

**1870-1871**  
**LA GUERRE FRANCO-PRUSSIENNE**  
**ET LA MAYENNE**

---

## AVANT-PROPOS

Il y a 150 ans, le 19 juillet 1870, cédant aux provocations habilement orchestrées par le chancelier Bismarck (l'affaire de la *Dépêche d'Ems*), Napoléon III déclarait officiellement la guerre à la Prusse. Exagérément confiant dans la supériorité de son armée, le Second Empire se lançait inconsidérément dans une guerre dont l'issue lui sera fatale et dont les conséquences s'avèreront désastreuses pour la France, contrainte de céder au nouvel Empire allemand proclamé, humiliation supplémentaire, dans la galerie des Glaces du château de Versailles, l'Alsace, une partie de la Lorraine et cinq milliards de francs-or. Mal préparée, contrainte par deux fois à la capitulation, à Sedan puis à Metz, l'armée impériale avait été balayée en quelques semaines par les armées coalisées de la Prusse et des états du Sud. Si elles réussirent à sauver l'honneur, les armées de circonstance improvisées en province ne purent rompre le blocus de la capitale, acculant le gouvernement de Défense nationale à solliciter un armistice pour faire élire, par la Nation, les représentants habilités à accepter les conditions du vainqueur.

Les ouvrages ne manquent pas qui exposent les tenants et aboutissants et le déroulement de cette malheureuse guerre, dont on peut dire qu'elle a été à l'origine de la première guerre mondiale, et par voie de conséquence de la seconde : elle a en effet installé durablement le jeu diplomatique européen dans la perspective d'une nouvelle guerre, tenue par l'Allemagne pour quasi inéluctable, contre une France suspectée de vouloir prendre sa revanche. Une guerre tombée de nos jours dans l'oubli le plus total, éclipsée qu'elle fut par le cataclysme mondial qu'elle engendrera quarante quatre ans plus tard. A peine est-il encore mentionné dans les manuels scolaires qu'elle a eu lieu et il n'est pas certain qu'on sache toujours que « les cuirassiers de Reichshoffen », « comme à Gravelotte » et « l'armée de Bourbaki » sont autant de références à certains de ses épisodes.

Les ouvrages ne manquent pas, donc, qui permettent à qui le souhaite de se faire une bonne idée sur les causes, le déroulement et les conséquences de cette guerre, au plan général. Il restait à en écrire l'histoire au plan local, celui de la Mayenne, en examinant les différents aspects par lesquels elle a concerné le département et ses habitants. C'est à cette tâche que nous nous sommes attelés et c'est le résultat de ces travaux que nous mettons ici à la disposition du public.

Si on considère la guerre de 1870-1871 du point de vue de la Mayenne, on constate rapidement que les événements peuvent s'envisager selon trois phases successives, découpage qui a naturellement conduit à l'articulation de notre présentation.

De la déclaration de guerre à la chute de l'Empire, le 4 septembre 1870, les combats se déroulent au loin, à la frontière. Ils ne concernent que l'armée régulière, dans laquelle servent les quelques milliers de Mayennais alors sous les drapeaux. Le public et les familles des soldats sont les spectateurs d'une guerre dont ils ne perçoivent que l'écho lointain et très déformé, véhiculé par les canaux officiels et par la presse. Les mécanismes de désinformation collective, que l'on reverra à l'œuvre au siècle suivant, fonctionnent déjà à plein régime et nous pourrions observer, dans **la première partie** de cet ouvrage, consacrée à cette phase qui s'achève le 4 septembre 1870, le fossé qui ne cesse de se creuser entre la réalité des faits et la perception qu'on peut en avoir en Mayenne. Pour faciliter la bonne compréhension de la suite, nous avons placé dans cette première partie l'indispensable exposé sur l'organisation militaire alors en vigueur (l'armée régulière et la garde nationale mobile) et sur celle à venir (la garde nationale sédentaire).

La chute de l'Empire n'amène pas la fin de la guerre, contrairement à ce qu'espéraient les Prussiens ; le Gouvernement de Défense nationale, qui a proclamé la République le 4 septembre 1870 depuis le balcon de l'Hôtel-de-Ville de Paris, décide au contraire de poursuivre la lutte. Une délégation quitte la capitale sur le point d'être investie et s'installe à Tours, pour organiser la résistance, coordonner les efforts, mobiliser toutes les forces vives de la Nation, créer de nouvelles armées et bouter l'ennemi hors du territoire national. Dynamisée par l'arrivée, début octobre, de Gambetta, qui a quitté Paris en ballon, la Délégation de Tours va déployer une activité hors du commun, qui surprendra l'ennemi lui-même. Elle s'appuiera pour cela sur le réseau de préfets acquis à sa cause que la République s'est empressée de nommer pour remplacer le personnel de l'Empire, et nous observerons, dans **la deuxième partie** de l'ouvrage, comment la Mayenne va se mettre sur le pied de guerre, sous l'énergique impulsion du préfet Paul Eugène Delattre, qui débarque à Laval au petit matin du 10 septembre 1870. La grande affaire du moment sera la mobilisation de la garde nationale sédentaire et la difficile mise sur pied ex-nihilo des bataillons de « mobilisés ». Nous lui consacrerons de longs développements, en évoquant de multiples répercussions de cette mobilisation sur la vie quotidienne en Mayenne.

Stricto sensu, la guerre n'est entrée sur le territoire de la Mayenne que le 13 janvier 1871, avec les premiers débris de l'armée de la Loire refluant en désordre après la bataille perdue du Mans. La Mayenne a conservé le souvenir des combats de Saint-Jean-sur-Erve (15 janvier) et de Saint-Melaine (18 janvier) ; probablement moins celui des escarmouches de Pré-en-Pail (20 janvier) et Gesvres (21, 22 et 23 janvier). Ces épisodes, les plus immédiatement perceptibles de la guerre, ne rendent pas compte à eux seuls de la participation des Mayennais aux opérations ni de leur comportement sur les différents champs de bataille. L'Histoire n'a pas retenu le détail de ceux enrôlés dans les régiments de l'armée régulière et notre étude n'a pu, par la force des choses, porter que sur les unités constituées et dûment estampillées « de la Mayenne » : les cinq bataillons de *mobiles*, les neuf bataillons de *mobilisés*, la compagnie de francs-tireurs. Leurs parcours respectifs sont l'objet de **la troisième partie**, pour laquelle nous avons partiellement réutilisé ce que nous avons déjà exposé dans une série d'articles publiés de décembre 2009 (n° 76) à janvier 2011 (n° 80) dans la revue *L'Oribus*.

Dans une **quatrième partie**, nous tenterons de dresser un bilan de cette guerre, pour ce qui concerne le département, tant au point de vue des pertes humaines et matérielles que des coûts financiers.

Après avoir indiqué à grands traits le contenu de l'ouvrage, un mot sur la forme que nous avons choisi de lui donner : uniquement du texte, avec des cartes lorsque nécessaire, mais sans aucune illustration. Il ne nous a pas semblé nécessaire de refaire ce qui avait déjà été fait, et fort bien fait, avec la publication abondamment illustrée et remarquablement commentée des *Carnets de guerre* d'Emile Moreau<sup>1</sup>, lieutenant au 4<sup>e</sup> bataillon des mobiles de la Mayenne. On ne peut qu'inviter le lecteur à se reporter à cet excellent ouvrage pour compléter celui que nous lui proposons ici. Pour en faciliter l'utilisation, les cartes ne seront pas insérées dans le texte, mais réunies dans un fascicule à part ; on pourra ainsi avoir constamment à sa disposition celle qui convient au texte que l'on a sous les yeux. Un volume particulier regroupera, sous forme d'annexes, diverses informations de détail dont il y avait avantage à ne pas alourdir le texte, et auxquelles on pourra se reporter à titre de complément.

Un mot pour terminer sur les sources auxquelles nous avons puisé nos informations. Elles sont de trois sortes : les archives départementales de la Mayenne, et plus particulièrement les séries M (versements de la préfecture) et R (affaires militaires), ainsi que les collections de la presse locale en série Pe ; les principaux ouvrages spécialisés, relatifs à cette guerre en général ou aux opérations auxquelles les unités de la Mayenne ont pris part ; les rares documents conservés au Service historique de la défense, à Vincennes, et portant sur des unités de la Mayenne : bataillons de mobiles, francs-tireurs.

Pour le déroulement général des opérations militaires, *l'Histoire générale de la guerre franco-allemande 1870-1871* du commandant Rousset reste l'incontournable ouvrage de base et nous l'avons largement utilisé, complété par *La deuxième armée de la Loire*, publié dès juillet 1871 en manière de rapport de campagne par le général Chanzy ; et par *Opérations des armées allemandes* de W. Blume, traduit de l'allemand et publié en 1872. Nous avons également fait appel, en tant que de besoin, à des

---

<sup>1</sup> *Journal d'un soldat de la guerre 1870-1871*, par Corine Micault et Michel Prati, éditions du Petit Pavé, 49320 Brissac-Quincé, 2012. D'après les carnets conservés à la bibliothèque municipale de Laval.

ouvrages portant plus particulièrement sur un épisode auquel nous nous intéressions. Nous les avons mentionnés au fur et à mesure que nous y avons recouru.

Cet ouvrage ne prétend aucunement épuiser le sujet. Il vise seulement à dégrossir et faciliter le travail de celles et ceux qui, par la suite, en Mayenne ou ailleurs, entreprendront d'étudier de manière plus approfondie un aspect plus particulier de cette guerre. La matière est abondante et il reste encore beaucoup à faire !

On me permettra, avant de poser la plume, de remercier celles et ceux qui m'ont encouragé, par l'intérêt qu'ils y portaient, à mener à bien cet ouvrage. L'inlassable gentillesse du personnel des archives départementales m'a bien facilité les choses et s'il restait quelques coquilles dans le texte, elles auront trompé la vigilante attention de Jean-Luc Arnould, qui en a bien aimablement effectué une rigoureuse et nécessaire relecture technique depuis l'île de la Réunion.

Bernard Sonneck

# SOMMAIRE

Avant-propos

## **Première partie : LA GUERRE VUE DEPUIS LA MAYENNE**

### **Chapitre 1 – A la veille de la guerre ...p. 8**

- La Mayenne en juillet 1870..... 8
- L'armée française en 1870..... 9
- La garde nationale mobile..... 12
- La garde nationale sédentaire..... 17

### **Chapitre 2 – La France déclare la guerre ! ... p.18**

- Les réactions en Mayenne..... 19
- Une mobilisation catastrophique..... 20
- La grande illusion..... 22

### **Chapitre 3 – Premiers combats – L'inquiétude ... p. 25**

- Les hostilités commencent..... 25
- Premières inquiétudes..... 25
- On ne demandait qu'à être rassuré..... 28

### **Chapitre 4 – L'urgence : trouver des effectifs ... p. 31**

- L'armée régulière..... 31
- La garde nationale mobile..... 32
- Appel aux francs-tireurs..... 35
- La garde sédentaire ressuscitée..... 38

### **Chapitre 5 – Les combats reprennent ... p. 40**

- 14 août : Borny..... 40
- 16 août : Rezonville, Gravelotte..... 41
- 18 août : Saint-Privat..... 41
- Metz ne répond plus..... 42
- Du fantasme au délire..... 42

### **Chapitre 6 – Un réveil brutal ... p. 44**

- 30 août : La surprise de Beaumont..... 44
- 1<sup>er</sup> septembre : Sedan..... 44
- 4 septembre..... 45

## **Deuxième partie : LA MAYENNE SUR LE PIED DE GUERRE**

### **Chapitre 1 - La guerre continue ... p. 48**

- L'armée régulière..... 48
- La garde nationale mobile..... 50
- La garde nationale sédentaire..... 53

### **Chapitre 2 – Un préfet de choc ... p. 54**

- Qui est-il ?..... 54
- Il ne vient pas seul..... 55
- Un homme pressé..... 55
- Le conseil général en session extraordinaire..... 56

### **Chapitre 3 – Le conseil général coopère ... p. 58**

- Des conseillers sceptiques..... 58
- Mais compréhensifs..... 58
- Séance du 13 septembre..... 59
- Le comité de défense..... 59

- Proclamation du 15 septembre..... 60
- Séance du 23 septembre..... 61
- Appel aux réfugiés..... 61

#### Chapitre 4 – **Guerre de partisans : mythe et réalités ... p. 62**

- La garde nationale sédentaire..... 63
- La poudre ? Pas simple..... 65
- Garde sédentaire et maintien de l'ordre..... 65

#### Chapitre 5 – **La garde nationale mobilisée ... p.68**

- 29 septembre : célibataires et veufs sans enfants..... 68
- 22 octobre : l'Etat finance avec l'argent des communes..... 70
- 2 novembre : mariés et veufs avec enfants..... 72
- L'épineux sujet des exemptions..... 73
- La difficile élection des cadres..... 74
- Le service sanitaire..... 79
- Des aumôniers ? ..... 79
- L'habillement et l'équipement : un challenge..... 81
- Un armement disparate..... 84
- Les instituteurs mobilisés sur place..... 86
- Des camps d'instruction pour les mobilisés..... 87
- Situation fin 1870..... 88

#### Chapitre 6 – **Eclaireurs, cavaliers, artilleurs et francs-tireurs ... p. 89**

- Les éclaireurs de la Mayenne..... 89
- De la cavalerie chez les mobilisés ?..... 91
- Les batteries départementales d'artillerie..... 93
- Les francs-tireurs de la Mayenne..... 99

#### Chapitre 7 – **La Mayenne en état de guerre ... p. 100**

- La guerre se rapproche de la Mayenne..... 100
- La Mayenne en état officiel de guerre..... 103
- Le comité militaire..... 104
- La gendarmerie mobilisée..... 106
- L'évacuation des approvisionnements..... 108
- La chasse aux tire-au-flanc..... 111
- L'évacuation des blessés s'organise..... 112
- La guerre aux portes de la Mayenne..... 113

#### Chapitre 8 – **Conlie : un désastre aux portes de la Mayenne ... p. 114**

### Troisième partie : **LES MAYENNAIS AU COMBAT**

#### Chapitre 1 – **Le 66<sup>e</sup> régiment de mobiles ... p. 121**

- L'entrée en campagne..... 122
- Coulmiers..... 123
- La bataille de Loigny..... 124
- La retraite sur Orléans..... 129
- Sur les lignes de Josnes..... 133
- Retraite sur Vendôme et le Loir..... 137
- Retraite sur Le Mans et la Sarthe..... 138
- La bataille du Mans..... 146
- La retraite sur Alençon..... 149
- La retraite sur Laval et la Mayenne..... 150
- L'armée de la Loire sur la Mayenne..... 155
- De l'armistice à la paix..... 157

## **Chapitre 2 – Le 4<sup>e</sup> bataillon de mobiles ... p. 161**

- Paris : l'objectif commun..... 162
- La défense locale – Région de l'Ouest..... 163
- Séjour au Mans..... 170
- La défense de Tours..... 171
- La colonne mobile de Tours..... 172
- Avec la colonne Cléret..... 174
- Avec la division de Curten..... 175
- Avec la colonne Cléret..... 177

## **Chapitre 3 – Le 5<sup>e</sup> bataillon de mobiles ... p.179**

- Dans la division de Bretagne..... 180
- Sur le Loir – Fréteval..... 182
- L'affaire de Droué..... 184
- Retraite sur Le Mans – Réorganisation..... 186
- La bataille du Mans..... 187
- Sillé-le-Guillaume..... 191
- Retour en Mayenne..... 192
- Avec l'armée de Bretagne..... 193

## **Chapitre 4– Les mobilisés de la Mayenne ... p. 195**

- L'affaire de Beaumont-sur-Sarthe..... 196
- La bataille d'Alençon..... 200
- A Pré-en-Pail..... 212
- A Gesvres : un capitaine courageux..... 217
- A l'armée de Bretagne..... 224
- Licenciement des mobilisés..... 227
- Epilogue..... 228

## **Chapitre 5 – Les francs-tireurs de la Mayenne ... p. 229**

- Un sabreur ayant servi chez les Bachi-Bouzouks..... 229
- Commandant supérieur des corps francs de Bretagne..... 229
- Affaire de Connerré..... 230
- Châteaudun..... 231
- Une démission imposée..... 233
- La compagnie renvoyée à Laval..... 234
- Epilogue..... 235

## **Quatrième partie : LE BILAN DE LA GUERRE**

### **Chapitre 1 – Les pertes humaines ... p. 236**

- Une évaluation difficile..... 236
- Le tribut de la Mayenne..... 238
- La mémoire s'organise..... 244

### **Chapitre 2 - Les pertes matérielles ... p. 248**

- Pertes et profits..... 249
- Les dommages de la guerre..... 255
- Remise en ordre..... 259

### **Postface ... p. 262**

### **Liste des cartes ... p. 263**

### **Liste des annexes ... p. 266**

## PREMIÈRE PARTIE

# LA GUERRE VUE DEPUIS LA MAYENNE

Juillet – Août 1870

---

## Chapitre 1

### A LA VEILLE DE LA GUERRE

#### LA MAYENNE EN JUILLET 1870

Au début du mois de juillet, en Mayenne, les esprits sont assez éloignés des questions de politique internationale et les préoccupations sont ailleurs. La situation des campagnes, naguère satisfaisante, devient critique à cause d'une sécheresse persistante qui fait suite à un hiver prolongé. Le sous-préfet de Château-Gontier écrit ainsi, dans son rapport mensuel au préfet : « *Les campagnes souffrent horriblement de la sécheresse. Les fourrages sont à peu près nuls. Il en est de même du produit des prairies artificielles, des avoines, de l'orge. Les pommes de terre sont menacées. La recette en cidre sera bonne, malgré les chenilles* ». Il ajoute un peu plus loin : « *Cette année, il y a moins de travaux aux champs par suite de la rareté des fourrages, la misère se fait déjà sentir. Les moissons vont, on l'espère, occuper les bras des travailleurs* ».

Les conséquences de la sécheresse se faisaient d'ailleurs sentir à l'échelon national et, entre deux interventions relatives au budget et à la couronne d'Espagne, un député s'indigna à la tribune de la Chambre du décalage entre les prix ridiculement bas payés aux agriculteurs obligés de faire abattre leurs troupeaux faute de fourrage, et le prix de la viande qui ne baissait pas à l'étal des bouchers. Il pointait du doigt les profits scandaleux des intermédiaires...

Misère également dans les villes, selon le sous-préfet de Mayenne : « *Bien qu'il n'y ait ni grèves ni chômeurs, la situation des ouvriers et particulièrement des tisserands est fort triste. Leurs salaires sont insuffisants eu égard à la cherté des denrées de toute nature* ».

Cette situation explique probablement la facilité avec laquelle l'annonce de la guerre va être accueillie en Mayenne : il y a dans les campagnes et dans les villes quantité de gens sans ressources, faute de travail ou de salaire suffisant. La conscription très sélective alors en vigueur porte essentiellement sur cette population et agit finalement comme une alternative à la misère.

Pour compléter ce tableau, les sous-préfets estiment la moralité publique dans leur arrondissement uniformément médiocre. Mais pas toujours pour les mêmes causes. A Château-Gontier, ce sont les mœurs qui paraissent plus relâchées : « *La moralité publique est médiocre, à Château-Gontier surtout. Il y a des désordres dans certaines familles, les maris passent pour les tolérer* ». Sans doute faut-il voir là l'influence amollissante d'un climat plus méridional... A Mayenne, on met la misère sur le compte de l'alcoolisme : « *La moralité publique laisse toujours beaucoup à désirer ; la misère et les habitudes*

*d'ivrognerie en sont la cause principale. Les débits de boissons y sont très nombreux et il se produit sans cesse de nouvelles demandes ».*

Au paragraphe consacré à l'état d'esprit général de la population, le sous-préfet de Mayenne écrit : *« L'esprit des populations des campagnes est excellent. Les dispositions sont moins bonnes dans quelques centres populeux et notamment dans la ville de Mayenne. La classe ouvrière, notamment celle des tisserands, y est misérable, paresseuse, démoralisée. Il est facile de l'agiter, de l'exciter, de la soulever par des promesses décevantes ou en faisant appel aux passions mauvaises qu'engendre la misère. La classe bourgeoise y est généralement frondeuse ; elle est divisée ».*

Quant aux partis politiques, le même sous-préfet écrit qu'ils n'ont pas une attitude nette et tranchée : *« On trouve des orléanistes et des légitimistes disposés à la critique et à la bouderie, mais retenus par la crainte des révolutionnaires. Les républicains irréconciliables de toutes nuances ne forment qu'un parti peu nombreux mais doué d'ardeur et d'activité ».*

En résumé, on s'accommode assez bien de l'Empire, mais lorsqu'il s'écroulera, personne ne se lèvera pour le défendre.

## **L'ARMÉE FRANÇAISE EN 1870**

### **Une armée de facto de métier**

Sous le couvert de la conscription en vigueur depuis les lois Jourdan de 1798 et Soult de 1832, la France disposait en fait d'une véritable armée de métier. Seul le tirage au sort était universel. Une loi fixait chaque année le contingent à fournir par la classe d'âge (en moyenne 80.000 hommes) et le répartissait entre les départements ; le préfet répartissait à son tour entre les cantons, aux chefs-lieux desquels l'ensemble des conscrits venaient tirer au sort.

On statuait ensuite sur les exemptions (médicales) et sur les dispenses (sociales), en commençant par le numéro 1 de la liste de tirage au sort ; quand le quota du canton était atteint, on arrêtait les opérations. Ceux qui avaient tiré les premiers numéros formaient le contingent. Les autres, qui avaient tiré un « *bon numéro* », étaient définitivement libérés du service. Ils ne pouvaient plus être appelés.

Ce contingent était ensuite réparti en deux portions, toujours pour des raisons budgétaires ; la première partie seule était appelée à l'activité pour 7 ans (durée ramenée à 5 ans en 1868) et incorporée ; la seconde portion était renvoyée dans ses foyers après une brève période de quatre mois dans un centre d'instruction, à la disposition du ministre et susceptible d'être appelée par décret. Ceux qui, retenus pour le contingent, acceptaient de verser dans une « *caisse de dotation de l'armée* » une somme forfaitaire fixée par circulaire, étaient *exonérés* du service et dispensés de se chercher un remplaçant. A titre d'exemple : sur les 3352 individus de la classe 1863 inscrits en Mayenne sur les listes de recensement et susceptibles, de par leur numéro de tirage, d'être retenus pour former le contingent ;

- 59 ont été dispensés ou exemptés ;
- 27 s'étaient engagés avant l'appel de la classe ;
- 341 ont été effectivement incorporés, en 1864 ;
- 229 se sont exonérés ;
- 39, également retenus mais laissés dans leurs foyers, ont été appelés le 21 juillet 1870 comme réservistes, par le décret de mobilisation.

Les listes de recensement étaient établies par les maires à la fin de l'année où les jeunes gens de la classe atteignaient 20 ans (année N+20) ; le tirage au sort et la révision des listes avaient lieu au premier semestre de l'année suivante (année N+21) aux chefs-lieux des cantons ; les services comptaient du 1<sup>er</sup> juillet de cette année des 21 ans, l'incorporation effective ayant lieu au cours du second semestre.

Ce système satisfaisait tout le monde, mais il privait la France de réserves instruites. Napoléon III, qui s'en rendait compte, avait essayé d'y remédier après la victoire de la Prusse sur l'Autriche en 1866, à

Sadowa. Mais il s'était heurté à l'hostilité générale, y compris de la part des militaires qui préféraient leur armée de métier. On avait toutefois appelé, en 1866 puis en 1867, la deuxième portion des classes 1864 et 1865 pour l'incorporer, un an après la date normale d'appel. Sur son insistance, le maréchal Niel, alors ministre de la guerre, avait fait voter le 1<sup>er</sup> février 1868 la loi qui porte son nom ; elle abaissait à 5 ans (au lieu de 7) la durée du service actif, suivis de 4 ans dans une réserve susceptible d'être appelée par décret, mais en cas de guerre seulement ; la même loi rétablissait le *remplacement* à la place de l'exonération.

Notons au passage qu'en rétablissant le remplacement, la loi de 1868 ressuscitait du même coup un véritable commerce, comme en attestent les encarts publicitaires relevés dans les journaux locaux, soit pour procurer des remplaçants, soit pour se proposer comme remplaçant, soit encore pour s'assurer contre le risque de tirer un mauvais numéro...

A la déclaration de guerre, quatre classes seulement étaient sous les drapeaux : 1865 à 1868. La classe 1864, dont les services avaient débuté le 1<sup>er</sup> juillet 1865, avait été libérée le 30 juin 1870. La classe 1869, dont les services avaient débuté officiellement le 1<sup>er</sup> juillet 1870, avait été « révisée » et attendait dans ses foyers de recevoir ses ordres de route<sup>2</sup>.

En Mayenne, ces quatre classes présentaient le profil suivant<sup>3</sup> :

<b>Classe</b>	<b>1865</b>	<b>1866</b>	<b>1867</b>	<b>1868</b>
Année d'incorporation	1866	1867	1868	1869
<i>Nombre de recensés</i>	<b>3478</b>	<b>3318</b>	<b>3129</b>	<b>3439</b>
Dispensés	52	68	68	64
Engagés volontaires	43	24	56	10
Incorporés avec la 1 <sup>ère</sup> fraction	324	443	832	1053
Fraction incorporée l'année suivante	409	9	--	--
Exonérés	237	252	128	--
Remplacés	--	--	176	337
<i>Total des incorporés</i>	<b>776</b>	<b>476</b>	<b>888</b>	<b>1063</b>
Appelés le 21 juillet 1870	--	264	283	322

Ce sont donc un peu plus de 3200 Mayennais qui étaient au service, auxquels il faut ajouter ceux qui, appartenant aux classes antérieures, servaient en qualité de sous-officiers ou de remplaçants. Environ 2200 d'entre eux servaient dans l'infanterie (infanterie de ligne, chasseurs à pied ou zouaves) ; 200 dans la cavalerie (cuirassiers, chasseurs à cheval, dragons, hussards) ; 300 dans l'artillerie ; une petite cinquantaine dans le génie ; une bonne centaine dans le train des équipages militaires ; et près de 300 dans la marine : équipages de la flotte, régiments d'infanterie ou d'artillerie de marine<sup>4</sup>.

## Une organisation essentiellement territoriale

L'organisation de cette armée reposait depuis août 1859 sur un découpage exclusivement territorial : six grands commandements dits « de corps d'armée<sup>5</sup> », plus un 7<sup>ème</sup> en Algérie ; 22 divisions militaires et autant de subdivisions que de départements en métropole. Probablement instaurée pour remédier au

<sup>2</sup> Elle sera appelée entre le 8 et le 12 août 1870.

<sup>3</sup> Selon les données des listes départementales du contingent.

<sup>4</sup> Quatre régiments d'infanterie, à Cherbourg, Brest, Rochefort et Toulon ; et un d'artillerie, à Lorient.

<sup>5</sup> Commandés chacun par un maréchal de France.

casse-tête qu'avait été la formation du corps expéditionnaire en Italie, cette organisation ne résolvait rien car les grandes unités (corps d'armée, divisions, brigades) devant entrer en campagne à la déclaration de guerre n'existaient pas en temps de paix. Etats-majors, services (intendance, convois logistiques, parcs de matériels, santé), tout était à faire.

Inconvénient supplémentaire et non des moindres : aucun général n'avait réellement d'expérience en matière de conduite d'une division en campagne, et encore moins d'un corps d'armée. La brève campagne d'Italie au printemps de 1859 n'est pas restée dans les annales comme un chef d'œuvre tactique ; la campagne de Crimée en 1854-1856 s'était limitée à une guerre de siège devant Sébastopol ; l'expédition du Mexique s'était rapidement cantonnée à des actions de contre-guérilla.

Au plan local, la Mayenne constituait la 6<sup>e</sup> subdivision de la 16<sup>e</sup> division militaire<sup>6</sup> (Rennes), elle-même rattachée au 5<sup>e</sup> corps d'armée (Tours). Pour la période qui nous intéresse, la subdivision de la Mayenne est commandée successivement<sup>7</sup> :

- en 1868 par le général Joseph Henri Fortuné Fraboulet de Kerléadec (1817 – 1887) ;
- en 1869-1870 par le général Charles Alphonse Aimé Alexandre Yvelin de Béville (1811-1895), qui figure encore à ce poste dans l'annuaire 1870 du département et demeurait 9 rue de Bootz à Laval ;
- en août-septembre 1870 par le général Gustave Hyacinthe Law de Lauriston (1806-1882), du cadre de réserve, qui a repris du service<sup>8</sup>.

La ville de Laval hébergeait, dans la caserne des Cordeliers<sup>9</sup> : le dépôt de recrutement de la Mayenne, commandé par le capitaine Déléviéuse<sup>10</sup>, ainsi que le dépôt et le bataillon d'instruction du 69<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, commandés par le chef de bataillon Louis Fortuné Allard<sup>11</sup>.

Un peu plus de 250 Mayennais servaient alors au 69<sup>e</sup>, pour la plupart à Paris où les trois bataillons « de guerre » du régiment tenaient garnison, casernés au fort de Romainville. Les autres recrues se répartissaient, par ordre décroissant d'importance : pour 238 d'entre eux au 14<sup>e</sup> de ligne à Angers ; 215 au 29<sup>e</sup> de ligne à Paris ; 180 au 19<sup>e</sup> de ligne à Alençon (dépôt) et Paris (bataillons de guerre) ; 154 au 2<sup>e</sup> de ligne à Tulle (dépôt) et au camp de Châlons (bataillons de guerre) ; 147 au 31<sup>e</sup> de ligne à Bordeaux ; etc. 89 autres enfin, se trouvaient en Algérie, comme zouaves ou soldats du train des équipages. Les artilleurs se concentraient à Rennes, Vincennes et Besançon ; les cavaliers tenaient garnison un peu partout en France, de Valenciennes à Auch, d'Avignon à Vesoul.

**La gendarmerie** du département, rattachée avec la Manche et l'Ille-et-Vilaine à la 16<sup>e</sup> légion de gendarmerie, formait une compagnie, commandée par le chef d'escadron Delattre<sup>12</sup>, assisté du lieutenant trésorier Leroy<sup>13</sup>. Les brigades de chaque arrondissement étaient aux ordres d'un officier : le capitaine Bellanger<sup>14</sup> à Laval, le capitaine Derozié<sup>15</sup> à Mayenne et le lieutenant Bourdet<sup>16</sup> à Château-Gontier.

---

<sup>6</sup> Les autres subdivisions étaient celles des départements bretons (Ille-et-Vilaine, Côtes-d'Armor, Finistère et Morbihan) et de la Manche.

<sup>7</sup> Selon leurs signatures au bas des correspondances que la subdivision adresse entre 1868 et 1870 au préfet de la Mayenne.

<sup>8</sup> Il semble avoir quitté la Mayenne au cours du mois de septembre ou au début du mois d'octobre ; on le retrouve, un peu plus tard, commandant militaire du Calvados.

<sup>9</sup> Elle ne prendra le nom de Corbineau que plusieurs années après la guerre.

<sup>10</sup> Donat Marcel Déléviéuse (1825-1912), arrivé à Laval en décembre 1869. Il commandera ensuite comme major le dépôt du 19<sup>e</sup> de ligne et la subdivision de la Mayenne.

<sup>11</sup> Il se maria en 1874 à Laval, y terminera sa carrière en 1887 comme général de brigade et y décédera en 1893.

<sup>12</sup> Hippolyte Léon Delattre (Paris 1827-Laval 1895). Il va rapidement quitter la Mayenne pour rejoindre un régiment de gendarmerie à cheval.

<sup>13</sup> Isidore Leroy (1827-1913), natif de La Chapelle-au-Bois, dans l'Yonne ; décédé à Laval.

<sup>14</sup> François Théodore Bellanger (1827-1875), natif de Basoche-sur-Hoëne, dans l'Orne.

<sup>15</sup> Auguste Isidore Derozié (1818-1876), natif de Saint-Amans-Valtoret, dans le Tarn. Il commandera la compagnie au mois de novembre 1870, nommé chef d'escadron.

<sup>16</sup> Armand François Nicolas Bourdet (1822-1898), natif de Bretteville, dans la Manche.

## LA GARDE NATIONALE MOBILE

Pour pallier l'insuffisance des réserves, la loi du 1<sup>er</sup> février de 1868<sup>17</sup> avait créé une *garde nationale mobile*, constituée « à l'effet de concourir, comme *auxiliaire de l'armée active*, à la défense des places fortes, des côtes et frontières de l'Empire, et au maintien de l'ordre dans l'intérieur ». Y étaient versés pour cinq ans les jeunes gens des classes 1867 et suivantes qui n'avaient pas été retenus pour le contingent, ou qui s'étaient fait remplacer<sup>18</sup>. Par mesure transitoire, en faisaient également partie, à partir du jour de la promulgation de ladite loi, les jeunes gens des classes 1866 (pour quatre ans), 1865 (pour trois ans) et 1864 (pour deux ans), « *qui ont été libérés par les conseils de révision* », parce qu'ils avaient tiré des numéros suffisamment élevés pour ne pas être retenus pour le contingent.

### Un démarrage accéléré

Votée parce que l'Empereur le souhaitait<sup>19</sup>, la loi connut un début d'exécution rapide et le maréchal Niel, ministre de la guerre, prescrivit dès le 4 février 1868 par circulaire aux préfets, de faire dresser par les maires les listes de recensement des jeunes gens des classes 1864 à 1866 susceptibles d'être appelés les premiers à composer la garde mobile. Une circulaire du 12 février 1868 ordonna la révision de ces listes entre le 9 et le 21 mars 1868 ; ne devaient se présenter que ceux qui pensaient avoir des exemptions à faire valoir pour défaut de taille (1 m 55 minimum) ou pour infirmité. Pour la classe 1867, on attendait les opérations normales de révision, prévues au printemps.

Les opérations, si on en croit la presse du moment<sup>20</sup>, se déroulèrent calmement. *L'Echo de la Mayenne* du 15 mars 1868, après avoir rapporté des faits analogues provenant de feuilles parisiennes, écrivait :

*La population du département se prête partout avec la plus grande facilité et une bonne volonté complète aux opérations des conseils de révision, prouvant ainsi que son bon sens a su faire bon marché des insinuations de toutes sortes à l'aide desquelles l'opposition s'est efforcée d'exciter ses alarmes. Les habitants de notre ville ont pu se convaincre par eux-mêmes de la réalité de nos assertions pour ce qui a rapport à l'arrondissement de Laval. L'ordre le plus complet n'a cessé d'y régner ou, pour mieux dire, l'émotion y a été nulle, tant les jeunes gens faisant partie des contingents appelés ont bien compris l'économie et la nécessité de la nouvelle loi. Nous apprenons qu'à Mayenne les choses se passent de la même façon. Les jeunes gens semblent tenir à honneur d'être inscrits sur les rôles de la garde nationale mobile, tant le nombre est restreint de ceux qui demandent à faire valoir des cas d'exception. On passe donc très peu de visites. En un mot, la population paraît aussi familiarisée avec le nouveau régime militaire qu'avec la loi de 1832.*

A l'issue de ses travaux et après avoir défalqué les exemptés et les dispensés, le conseil de révision se réunit le 21 mars 1868 à la préfecture pour dresser la liste départementale de la garde nationale mobile pour chacune des trois classes, listes qui comportaient 1057 noms pour la classe 1864, 1181 pour la classe 1865 et 1154 pour la classe 1866.

Les bases retenues pour l'organisation de cette garde mobile ne furent officiellement définies que fin mars<sup>21</sup> : des bataillons d'un effectif maximal de 2000 hommes, à huit compagnies de 250 hommes au plus, recrutés au sein d'un même arrondissement<sup>22</sup>. Les chefs-lieux de canton étaient retenus comme centres de réunion et d'exercice des compagnies, car il était prévu d'exercer régulièrement cette armée auxiliaire, placée dès le temps de paix sous l'autorité des généraux commandants de subdivision militaire.

---

<sup>17</sup> Loi sur le recrutement de l'armée et l'organisation d'une garde nationale mobile, complétée par la décision impériale du 28 mars 1868 sur l'organisation de la garde nationale mobile.

<sup>18</sup> Une loi du 18 août 1870 y adjoindra ceux des classes 1865 et 1866.

<sup>19</sup> Il espérait constituer ainsi une force d'appoint de 500.000 hommes et renforcer de façon significative mais discrète l'effectif qu'il savait insuffisant de l'armée.

<sup>20</sup> Mais était-il concevable qu'elle émette un autre avis ?...

<sup>21</sup> Par la décision impériale du 28 mars déjà citée.

<sup>22</sup> Des batteries d'artillerie étaient également prévues mais, pour des raisons matérielles, uniquement dans les départements où existaient des places fortes ou des garnisons d'artillerie

## Tout l'encadrement à recruter

L'encadrement des bataillons était réduit au strict minimum : un chef de bataillon et, par compagnie, un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un sergent-major, 4 sergents dont un instructeur, 8 caporaux et un tambour. Au chef-lieu de chaque département, un capitaine-major, assisté d'un sous-officier secrétaire garde-magasin, était chargé de centraliser l'administration de tous les bataillons. Les officiers devaient être nommés par décret présidentiel ; les sous-officiers et les caporaux par l'autorité militaire. Ces emplois devaient être confiés de préférence à d'anciens militaires, mais on n'excluait pas de recruter des personnes de l'ordre civil. Restait à susciter des vocations.

Le premier emploi à pourvoir fut celui, permanent, de capitaine major et dès le 26 février 1868, la subdivision transmettait au préfet de la Mayenne une circulaire du maréchal commandant le 5<sup>e</sup> corps d'armée à Tours, relative à la création de cet emploi dans chaque département.

*Le capitaine major, placé en dehors de tout bataillon et résidant au chef lieu, sera chargé, sous les ordres directs du général commandant la subdivision, de tous les détails d'administration et de comptabilité des corps de la garde nationale mobile de son département. Il réunira dans ses fonctions, en ce qu'elles sont applicables à la garde nationale mobile, les attributions dévolues dans les corps de troupe au major, au trésorier et au capitaine d'habillement.*

En Mayenne, le choix se porta sur le capitaine Bon Louis Adolphe Méret<sup>23</sup>, alors capitaine au dépôt du 69<sup>e</sup> de ligne, nommé par décret du 22 avril 1868 et qui va donc être admis à la retraite. Il sera le seul officier de mobiles effectivement nommé en Mayenne avant la déclaration de guerre.

Car le processus de recueil des candidatures et de sélection des cadres va s'avérer nettement plus long qu'il ne l'avait été imaginé : il ne s'agissait pas de nommer n'importe qui et les compétences militaires des futurs cadres ne seraient pas le critère essentiel de leur désignation. Dans une circulaire datée du 11 mai 1868, le ministre de la guerre informait les préfets qu'il invitait les généraux commandants de division ou de subdivision territoriale « à porter particulièrement leur attention sur la position sociale des candidats et l'influence dont ils peuvent jouir dans l'arrondissement ou le département qu'ils habitent ». Les préfets seraient donc systématiquement conduits à renseigner les généraux commandants de subdivision sur la qualité des postulants au regard de ces critères éminemment politiques.

De plus, force fut de constater que, dans les premiers mois du moins, les candidatures ne se bousculèrent pas pour occuper les postes d'officier. Le ministre de l'intérieur écrivait le 23 septembre 1868 dans une lettre confidentielle aux préfets :

*Les rapports parvenus à M. le maréchal ministre de la guerre dénotent, sur certains points du territoire, moins d'empressement qu'on n'aurait pu l'espérer à rechercher les grades d'officiers dans la garde nationale mobile. Cette tiédeur apparente vient sans doute de ce que les règles sur lesquelles repose la nouvelle organisation ne sont pas encore suffisamment connues.*

Le ministère de la guerre jugea donc nécessaire de diffuser le 5 octobre 1868 jusqu'à l'échelon des communes une circulaire précisant les règles sur lesquelles reposaient la nouvelle organisation :

*Les officiers de tous grades de la garde nationale mobile sont choisis parmi les personnes notables, parmi les officiers en activité touchant à la retraite, les officiers retraités ou démissionnaires, les militaires libérés, les appelés et les volontaires de la garde nationale mobile. Les candidats doivent avoir l'aptitude physique nécessaire pour faire un bon service, être autant que possible domiciliés dans la circonscription du bataillon, de la compagnie ou de la batterie dans laquelle ils sollicitent un grade, et y avoir une situation honorable qui leur assure la considération et le respect de leurs subordonnés.*

Suivaient les conditions d'âge : pas plus de 57 ans pour les chefs de bataillon, 55 ans pour les capitaines, lieutenants et sous-lieutenant, de façon à pouvoir servir pendant 5 ans avant d'atteindre la limite d'âge fixée à 62 ans pour les chefs de bataillon, 60 pour les autres officiers. Seraient considérés

---

<sup>23</sup> Né à Cherbourg en 1818, il avait côtoyé en 1843-1845 le futur major Déléviéleuse au 7<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied. Il commandera le dépôt des mobiles de la Mayenne à Laval jusqu'en avril 1872.

comme employés d'une manière permanente pour l'instruction et l'administration de leur unité, et rémunérés comme tels :

- les chefs de bataillon : 1800 francs ;
- le capitaine-major : 1600 francs, plus 800 francs de frais de bureau ;
- les capitaines d'infanterie : 1000 francs, plus 200 francs de frais de bureau.

On précisait que ces indemnités se cumuleraient avec les traitements de retraite ou de réforme ; et que les officiers ne seraient liés par aucun acte d'engagement, mais qu'ils ne pourraient cesser leurs fonctions que sur l'acceptation de leur offre de démission.

Des dispositions similaires étaient énoncées pour les sous-officiers, avec des emplois permanents, rémunérés et cumulables pour :

- le sergent secrétaire (du capitaine major): 500 francs,
- les sergents-majors : 600 francs,
- les sergents instructeurs : 450 francs,
- les tambours : 300 francs.

L'appel à candidatures devenait nettement plus attractif et le général commandant la subdivision pouvait, au début du mois de juin 1869, solliciter l'avis du préfet sur 25 postulants à un grade d'officier dont 6 comme chefs de bataillon, 25 sous-officiers et 4 tambours.

Choisir les trois chefs de bataillon fut, on s'en doute, l'objet de tous les soins conjugués du général commandant la subdivision et du préfet. Si le bataillon de Château-Gontier trouva aisément des postulants, ce fut un peu plus difficile pour les deux autres arrondissements et le préfet écrivait le 20 novembre 1868 au général commandant la subdivision :

*Je n'ai eu jusqu'ici connaissance, pour les arrondissements de Laval et de Mayenne, d'aucune candidature pour le grade de chef de bataillon.... Je regrette vivement de voir aussi peu d'empressement chez les gens de loisir à prêter leur concours à l'importante institution de la garde nationale mobile et j'incline à penser qu'il y aurait peut-être avantage à différer les choix et à attendre que l'organisation réalisée dans quelques départements voisins donne en quelque sorte l'exemple ou fit naître des idées qui fourmillent évidemment encore à ce sujet dans notre pays.*

Si nous observons la situation arrondissement par arrondissement :

**1<sup>er</sup> bataillon** (Château-Gontier) : trois candidats se sont manifestés.

M. Louis Gabriel **Brunet de la Charie**, né en 1824, saint-cyrien, capitaine d'infanterie qui avait été blessé à Sébastopol, en non-activité pour infirmités depuis 1867 et retiré à Châtelain :

*Il appartient à une famille très honorable, très aimée dans le pays, sa fortune est assez considérable et, pour lui-même comme pour les siens, il possède une influence marquée. M. de la Charie est très sympathique à la population ; par sa position de famille, de fortune, par son caractère doux et conciliant, par son dévouement politique qui n'est pas douteux, il convient parfaitement pour les fonctions qu'il sollicite et l'arrondissement tout entier accueillerait avec satisfaction sa nomination au grade de chef de bataillon (sous-préfet de Château-Gontier, 10 juin 1869).*

M. Camille Louis Marie **Rogon de Carcaradec**, né en 1827, saint-cyrien, capitaine d'infanterie qui avait fait la campagne d'Italie en 1859 ; démissionnaire en 1867 et établi à Château-Gontier après y avoir fait « un riche mariage<sup>24</sup> » :

*M. de Carcaradec est encore fort peu connu dans l'arrondissement où, antérieurement à son mariage, il n'avait aucun intérêt ; ses propriétés personnelles se trouvent dans l'arrondissement de Vitré. Il jouit d'une excellente considération, d'une fortune assez importante, mais son influence est nulle et, en raison de son caractère peu conciliant, il conviendrait d'autant moins pour le commandement de la garde*

---

<sup>24</sup> Selon son dossier militaire conservé à Vincennes. Il avait épousé Céline Walsh de Serrant.

*nationale mobile, qu'il ne saurait avoir pour ses subordonnés les ménagements qu'exige l'esprit susceptible et indépendant de nos populations (sous-préfet de Château-Gontier, 10 juin 1869).*

M. Charles Amédée **Jarret de la Mairie**<sup>25</sup>, né en 1826, saint-cyrien<sup>26</sup>, capitaine d'infanterie, titulaire d'une pension de réforme depuis novembre 1866, retiré à Saint-Brice :

*M. Jarret de la Mairie... jouit lui-même et appartient à une famille qui jouit d'une considération méritée. Bien que sa fortune soit assez considérable, son influence est presque complètement nulle. Sa famille professe les opinions légitimistes les plus ardentes et l'on assure, quoiqu'aux dernières élections il se soit séparé des siens pour soutenir le candidat officiel, qu'il partage ces sentiments. Cette candidature ne présentant pas, du point de vue politique, toutes les garanties désirables, il me semblerait opportun de l'écarter au moins en ce qui concerne l'arrondissement de Château-Gontier (sous-préfet de Château-Gontier, 17 juillet 1869).*

**2<sup>e</sup> bataillon** (Laval) : à la fin de 1868, il n'y avait toujours pas de candidats pour cet arrondissement. Le préfet pensait bien à M. Laure, chef de bataillon en retraite, ou à M. de Chamisso, ancien sous-officier de cavalerie, tous deux demeurant à Laval ; mais il doutait fort que l'un d'eux accepte. Deux postulants se manifestèrent quand même et le général commandant la subdivision les coucha sur la liste transmise pour avis au préfet le 5 juin 1869. :

M. Edouard **Leclerc d'Osmonville**, né en 1831, propriétaire à Laval. Directeur des mines de la Mayenne et de la Sarthe, dont son père était le président. Son père a été lieutenant-colonel de la garde nationale sédentaire sous la monarchie de Juillet, maire de Laval de 1844 à 1847.

M. Camille Gustave Casimir **de Roquefeuil**, né en 1829, saint-cyrien, capitaine d'infanterie, il avait fait les campagnes de Crimée et d'Italie, nommé chevalier de la Légion d'honneur à l'issue de la bataille de Solferino ; démissionnaire en juin 1867, « cet officier venant de contracter un riche mariage<sup>27</sup> » ; propriétaire à Laval. Il était noté ainsi par ses chefs peu avant de quitter le service :

*Intelligent, instruit, bien élevé, ne manquant pas d'énergie quand il le faut ; des bonnes manières et des sentiments élevés ; le zèle de cet officier n'est pas toujours à la hauteur de son intelligence ; commande bien sa compagnie ; peut avoir de l'avenir.*

L'appréciation portée par le préfet sur chacun d'eux ne nous est pas parvenue.

**3<sup>e</sup> bataillon** (Mayenne) : le sous-préfet écrivait le 17 novembre 1868 au préfet, au sujet des candidatures « à faire surgir » dans son arrondissement :

*En ce qui me concerne, je ne verrais guère, en fait de personnes auxquelles on pourrait faire des ouvertures, que M. A. Griois, membre du conseil d'arrondissement, et M. Denis, filateur à Fontaine-Daniel. L'un ou l'autre serait-il disposé à se présenter ? Je l'ignore. Il y aurait peut-être encore, en fait de candidats possibles, M. de Vaucelle ou M. Moullin de la Blanchère ; mais je n'aurais, ni dans l'un ni dans l'autre, une confiance bien grande au point de vue politique.*

Un nom figurait finalement sur l'état du 5 juin 1869 déjà cité :

M. Henri Marie Camille comte **de Chamisso**, que l'on a vu plus haut pressenti pour Laval ; né en 1837 ; ancien maréchal des logis au 4<sup>e</sup> régiment de lanciers, « dont les attaches sont presque toutes légitimistes<sup>28</sup> ». Il s'était établi à Laval après y avoir épousé, en 1861, Laure Palicot, fille d'un propriétaire aisé.

<sup>25</sup> Son frère Anatole Augustin (1812-1890) était propriétaire du château de Chesnay à Grez-en-Bouère, dont il fut maire à deux reprises.

<sup>26</sup> De la même promotion (1844-1846) que le général de Sonis, que l'on retrouvera le 2 décembre 1870 à Loigny.

<sup>27</sup> Il avait épousé à Laval Antoinette de Quinemont, propriétaire du château du Bois-Gamats, qui apportait une dot estimée à 300.000 francs...

<sup>28</sup> Le préfet de la Mayenne dans une lettre à son collègue d'Ille-et-Vilaine, qui lui demandait des renseignements sur un frère de Mme Chamisso, postulant pour un emploi dans la garde nationale mobile de ce département.

## Des fusils pour l'instruction

L'instruction devait comprendre le maniement des armes et l'école du soldat, les principes et la pratique du tir, l'école de peloton. Il fallait donc des armes, entreposées de préférence aux centres de réunion et d'exercice des compagnies. Une abondante correspondance fut échangée tout au long des années 1868 et 1869 entre la subdivision militaire, la préfecture, la gendarmerie et les maires des chefs-lieux de canton, pour trouver des locaux pouvant servir d'armurerie, si possible gratuitement. Pour Laval, aucun problème, comme l'assurait le maire dans la lettre qu'il adressait le 25 septembre 1868, au préfet :

*J'ai l'honneur de vous informer que la caserne pouvant loger 1138 hommes et l'effectif des réserves et du bataillon d'instruction ne dépassant pas 700 hommes, rien ne s'oppose à ce qu'on y établisse les dépôts de tous genres<sup>29</sup> de la garde nationale mobile. Dans le cas d'augmentation de la garnison, la ville se chargerait d'organiser des locaux pour l'habillement et l'équipement ; mais elle n'en possède aucun pour y placer les 800 fusils qui devront toujours être déposés à la caserne. Agréez etc.*

La ville d'Evron proposait la pièce de l'Hôtel de ville où se trouvait alors la bibliothèque communale, non sans arrière-pensée de retour sur investissement :

*Ce local offre toutes les garanties de sûreté désirables ; situé au 1<sup>er</sup> étage près du logement du concierge, il n'a aucun accès au dehors... La porte d'entrée est solide, ferme bien à clé et se trouve sur un vaste corridor. Dans le cas où les exercices auraient lieu à Evron, la commune serait disposée à l'abandonner gratuitement ; dans le cas contraire, la commission municipale serait appelée à fixer elle-même le prix du loyer...*

Le loyer réclamé par la commune de Pré-en-Pail pour le grenier proposé dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville fut estimé exorbitant au regard des travaux qu'il aurait fallu faire pour mettre le local en état et on s'orienta vers la demeure d'un particulier.

Tout ce remue ménage avait beaucoup, mais en fin de compte inutilement, occupé le petit monde administratif en Mayenne pendant plus de deux ans, car la garde nationale mobile ne disposait toujours d'aucune arme lorsqu'elle fut appelée à l'activité, par la loi du 17 juillet 1870.

## L'habillement et l'équipement oubliés

Le chapitre IV de la décision impériale du 28 mars 1868, consacré à ce sujet, était rédigé comme suit :

**Habillement** - *L'Etat doit, en principe, l'habillement à tous les sous-officiers, brigadiers, tambours, trompettes et gardes nationaux mobiles, à l'exception de ceux qui, s'étant fait remplacer dans l'armée par un garde national mobile, sont tenus de s'habiller et de s'équiper à leurs frais.*

Rédaction intégrale... On en était resté là. L'uniforme n'était même pas précisé et, le moment venu, il faudra tout improviser, dans l'urgence. La qualité s'en ressentira.

## Tout reste à faire

A la déclaration de guerre, les mobiles de la classe 1864 avaient été libérés, mais ceux des classes 1867, 1868 et 1869 étaient venus grossir les rangs<sup>30</sup> et la Mayenne avait à sa disposition un réservoir de 7313 gardes nationaux mobiles, potentiellement mobilisables. En faisant voter dès le 17 juillet 1870 la loi appelant à l'activité la garde nationale mobile, le gouvernement impérial accomplissait là une formalité indispensable pour se ménager la possibilité de les utiliser, le cas échéant. Y songeait-il sérieusement ? Il ne pouvait ignorer l'état d'impréparation de cette armée auxiliaire, sans cadres, sans armes, ni habillée ni équipée, et il avait lui-même reconnu, dans une circulaire relative aux mobiles de la classe 1864 qui allaient être libérés le 31 janvier 1870: « *Les jeunes gens de cette classe n'ayant*

<sup>29</sup> Le préfet s'inquiétait également des locaux nécessaires aux futurs dépôts d'habillement et d'équipements.

<sup>30</sup> Les listes départementales de la garde nationale mobile comportent : 1461 noms pour la classe 1867 ; 1799 noms pour la classe 1868 ; 1718 noms pour la classe 1869.

**jamais été exercés ni réunis, etc.** ». Il en était de même des autres classes, faute dit-on de ressources budgétaires supplémentaires.

On peut donc penser que dans son esprit, les dispositions énoncées dans ce décret pris le lendemain 18 juillet, n'étaient là que pour préserver l'avenir :

Art. 1. Les bataillons mobilisés de la garde nationale mobile **pourront**, par décret impérial, être formés en **régiments provisoires**, composés chacun de deux, trois ou quatre bataillons. Les régiments de la garde nationale mobile prendront entre eux les numéros et le rang indiqués par leur ordre de création.

Art. 2. Les régiments provisoires de la garde nationale mobile seront commandés par des lieutenants-colonels pris, soit parmi les anciens officiers en retraite ou démissionnaires, soit parmi les chefs de bataillon de la garde nationale mobile.

Art. 3. Les régiments de la garde nationale mobile pourront être réunis en brigades formées de deux à trois régiments, et en divisions formées de quatre à six régiments. Ces brigades et des divisions seront commandées par des officiers généraux du cadre de réserve.

Art. 4. L'artillerie de la garde nationale mobile de la Seine etc. (pour mémoire).

Et pourtant, à la chute de l'Empire le 4 septembre 1870, pas moins de 58 de ces régiments auront été créés.

## LA GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE

Elle ne faisait pas partie de l'armée et n'avait a priori qu'une vocation de maintien de l'ordre public. Napoléon III se méfiait toutefois des opinions libérales de cette milice bourgeoise, à l'esprit parfois frondeur et dont la défection en février 1848 avait provoqué l'effondrement de la monarchie de Juillet. Il l'avait réorganisée alors qu'il n'était encore que le Président de la Deuxième République, par la loi du 13 juin 1851, qui posait des limites strictes à son activité.

Composée théoriquement de tous les Français à partir de l'âge de vingt ans (la loi prévoyait une longue liste d'exemptions), elle était organisée en compagnies communales, placées sous l'autorité des maires, des sous-préfets, des préfets et du *ministre de l'intérieur*<sup>31</sup>. Elle pouvait être regroupée en bataillons ou légions à l'échelon du canton, mais ne devait en aucun cas être organisée par département, ni même par arrondissement. Les citoyens ne pouvaient ni prendre les armes, ni se rassembler comme gardes nationaux, avec ou sans uniforme, sans l'ordre des chefs immédiats, et ceux-ci ne pouvaient donner cet ordre sans une réquisition de l'autorité civile.

Les gardes nationaux inscrits sur le contrôle du *service ordinaire* de leur commune étaient susceptibles d'être appelés « à tous les services d'ordre et de sûreté, ainsi qu'aux exercices et aux revues » dans leur commune ; ils pouvaient également être requis en *service détaché* pour effectuer hors de la commune des tâches normalement dévolues à la gendarmerie et à la troupe de ligne : escorte de convois sensibles, rétablissement de l'ordre et maintien de la paix publique. Plusieurs catégories de gardes nationaux étaient de par leur profession dispensés de ce service<sup>32</sup> et, inscrits sur les *contrôles de la réserve*, ne pouvaient être appelés que par arrêté du préfet. La loi prévoyait également un *service de corps mobilisés* pour seconder l'armée de ligne, mais selon des modalités qui restaient encore à définir.

Jamais convoquée sous l'Empire, quasiment désarmée<sup>33</sup>, la garde nationale sédentaire était tombée dans un profond sommeil et lorsque, pressé par la nécessité, on s'avisera de la remettre sur pied, tout sera à faire, en commençant par les recensements et la création des contrôles nominatifs.

<sup>31</sup> Tandis que la garde nationale mobile relevait du ministre de la guerre.

<sup>32</sup> Préposés des contributions indirectes, de l'octroi, cantonniers, éclusiers, gardes champêtres, forestiers, facteurs de la poste aux lettres, agents des lignes télégraphiques, postillons, machinistes des chemins de fer, etc.

<sup>33</sup> 6400 fusils avaient été réintégrés à l'arsenal de Rennes en 1852 et, à la date du 10 août 1870, on recensait 370 fusils à Château-Gontier, 384 à Laval, 392 à Mayenne, plus 38 à Cuillé et 30 à Coudray, soit 1214 au total.

## Chapitre 2

# LA FRANCE DÉCLARE LA GUERRE !

Sans trop nous étendre sur les détails du déclenchement de la guerre, on rappellera qu'elle résultait de la candidature du prince Léopold de Hohenzollern, neveu du roi de Prusse, au trône d'Espagne, vacant depuis deux ans. Le tournant de l'affaire fut la déclaration faite le 6 juillet devant la Chambre des députés par le duc de Gramont, ministre des affaires étrangères ; déclaration publiée au *Journal Officiel* du lendemain :

*Notre respect pour les droits d'un peuple voisin ne peut pas faire que nous laissons une puissance étrangère essayer de relever le trône de Charles-Quint, détruire à notre détriment l'équilibre actuel des forces de l'Europe (applaudissements frénétiques) et mettre en péril les intérêts et l'honneur de la France (applaudissements et bravos répétés). Cette éventualité ne se réalisera pas. Nous comptons sur la sagesse du peuple allemand et sur l'amitié du peuple espagnol. S'il en était autrement, forts de votre appui et de celui de la nation, nous saurions remplir notre devoir sans hésitation et sans faiblesse (Applaudissements et bravos).*

La France se plaçait imprudemment dans une position lui interdisant tout recul et qui, habilement exploitée par Bismarck qui tirait les ficelles en coulisse, allait conduire à la guerre, en plaçant de surcroît la France dans la position désavantageuse de l'agresseur. Un sondage d'opinion fut demandé par le ministre de l'intérieur sur l'effet produit par cette déclaration ; selon la réponse adressée le 8 juillet par le préfet, la Mayenne faisait partie des départements, les plus nombreux, qui ont officiellement approuvé : l'honneur national était en jeu !

**Le 13 juillet**, Bismarck « agite le chiffon rouge devant le taureau gaulois » en diffusant une version trafiquée de la « dépêche d'Ems », qui laisse croire à toute l'Europe que le roi de Prusse avait fait répondre à l'ambassadeur de France « par l'adjutant de service » qu'il refusait de le recevoir<sup>34</sup>.

**Le 14 juillet**, l'ordre de mobilisation est signé, en réaction à cette humiliation sciemment provoquée.

**Le 15 juillet**, la Chambre vote les crédits nécessaires à la guerre. Cette même chambre avait systématiquement refusé, année après année, les crédits nécessaires au fonctionnement de l'armée, une armée qui manquait de tout, sauf bien sûr de boutons de guêtre...

**Le 19 juillet**, la France déclare officiellement la guerre à la Prusse, qui n'attendait que cela.

**Le 22 juillet**, une proclamation de l'Empereur est imprimée et affichée dans tout le département :

***Français !** Il y a dans la vie des peuples des moments solennels où l'honneur national, violemment excité, s'impose comme une force irrésistible, domine tous les intérêts et prend seul en mains la direction des destinées de la patrie : une de ces heures décisives vient de sonner pour la France.*

*La Prusse à qui nous avons témoigné, pendant et depuis la guerre de 1866, les dispositions les plus conciliantes, n'a tenu aucun compte de notre bon vouloir et de notre longanimité. Lancée dans une voie d'envahissement, elle a éveillé toutes les défiances, nécessité partout des armements exagérés et fait de l'Europe un camp où règnent l'incertitude et la crainte du lendemain.*

---

<sup>34</sup> La traduction erronée par l'agence Havas du terme « Adjudant » qui, en allemand, signifie « adjoint, aide de camp », aggravait encore le malentendu.

Un dernier incident est venu révéler l'instabilité des rapports internationaux et montrer toute la gravité de la situation. En présence des nouvelles prétentions de la Prusse, nos réclamations se sont fait entendre ; elles ont été éludées et suivies de procédés dédaigneux.

Notre pays en a ressenti une profonde irritation et aussitôt un cri de guerre a retenti d'un bout de la France à l'autre ; il ne nous reste plus qu'à confier nos destinées au sort des armes.

Nous ne faisons pas la guerre à l'Allemagne, dont nous respectons l'indépendance. Nous faisons des vœux pour que les peuples qui composent la grande nationalité germanique disposent librement de leurs destinées.

Quant à nous, nous réclamons l'établissement d'un état de choses qui garantisse notre sécurité et notre avenir. Nous voulons conquérir une paix durable, basée sur les vrais intérêts des peuples, et faire cesser cet état précaire où toutes les nations emploient leurs ressources à s'armer les unes contre les autres.

Le glorieux drapeau que nous déployons encore une fois devant ceux qui nous provoquent est le même qui porta à travers l'Europe les idées civilisatrices de notre grande révolution ; il représente les mêmes principes, il inspirera les mêmes dévouements.

Français, je vais me mettre à la tête de cette vaillante armée qu'anime l'amour du devoir et de la patrie. Elle sait ce qu'elle vaut, car elle a vu dans les quatre parties du monde la victoire s'attacher à ses pas.

J'emmène mon fils avec moi ; malgré son jeune âge, il sait quels sont les devoirs que son nom lui impose, et il est fier de prendre sa part dans les dangers de ceux qui combattent pour la Patrie.

Dieu bénisse nos efforts ! Un grand peuple qui défend une cause juste est invincible - Napoléon.

## Les réactions en Mayenne

La perspective d'une guerre prochaine ne provoque pas, en Mayenne, d'émotion excessive. La presse locale<sup>35</sup> se répand en comparaisons flatteuses entre ce qu'on croit savoir des armées de la Prusse et de la France. *L'Echo de la Mayenne* du 17 juillet publie ainsi le tableau comparatif suivant :

**Prusse** – Les forces militaires de la Prusse peuvent se grouper ainsi : troupes de campagne 540.000 hommes, 1.170 pièces de canon, 133.000 chevaux. Troupes de réserve 188.000 hommes, landwehr 175.000 hommes. L'armée de campagne se compose de 114 régiments d'infanterie, 16 bataillons de chasseurs, 74 régiments de cavalerie, 13 d'artillerie. Il convient de faire remarquer que dans ces chiffres sont compris les contingents des provinces annexées et des Etats auxiliaires.

**France** – L'armée française compte 115 régiments d'infanterie, 20 bataillons de chasseurs. Nos régiments de cavalerie sont aussi nombreux que ceux de la Prusse ; si une différence peu sensible existe, elle est en notre faveur. Les 175.000 hommes de la Landwehr sont compensés par la garde mobile, organisée réellement dans les deux premiers corps d'armée, et dont les cadres sont formés dans toute la France. Quant à nos réserves, si le besoin de les rappeler se faisait sentir, elles s'élèveraient à plus de 188.000 hommes.

Nous pouvons donc, dès le début d'une campagne, présenter à l'ennemi des forces numériques aussi considérables que celles qu'il peut mettre en ligne. Quant aux ressources des deux pays, il est incontestable que l'unité française est plus favorable à l'organisation de nouvelles armées que l'agglomération de l'Allemagne prussianisée.

Les réactions à la déclaration de guerre sont mesurées et la guerre est assez bien acceptée si l'on en croit le sous-préfet de Mayenne :

Toutes les préoccupations sont tournées vers la guerre, les nécessités et les sacrifices qu'elle impose, les conséquences qu'elle peut avoir. Cet événement a été considéré généralement comme une crise nécessaire, impossible à éviter, provoquée par les menaces d'une ambition rivale dont les prétentions ne

---

<sup>35</sup> Les deux principaux journaux qui paraissent alors en Mayenne sont *L'Indépendant de l'Ouest*, à forte orientation légitimiste, et *L'Echo de la Mayenne*, conservateur et « dynastique ».

*pouvaient être tolérées davantage. Bien que ce pays soit naturellement apathique et peu démonstratif, les bruits de guerre ont éveillé le sentiment patriotique. On attend avec impatience les résultats de la lutte, mais on a confiance dans la valeur et dans le bon droit de la France. Des souscriptions patriotiques se sont spontanément organisées dans la plupart des localités.*

Même son de cloche à Château-Gontier, où les passions suscitées par les élections municipales, prévues pour début août, s'apaisent. Avec un bémol toutefois, dû à la sociologie particulière de l'arrondissement : « *Cet état de choses tend à se modifier depuis deux jours chez les membres du clergé et chez les hommes qui appartiennent à l'opinion religieuse et cléricale, depuis qu'il est question du rappel de nos troupes de Rome* ».

La question de Rome, qui est évoquée ici mérite une parenthèse, car elle aura finalement empoisonné la vie politique française pendant tout le Second Empire. Napoléon III s'est trouvé constamment tiraillé entre son aspiration personnelle à être l'artisan de l'unité italienne et l'absolue nécessité de maintenir le pape à la tête de ses Etats et donc de Rome, pour satisfaire les catholiques qui avaient puissamment contribué à le porter au pouvoir ; catholiques qui avaient de plus le soutien actif de l'impératrice Eugénie. La France avait fait la guerre à l'Autriche en 1859 pour aider les Italiens, mais elle entretenait depuis 1849 un corps expéditionnaire à Rome, pour empêcher ces mêmes Italiens d'y établir leur capitale. Elle avait même résisté par les armes en 1868 à la dernière tentative de Garibaldi, sur le champ de bataille de Mentana où, selon le télégramme entré dans l'Histoire, « *les chassepots ont fait merveille* ».

C'est donc la guerre.

## UNE MOBILISATION CATASTROPHIQUE

En vertu de la mobilisation décidée le 14 juillet 1870, les deuxièmes portions des classes sous les drapeaux (65, 66, 67 et 68) et les classes 1863 et 1864, qui constituaient la réserve, furent mises en route le 21 juillet. En Mayenne, ce sont 1240 réservistes, qui ont convergé vers la gare de Laval, pour rejoindre les dépôts de leurs régiments respectifs, où ils devaient se faire habiller, équiper et armer, avant de rejoindre, toujours par le train, ces mêmes régiments qui, eux, étaient déjà partis à la frontière.

Car c'était là une des dispositions catastrophiques de cette mobilisation : les régiments ne se mettaient pas sur le pied de guerre dans leur garnison, mais partaient immédiatement sur les lieux où devait se concentrer l'armée, sans attendre leurs réservistes qui devaient les rejoindre plus tard. On imagine bien que cela prendra un certain temps, en particulier pour les régiments dont le dépôt était en Algérie... A la fin du mois de juillet, 38.000 réservistes seulement sur les 163.000 convoqués avaient rejoint leur régiment. Avant goût de la pagaille dont on découvrira un peu plus loin l'ampleur : la mairie de Bazouges écrivait le 1<sup>er</sup> août au sous-préfet : « *A ce jour nous n'avons reçu aucun avis de la conscription prochaine. Je vous prie donc de bien vouloir nous donner connaissance de l'arrêté qui ordonne l'avancement de la classe 1870 et les instructions nécessaires* »...

A ces réservistes, il faudra ajouter un peu plus tard les recrues de la classe 1869, appelées à l'activité le 26 juillet et mises en route à partir du 8 août. Les soixante Mayennais affectés au 2<sup>e</sup> zouaves quitteront Laval le 15 août, arriveront à Oran le 22 août et en repartiront le 3 septembre ; après la bataille...

Les Mayennais qui quittaient Laval croisaient les réservistes des régiments de l'Ouest, qui allaient à Rennes, à Brest ou à Vannes, ainsi que ceux du 69<sup>e</sup> de ligne, qui venaient à Laval où se trouvait leur dépôt<sup>36</sup>, pour se faire équiper, avant d'en repartir ; réservistes qui seront suivis des recrues de la classe 1869 du même régiment, qui vont arriver à partir du 8 août. Lorsque ce dépôt quittera Laval début octobre, il aura équipé et mis en route un total de 45 officiers et 3229 hommes, soit autant de bouches à nourrir, avec l'apport du commerce local...

---

<sup>36</sup> Dans la caserne des Cordeliers, qui ne s'appelait pas encore Corbineau. Les bataillons de ce régiment tenaient garnison à Paris, d'où ils étaient partis le 17 juillet pour Metz.

## Dans la transparence...

L'armée française se concentre. Péniblement, mais dans la plus grande transparence : grâce à la presse locale, la Mayenne n'ignore rien du déploiement des troupes. L'ennemi non plus d'ailleurs... C'est ainsi que *L'Indépendant de l'Ouest* annonçait dans son édition du 24 juillet 1870 :

*Voici d'après les journaux officiels, quelle sera définitivement la composition de l'armée :*

*Le 1<sup>er</sup> corps, qui a son état-major à Strasbourg, est commandé par le maréchal Mac-Mahon ; il est composé de quatre divisions d'infanterie et d'une de cavalerie.*

*Le 2<sup>e</sup> corps, aux ordres du général de division Frossard, gouverneur du prince impérial, a son état-major à Saint-Avold ; il est composé de l'ex-camp de Châlons, trois divisions d'infanterie et une de cavalerie.*

*Le 3<sup>e</sup> corps, qui tient le centre de la position, état-major à Metz, est confié au maréchal Bazaine ; quatre divisions d'infanterie et une de cavalerie, armée de Paris et d'Afrique.*

*Le 4<sup>e</sup> corps, général de division Ladmirault : trois divisions d'infanterie et une de cavalerie. Etat-major à Thionville.*

*Le 5<sup>e</sup> corps, général de division de Faily : quatre divisions d'infanterie et une de cavalerie. Etat-major à Bitche.*

*Le corps de réserve, à trois divisions d'infanterie et une de cavalerie, se constitue à Châlons sous les ordres du maréchal Canrobert.*

*Enfin la garde ira à Nancy et à Belfort. L'état-major général sera à Nancy provisoirement, avec le général Bourbaki. A Belfort, se réuniront la cavalerie et la division du général de Douay.*

*C'est donc 23 divisions d'infanterie et sept de cavalerie qui entrent en campagne, pourvues d'une artillerie nombreuse.*

L'*Echo de la Mayenne* ne sera pas en reste, qui publiera le 12 août l'ordre de bataille complet de l'armée impériale, avec les numéros des régiments et les noms des généraux.

## ... un certain enthousiasme...

Les trains transportant vers l'Est les régiments venant de Bretagne passent en gare de Laval, où ils s'arrêtent régulièrement et le chef de gare signale dans une lettre adressée au préfet que le samedi 23 juillet, au train de 12 h 33, une dame Bonnieux, demeurant avec sa fille rue Solferino, a distribué du cidre aux soldats ; ce que voyant, M. Guérin, marchand de cidre rue Magenta, en a offert un tonneau. Les employés présents ont immédiatement ouvert une souscription pour acheter du pain, de la charcuterie et des fromages, afin de les distribuer : ils réunissent 166 francs ce jour là, 251 le lendemain. On apprend par ailleurs que les employés des postes et de l'octroi se sont cotisés pour acheter des fûts de bière ; le brasseur Huard en a offert de son côté, la municipalité de Laval et le préfet font de même. Scènes classiques que l'on reverra en août 1914.

## ... et l'improvisation

Les brigades, les divisions et les corps d'armée d'active n'existaient pas en temps de paix<sup>37</sup>. Il fallait donc créer les états-majors et les services nécessaires : parcs d'artillerie, convois d'intendance, service de santé, etc. Pour cela, désigner les personnels les mettre en route, rassembler et acheminer les matériels stockés un peu partout dans les arsenaux. *L'Indépendant de l'Ouest* du 17 juillet écrivait :

*Rien n'est encore arrêté pour la formation des états-majors généraux d'armée. Rien de plus facile, du reste, que de réunir au grand quartier général tous les officiers appelés à en faire partie et de les*

---

<sup>37</sup> On ne relève dans l'annuaire militaire de 1870 que 6 divisions d'infanterie et deux divisions de cavalerie « d'active », au sein des seuls 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> corps d'armée « de l'intérieur ». Encore ne s'agit-il que des états-majors.

*fractionner ensuite par groupes dirigés par les chefs d'états-majors généraux, qui opèreraient sous la haute direction du major général.*

Rien n'est encore arrêté, parce qu'on a changé deux fois d'organisation au mois de juillet. Le maréchal Niel avait prévu de constituer trois armées, fortes chacune de 3 corps d'armée et commandées par les maréchaux Mac-Mahon (Strasbourg, armée d'Alsace), Bazaine (Metz, armée de Lorraine) et Canrobert (Châlons, armée de réserve) ; la garde impériale et deux corps de réserve (à Belfort et Paris) restant dans la main de l'Empereur, commandant en chef de l'ensemble. Les ordres de mise en place étaient préparés, il restait à écrire à l'encre les noms portés au crayon sur les documents.

Premier changement décidé après la déclaration Gramont du 6 juillet : il sera formé une seule armée « du Rhin » au lieu de trois, avec 8 corps d'armée identiques, à 3 divisions. Tout est à recommencer, en particulier pour l'artillerie, qui doit redistribuer les batteries de ses régiments et réorganiser ses parcs. Dans la précipitation qu'on devine.

Ce travail à peine terminé, nouveau changement : pour consoler les trois maréchaux qui ne commandaient plus qu'un corps d'armée, on décide de leur donner une division de plus, en supprimant un des corps d'armée. On aboutit finalement au déploiement très voisin de celui dont l'*Indépendant de l'Ouest* donnait le détail le 24 juillet.

La pagaille fut à la mesure des chamboulements. Un auteur parle même de *triomphe de l'anarchie*. La situation catastrophique qu'il découvre à son arrivée à Metz oblige l'Empereur à abandonner son plan initial, qui était d'attaquer rapidement, pour isoler les Etats d'Allemagne du sud et les inciter à rester neutres. C'est raté et ils vont se ranger aux côtés de la Prusse.

Comme cette mobilisation laborieuse se faisait à proximité immédiate de la frontière, l'armée impériale sera battue avant d'avoir pu achever sa mise sur pied de guerre, encore moins sa concentration. Mais de tout cela, on n'avait pas conscience en Mayenne, endormi qu'on était par le discours rassurant et satisfait des médias.

## La grande illusion

*L'Indépendant de l'Ouest* du 24 juillet se voulait ostensiblement rassurant :

*Le travail de divisionnement est complet pour les deux corps qui doivent agir les premiers. Ils sont pourvus de leur artillerie, de leur réserve, de leur matériel. L'organisation sera complétée aujourd'hui pour les trois autres corps. Sur notre frontière du nord-est, le nombre des troupes est si considérable que les commandants en chef ont prié le ministre de n'expédier de nouveaux renforts qu'après les avoir avisés au moins douze heures à l'avance.*

On notera l'usage, qui n'est pas anodin, des expressions « *le travail... est complet* », « *les corps... sont pourvus* », « *Le nombre des troupes est tellement considérable...* ». Le message subliminal qui est ici délivré de façon probablement inconsciente est clair : ce qui devait être fait a été fait ; notre armée est ou va être abondamment pourvue de tout ce qui lui est nécessaire, en hommes et en matériels. Selon *L'Echo de la Mayenne* du 3 août :

*La France, dans l'espace de 16 ans, a fait quatre grandes guerres. Les chefs de notre armée avant d'entreprendre la campagne actuelle qui marquera dans les annales militaires du monde, calculent toutes les chances, supputent toutes les prévisions et, en mesurant toute l'étendue de leurs forces, font acte de sagesse patriotique, inséparable d'une bonne administration.*

L'armée, c'est une évidence, est entre de bonnes mains. On notera les termes « *calcul* », « *prévision* » et « *sagesse* » associés au portrait de ces chefs qui s'appêtent à entreprendre une campagne « *qui marquera dans les annales militaires du monde* ». On ne croyait pas si bien dire !

On se fait des illusions sur la valeur de nos généraux et on leur attribue généreusement des qualités qu'ils n'ont pas. Ils sont d'une bravoure personnelle indiscutable : seize d'entre eux seront tués sur le champ de bataille ou mourront de leurs blessures. Mais ils sont habitués aux campagnes coloniales et n'ont, répétons-le, aucune expérience de la conduite d'une division, encore moins d'un corps d'armée.

De plus, ils n'étaient pas tous de première jeunesse et trois d'entre eux seulement avaient moins de 60 ans : Bourbaki (la garde) et Félix Douay (7<sup>e</sup> corps) ont 54 ans, Bazaine (3<sup>e</sup> corps) en a 59. De Faily a 60 ans, Canrobert 61, Mac-Mahon et Ladmirault 62, Frossard 63.

Autre pilier de cette foi aveugle en notre invincibilité : la supériorité indiscutable du fusil Chassepot, qui porte plus loin que son homologue prussien :

*Le colonel Stoffet affirme que les Prussiens éprouveront la plus douloureuse déception en constatant un fait qu'ils ignorent : c'est que le chassepot porte 200 pas plus loin que le fusil à aiguille. La proportion est de 6 à 4. Les Prussiens seront massacrés avant de pouvoir nous aborder. Il dit que ce fait est hors de doute et que c'est une des raisons qui ont fait décider la guerre à Paris.*

Celui à qui *L'indépendant de l'Ouest* du 20 juillet prête ce propos n'est autre que l'ancien attaché militaire français à Berlin ; une référence !

Parmi les thèmes récurrents : l'incapacité affirmée des Prussiens à nous atteindre avec leur fusil qui tire trop court. La presse multiplie les anecdotes comme celle-ci (*L'Echo de la Mayenne* du 27 juillet) :

*Un des soldats français, invité par son officier à faire l'essai de ses armes sur l'ennemi, a visé la sentinelle badoise. Le coup traverse le Rhin et l'Allemand tombe. Le poste attaqué veut riposter, mais toutes les balles tombent à l'eau, sans atteindre la rive française. Ce fait, qui démontre la supériorité de nos armes, a produit chez nous et à l'étranger une profonde impression.*

On s'en gargarise, dans une totale inconscience du rôle prépondérant de l'artillerie sur un champ de bataille moderne. Au fait, d'ailleurs, notre artillerie ? Silence pudique : on n'en parle jamais. Peut-être parce que nous avons l'arme absolue : les mitrailleuses, inventées par le colonel de Reffye. Elles étaient effectivement une nouveauté, redoutable pour l'infanterie adverse :

*A l'armée, on est de plus en plus enchanté de l'armement. Chassepots et mitrailleuses promettent des merveilles. On compte beaucoup sur ce dernier engin, qui est d'une précision et en même temps d'une facilité d'exécution incroyable. A 1.500 mètres, elles tirent avec une justesse mathématique. A 3.000 mètres, on peut détruire un bataillon ennemi, et cela en 5 minutes. Il leur faut une minute pour être en batterie, et comme les pièces d'artillerie ordinaires exigent trois minutes pour cela, il en résulte qu'on peut tuer, avant qu'elles soient en position, les servants et les attelages de ces pièces et avec quelques cavaliers s'en emparer sans le moindre danger » (*L'indépendant de l'Ouest* du 3 août).*

Mais personne n'en connaissait l'usage. Payées sur la cassette personnelle de l'Empereur et non pas sur le budget de la guerre<sup>38</sup>, elles avaient été fabriquées dans le plus grand secret et stockées à Vincennes. Le colonel de Reffye dut faire la tournée des corps d'armée pour en expliquer le maniement aux artilleurs, qui ne surent pas comment l'employer.

## **Le renseignement ? On n'y pense même pas.**

Du coup, on ne s'étonne pas d'apprendre, par *L'Echo de la Mayenne* du 24 juillet 1870, que les Prussiens, conscients de leur faiblesse, adopteraient une posture défensive :

*Un voyageur arrivé de Mayence annonce que les troupes prussiennes ont évacué cette ville ainsi que Cologne. Elles occupent Coblenz et la ligne du Rhin. L'ensemble de leurs mouvements indique un plan défensif.*

Ce que contredisent pourtant les nombreuses incursions en territoire français de patrouilles ennemies, en particulier de uhlans. La presse qui s'en fait l'écho met l'accent sur les exploits de notre propre cavalerie, qui repousse avec vigueur et sabre à la main toutes ces tentatives. On ne voit pas que l'ennemi s'affaire là à recueillir du renseignement, ce que, pour notre part, l'on ne songe pas un seul instant à faire.

---

<sup>38</sup> Peut-être dans un souci louable de discrétion : les faire apparaître officiellement dans le budget du ministère de la guerre aurait inmanquablement attiré l'attention des armées étrangères, adversaires potentiels. L'Empereur aurait en fait, selon certains, contourné ainsi l'opposition des artilleurs qui ne voyaient pas l'intérêt de l'engin.

On a d'ailleurs si peu le souci du renseignement, qu'on prête inconsciemment à l'ennemi les mêmes dispositions d'esprit et on ne s'avise que tardivement de la présence, sur le sol français, de ressortissants des pays avec lesquels on est désormais en guerre. Le ministre de l'intérieur avait même télégraphié le 22 juillet cette surprenante circulaire à tous les préfets<sup>39</sup> :

*Un certain nombre de sujets allemands habitant la France sont rappelés dans leur pays pour le service des réserves ou de la Landwehr. Je vous communique les dispositions arrêtées à leur égard depuis la déclaration de la guerre. **Il ne doit pas leur être permis de quitter la France pour aller prendre les armes contre elle.** Ils y trouveront la protection des lois et la vôtre s'ils continuent à s'en montrer dignes. S'ils se livrent au contraire à des manœuvres ou à des entreprises contre la sécurité de l'Etat, votre devoir serait de les empêcher et vous auriez soin de m'en rendre compte.*

Il faudra attendre le 13 août pour qu'une directive prescrive de faciliter le départ des Prussiens et des Allemands<sup>40</sup>. Le maire d'Evron télégraphie le 13 août : « *Cinq sujets bavarois musiciens ambulants sont à Evron. Deux institutrices prussiennes sont au château de Mézangers. Faut-il les expulser tous ?* ».

Réponse du préfet : « *Faites produire les papiers des musiciens ; et s'ils ne sont pas réguliers, arrêtez-les et rendez-moi compte. Quant aux institutrices, depuis combien de temps sont-elles à Mézangers ? Sachez d'où elles viennent et ce qu'elles font réellement* ».

Une note interne de la préfecture datée du 14 août mais non signée disait, à propos de ces deux institutrices : « *M. Le Gonidec avait chez lui deux domestiques prussiennes, qui dit-on écrivaient assez fréquemment dans leur pays. A la nouvelle de nos échecs, elles ont montré une telle joie que les autres domestiques ont exigé leur expulsion. Elles sont parties pour Laval samedi* ».

On ne doute de rien car la guerre sera brève et victorieuse et, d'ailleurs, une maison de Lyon se propose de la relater en 320 pages, à raison de 8 pages, 3 fois par semaine. 40 livraisons suffiront, « *à moins que les événements ne nous obligent à augmenter son format* ». Cet encart publicitaire disparaîtra des périodiques mayennais à la fin du mois d'août...

---

<sup>39</sup> Arch. de la Mayenne, 4 M 245.

<sup>40</sup> On apprendra par la suite que plusieurs artisans et commerçants allemands, installés à Laval, où certains avaient même fondé une famille, seront finalement expulsés sur Jersey, au mois de septembre.

## Chapitre 3

# PREMIERS COMBATS – L'INQUIÉTUDE

## LES HOSTILITÉS COMMENCENT

Le 2 août, la France a enfin pris l'offensive, à Sarrebruck. La dépêche télégraphique du 3 août en provenance de Metz, relayée par le ministère de l'intérieur et diffusée en Mayenne par voie d'affiches, est assez sobre :

*Hier, une batterie de mitrailleuses a été mise en position sur les hauteurs de Sarrebrück. Un peloton ennemi qui défilait sur le chemin de fer de la rive droite, à une distance de 1.600 mètres, fut dispersé en un clin d'œil par les mitrailleuses et laissa la moitié de ses hommes par terre. Un second peloton se hasardant de nouveau sur la même ligne a subi le même sort. Dès lors, personne n'osa plus passer sur ce chemin de fer.*

*Parmi les prisonniers prussiens, se trouvent plusieurs volontaires appartenant à des familles aisées. Interrogés, ils ont convenu de la supériorité du fusil français sur le fusil prussien.*

*De son côté, le maréchal Bazaine a eu un engagement avec des tirailleurs ennemis. Plusieurs Prussiens ont été tués ; aucun des nôtres n'a été blessé.*

L'Empereur s'était bien rendu compte de l'état réel de l'armée et il avait renoncé à tout projet d'envergure. Mais cette offensive avait été imposée par le gouvernement, lui-même poussé par une opinion publique parisienne qui s'impatientait. Les escarmouches entre patrouilles ne suffisaient plus, il fallait du consistant. On s'était donc résigné à cette action, menée par le 2<sup>e</sup> corps d'armée, d'amplitude très limitée et sans but bien précis. Les Prussiens, qui avaient ordre de ne pas résister trop longtemps, se replièrent au bout d'une heure ou deux et on ne songea même pas à les poursuivre. Comme l'affaire s'était déroulée en présence du prince impérial, on s'était empressé de la médiatiser. *L'Echo de la Mayenne* du 7 août enjolivera les choses et en rajoutera un peu.

## 7 août matin - Premières inquiétudes

Les premiers nuages arrivent avec les dépêches diffusées par la préfecture au matin du 7 août. Nous aurions subi des revers :

*Metz, 6 août, minuit et demi. Le maréchal Mac-Mahon a perdu une bataille sur la Sarre. Le général Frossard a été obligé de se retirer ; cette retraite s'opère en bon ordre ; on peut se rétablir – Napoléon.*

*Metz, 7 août, 3 h 30 du matin. Un autre engagement a commencé vers une heure ; il ne paraissait pas trop sérieux mais, petit à petit, les masses ennemies se sont accrues considérablement et le 2<sup>e</sup> corps s'est retiré sur les hauteurs. Je vais me placer au centre de la position – Napoléon.*

*Les ministères viennent d'adresser une proclamation dans laquelle ils font appel au patriotisme et à l'énergie de la nation. Le Corps législatif et le Sénat sont convoqués pour le 11 août.*

Nous aurions subi des revers : *Mac-Mahon a perdu une bataille - Frossard a été obligé de se retirer ; ce qui n'est pas un signe de victoire. Mais qu'on se rassure : rien de bien grave : La retraite s'opère en bon ordre - Tout peut encore se rétablir - L'Empereur se place au centre du dispositif.* Les motifs à se rassurer l'emportent sur les mauvaises nouvelles.

## C'était Wissembourg

*L'Echo de la Mayenne* du 7 août, qui ouvrait sur le récit avantageux de l'affaire de Sarrebruck, signale deux colonnes plus loin, puis à la page suivante, dans la rubrique « *Dernières nouvelles* » un engagement assez important, qui se serait déroulé à Wissembourg le 5 août. Le général Douay a été tué.

**6 août. On écrit de Wissembourg :** trois régiments de la division Douay et une brigade de cavalerie légère ont été attaqués à Wissembourg par des forces considérables massées dans les bois qui bordent la Lauter. Ces troupes ont résisté pendant plusieurs heures aux attaques de l'ennemi, puis se sont repliées sur le col du Pigeonnier qui commande la ligne de Bitche. Le général Abel Douay a été tué. Une de nos pièces, dont les chevaux avaient été tués et l'affût brisé, est tombée au pouvoir de l'ennemi. Les derniers mots de la dépêche annoncent que Mac-Mahon concentre ses troupes sur ce point. Un bruit qui circule à la dernière heure et qui paraît venir de bonne source, apprend qu'en effet les forces du maréchal sont engagées en ce moment depuis midi devant Wissembourg.

**Dernières nouvelles. Paris 6 août** – Journal officiel – Les troupes françaises qui, au nombre de 7 à 8.000 soldats, ont été engagées le 5 août devant Wissembourg, ont eu affaire à deux corps d'armée, parmi lesquels se trouvaient des troupes d'élite appartenant à la garde prussienne ; malgré l'infériorité du nombre, nos régiments ont résisté pendant plusieurs heures, avec un héroïsme admirable et lorsqu'ils se sont repliés, les pertes de l'ennemi étaient si considérables qu'il n'a pas osé les suivre.

On ne connaîtra que bien plus tard, le 12 août, le détail des combats qui se sont déroulés. En fait, Mac-Mahon et Frossard ont bel et bien été battus. Alors on préfère mettre en avant l'héroïsme, indiscutable et réel, de nos soldats. Ce premier combat s'est déroulé à Wissembourg, le 4 août et non le 5. Le premier obus prussien est tombé sur la ville vers 8 h15 heures ; il était parti du village de Schweigen, à 2 km en retrait de la frontière toute proche. Une reconnaissance de notre cavalerie, le matin même, n'avait rien vu. Elle n'avait pas dû aller bien loin... Du côté prussien, il y avait pourtant 3 corps d'armée, qui ne pourront même pas se déployer en entier, faute de place. Du côté français : une division incomplète, arrivée la veille. On s'est battu dans la ville, puis sur les hauteurs du Geisberg, au sud. Parmi les défenseurs, mentionnons les « *turcos* » du 1<sup>er</sup> régiment de tirailleurs algériens. Ils impressionneront fortement les Prussiens, puis se replieront en bon ordre, avec l'intégralité de leur matériel, mais en ayant perdu 18 officiers et 518 hommes.

Petite digression pour signaler que les paroles de la *Marche des tirailleurs* s'inspirent très directement des nombreux épisodes de cette guerre de 1870, au cours de laquelle les trois régiments de tirailleurs algériens se sont particulièrement distingués :

*Six canons balayaient la plaine,  
Crachant la mort sur nos lignards ;  
Mes enfants dit le capitaine,  
Faites-moi taire ces braillards  
Cette réplique étant très nette,  
Les Turcos froncent les sourcils,  
Et au bout de leur fusil,  
Ils ajustent leur baïonnette !*

Mais ce n'est pas là le seul apport de cette guerre à l'imaginaire militaire français. Cette première affaire coûtait à l'armée impériale 89 officiers et 1521 hommes, tués, blessés ou disparus. Les Prussiens, pour leur part, avaient perdu 91 officiers et 1460 hommes, signe de l'acharnement des combats.

## 7 août après-midi : le ciel s'obscurcit.

Dans l'après-midi du 7 août, le ciel s'obscurcit nettement ; la préfecture affiche une série de dépêches inquiétantes :

**Metz, 7 août, 12 h 25 du soir.** Le maréchal Mac-Mahon a éprouvé un sérieux échec à Reichshoffen ; il se replie et couvre Nancy. Les troupes qui sont autour de Metz sont dans d'excellentes dispositions. Ce matin, trois corps d'armée tout entiers n'avaient pas encore donné. Les pertes de l'ennemi sont très considérables et ralentissent la marche. L'épreuve est sérieuse, mais elle n'est pas au-dessus des efforts de patriotisme de la nation. Il n'est pas possible de préciser le chiffre de nos pertes. Le mouvement de retraite et de concentration s'accomplit. Le général Coffinière organise la défense – Le QG.

**Metz, 7 août, 6 heures du matin.** Dans l'affaire de Forbach, il n'y a eu que le 3<sup>e</sup> corps (sic) engagé. Les corps des généraux Ladmirault et Faily ainsi que la garde n'ont pas combattu. A cinq heures, les Prussiens semblaient repoussés et renoncer à l'attaque, mais un nouveau corps arrivant de Werden sur la Sarre obligea le général Frossard à se retirer – Napoléon.

**Metz, 11 heures.** Les troupes se concentrent sans difficulté. Les régiments engagés dans la journée d'hier étaient au nombre de 12, plus trois bataillons de chasseurs – Napoléon.

On admet que la bataille perdue par Mac-Mahon est un sérieux échec ; mais on compense immédiatement par des nouvelles plus rassurantes :

- il se replie certes, mais il couvre Nancy.
- 3 corps d'armée n'ont pas encore donné.
- les pertes de l'ennemi sont considérables.
- les mouvements prévus s'accomplissent.

Bref : on maîtrise ! Bel exemple de mise en œuvre de la méthode Coué. Voyons plutôt ce qui s'est réellement passé.

## **C'était Reichshoffen...**

Cette bataille livrée le 6 août mérite qu'on s'y arrête un instant, d'abord, à cause de son nom : *Froeschwiller* pour les Français, *Woerth* pour les Prussiens, *Reichshoffen* quand on évoque les charges des cuirassiers, ce dernier nom venant du fait que les cuirassiers en question stationnaient à Reichshoffen en attendant d'être engagés

Les cuirassiers effectuèrent en réalité deux charges distinctes au cours de cette bataille. La première fut exécutée vers 12 h 30 par la brigade Michel (8<sup>o</sup> et 9<sup>o</sup> cuirassiers, 6<sup>o</sup> lanciers) sur le village de Morsbronn, au sud du champ de bataille, pour donner à la division du général de Lartigue, à court de munitions, le temps de se dégager. Un désastre, immortalisée par un tableau, dont il existe deux versions, avec ou sans la charrette qui barrait la rue principale.

La seconde charge a eu lieu à 15 h 15 sur Elsasshausen, alors que la bataille était perdue et qu'on voulait se donner un peu d'air pour se replier. Les quatre régiments de la division de Bonnemains (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> cuirassiers) y furent quasiment anéantis, en vain là aussi.

Les pertes françaises : 960 officiers (dont 3 généraux et 7 colonels tués) et 16.000 hommes plus 4.000 qui pourront se réfugier à Strasbourg. Les pertes prussiennes : 489 officiers et 10.153 hommes.

## **Et aussi Forbach**

Ce même 6 août, le 2<sup>e</sup> corps du général Frossard recevait le choc de la 1<sup>ère</sup> armée prussienne et se faisait refouler de Sarrebruck, sous le regard indifférent de Bazaine dont le 3<sup>e</sup> corps, pourtant à portée, n'était pas intervenu.

Cette affaire, que l'histoire de cette guerre a retenu comme étant la bataille du Spicheren, nous coûtait 379 officiers et 3699 hommes ; les Allemands perdaient 223 officiers et 4648 hommes.

## ON NE DEMANDAIT QU'A ETRE RASSURÉ.

Les dépêches du grand quartier général montrent qu'en fait, on n'avait qu'une idée très vague de ce qui se passait réellement. On pouvait donc sans trop de mauvaise foi diffuser des nouvelles rassurantes :

*Metz ; 8 août, 10 h 40 du matin. Le général de Failly est en communication avec le maréchal Mac-Mahon. Le moral de l'armée est excellent. Il n'y a pas eu d'attaque depuis ma dépêche d'hier. Dans la bataille de Froeschwiller, 140.000 hommes ont attaqué le corps de Mac-Mahon, fort de 33.000 hommes seulement – Le QG.*

Au moins, on ne pourra pas accuser le haut commandement de catastrophisme. Ce ton résolument optimiste va se maintenir envers et contre tout et on continue à se bercer d'illusions. « *Le moral de l'armée est excellent* ». Enfin, c'est ce qu'on veut bien croire...

### Une lueur de lucidité...

Il y a quand même une information dont on ne perçoit pas ce qu'elle a d'accablant : les 33 000 hommes de Mac-Mahon ont été attaqués par 140 000 ennemis. Laisser un combat s'engager dans de telles conditions n'est pas vraiment à l'honneur du commandement : l'art de la guerre dispose que l'on n'accepte le combat qu'en situation de force et qu'on s'esquive dans le cas contraire. Encore faut-il être bien renseigné sur l'adversaire, ce qui n'a jamais été le cas de l'armée impériale.

Cet aspect des choses n'avait pas échappé au rédacteur de *L'Indépendant de l'Ouest*, qui se posait les bonnes questions, dans son éditorial du 10 août :

*Mac-Mahon a été écrasé à Reichshoffen, comme l'a été le général Douay à Wissembourg, par des forces cinq ou six fois supérieures à celles dont ils pouvaient disposer. Mais alors que faisaient nos autres corps d'armée? Se trouvaient-ils dans l'impossibilité de porter secours à nos troupes engagées? Quelles dispositions avaient donc été prises par l'état-major général? Comment s'expliquer que, dans trois batailles successives, nos braves et héroïques soldats aient eu à lutter à 1 contre 6? L'avenir nous dira à qui attribuer les causes de ces désastres.*

Ce sera toutefois la seule note discordante. Signalons quand même que plus tard, la délégation de Tours prendra une mesure radicale contre ce genre de comportement :

*Tout commandant d'une troupe qui aura délibérément engagé le combat avec un ennemi qu'il savait être supérieur, ou qui se sera laissé surprendre par un ennemi dont il ne soupçonnait pas la présence, sera traduit en cour martiale.*

### Une pincée de mauvaise foi...

On commence quand même à se rendre compte que les Prussiens nous sont, au moins matériellement, supérieurs. A la loyale, à un contre un, pas de problème, on est les meilleurs. Mais là... Douleur surprise : la guerre moderne n'est pas un tournoi de chevalerie.

*La guerre. Le canon a parlé. La force matérielle a établi son règne. La pensée épouvantée s'enfuit. Les arts et les lettres se cachent dans l'ombre et la paix a cessé d'abriter de ses ailes bienfaites le monde européen. Tous ces maux sont nés de l'entêtement d'un vieux sergent prussien qui s'assied sur le velours. Les Prussiens ne font pas la guerre en hommes, mais en barbares. Ils ne connaissent pas d'autre tactique que le nombre. Ce n'est pas une bataille, mais un écrasement; pas une lutte, mais un étouffement. Toujours la force matérielle! Ils se jettent comme des troupeaux sur l'ennemi inférieur et le pulvérisent par leur poids. Ils ressemblent à un géant qui s'élancerait sur un enfant et, l'ayant anéanti, s'écrierait victoire et voudrait faire admirer sa valeur et son adresse.*

Dans cet article publié le 10 août par *l'Echo de la Mayenne* (véritable petit bijou de mauvaise foi) on notera l'opposition entre les termes associés aux Prussiens : « canons, barbares, nombre, force matérielle, géant » ; et ceux implicitement dédiés aux Français : « pensée, arts, lettres, paix, enfant ».

La technique de communication est là, indéniable... On rappelle que ce même éditorialiste soulignait le 17 juillet la confortable équivalence des forces prussienne et française... *L'Indépendant de l'Ouest* n'est pas en reste et publie à la même époque une lamentation de la même eau.

## **Mais on se rassure !**

En attendant, les nouvelles diffusées entretiennent l'opinion dans une douce quiétude :

**Metz, 9 août, 8 h 55 matin** – *L'armée est en grande partie concentrée en avant de Metz ; le maréchal Bazaine a la direction des opérations. Le corps du général Frossard se retire en bon ordre sur Metz. La nuit a été calme. L'Empereur vient de se rendre au QG du maréchal Bazaine.*

Le message est clair : l'armée est concentrée et Bazaine est à la manœuvre. Ce maréchal jouissait alors dans l'opinion publique d'un prestige que rien ne justifiait. Sinon, peut-être, la disgrâce partielle dont il avait fait l'objet après son retour du Mexique; ce qui suffisait à en faire une victime du régime. Il va être investi le 12 août du commandement en chef de l'armée du Rhin, sur ordre du gouvernement et de l'Impératrice, pour remplacer Napoléon III physiquement très diminué (atteint de la maladie de la pierre, il ne pouvait même plus monter à cheval).

Après les échecs du 6 août, on se réorganise. Tandis que Bazaine conserve quatre corps d'armée et la garde autour de Metz, Mac-Mahon est chargé de reconstituer une autre armée au camp de Châlons, avec les 3 corps qui se replient d'Alsace, et des régiments de marche créés au moyen de bataillons tirés des dépôts. Pour tromper l'ennemi, on numérote les nouveaux corps d'armée à partir de 12, au lieu de 8 ... Mais que faire ? Pour l'instant, on est bien embarrassé. La sagesse conseille de regrouper toutes les forces disponibles pour défendre la capitale. Ce à quoi on finit par se résoudre et, avant de quitter Metz pour Châlons, l'Empereur ordonne à Bazaine d'y diriger son armée, en prenant la route de Verdun. On sait que le maréchal fera tout pour saboter ce plan et n'aura de cesse de s'enfermer dans Metz, avec l'intention, pense-t-on, d'y attendre tranquillement la fin de la guerre pour jouer un rôle politique de premier plan grâce à son armée intacte. De ce fait, le destin de l'armée de Châlons était scellé. Envoyée après bien des hésitations à la rencontre de l'armée de Metz, elle sera refoulée sur Sedan par les Prussiens, traînant avec elle un Napoléon III malade, bagage encombrant, devenu indésirable partout et qui n'avait plus aucune prise sur le cours des événements.

Mais n'allons pas trop vite et revenons en Mayenne.

L'inquiétude causée par la nouvelle des revers subis par Mac-Mahon et par Frossard n'avait pas duré. Comme le dit Emile Moreau dans ses *Carnets de guerre*, on ne demandait qu'à être rassuré et le ton résolument optimiste des dépêches télégraphiques et des articles reproduits par la presse locale, va entretenir l'illusion. Les pertes ennemies sont systématiquement exagérées, les nôtres sont minorées et on concentre le discours sur tous les détails positifs, quitte à les inventer : tout va bien, dormez en paix !

**Paris, 10 août, 11 h 55 du matin** – *L'Empereur est allé visiter les cantonnements de l'armée. Depuis 48 heures, les approvisionnements affluent sur les points de concentration. Le matériel de l'artillerie augmente chaque jour. Les soldats sont pleins d'enthousiasme et attendent le signal de l'action. Paris est tranquille. La journée et la nuit ont été calmes à Strasbourg. On a continué à prendre les mesures défensives nécessaires (dépêche télégraphique affichée par la préfecture).*

De son côté, *L'Echo de la Mayenne* du 10 août signale avoir lu dans *Paris-Journal* :

*Grâce au ciel, le deuil est moindre qu'on ne le croyait. Aucun corps d'armée n'est anéanti. Le plus maltraité de tous, celui du général Frossard, est encore en état de faire face à l'ennemi. Celui de Mac-Mahon a peu souffert en comparaison de ce qu'il a fait souffrir aux Prussiens. Nous n'avons pas perdu plus de 20.000 hommes en tout et l'ennemi en a perdu plus de 70.000. A l'anxiété du premier moment, a fait place le patriotisme et la résolution. Nous sommes près de neuf millions de soldats pour faire respecter le sol de la patrie !*

Le maire d'Ernée, toutefois, télégraphie à plusieurs reprises au préfet pour lui faire part à la fois de l'inquiétude de la population et de son désir de contribuer à l'effort de guerre.

**Le 9 août :** « *Population calme mais très impatiente de recevoir des nouvelles. On se porte en foule à la mairie* ».

**Le 10 août :** « *On se présente à la mairie pour enrôlements volontaires. Quelles formalités remplir ? Où adresser les postulants ? Reçoit-on des hommes mariés ? Pères de famille, et pour les célibataires, à partir de quel âge ? Instante prière de donner des nouvelles de la guerre. Population calme mais toujours inquiète* ».

**Le 11 août :** « *Population toujours calme, impatiente d'avoir des nouvelles de la guerre. On dépose à la mairie beaucoup de linge et de charpie. Où envoyer ces objets ?* ».

**Le 12 août :** « *L'inquiétude de la population est toujours très grande. Elle désire vivement avoir des nouvelles de la guerre* ».

Toute occasion est bonne pour ceux qui ont le sens des affaires et le Trésorier général du département signale au préfet, par une lettre du 8 août, qu'un nommé Héron, horloger et « marchand d'hommes » faisait circuler de faux bruits de victoire devant des soldats isolés, « *dans le but de pouvoir racheter à bas prix des remplaçants pour les vendre cher* ».

## Chapitre 4

### L'URGENCE : TROUVER DES EFFECTIFS

On se rendait compte à Paris que tout n'allait pas aussi bien qu'on voulait le croire et on se préoccupa de combler les pertes de l'armée régulière et de mobiliser toutes les ressources humaines du pays. Dans la déclaration faite par le Gouvernement le 9 août au soir devant les Chambres, et publiée le lendemain en Mayenne par voie d'affiches, on peut lire :

*Quelques corps de notre armée ont éprouvé des échecs, mais la plus grande partie n'a été ni vaincue, ni même engagée... Aucune de nos défenses naturelles ou de nos forteresses n'est entre les mains de l'ennemi; nos ressources immenses sont intactes. Au lieu de se laisser abattre par des revers que, cependant, il n'attendait pas, le pays sent son courage grandir avec les épreuves.*

*Nous vous demandons de nous aider à soutenir et à augmenter le mouvement national et à organiser la levée en masse de tout ce qui est valide dans la nation.*

*Tout est préparé. Paris va être en état de défense, et son approvisionnement est assuré pour longtemps. La garde nationale sédentaire s'organise partout. Les régiments de pompiers de Paris, les douaniers, sont réunis à l'armée active. Tous les hommes de l'inscription maritime qui ont plus de six ans de service sont rappelés. Nous abrégeons les formalités auxquelles sont assujettis les engagements volontaires. Nous comblons avec nos forces disponibles les vides de notre armée et pour pouvoir les combler plus complètement, pour réunir une nouvelle armée de 450 000 hommes nous vous proposons d'abord :*

*D'augmenter la garde nationale mobile en y appelant tous les hommes non mariés de 25 à 30 ans ;*

*De nous accorder la possibilité d'incorporer la garde mobile dans l'armée active ;*

*D'appeler sous les drapeaux tous les hommes disponibles de la classe 1870.*

*Ne reculant devant aucun des devoirs que les événements nous imposent, nous avons mis en état de siège Paris et les départements que l'ennemi menace... Nous ne ferons pas seulement appel à la garde nationale courageuse et dévouée de Paris, nous appellerons à Paris la garde nationale de la France entière...*

Toutes les mesures ainsi proposées font l'objet d'une loi promulguée dès le lendemain le 10 août, loi relative à l'augmentation des forces militaires pendant la durée de la guerre.

### L'ARMÉE RÉGULIÈRE

Indépendamment de la loi du 10 août, la classe 1869 est incorporée entre le 8 et le 12 août<sup>41</sup> dans les dépôts. On notera toutefois qu'une loi du 21 avril 1870 avait réduit à 90.000 hommes le contingent à appeler, contingent initialement fixé à 100.000 hommes par une loi du 15 avril 1869...

Article 2 de la loi du 10 août 1870 : « *Tous les citoyens non mariés ou veufs sans enfants, ayant 25 ans accomplis et moins de 35 ans, qui ont satisfait à la loi sur le recrutement et qui ne figurent pas sur les contrôles de la garde nationale mobile, sont appelés sous les drapeaux pendant la durée de la guerre actuelle. L'autorité militaire prendra d'urgence les mesures nécessaires pour qu'ils soient dirigés*

---

<sup>41</sup> Classe appelée à l'activité par décret du 26 juillet 1870.

*immédiatement sur les différents corps de l'armée* ». Etaient ici concernés tous ceux nés entre le 10 août 1835 et le 10 août 1845, soient les classes 1855 (partiellement) à 1864 (toute la classe 1865 était déjà appelée dans la Mobile).

La limite d'âge pour les engagements volontaires et les remplacements (pour les 5 années de durée normale du service) était portée à 45 ans pour les anciens militaires. Aucune limite d'âge n'était désormais posée aux engagements de personnes valides pour la durée de la guerre (articles 4 et 5 de la loi).

Le contingent de la classe 1870, initialement fixé à 140.000 hommes par une loi du 20 juillet, sera finalement composé de l'ensemble de la classe (sauf les dispenses et exemptions prévues par la loi de 1832). Un décret du 26 août fixera le début des opérations de révision au 5 septembre, opérations qui devront être terminées le 19 septembre.

**En Mayenne**, une affiche datée du 21 août, appela *immédiatement* sous les drapeaux tous les hommes âgés à la date du 10 août 1870 de 25 ans révolus et de moins de 35 ans, ayant appartenu aux 2<sup>e</sup> portions du contingent et qui après avoir été exercés dans les dépôts d'instruction, avaient été renvoyés dans leurs foyers. Ils devaient être rendus à Laval le jeudi 25 août à 15 heures à la caserne d'infanterie, munis de leurs papiers de libération.

En ce qui concerne la classe 1869, sur les 3481 jeunes gens recensés : 16 s'étaient déjà engagés ; 897 sont incorporés au titre du contingent. Parmi ces derniers : 275 se sont fait remplacer et ont rejoint les rangs de la garde mobile.

Le décret du 26 juillet qui avait prévu de former, dans les dépôts de chacun des 100 régiments de ligne, un 4<sup>ème</sup> bataillon, est mis à exécution. Dirigés sur Paris à partir de la mi-août, ces bataillons supplémentaires sont réunis trois par trois pour former des régiments de marche. Le 4<sup>e</sup> bataillon du 69<sup>e</sup> de ligne, formé à Laval le 10 août à l'effectif de 15 officiers et 907 hommes, part ainsi le 14 pour Paris, où il contribuera à former le 16 août le 10<sup>e</sup> régiment de marche<sup>42</sup>.

## LA GARDE NATIONALE MOBILE

Appelée à l'activité, la garde nationale mobile attendait dans ses foyers. On a vu qu'elle n'avait pas d'armes, n'était ni habillée ni équipée et n'était même pas encadrée. Seuls les trois chefs de bataillon avaient été nommés, par décret le 4 août 1870 :

- 1<sup>er</sup> bataillon - Château-Gontier : Louis Gabriel **Brunet de la Charie** ;
- 2<sup>ème</sup> bataillon – Laval : Edouard **Leclerc d'Osmonville** ;
- 3<sup>ème</sup> bataillon – Mayenne : Henri comte **de Chamisso**.

L'administration militaire ne s'était pas réellement préparée à une mise sur pied de guerre aussi rapide de ces bataillons et l'évidence s'imposa : les préfets étaient mieux à même de résoudre, par leur pouvoir de réquisition, les multiples problèmes qui s'amoncelaient. Le ministre de l'intérieur télégraphia en conséquence aux préfets, le 12 août :

*De concert avec le ministre de la guerre, je vous charge de l'organisation des gardes mobiles, y compris la classe 1869. Télégraphiez ou envoyez immédiatement ordonnance ou estafette dans chaque commune. Les maires annonceront centralisation immédiate des mobiles aux chefs-lieux de département ou d'arrondissement. Pourvoyez d'urgence à leur logement provisoire chez l'habitant. Laissez soutiens de famille dans leurs foyers. Faites revue de départ très rapide, mais sévère pour exemption à cause d'infirmités, avec médecin, officier supérieur que désignera le général, et officier de gendarmerie. Nous ne voulons que des hommes très solides ; indiquez-moi nombre exact de ces hommes prêts à partir, par le télégraphe, dès que vous le connaîtrez.*

---

<sup>42</sup> Les régiments de marche sont des unités temporaires, constituées par la réunion d'éléments homogènes (bataillons, compagnies) provenant de divers autres régiments et continuant à leur être administrativement rattachées. Une fois la mission terminée, chacun des éléments constitutifs rejoint son corps d'origine.

L'uniforme sera blouse bleue avec ceinturon en cuir, avec galon rouge en croix<sup>43</sup> sur la manche, sac en toile avec bretelle et un képi. Dites-moi si vous pouvez vous procurer ces effets chez vous en trois ou quatre jours. Serait très préférable à un envoi de Paris, qui entraînerait lenteurs et serait peut-être impossible. Les cadres recevront tunique en drap aux lieux de rassemblement. Chaque homme se pourvoira de deux chemises et d'une paire de souliers. Solde provisoire, un franc par jour. Délivrez mandat pour trois jours à la fois aux commandants qui répartiront entre capitaines. Mobiles vivant à l'ordinaire.

Exercez provisoirement aux fusils que pompiers prêteront volontiers. Action patriotique. Cent fusils peuvent exercer cent hommes de 5 heures à 7 heures du matin, cent autres de 7 à 9, ainsi de suite. Occupez-vous jour et nuit de cette organisation. Je vous indiquerai lieu définitif où l'on délivrera les armes.

Les mobiles de la Mayenne furent appelés, par voie d'affiches, à se regrouper au chef-lieu de leur arrondissement le 15 août avant midi :

**Rappel immédiat de la garde mobile.** Le ministre de l'intérieur, de concert avec le ministre de la guerre, vient de me charger de l'organisation de la Mobile. Les classes de 1865, 1866, 1867, 1868 et 1869 sont appelées sous les drapeaux. Les mobiles de ces classes sont prévenus qu'ils doivent se rendre lundi matin avant midi, au chef-lieu de la Préfecture ou des Sous-préfectures, suivant qu'ils habitent l'arrondissement de Laval, de Mayenne ou de Château-Gontier. Chaque homme se munira de deux chemises, d'une paire de souliers et d'un sac en toile avec bretelle. La solde provisoire sera d'un franc par jour. A leur arrivée dans les chefs-lieux de Préfecture ou Sous-préfectures, les mobiles se présenteront à la Mairie, qui s'occupera de leur logement. Des conseils de révision, en permanence, examineront les cas d'infirmités et les demandes de soutiens de famille. Vu l'urgence, il ne sera pas adressé de notifications individuelles et les publications ordonnées par les maires doivent faire considérer les jeunes gens appartenant à la Mobile comme suffisamment avertis. Les retardataires seront signalés à la gendarmerie et, s'il y a lieu, poursuivis selon la rigueur des lois militaires.

Ces rassemblements se firent, selon la presse locale, dans un climat de manifestations patriotiques, la compagnie d'Ernée arrivant à Laval musique et drapeau en tête. Conformément à la directive ministérielle du 26 juillet, les conseils de révision s'activèrent aussitôt<sup>44</sup>. Trois problèmes restaient à résoudre : sélectionner et faire nommer les cadres, car seuls les capitaines l'avaient été ; l'habillement et l'équipement ; l'armement.

## L'encadrement

Le décret du 4 août nommant les trois commandants de bataillon restera le seul parmi ceux publiés au JO, à partir du 18 juillet pour les premiers, qui concerne la Mayenne. Les chefs de bataillons, qui se sentaient bien seuls, reçurent le 13 août le renfort de leurs capitaines, nommés par le général commandant la 16<sup>e</sup> division<sup>45</sup>. Mais ces nominations n'ont pas été officialisées par décret et on ne sait rien de celles concernant les autres grades. Divers états d'encadrement figurent ici et là dans les liasses de documents conservées aux archives départementales, pas toujours concordants avec un « *état des officiers du 66<sup>e</sup> régiment de mobiles* » (mobiles de la Mayenne), relevé<sup>46</sup> à Vincennes au Service historique de la défense. Un état initial du 3<sup>e</sup> bataillon figure toutefois dans l'ouvrage publié en 1871 par l'aumônier de ce bataillon et dont il sera reparlé dans la troisième partie. Quant aux éléments fragmentaires placés en début de l'ouvrage attribué au sergent Emile Pouteau, du 2<sup>e</sup> bataillon, dont il

<sup>43</sup> On prendra conscience rapidement qu'il pouvait y avoir confusion avec le signe distinctif de la Société de secours aux blessés militaires et la croix rouge sur la manche fut remplacée par une simple patte d'épaule.

<sup>44</sup> Selon cette directive du ministre de la guerre, les préfets devaient « *se concerter avec les généraux commandant les départements pour que ces opérations [de révision de la garde nationale mobile] commencent dès que le mouvement de concentration au chef-lieu aura commencé lui-même à s'exécuter* ». On se montra peut-être un peu généreux avec les dispenses et les exemptions, car des réclamations s'élèveront par la suite et il faudra reprendre ce travail le 15 septembre.

<sup>45</sup> Du moins pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons. Pour le 1<sup>er</sup> bataillon, la liste était présentée comme probable par la subdivision, mais pas encore validée.

<sup>46</sup> Relevé effectué au début des années 2000 par un étudiant en Histoire, qui envisageait de travailler sur ce sujet.

sera également parlé en troisième partie, ils figurent dans une partie rédigée tardivement par « un ami du sergent » et entachée de trop d'invéraisemblances chronologiques pour être utile.

## L'habillement

L'uniforme se limitait dans un premier temps à une blouse, un képi, un ceinturon et une cartouchière en cuir pouvant recevoir 60 cartouches. On y ajouta pantalon et vareuse, que l'intendance ne pouvait fournir en quantité suffisante. Certains arrivant pieds nus, il fallut également se procurer des chaussures.

Invité à se procurer localement le nécessaire, le préfet passa des marchés pour un montant global de 375.000 francs, avec un fournisseur parisien pour les képis, et diverses entreprises de Laval pour tout le reste<sup>47</sup>. La cible visée était de 6000 hommes habillés et équipés. On dépassait assez largement les 40 francs de l'indemnité d'entrée en campagne allouée en principe à la masse d'habillement de chaque garde mobile, masse sur laquelle devait normalement être imputée la valeur des effets qui lui étaient remis. Mais l'heure n'était pas favorable à la négociation des marchés et l'urgence primait.

A la fin du mois d'août, seuls les képis avaient été livrés et distribués<sup>48</sup>.

## L'armement

Si on espérait bien pouvoir armer la garde nationale mobile de chassepots avant de l'envoyer affronter l'ennemi, il lui faudrait, pour son instruction, se contenter de fusils anciens dits « à percussion<sup>49</sup> », se chargeant par la bouche au moyen d'une baguette et dont il existait plusieurs modèles et variantes, répartis en deux catégories :

- à canon lisse, tirant une balle sphérique en plomb ; modèles 1822 T ou 1842, ou 1853 ;
- à canon rayé, obtenus en gravant à l'intérieur du canon des rayures hélicoïdales et tirant des balles coniques en plomb : modèles 1822 T bis, ou 1842 T, ou 1853 T, ou 1857.

Selon les modèles, le calibre était de 17,8 ou de 18 mm. Si les balles tirées par les fusils à canon rayé avaient une trajectoire tendue et stable, grâce à la rotation imprimée par les rayures, il n'en était pas de même pour les fusils à canon lisse : du fait de la différence de diamètre entre le canon et la balle, celle-ci effectue des battements irréguliers lors de sa course et sort du canon dans la direction du dernier battement : parfait fusil à tirer dans les coins !

L'inconvénient majeur du chargement par la bouche était la nécessité pour le tireur de devoir se mettre debout pour verser la poudre de la cartouche dans le canon. Pour y remédier et parallèlement à l'adoption du chassepot en 1866, on a transformé à partir de 1867 des fusils existants en fusils à chargement par la culasse, en sciant l'arrière du canon pour y placer une culasse munie d'un couvercle s'ouvrant sur le côté, comme celui d'une tabatière ; d'où le nom de *fusils à tabatière*. La mise à feu se faisait toujours par le même système, à percussion, avec chien.

Le 19 août, 700 fusils dont on ignore la provenance et la nature, étaient expédiés en caisse depuis Laval vers Château-Gontier et 700 autres vers Mayenne, pour permettre le démarrage de l'instruction. On suppose qu'il y en avait autant pour le bataillon de Laval. L'arsenal de Rennes expédia ensuite 6000 fusils rayés, aussitôt répartis entre les trois bataillons.

Les munitions pour fusils à canon lisse manquaient totalement, mais elles pouvaient facilement être confectionnées localement et les directions de l'artillerie fournirent poudre, balles, capsules, ustensiles et instructions nécessaires au fonctionnement des ateliers de fabrication. Une circulaire du ministre de

---

<sup>47</sup> Principalement les établissements Duchemin d'une part, Grimod, Griveau et Gary d'autre part.

<sup>48</sup> Le 24 août en ce qui concerne la 1<sup>ère</sup> compagnie (capitaine Albert Duboys Fresney) du 1<sup>er</sup> bataillon.

<sup>49</sup> Terme utilisé dans la nomenclature militaire. Dans le monde de la chasse, on parle de fusil « à piston ». Les deux termes, techniquement synonymes, désignent un fusil où le système de mise à feu de la poudre par les étincelles d'un silex propulsé par un chien à ressort sur une batterie métallique, est remplacé par un marteau qui, actionné par le chien, vient percuter une capsule au fulminate de mercure.

l'intérieur recommandait de faire « *de préférence appel aux hommes qui peuvent le plus facilement disposer de leur temps et à ceux qui offriraient spontanément leurs services, car l'administration de la guerre ne doit pas fournir de rémunération pour ce travail* ».

Les cartouches pour fusils à canon rayé devaient, par contre, être fournies par les arsenaux, sur demande à adresser aux directions de l'artillerie. Devant l'inflation exponentielle des demandes, des quotas furent rapidement mis en place ; dans les départements non directement menacés par l'ennemi (ce qui était le cas de la Mayenne) : six cartouches par homme.

Le 4 septembre 1870, la direction de l'artillerie de Toulouse informait le préfet que sur ordre du ministre en date du 15 août 1870, il allait recevoir, « *par les transports de la guerre* », 3414 fusils, tous à percussion et à canon lisse, décomposés comme suit :

- 8 fusils d'infanterie, transformés,
- 406 fusils de voltigeurs transformés,
- 3000 fusils de voltigeurs transformés N° 1.

On ignore les modèles exacts des fusils expédiés, la nature des transformations et l'usage qui a été fait de ces fusils par la préfecture.

## **Les premiers régiments provisoires**

Le gouvernement pressait les préfets de hâter la mise sur pied des bataillons de Mobiles, pour les diriger sur Paris et contribuer à mettre la capitale en état de se défendre. Les six premiers régiments provisoires sont formés dès le mois d'août, à une date non connue mais antérieure au 18 août, date de la publication au *Journal Officiel* de la création du 7<sup>e</sup> régiment, au moyen de trois bataillons de mobiles du Tarn. Le 8<sup>e</sup> (Charente-Maritime) suivra le 20 août.

Le 24 août, les trois bataillons de la Mayenne sont mis, par arrêté préfectoral, à la disposition du général commandant le département. Ils passent alors théoriquement sous l'autorité de l'administration militaire, censée pourvoir dès lors à leurs besoins (solde, alimentation, équipement, etc.). Dans la pratique, cette prise en charge souffrira quelques retards et n'interviendra réellement qu'au cours du mois de septembre. A la chute de l'Empire, le 4 septembre, les Mobiles de la Mayenne n'avaient pas quitté le département et n'étaient pas encore réunis en régiment.

Le 18 août, une loi avait étendu le périmètre de recrutement de la garde mobile aux exonérés des classes 1865 et 1866 : ceux de la Mayenne sont convoqués le 3 septembre à 14 heures au dépôt du 69<sup>e</sup> de ligne.

## **APPEL AUX FRANCS-TIREURS**

La mise sur pied de guerre de l'armée impériale ne faisant pas appel à la mobilisation générale, quantité de citoyens en état de prendre les armes se trouvaient disponibles et les premières défaites poussèrent nombre d'entre eux à se rassembler et à se constituer spontanément en corps francs, dans la tradition des volontaires de 1791. On estime à 70.000 le nombre total des francs-tireurs qui s'organisèrent ainsi pendant cette guerre. Armés et équipés à leurs frais, se plaçant sous les ordres du chef qu'ils s'étaient choisis, ils rechignèrent souvent à accepter l'autorité militaire, n'entendant pas prendre place dans les batailles rangées, mais faire une guerre d'embuscades et de coups de main, plus à leur portée et dans leur goût. Leur action ne fut pas toujours, de ce fait, d'une exceptionnelle efficacité, même si certains corps francs s'illustrèrent en plusieurs occasions : les francs-tireurs de la Seine (Lipowski) à la défense de Châteaudun le 18 octobre 1870, les *Volontaires de l'Ouest*<sup>50</sup> à Loigny le 2 décembre 1870 et au plateau d'Auvours le 11 janvier 1871.

---

<sup>50</sup> Anciens zouaves pontificaux, rapatriés en France après la prise de Rome par les nationalistes italiens, et commandés par le colonel Athanase de Charrette.

Nécessité faisant loi, la création de ces compagnies fut encouragée par les autorités, avec le double souci de pourvoir ces francs-tireurs d'un statut régulier (ils auraient sans cela été considérés par les Prussiens comme des combattants irréguliers et fusillés séance tenante dès que pris les armes à la main), et d'en contrôler l'activité autant que faire se pouvait. On leur prescrivit un uniforme, assez semblable à celui adopté pour la garde nationale, qu'ils accommodèrent souvent à leur fantaisie. Leur existence fut soumise à autorisation, les officiers munis d'une commission en bonne et due forme ; et puis et surtout, on les solda.

**Le 8 août**, le sous-préfet de Château-Gontier télégraphiait au préfet, qui lui avait donc posé la question : « *Je n'ai pas de demande pour les compagnies de francs-tireurs* » ; tandis que celui de Mayenne télégraphiait, de son côté : « *Je crois qu'on peut organiser des francs-tireurs. Je vais m'en occuper* ». On s'était donc déjà posé la question au ministère et on avait interrogé les préfets.

**Le 9 août**, le ministre de l'intérieur adressa aux préfets une note sur les solutions adoptées pour l'organisation des corps de francs-tireurs, de volontaires, de sapeurs-pompiers et de gardes nationales, dans laquelle il était précisé que « *Les volontaires qui s'organisent en corps francs pourront provisoirement désigner leurs officiers mais à condition de se placer sous l'autorité militaire* » ; il ajoutait plus loin : « *Pas de formalités, pas de formules, agir d'urgence* ». Dispositions confortées par la dépêche télégraphique ci-dessous, envoyée le 11 août par le même ministre à tous les préfets :

*Faites appel au dévouement patriotique des populations et encouragez-les à former des compagnies de gardes nationaux volontaires ou de francs-tireurs pour marcher à l'ennemi. Indiquez-moi le nombre des hommes. Ils recevront des armes. En attendant, réunissez-les au chef-lieu de département ou d'arrondissement et exercez-les avec les fusils empruntés aux pompiers, à qui vous ferez facilement comprendre l'urgence de la mesure. Les volontaires recevront la solde des troupes, soit un franc par jour, tout compris. Les habitants tiendront à honneur de les loger. Je me concerte avec le ministre des finances pour supprimer les formalités inutiles : des mandats vous seront délivrés par les trésoriers généraux. Désignez pour chefs des anciens officiers ou sous-officiers. Je compte sur votre énergique concours. Avis vous sera donné du lieu où devront être dirigées les compagnies. Agissez, agissez sans relâche. Que l'armement du pays soit votre constante occupation.*

Le préfet Joret des Closières invita en conséquence par voie d'affiches<sup>51</sup> les habitants de la Mayenne à rejoindre une compagnie de francs-tireurs qui s'organisait dans le département. Seront admis sur une simple demande : les hommes de 18 à 20 ans qui n'appartiennent pas au contingent de 1870 ; les hommes de 30 ans et au-dessus, sans limite d'âge. Il ne s'agissait pas, dans l'esprit du gouvernement, de se préparer à une guérilla contre l'envahisseur, mais bien de lever des troupes supplétives pour aller, aux côtés de l'armée régulière, affronter l'ennemi en rase campagne ; les choses furent nettement précisées en ce sens par un additif à la proclamation :

*AVIS – Le bataillon de Francs-tireurs dont les engagements sont reçus à la préfecture et dans les sous-préfectures, sera mis à la disposition du ministre de la guerre pour marcher à l'ennemi. Quant aux francs-tireurs qui désirent rester dans le département, pour le défendre en cas de besoin, l'Administration reste complètement étrangère à leur organisation. Les engagements sont également reçus aux mairies.*

Un uniforme provisoire était même prévu : képi en drap bleu de roi, liseré rouge, visière carrée de 4 centimètres, numéro du bataillon en rouge sur le bandeau. Une tunique en toile bleue, garnie de boutons d'uniforme, col rouge orné de deux pattes blanches de l'uniforme réglementaire (sans macarons), patte bleue avec liseré rouge sur les épaules. Pantalon de toile bleue, liseré rouge sur les côtés. Un ceinturon en cuir noir, avec plaque, giberne et porte baïonnette<sup>52</sup>.

Le 13 août, le général commandant la subdivision recevait les instructions suivantes de la 16<sup>e</sup> division militaire : *Autorisez sans m'en informer et de concert avec l'autorité préfectorale, la formation des francs-tireurs volontaires, et nommez dans les mêmes conditions les capitaines aussi bien que les officiers des grades inférieurs.*

<sup>51</sup> Affiches non datées mais antérieures au 12 août, date à laquelle *L'Echo de la Mayenne* relaie l'information.

<sup>52</sup> Selon une note manuscrite de la préfecture

On était quand même en plein dans l'improvisation. « *Ils recevront des armes* » disait le ministre de l'intérieur. Le préfet s'adressa donc dès le 10 août au ministère de la guerre, dont il reçut deux réponses :

- du bureau de la garde nationale mobile, datée du 14 août, pour lui dire qu'il devait se concerter avec le général commandant la 16<sup>e</sup> division ;
- de la direction de l'artillerie, bureau des armes portatives, datée du 13 août, pour l'informer d'une part que les francs-tireurs ne seraient pas armés du fusil modèle 1866 (le chassepot), mais du modèle 1842 transformé par la culasse (fusils à tabatière), d'autre part qu'on armerait en premier lieu les francs-tireurs des départements directement menacés.

Le sous-préfet de Château-Gontier télégraphiait le 11 août au préfet : « *J'ai un franc-tireur engagé, il désire partir. Que dois-je en faire ? Où faut-il le diriger ?* ».

En réponse aux instructions reçues de la 16<sup>e</sup> division militaire, le général commandant la subdivision répondit qu'il avait entendu parler d'un projet de ce genre en Mayenne, mais qu'il pensait l'idée abandonnée ; ce qui s'avèrera finalement exact pour ce qui concerne la compagnie ou le bataillon dont le préfet avait annoncé la mise sur pied.

Par contre, un autre projet avait bien été formulé, par le baron Ritter.

## Les francs-tireurs du baron Ritter

Né à Paris en 1827, Charles Louis Joseph Ritter était le fils d'un ancien soldat des armées de la République, qui avait servi comme officier dans les grenadiers à pied de la vieille garde et avait terminé sa carrière sous la Restauration comme colonel d'un régiment d'infanterie légère, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, chevalier de la Couronne de fer, baron d'Empire. Un de ses frères, lieutenant de chasseurs à cheval, avait été fait chevalier de la Légion d'honneur à Solferino. Un autre de ses frères était décédé en 1866, lieutenant dans le régiment des Guides de la garde impériale. Lui-même avait effectué une brève carrière comme sous-officier de spahis en Algérie (obtenant en 1852 la Médaille militaire), avant de participer à la guerre de Crimée, mais en Dobroudja, comme officier au service de la Turquie : lieutenant dans un des régiment de ces *spahis d'Orient* aussi appelés les *Bachi-bouzouks* ; blessé de deux coups de lance. Il avait obtenu ensuite un poste dans l'administration des finances et était, en août 1870, receveur particulier de l'arrondissement de Mayenne.

Il exposa le 17 août devant le tout nouveau conseil municipal de Laval, qui venait d'être installé par le préfet, son projet de lever un corps franc d'un millier d'hommes, subventionné par les communes du département. Selon *L'Echo de la Mayenne* du 19 août qui relate l'affaire<sup>53</sup> :

*Le conseil municipal de Laval, après avoir entendu les explications de M. le baron de Ritter, a décidé à l'unanimité que : « tout en rendant hommage à cette initiative généreuse et en reconnaissant les résultats importants que l'on pourrait obtenir, il n'y avait pas lieu de prendre cette proposition en considération (souligné par nous), les ressources de la ville ne lui permettant pas de s'imposer les sacrifices financiers considérables qui résulteraient de l'entretien d'un corps de 400 francs-tireurs pendant un temps non déterminé ». Le conseil a ensuite décidé que l'on remercierait M. de Ritter de sa communication et qu'on lui voterait des félicitations.*

Ce ne sera que partie remise et le baron Ritter renouvellera sa proposition en septembre, devant le Conseil général cette fois, et avec plus de succès. De toutes façons, les priorités du gouvernement étaient ailleurs et par une dépêche du 12 août, le ministre de l'intérieur signifiait aux préfets un net changement de cap : « *Occupez-vous surtout de la mobile, les volontaires viendront après* ». De fait, pendant tout le mois d'août, il ne fut pratiquement plus question que de la garde nationale, mobile ou sédentaire ; le ministre de l'intérieur télégraphiait même le 19 août la circulaire suivante aux préfets :

---

<sup>53</sup> La délibération qui suit ne figure pas dans le procès-verbal de la séance du 17 août retranscrit dans le registre des délibérations.

« L'organisation des compagnies de francs-tireurs cause beaucoup d'embarras, ne donnez donc aucune autorisation nouvelle et dites-moi si vous avez déjà des compagnies formées ».

## LA GARDE SÉDENTAIRE RESSUSCITÉE

La loi de 1851 dispensait de tout service dans la garde nationale sédentaire de nombreuses catégories socioprofessionnelles de citoyens. Or, il devenait évident que la gendarmerie ne suffirait pas à maintenir l'ordre public et qu'il ne fallait plus compter sur la troupe de ligne pour lui prêter main forte, ni d'ailleurs sur la garde mobile, qu'on s'apprêtait à envoyer affronter l'ennemi aux côtés de la ligne. Il ne restait plus que la garde sédentaire, qui trouvait là un champ d'emploi tout indiqué, conforme aux missions que la loi lui avait assignées et qu'il convenait donc de réveiller de la léthargie complète dans laquelle elle était tombée.

Un premier décret pris dès le 7 août stipulait que :

*Art. 1<sup>er</sup>. Tous les hommes valides de 30 à 40 ans qui ne font pas actuellement partie de la garde nationale sédentaire y seront incorporés.*

*Art. 2. La garde nationale de Paris est affectée à la défense de la capitale et à la mise en état de défense des fortifications.*

*Art. 3. Un projet de loi sera présenté pour incorporer dans la garde nationale mobile les citoyens âgés de moins de 30 ans qui n'en font pas actuellement partie.*

A Laval au moins, ce décret fut exécuté et le maire Charles Toutain pouvait rendre compte le 10 août au Préfet par courrier :

*Monsieur le Préfet – J'ai l'honneur de vous informer que j'ai procédé dès hier soir à l'inscription des hommes de 30 à 40 ans, sur une liste provisoire, pour former la garde nationale sédentaire de Laval. Ce premier travail devra nécessairement être révisé et sera sans doute rectifié, attendu que l'âge porté sur les listes électorales n'est pas rigoureusement exact. Le nombre des inscriptions est de 1606 dans toute l'étendue de la ville de Laval. Agréés etc.*

Pour que tout soit clair dans les esprits, on jugera bon de déclarer par une loi le 12 août 1870 : « *La garde nationale sédentaire est rétablie dans tous les départements* », et d'ordonner sa réorganisation immédiate conformément aux dispositions de la loi de 1851, tout en précisant que : « *Les officiers élus seront choisis parmi les anciens militaires*<sup>54</sup> ».

La circulaire envoyée le 13 août par le ministre de l'intérieur aux préfets leur rappelait les dispositions principales de cette loi et leur signalait les points sur lesquels devait porter l'essentiel de leur attention.

**Au chapitre de l'habillement**, elle précisait que : « *L'uniforme devra être conçu de la manière la plus simple. Le plus souvent une blouse avec signes distinctifs aux parements et au collet suffira* ». Au préfet de la Mayenne qui le questionnait à ce sujet, le ministre fit répondre par télégramme le 19 août :

*Lisez l'article 59 de la loi de 1851 pour l'habillement de la garde sédentaire dans les communes de plus de 3000 âmes. Prescrivez soit l'uniforme indiqué dans ma circulaire du 13, soit tout autre analogue. **C'est aux gardes nationaux de s'habiller**, l'Etat n'intervient qu'en cas d'impossibilité absolue et pour les départements menacés ; le vôtre n'est pas de ce nombre.*

L'urgence était à l'habillement de la garde mobile et pas à la garde sédentaire. On en resta donc là pour le moment.

**En matière d'armement**, la circulaire du 13 août annonçait que :

*Aux termes de l'article 3 de la loi du 12 août, la distribution des armes sera faite d'abord aux gardes nationales des départements envahis, des villes mises en état de siège par suite des nécessités de la guerre.*

---

<sup>54</sup> La loi de 1851 confirmait l'élection obligatoire des cadres officiers, sous-officiers et caporaux de la garde nationale sédentaire (à l'exception des lieutenants-colonels et des commandants supérieurs), mais n'imposait rien quant au choix des candidats.

*Les anciens militaires seront les premiers servis. Le Gouvernement prendra d'urgence des dispositions à cet effet. Je me consulte avec le Ministre de la guerre pour que, sur votre demande, les directions d'artillerie mettent des armes à votre disposition, suivant les besoins du service et dans les conditions déterminées par la loi. Mais en attendant, il sera nécessaire que les hommes s'exercent sous la direction des militaires instructeurs, avec les armes qu'offrent les ressources du pays.*

Il n'était évidemment pas question d'armer la garde nationale sédentaire de chassepots et il faudrait se contenter de fusils anciens modèles. Le 21 août, le ministre de l'intérieur avertissait les préfets que « l'approvisionnement en armes rayées que possède l'administration de la guerre n'étant pas suffisant pour satisfaire à toutes les demandes, il sera nécessaire dans quelques départements éloignés du théâtre de la guerre, de distribuer un certain nombre de fusils à percussion lisses ».

Et le 1<sup>er</sup> septembre, il les prévenait par circulaire télégraphique que :

*Dès que le ministre de la guerre aura mis des armes à ma disposition, je répondrai aux demandes que vous m'adressez pour la garde nationale sédentaire. En attendant, organisez les cadres et prévenez les maires que l'armement ne pourra s'effectuer qu'à mesure des livraisons faites par la guerre et après que les mobiles et les départements menacés par l'ennemi seront pourvus. Le nombre des fusils disponibles est quant à présent forcément très restreint. Communiquez cette dépêche aux conseillers d'Etat en mission.*

Il y avait d'autres urgences et on en restera là pour le moment.

Il fallait d'ailleurs commencer par le commencement et former, dans chaque commune, le *conseil de recensement* prévu par la loi de 1851 et composé de la moitié des membres du conseil municipal, plus un nombre égal de citoyens désignés par le préfet<sup>55</sup>. Cela fait, ce conseil devait classer tous les citoyens âgés de 21 à 55 ans pour les répartir entre service actif et service sédentaire et prononcer les dispenses. Il devait ensuite faire procéder à l'élection des cadres : officiers, sous-officiers et caporaux. Après avoir précisé tous ces points dans une directive adressée le 25 août à tous les maires, le préfet concluait :

*Je vous recommande, Monsieur le Maire, la plus grande activité. Occupez-vous, toute affaire cessante, d'organiser le conseil de recensement et, de concert avec lui, établissez les cadres rapidement. C'est une œuvre patriotique qu'il s'agit de créer, et l'Administration française ne saurait mieux prouver son dévouement au Pays qu'en le mettant en situation, dans le plus bref délai possible, de disposer de toutes les forces nationales pour repousser l'ennemi. Je compte sur vous, Monsieur le Maire, et je vous prie de transmettre à la Préfecture ou à la sous-préfecture le plus tôt possible, suivant la commune, l'indication du chiffre des gardes nationaux compris : 1<sup>o</sup> dans le service actif ; 2<sup>e</sup> dans le service sédentaire. Recevez, Monsieur le Maire, etc.*

Le processus était toujours en cours à la chute de l'Empire. Le conseil de recensement de la ville de Laval n'a pu commencer à se réunir que le 30 août et l'élection des cadres ne pouvait être envisagée avant le 10 ou le 11 septembre. Les archives disponibles montrent qu'il en a été de même dans toutes les communes ; dans certaines, les élections n'interviendront même qu'au début du mois d'octobre.

---

<sup>55</sup> Dans sa directive du 25 août, le préfet disait : « Ne m'envoyez pas de propositions : j'approuve les choix que vous aurez faits ».

## Chapitre 5

### LES COMBATS REPRENENT

Un Te Deum était prévu pour le 15 août dans les chefs-lieux de département. On jugea prudent de décommander, en deux temps, par télégrammes successifs du ministre de l'intérieur. Le premier reçu **le 11 août** à 7 h 55 : « *Ne faites pas la convocation pour le 15 août. D'après une communication adressée par le garde des sceaux, le Te Deum sera remplacé par des prières pour l'empereur et nos soldats* ». Le second reçu **le 12 août** à 11 h 50 : « *Ne faites pas de convocation pour les prières qui remplaceront le Te Deum* ».

**Le 15 août** au matin, les dépêches télégraphiques signalent une reprise des combats, une semaine après les premiers revers. Disons tout de suite que les informations qui seront distillées par Metz ne vont donner qu'une version très édulcorée des événements.

*Longueville, 14 août, 10 heures du soir – L'armée a commencé à passer sur la rive gauche de la Moselle. Ce matin, nos reconnaissances n'avaient signalé la présence d'aucun corps, mais lorsque la moitié de l'armée a eu passé le fleuve, les Prussiens ont attaqué en grandes forces. Après une lutte de quatre heures, ils ont été repoussés avec de grandes pertes – Napoléon.*

Le passage sur la rive gauche de la Moselle évoqué ici, marque le commencement d'exécution du plan consistant à regrouper à Châlons la totalité de l'armée.

#### **14 août : Borny**

Le combat qui s'était déroulé le 14 août était celui de Borny. Vers midi, les deux corps d'armée qui n'avaient pas encore franchi la Moselle furent attaqués par des avant-gardes prussiennes. Au lieu de décrocher et de se replier, en passant sous la protection des forts de Metz, ces deux corps d'armée firent face et engagèrent le combat. Le maréchal Bazaine, venu de sa personne sur le champ de bataille, ne donna aucun ordre et laissa faire ; la garde impériale, disponible à proximité immédiate, ne fut pas sollicitée.

Faute de direction d'ensemble, ce qui aurait pu et dû conduire à l'écrasement des Prussiens, arrivés en ordre dispersé sur le champ de bataille, se borna à une lutte stérile, qui donna l'illusion d'une victoire parce que les pertes ennemies (222 officiers et 4557 hommes) étaient supérieures aux nôtres (196 officiers et 3409 hommes). Mais pendant ce temps là, le reste de l'armée prussienne contournait Metz par le sud et s'avavançait à marche forcée vers l'ouest, pour nous couper la route. Nous avons perdu une journée.

Le 17 août à l'aube, on apprend que les combats se poursuivent, mais on ne sait rien de précis :

*Verdun, 16 août, 6 h 10 matin – Pas de nouvelles de Metz ; on ne sait rien. On a entendu hier toute la journée gronder le canon entre Metz et Verdun. Des voyageurs arrivés de cette direction disent qu'une grande bataille était engagée depuis la pointe du jour et que les Prussiens auraient perdu plus de 40.000 hommes dans le combat de la veille. On s'est battu toute la matinée d'hier à l'extrémité de mon arrondissement, 28 kilomètres environ de Verdun. Sur ce point, l'ennemi aurait été vu opérant sa retraite vers le sud.*

La bataille que le sous-préfet de Verdun (c'est lui qui parle ici) dit être engagée depuis le matin du 16 août est celle de Rezonville.

## 16 août : Rezonville – Gravelotte

Enfin passée sur la rive gauche de la Moselle et en route vers Verdun, l'armée de Metz se heurte aux Prussiens qui entreprennent de lui barrer le passage en s'engageant les uns après les autres, au fur et à mesure de leur arrivée. On se contenta de résister, au lieu de passer sur le ventre de Prussiens inférieurs en nombre : 130.000 français opposés à 70.000 prussiens ; c'est la seule bataille où nous avons une large supériorité numérique. L'importance des pertes : 837 officiers et 16.122 hommes pour les Français ; 711 officiers et 15.320 hommes pour les Allemands, témoigne de l'acharnement des combats, resté légendaire. « *Comme à Gravelotte* » a longtemps été une expression militaire pour qualifier une pluie intense de projectiles.

Deux brigades prussiennes de cavalerie subirent le même sort que les cuirassiers de Reichshoffen, démontrant une fois de plus que le cheval n'avait plus sa place sur un champ de bataille. Au soir, tout en s'estimant victorieux, Bazaine décide de s'arrêter, sous le prétexte de compléter ses munitions :

*17 août, 4 heures du soir – Hier, pendant toute la journée, j'ai livré bataille à l'armée prussienne entre Dancourt et Vionville. L'ennemi a été repoussé et nous avons passé la nuit sur les positions acquises. J'arrête quelques heures mon mouvement pour remettre mes munitions au grand complet. Nous avons eu devant nous le Prince Frédéric-Charles et le général Steinmetz – Bazaine.*

En fait, il va reculer, pour se rapprocher de Metz. Une victoire donc, mais chèrement acquise et inexploitée. Deux jours plus tard : c'est la bataille décisive, à Saint-Privat.

## 18 août : Saint-Privat-la-Montagne

Faute de se renseigner sur les mouvements de l'ennemi, on laissa les Prussiens opérer tranquillement une marche de flanc le long de notre front, jusqu'à la limite droite de notre dispositif, orienté nord - sud. La bataille va se dérouler « à fronts renversés » : les Français face à l'ouest, le dos à Metz ; les Prussiens face à l'est. Tandis que notre gauche résistait sans difficulté aux attaques d'une des deux armées prussiennes, Bazaine, qui ne se rendit jamais sur place, ne donna aucun ordre de toute la journée, resta sourd aux appels du maréchal Canrobert et laissa son aile droite se faire écraser par la deuxième armée prussienne. Il en tira prétexte pour ordonner le soir un repli général de toute la ligne sous les forts de Metz. L'inaction de Bazaine ce jour là a fourni à Alphonse Daudet le sujet d'une des plus cinglantes nouvelles de ses *Contes du Lundi*, intitulée « *La partie de billard* ».

Les pertes prussiennes (900 officiers et 19.260 hommes), très supérieures aux nôtres (595 officiers et 11.680 hommes), sont le reflet de la disproportion des effectifs en présence : 175.000 Français face à 280.000 Prussiens. La garde royale prussienne fut pratiquement anéantie, perdant plus de 6000 hommes.

En Mayenne, on ne se doute évidemment de rien et la confiance dans le génie de Bazaine reste intacte :

*Trois armées prussiennes tendaient à opérer leur jonction sur les routes de Verdun et de Nancy. L'attitude très ferme et très calme du maréchal a fait échouer le projet de l'ennemi ; le maréchal a manœuvré autour de Metz, sous le canon de la place, exactement comme sur un échiquier autour de la pièce principale (L'Echo de la Mayenne du 21 août).*

Mais les campagnes commencent à s'agiter, ici ou là. **Le 19 août**, le maire du Bignon, qui vient de faire une tournée avec le curé, pour quêter au profit des blessés, écrit au préfet qu'ils ont récolté 360 F en 3 jours, dans leur commune de 565 habitants, et termine par : « *Je crois devoir vous signaler Monsieur, que dans nos campagnes, les pauvres et les vagabonds sont de plus en plus nombreux, et colportent de ferme en ferme les nouvelles les plus fausses et les plus malveillantes sur l'Empereur, les prêtres et les nobles ; je ne doute pas que la révolution ne soit pour beaucoup dans ces propos répandus à dessein* ». Ces troubles épars ne concernent pas que la Mayenne, comme l'indique ce télégramme du

ministre de l'intérieur, **le 23 août** : « Des menées odieuses ont eu lieu sur quelques points du territoire ; on a cherché à exciter certaines classes contre certaines autres ; si le fait se produisait dans votre département, poursuivez énergiquement ces agitations. En présence de l'ennemi, l'union de tous les citoyens est impérieusement commandée ».

## Metz ne répond plus

**Le 22 août** on apprend que, depuis deux jours déjà, Metz ne répond plus. Que se passe-t-il ? Faute de nouvelles, puisque Metz est maintenant bloqué, on suppute, on échafaude, on fantasme ; mais on garde l'espoir :

*Paris, 22 août, 12 h et demi du matin – Le gouvernement n'ayant pas reçu de dépêches de l'armée du Rhin depuis deux jours par suite de l'interruption des communications télégraphiques, a lieu de penser que le plan arrêté par le maréchal Bazaine n'a pas abouti. La conduite héroïque de nos soldats, à différentes reprises, en présence d'un ennemi très supérieur en nombre, permet d'espérer la réussite d'opérations ultérieures. Les coureurs de l'ennemi ont paru à Saint-Dizier.*

**Le 26 août**, le ciel s'éclaircit : la situation de l'armée est très bonne :

*Les nouvelles qui nous parviennent sur les combats livrés les 14, 16 et 18 août par l'armée du maréchal Bazaine présentent la situation de l'armée française comme très bonne. L'armée française, appuyée sur Metz qui forme sa base d'opérations, a livré trois grands combats à plusieurs armées prussiennes qui lui étaient très supérieures en nombre. Dans chacun de ces combats, l'ennemi a éprouvé des pertes formidables et il n'a jamais pu parvenir à couper Bazaine de Metz. En résumé, le maréchal Bazaine, en contenant sous Metz plus de 300.000 Prussiens auxquels il a fait subir des pertes considérables, a empêché l'ennemi de poursuivre sa marche en avant et a ainsi donné à la France le temps de s'organiser et de compléter ses armements. Nos militaires applaudissent hautement aux conceptions du maréchal Bazaine et font remarquer que si, par impossible, les Prussiens songeaient à assiéger Paris, le renouvellement de cette tactique aurait pour effet d'amener la destruction complète de leur armée (L'Echo de la Mayenne du 26 août).*

On perd totalement de vue que loin d'avoir empêché l'ennemi de le couper de Metz, c'est au contraire Bazaine qui est empêché par l'ennemi de rejoindre Mac-Mahon à Châlons. Quant à ces militaires qui applaudissent et dont l'assurance n'a d'égale que l'ignorance de la situation, ils étaient peut-être les ancêtres de ces consultants, dont les chaînes de télévision meublent leurs plateaux dès qu'un conflit important éclate de nos jours...

Par précaution, on prend toutefois quelques mesures. Un arrêté préfectoral pris le 22 août ajourne à une date ultérieure l'ouverture de la chasse, prévue en Mayenne pour le 28 août. Une circulaire ministérielle du 26 août transforme dans tous les départements les écoles en infirmeries :

*Chaque école doit devenir une infirmerie, chaque instituteur un infirmier, chaque institutrice une sœur de charité. Dans les départements où les vacances ne sont pas encore ouvertes, elles devront être avancées. Dans ceux où elles vont bientôt être terminées, elles seront prolongées.*

Il ne semble pas que cette circulaire ait été suivie de beaucoup d'effet, car il est avéré qu'en octobre les cours avaient repris dans les écoles primaires de la Mayenne.

## Du fantasme au délire...

Faute de nouvelles, les rumeurs les plus folles circulent, en commençant par celle de la jonction tant espérée des armées de Metz et de Châlons, qui aurait eu lieu, à Montmédy. Selon *L'Echo de la Mayenne* du 26 août, c'est fait ; la France est sauvée !

*On parle d'un engagement heureux qui aurait eu lieu dimanche entre l'armée du maréchal Bazaine et l'armée prussienne. La jonction de l'armée du maréchal Mac-Mahon et de celle du maréchal Bazaine est un fait accompli. Elle a eu lieu à Montmédy.*

**Le 2 septembre**, *L'Echo de la Mayenne* (qui date sans rire son numéro du vendredi 32 août !...) reproduit ce qu'il a pu lire dans le Figaro du 31 août :

Nous croyons de source certaine que dans la journée de lundi, le maréchal Bazaine est tombé à l'improviste sur la cavalerie du prince Frédéric et l'a complètement écrasée. A la suite de ce succès, les deux corps d'armée du maréchal Bazaine et du duc de Magenta auraient pris des positions qui assurent leurs derrières et dans lesquelles il est impossible à l'ennemi de les déloger. Le maréchal Mac-Mahon ne s'est pas laissé tromper un instant par les feintes de son adversaire, il a continué sa marche vers l'armée du maréchal Bazaine et a conservé deux jours d'avance sur l'armée du prince héritier. Le moral et la santé de ses troupes est excellent... Malgré les bruits répandus par les journaux du matin, il n'y a pas eu, hier, de bataille dans les Ardennes.

**Le 4 septembre**, les lecteurs de la presse mayennaise sont aux anges : le succès est complet. Tant *L'Echo de la Mayenne* que *L'Indépendant de l'Ouest* l'affirment, détails à l'appui. Pour *L'Echo de la Mayenne*, c'est Mac-Mahon qui l'a emporté à Sedan:

**Chronique de la guerre** - D'après une dépêche en date de Mézières, 31 août, un combat important aurait eu lieu la veille (mardi) entre l'armée de Mac-Mahon et celle du prince royal de Prusse. Le succès, disputé avec énergie de part et d'autre, serait demeuré incertain. L'ancien corps de Faily, laissé provisoirement sous les ordres de ce général, remplacé officiellement par le général de Wimpfen, aurait beaucoup souffert. La lutte, interrompue par la nuit, aurait recommencé hier (mercredi) dans des proportions très considérables. Mac-Mahon se serait battu contre les armées réunies du prince royal et du prince Frédéric-Charles. Cette fois, nous aurions remporté un succès complet. Les Prussiens auraient eu 20.000 tués ou blessés et 10.000 prisonniers. Un journal, la Patrie, parle de 60.000 Prussiens hors de combat. Si l'on résume les nouvelles militaires, on voit qu'il y a eu dans le département des Ardennes, le 30 et le 31 août, une série de combats meurtriers. La journée du 31 nous a été complètement favorable. La lutte a commencé à 5 heures du matin. L'armée française, ayant les corps Douay à l'avant-garde, Vinoy dans la direction de Mézières et le maréchal Mac-Mahon au centre, a fait des prodiges de valeur. Le maréchal est parvenu à faire entrer l'ennemi dans un demi-cercle formé par ses troupes, à l'attirer sous les murs de Sedan, où l'artillerie de la place lui a fait subir des pertes énormes. Malgré tous les efforts de l'ennemi, Mac-Mahon est solidement établi sous Sedan et en communication avec Mézières, par où il reçoit des renforts continuels.

Le summum du délire était atteint par *L'indépendant de l'Ouest*, avec l'article suivant, au titre sans équivoque :

**Une armée française en Allemagne** : La France est envahie depuis un mois, dit Paris-Journal. L'Allemagne à son tour est envahie, depuis quarante-huit heures. Ce fait, nous l'affirmons, et si nous ne l'avons pas publié dès hier on comprendra facilement les raisons de patriotique prudence auxquelles nous avons cédé. Oui, l'Allemagne est envahie. Le sol prussien est foulé par les cent mille Français composant cette armée nouvelle dont on parlait depuis quelques jours. Elle a passé le Rhin pour entrer dans le duché de Bade, ayant à sa tête le général Douay, distrait de son corps d'armée, et peut-être la Prusse aura-t-elle bientôt à se repentir d'avoir fait une guerre de bandit à la France, qui ne connaissait jusqu'à ce jour que la guerre de soldats.

## Chapitre 6

# UN REVEIL BRUTAL

La réalité, on s'en doute, était toute autre, hélas. Partie de Châlons, l'armée du maréchal Mac-Mahon n'a pas réussi à se frayer un passage pour aller rejoindre celle de Bazaine. Elle s'était vue peu à peu refoulée vers le nord-ouest, en direction de Sedan et de Mézières. Talonnée par les deux armées prussiennes qui tentent de la gagner de vitesse, elle passe la Meuse à Mouzon et se dirige vers Sedan, où elle espère se ravitailler, avant de poursuivre vers Mézières.

### 30 août : la « surprise » de Beaumont

Le 5<sup>e</sup> corps d'armée du général de Failly, qui ferme la marche, s'arrête à Beaumont-en-Argonne pour laisser souffler ses troupes avant de franchir la Meuse à son tour. On néglige totalement de placer la moindre sentinelle et le corps d'armée tout entier se fait surprendre au bivouac par les Prussiens : c'est « *La surprise de Beaumont* », qui tourne rapidement au désastre.

Complètement disloqués, les débris du 5<sup>e</sup> corps parvinrent à grand' peine à franchir la Meuse à Mouzon et à gagner Sedan tout proche, dans le plus grand désordre.

Le 5e corps d'armée ne participera pas en tant que tel aux combats qui vont suivre : il n'existe plus.

### 1<sup>er</sup> septembre : Sedan

La bataille décisive a lieu devant Sedan, le surlendemain 1<sup>er</sup> septembre. Prise au piège, cernée de toutes parts, privée de son chef dès le début de la bataille (le maréchal Mac-Mahon blessé par un éclat d'obus, est remplacé successivement par Ducrot puis par Wimpfen), l'armée de Châlons résiste vaillamment. Mais elle est écrasée sous le nombre et sa situation désespérée pousse l'Empereur à capituler, le 2 septembre. Deux épisodes de cette bataille sont restés célèbres.

La résistance héroïque de l'infanterie de marine à Bazeilles, immortalisée par le tableau d'Edouard Detaille *La maison de la dernière cartouche*, est encore commémorée de nos jours par les troupes de marine, qui l'ont érigée au rang de fête de tradition de leur arme.

Et devant le spectacle des charges répétées des chasseurs d'Afrique de la division Margueritte à Floing, le roi de Prusse, qui observait la bataille depuis les hauteurs au sud de Sedan, se serait exclamé : « *Oh ! Les braves gens !* ». Le général Margueritte ayant été blessé dès le début de la bataille<sup>56</sup>, ces charges étaient conduites par le général de Galiffet, dont l'histoire a retenu la réponse au général qui lui demandait de charger une fois encore : « *Tant qu'il en restera un !* ».

### Un grand malheur frappe la patrie

*Paris, 3 septembre 1870, 10 h 25 - Français, un grand malheur frappe la Patrie.*

*Après trois jours de luttes héroïques soutenues par l'armée du maréchal Mac-Mahon contre 300.000 ennemis, 40.000 hommes ont été faits prisonniers. Le général Wimpfen, qui avait pris le*

---

<sup>56</sup> Evacué sur la Belgique, il décèdera quelques jours plus tard.

commandement de l'armée, en remplacement du maréchal Mac-Mahon grièvement blessé, a signé une capitulation.

*Ce cruel revers n'ébranle pas notre courage. Paris est aujourd'hui en état de défense. Les forces militaires du pays s'organisent. Avant peu de jours, une armée nouvelle sera sous les murs de Paris. Une autre armée se forme sous les murs de la Loire (sic). Votre patriotisme, votre union, votre énergie, sauveront la France !*

*L'Empereur a été fait prisonnier dans la lutte.*

*Le gouvernement, d'accord avec les pouvoirs publics, prend toutes les mesures que comporte la gravité des événements – Le conseil des ministres.*

Avant d'afficher cette dépêche parvenue à Laval à 5 h 50 du matin et annonçant le désastre, le préfet Louis Joret des Closières demanda des instructions au ministre de l'intérieur, qui répondit à 7 heures 08 : « Il n'y a rien à cacher. Je vous ai envoyé la proclamation du gouvernement faisant connaître nos revers. Publiez-la et affichez-la ».

**4 septembre.** L'Empire tenta de continuer sans l'Empereur et diffusa cette dernière dépêche, parvenue à Laval le 4 septembre à 14 h 15 :

*L'Empereur ayant été fait prisonnier, a déclaré au roi de Prusse que ne commandant pas l'armée et qu'ayant donné à la Régente la direction des affaires, il ne rendrait que sa personne seule.*

Ce sera la dernière à être affichée revêtue de l'authentification du préfet. Ce dernier se confina ensuite dans un silence total et la préfecture sera muette<sup>57</sup> sitôt connue la nouvelle de la proclamation de la République, le soir même vers 23 heures. Nous disposons de deux témoignages sur l'arrivée à Laval de cette nouvelle : ceux d'Emile Moreau et d'Emile Pouteau.

*Le dimanche 4 septembre arrivèrent de très mauvaises nouvelles, celles de la blessure du maréchal Mac-Mahon et de la capitulation de Sedan. La prise de l'Empereur ne produisit qu'un effet très secondaire. Décidément le dimanche était un jour néfaste. C'était aussi le dimanche 7 août qu'on avait appris les défaites de Forbach et de Wissembourg. Néanmoins, le 4 septembre, quoique le désastre fût beaucoup plus grave, on fut moins consterné que le dimanche 7 août. On s'habitue à tout, même aux plus grands malheurs. Le soir, à 10 heures, arriva à la préfecture une dépêche annonçant la proclamation de la République et la formation à Paris d'un comité de Défense Nationale. Quelques rares personnes se répandirent en ville en criant « Vive la République ! ». La plupart des habitants étaient déjà rentrés et couchés. A la porte du café Desarthe, au coin du Pont-Neuf, quelques consommateurs étaient attablés lorsqu'on leur apporta la dépêche. L'un d'eux monta sur une chaise et la lut à haute voix après avoir invité les rares habitants à se découvrir. C'était M. Victor Boissel, devenu plus tard maire de Laval et sénateur. Il avait toujours professé, ainsi que son père, même sous l'Empire, des idées républicaines. Ce fut tout, sauf qu'à minuit un poste du 69<sup>e</sup> alla occuper la préfecture. A onze heures et demie du soir je repassais le Pont-Neuf pour rentrer, quand un groupe d'ouvriers, marchant en sens inverse, parla avec affectation de me jeter dans la rivière ; tel était le résultat du premier travail produit dans leurs cerveaux par l'idée de république. Je ne me préoccupai pas d'eux autrement (Emile Moreau).*

La version du sergent Emile Pouteau, du 2<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale mobile, est assez différente. Elle est toutefois extraite de la première partie de ses *Souvenirs de guerre*, partie qui contient trop d'invéraisemblances chronologiques pour qu'on puisse tout prendre pour argent comptant.

*Cette journée de dimanche était superbe, radieuse... Le soir, il y avait grande représentation au théâtre. Ce fut là que, d'une façon officielle, on annonça la proclamation de la République. Il y eut, dans la salle archicomble, quelques cris, quelques chants, quelques bousculades. Vite alors, des envoyés spéciaux coururent de la part, sans doute, des royalistes et des impérialistes mécontents et apeurés qui formaient la majeure partie des officiers de la mobile et qui se trouvaient au spectacle, pour prévenir le poste de*

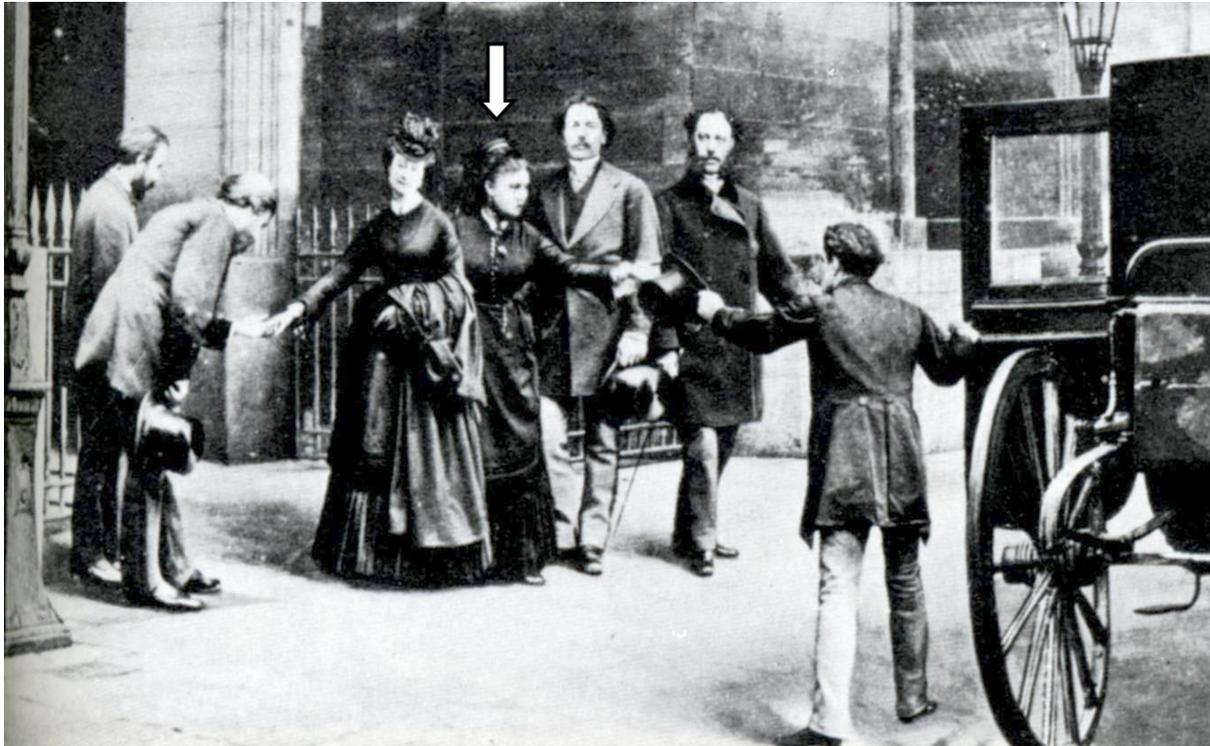
---

<sup>57</sup> Muette mais pas inactive. Le préfet Louis Joret des Closières se consacre dès lors aux opérations de révision de la classe 1870, qui débutent le 5 septembre. Il ne quittera Laval que le 10 septembre, à l'arrivée de son successeur.

police près de la mairie, où étaient de garde une douzaine de soldats mobiles, avec comme chef le sergent P... Ils ne l'aimaient pas ce sergent P..., messieurs les officiers, à cause de ses opinions politiques connues, et à cause aussi de son long séjour dans la capitale. Mais ils s'en servaient volontiers dans les cas difficiles, car ils le savaient énergique, capable de se faire obéir de ses hommes et connaissant le service mieux que tout autre... Heureusement, la représentation au théâtre se termina sans incident et la sortie se fit sans trouble appréciable. Quelques promeneurs s'en allèrent à travers les rues, causant entre eux, se racontant leurs impressions sur les événements, mais sans cris et, par conséquent, sans donner aucune raison à la garde d'intervenir (Emile Pouteau).

Pour clore ce chapitre de notre histoire, nous évoquerons la photo assez connue, montrant l'impératrice Eugénie quittant discrètement les Tuileries le matin du 5 septembre, accompagnée de sa lectrice, Mme Le Breton.

Il s'agissait d'Adélaïde Bourbaki, la sœur du général commandant la garde impériale, épouse séparée de Charles Le Breton, un médecin de la cour. Elle suivra l'impératrice en exil, restera auprès d'elle et décèdera à Farnborough en 1899.



*Sous la flèche : Mme Le Breton.*

Pourquoi cette photo ?

Parce qu'Adélaïde Bourbaki (1817-1899), veuve en premières nocces d'Hippolyte Lemotheux (1811-1846), un receveur particulier des finances décédé à Châteaubriant mais natif de Saint-Loup-du-Dorat, repose en Mayenne, dans le cimetière de Saint-Loup-du-Dorat, auprès de son premier mari et de leur fils Théodore (1846-1919).

Vestige méconnu des fastes de la cour impériale, cette tombe était encore, en 2014, visible à l'entrée du cimetière, près de la chapelle.

Visiblement non informée du caractère historique de cette sépulture hélas tombée à l'abandon, la commune a fait procéder à sa relève et les restes de ses occupants ont rejoint l'anonymat de l'ossuaire.

*Sic transit gloria mundi...*



## DEUXIÈME PARTIE

# LA MAYENNE SUR LE PIED DE GUERRE

Septembre – Décembre 1870

---

### Chapitre 1

## LA GUERRE CONTINUE

Si le pouvoir en Mayenne connaît une période de flottement apparent jusqu'à l'arrivée du nouveau préfet, à Paris l'heure n'est pas au relâchement ni à la Révolution, mais à la défense nationale. La guerre continue, l'armée prussienne marche sur Paris et la dépêche, reçue à Laval le 6 septembre et aussitôt affichée, donne le ton avec cette proclamation, adressée à l'armée par le Gouvernement et publiée le même jour au *Journal Officiel* :

**A l'Armée** - *Quand un général a compromis son commandement, on le lui enlève. Quand un gouvernement a mis en péril, par ses fautes, le salut de la Patrie, on le destitue. C'est ce que la France vient de faire, en abolissant la Dynastie qui est responsable de nos malheurs. Elle a accompli d'abord, à la face du monde, un grand acte de justice ; elle a exécuté l'arrêt que toutes vos consciences avaient rendu.*

*Elle a fait en même temps un acte de salut. Pour se sauver, la Nation avait besoin de ne plus relever que d'elle-même et de ne compter désormais que sur deux choses : sa résolution qui est invincible, votre héroïsme qui n'a point d'égal et qui, au milieu de revers immérités, fait l'étonnement du monde.*

**Soldats**, *En acceptant le pouvoir dans la crise formidable que nous traversons, nous n'avons pas fait œuvre de parti. Nous ne sommes pas au pouvoir, mais au combat. Nous ne sommes pas le gouvernement d'un parti, nous sommes le gouvernement de la défense nationale. Nous n'avons qu'un but, qu'une volonté : le salut de la Patrie par l'armée et par la nation groupées autour du glorieux symbole qui fit reculer l'Europe il y a quatre-vingt ans. Aujourd'hui comme alors le nom de république veut dire : union intime de l'armée et du peuple pour la défense de la Patrie.*

On reconnaît bien là la patte de Gambetta. Mais de cette armée à qui il ne manquait pas un bouton de guêtre en juillet, que reste-t-il au début de septembre ?

## L'ARMÉE RÉGULIÈRE

La garde impériale et les sept corps d'armée qui existaient à la déclaration de guerre ont disparu corps et biens : trois ont été pris à Sedan, la garde impériale et les quatre autres sont enfermés avec Bazaine dans Metz, où ils subiront le même sort à la fin d'octobre. Des trois corps supplémentaires formés au camp de Châlons et numérotés 12, 13 et 14. il ne reste que les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup>, qui n'avaient pas achevé leur mise sur pied et n'ont pas été engagés ; ils se replient sur la capitale, où ils vont se trouver enfermés à leur tour.

**De l'armée de campagne**, il ne reste que des unités stationnées en Algérie<sup>58</sup>, une division de cavalerie (six régiments) qui, prévue pour le 13<sup>e</sup> corps d'armée, avait été envoyée de Paris à Orléans, sept batteries d'artillerie échappées de Sedan et cinq autres en Algérie. Soit un total de 15.000 fantassins, 6.000 cavaliers, 1.500 artilleurs et 700 sapeurs du génie et un peu plus de 900 officiers.

**Les dépôts des régiments** ne manquaient toutefois pas de monde : aux 47.436 soldats des classes 1868 et antérieures (un peu moins de 15.000 pour l'infanterie, mais plus de 20.000 pour la cavalerie), et aux 13.500 ouvriers militaires, s'ajoutaient 84.440 recrues de la classe 1869, incorporées à partir du 8 août (près de 77.000 pour l'infanterie), mais qui restaient à instruire. 2373 officiers se trouvaient également dans les dépôts. Pour ne citer que cet exemple : 23 officiers et 1160 hommes étaient présents le 1<sup>er</sup> août à Laval dans le dépôt du 69<sup>e</sup> de ligne, dépôt où étaient restées la 8<sup>e</sup> compagnie<sup>59</sup> de chacun des trois bataillons « de guerre ». S'y'étaient ajoutées ensuite les recrues de la classe 1869, incorporées entre le 8 et le 12 août<sup>60</sup>. Les « 8<sup>e</sup> compagnies » vont, dans tous les dépôts, partir les premières. L'exemple du 69<sup>e</sup> de ligne, de Laval, que nous donnons ci-dessous, est à cet égard tout à fait représentatif.

- La 8<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon entre le 10 août dans la formation du 4<sup>e</sup> bataillon (nouveau) ; ce bataillon, fort de six compagnies, 15 officiers et 907 hommes, quitte Laval le 14 août pour Paris et entre le 16 dans la composition du 10<sup>e</sup> régiment de marche. Ce régiment fera partie de la 2<sup>e</sup> division (général de Maud'huy) du 13<sup>e</sup> corps d'armée et vivra le siège de Paris dans l'armée Ducrot, sous l'appellation de 110<sup>e</sup> régiment d'infanterie.
- La 8<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> bataillon quitte Laval le 29 août pour Paris, avec 3 officiers et 195 hommes ; elle passe en octobre au 35<sup>e</sup> régiment de marche de Paris (135<sup>e</sup> d'infanterie) et vit, elle aussi, le siège de Paris.
- La 8<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> bataillon quitte Laval le 16 septembre avec 2 officiers et 219 hommes pour Le Mans, où elle est incorporée au 31<sup>e</sup> de marche. Ce régiment sera affecté à la 2<sup>e</sup> division (général Barry) du 16<sup>e</sup> corps d'armée<sup>61</sup>.

Deux *compagnies provisoires*, créées au début de septembre (le 3 septembre pour le 69<sup>e</sup> à Laval) constitueront jusqu'à la fin de la guerre l'ossature permanente des dépôts, gérant et instruisant autant que faire se pouvait le personnel de passage à partir duquel seront formées, au fil des semaines, de dix à douze *compagnies de dépôt*, dirigées au fur et à mesure vers des régiments de marche, comme il va s'en former pratiquement jusqu'à la fin de la guerre. A Laval, 4 compagnies de dépôt sont formées le 4 octobre et la 1<sup>ère</sup> quitte Laval le lendemain pour rejoindre le 38<sup>e</sup> de marche, régiment qui formera brigade avec le 66<sup>e</sup> mobiles pendant toute la campagne. Le dépôt du 69<sup>e</sup> quitte Laval pour Lyon le 7 octobre, remplacé le même jour par celui du 19<sup>e</sup> de ligne, venant d'Alençon avec ses deux compagnies provisoires et trois compagnies de dépôt. Cinq autres de ces compagnies seront formées à Laval, qui recevront diverses destinations<sup>62</sup>.

Associés avec des régiments provisoires de la garde nationale mobile, ces régiments de marche seront l'ossature des douze corps d'armée supplémentaires, numérotés de 15 à 26, qui seront créés entre septembre 1870 et janvier 1871, pour constituer les armées de la Loire, du Nord et de l'Est, ces

---

<sup>58</sup> Pour l'infanterie : six régiments de ligne, trois bataillons d'infanterie légère d'Afrique et trois compagnies de discipline. Pour la cavalerie : le 8<sup>e</sup> de hussards et trois régiments de spahis.

<sup>59</sup> Les régiments de ligne partaient avec des bataillons à 7 compagnies ; les bataillons de chasseurs à pied partaient avec 6 compagnies sur 7.

<sup>60</sup> Dont 46 Mayennais seulement. Le gros des 913 recrues mayennaises de la classe 1869 effectivement incorporées avait été dirigé vers d'autres régiments : 185 sur le 55<sup>e</sup> de ligne à Montluçon, 181 sur le 65<sup>e</sup> à Valenciennes, 100 sur le 25<sup>e</sup> à Vannes et 93 sur le 66<sup>e</sup> à Privas (Ardèche), pour ne citer que les destinations les plus importantes.

<sup>61</sup> Le 66<sup>e</sup> régiment de mobiles sera dans l'autre brigade de cette même division.

<sup>62</sup> Les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> compagnies formeront le 22 novembre un bataillon de marche, qui quittera Laval le même jour pour Conlie, où se forme la division de marche (général Gougeard) de l'armée de Bretagne.

« armées de province » que la délégation de Tours va s'employer à mettre sur pied pour tenter de rompre le blocus de la capitale<sup>63</sup>.

On a vu dans la première partie que le dépôt du 69<sup>e</sup> avait mis en route à partir de Laval 45 officiers et 3229 hommes, entre le 1<sup>er</sup> août et le 7 octobre 1870. Pour le 19<sup>e</sup> de ligne, qui quittera Laval pour Landerneau<sup>64</sup> le 17 janvier 1871, ce sont 27 officiers et 2930 hommes qui auront transité par Laval et qu'il aura fallu héberger (la caserne ne pouvait accueillir qu'un bataillon) et nourrir.

Par ailleurs, les opérations de révision de la classe 1870 commencent ponctuellement, le 5 septembre, sous l'autorité des préfets, des sous-préfets<sup>65</sup> et des conseillers généraux. Sur les 3230 jeunes gens de cette classe inscrits en Mayenne sur les listes de recensement : 27 seulement seront dispensés, 89 s'étaient déjà engagés, 1694 seront incorporés lorsque ce contingent sera appelé à l'activité, le 14 octobre, et 472 seront inscrits sur la liste départementale de la garde nationale mobile<sup>66</sup>. Cette fois, aucun remplacement n'était admis.

**L'encadrement** des nouveaux régiments sera, on l'a laissé entendre, un gros problème.

## LA GARDE NATIONALE MOBILE

On ne savait encore rien de sa valeur opérationnelle, mais il est clair qu'elle devenait un élément important de la défense nationale, sur lequel on espérait pouvoir compter et le nouveau ministre de l'Intérieur télégraphiait le 8 septembre aux préfets :

*Usez de toute votre influence pour maintenir l'ordre et la discipline chez les mobiles de votre département. Faites leur comprendre qu'ils sont soldats et qu'ils doivent obéissance et respect aux officiers nommés par le ministre de la guerre. C'est sur eux que repose un des premiers moyens de défense de la Patrie et tout changement actuellement apporté à l'organisation de la garde mobile en détruirait la force et la cohésion.*

Les trois bataillons de la Mayenne étaient organisés, rassemblés au chef-lieu de leur arrondissement et achevaient leur mise sur pied. Il ne manquait plus que l'habillement, et les chassepots, qui devaient être fournis par l'Etat ; en attendant, on s'entraînait avec des fusils rayés, ancien modèle. La chute de l'Empire et la proclamation de la République ne semblent pas avoir provoqué de remous particuliers parmi les cadres et la troupe ; le récit publié dès 1871 par l'aumônier du 3<sup>e</sup> bataillon (Mayenne), qui ne peut être soupçonné de républicanisme forcené<sup>67</sup>, n'en fait du moins pas état.

Les uniformes avaient été confectionnés localement et les képis avaient déjà été livrés. Le reste arrivait : les pantalons seront distribués le 11 septembre aux hommes de la 1<sup>ère</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon, les fourreaux de baïonnette le 13, les vareuses le 14, les guêtres le 16 et les souliers le 17 septembre. La qualité se ressentait de la précipitation apportée à la fabrication et n'était clairement pas au rendez-vous. Le préfet fit afficher un arrêté, pris le 15 septembre et intitulé « *Équipement de la Garde mobile* », demandant au lieutenant-colonel et aux chefs de bataillon de faire un recensement des fournitures de mauvaise qualité, de faire un rapport sur le nombre et la nature des articles non recevables, en ajoutant :

*Ils voudront bien choisir des objets types pour chacun des articles réputés par eux non recevables, et les envoyer à la Préfecture où ils seront exposés publiquement. Les articles porteront les noms des*

<sup>63</sup> Misant à juste titre sur le fait que la chute de Paris, où le gouvernement était imprudemment resté, leur assurerait la victoire, les Prussiens firent le même choix que Jules César à Alésia : ne pas se risquer à un difficile combat de rue, mais mettre en place et maintenir un blocus hermétique de la ville, en repoussant toutes les tentatives de rompre cet investissement, qu'elles soient le fait de la garnison ou des armées de secours.

<sup>64</sup> Il fallait faire de la place pour la 2<sup>e</sup> armée de la Loire, du général Chanzy, qui se repliait derrière la Mayenne.

<sup>65</sup> Les fonctionnaires de l'administration impériale sont restés à leur poste, jusqu'à l'arrivée de leurs successeurs nommés par la République.

<sup>66</sup> Les 948 autres étant exemptés pour défaut de taille, ou infirmités constatées par le conseil de révision.

<sup>67</sup> *Mobiles de la Mayenne – 3<sup>e</sup> bataillon, par un engagé volontaire, chevalier de la Légion d'honneur*, Alençon, 1871. L'auteur, l'abbé Louis-Théophile Bâtard, vicaire à Pré-en-Pail à la déclaration de guerre, sera curé de Champéon de 1875 à 1900.

*fournisseurs, la date de la livraison, l'espace de temps pendant lequel ces objets ont été portés... Tout le monde comprendra que quand il s'agit de la défense nationale, toute négligence devient une faute et toute faute devient un grave délit, sinon un crime.*

La commission des marchés de l'Assemblée nationale s'en inquiètera après la guerre et diligentera une enquête en juillet 1871. Le capitaine Méret, commandant du dépôt des mobiles de la Mayenne, transmet le 2 août 1871 au préfet une copie du rapport qui lui avait été demandé directement par la sous-commission de l'habillement et de l'équipement :

*Messieurs, - J'ai l'honneur de vous rendre compte, en réponse à votre dépêche du 23 juillet, que des marchés ont été passés par les soins de la Préfecture de la Mayenne pour la fourniture des effets d'habillement, d'équipement et de linge et chaussures nécessaires aux gardes mobiles des trois bataillons du département de la Mayenne, qui ont été réunis le 15 août 1870 à Château-Gontier, Laval et Mayenne.*

*Au fur et à mesure de leur confection, ces effets ont été expédiés et livrés à chaque bataillon également par les soins de la Préfecture ; aussitôt leur arrivée ils ont dû être distribués aux hommes, vu l'urgence de les habiller et équiper, en prévision d'un ordre de départ qui pouvait arriver d'un jour à l'autre. Le conseil d'administration central formé le 29 août et auquel des plaintes avaient été faites sur la qualité et la confection des effets, adressa le 14 septembre à M. le Préfet de la Mayenne une lettre par laquelle il l'informait des plaintes qu'il recevait journellement.*

*De leur côté, MM. les chefs de bataillon ayant fait connaître la mauvaise qualité des effets livrés à la garde mobile, Monsieur le Préfet fit convoquer des experts pour la vérification des effets qui, après quelques jours de service, se trouvaient déjà hors d'état de faire une plus longue durée. Le résultat de cette expertise n'a pas été communiqué au conseil d'administration central.*

*Le 8 et le 9 octobre, la garde mobile de la Mayenne qui dès le 28 septembre avait été cantonnée sur les limites Est du département, est partie pour Le Mans et de là pour l'armée de la Loire. C'est seulement à cette époque que la garde mobile fut placée sous l'administration militaire et que les effets lui furent fournis, soit par les magasins de l'Etat, soit par des marchés passés après approbation de l'Intendance, en suivant toutes les formes en usage et prescrits par les règlements militaires.*

*En résumé, la plupart des effets délivrés en premier lieu à la garde mobile étaient loin de réunir les conditions de qualité et de confection nécessaires pour faire un bon service et ont exposé les hommes aux intempéries d'un hiver rigoureux.*

Les trois bataillons ne seront pas les seuls à souffrir de la médiocre qualité des effets et le commandant du 4<sup>e</sup> bataillon transmettra plus tard au préfet les mêmes plaintes<sup>68</sup>.

Les mobiles étant censés rejoindre munis d'un sac en toile ou d'une musette, il n'avait pas été prévu pour eux de havre-sac. Cette lacune sera prise en considération par le nouveau préfet et un marché portant sur la fourniture de 5.000 havre-sacs attribué par adjudication le 7 octobre à Auguste Vautier, carrossier à Laval ; trop tard toutefois pour que les trois bataillons puissent en être dotés avant leur départ..

Par décision du Gouvernement de la défense nationale, la solde de la garde mobile est portée à 1 fr. 50 par jour à dater du 9 septembre, et l'intendance militaire est chargée d'y pourvoir. Par décret du 11 septembre, le nombre des tambours ou clairons de chaque compagnie est porté de un à deux.

**Le 66<sup>e</sup> régiment de mobiles** est formé le 12 septembre par la réunion des trois bataillons, sous le commandement de Louis Gabriel Brunet de la Charie, promu lieutenant-colonel<sup>69</sup>. Le décret du 22 août, qui formait les huit régiments numérotés 9 à 16, précisait, et cela vaudra pour les suivants, que l'effectif de chacun des bataillons serait de 1.200 hommes au plus, cadres compris ; que chaque régiment aurait :

- un médecin aide-major par bataillon ;

<sup>68</sup> Emile Moreau, lieutenant dans ce 4<sup>e</sup> bataillon, s'en fait également l'écho dans son *Journal*.

<sup>69</sup> Il sera remplacé à la tête du 1<sup>er</sup> bataillon (Château-Gontier) par le capitaine de la 1<sup>ère</sup> compagnie, Albert Duboys Fresney, promu chef de bataillon.

- un lieutenant adjudant-major par bataillon, pris parmi les lieutenants de l'une des compagnies, à laquelle il ne cessera pas de compter ;
- un officier payeur et un officier des détails, pris parmi les lieutenants ou sous-lieutenants de l'une des compagnies, à laquelle ils ne cesseront pas de compter ;
- un dépôt de 3 compagnies formé des hommes qui sont en excédent de l'effectif déterminé ci-dessus, et de ceux qui n'auront pas été jugés aptes à faire immédiatement un service de marche.

Lorsque le 66<sup>e</sup> mobiles quittera le département, au début du mois d'octobre, ses bataillons seront formés à 7 compagnies de 170 hommes et laisseront sur place, chacun au chef-lieu de son arrondissement, sa 8<sup>e</sup> compagnie, qui fera office de dépôt. Le régiment rejoindra le 16<sup>e</sup> corps de l'armée de la Loire, dont il formera, avec le 38<sup>e</sup> régiment de marche<sup>70</sup>, la 2<sup>e</sup> brigade de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie. Il fera avec cette division tout le reste de la campagne, selon un parcours décrit en détail dans l'historique du régiment<sup>71</sup>.

Avec la ressource du dépôt, augmentée du contingent de la classe 1870 lorsqu'elle sera appelée le 14 octobre, au moins deux autres bataillons seront formés à Laval :

**Le 4<sup>e</sup> bataillon**, formé le 16 octobre, restera isolé et fera campagne au sein de diverses structures. Son parcours nous est connu par les carnets de guerre du Lavallois Emile Moreau<sup>72</sup> et par le rapport officiel de son chef, le commandant **Auguste Beaudouin** (Avénières 1837 – Laval 1896), qui avait effectué cinq ans de service militaire dans un régiment de ligne, dont deux comme sergent-fourrier.

**Le 5<sup>e</sup> bataillon**, formé le 16 novembre, a rejoint le 24 novembre à Conlie une division de marche en cours de formation<sup>73</sup> et a contribué à former le 79<sup>e</sup> régiment provisoire. Son parcours nous est également connu par son historique. Le capitaine Jules Louis Lemercier<sup>74</sup>, qui commandait une compagnie le jour de la formation, commandera le bataillon par intérim, puis en titre à partir du 1<sup>er</sup> décembre, avec le grade de chef de bataillon.

**Un 6<sup>e</sup> bataillon** pourrait avoir été formé. Dans le rapport de fin de mandat adressé le 15 février 1871 au ministre de l'intérieur, le préfet Eugène Delattre fait explicitement état de « six bataillons de mobiles... 6500 hommes » dans le décompte des hommes habillés et équipés dans le département sous son impulsion. La note de la subdivision envoyée le 1<sup>er</sup> février 1871, « pour vous donner les chiffres exacts des forces armées mises au service de la République depuis le 4 septembre 1870 grâce à l'impulsion de la préfecture et des autorités militaires du département », ne mentionnait que 5 bataillons, mais avec un effectif de 7.500 hommes...

Dans le rapport de campagne de la division de Bretagne publié en 1871, le général Gougeard mentionne *deux* bataillons de la Mayenne parmi ceux entrés dans la composition de sa division au début de la campagne<sup>75</sup>. Mais dans la suite de son rapport, il ne cite plus jamais les Mayennais...

Enfin, parmi les Mayennais décédés du fait de la guerre que nous avons pu identifier, cinq d'entre eux sont qualifiés dans l'acte de décès de « *mobile du 6<sup>e</sup> bataillon de la Mayenne* ». Mais il n'est jamais fait état d'un sixième bataillon dans les documents administratifs ou comptables conservés dans les archives du dépôt de la garde nationale mobile du département, et aucun document n'atteste d'une date de création ni n'évoque son encadrement. On reste donc dans une prudente expectative sur ce point.

<sup>70</sup> Régiment commandé par le lieutenant-colonel Allard, que nous avons vu au dépôt du 69<sup>e</sup>, à Laval.

<sup>71</sup> Historique publié après la guerre dans *L'Echo de la Mayenne*, ainsi que ceux des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> bataillons.

<sup>72</sup> *Journal d'un soldat de la guerre 1870-1871*, publiés par Corine Micault et Michel Prati, éditions du Petit Pavé, 2012.

<sup>73</sup> La future *division de Bretagne*, du général Gougeard.

<sup>74</sup> Né le 23 janvier 1846, lieu non connu ; reste non identifié à ce jour.

<sup>75</sup> Les deux autres : un bataillon des Côtes-d'Armor et le 2<sup>e</sup> de Loire-Atlantique.

**Le 2<sup>e</sup> bataillon de Loire-Atlantique**, que nous mentionnons pour mémoire, avait été formé à Nantes et, dirigé sur Paris, s'était vu arrêté à Laval, l'investissement total de la capitale par les armées prussiennes rendant inutile la poursuite de sa route. Sa présence en Mayenne est attestée par la lettre que son commandant écrivit depuis Laval au préfet le 27 septembre pour solliciter l'assistance d'instructeurs et d'armuriers, afin de remettre en état les 1200 fusils dont il avait été doté à Nantes au moment de son départ « *plus que précipité* » : un grand nombre des baïonnettes qui lui avaient été données ne s'adaptaient pas sur le canon des fusils et un très grand nombre de systèmes de mise à feu (les batteries<sup>76</sup>) ne fonctionnaient pas bien. Lorsque ce bataillon, commandé par le chef de bataillon Jacques Hériveau (né à St-Martin-de-Connée en 1835), ira rejoindre la division du général Gougéard, il laissera sur place son dépôt, qui restera à Laval jusqu'à la fin de la guerre, administré par le conseil d'administration central des mobiles de la Mayenne.

## LA GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE

On a vu dans la première partie que la garde nationale sédentaire était en pleine organisation à la chute de l'Empire, et que les communes s'affairaient à inscrire ceux qui devaient en faire partie, soit sur les *contrôles du service ordinaire*, dit aussi service actif, soit sur les *contrôles de la réserve*, ou service sédentaire. L'élection des cadres démarrait à peine, du caporal au chef de bataillon.

Habiller, armer cette garde nationale, l'organiser et pourvoir à sa subsistance lorsqu'elle sera mobilisée à son tour, sera le principal challenge posé au nouveau préfet, comme nous l'exposerons plus loin.

---

<sup>76</sup> Vocabulaire qui laisserait supposer que ces mobiles avaient été dotés de fusils à silex, antérieurs aux modèles à percussion !...

## Chapitre 2

# UN PRÉFET DE CHOC

Avec le nouveau préfet, **Paul Eugène Delattre**, nommé le 9 septembre et qui débarque au petit matin du 10 à la gare de Laval, la Mayenne va entrer de plain pied dans la guerre.

### Qui est-il ?

Avocat, il est âgé de 40 ans lorsqu'il arrive à Laval. Il est né le 3 janvier 1830 à Ramburelles, près d'Abbeville dans la Somme, dans une famille aisée de fabricants négociants de coton ; son père est maire de Ramburelles, un de ses frères le sera à son tour. Bachelier ès lettres après des études au lycée Henri IV à Paris, licencié en droit en 1852, avocat inscrit au barreau de Paris le 8 novembre 1852, secrétaire de la conférence des avocats de 1853 à 1856, il a plaidé dans plusieurs procès politiques et s'est montré très actif dans les milieux de l'enseignement populaire, organisant des cours du soir pour les ouvriers et fondant un cours de morale indépendante pour jeunes filles.

D'opinion républicaine radicale, il a soutenu les candidatures de Rochefort et de Gambetta aux élections législatives de 1869. Il sera après la guerre l'avocat des journaux *L'Intransigeant* et *La Lanterne*, conseiller municipal de Paris, député de la Seine de 1881 à 1889, siégeant à l'extrême gauche ; avocat à la cour d'appel de Paris et demeurant à Bougival lors de son décès, en décembre 1898.

Franc-maçon, cela va de soi : membre fondateur en qualité d'apprenti en novembre 1860 de la loge *Isis-Montyon*, où il deviendra maître en 1863, puis vénérable, avant de fréquenter la loge *Ecole mutuelle*. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages<sup>77</sup>.

Comme tous les préfets républicains du moment, il est entièrement acquis au programme dit « de Belleville », exposé en 1869 par Gambetta. En matière de défense :

- suppression des armées permanentes,
- défense populaire par des citoyens instruits et armés, sur le modèle suisse.

Ce que Jaurès théorisera en 1910 dans son ouvrage *L'armée nouvelle*.

Emile Moreau relate dans ses carnets de guerre les circonstances de son arrivée et l'impression produite par ses premières déclarations :

*Débarqué à Laval par un train de nuit, il parcourut le 10 au matin les bureaux de la préfecture, déclarant qu'il n'était pas un préfet administratif, qu'il se moquait du budget et des chemins vicinaux, qu'il lui fallait des levées en masse, des hommes et des munitions. Il ne parlait de rien moins que de faire sauter les ponts, couper les routes, brûler les forêts et arrêter partout le travail. Les employés de la préfecture, gens calmes et graves, demeurèrent pendant toute la journée plongés dans une profonde stupeur.*

Très différent, à coup sûr, de son prédécesseur, qui fait ses malles et quitte Laval le même jour. On imagine le choc culturel...

---

<sup>77</sup> Liste dans sa notice in *Les préfets de Gambetta*, Wright et Anceau, PUF, 2007.

## Il ne vient pas seul

C'est en fait tout le corps préfectoral de la Mayenne qui est renouvelé.

Romain Laurent *Etienne Renoult*, né en 1837 à Montigny-sur-Loing (Seine-et-Marne), avocat à la cour d'appel de Paris, est nommé secrétaire général de la préfecture le 13 septembre. Il était déjà connu du préfet<sup>78</sup> et probablement arrivé avec lui, comme en témoigne la lettre de démission du secrétaire général en place<sup>79</sup>, datée du 11 septembre :

*Monsieur le Préfet – Lorsque je me suis mis à votre disposition pour continuer les opérations de la révision dans le département de la Mayenne, j'ignorais que vous aviez présenté mon successeur aux employés de la Préfecture. Aujourd'hui je me considère comme relevé de mes fonctions et je remets entre vos mains ma démission de secrétaire général.*

*Rentré dans la vie privée, je continuerai à servir mon pays avec toute l'énergie et le dévouement dont je serai capable et je serai le premier à acclamer le Gouvernement qui sauvera la France.*

*Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.*

Henri **Gandais** (Mayenne 1813-1887), médecin et maire de Mayenne, connu pour ses idées républicaines, est nommé sous-préfet de son arrondissement le 13 septembre.

Un sieur **Lacouture**, dont on ne sait rien, est nommé sous-préfet à Château-Gontier le 14 septembre.

Ils seront tous révoqués ou remplacés le 7 avril 1871.

Il n'arrive pas en terrain foncièrement et uniformément hostile et ses vues bellicistes trouveront un certain écho, comme le montre cette lettre qui lui est adressée le lendemain de son arrivée par un certain Nicolas Chaigneau, négociant de Bordeaux et propriétaire à Laval, près de l'Ecole normale :

*Monsieur le Préfet, Le 4 septembre, j'étais au Corps législatif, au premier rang des chasseurs volontaires. Puisque la Mayenne est menacée et qu'ici sont tous mes intérêts, me voilà. Je me mets à votre disposition. Je connais le département commune par commune et je puis vous être utile. Mes relations sont parmi la bourgeoisie, l'aristocratie et le clergé.*

*Vous aurez du mal, et il y aura bien des changements à faire. J'en écrivais à A. Levertujon<sup>80</sup> il y a 4 jours à Paris. Ici, les ressources sont immenses, mais... vous savez avec quelles précautions il faut les demander.*

*Je commence d'abord par vous proposer d'inviter par circulaire toutes les communes à s'organiser en compagnies franches de chasseurs et de se réunir au canton. Avec un règlement, de la discipline, on fera beaucoup. Tout le monde a des fusils. Le reste n'est rien. On peut être prêt ainsi en 8 jours à tout événement.*

## Un homme pressé

L'ennemi marchait sur Paris et on ne savait pas où il s'arrêterait. La situation réclamait de l'action et il n'y avait pas de temps à perdre. Le jour même de son arrivée, les habitants de Laval étaient invités, par voie d'affiche, à venir entendre la bonne parole. Selon Emile Moreau, cette réunion aurait en fait été convoquée par le groupe de républicains « d'une certaine sorte et non de la plus relevée », qui s'était précipité à la préfecture sitôt connue l'arrivée de Paul Delattre, pour s'y ériger en comité provisoire et tenter de « prendre en main » le préfet.

Emile Moreau cite entre autres Léon Goupil ou Goupy, de Mayenne, fils d'aubergiste et commissionnaire en vins « dont personne n'ignore à Mayenne qu'il est l'un des propagateurs les plus

<sup>78</sup> Qui sera d'ailleurs témoin de son mariage, en 1883 à Paris.

<sup>79</sup> Constantin Hamon, né en 1831, conseiller de préfecture depuis juin 1859, arrivé en Mayenne en avril 1862 et exerçant les fonctions de secrétaire général depuis juin 1864.

<sup>80</sup> André Justin Lavertujon (1826-1814), journaliste, homme politique et diplomate, originaire de Périgueux.

ardents des idées révolutionnaires » selon le sous-préfet en 1871 ; et dont le frère Edmond, médecin à Paris, exercera un temps des fonctions dans la Commune de Paris<sup>81</sup>.

*L'Indépendant de l'Ouest* du 11 septembre mentionne aussi un Duboys Fresney, qui ne peut être que Joseph, le frère moins connu du général Etienne Duboys Fresney<sup>82</sup> et qui demeurait alors rue de Paradis à Laval. Il avait été exclu de Polytechnique en 1832 pour avoir participé à l'affaire dite du complot des poudres.

Les trublions vont rapidement disparaître et leur influence ne semble pas avoir perduré, contrebalancée peut-être par l'appel à la modération du conseiller général Moricière qui, en assurant le préfet le 18 septembre de la détermination de la ville d'Ambrières à se défendre, écrivait : « *Mais il ne faut user ni de menaces ni de moyens surtout la terreur, le pays se révolterait... L'idée de république n'a guère d'opposants, c'est à elle de ne pas se montrer violente* ».

Initialement prévue au palais de l'Industrie, sur le site de l'actuelle salle polyvalente, la réunion se tint finalement dans une prairie donnant sur la rue de Bootz et selon Emile Moreau :

*Le préfet grimpa sur des tonneaux, demanda l'organisation d'un **comité de défense** et déclara que le département devait fournir **5 millions**. M. le chevalier de la Broise prit la parole pour exhorter tout le monde à l'union et à la concorde. Puis l'assistance se sépara après avoir demandé par acclamation la **réunion du conseil général**.*

## Le Conseil général en session extraordinaire

*Vox populi vox dei* ; le préfet se fit d'autant moins tirer l'oreille pour convoquer le Conseil général en session extraordinaire, que ce dernier détenait les clés du coffre et pouvait seul procurer les ressources nécessaires à ses projets.

Le Conseil se réunit donc le 12 septembre à 13 heures en séance publique à la préfecture et procéda illico à l'élection de son bureau, portant à la présidence Paul Boudet conseiller général de Montsûrs. Ce qui ne manquait pas de saveur si on se souvient que l'intéressé avait été ministre de l'intérieur sous l'Empire, de juin 1863 à mars 1865... Son beau-frère Prosper Gasté, conseiller général de Chailland et président du tribunal de Laval, fut élu vice-président. Louis Moricière, natif d'Ambrières mais conseiller général de Couptrain fut élu secrétaire ; il venait d'être admis à la retraite comme président du tribunal de Fougères<sup>83</sup>. Cela fait, la parole est donnée au Préfet.

L'intervention du préfet nous est connue par sa transcription dans le procès-verbal de la séance, où il annonce d'emblée « *la mâle résolution de résister jusqu'au bout* » à l'invasion ennemie. Après avoir assuré que le peuple de Paris entendait « *se défendre avec la plus grande énergie dans ses forts, derrière son enceinte et dans ses rues fortifiées par des barricades* » (ce qu'il n'aura pas l'occasion de faire car les Prussiens se garderont bien d'attaquer la ville), le préfet exprima sa conviction que « *la France à coup sûr partage les sentiments de Paris* ». Mais pour cela, « *il faut que le pays soit armé tout entier et que chaque homme valide soit pourvu d'un fusil* ». Il précisait que l'idée n'était pas de lui et qu'il s'agissait « *de la première demande qui lui a été faite à son arrivée à Laval et il a promis d'y satisfaire* ».

Il expose ensuite qu'il a les contacts nécessaires pour obtenir 10.000 chassepots livrables à Nantes sous dix jours, au prix de 115 francs l'unité, puis 10.000 autres avec cartouches dix jours après, et ainsi de suite. Selon lui, 50.000 fusils, chassepots ou remington<sup>84</sup>, avec 400 cartouches par fusil, sont nécessaires « *pour donner dans la Mayenne un fusil à chaque homme valide* » et il dépose la proposition suivante :

---

<sup>81</sup> Délégué à l'instruction publique dans la Commune de Paris ; démissionnaire en mai 1871 et réfugié à Mayenne avec son épouse et ses deux filles, il sera arrêté le 7 septembre 1871.

<sup>82</sup> Le général Duboys Fresney (1808-1893) était le père d'Albert Duboys-Fresney ; il succèdera à Paul Boudet à la présidence du conseil général à la mort de ce dernier, en 1877.

<sup>83</sup> De son nom complet Rommagné-Moricière, il avait dû renoncer à se faire appeler « de la Moricière » sur injonction de sa hiérarchie.

<sup>84</sup> Fusil de la firme Remington à système « rolling-block » que la commission de tir de Vincennes avait fini par trouver très nettement supérieur, mais en 1868 seulement, soit deux ans après avoir adopté le Chassepot...

**Le Conseil général veut-il voter les fonds nécessaires ou indiquer les ressources suffisantes pour donner à chaque homme valide un fusil avec 400 cartouches ?**

Pour emporter la décision, il termine son allocution par ces mots : « Voulez-vous faire autant de sacrifices pour vous défendre que la Prusse en fait pour vous conquérir ? »

La pièce centrale de son credo était là, clairement exprimée, et il ne craindra pas d'y revenir par la suite. On est tenté de voir là une résurgence de la grande tradition de la levée en masse de l'an II, dont on aurait revisité et embelli la mémoire en oubliant les débandades initiales, qu'on n'avait réussi à endiguer qu'en amalgamant les bataillons de Volontaires nationaux à ceux des troupes régulières. Et aussi que c'était Wellington qui avait bouté les Français de Napoléon hors d'Espagne, pas les seuls insurgés espagnols....

## Chapitre 3

# LE CONSEIL GÉNÉRAL COOPÈRE

### Des conseillers sceptiques...

Le moins que l'on puisse dire est que le Conseil général accueille la demande du préfet avec scepticisme et les objections fusent quant à sa pertinence et à sa faisabilité.

La Mayenne est-elle directement menacée ? Doit-elle se considérer comme un obstacle sur une éventuelle marche des Prussiens vers la Bretagne et Brest ? Il est permis d'en douter et en tout état de cause, c'est au gouvernement qu'il appartient d'organiser la défense générale. La Mayenne y contribuera alors de toutes ses forces, en acceptant les charges que ce gouvernement jugerait à propos d'imposer.

Les départements voisins ont-ils été invités à adopter des mesures semblables à celles proposées par le Préfet ? On n'en a pas connaissance... Le préfet en convient implicitement :

*En résumé, le gouvernement dit : nous nous battons à outrance à Paris, faites-en autant ; il faut des armes à tout prix. Mais les arsenaux qui devraient être garnis sont désormais dégarnis ; ne vous occupez pas de ce que font les autres départements, il faut que quelqu'un donne l'exemple, le temps presse et tout doit se faire dans l'urgence.*

Soit. Mais il s'agit alors d'une mesure particulière, et qui plus est, inadaptée : pas question pour la Mayenne de songer à affronter seule l'armée prussienne en bataille rangée ; on ne pourra faire qu'une guerre de partisans. Pas besoin pour cela de chassepots, dont nos paysans ne sauraient pas se servir. Des fusils de chasse seront mieux adaptés et on n'en manque pas. S'il faut en acheter, on le fera et cela coûtera bien moins cher.

Le préfet connaît-il d'ailleurs la situation financière du département ? Un impôt supplémentaire ne pourrait être perçu qu'en 1871 et serait donc sans utilité immédiate. Quant à un emprunt :

*Il est malheureusement trop présumable que malgré le patriotisme des habitants de la Mayenne, cet emprunt ne pourrait être réalisé que très difficilement. Le commerce est en souffrance, les banques ferment leurs caisses, les valeurs ne peuvent se négocier sans des pertes considérables, les récoltes ont été mauvaises, les bestiaux se vendent à vil prix, l'agriculture est dépourvue de ressources et de bras, il est à craindre que les fermiers se trouvent dans l'impossibilité de payer leurs fermages (Prosper Gasté).*

### ... Mais compréhensifs.

Toutefois, contrairement à ce que laisse entendre l'article publié par *l'Echo de la Mayenne* du 14 septembre, il n'y a pas eu de refus systématique et obstiné. Tous les membres du Conseil assurent le préfet du concours dévoué du département et le déclarent prêt à consentir tous les sacrifices nécessaires. M. Fournier, conseiller et maire de Château-Gontier, « *fait remarquer que si la proposition du préfet ne peut être adoptée en son entier, elle ne peut non plus être absolument rejetée* » et il propose de nommer une commission à l'effet d'examiner le budget, de voir ce qu'on peut y prendre sans désorganiser les services et d'en faire rapport au Conseil. On s'oriente vers une mobilisation des ressources disponibles dans le budget 1870 :

- d'une part pour acheter 10.000 chassepots et en armer la garde nationale mobile ;
- d'autre part pour aider les communes à armer leurs gardes nationaux sédentaires.

Une commission de sept membres, présidée par Paul Boudet, est élue pour procéder à l'examen du budget et proposer au Conseil les réponses à apporter au Préfet. Le Conseil général s'ajourne au lendemain 13 septembre à 14 heures ; la commission se réunira le matin, à 9 heures.

## Séance du 13 septembre

Le Conseil entend le rapport de la commission, qui propose de déclarer :

- que le département, *dont le Conseil général est la représentation légale*<sup>85</sup>, est décidé à unir ses efforts à ceux de la France entière pour combattre nos ennemis à outrance, jusqu'à ce qu'ils aient été expulsés du sol français ou qu'une paix honorable sur les bases de l'intégrité du territoire ait été obtenue.
- que son vœu le plus ardent est de s'associer étroitement avec les départements voisins pour la défense commune.
- que dans ce but, il prêtera son concours le plus dévoué au gouvernement de la défense nationale.

En clair : si la Mayenne n'est pas disposée à partir seule à l'aventure, elle fera son devoir et participera sans hésiter à un effort **s'il est national**. La commission pense qu'il faut prendre les mesures suivantes :

- armer d'un chassepot tous les gardes mobiles du département et les fournir de munitions ;
- donner, faute de chassepots, des « fusils à piston », avec une baïonnette, à la garde nationale sédentaire, avec des munitions suffisantes.

Pour parvenir à ce résultat, tout en rappelant qu'il incombe à l'Etat de pourvoir à l'armement de la garde nationale mobile ou sédentaire, la commission pense qu'il faut faire un appel immédiat à toutes les communes du département pour que « *en laissant en souffrance leurs services qui ne sont pas absolument indispensables, elles se substituent provisoirement, dans la limite de leurs forces, aux obligations de l'Etat et pourvoient à l'armement de leurs gardes nationaux sédentaires* ».

De son côté, le Conseil général prélèvera pour la même destination la somme de 320.000 francs sur son budget 1870, à la condition absolue qu'ils ne seront dépensés que sous son contrôle, après approbation formelle par lui des marchés proposés et inspection, sous sa surveillance, des fusils et munitions à livrer.

*Votre commission regrette, et le Conseil général s'associera à ses regrets, que cette somme n'ait pu atteindre un chiffre plus élevé. Mais pour cela, il eût fallu arrêter tous les travaux publics nécessaires pour faire vivre cette partie de la population qui ne peut pas porter les armes et qui, sans cette ressource, serait réduite à la misère.*

Le rapport est adopté à l'unanimité et le Conseil se déclare réuni « *en permanence* », déléguant à une commission de cinq membres le pouvoir de le convoquer en entier lorsqu'il sera nécessaire. Sont élus pour ce faire : MM Boudet, Gasté, Foucault-Vauguyon, d'Osmonville père et Le Lasseux.

## Le Comité de défense

Un compromis avait par ailleurs fini par s'établir entre les vues très différentes du préfet et du Conseil général quant à la composition du *Comité de défense* réclamé par le préfet : un délégué par canton, élu par acclamations selon le préfet ; des personnes expérimentées choisies pour leur compétence pour le

<sup>85</sup> Rappel discret à un préfet nommé par un gouvernement dépourvu de toute légitimité...

Conseil. Dans la séance du 12 septembre, on décida que le Comité comprendrait, sous la présidence du Préfet :

- le général commandant le département<sup>86</sup> ;
- les maires des trois chefs-lieux d'arrondissement ;
- les commandants des bataillons de mobiles ;
- les ingénieurs des ponts et chaussées du département ;
- M. Laure, chef de bataillon en retraite<sup>87</sup> ;
- un délégué par canton, élu par les gardes nationaux sédentaires.

Ce comité sera dissous le 11 novembre 1870 par arrêté préfectoral ; mesure de rétorsion après la tentative (avortée) de plusieurs des membres élus, de faire placer la Mayenne sous l'autorité du général de Kératry, qui venait d'être nommé commandant en chef d'une armée de Bretagne qu'il se faisait fort de réunir à Conlie. Quand la Mayenne sera déclarée en état de guerre, le 23 novembre, le comité sera de toutes façons remplacé par le *Comité militaire* prévu en la circonstance.

## Proclamation du 15 septembre

Assuré désormais de l'appui du Conseil général, le préfet peut prendre le 15 septembre un premier arrêté en forme de proclamation et le diffuser par voie d'affiches. Après avoir exposé le concours déjà apporté par le département, les villes de Laval, Mayenne et Château-Gontier, il ne renonce pas à son idée « un homme - un fusil » et il invite chaque citoyen aisé à acquérir personnellement un fusil perfectionné, au motif que :

*Sous la République, un homme n'est vraiment citoyen que quand il est maître de trois biens : une intelligence cultivée, un cœur généreux et un bon fusil pour défendre contre toutes les tyrannies sa femme, ses enfants et son foyer.*

Le ton est donné. Comme on le verra plus tard, les républicains de cette époque étaient visiblement influencés par l'exemple des Etats-Unis d'Amérique...

En dehors de Laval, Mayenne et Château-Gontier, 23 communes votèrent effectivement des fonds pour l'achat de fusils modernes pour leur garde nationale. Certaines dirent que leur budget étant en déficit, elles ne voteraient rien. Une autre ne vota rien, mais offrit de faire des tranchées...

Disons tout de suite que pour les fusils, l'affaire va rapidement tourner court. Un marché avait bien été conclu le 15 septembre par télégramme entre le préfet et un sieur Laurent Noguét, demeurant 180 rue du Faubourg Saint-Denis à Paris ; il portait sur l'acquisition de 3000 chassepots au prix de 115 F 50 l'unité, et de 600.000 cartouches, au prix de 150 francs les mille, le tout livrable à Nantes. Pour exécuter ce marché, le fournisseur s'était adressé à la Société civile F. Raimbert et Cie, sise 7 rue du Faubourg Montmartre à Paris, qui devait expédier la marchandise sur Nantes par voie maritime, à partir d'Anvers. La convention adressée le 17 septembre au Préfet depuis Paris par la dite Société fut examinée le 18 à Laval par le Comité de défense, qui émit l'avis « *qu'il y a lieu de signer immédiatement le marché Noguét Laurent et de payer la somme de 30 fr. par fusil à la Banque*<sup>88</sup> ». L'investissement total de Paris, effectif le 19 septembre, en interrompant les communications postales, mit un terme à la négociation. Le gouvernement de Tours allait d'ailleurs reprendre à son compte et de façon centralisée toutes les commandes d'armement à l'étranger, y compris pour les départements.

---

<sup>86</sup> Qui ne sera bientôt plus un général et la fonction sera remplie par le major du dépôt du régiment à Laval.

<sup>87</sup> André Michel Joseph Laure, né à La Valette (Var) en 1810, décédé à Laval en 1886. Au cours de sa carrière, il avait tenu garnison à Laval et y avait épousé, en 1842, Pauline Renous, fille de l'architecte-voyer. Chevalier de la Légion d'honneur en 1851, officier en 1856, après avoir été blessé à Sebastopol. Retraité à Laval depuis 1858.

<sup>88</sup> La Société F. Raimbert demandait à titre de garantie le dépôt préalable de 30 francs par fusil dans une banque laissée au choix du Préfet ; le solde étant payable comptant, à la réception dans le port d'arrivée. L'avis du Comité de défense était signé, entre autres, par le général de Lauriston et le maire de Laval Charles Toutain.

## Séance du 23 septembre

Le 23 septembre, le Conseil général se réunit à nouveau en entier pour entendre le préfet :

- signaler qu'une erreur s'était glissée dans l'examen du budget présenté le 13 septembre par la commission et que sur les 320.000 francs votés, 108.000 n'étaient en réalité pas disponibles ;
- exposer des besoins supplémentaires du Comité de défense : achat de 23.000 kg de plomb et de 200 barils de poudre (30.000 francs) pour confectionner des cartouches ; achat de souliers, couvertures et objets de campement pour les mobiles (80.000 francs) ; un mois de solde pour la compagnie de francs-tireurs (7.000 francs), affiches, fonctionnement du Comité.

De sa propre initiative, le Conseil ajoute 160.000 francs pour l'achat de fusils de précision destinés à la garde sédentaire et on arrive à 400.000 francs, qu'on espère se procurer par le biais d'un emprunt sur 10 ans, au taux de 5 p.100<sup>89</sup>.

## Appel aux réfugiés

Pour la lutte à outrance que le préfet entendait mener, aucun apport n'était à négliger et il ne lui avait pas échappé que la population mayennaise s'était accrue ou était en passe de s'accroître, du fait de la guerre, d'un certain nombre de réfugiés, fuyant l'avance des armées ennemies. Il convenait donc de les enrôler dans l'armée de partisans qu'il s'efforçait de lever. Un avis en ce sens fut placardé **le 28 septembre** :

### **AVIS aux citoyens français valides réfugiés en ce moment dans le département de la Mayenne.**

*L'invasion a forcé un certain nombre de nos concitoyens à se réfugier dans notre département. Nous sommes heureux de leur offrir l'hospitalité, et nous sommes certains de prévenir leur désir patriotique en les invitant à partager nos efforts dans la lutte à outrance à laquelle se prépare le département.*

*En conséquence, nous les prions de se faire inscrire, à partir de ce jour, aux bureaux de la Préfecture. Un service d'exercices militaires sera spécialement organisé pour eux, en attendant qu'ils puissent acheter des armes, ou qu'ils en soient pourvus par les soins du Comité de défense.*

*Les Maires sont invités à faire le même appel à tous nos concitoyens des départements voisins, réfugiés dans leurs communes.*

---

<sup>89</sup> Comme l'avait prédit Prosper Gasté, cet emprunt ne sera que très faiblement couvert et il faudra le remplacer en octobre par un autre emprunt, au taux cette fois de 6 p.100.

## Chapitre 4

# GUERRE DE « PARTISANS » : MYTHE ET RÉALITÉS

Le préfet se pose dès son arrivée en chantre d'une guerre de partisans, livrée par une population abondamment armée de fusils, déterminée à repousser un assaillant empêtré dans les obstacles jetés en travers de son chemin et réduit à l'impuissance par le caractère insaisissable de la résistance.

Il n'est pas le seul à partager cette vision largement idéalisée, amalgame de la levée en masse de 1793 et de la chouannerie. En relatant, dans son numéro du 19 août, la proposition du baron Ritter de lever un bataillon de francs-tireurs, et le refus opposé par le conseil municipal de Laval au soutien de cette affaire<sup>90</sup>, le rédacteur de *L'Echo de la Mayenne* ajoutait pour conclure :

*L'idée émise par M. le baron de Ritter devant le conseil municipal de Laval, est pratique et, certainement, réussira. En présence des masses prussiennes, ce qu'il faut surtout, ce sont des gens déterminés, audacieux, faisant la guerre de partisans et renouvelant en France la manière de combattre des Arabes et des spahis d'Orient<sup>91</sup>. Déjà les journaux s'occupent de ces compagnies de francs-tireurs. M. de Rivière d'un côté, M. le Préfet de Lyon de l'autre, organisent des compagnies de volontaires sur des bases à peu près semblables à celles que M. le baron de Ritter proposait. Si M. de Ritter ne réussit pas dans la Mayenne, il aura du moins la satisfaction de voir que son idée a porté ses fruits et que d'autres départements ont mis en pratique ces généreuses et patriotiques idées.*

La Mayenne va entrer dans une éphémère *Ligue de l'Ouest*, comme il s'en est alors créé un peu partout en France<sup>92</sup>. Cette ligue regroupait treize départements des actuelles régions Bretagne, Basse-Normandie, Pays-de-la-Loire, et celui des Deux-Sèvres. Son emprise géographique était incluse dans celle d'un tout aussi éphémère *commandement supérieur de la région de l'Ouest*, comprenant les 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> divisions militaires<sup>93</sup>.

Dans une réunion tenue à Tours le 24 septembre 1870, où la Mayenne était représentée par MM. Leclerc d'Osmonville et d'Ozouville, les délégués ont été unanimes pour reconnaître que :

*Le seul système de défense à employer doit être la guerre de partisans et d'embuscades, en utilisant pour cet objet les défenses naturelles telles que haies, bouquets d'arbres, défilés, ainsi que les obstacles artificiels qu'il importe de créer aussi nombreux que possibles, tels que coupures de routes, abattis, inondations, etc.*

De son côté et à la même époque, le préfet de Loire-Atlantique proclame par voie d'affiches :

---

<sup>90</sup> Cf. la première partie.

<sup>91</sup> Dits aussi *Bachibouzouks*, ce qui signifierait, en turc, « tête folle ».

<sup>92</sup> Le gouvernement de défense nationale, qui avait d'abord vu ces initiatives d'un œil intéressé, y a été ensuite beaucoup moins favorable, croyant y percevoir des arrières pensées de restauration orléaniste.

<sup>93</sup> La moitié nord de la France avait été divisée en quatre grands commandements : les régions *Nord* (Lille, général Bourbaki), *Ouest* (Le Mans, général Fiereck), *Centre* (Bourges, général de Polhès) et *Est* (Besançon, général Cambriels), dont la composition définitive fut publiée au *Moniteur Universel* du 23 octobre 1870. Ces commandements seront supprimés par décision du 14 novembre 1870 (M.U. du 18 novembre).

**Parisiens !** – La Basse-Normandie, le Perche, la Bretagne, la Vendée, le Poitou, l'Anjou, la Touraine et l'Orléanais ont entendu votre appel. Une Fédération nouvelle s'organise : à l'avant-garde marchent l'Eure-et-Loir, la Mayenne et la Sarthe. Les autres départements de l'Ouest forment le corps de bataille. D'un côté, nous vous assurerons des vivres ; de l'autre, nous préserverons le Midi qui va nous amener ses cohortes. Une Vendée patriotique, une chouannerie républicaine s'organisent.

Nantes ne fera pas faute à sa mission. Nantes vous donnera des canons, des mitrailleuses, ses vieux canonniers de l'artillerie et de la marine. Nantes défendra la Loire par une flottille de chaloupes canonnières, tandis que tous les chasseurs des villes et des campagnes feront la guerre sainte des haies et des buissons.

Creusons des tombes à ceux qui violent le sol sacré de la patrie : nous aurons à nos côtés nos sœurs, nos femmes et nos filles, nous ne pouvons être vaincus.

On mesure bien là toute l'ambiguïté du concept, en total déphasage aussi bien avec les réalités de la guerre et les leçons de l'Histoire, qu'avec les nécessités militaires du moment. Transformer les habitants de l'Ouest en chouans et partisans permettrait peut-être de préserver la région de l'invasion ennemie, mais le sort de la guerre se joue ailleurs, et la délégation de gouvernement de Tours le sait bien : si la République ne parvient pas à briser le siège de Paris avant que la famine ne contraigne la capitale à la reddition, la France a perdu la guerre. Pour cela, il faudra affronter en rase campagne l'armée prussienne et son artillerie ; ce qui est hors de portée des partisans, aussi nombreux et courageux soient-ils.

Dans son rapport de campagne, le général Auguste Gougéard, qui commandera justement une division formée essentiellement avec des gardes nationaux, écrivait à propos de ses mobilisés bretons :

*Une pensée très juste guidait ces hommes et, lorsqu'on leur parlait des exploits de leurs pères, ces chouans obscurs qui avaient défendu leur pays, ils répondaient que les temps et les lieux étaient bien changés, que les armées prussiennes procédaient d'une manière telle qu'une guerre sérieuse de haies et de fossés était devenue impossible. Ils sentaient l'inanité d'une défense locale et ils étaient prêts à se lever pour préserver leur pays des misères de l'invasion. A cette pensée si juste, si vraie, si tardivement comprise en France, surtout dans le Midi, se mêlait peut-être un sentiment un peu égoïste, - fond du caractère paysan, - mais il serait pourtant bien injuste de la méconnaître et de la passer sous silence.*

Mais les mythes ont la vie dure et, pour mener cette guerre locale, la garde nationale sédentaire est tout indiquée. On va donc en activer la remise sur pied, ordonnée par la loi du 22 août 1870.

## LA GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE

On a vu dans la première partie que la mise sur pied de cette garde sédentaire n'avait réellement commencé qu'à la fin du mois d'août, même à Laval pourtant située sous l'œil direct du préfet. La Mayenne n'était toutefois pas en retard sur les autres départements et lorsque la circulaire du 14 septembre du ministre de l'intérieur, prescrivant aux préfets de hâter la mise à exécution de la loi du 12 août, fut publiée au JO du 15 septembre, l'élection des cadres avaient déjà eu lieu dans plusieurs communes : le 4 septembre à Mézangers et à Sacé, le 8 septembre à Saint-Pierre-sur-Erve, le 11 à Alexain, Aron, Chevaigné, Evron, La Pallu, Le Horps, Montsûrs, le 12 à Saint-Germain-d'Anxure, le 13 à Andouillé.

Quelques contestations, inévitables, surgiront ici et là.

**A Arquenay**, deux douzaines de citoyens en appelèrent au préfet du recrutement abusivement sélectif pratiqué par leur maire : « *Notre garde nationale n'est composée que des hommes patentés ou contribuables et nous désirons que tout homme valide en fasse partie* ». On était resté sur les errements de la monarchie de Juillet...

**A Bonchamp**, les élections tenues le 2 octobre, avaient désigné M. Bezognard de la Plante capitaine en premier, Auguste Bodereau capitaine en second. Dès le lendemain, un groupe de gardes nationaux protestait par écrit auprès du préfet « *parce que des sous-officiers ont abusé de leur autorité pour faire*

voter. Parce qu'ils ont changé de bulletins et qu'ils ont donné aux personnes ne sachant pas lire des bulletins autres que ceux qu'ils demandaient. Nous demandons que le sergent A... soit révoqué pour avoir influencé et trompé les électeurs. Nous protestons parce que les capitaines ont déclaré que s'il fallait se battre, ils ne se battraient pas. Nous refusons le service de la garde nationale avec de tels chefs ». De plus, les deux capitaines n'étaient pas anciens militaires. Les protestataires demandaient en conséquence l'annulation du scrutin. Ils furent entendus : l'élection des deux capitaines fut annulée par arrêté le 8 octobre, un lieutenant fut nommé capitaine provisoire et « *il sera pourvu à de nouvelles élections après l'organisation de la garde sédentaire mobilisée* ». Ces nouvelles élections se tiendront le 12 novembre.

**A Mézangers**, les élections du 4 septembre avaient porté à la tête de la compagnie M. Yves Le Gonidec de Traissan, propriétaire. Le 19 septembre, 62 gardes nationaux écrivaient au préfet pour demander l'annulation du scrutin, au motif que l'intéressé n'était pas ancien militaire et qu'il avait transgressé de ce fait la loi du 12 août 1870 qui le stipulait, « *en se portant comme capitaine et en obligeant ses subordonnés à voter pour lui* ». Ils annonçaient clairement que « *Les soussignés refusent l'obéissance au dit capitaine* ». 27 gardes nationaux signaient, 35 autres, ne sachant le faire, avaient tracé une croix en face de leur nom, « *en présence de tous leurs camarades* ». Les signatures étaient légalisées par le maire du moment, Edmond Gerbault.

Il s'agissait là, en réalité, d'un épisode supplémentaire de l'élection municipale du 7 août 1870, élection contestée et affaire toujours pendante devant le conseil de préfecture. Le maire sortant Edmond Gerbault et son équipe, battus dans des conditions qu'ils estimaient illégales (usurpation selon eux du titre de comte et subornation d'électeurs), avaient aussitôt demandé l'annulation du scrutin. Comme Yves Le Gonidec de Traissan, propriétaire du château du Rocher, portait les mêmes accusations (subornation d'électeurs) à l'encontre du plaignant, le conseil de préfecture avait, dans son audience publique du 3 septembre, ordonné une enquête « *dans les plus brefs délais* » et on en était là<sup>94</sup>. Edmond Gerbault<sup>95</sup> fut nommé maire de Mézangers le 10 septembre par le préfet. Qualifié ensuite de « *Républicain du lendemain* », objet le 20 octobre 1870 d'une pétition du conseil municipal contre lui, il sera révoqué<sup>96</sup> par la délégation de Tours qui voyait en lui un « *partisan déclaré de l'Empire* ».

Globalement, les choses se déroulèrent assez calmement et, une fois les cadres élus, les maires purent faire reconnaître officiellement les officiers de leur compagnie. A Fougerolles, l'élection avait eu lieu le 25 septembre et, devant les gardes nationaux sédentaires rassemblés le 9 octobre sur la place de la mairie, le maire donna lecture d'un extrait du procès-verbal de l'élection, avant de « *faire battre un ban* » et de proclamer :

*Gardes nationaux, vous reconnaissez pour votre capitaine M. Lesaulnier-Lamotte et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour le bien du service, pour maintenir l'obéissance aux lois et conserver ou rétablir l'ordre public*<sup>97</sup>.

Une fois reconnus, les capitaines commencèrent à réunir leurs hommes pour les exercer, autant que faire se pouvait. Les maires rendaient compte de la bonne volonté et même de l'enthousiasme général de leurs administrés. On avait réquisitionné des fusils de chasse, quelques uns avaient pu se procurer eux-mêmes une arme, mais beaucoup, sans travail et sans ressources, ne pouvaient pas le faire et on réclamait partout des armes. Le 23 septembre, les communes d'Ernée, Chailland, Villaines-la-Juhel, Montsûrs, La Chapelle-Anthenaise, Gorrion, reçurent 50 fusils anciens à piston, tandis que Juvigné, Voutré, Saint-Ouen-des-Toits, La Croixille et Neau en recevaient 25, que la préfecture s'était probablement procurés auprès de l'arsenal de Rennes.

<sup>94</sup> Pour les détails sur cette affaire : Arch. de la Mayenne, cote 3 M 285.

<sup>95</sup> Né en 1832 à Saint-Berthevin, Edmond Gerbault était le fils de Pierre Jacques (1795-1869), fabricant de chaux et maire de Saint-Berthevin. Son frère Pierre Jacques fils (1827-1878), maire de Saint-Berthevin en 1855 à la suite de leur père, démissionna le 3 septembre 1870.

<sup>96</sup> Yves Le Gonidec de Traissan lui succéda à la mairie en mai 1871.

<sup>97</sup> Formulation assez voisine de celle officiellement en vigueur de nos jours : « *Vous reconnaissez désormais pour votre chef le (grade) Untel, ici présent, et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour le bien du service, l'exécution des règlements militaires, l'observation des lois et le succès des armes de la France* »

## La poudre ? Pas simple

On a vu plus haut que le Comité de défense s'était immédiatement préoccupé de se procurer la poudre et le plomb nécessaires à la confection des cartouches pour ces fusils. Le plomb ne posait pas de problème et 25.000 kg commandés à une entreprise à Nantes furent signalés livrables le 4 octobre et livrés le 15 du même mois à l'arsenal de Rennes, pour le compte du département. La poudre fut plus difficile à obtenir.

Le général de Lauriston, commandant la subdivision, écrivit le 20 septembre au préfet qu'il n'y avait pas, dans le département, de dépôt de poudre de guerre. Il était donc fort sage d'en demander. Quant à savoir quelle quantité il en fallait pour mettre une troupe de 40.000 hommes (en incluant la garde nationale) à même de soutenir une guerre de trois mois, comme le prévoyait le préfet, « *cette question est tout à fait du ressort de la Direction de l'artillerie. Le colonel directeur de l'artillerie de Rennes vous y répondrait assurément d'une manière plus satisfaisante que je ne pourrais le faire. Il est certain en tous cas qu'il faudrait une très grande quantité de poudre* ». Il attirait toutefois l'attention du préfet sur les risques que cela ferait courir à la sécurité publique et sur l'impérieuse nécessité d'entreposer cette poudre « en un lieu de sûreté ».

Le préfet s'adressa aussitôt et probablement par télégramme au directeur de l'artillerie de Rennes, qui répondit le 21 septembre qu'il ne pouvait pas livrer les 100 barils de 50 kg qu'on lui demandait et il suggérait de s'adresser à la poudrerie de Pont-de-Buis, qui dépendait du ministère des finances (les poudres relevaient alors de l'administration des contributions indirectes). Le préfet du Finistère<sup>98</sup>, dont relevait la poudrerie, écrivit le 28 septembre :

*Mon cher collègue, j'ai pris des mesures pour que vous ayez votre poudre. Elle va vous parvenir. Il y en a un peu moins je crois que votre commande ; mais assez pour besoins urgents. Je vous en enverrai d'autre.*

On ignore la quantité exacte de poudre qui sera finalement livrée et les conditions dans lesquelles elle sera stockée. Le dépôt géré par les Contributions indirectes, situé autrefois à l'extrémité sud-ouest de la caserne des Cordeliers, avait disparu avec le creusement entre 1840 et 1860 de ce qui était encore un terrain de manœuvre, pour aplanir le site et construire deux bâtiments<sup>99</sup>.

## Garde sédentaire et maintien de l'ordre

Avant de conclure ce chapitre, nous reproduisons ci-dessous la lettre adressée le 26 septembre 1870 au préfet par le maire de Louverné :

*Monsieur le Préfet - J'ai l'honneur de vous faire part de certaines dispositions que j'ai prises dans ma commune.*

*Voyant que je possédais 50 fusils, j'ai procédé immédiatement à l'organisation de patrouilles. Nous avons trois postes distancés et bien placés. La commune ayant près de 7 kilomètres de longueur, 10 hommes pour chaque poste la nuit, 5 hommes pour chaque poste le jour. De cette façon, il n'y aura pas un coin de la commune qui ne soit visité une fois le jour et une fois la nuit. Voici le but de ces patrouilles.*

*1°- Le jour, arrêter tous les mendiants, vagabonds, voyageurs douteux sans papier, etc.*

*2°- La nuit, les mauvais garnements, les voleurs, les incendiaires et gredins de toutes sortes.*

*J'ai placé dimanche aux 4 coins de la commune des affiches interdisant la mendicité, car nous sommes décidés à nourrir tous nos malheureux quel qu'en soit le nombre. C'est hardi, mais c'est possible. Je puis avoir 100 familles à nourrir, ma population est surtout ouvrière.*

*Je vais organiser sérieusement notre bureau de bienfaisance. Demain soir je réunis tous ceux à qui leur position sociale permet de secourir les indigents. Après demain soir, tous les indigents ou qui en prennent*

<sup>98</sup> Jean Louis Ernest Camescasse (1838-1897).

<sup>99</sup> L'ancien mess de garnison et celui qui abrite encore à ce jour l'école de musique, construits en 1862 et 1863.

le chemin par manque de travail. Nous expliquerons aux uns et aux autres le but que nous nous proposons et les moyens pour l'atteindre.

*J'ouvre immédiatement la souscription, que je continuerai chez les populations hors commune qui m'ont promis leur concours, approuvant tous ce système. Avec la bonne volonté que je vois et dont je suis sûr chez mes concitoyens, je me charge ainsi de ne pas laisser un seul malheureux manquer de pain et de défendre la commune contre les mauvaises gens. J'avertis aujourd'hui les maires des communes voisines de la mienne de prévenir leurs mendiants des mesures que nous avons arrêtées à Louverné.*

*Une seule crainte me reste, et vous pouvez me la dissiper. Je ne crains que les gredins des faubourgs de Laval, dont les femmes nous ont déjà menacé, et qui en raison du voisinage de la ville, pourraient quelques fois tenter un coup de main. Promettez-moi aide et j'aurai confiance en vous. Laval peut et doit nourrir ses pauvres.*

*Maintenant, j'ai besoin de savoir ce que je ferai des gens qui se feront arrêter. Je vous propose de les mener par le chemin de fer à la gare de Laval, où là les gendarmes de service pourraient m'en débarrasser. En ai-je le droit ? Et le chef de gare laissera-t-il circuler gratis les gardes nationaux accompagnés de leurs prisonniers ? Mes gardes nationaux pourront-ils revenir gratis par le train le plus voisin ? Faudra-t-il vous faire passer dépêche des arrestations en vous disant l'heure d'arrivée de mes hommes ?*

*Voudriez-vous également me dire quelles mesures les plus promptes et les plus énergiques je dois prendre ou faire prendre contre les gens qui, justement incorporés dans la garde nationale, refusent leur service ? Je trouve que les formalités de la loi de 1851 sont un peu longues pour la situation actuelle. Comme les mesures que je vous dis plus haut ne plaisent jamais à tout le monde, et qu'il pourrait arriver qu'un quartier de la commune s'entendît pour résister aux ordres de leur capitaine, pourrai-je compter sur vous pour m'envoyer en pareil cas un détachement de soldats de Laval ? Je suis bien sûr que si pareil cas se produisait les mauvaises têtes en seraient guéries pour toujours de l'envie de recommencer, si vous me prêtiez main forte.*

*J'ai trois capitaines vigoureux, dévoués à l'ordre, et j'ose espérer que je trouverai toujours un juste appui auprès de vous dans les cas embarrassants. Seulement vous êtes si occupé que n'ayant pas l'espoir de vous voir à la Préfecture, j'ai préféré vous envoyer cette dépêche, à laquelle j'espère que vous me ferez l'honneur de répondre. Soyez assuré de mon concours le plus sincère pour le maintien de l'ordre.*

*Signé : F. Rebuffé <sup>100</sup>*

On retrouvera un peu plus tard un autre écho de cette inquiétude qui gagnait les campagnes et de la peur ancestrale du monde rural devant les allées et venues d'étrangers au pays, écho qui se fait entendre au travers de cette lettre adressée le 18 octobre 1870 par le maire de Laubrières au sous-préfet de Château-Gontier. Après avoir demandé les fusils jugés indispensables à l'instruction des mobilisés de la commune, il écrivait :

*Veillez aussi me dire, Monsieur le sous-préfet, ce qu'il faut faire de ces gens sans aveu qui ont des papiers plus ou moins en règle et parcourent nos communes rurales tous les jours. Tant qu'ils iront isolément, ils ne seront pas très dangereux, mais le jour où ils se réuniront, ils seront la terreur de nos campagnes et il nous sera bien difficile de nous en défendre.*

Signalons qu'un arrêté du préfet en date du 28 septembre et diffusé par voie d'affiches, « *considérant que le droit primordial de défendre sa patrie appartient à tout homme dès que ses forces physiques lui permettent d'user de ce droit* », autorisa les jeunes gens de 16 à 20 ans à entrer dans la garde nationale sédentaire, à titre de volontaires. Le préfet s'appuyait pour ce faire sur la loi qui autorisait les mêmes jeunes gens à s'enrôler dans l'armée.

---

<sup>100</sup> François Rebuffé (1836-1908), né à Louverné, directeur des fours à chaux de Louverné, appartenant à la Société des mines de la Sarthe et de la Mayenne. Elu maire en 1866, catalogué « républicain » par la préfecture en octobre 1870 ; démissionnaire en mai 1871, aussitôt réélu, il refusera le poste. Son action en faveur des indigents s'inspirait du système qui avait valu à l'abbé Heslot, d'Andouillé, d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1858.

Quoi qu'il en soit, la garde nationale sédentaire de la Mayenne, dans sa forme originelle et municipale, n'aura pratiquement pas l'occasion de s'engager et il faudra attendre la fin du mois de janvier 1871 pour voir celle de Gesvres, dans le nord-est du département, faire le coup de feu contre l'ennemi. En réussissant à repousser un détachement venu opérer des réquisitions, elle remplira certes une mission conforme à la guerre de partisans qu'on prévoyait de lui faire mener, mais en la circonstance, elle n'était pas confrontée à un ennemi en marche pour conquérir le pays, ce qui sera par contre le lot de son avatar qui va suivre : la garde nationale mobilisée.

D'ailleurs, un décret pris le 21 janvier 1871 à Bordeaux par la délégation de gouvernement pour organiser la transformation en fusils « à tir rapide<sup>101</sup> » de ceux qui ne se chargeaient pas encore par la culasse, impliquait de facto le désarmement total de la garde sédentaire. D'une part, les quelques fusils à tir rapide qu'elle détenait lui seraient retirés pour être distribués aux mobilisés ; d'autre part les fusils plus anciens qui l'équipaient majoritairement lui seraient également retirés, pour être transformés par l'industrie privée en fusils à tir rapide, puis remis eux aussi aux mobilisés.

---

<sup>101</sup> Outre les chassepots, on baptisait ainsi les fusils anciens à canon rayé et transformés pour se charger par la culasse, utilisant des cartouches du type *tabatière* ou *Snider Boxer*.

## Chapitre 5

# LA GARDE NATIONALE MOBILISÉE

La circulaire du 14 septembre demandait aux maires de préparer, avec les officiers qui venaient d'être élus, la formation de compagnies détachées, destinées à effectuer un service actif hors du territoire de la commune, ou même un service de corps mobilisés pour seconder l'armée de ligne. Il n'était plus la question de guerre de partisans, mais bien d'utiliser la garde nationale sédentaire pour renforcer l'armée de ligne. Ce n'est toutefois qu'après l'investissement de Paris que la délégation de Tours s'occupa activement de mettre sur pied ces nouvelles unités.

Cette mobilisation, qui ne concernera que **les hommes de 21 à 40 ans**, va s'opérer en deux temps, par les décrets du 29 septembre, puis du 2 novembre 1870.

### LE 29 SEPTEMBRE : CÉLIBATAIRES et veufs SANS enfants

Un premier décret, publié en Mayenne par voie d'affiches, ordonnait aux préfets d'organiser immédiatement en compagnies de *gardes nationaux mobilisés* :

- tous les volontaires, qui n'appartiennent ni à l'armée régulière ni à la garde nationale mobile ;
- tous les Français âgés *de 21 à 40 ans, non mariés ou veufs sans enfants*, résidant dans le département.

L'article 2 du décret stipulait que ceux qui étaient appelés à faire partie de l'armée active mais n'y avaient pas encore été incorporés seraient versés dans la garde nationale mobilisée en attendant d'être réclamés par le ministère de la guerre.

Susceptibles d'être mises à la disposition du ministre de la guerre, ces compagnies devaient commencer immédiatement à s'exercer ; pour les armer, le préfet était autorisé à réclamer les armes des autres gardes nationaux sédentaires et des pompiers, et à requérir au besoin les fusils de chasse. Les maires avaient trois jours pour dresser les listes des mobilisables et les conseils de révision devaient se réunir 48 heures plus tard au chef-lieu d'arrondissement.

**Le 6 octobre**, les Mayennais de 21 à 40 ans appelés dans la garde nationale mobilisée et qui, alléguant une infirmité, voulaient faire constater leur inaptitude au service, étaient invités à se présenter au chef-lieu d'arrondissement devant le conseil de révision, qui statuerait. Les autres n'avaient pas besoin de se présenter. *« Les hommes de 21 à 40 ans qui ne figureraient pas sur les listes communales, soit par erreur, soit en vertu d'anciennes exemptions, soit à tout autre titre, devront également se présenter. Il ne sera accordé aucun délai, et les hommes absents seront définitivement inscrits dans les compagnies de gardes nationaux mobilisés »*. Les instituteurs laïques dirigeant une école communale et leurs maîtres-adjoints restaient dispensés.

Dès le 7 octobre, le docteur Corre<sup>102</sup> alertait le préfet sur les difficultés qui n'allaient pas manquer de surgir lors de la révision des listes, au sujet des exemptions médicales. Sa lettre particulièrement éclairante pose avec justesse l'origine des problèmes qui allaient se manifester :

*Le récent décret qui appelle à la mobilisation une partie de la garde nationale sédentaire, ne peut manquer de rencontrer de sérieux obstacles dans les exemptions médicales délivrées en août dernier à de nombreux jeunes gens de la mobile.*

*La circulaire du 12 août à MM. les préfets, tout en prescrivant une revue de départ rapide, disait relativement aux causes d'exemptions pour infirmités : « nous ne voulons que des hommes très solides » ; aux conseils de révision, les médecins étaient invités à se conformer à l'esprit de cette circulaire, c'est-à-dire à se montrer faciles. Que va-t-il résulter de l'exécution de cet acte, admissible il y a deux mois, tristement regrettable dans les circonstances où nous nous trouvons ?*

*De nombreux jeunes gens (ils forment la plus grande partie de la garde nationale sédentaire) vont réclamer, et réclament déjà le bénéfice d'exemptions que les médecins seraient les premiers à effacer s'ils étaient appelés à se prononcer aujourd'hui sur leur valeur absolue. Ils resteront, sans souci de l'honneur national, mêlés aux citoyens mariés, aux pères de famille et aux vieillards, tandis que d'autres, plus âgés, ayant déjà satisfait à la loi du recrutement (quelques uns même ayant un remplaçant sous les drapeaux) seront immédiatement mobilisés. Il y a là, monsieur le Préfet, une source de déplorables réclamations, une source de prétextes incessants à de honteuses défaillances.*

*Le remède à ce mal, il n'y a qu'un nouvel examen, rapide mais sévère, de tous les jeunes gens primitivement destinés à la mobile et répartis actuellement dans les compagnies de la garde nationale sédentaire ; j'ai cru de mon devoir de vous le signaler sans retard.*

Le sentiment d'injustice ici prophétisé s'accroîtra encore lorsqu'on appellera, un mois plus tard, les hommes mariés et les pères de famille. Pour l'heure, il semble que les préoccupations du docteur étaient partagées car sa lettre s'est croisée avec cet arrêté du 6 octobre et affiché dès le lendemain, enjoignant à tous les gardes mobiles des classes 1865 à 1869, exemptés pour infirmités par les conseils de révision des trois arrondissements dans les séances des 15, 16, 17 et 18 août, d'avoir à se présenter le lundi 10 octobre à 8 heures du matin devant le conseil de révision à Laval, à la Préfecture, pour y être examiné de nouveau. « *Tout garde mobile qui ne se présentera pas sera considéré comme propre au service et immédiatement réintégré au bataillon auquel il appartient* ».

Autre problème : cette mobilisation touchait les jeunes gens les plus vigoureux, ceux dont l'agriculture allait avoir grand besoin pour les travaux d'automne, et cela ne laissa pas d'inquiéter. Le maire de Courbeville<sup>103</sup> écrivait ainsi au préfet, le 10 octobre :

*Le maire de la commune de Courbeville prie Monsieur le Préfet de la Mayenne d'autoriser les jeunes gens compris dans la garde nationale mobilisée à rester dans leurs foyers, les semailles ne sont pas faites et il ne restera plus d'hommes dans beaucoup de fermes. Il sera pourvu par le maire à l'éducation militaire des jeunes de la commune.*

Inversement, le maire de Montflours voyait dans cette mobilisation l'occasion de débarrasser sa commune d'un trublion et, en transmettant dès le 4 octobre au préfet la liste de ses mobilisés, il attirait son attention sur un individu qu'il présentait comme :

*Un homme exerçant un influence fâcheuse dans ma commune. Il figure sur les contrôles de la garde nationale sédentaire ; non seulement il ne veut pas se rendre aux exercices mais, par ses propos, il fait tout son possible pour empêcher les autres de remplir ce devoir. Il est en un mot une cause de désordre. Si donc il était exempté et devait revenir dans ma commune, je serais obligé de sévir contre lui ou de demander son expulsion. Il est domestique.*

---

<sup>102</sup> Armand Marie Corre (Laval 1841-Brest 1908). Chirurgien de la Marine, il avait quitté le service en février 1870 et était revenu à Laval au début de la guerre, qu'il termina comme médecin du 58<sup>e</sup> de marche (cf. *Les décorés de la Légion d'honneur de la Mayenne*, tome 2).

<sup>103</sup> Gustave de la Barre du Teilleul (1804-1882), maire d'août 1848 à novembre 1870, puis de mai 1871 à janvier 1878. Qualifié en octobre 1870 de « *légitimiste modéré, pas clérical* » par la préfecture (Bruno Poirier).

**Le 11 octobre**, considérant que les opérations de révision étaient terminées, un nouveau décret réglait la composition et l'organisation des corps mobilisés et ordonnait :

- de former les mobilisés en *compagnies* de 100 à 250 hommes ;
- de regrouper les compagnies d'un même canton en *bataillons* de quatre à 10 compagnies ;
- de rassembler les bataillons d'un même arrondissement dans une *légion*, commandée par un lieutenant-colonel ;
- de grouper les légions d'un même département dans une *brigade* portant le nom du département, sous les ordres d'un colonel commandant supérieur.

Du caporal au chef de bataillon tous les cadres devaient être élus. Seuls les lieutenants-colonels et le colonel seraient nommés par le ministre de l'intérieur.

Les exercices, d'une durée minimale de deux heures par jour, devaient se faire par commune pendant la semaine<sup>104</sup>, le bataillon groupé au chef-lieu du canton le dimanche (ou en tout autre lieu désigné par le chef de bataillon). Le chef de légion ou le commandant supérieur pouvait réunir le corps en un point quelconque de l'arrondissement ou du département<sup>105</sup>.

L'uniforme, à fixer dans chaque département, devait obligatoirement comprendre une vareuse avec col et pattes rouges, et un képi. Les précisions relatives à la solde, à l'habillement et à l'équipement étaient renvoyées à un décret ultérieur.

**Le 15 octobre**, la délégation de Tours rappelait aux préfets que « *Le système électif est le seul que puisse admettre la République – Abstenez-vous donc de toutes nominations d'officiers mobilisés* ». Il allait donc falloir organiser de nouvelles élections, au sein des compagnies d'abord, puis faire élire le chef de bataillon par les officiers de toutes les compagnies.

## **Le 22 octobre : l'Etat finance... avec l'argent des communes.**

Le décret pris ce 22 octobre par la délégation de Tours stipulait que les gardes nationaux seraient habillés, équipés et armés par l'Etat... mais au moyen de contingents (financiers) fournis par les départements et les communes. Le contingent dû par les départements sera calculé en fonction de l'effectif inscrit sur les listes de révision, sur les bases de :

- 60 fr. par homme pour l'habillement et l'équipement, à verser au Trésor le 30 novembre ;
- 3 mois de solde à raison de 1,50 fr. par homme et par jour (135 fr. au total), à verser pour moitié le 15 décembre, pour moitié le 30 décembre ;
- 20 francs supplémentaires pour l'armement<sup>106</sup>.

La dépense totale par homme se montait donc à 215 F. Le contingent mis à la charge de la Mayenne s'élevait à 2.247.375 francs, ce qui correspondait à l'effectif recensé de 10.453 hommes. Contingent réparti illico par la préfecture entre les communes<sup>107</sup>, au prorata de leur potentiel fiscal. A charge pour elles de se procurer les fonds en puisant dans leur budget, en empruntant ou en créant une taxe.

---

<sup>104</sup> Ces exercices tardant à se faire dans sa commune, le sieur Alexandre Montière, sergent-major dans la garde sédentaire et garde national mobilisé de Saint-Loup-du-Gast, écrivit au préfet dès le 21 octobre 1870 pour signaler que « *Je ne sais ce qui se fait ailleurs, mais à Saint-Loup on ne fait rien du tout les jours ouvriers (sic). En sorte que si le gouvernement nous appelle on ira devant l'ennemi sans savoir suffisamment nous battre. Comme il n'est pas trop tôt de remédier à cet inconvénient de nature à faire triompher les Prussiens, je vous engage à faire en sorte qu'on nous apprenne l'exercice tous les jours* ».

<sup>105</sup> Ce que la loi de 1851 interdisait.

<sup>106</sup> Le décret du 22 octobre prévoyait que les communes participeraient pour moitié aux frais d'achat de l'armement de leurs gardes mobilisés ; disposition annulée par un décret du 5 novembre, qui fixait à 20 francs par homme la participation forfaitaire des communes.

<sup>107</sup> Tableau publié pages 477 et suivantes du recueil des actes administratifs de la Préfecture.

En retour, le préfet reçut de Tours des délégations de crédits pour engager des dépenses et passer les marchés nécessaires à l'habillement et à l'équipement des mobilisés, en l'invitant par circulaire à faire appel, pour accélérer le processus, à toutes les ressources de l'industrie locale et à recourir soit à des ouvriers en régie, soit à des marchés de gré à gré, soit à des adjudications.

En Mayenne, un arrêté préfectoral du 25 octobre ordonna que ce décret « sera incontinent imprimé, publié et affiché à la diligence des Maires, dans toutes les communes du département ».

**Le 23 octobre**, le décret ci-dessus n'était donc pas encore connu lorsqu'un arrêté préfectoral fixa pour la Mayenne l'uniforme des mobilisés :

Art. 1<sup>er</sup>. Chaque garde national mobilisé devra **s'habiller et s'équiper à ses frais**. Chaque commune devra pourvoir, en tout ou partie, à l'habillement et à l'équipement des indigents. L'habillement des mobilisés devra être complété dans huit jours et l'équipement dans la quinzaine. En cas de nécessité, les maires ou leurs délégués à cet effet auront la faculté de requérir les ouvriers cordonniers, tailleurs, marchands de cuir et d'étoffe. Les communes emploieront à l'habillement et à l'équipement des gardes nationaux mobilisés les fonds votés par elles pour la défense nationale. Au besoin, la Commission provisoire faisant fonction de conseil municipal, se réunira d'urgence et votera les fonds nécessaires. Elle pourra affecter au même objet les ressources disponibles non mandatées.

Art. 2. **L'uniforme** est réglé de la façon suivante :

**Souliers.**- Une paire, forme dite souliers napolitains, semelle vissée ou cousue (pas de semelle pointée), contrefort à l'extérieur, bout du pied bombé, large, de façon à éviter toute écorchure des doigts de pied. Hauteur du soulier 0 m 17 (0 m 13,5 pour la tige et 0 m 3,5 pour talon), talon large, clouage ou ferrure de la semelle à volonté. Cuir épais, solide et souple ; couleur du cuir noir.

Art. 3- **Pantalon.**- Pantalon noir ou bleu foncé, à volonté, drap épais et solide, passepoil rouge au pantalon.

Art. 4- **Vareuse.**- La blouse, dite vareuse, en étoffe de laine épaisse, très solide, sera la même que celle de la Garde mobile actuelle, sauf les modifications suivantes : le collet et les pattes seront rouges, les boutons noirs, un passepoil rouge au poignet, faculté de placer une poche sur le côté gauche de la poitrine. Epinglette noire.

Art. 5- **Ceinturon.**- Le ceinturon, la cartouchière, le porte-baïonnette seront en cuir noir (la fleur du cuir du ceinturon en dessous), la plaque en cuivre verni noir.

Art. 6- **Képi.**- Le képi sera noir, doublé intérieurement de cuir, le turban rouge du képi ordinaire sera remplacé par un simple passepoil. Le mot Mayenne sera tracé en passepoil rouge sur le devant du képi (longueur du mot Mayenne : 0 m 15, hauteur des lettres : 0 m 2).

Art. 7. **Chemises.**- Chaque mobilisé aura trois chemises, une sur lui, deux dans son sac ; il est invité à se munir d'une ceinture de flanelle.

Art. 8. **Sac havre-sac.**- Le sac, dit musette, et le havre-sac, seront semblables à ceux des gardes mobiles du département.

Art. 9. **Couverture.**- La couverture du campement ordinaire étant devenue extrêmement rare, chaque garde national mobilisé est invité à se munir, dans sa commune ou son arrondissement, d'une demi-couverture épaisse et chaude, en laine, couleur gris foncé ou roux.

Les maires et les Gardes nationaux mobilisés sont invités, pour plus amples renseignements, à s'adresser à la sous-préfecture ou à la préfecture de leur arrondissement. Ils pourront former une commission à l'effet de traiter avec les fournisseurs du département ou des départements voisins.

Une circulaire du ministre de l'intérieur du 8 novembre invitera les préfets « dans un intérêt d'économie, à établir le moins de différence possible entre l'uniforme des officiers de mobilisés et ceux de simples grades ». Les officiers devaient seulement porter des galons d'argent au képi et aux manches ; le commandant supérieur, qui avait rang de colonel, « portera un galon en sus des galons attribués au grade de colonel ». Seul exemple connu de colonel « à six ficelles » !

Comme on le verra un peu plus loin, réaliser tout cet équipement ne sera pas une mince affaire

**Le 25 octobre**, trois arrêtés du préfet organisent, dans chaque arrondissement, les bataillons de mobilisés, fixant pour chacun d'eux son chef-lieu de rassemblement, les communes contribuant à la formation de chacune des compagnies, celle désignée comme lieu de réunion de ladite compagnie. Chacun des arrêtés enjoignait aux mobilisés de se réunir le 2 novembre à 9 heures du matin au chef-lieu de leur bataillon, pour procéder, sous la présidence du maire, à l'élection de leurs officiers et sous-officiers ; puis le même jour à 15 heures, pour élire leurs officiers supérieurs. Une salle spéciale devait être affectée à chaque compagnie, qui devait élire

- 6 officiers : un capitaine en premier, un capitaine en second, deux lieutenants et deux sous-lieutenants ;
- 10 sous-officiers : un sergent-major, un sergent fourrier et 8 sergents ;
- 16 caporaux.

L'élection devant se faire conformément à la loi des 8 avril, 28 mai et 13 juin 1851 sur la garde nationale, un exemplaire de ladite loi fut adressé le 26 octobre par la préfecture à chaque maire en Mayenne, pour qu'il le remette au capitaine commandant la garde nationale de la commune. On précisait que : « *Vous devrez demander à M. le capitaine un récépissé que vous me retournerez immédiatement* <sup>108</sup> ».

**Le 27 octobre** 1870, les trois lieutenants-colonels commandant les légions de mobilisés de la Mayenne sont nommés par arrêté du ministre de l'intérieur :

**1<sup>ère</sup> légion**, arrondissement de Laval : M. **de Roquefeuil** Camille Gustave Casimir, dont il a déjà été parlé dans la première partie (il postulait en août pour un emploi de chef de bataillon dans la Mobile). Il démissionnera en décembre, remplacé par Edmond Métairie, commandant du 3<sup>e</sup> bataillon<sup>109</sup>.

**2<sup>e</sup> légion**, arrondissement de Mayenne : M. **Ramotowski** Joseph Constantin<sup>110</sup>, Polonais né en 1812, étudiant en droit à Varsovie qui avait pris part au soulèvement de 1830, avait été promu sous-officier et s'était réfugié en Prusse avec son régiment, puis en France en 1832. Il avait épousé en 1836 à Désertines Constance Alice Guesdon de Beauchêne, veuve de Henry de La Broise.

**3<sup>e</sup> légion**, arrondissement de Château-Gontier : M. **Payen** Edouard Jean Michel, né en 1813 à Champéon, chef de bataillon d'infanterie en retraite et percepteur à Craon depuis 1867 ; il avait fait campagne en Afrique et en Italie.

## **LE 2 NOVEMBRE : MARIÉS et veufs AVEC enfants.**

**Cette fois, c'est la levée en masse** : les membres de la délégation de Tours, « *considérant que la patrie est en danger, que tous les citoyens se doivent à son salut ; que ce devoir n'a jamais été ni plus pressant ni plus sacré que dans les circonstances présentes, décrètent : Art. 1<sup>er</sup>. Tous les hommes valides de 21 à 40 ans, mariés ou veufs avec enfants, sont mobilisés* ».

La notion de soutien de famille est abolie, seules les exemptions médicales seront admises.

En contrepartie, la République pourvoira aux besoins des familles reconnues nécessiteuses et adopte par avance les enfants de ceux qui succomberont<sup>111</sup>.

Les citoyens mobilisés seront mis à la disposition du ministre de la guerre.

---

<sup>108</sup> Une centaine de ces récépissés est conservée aux Archives de la Mayenne (R 941).

<sup>109</sup> Nomination du lieutenant-colonel Métairie au *Moniteur Universel* du 16 janvier 1870.

<sup>110</sup> Parfois prénommé Wawer, du nom d'une bataille à laquelle il avait participé en Pologne lors de l'insurrection de 1830. Son fils Léopold Thadée (1841-1921), officier de cavalerie né à Désertines et passé par Saint-Cyr, terminera général de brigade.

<sup>111</sup> Une somme de plusieurs millions a été inscrite à cet effet au budget par la délégation de Tours.

Un décret complémentaire pris le **7 novembre** répartit en deux bans et trois sous-catégories la ressource nouvelle procurée par le décret du 2 novembre ; bans qui seront successivement appelés et mis à la disposition du ministre de la guerre, dans l'ordre qu'il fixera ultérieurement<sup>112</sup>.

- 1<sup>er</sup> ban : les citoyens déjà mobilisés par le décret du 29 septembre (célibataires ou veufs sans enfants), qui avaient été exemptés par les conseils de révision à titre de *soutiens de famille*.
- 2<sup>e</sup> ban -1 : les citoyens mobilisés par le décret du 2 novembre et âgés de 21 à 30 ans.
- 2<sup>e</sup> ban -2 : les citoyens mobilisés par le décret du 2 novembre et âgés de 30 à 35 ans.
- 2<sup>e</sup> ban -3 : les citoyens mobilisés par le décret du 2 novembre et âgés de 35 à 40 ans.

Les hommes du 1<sup>er</sup> ban seront versés dans les compagnies déjà formées, sans en modifier les cadres déjà élus. Ceux du 2<sup>e</sup> ban formeront des unités nouvelles au fur et à mesure des appels successifs. Il y aura alors lieu de faire procéder à l'élection des cadres pour ces corps nouveaux, compagnies, voire bataillons, qui seraient placés sous le commandement des légions déjà existantes.

## L'épineux sujet des exemptions

L'appel aux hommes mariés alors que de nombreux célibataires ont été exemptés lors des opérations de révision en octobre, ne va pas manquer de causer de la grogne et du mécontentement. Le sous-préfet de Château-Gontier écrit par exemple le 11 novembre au préfet :

*Mon cher Préfet – Je vous ai déjà entretenu du sentiment public à l'endroit des individus exemptés par les premiers conseils de révision pour la garde nationale mobilisée. Je n'ai pas l'intention de critiquer la manière dont on a opéré, mais il est arrivé, comme cela doit inévitablement arriver, qu'il a été commis des erreurs, que des individus très aptes au service en ont été exemptés, d'autres en ont été dispensés pour des déficiences insignifiantes au point de vue du service, d'autres etc. Cela a produit plus d'un tiers d'exemptions : dans mon arrondissement la proportion est de 1400 exemptés à 2500 admis. C'est beaucoup... Cela fait crier, on récrimine. Le père de famille éprouve un sentiment que nous comprenons à la pensée qu'il va lui falloir quitter ses enfants et que tel dadais... restera les pieds au chaud parce qu'il lui manque quelques dents ou autres infirmités de ce genre. Il faut faire quelque chose. S'il était annoncé que tous les individus ainsi exemptés seront appelés avec, ou mieux avant le premier ban des hommes mariés, ou même immédiatement et incorporés sans les infirmités qui seraient admises pour les mariés et constatées de la même manière, je ne doute pas que cela produirait un excellent effet. Chacun se présenterait plus gaiement.*

Le préfet de l'Orne faisait le même constat et, dans la lettre qu'il adressait le 10 novembre au ministre de l'intérieur pour lui proposer de modifier la composition et le fonctionnement des conseils de révision, lettre dont il envoyait une copie à son collègue de la Mayenne, il écrivait ::

*L'expérience qui s'est faite lors des dernières révisions montre l'urgence d'une réforme. Les opérations des conseils de révision soit sur les exemptions physiques, soit sur les soutiens de famille, ont été critiquées, le plus souvent à mon sens avec grande injustice, mais avec une amertume et une persistance extrêmes. Il s'est fait à ce sujet, dans la masse, une opinion qu'on peut déplorer, mais dont il serait, au moment où vont se faire de nouveaux appels d'hommes, très imprudent de ne pas tenir compte. Les conseils de révision sont des tribunaux administratifs : ils ne répondent plus aux idées courantes ; il faut, de toute nécessité, y introduire des éléments tels qu'on puisse y voir une institution vraiment populaire et démocratique.*

Après avoir présenté son système, qui associait au conseil de révision classique un jury de 6 maires tirés au sort, il affirmait répondre ainsi par avance « à toutes les critiques qui ont été adressées aux précédentes opérations et qui vont se reproduire avec une violence bien autrement dangereuse lors de l'appel des hommes mariés ».

---

<sup>112</sup> Le décret du 22 novembre créant des camps d'instruction prévoyait dans son article 8 un appel du 1<sup>er</sup> ban entre le 1<sup>er</sup> et le 10 décembre et celui des autres bans entre le 20 et le 30 décembre. Les âges ici indiqués comme limites des sous-catégories sont ceux portés dans le décret.

**Le 22 novembre** un décret annulera toutes les exemptions *pour infirmités* prononcées *avant* le 2 novembre et un nouveau conseil de révision se réunira dans les chefs-lieux de canton de la Mayenne entre le 19 et le 26 décembre, pour examiner les gardes nationaux mobilisés âgés de 21 à 40 ans, célibataires ou veufs sans enfants, précédemment exemptés pour infirmités.

La révision des nouveaux mobilisés, mariés ou veufs avec enfants, va se faire en Mayenne entre le 28 et le 30 novembre, dans les chefs-lieux d'arrondissement.

En attendant l'arrivée de ces renforts, le processus de mise sur pied des légions et des bataillons de mobilisés déclenché par le décret du 29 septembre se poursuit et nous en reprenons le fil, alors que débute l'élection des cadres.

## La difficile élection des cadres

**Le 1<sup>er</sup> novembre**, les gardes nationaux formant les trois compagnies mobilisées de Laval sont convoqués à 9 heures pour élire leurs officiers, sous-officiers et caporaux : ceux de la 1<sup>ère</sup> compagnie à l'Hôtel de Ville, ceux de la 2<sup>ème</sup> compagnie à l'école de la Place du Palais, ceux de la 3<sup>ème</sup> compagnie à la salle de spectacle.

**Le 2 novembre**, le même processus est censé se dérouler partout en Mayenne, dans les neuf chefs-lieux désignés pour le rassemblement des bataillons. L'examen des procès-verbaux transmis à la préfecture<sup>113</sup> montre que, dans les faits et compte tenu de difficultés nombreuses et variées, le processus, entamé dans la précipitation, va s'étaler au moins jusqu'au 18 novembre.

C'est le sous-préfet de Château-Gontier qui télégraphie le 30 octobre au préfet :

*Quand voulez-vous procéder aux élections des mobilisés ? Sera-ce mardi comme à Laval ? Il serait urgent que les maires fussent avertis, qu'ils eussent l'état de formation des compagnies. Envoyez-leur instructions directes.*

Et qui lui écrit le 31 octobre :

*Plusieurs maires sont venus me trouver dans la matinée à ce sujet et m'ont dit être toujours sans instructions. Je ne puis croire qu'il en soit ainsi, mais si par malheur cela était exact, comment serait-il possible de procéder le 2, après demain ?*

C'est le sous-préfet de Mayenne, qui télégraphie le 1<sup>er</sup> novembre à midi au préfet que les communes d'Averton et Saint-Germain-de-Coutances (sic – St-Germain-de-Coulamer) ont été omises dans l'arrêté du 25 octobre ! Il suggère de les réunir à Saint-Aubin-du Désert, Saint-Mars-du-Désert et Gesvres

C'est le maire d'Ernée (1<sup>er</sup> bataillon de la légion de Mayenne), qui alerte le préfet par télégramme le 2 novembre matin :

*Comment voulez-vous que mobilisés puissent faire élections aujourd'hui ? Le bulletin administratif arrivé hier seulement. Comment peuvent-ils s'entendre sur choix d'un commandant étant éloignés les uns des autres de 32 kilomètres. S'ils viennent tous à Ernée, les vivres vont manquer. Mécontentement profond. Désaffection croissante.*

Annotation du préfet : Répondre de faire pour le mieux.

C'est le maire d'Evron (2<sup>e</sup> bataillon de la légion de Laval), qui rend compte qu'il n'a pas assez de salles pour en attribuer une à chaque compagnie, et qui écrit au préfet le 2 novembre :

*Vous ne sauriez croire combien ces déplacements continuels irritent les populations rurales si occupées pendant les semailles, d'autant plus qu'elles croient qu'elles feraient tout aussi bien leurs affaires et leurs élections chez elles, sans tant de déplacements et de formalités.*

---

<sup>113</sup> Archives de la Mayenne, R 932.

Peuvent s'ajouter à cela des rivalités personnelles locales, comme en témoigne cette lettre du maire de Larchamp, adressée le 6 novembre au préfet, en même temps que le procès-verbal d'élection du capitaine de la compagnie (la 2<sup>e</sup> du 1<sup>er</sup> bataillon de la légion de Mayenne) :

*Mon devoir de citoyen fidèle à la Patrie me commande de vous informer des tentatives de rébellion exercées par plusieurs chefs de la garde nationale sédentaire de Larchamp, notamment par le capitaine Bouessé Charles et le lieutenant Prodhomme Charles. Vu les pouvoirs qui m'ont été conférés, j'ai fait savoir hier aux gardes nationaux de tous rangs qu'il n'y aurait pas d'exercice avant jeudi prochain en considération du retard des travaux de labourage et d'ensemencement, qu'il est urgent de terminer au plus tôt. Le capitaine Bouessé s'est autorisé de son propre à faire réunir mercredi sa compagnie, et ce en dépit de l'avertissement que j'avais donné antérieurement. J'espère, Monsieur le Préfet, que votre autorité et votre justice m'autoriseront à faire réprimer les abus que je vous signale, lesquels tendent au mépris des fonctionnaires et à semer la discorde dans la société qui a tant besoin d'être unie.*

C'est le maire de Voutré, qui rend compte que ses gardes nationaux se sont rendus le 6 novembre à Assé-le-Bérenger comme ordonné par le préfet, qu'ils n'y ont trouvé que ceux d'Assé, qui n'avaient pas été prévenus, et qu'ils ont vainement attendu ceux de Saint-Georges-sur-Erve, et de Vimarcé : « *Cet incident est regrettable, les hommes de ma commune se plaignent d'avoir été déplacés deux fois pour rien* »

Le maire de Châtillon-sur-Colmont signale de même que les mobilisés de sa commune, dont l'absence le 2 novembre à Ernée avait déjà empêché l'élection des cadres de la compagnie (la 10<sup>e</sup> du 1<sup>er</sup> bataillon de la légion de Mayenne), avaient refusé de prendre part au vote le 5 novembre après-midi à la mairie de Châtillon, au motif qu'ils avaient été prévenus trop tard, et voulaient attaquer l'élection faite en leur présence mais sans eux par les mobilisés des deux autres communes (Saint-Mars-sur-Colmont et Brécé). Pour le maire, « *si Châtillon n'a pas voté, c'est la faute de Derennes<sup>114</sup> qui est un légitimiste forcené et cherchant depuis longtemps à entraver toutes les actions du maire, qu'il connaît républicain* ».

Au final, les compagnies se sont réunies où et quand elles ont pu, pas toujours donc le 2 novembre au chef-lieu du bataillon et le plus souvent dans la commune fixée pour leur lieu de réunion. Dans beaucoup de cas, on a élu six officiers.

L'élection des chefs de bataillon va souffrir également quelques retards, en particulier à Château-Gontier, où le lieutenant-colonel Payen, commandant la légion, écrit le 7 novembre au préfet :

*Les élections pour la nomination au grade de chef de bataillon dans la légion de la garde nationale mobilisée de Château-Gontier n'ont pas abouti faute de candidats capables de remplir ces fonctions importantes. On avait jeté les yeux sur MM. Legras<sup>115</sup>, ingénieur des ponts et chaussées à Château-Gontier, et Carnet, directeur du gaz. Ces messieurs, malgré qu'on leur fit beaucoup d'instances, n'ont pas voulu accepter. Si vous connaissiez, Monsieur le Préfet, dans les autres arrondissements de la Mayenne, deux anciens militaires qui pourraient convenir, veuillez je vous prie me les indiquer et je ferai en sorte de les faire nommer.*

Si l'ingénieur des ponts et chaussées n'avait pour seule expérience militaire que d'être ancien élève de Polytechnique, le sieur François Charles Joseph Carnet (1823-1883), présentement « directeur du gaz », aurait été un candidat de choix : ancien élève de Saint-Cyr (1841-1843) et de l'école d'application du corps d'état-major, il avait servi en Italie, en Crimée et en Algérie, chevalier de la Légion d'honneur en 1859, avant de voir sa carrière brutalement interrompue au grade de capitaine en décembre 1862, après avoir été condamné à 3 mois de prison et 100 francs d'amende pour « *complicité d'adultère* <sup>116</sup> », rayé du même coup des matricules de la Légion d'honneur. Il exposait ainsi les motifs de son refus, dans une lettre adressée le 9 novembre au préfet, qui l'avait invité à venir le rencontrer à Laval :

<sup>114</sup> Pierre Derennes, né le 20 avril 1840 à Châtillon-sur-Colmont.

<sup>115</sup> Jules Alphonse Legras (1840-1881), polytechnicien, ingénieur des ponts et chaussées, en charge du service ordinaire de l'arrondissement de Château-Gontier depuis 1865.

<sup>116</sup> Il avait donc été surpris en flagrant délit, par le commissaire de police requis pour en faire le constat, dans le lit d'une femme mariée dont il n'était pas l'époux...

M. le sous-préfet m'a annoncé hier ce dont il s'agissait, et sans qu'il soit nécessaire d'aller à Laval, je viens vous répéter les explications que je lui ai données. Il m'est impossible d'accepter le grade et les fonctions de chef de bataillon dans la garde nationale sédentaire mobilisée. J'ai pour cela deux motifs. Le premier, c'est le manque absolu de ressources pécuniaires pour faire face aux dépenses de toute nature qui m'incomberaient en acceptant. Le second c'est que je ne veux en aucun cas être placé sous les ordres de M. le général d'Aurelle de Paladines<sup>117</sup> dont mieux qu'un autre j'ai été à même d'apprécier la nullité absolue. Il est brave, très brave même, mais il n'a que cela pour lui. Il a la vue très basse et vous comprendrez comme moi que c'est là un défaut capital. Il ne sait même pas lire une carte et en vérité, je plains très sincèrement ceux qu'il sera chargé de conduire à l'ennemi. Du reste, Monsieur le Préfet, veuillez interroger tous les anciens militaires qui ont pu connaître M. le général d'Aurelle ; je suis assuré que leurs renseignements ne viendront pas contredire les miens.

Le signataire avait été aide de camp du général d'Aurelle de Paladines en 1854-1855, en Crimée...

Le 9 novembre, le lieutenant-colonel Ramotowski écrivait depuis Mayenne au préfet pour lui faire part de plusieurs observations, tendant à lui représenter que les choses ne se déroulaient pas aussi vite ni aussi harmonieusement qu'il aurait pu le penser et que bien des points devaient encore être réglés :

Monsieur le Préfet, ... J'apprends indirectement qu'un rassemblement des bataillons de l'arrondissement de Mayenne doit se faire ici sous peu ; voici les objections que j'ai à opposer à ce projet.

1° Les bataillons ne sont pas formés. Il n'y a même pas de chef élu à Lassay. Je vais y aller et tâcher d'en faire nommer un.

2° Il faudrait aussi avoir de quoi solder les hommes qui quitteront leur canton, et dont quelques uns sont éloignés de douze lieues ; pourvoir ici à leur logement et à leur nourriture.

4°. Le chef de bataillon de Mayenne vous a adressé une proposition de nomination d'un capitaine adjudant-major, il attend la réponse.

Il est indispensable qu'on m'ouvre un crédit ou que l'on mette d'une façon quelconque et de suite, en m'en donnant avis, des fonds à ma disposition pour les hommes déplacés pour les exercices et pour les dépenses d'organisation. Ce défaut de ressources a déjà occasionné des mutineries regrettables et en amènerait de déplorables si cette pénurie d'argent continuait. Quelques uns de MM. les officiers même, qui ne sont pas millionnaires, vont avoir besoin de leur solde pour s'armer et s'équiper

La longue lettre (près de quatre pages) continuait avec toute une série de demandes concrètes portant sur la franchise postale, l'accès au tarif militaire sur le chemin de fer, sur les pouvoirs disciplinaires, et se terminait par un appel pressant à une réponse rapide sur tous ces points, « car vraiment notre position devient insoutenable au milieu des difficultés et des embarras de cette vaste organisation ».

On imagine qu'il devait en être de même pour les deux autres légions.

**Le 9 novembre**, un arrêté du préfet<sup>118</sup>, « considérant que les cadres sont formés et qu'il a été pourvu à la nomination des officiers de tous grades », ordonnait :

Les Mobilisés composant les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons de l'arrondissement de Laval, forts de 22 compagnies, devront être rendus à Laval le **LUNDI 14 NOVEMBRE** courant, à midi précis, place du champ de foire, avec armes et bagages.

Le 2<sup>e</sup> bataillon (Evron), initialement concerné par l'arrêté préfectoral, a été rayé sur les affiches<sup>119</sup>. Il sera convoqué avec ses 7 compagnies, par arrêté du 17 novembre, pour le dimanche 20 novembre à midi précis place de la mairie à Evron.

<sup>117</sup> Louis d'Aurelle de Paladines (1804-1877), rappelé à l'activité en août 1870 ; commandant le 15<sup>e</sup> corps, puis la première armée de la Loire. Remplacé par le général Chanzy après la perte d'Orléans, le 5 décembre 1870.

<sup>118</sup> Qui ne faisait référence qu'aux décrets concernant les gardes nationaux mobilisés *célibataires ou veufs sans enfants*, les autres n'ayant pas encore été révisés.

<sup>119</sup> Où on a oublié de rectifier le nombre des compagnies, qui n'étaient plus 22, mais 15.

Le même arrêté ordonnait la réunion le même lundi 14 novembre à midi précis avec armes et bagages :

- place de la mairie à *Ernée* : « les Mobilisés composant le 1<sup>er</sup> bataillon de l'arrondissement de Mayenne, qui comprend toutes les communes des cantons d'Ernée, Landivy et Gorrion, formant ensemble 10 compagnies » ;
- place du champ de foire à *Mayenne* : « les Mobilisés composant les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> bataillons de l'arrondissement de Mayenne, forts de 21 compagnies » ;
- place du champ de foire à *Château-Gontier* : « les Mobilisés composant les deux bataillons de l'arrondissement, forts de 16 compagnies ».

Cette mesure, décidée à la préfecture à Laval, n'avait visiblement pas été concertée et suscita, au moins dans l'arrondissement de Mayenne, les réactions que la lettre du lieutenant-colonel Ramotowski laissait prévoir. De la part du sous-préfet de Mayenne d'abord, qui télégraphiait au préfet le 11 novembre :

*Résultat désastreux par les absences et mécontentement général si vous réunissez lundi à Mayenne les trois bataillons. Serait préférable de réunir chaque bataillon à son chef-lieu. Réponse immédiate. Si besoin de renseignements Goupil va partir 3 h 30. Réponse de suite.*

Le maire d'Ernée, qui devait pour sa part accueillir le 1<sup>er</sup> bataillon avec ses 10 compagnies, avait d'autres inquiétudes, plus terre-à-terre :

*Vous ne me dites pas comment faire vivre et payer les mobilisés qui arrivent le 14. Je sais que les communes n'ont pas encore de fonds disponibles pour fournir leur contingent. Le commandant Benoît sera demain à la préfecture à 10 heures du matin pour s'entendre avec vous à ce sujet.*

Le sous-préfet de Mayenne était confronté au même problème et écrivait au préfet le 12 novembre :

*Les Mobilisés de mon arrondissement convoqués pour lundi à Mayenne viendront probablement me réclamer leur solde, car la plupart d'entre eux sont des domestiques de ferme ou des journaliers, qui vivent au jour le jour. Je vous serai obligé de me faire connaître ce que j'aurai à leur répondre dans cette circonstance.*

La solde (un franc par jour) était due aux Mobilisés à partir du jour où le bataillon était formé et réuni. La première fraction du contingent financier dû par les communes devait être versé au Trésor le 30 novembre.

**Le 10 novembre**, le capitaine de zouaves en non activité Jean **Bournel**, est nommé par décret colonel à titre auxiliaire, commandant supérieur des mobilisés de la Mayenne<sup>120</sup>. Né en 1824 à Montflanquin (Lot-et-Garonne), engagé en 1847, sous-lieutenant en 1855, il avait été blessé devant Sébastopol, avait fait campagne avec les zouaves en Afrique de 1855 à 1870, chevalier de la Légion d'honneur en 1864. Sa compagnie avait quitté le dépôt à Oran en septembre 1870 pour rejoindre un régiment de marche, au sein du 15<sup>e</sup> corps de l'armée de la Loire. Il avait été placé en non activité le 19 octobre pour être, lors d'une revue, sorti des rangs en agitant son sabre et en criant « *Vive la République !* », ce que le général, qui passait la revue, n'avait pas apprécié...

Certains avaient relevé une incohérence entre l'arrêté du 25 octobre, qui prescrivait d'élire six officiers par compagnie (tous les grades en double), et la loi de 1851, qui ne le prévoyait que pour les compagnies ayant plus de 150 hommes à l'effectif.. Le maire d'Ernée l'avait signalé au préfet par télégramme dès le 2 novembre ; réponse du préfet : « *oui assurément, 1 capitaine et 1 lieutenant seulement à élire pour les Cies au dessous de 150 hommes* ». Mais de ce fait, des compagnies qui avaient élu deux officiers pour chacun des grades se trouvaient en excédent. Par ailleurs, certains des élus ne savaient ni lire ni écrire.

Le préfet demanda en conséquence le 14 novembre aux commandants de légion de faire procéder à une nouvelle élection, dans les compagnies qui avaient moins de 150 hommes et dans celles où les officiers et sous-officiers ne sauraient pas lire et écrire. Il engageait les chefs de bataillon à présenter

---

<sup>120</sup> Nomination publiée au *Moniteur Universel* du 30 novembre.

aux suffrages, dans ces dernières, les officiers faisant double emploi dans les premières. Le lieutenant-colonel Ramotowski (2<sup>e</sup> légion, Mayenne) lui fit observer par retour que cette mesure présentait un grave inconvénient : inconnus des compagnies où on les présenterait, ces officiers seraient rejetés et il ajoutait :

« Ces officiers déplacés et non réélus seront froissés, mécontents, en un mot nous éprouverons les déboires déjà occasionnés par la même opération dans la mobile. Ne vaudrait-il pas mieux m'autoriser à faire choix, dans les cadres trop nombreux, des officiers qui me paraîtraient les plus capables et les placer dans les compagnies où les cadres ne sont pas complets ? Nos hommes, à l'arrivée, accepteront je crois ce changement sans la moindre opposition ».

Pour finir et à la date du 15 novembre, les neuf chefs de bataillon sortis des urnes étaient les suivants :

### **1<sup>ère</sup> légion, Laval :**

**1<sup>er</sup> bataillon :** **Plassat** Jacques Maximilien, né en 1823 dans l'Indre, capitaine de gendarmerie en non-activité à Laval.

**2<sup>me</sup> bataillon :** **Persigand** Jean, né en 1821, marchand de grains à Evron, qui avait passé 3 ans en Afrique entre 1844 et 1847 pendant son service militaire.

**3<sup>me</sup> bataillon :** **Métairie** Edmond Augustin, né en 1838, à Saint-Berthevin, marchand de chaux à Saint-Pierre-la-Cour, qui s'était fait exonérer de service militaire. Il commandera la 1<sup>ère</sup> légion après la démission du lieutenant-colonel de Roquefeuil, début décembre ; remplacé par le capitaine Bourdais ou Lebourdais, adjudant-major du bataillon.

### **2<sup>me</sup> légion, Mayenne :**

**1<sup>er</sup> bataillon :** **Le Marchant** Auguste Amand Marie, né en 1822 à Mayenne, polytechnicien ; lieutenant des pompiers de Gorron ; rapidement remplacé par Vital **Benoist**.

**2<sup>me</sup> bataillon :** **Thiry** Théodore, né en 1842 à Roubaix, fabricant de tissus à Mayenne.

**3<sup>me</sup> bataillon :** **Derouet** Gustave Théophile, né en 1839 à Neuilly-le-Vendin, qui s'était fait exonérer de service militaire et n'exerçait aucune profession.

**4<sup>me</sup> bataillon :** **Sevin** Jean Baptiste, né en 1839 à Assé-le-Bérenger, marchand de vins à Villaines-la-Juhel, qui avait été dispensé de service.

### **3<sup>me</sup> légion, Château-Gontier :**

**1<sup>er</sup> bataillon :** **Guitter** Pierre François, né en 1843 à Gennes-sur-Glaize, qui avait fait deux ans de service au 18<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied entre 1861 et 1863, terminant sergent.

**2<sup>me</sup> bataillon :** **de Furcy** Paul, né en 1846 à Corbeil-Essonnes, sergent-major au 64<sup>e</sup> de ligne, qui venait d'être libéré le 17 juillet 1870, à l'issue d'un contrat d'engagement.

**Le 19 novembre**, le ministre de l'intérieur fixe par arrêté les cadres qui doivent constituer l'état-major de la garde nationale mobilisée. Auprès du commandant supérieur : un capitaine major, un capitaine trésorier et un lieutenant d'habillement, choisis si possible dans des légions différentes. Le lieutenant-colonel commandant une légion sera assisté d'un chirurgien major pourvu d'un diplôme de docteur et ayant rang de commandant ; plus un officier payeur et un officier des détails lorsque la légion sera considérée comme « en marche ». Chaque bataillon sera pourvu d'un chirurgien aide-major avec rang de capitaine s'il était docteur, ou de lieutenant s'il n'était qu'officier de santé ; et d'un capitaine ou lieutenant adjudant-major. Ces officiers seront choisis parmi ceux déjà élus et comptant au corps, sauf pour le personnel de santé qui sera nommé directement par le préfet.

Dans la pratique, on constate que des emplois supplémentaires ont été ouverts et pourvus au fil du temps : lieutenants d'habillement pour les légions, officiers d'armement, etc. On en retrouve le détail dans les états d'encadrement.

## Le service sanitaire

Sans attendre l'arrêté ministériel du 19 novembre évoqué ci-dessus, qui attribuera un chirurgien major à chaque légion et un aide-major à chaque bataillon de mobilisés, et considérant qu'il était « urgent d'organiser le service hospitalier des bataillons appelés à la mobilisation », le préfet avait pris le 28 octobre un arrêté sur le service des ambulances :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Dans les 48 heures qui suivront l'affichage du présent arrêté, MM. les chefs de compagnie dans les communes rurales, et chefs de bataillon dans les chefs-lieux d'arrondissement, devront envoyer à la préfecture la liste des hommes appartenant au contingent mobilisable qui désirent être employés comme infirmiers de marche.

**Art. 2.** Si aucun citoyen ne s'offre à remplir les fonctions d'infirmier de marche, il en sera désigné un d'office, par compagnie mobilisée.

**Art. 3.** Tout infirmier désigné ou volontaire ne pourra être employé qu'auprès des compagnies mobilisées ; il portera le brassard de neutralisation de la Convention de Genève et sera commissionné par un arrêté spécial de M. le Préfet.

**Art. 4.** Il sera instruit, par le médecin de sa localité, dans la manière d'effectuer le pansement provisoire des blessures par armes de guerre.

**Art. 5.** MM. les médecins du département, qui ont spontanément offert leurs services à la défense locale, dans la réunion du 28 septembre dernier, sont invités à instruire les infirmiers qui leur seront adressés deux ou trois heures par semaine et à se procurer, dans le plus bref délai, des brassards de la convention de Genève auprès de la **Société départementale de secours aux blessés**.

**Art. 6.** Ceux d'entre eux qui désirent être attachés aux bataillons mobilisés devront s'inscrire immédiatement à Laval, rue Joinville, 12, chez **M. le docteur Corre**, notre délégué pour cette organisation. A défaut de médecins, MM. les pharmaciens, justifiant d'une suffisante instruction médicale, pourront être attachés comme officiers de santé auprès des bataillons mobilisés ; ils devront aussi s'inscrire chez M. le docteur Corre.

**Art. 7.** Un arrêté ultérieur déterminera d'une manière précise le rôle du personnel hospitalier auprès des compagnies et bataillons mobilisés.

**Le docteur Armand Marie Corre** dont il est ici question, était né à Laval en 1841, d'un père breton et professeur de musique, qui avait épousé en 1839 à Laval la fille d'un tourneur, avant de s'établir à Angers. Il avait fait une carrière de chirurgien dans la marine, alternant embarquements et séjours à Brest, jusqu'à sa démission en février 1870. On ne sait à quelle date il était revenu à Laval, mais il s'y trouvait au début de la guerre ; pour peu de temps, car il reprit du service le 20 novembre 1870 comme médecin-major du 58<sup>e</sup> de marche, régiment affecté à la 1<sup>ère</sup> division du 21<sup>e</sup> corps d'armée. Il quitta Laval avec l'armée de la Loire lorsqu'elle se replia vers Poitiers, au début de février 1871, et poursuivit sa carrière de médecin de la marine et des colonies, jusqu'à son admission définitive à la retraite, en 1888. Vice-président de la Société d'archéologie du Finistère, archiviste et membre de la Société académique de la ville de Brest, il fut l'auteur d'un nombre impressionnant de publications sur des sujets divers, touchant à la médecine tropicale, à la criminologie, à l'archéologie et à l'histoire de la Bretagne. Il a fait don à la bibliothèque de Laval de plusieurs centaines d'ouvrages traitant de ces sujets, et au musée de Laval d'une partie de ses collections d'objets d'art oriental. Il est décédé à Brest en 1908. Son épouse, brestoise, était décédée en 1896 et ils n'avaient pas d'enfants.

## Des aumôniers ? ...

L'arrêté du 19 novembre ne prévoyait pas d'aumônier dans les légions de mobilisés, alors qu'il en existait dans les bataillons de la mobile. Le lieutenant-colonel Ramotowski (2<sup>e</sup> légion) écrivit à ce sujet au préfet, le 26 novembre, en proposant un candidat pour le poste :

Monsieur le Préfet, Je ne sais si le cadre de la légion est [doit être] strictement composé comme l'indique la dépêche du Ministre en date du 19 novembre dernier, et ne pourrait comporter un aumônier, et s'il aurait droit à la solde ?

M. Victor Végeais, après avoir entendu les paroles adressées par moi au bataillon d'Ernée, est venu se proposer pour remplir les fonctions d'aumônier. Il m'a paru être profondément animé de sentiments religieusement patriotiques ; il avoue hautement son dévouement et son attachement aux principes républicains. Dans le cas de l'affirmative, je n'hésite pas à le recommander à votre choix.

PS. Dans le cas où la nomination d'un aumônier serait possible, je vous prie de transmettre à qui de droit la lettre que j'écris à Monseigneur l'Evêque.

Lettre apostillée de la mention : « Cette question n'est pas de la compétence du Préfet, aucun crédit ne lui ayant été ouvert à cet égard » ; ce qui fut effectivement répondu, le 28 novembre.

Le lieutenant-colonel de Roquefeuil (1<sup>ère</sup> légion, Laval), écrivait le même 26 novembre au préfet (les deux commandants de légion s'étaient probablement concertés) :

Monsieur le Préfet, J'ai l'honneur de vous informer que d'après l'assentiment de MM. les officiers des 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons de la légion, j'ai prié Monseigneur l'Evêque de la Mayenne de vouloir bien désigner deux prêtres pour nous servir d'aumôniers. Ces messieurs auront une solde fournie par une retenue proportionnelle faite sur une journée de solde par grade d'officier. Je crois répondre aux vœux de plus d'un père de famille en adoptant cette mesure.

Les deux prêtres pressentis étaient les abbés Lemaître et Levoix, qui déclarèrent le 15 décembre ne désirer recevoir « aucune rétribution tant que nous resterons attachés à la légion. S'il est possible de nous fournir la nourriture dont tout soldat doit se contenter en campagne, nous accepterons avec plaisir, mais nous ne voulons rien de plus ».

**Le 28 décembre**, le commandant Métairie, qui commandait par intérim la légion de Laval après la démission du lieutenant-colonel de Roquefeuil, demandait au préfet d'autoriser MM. Lemaître et Levoix à accompagner la légion en qualité d'aumôniers. Le préfet répondit le 30 décembre :

Mon cher commandant, j'ai reçu votre lettre concernant la demande de deux aumôniers. La légion Ramotowski en possède un ; les 3 légions vont se trouver réunies. Néanmoins, vous connaissez mes opinions ... le principe de la liberté de conscience et je suis tout prêt à accéder au désir de MM. les officiers et les sous-officiers. Veuillez donc les réunir et les faire voter sur les deux questions suivantes :

1. Voulez-vous un aumônier ?
2. Si vous en voulez un, lequel choisissez-vous ?

Vous voudrez bien me transmettre le résultat du vote. Croyez, cher commandant, à tous mes sentiments dévoués.

P.S. Le 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> bataillon de mobiles sont partis sans aumôniers. Celui du Rhône n'en avait pas non plus.

La légion de Château-Gontier, de son côté, s'était attaché les services de l'abbé Eugène Prudhomme, vicaire de la paroisse Saint-Rémi à Château-Gontier. Découvrant qu'en son absence, l'intéressé s'étant fait délivrer le 2 janvier 1871 un passeport « comme étant attaché à la 3<sup>e</sup> légion des mobilisés de la Mayenne », le sous-préfet demanda un rapport au commissaire de police, qui répondit le 5 janvier :

D'après les renseignements que j'ai pu recueillir, M. Prudhomme a été, sur sa demande, autorisé par l'évêque de Laval à suivre la dite légion en qualité d'aumônier, mais aucun décret du gouvernement ne lui a conféré ce titre. On suppose que sa demande a été motivée par suite de ses rapports avec son curé, qui n'étaient pas des meilleurs. Ses manières affables, la douceur de son caractère et les aumônes qu'il distribuait aux malheureux lui avaient acquis les sympathies du public. Comme dans la conversation il était très réservé en matière politique, ses opinions sont peu connues, mais quoi qu'il n'ait jamais fait, soit dans ses sermons soit dans ses actes, de démonstrations hostiles au gouvernement, vu la lecture qu'il

*faisait de L'Indépendant de l'Ouest<sup>121</sup>, son curé recevant ce journal, il y a tout lieu de supposer que ses tendances politiques ne sont pas en faveur de la République.*

A cette date, et même si certains l'avaient été officieusement, aucun des aumôniers ci-dessus cités n'avait été officiellement autorisé à exercer son ministère auprès des mobilisés.

## **L'HABILLEMENT ET L'ÉQUIPEMENT : UN CHALLENGE**

L'effectif retenu pour calculer le contingent financier à fournir par la Mayenne était d'un peu plus de 10.000 hommes. Les habiller et les munir de l'équipement nécessaire pour entrer en campagne allait être, on l'a signalé, le challenge majeur du préfet.

### **La confection originale des uniformes**

L'arrêté préfectoral du 23 octobre stipulait que chaque mobilisé devait s'habiller à ses frais, disposition rendue caduque par le décret du 22 octobre : les gardes nationaux mobilisés seront habillés, équipés et armés par l'Etat<sup>122</sup>. Il aurait été difficile d'aboutir autrement, si on en croit la lettre adressée par l'instituteur de Chemeré-le-Roi au préfet, le 7 novembre 1870 :

*Il résulte des renseignements que M. le Maire vient de me donner relativement à l'habillement et à l'équipement des gardes nationaux mobilisés de cette commune, savoir :*

- 1. Que la commission municipale n'a rien voté pour l'habillement et l'équipement de ses mobilisés, vu qu'elle n'a pas de fonds.*
- 2. Que la commune ne compte pas habiller ni équiper ses mobilisés.*
- 3. Qu'aucun des mobilisés de la commune ne veut s'habiller ni s'équiper à ses frais.*

Il revenait donc au préfet de faire réaliser les uniformes. En Mayenne, on eut recours à un procédé astucieux permettant tout à la fois de réduire sensiblement le coût de l'opération, tout en répondant aux aspirations sociales avérées du préfet : achat par la préfecture du tissu nécessaire et confection locale des pièces d'uniforme par des couturières à domicile recevant les pièces prédécoupées.

Un marché passé auprès de la maison *Franck et Cie*, basée à Tours, permit de se procurer en Angleterre 27 kilomètres de drap, apportés dans les locaux de la Préfecture, transformés pour la circonstance en atelier. Des équipes d'ouvriers<sup>123</sup>, travaillant sous la conduite des maîtres tailleurs du dépôt d'infanterie, y ont procédé à la découpe des pièces, que des ouvrières à domicile venaient chercher pour les assembler et les coudre chez elles.

Dans son rapport de fin de mandat, le préfet écrit à ce sujet : « *Cette organisation, tout en offrant une économie pour le département, m'a permis de payer aux ouvrières 1 fr. 25 cent. pour la confection des pantalons, au lieu de 60 centimes (prix courant à mon arrivée), et 3 fr. 50 cent. au lieu de 2 fr. pour les capotes* ».

Il se félicitait par ailleurs d'avoir ainsi pu saisir « *l'occasion qui m'était offerte de soulager, par un travail mieux coordonné, les plus pauvres et les plus courageux* ».

---

<sup>121</sup> Journal ouvertement légitimiste.

<sup>122</sup> Cette dernière disposition ne fut toutefois connue que quelques jours plus tard et des gardes nationaux mobilisés avaient déjà entrepris de s'habiller, pour se conformer à l'arrêté du 23 octobre. Ils peinèrent à obtenir le remboursement de leurs frais, comme le montre l'exemple de la veuve Chartier, de Senonnes, qui réclamait en septembre 1873, le remboursement des 60 francs qu'elle avait dépensé en 1870 pour habiller son fils mobilisé « *pour laisser le temps à l'administration d'habiller de plus nécessiteux. Je suis sûre, Monsieur le Préfet, que vous ne souffrirez pas que je sois victime de mes bonnes intentions* ». Ses demandes déjà formulées en août 1871 et septembre 1872 étaient restées sans réponse.

<sup>123</sup> Une dizaine de mobilisés étaient, selon une note du bureau d'habillement de la garde nationale mobilisée datée du 18 décembre, « *employés comme coupeurs à l'atelier de confection qui vient d'être installé à la préfecture* ».

Le 24 octobre, l'entreprise des frères Tirard, fabricants de chapeaux à Evron, informait le préfet que, suite à sa demande du 22 octobre, elle tenait à sa disposition 14 machines à coudre « *que nous serons heureux de vous voir utiliser* ».

## Un préfet observateur...

Il avait observé que le fantassin français, supérieur à son homologue prussien en rase campagne, était systématiquement défait dans les bois. Il en voyait la cause dans un équipement mal agencé. La couverture et la toile de tente, placés au-dessus et sur les côtés du havresac, dépassaient la largeur des épaules ; les piquets de tente dépassaient vers le haut ; la giberne qui contenait les 2 kg de cartouches de la dotation, pesait sur l'estomac...

*Vivement affligé de cette situation, j'ai cherché à m'entourer d'hommes vraiment compétents et observateurs... C'est grâce au talent de l'un d'eux, le chirurgien-major de 1<sup>ère</sup> classe du 19<sup>e</sup> de ligne, que je puis offrir aux mobilisés de la Mayenne un mode d'équipement où la science militaire et les lois de l'hygiène sont rigoureusement observées.*

## ... astucieux...

**La giberne** est remplacée par deux cartouchières, une devant et une derrière, supportées « *au moyen d'une double bretelle en sangle, dont l'écartement est maintenu par deux brides, l'une devant, sur le haut de la poitrine et l'autre derrière, au niveau des épaules* ». Description assez exacte des brêlages en toile mis en service dans l'armée française vers 1980...

**La couverture** est désormais roulée de la largeur du sac.

**Les piquets** doivent dépasser vers le bas et non plus vers le haut.

**La toile de tente** est remplacée par un carré de toile teinte en gris (pour le camouflage), imperméabilisée par un vernis, percé en son centre pour laisser passer la tête et muni d'un capuchon. Elle est portée roulée en sautoir sur l'épaule gauche, de façon à pouvoir être facilement saisie et déployée pour couvrir l'homme et le sac, façon *poncho*<sup>124</sup>. Pour dresser la tente, le capuchon est rabattu à l'intérieur et forme poche, où on peut déposer les cartouches pour les maintenir au sec ; l'ouverture est fermée par un volet.

Deux marchés portant au total sur 14.000 toiles de tente<sup>125</sup> seront passés avec les Etablissements *Bary Jeune et Cie* au Mans, qui expédièrent le dernier lot dans la nuit du 21 au 22 novembre, la gare du Mans ayant reçu l'ordre d'évacuer son matériel ; dans leur lettre annonçant cet envoi, ils mettaient en garde le préfet sur le bénéfice à attendre de la transformation qu'il apportait :

*Par suite de cette triste circonstance [l'interruption des transports par chemin de fer], nous nous trouvons dans l'impossibilité de nous charger de la modification que vous avez manifesté le désir de faire apporter à ces tentes. Cette modification, du reste, nous semble d'une exécution assez difficile, en raison du soin extrême qu'elle exige, coûteuse et surtout très longue. Permettez-moi d'ajouter qu'elle ne comporte vraisemblablement pas tous les avantages que vous pouvez en espérer.*

*En effet, la toile qui, fortement tendue et inclinée préserve de la pluie d'une manière complète, ne saurait, sous forme de blouse, garantir que très imparfaitement et pour quelques instants seulement, l'homme qui en serait revêtu. C'est du moins ce qui résulte d'une expérience que nous avons faite aujourd'hui.*

On verra plus bas que le préfet sut trouver les petites mains capables d'exécuter la modification avec tout le soin nécessaire.

---

<sup>124</sup> Là aussi, il faudra attendre les années 1980 pour voir un équipement de cette nature entrer en dotation dans le paquetage de campagne du soldat français.

<sup>125</sup> Dont 2.000 à livrer au camp de Conlie, pour le compte de l'armée de Bretagne du général de Kératry.

Pour améliorer l'imperméabilité des toiles, il les fit tremper par l'entreprise de teinturerie Marie et Bretonnière, de Laval, dans une teinture de cachou mélangée des ingrédients suivants : 100 gr de cire jaune, 100 gr de sous-acétate de plomb et 200 gr de suif de mouton pour 100 litres de teinture.

### **... et sachant s'entourer**

L'affiche publiant l'arrêté du 22 novembre 1870 *concernant la transformation de l'équipement*, arrêté qui détaillait les transformations exposées ci-dessus, reproduisait également la lettre dans laquelle il faisait part des observations et des réflexions l'ayant conduit à ordonner lesdites transformations. Cette lettre se terminait par les mots suivants :

*Si vous trouvez cette transformation excellente, n'oubliez pas que la gratitude doit être la vertu de la démocratie, et souvenez-vous en conséquence du nom de l'auteur de cet équipement perfectionné : M. le docteur Albin Laforgue, médecin major qui, sur le point d'obtenir sa retraite, s'est empressé de reprendre campagne pour la durée de la guerre, comme il convient aux âmes bien trempées, aux cœurs vraiment patriotes.*

Pour confectionner en quatre jours 12 000 toiles de tente du nouveau modèle, on fit appel au dévouement des dames de la Mayenne. Les premières volontaires se sont réunies le 30 novembre à la préfecture de Laval, transformée cette fois en atelier de confection.

### **Le commerce local n'est pas perdant.**

Habiller et équiper les mobilisés ne se limitait pas à leur fournir le pantalon et la capote d'uniforme. Il fallait aussi les munir de souliers, chemises, képis, sans oublier tout le fourniment indispensable pour subsister au bivouac, en sus de la tente déjà évoquée : couvertures, gamelles, piquets de tente. Grâce au crédit ouvert par la délégation de Tours, le préfet va passer une assez grande quantité de marchés. Un étudiant en master d'Histoire travaillant en 2017 sur le sujet en a dénombré 138, passés avec 45 fournisseurs, dont 30 mayennais. Ces chiffres sont en dessous de la réalité : outre que des marchés lui ont échappé, il faut leur ajouter les innombrables achats faits directement dans le commerce, tant par la préfecture que par les communes et par les bataillons eux-mêmes. Le règlement définitif des factures et l'apurement des comptes prendra des mois, voire des années après la fin de la guerre<sup>126</sup>.

Outre celui déjà cité relatif à l'achat de drap pour les uniformes, un autre marché a été passé avec une maison de Boulogne, pour acheter en Angleterre des milliers de couvertures, de chaussures et de gamelles, arrivées de Folkestone par vapeur et transbordées en rade de Boulogne sur un voilier affrété pour la Mayenne et dirigé sur Saint-Malo. Le préfet se souviendra pour la circonstance des relations que sa famille avait nouées dans les milieux de l'industrie textile. La liquidation financière de ce marché prendra un certain temps ...

Le commerce local n'est bien sûr pas perdant et il fournira une grande partie de l'habillement et de l'équipement des mobilisés. Parmi les principaux titulaires des marchés : la maison *Courgenou*, de Laval, titulaire de 17 marchés ; la maison *Genestout*, de Laval, avec 10 marchés.

### **Le campement : un problème.**

Il ne suffisait pas d'habiller les mobilisés. Pour en faire une troupe apte à entrer en campagne, encore fallait-il les munir des équipements nécessaires pour établir le bivouac (tentes et couvertures), faire cuire la soupe et se laver (gamelles, bidons). Ces équipements étaient d'autant plus indispensables que l'usage était, dans l'armée française, de privilégier le campement à l'écart des agglomérations par rapport au cantonnement. Un décret du ministre de la guerre, pris le 20 octobre 1870, l'avait même rendu obligatoire dès lors que la garnison d'une ville atteignait les 2000 hommes. Emile Moreau relatera ainsi que le préfet Delattre n'eut de cesse de faire camper son bataillon (le 4<sup>e</sup>) dans les bois, à proximité de Laval.

---

<sup>126</sup> Pour prendre la mesure du problème, il suffit de considérer le volume des archives relatives à cette question.

Lorsque les bataillons se réunirent, le 15 novembre, rien de tout cela n'existait et il n'y avait pas d'autre solution que le logement chez l'habitant, avec l'inconvénient de disperser les hommes et de compliquer leur prise en main par l'encadrement. Le lieutenant-colonel de la 3<sup>e</sup> légion (Château-Gontier) écrivait à ce sujet le 16 novembre au colonel Bournel, commandant supérieur :

*Quant au mode de logement prescrit, il n'a pas été possible, jusqu'à présent, de trouver une salle assez spacieuse pour loger toute ma légion : le maire s'occupe de faire approprier à cet usage une vieille église abandonnée ; une salle du collège pourra avoir la même destination ; mais le tout ne pourra même pas contenir un bataillon. Dans l'intérêt de la santé de mes hommes, dont pas un n'est muni de couverture, j'ai laissé jusqu'ici tout le monde logé chez l'habitant. Une autre question très grave, c'est celle de l'alimentation : chez l'habitant, on leur prête des ustensiles de cuisine ; dans l'église, n'ayant pas d'effets de campement, il leur serait impossible de faire la soupe.*

On a vu plus haut que pour se procurer les milliers de couvertures, gamelles et bidons nécessaires, on n'hésita pas à s'approvisionner en Angleterre.

## **Matériel et fournitures de santé**

Il ne suffisait pas de prévoir médecins et infirmiers, encore fallait-il les munir des matériels et des fournitures nécessaires pour panser, soigner et transporter malades et blessés. Le préfet s'est vraisemblablement adressé à la toute nouvelle *Société de secours aux blessés militaires*, alors représentée à Laval par le médecin-chirurgien de la marine A. Corre dont il a déjà été parlé. Ce dernier écrivit le 7 octobre 1870 au préfet :

*La Société de secours aux blessés consent à donner un sac d'ambulance par compagnie, un étui de pansement par sous-officier, dans chacun des bataillons de la mobile ou corps mobilisé du département ; mais elle manque d'instruments et de brancards.*

*Ne serait-il pas possible d'obtenir de M. le ministre de la marine, que nos arsenaux de Lorient et de Brest délivrent :*

*1° quelques brancards confectionnés dans leurs ateliers ;*

*2° deux ou trois boîtes d'instruments de chirurgie, pris parmi les anciens modèles qui ne sont plus délivrés sur la flotte.*

*Cette mesure est d'autant plus facile à mettre à exécution, que chaque médecin professeur (sédentaire), chaque médecin de la marine ayant fait fonction de major (quel que son grade ait été), est pourvu d'une caisse chirurgicale ; qu'en outre, les hôpitaux maritimes ont une ample collection d'instruments de toutes sortes, plus que suffisante pour les services les plus étendus : je ne crois pas aller au-delà de la vérité en affirmant qu'à Brest, il existe assez d'instruments pour fournir à vingt grands hôpitaux en pleine activité !*

*Je m'offre à aller prendre livraison de ces caisses, M. le Préfet, si cette mission peut m'être confiée, ne sollicitant que la gratuité du voyage par la voie ferrée J'ai l'honneur etc.*

Un bulletin de « *Sorties réelles à charge de paiement* » émis au mois d'octobre 1870 par le magasin de réserve du matériel du Service des hôpitaux militaires de la place de Marseille, signalait par ailleurs avoir expédié au préfet de la Mayenne, à charge de remboursement et suivant autorisation du sous-intendant militaire du 30 septembre 1870 : 3 sacs d'ambulance à **119 F 56** pièce.

## **UN ARMEMENT DISPARATE**

Les archives restent assez muettes sur le processus ayant conduit à l'armement des bataillons de mobilisés et, si on connaît le nombre et la nature des fusils dont ils furent dotés au final, on ne sait rien de leur provenance ni de leur cheminement. La plupart avaient été achetés à l'étranger, de façon

centralisée par la commission d'armement créée auprès de la délégation de gouvernement de Tours<sup>127</sup>. De façon fragmentaire, on sait que le 28 octobre le préfet envoyait au commandant de la garde nationale d'Evron 140 fusils Enfield avec 3000 cartouches, « *réservés exclusivement aux mobilisés* ». Il demandait que les fusils rayés qui se trouvaient à Evron lui soient renvoyés le lendemain avec les caisses vides, « *la différence de calibre rend cette mesure nécessaire* ».

Dans une note répondant, le 20 octobre, à une dépêche ministérielle, après avoir exposé les mesures prises pour la défense du département, le préfet écrivait :

*La grande détresse est celle des armes. Pas plus de 4000 fusils pour 40.000 gardes nationaux ! Général Lefort<sup>128</sup> avait expressément accordé au département les fusils rayés des mobiles, mais le général Fiereck, malgré les pressantes sollicitations du préfet, a envoyé tous les fusils rayés des mobiles dans l'Orne.*

A la date du 19 décembre, l'armement des mobilisés était en bonne voie :

- 1<sup>ère</sup> légion, Laval : 2802 *Enfields* longs, avec 236.000 cartouches ;
- 2<sup>e</sup> légion, Mayenne : 572 *Sniders* et 42.000 cartouches (bataillon d'Ernée) et 3007 fusils rayés avec 134.000 cartouches « cylindro-coniques » (les 3 autres bataillons, à Mayenne).
- 3<sup>e</sup> légion, Château-Gontier : 1086 *Enfields* longs avec 60.000 cartouches et 910 *Springfields* avec 40.000 cartouches.

Il s'agissait d'anciens fusils anglais pour les *Enfields* (calibre 14,7 mm), américains pour les *Sniders* (calibre 14,7 mm) et les *Springfields* (calibre 12,7 mm). Les fusils rayés étaient français, mais on ne sait pas s'ils étaient à tabatière ou à chargement par la bouche. Une note de frais non datée nous apprend que MM. Bretonnière et Doisneau, officiers d'armement des mobilisés, sont allés à Cherbourg prendre livraison des *Enfields*, importés d'Angleterre.

Beaucoup de ces fusils étaient en mauvais état et on créa des ateliers de réparation : l'un à Laval, dirigé par le capitaine Bretonnière cité ci-dessus, et l'autre à Mayenne, dirigé dès le 14 septembre par le sieur Léon Goupy dont on a déjà parlé<sup>129</sup>. Dans les dépenses répertoriées « réparation d'armes », on relève pour ce dernier trois mandats émis les 11 novembre, 11 décembre et 29 décembre pour un montant global de 3.196 francs, en paiement de la réparation au total de 3.596 fusils.

Dans un télégramme adressé le 20 janvier 1871 au préfet à Laval depuis Ernée, au retour de l'affaire du pont de Beaumont-sur-Sarthe<sup>130</sup>, le lieutenant-colonel Ramotowski, commandant la 2<sup>e</sup> légion dressait le tableau suivant de l'état de l'armement de sa légion :

*Armement défectueux – Fusils Snider un tiers en mauvais état aiguilles cassées pas une de rechange – Fusils à percussion un cinquième hors de service, les chiens n'écrasant pas la capsule, pas une cheminée de rechange.*

Armement médiocre et disparate donc, qui n'inspire aucune confiance aux mobilisés, comme le disent ouvertement les officiers du 2<sup>e</sup> bataillon de la légion de Château-Gontier dans une lettre adressée au préfet le 10 janvier :

*Nous soussignés croyons devoir prévenir Monsieur le Préfet que les hommes de nos compagnies n'ont aucune confiance dans leurs armes et demandent, sinon des fusils à tir rapide, du moins des fusils qui ne ratent pas, sans quoi il sera difficile de faire marcher les hommes. Car prévenus du départ prochain, nous avons entendu un grand nombre d'entre eux dire qu'ils ne partiront pas avec des armes aussi défectueuses. Ces dispositions ont déjà été signalées par nous dans nos rapports sur l'unique essai qui a été fait de nos armes.*

---

<sup>127</sup> Les 4999 francs mandatés à la date du 24 novembre par le trésorier du Comité de défense sur les fonds prélevés sur le budget 1870 du département pour l'achat de fusils ne représentent qu'une infime partie du total : quelques dizaines d'armes tout au plus.

<sup>128</sup> Le général Lefort était chargé, au ministère de la guerre, des questions relatives à l'armement.

<sup>129</sup> Celui-là même qui avait accueilli le préfet à son arrivée à Laval, le 10 septembre et dont il a été parlé dans la première partie. Le carnet de comptabilité de son atelier a été soigneusement épluché après la guerre...

<sup>130</sup> Dont il sera parlé au chapitre 4 de la troisième partie.

Ils partiront quand même, avec leurs fusils qui tirent dans les coins et quand ils le veulent bien ; mais ils ne feront pas des miracles, c'est certain...

## Des mitrailleuses pour les Mobilisés ?

Par un arrêté du 14 décembre 1870, le préfet autorisa le trésorier général du département à prendre en recette un don de 1000 francs de l'industriel Tirard, affecté à l'achat de mitrailleuses pour le bataillon d'Evron ; et un autre don de 500 francs, offert par M. Chaignon, de Château-Gontier, pour l'achat de mitrailleuse pour le bataillon de cette ville. Rien ne permet de penser que ces mitrailleuses aient réellement pu être acquises<sup>131</sup>.

## Des munitions de fabrication locale

Si le département n'avait plus à se soucier lui-même des fusils, il restait à se procurer des munitions. On a vu que le Comité de défense s'en préoccupait dès le mois de septembre et demandait des fonds pour acheter du plomb et de la poudre.

Dans son rapport de fin de mandat, le préfet mentionne un atelier de cartouches diverses « *créé, organisé et conduit avec une rare habileté et une persévérance à toute épreuve par M. Boutreux, capitaine des sapeurs-pompiers* » ; et un atelier de cartouches pour Chassepots créé à la fin de la guerre, sous la direction de l'ingénieur en chef du département<sup>132</sup> et du perceuteur de Laval.

Un marché portant sur un minimum de 300.000 tubes cartouches pour fusils Enfield avait été attribué le 30 septembre à l'arquebusier Salles, Place de la mairie à Laval, curieusement associé pour la circonstance au fleuriste Bougrier de la rue du Britais. L'administration fournissait le plomb et les moules, le soumissionnaire les tubes en carton, les deux enveloppes de papier, le suif et la stéarine et s'engageaient à livrer 10.000 cartouches par jour la première semaine, puis 20.000 par jour la deuxième semaine, cartouches que l'administration remplirait ensuite elle-même de poudre. L'arquebusier s'étant finalement désisté, le fleuriste resta seul titulaire du marché, conclu le 10 octobre au prix de 6 francs les cent cartouches<sup>133</sup>.

Le sous-préfet de Château-Gontier signalait le 25 novembre au préfet que : « *M. Lelong a été chargé par moi de présider à la fabrication des cartouches. Il en a été fabriqué 12.000. Papier, balles, tout a été fourni par M. Lelong, qui a également fait l'avance des frais de main d'œuvre* ». Au 31 janvier 1871, il en avait fabriqué et livré 37.350, facturées et payées 6 centimes l'unité.

## LES INSTITUTEURS MOBILISÉS SUR PLACE

Dans la marge au bas de l'affiche placardant le texte de l'arrêté sur la transformation de l'équipement, une mention particulière signalait que :

*La lecture de cette affiche devant le peuple assemblé est confiée spécialement au dévouement de MM. les Instituteurs qui voudront bien remercier de notre part les Dames de la Mayenne qui travaillent en ce moment à faire les douze mille tentes.*

Les instituteurs, comme les ecclésiastiques, étaient dispensés ès-qualité de service militaire. Dans le préambule d'une lettre ouverte que le préfet leur adressa, il exposait que lors de la guerre de sécession, on comptait 200 instituteurs parmi les officiers de l'Ohio qui servaient dans les armées du Nord. Il leur demandait de ne pas suivre cet exemple, faute d'instruction militaire, mais de rester à leur poste, où ils seraient plus utiles :

<sup>131</sup> Il n'aurait pu s'agir que de mitrailleuses américaines Gatling, apparues lors de la guerre de Sécession.

<sup>132</sup> M. Louis Marchal (1815-1883), qui sera maire de Laval de 1878 à 1879. Le ministre des travaux publics informa le préfet le 9 janvier 1871, depuis Bordeaux, qu'il lui ouvrait un crédit de 10.000 francs pour le service de cette cartoucherie.

<sup>133</sup> Ces cartouches ont été livrées, comme en attestent trois mandats émis le 29 novembre, le 5 janvier et le 7 février, chacun pour le paiement de 100.000 cartouches.

1°- comme courroie de transmission, pour lire le soir à la population les dépêches du gouvernement et les nouvelles officielles, en donnant des explications, et il précisait qu'à ce propos « *les plus courtes seraient les meilleures* » ;

2°- comme instructeurs militaires de la jeunesse, en faisant l'école de peloton, avec des fusils en bois et en emmenant, le dimanche, les jeunes gens de 12 à 20 ans effectuer des exercices, avec une promenade militaire de 3 heures au moins.

L'incohérence d'une démarche mettant l'instruction militaire de la jeunesse entre les mains d'instituteurs que l'on reconnaissait dépourvus par la force des choses de la moindre notion sur le sujet, n'était pas de nature à arrêter le préfet. Cela se fit, tant bien que mal, comme en attestent ces quelques témoignages d'instituteurs communaux, conservés dans les archives :

**Ampoigné** – 13 novembre : *Les réunions du soir sont suivies par un bon nombre d'habitants ; elles produisent toujours un bon effet.*

**St-Georges-le-Fléchar** – 14 novembre : *J'ai continué hier l'instruction militaire des jeunes garçons de 12 à 20 ans. Les marches commencent à s'exécuter d'une manière convenable. Dimanche prochain, je compte leur faire commencer l'exercice du fusil. Tous ces jeunes gens se rendent avec entrain à ces exercices ; sauf deux exceptions que je crois de mon devoir de vous signaler. Les sieurs Roumary Joseph âgé de 20 ans et Bouvier Louis, âgé de 17 ans, tous les deux domestiques au village de Bonne-Fontaine en cette commune, se sont concertés pour ne point revenir aux exercices, et même pour empêcher les autres de s'y présenter ; sous prétexte qu'ils ne reconnaissent pas à l'instituteur le droit de les commander. Pour l'exemple, je viens vous prier, Monsieur le Préfet, de vouloir bien adresser une lettre à ces deux jeunes gens pour leur enjoindre de se trouver avec leurs camarades dimanche prochain à l'exercice. Avant tout, il faut de la discipline ; je les ai invités à se présenter à plusieurs reprises, et ils s'y sont refusés. Quand on saura qu'ils y ont été contraints par l'autorité supérieure, personne n'osera plus manquer à l'appel.*

**St-Christophe-du-Luat** – 15 novembre : *Comme j'ai eu l'honneur de vous le marquer la semaine dernière, la défection pour ce qui est manœuvres militaires parmi les jeunes gens de 12 à 20 ans, s'est fait jour dimanche dernier par beaucoup d'abstentions. Votre arrêté, dont je viens de recevoir l'affiche, va mettre fin aux récriminations mal fondées des récalcitrants. La lecture des arrêtés, préfectoraux et autres, a été faite suivant les formes prescrites.*

**La Baconnière** – 15 novembre : *Je réunis le dimanche les jeunes gens de 17 à 20 ans pour leur faire faire l'exercice. D'ici à peu de temps, ils sauront toutes les marches. Je n'ai pas pris ceux de 12 à 17 ans pour le moment parce qu'il aurait été presque impossible d'exercer ensemble au moins 150 jeunes gens. Quant aux enfants, ils manœuvrent le jeudi seulement : les jours sont trop courts pour les retenir après les classes.*

Quoi qu'il en soit, cette mesure fut jugée si excellente par la délégation de gouvernement de Tours qu'elle fut étendue à tout le pays non envahi par circulaire du ministre de l'Instruction publique le 16 novembre 1870. On peut voir là sans aucun doute l'origine des bataillons scolaires, créés quelques années plus tard par la Troisième République.

## **DES CAMPS D'INSTRUCTION**

**Le 25 novembre**, un décret de la délégation de gouvernement généralisa la création de camps pour l'instruction et la concentration des gardes nationaux, destinés cette fois à ceux qui avaient été appelés en vertu du décret du 2 novembre (le deuxième ban : les hommes mariés et veufs avec enfants). On s'inspirait pour cela de ce qui avait déjà été fait à Conlie, créé par décret du 22 octobre, et à Toulouse (décret du 12 novembre). Seraient également admis dans ces camps, les gardes nationaux mobiles actuellement dans les dépôts, les corps francs en cours de formation, ainsi que les contingents de l'armée régulière présents aux dépôts, au fur et à mesure des ordres du ministre de la guerre. Ces camps devaient être établis dans les environs des villes, sur un emplacement déterminé par le comité militaire du département d'accueil, et recevoir les contingents de toute catégorie des départements environnants, selon une répartition précisée dans le décret.

Les mobilisés de la Mayenne devaient rejoindre le camp d'instruction de **Cherbourg**, conjointement avec ceux de l'Eure, du Calvados, de la Manche, de l'Orne, de la Sarthe, du Loir-et-Cher, de l'Eure-et-Loir, de la Seine-et-Oise et de la Seine. On n'a pas connaissance qu'ils s'y soient effectivement rendus. Une circulaire télégraphique du ministre de l'intérieur en date du 4 décembre annonça d'ailleurs que : « *L'intention du gouvernement est de n'envoyer en camp que les mobilisés du 1<sup>er</sup> ban, c'est-à-dire les célibataires, les veufs sans enfants et les soutiens de famille. Suspendez en conséquence la révision des hommes mariés et des veufs avec enfant* ».

Le général commandant le camp écrivit toutefois au préfet le 5 janvier 1871, pour lui signaler que la quote-part que devait supporter le département « *pour la construction du camp régional stratégique qui est en voie d'installation dans la presqu'île du Cotentin* », calculée en tenant compte de la population<sup>134</sup>, « *doit être de 116.260 F 50, et le ministre m'enjoint, Monsieur le Préfet, de vous demander si vous êtes en mesure de mettre cette somme à ma disposition* ». Il ne semble pas que ladite somme ait été payée.

Le camp de **Conlie** continuait à accueillir les mobilisés des Côtes-d'Armor, du Finistère, du Morbihan, de Loire-Atlantique et d'Ille-et-Vilaine. Ceux de la Mayenne avaient failli y être envoyés, après la demande déjà évoquée de plusieurs membres du comité de défense, et heureusement avortée, de placer la Mayenne sous l'autorité du général de Kératry...

Huit autres camps étaient créés par ce décret : Saint-Omer, La Rochelle, Bordeaux (St-Médard-en-Jaille), Toulouse, Montpellier, Le Pas-des-Lanciers (Marignane), Clermont-Ferrand et Lyon (Sathonay).

## SITUATION FIN 1870

**Le 30 décembre**, la mise sur pied des bataillons était terminée et les mobilisés mis à la disposition de l'autorité militaire. Selon la situation numérique dressée à cette date par la subdivision de la Mayenne, les bataillons occupaient les emplacements suivants :

- Officiers et sous-officiers hors cadres (état-major du commandant supérieur et dépôt) : 29 officiers et 8 sous-officiers, à Laval.
- 1<sup>ère</sup> légion : 1<sup>er</sup> bataillon à Meslay-du-Maine ; 2<sup>e</sup> bataillon à Bais et Villaine-la-Juhel ; 3<sup>e</sup> bataillon à Evron.
- 2<sup>e</sup> légion, 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> bataillons à Laval ; 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons à Evron.
- 3<sup>e</sup> légion : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons à Château-Gontier.

La 1<sup>ère</sup> légion était forte de 1720 hommes, encadrés par 100 officiers.

La 2<sup>e</sup> légion comprenait 5125 hommes et 122 officiers.

La 3<sup>e</sup> légion alignait 2000 hommes et 78 officiers.

---

<sup>134</sup> Les quotes-parts étaient calculées au prorata des populations respectives des départements concernés. La Mayenne était comptée pour 367.300 habitants. L'Etat prenait à sa charge la totalité de la dépense pour les départements envahis, la moitié pour ceux non envahis, dont faisait partie la Mayenne.

## Chapitre 6

# ÉCLAIREURS, CAVALIERS, ARTILLEURS ET FRANCS-TIREURS

### LES ÉCLAIREURS DE LA MAYENNE

**Dès le 11 septembre**, le lendemain de l'arrivée du préfet, les habitants de Laval étaient informés par voie d'affiches qu'une compagnie<sup>135</sup> d'éclaireurs à cheval s'organisait dans leur ville. Les citoyens qui voulaient en faire partie étaient priés de s'adresser à la mairie de Laval, bureau militaire (ouvert en permanence jusqu'au 13 septembre inclus). La mission initiale de cet escadron était d'assurer les liaisons entre le comité de défense, qui siégeait à Laval, et les différentes instances dans le département.

**Le 27 septembre**, une deuxième affiche relança le recrutement de cette compagnie en l'élargissant :

***ECLAIREURS de la Mayenne** - La compagnie des Eclaireurs de la Mayenne est formée. Des citoyens dévoués se sont courageusement mis à la disposition du Comité de défense pour porter, dans les communes du département, les ordres ou les nouvelles de la guerre. Mais leur nombre est insuffisant.*

*Non seulement nous nous adressons aux jeunes gens de la ville de Laval qui peuvent nous prêter un concours précieux ; mais il faut encore organiser dans les trois arrondissements et dans tous les cantons, des correspondances qui hâtent l'exécution, sur tous les points, des mesures prises par le Comité. Les communes rurales elles-mêmes ont le plus grand intérêt à compléter cette organisation.*

*Que tous les jeunes gens sachant monter à cheval et pouvant s'équiper à leurs frais s'inscrivent dans les mairies. Que ceux qui possèdent des chevaux et ne voudront pas servir de correspondants, fournissent leurs chevaux aux Eclaireurs du comité de défense. C'est le moindre sacrifice qu'on puisse leur demander. Rappelez-vous que les Prussiens accablent de réquisitions les habitants des localités qu'ils envahissent. Prêtez du moins vos chevaux à ceux qui défendent vos personnes et vos propriétés.*

Une note (non datée) fut envoyée à tous les commandants et brigadiers de gendarmerie du département pour leur signaler l'existence de cette compagnie d'éclaireurs et leur demander d'accorder « à ces généreux volontaires votre concours le plus actif, à toute heure du jour et de la nuit ».

Commandée par John Burnett Stears, directeur de l'usine à gaz de Laval<sup>136</sup> élu capitaine le 8 novembre 1870, la compagnie semble avoir eu un effectif assez fluctuant, si on se réfère aux états de solde. Une

---

<sup>135</sup> Les documents parlent indifféremment de compagnie ou d'escadron, ce qui peut prêter à confusion car, à cette époque, un escadron de cavalerie pouvait comprendre plusieurs compagnies.

<sup>136</sup> Né à Lambazellec en 1842, décédé à Brest en 1888, il était le fils de l'ingénieur anglais qui avait créé l'usine à gaz alimentant les réverbères de Brest. Le père de son épouse, née Béatrice Denis de Kerredern de Trobriand, était un aristocrate français naturalisé américain, général dans les armées du Nord pendant la guerre de Sécession, commandant une brigade à la bataille de Gettysburg.

fois passées les journées du 29 octobre au 3 novembre, qui virent affluer à Laval les candidats attirés par la perspective d'enrôlement ouverte par l'arrêté du 25 octobre sur la réquisition des chevaux (évoqué plus loin), l'effectif soldé était de 145 hommes le 4 novembre, 83 le lendemain, 46 le 7 novembre, 97 le 9 novembre, 125 le 16 novembre, etc.

Selon un état certifié par le trésorier de l'escadron, 9 officiers avaient reçu, à la date du 28 novembre, la demie indemnité « d'entrée en campagne » à laquelle ils avaient droit. Parmi eux : Louis Alphonse Beck, teinturier à Laval et lieutenant d'habillement<sup>137</sup>, et Julien Marie Henri Outin, lieutenant<sup>138</sup>.

L'escadron comptait 7 officiers et 130 hommes au 1<sup>er</sup> janvier, renforcés le 6 janvier par 34 cavaliers provenant des mobilisés et un état nominatif non daté liste 11 officiers, 9 sous-officiers, 5 brigadiers (dont un trompette) et 127 éclaireurs.

**Le 14 novembre**, le préfet fit écrire par son cabinet au supérieur de l'abbaye du Port-du-Salut, à Port-Ringard, pour lui demander d'héberger les éclaireurs :

*Monsieur le Supérieur – Monsieur le Préfet, comptant sur votre patriotisme, a l'honneur de vous demander de loger deux cents éclaireurs à cheval. Les éclaireurs ont tout à gagner à se trouver près de vous. Rien en effet n'est plus capable d'inspirer les vertus militaires que l'exemple journalier du travail, de la simplicité frugale et du dévouement. Agréez, Monsieur le supérieur, l'assurance de ma considération distinguée.*

**Le 15 décembre**, après une revue passée par le préfet, un détachement fort de 4 officiers et 87 hommes quitta Laval pour rejoindre le Mans, mis à la disposition de la 2<sup>e</sup> armée de la Loire.

Licencié le 9 mars 1871 après avoir été « *employé dans divers cantonnements de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire et de la Mayenne* », l'escadron était au 1<sup>er</sup> février 1871 scindé en deux :

- 11 officiers et 128 hommes à Laval, attachés au 16<sup>ème</sup> corps d'armée ;
- 1 officier et 12 hommes à Pré-en-Pail, attachés aux légions de mobilisés de la Mayenne.

Des mémoires de fournitures (selles, brides, fers à cheval) faites à leur profit attestent de la présence d'un détachement d'éclaireurs à cheval de la Mayenne à Bourgueil le 23 janvier, à Chinon le 26 janvier, dans ces deux localités le 2 février 1871.

A la date du 26 mars, un officier, deux brigadiers et 40 hommes étaient encore soldés comme « *employés aux chevaux des éclaireurs de la Mayenne* ». Il fallait effectivement assurer la garde et l'entretien des chevaux jusqu'à leur revente.

Outre le coût de l'habillement, fondu dans celui de la garde nationale mobilisée, l'organisation, l'équipement et le fonctionnement de l'escadron d'éclaireurs a entraîné pour le département une dépense d'environ 80.000 francs :

- solde : 14.300 francs,
- fourniture de 120 paires de bottes : 2.200 francs,
- armement (125 révolvers<sup>139</sup>) : 7.000 francs.
- achat de chevaux : 45.500 francs<sup>140</sup> ; fourrage et avoine des chevaux<sup>141</sup> : 7.000 francs
- dépenses diverses : 4.200 francs.

---

<sup>137</sup> Il épousera en 1875 Emma Diehl et sera le père d'Adolphe Beck, maire de Laval de 1933 à 1945.

<sup>138</sup> Marchand de vins rue du Vieux-Saint-Louis à Laval, qui épousera en 1872 Marie Léonide Masseron, première Mayennaise décorée de la Légion d'honneur (en 1921).

<sup>139</sup> Révolvers Lefauchaux 9 mm avec 12000 cartouches, fournis par le sieur Hérisson, fondeur rue de Nantes à Laval.

<sup>140</sup> Un état daté du 1<sup>er</sup> août 1871 porte une dépense totale de 60.145 francs pour les chevaux des éclaireurs...

<sup>141</sup> Marché passé le 23 novembre avec M. Rousseau, au prix de 185 francs les 1000 kg de foin « premier choix bottelé d'un lien » ; de 104 francs les 1000 kg de paille « bonne qualité marchande » et de 225 francs les 1000 kg d'avoine.

Dans le procès-verbal de liquidation des comptes de l'escadron, établi par l'intendance militaire le 25 février 1873<sup>142</sup>, il fut noté qu'il n'avait été tenu ni contrôle nominatif ni carnet de comptabilité en campagne.

## DE LA CAVALERIE CHEZ LES MOBILISÉS ?

**Le 16 octobre**, le préfet adressait à tous les maires du département cette circulaire :

*Monsieur le Maire, La révision des mobilisés de votre commune est terminée. Veuillez, par retour du courrier, m'envoyer les noms de ceux d'entr'eux qui se tiennent solidement à cheval et qui ont l'habitude de soigner les chevaux.*

Une lecture rapide et forcément superficielle des réponses a pu laisser croire au préfet que la Mayenne regorgeait de cavaliers<sup>143</sup> et qu'il suffirait de leur procurer des chevaux pour mettre sur pied, au sein de la garde nationale mobilisée, des unités de cavalerie aptes à ouvrir la route et éclairer la marche en avant des bataillons et des légions de fantassins qui se formaient. Certains maires ont en effet retourné des listes impressionnantes de « mobilisés sachant monter à cheval et soigner les chevaux ». Le maire de Saint-Denis de Gastines, par exemple, dit avoir « Une quarantaine d'hommes habitués comme cultivateurs ou domestiques de cultivateurs à soigner et à monter des chevaux comme on a l'habitude de le faire à la campagne ». Le maire de La Bigottière affirme que « Tous les mobilisés de ma commune sont capables de monter à cheval, sans cependant être très exercés. Mais tous ont l'habitude de soigner les chevaux ». D'autres, plus prudents, n'intitulent leur liste que « mobilisés sachant soigner les chevaux » ou écrivent, comme les maires de Livet ou d'Epineux-le-Seguin : « Tous sont cultivateurs et par conséquent habitués de monter à cheval et à soigner les chevaux. ».

Une généralisation hâtive, démentie par les réponses plus argumentées de quelques autres. Pour les maires d'Arquenay, Chammes, la Chapelle-Anthénaise, Simplé, les habitants de leurs campagnes ont perdu depuis longtemps l'habitude de monter à cheval et tout le monde circule en carriole. Tout au plus trouvera-t-on, selon les maires de Champgénéteux ou de Ruillé-Froid-Fonds, des gens de ferme capables de monter les chevaux à cru pour les conduire à l'abreuvoir.

Non seulement il y aurait moins de cavaliers qu'on ne pourrait le penser, mais quelques maires, mieux informés, émettent carrément des doutes sur la capacité de leur cultivateurs à soigner correctement les chevaux d'une unité de cavalerie :

*Longuefuye : Ce n'est que par exception qu'on rencontre des hommes dans nos communes sachant monter à cheval. Depuis de longues années, on en a perdu tout à fait l'habitude. Il m'est donc impossible de vous signaler des cavaliers sans m'exposer à vous induire en erreur. Les soins qu'ils donnent aux chevaux dans nos fermes sont tellement imparfaits que pour soigner des chevaux de cavalerie il leur faudrait un véritable apprentissage. Ils ne se doutent pas des soins à donner au cheval en voyage.*

*Chevaigné : Quelques fils de cultivateurs, mais ils ne connaissent pas la manière de soigner les chevaux par la manière de la troupe.*

**Le 25 octobre**, un arrêté préfectoral annonçait, par voie d'affiches, la réquisition de chevaux pour constituer un corps de cavalerie dans la garde nationale mobilisée. C'était la suite logique du recensement qui venait de s'opérer. Cet arrêté, qui ouvrait également la porte à un recrutement supplémentaire d'éclaireurs à cheval, était ainsi rédigé :

**REQUISITION DE CHEVAUX pour la Garde nationale mobilisée - Nous PRÉFET de la Mayenne,**

*Vu les pouvoirs qui nous ont été conférés et les instructions de M. le Ministre de la guerre en date du 22 octobre 1870, concernant les cavaliers mobilisés ;*

<sup>142</sup> SHAT, cote Lx 113

<sup>143</sup> Un brouillon intitulé « cavaliers de 21 à 40 » conservé dans les archives récapitule les chiffres suivants : arr<sup>t</sup>. Laval 485 ; arr<sup>t</sup>. Mayenne 636 ; arr<sup>t</sup>. Château-Gontier 327 ; total 1448.

Considérant que tous les chevaux qui ne sont pas indispensables à l'industrie qui lutte si courageusement, et à l'agriculture dont chacun est intéressé à seconder les efforts, doivent être employés à la défense de la Patrie ;

Considérant que cette mesure est d'autant plus urgente que les chevaux qui ne servent pas à l'armée sont exposés à devenir la proie des Prussiens et à servir à leur remonte avec une impitoyable rapacité, ainsi que la ville d'Orléans vient d'en donner le triste exemple ;

Considérant qu'un grand nombre de Gardes nationaux mobilisés savent se tenir solidement à cheval, et que nous ne pouvons envoyer une armée de Mobilisés en présence de l'ennemi sans éclairer ses marches par une bonne cavalerie, ainsi que les Prussiens nous en ont fourni le modèle, trop tard suivi par nous,  
**ARRÊTONS :**

Art. 1. Tous les Mobilisés, bons cavaliers, qui se pourvoient d'un cheval propre au service, auront la faculté de s'enrôler dans le corps des éclaireurs à cheval de Laval. Ils s'inscriront dans les trois jours à la gendarmerie de Laval.

Art. 2. Tous les chevaux du département qui ne sont pas indispensables à l'agriculture et à l'industrie seront livrés aux Gardes nationaux mobilisés.

Art. 3. Les Commissions municipales et leurs présidents, faisant fonction de Maires, devront dans les trois jours, accompagnés du commandant de la brigade de gendarmerie cantonale, 1° examiner et requérir tous les chevaux propres au service ; 2° dresser la liste des mobilisés sachant se tenir à cheval et soigner les chevaux. Les mobilisés portés sur la liste se réuniront au chef lieu d'arrondissement, dans l'ordre suivant :

**A LAVAL :** 1° Samedi 29 octobre, dans la cour de la gendarmerie à 8 heures du matin, ceux de l'arrondissement de Laval, non compris la ville de Laval ; 2° Dimanche 30 octobre, ceux de la ville de Laval.

**A MAYENNE :** 1° Lundi 31 octobre, dans la cour de la gendarmerie à 8 heures, ceux des cantons d'Ernée, Landivy, Gorron, Ambrières, Lassay. 2° Mercredi 2 novembre dans la cour de la gendarmerie, à 8 heures du matin : les cantons de Mayenne, Couptrain, Villaines, Le Horps, Bais, Pré-en-Pail.

**A CHATEAU-GONTIER :** Jeudi 3 novembre sur la place de la sous-préfecture à 8 heures du matin, les cantons de Château-Gontier, St-Aignan-sur-Roë, Bierné, Cossé-le-Vivien, Craon et Grez-en-Bouère.

Art. 4. Les propriétaires conduiront leurs chevaux devant une commission d'achat. Cette commission examinera les chevaux dans le même ordre que ci-dessus.

Art. 5. Chaque cheval amené devra être muni d'un licol, d'une bride, d'une couverture et d'un surfaix.

Art. 6. Les propriétaires de selles les apporteront ces mêmes jours ; l'estimation en sera faite séparément.

Art. 7. La commission d'achat sera composée de trois membres nommés, le premier par le Préfet, le second par le Général, le troisième par le Président du tribunal de commerce ou à son défaut, par le président du tribunal civil.

Art. 8. La commission d'achat fixera, séance tenante, le prix d'achat et remettra un mandat au propriétaire. Le montant de ce mandat sera touché par lui en espèces ou en bon du trésor, à la caisse de l'état-major de l'armée de Bretagne, placée sous le commandement du général de Kératry, siégeant à la gendarmerie à Laval<sup>144</sup>.

Art. 9. Tout propriétaire qui, pour échapper à cette réquisition, aura caché ou fait disparaître un cheval propre au service, sera poursuivi conformément aux lois. Il est rappelé qu'une pareille fraude, prêtant un concours indirect à l'ennemi, en entravant la défense nationale, pourra rendre son auteur passible des peines édictées par nos lois militaires.

Art. 10. Les Procureurs de la République, les Maires, les Commissions municipales, la gendarmerie et les commissaires de police sont requis de prêter leur concours pour la stricte exécution du présent arrêté.

---

<sup>144</sup> On s'interroge sur cette disposition, qui a le mérite de nous apprendre au passage que le QG du général Kératry était à la gendarmerie de Laval.

Répondant à l'appel lancé par l'article 1 de l'arrêté, les candidats à l'enrôlement dans les éclaireurs se présentèrent en nombre à Laval : 189 le 29 octobre, 80 le 30 octobre, 149 le 31 octobre, 8 le 1<sup>er</sup> novembre, 370 le 2 novembre, 91 le 3 novembre. Ils furent tous soldés et reçurent un franc pour leur journée de présence.

Cet appel, qui survenait alors que tous les mobilisés étaient simultanément convoqués pour élire leurs cadres, ne manquera pas de susciter interrogations et perplexités. Ceux désignés comme futurs cavaliers potentiels devaient-ils aller participer aux élections avec leurs compagnies ? Y aurait-il des élections dans les unités de cavalerie et allait-il d'ailleurs s'en créer ? Des mobilisés qui briguaient un grade d'officier dans leur compagnie manifestaient désormais leur préférence pour un grade dans la cavalerie et demandaient à être fixés sur la suite du processus. Le sous-préfet de Château-Gontier écrivait d'ailleurs à ce sujet le 31 octobre, au préfet :

*Je vous serais obligé de me faire connaître :*

*1° Quel est l'objet de la réunion du 4 novembre en ce qui concerne les mobilisés désignés pour la cavalerie ?*

*2° Seront-ils appelés de ce jour ? Seront-ils formés en éclaireurs ou constitueront-ils un corps de cavalerie ordinaire ?*

*3° Seront-ils appelés à élire leurs officiers ? Où et quand ?*

*4° Y aura-t-il un ou plusieurs escadrons, ou compagnies, ou... ?*

*Ces renseignements, M. le Préfet, je vous les demande à un point de vue général d'abord, et ensuite à un point de vue particulier.*

*Je viens de recevoir la visite d'un mobilisé ancien officier de cavalerie. Désigné pour faire partie de cette arme, M. Jarret de la Mairie (canton de Grez) n'a et ne désire faire valoir aucune excuse, il me demande si sa présence est nécessaire le 4 ; d'autre part, il désirerait savoir si le fait d'avoir été désigné pour la cavalerie l'empêche de se présenter aux élections du 2 ; et enfin, comme il préférerait de beaucoup un grade dans la cavalerie, comment il sera procédé la formation du cadre des officiers...*

*J'aimerais mieux voir M. Jarret officier dans un escadron de cavalerie formé de soldats pris dans tout le département, que capitaine de compagnie à Grez, où son nom a une saveur de chouannerie toute particulière.*

Autant de questions qui vinrent perturber encore un peu plus, si cela était possible, la difficile mise sur pied des compagnies et des bataillons de mobilisés. C'est ainsi que le maire d'Ernée télégraphiait le 26 novembre au préfet : « *Je n'ai pas reçu de réponse à la dépêche envoyée hier pour savoir ce que l'on doit faire des mobilisés désignés pour la cavalerie et qui ne sont pas partis. Ils sont à Ernée et attendent* ».

Au final, il semble que la cavalerie des mobilisés est restée, du moins en Mayenne, au stade des intentions et s'est limitée à l'escadron des éclaireurs à cheval.

D'ailleurs, une **circulaire du 12 décembre** du ministre de la guerre appellera les mobilisés ayant servi dans la cavalerie, ainsi que ceux qui, sans avoir été définitivement appelés au service, avaient été exercés dans les dépôts d'instruction de la cavalerie, à rejoindre *l'artillerie* de l'armée régulière. Convoqués au chef-lieu du département par le dépôt de recrutement<sup>145</sup>, ils seront répartis pour un tiers dans les régiments du train d'artillerie et pour deux tiers dans les régiments d'artillerie.

## LES BATTERIES DÉPARTEMENTALES D'ARTILLERIE

Considérant qu'il importait de relever notre artillerie de l'infériorité numérique dans laquelle elle se trouvait devant celle de l'ennemi, et vu que l'industrie privée offrait à cet égard des ressources qui pouvaient être utilisées, la délégation de Tours avait prescrit à chaque département, par un **décret du 3 novembre 1870**, de mettre sur pied dans un délai de deux mois autant de batteries d'artillerie de

<sup>145</sup> Convocations faites par ordre d'appel individuel, par affiches, ou par tout autre moyen de publicité, selon la circulaire.

campagne que sa population comportait de fois cent mille habitants. Ces batteries devaient être établies aux frais du département, à la diligence du préfet investi, pour la circonstance, de tous les pouvoirs de réquisition nécessaires. Une fois montées, équipées et pourvues de tout leur matériel et personnel, elles devaient être présentées à l'autorité militaire du département, seule habilitée à les déclarer en état de marcher. L'Etat se réservait la faculté de disposer des batteries ainsi fournies ; dans ce cas, le montant de la dépense serait remboursé au département.

La Mayenne devait mettre trois batteries sur pied ; restait à se procurer les canons, les affûts et les caissons, les chevaux pour les tracter et les hommes pour les servir.

Une **circulaire** adressée **le 11 novembre** par M. Maurice Lévy<sup>146</sup>, délégué nouvellement institué auprès du ministre de l'intérieur, en charge des batteries départementales et de l'armement de la garde nationale, donnait aux préfets des instructions complémentaires très détaillées sur les voies et les moyens d'atteindre les objectifs fixés par le décret.

Le modèle recommandé était le canon de 7 se chargeant par la culasse, système du colonel de Reffye<sup>147</sup>, dont il existait deux prototypes en bronze en août 1870, à l'atelier de Meudon. Un exemplaire avait été dirigé sur l'arsenal d'Indret, où il servit de modèle aux constructeurs de province capables de le fabriquer. Il pouvait être réalisé en acier ou en bronze. « *Il sera préférable, en thèse générale, d'adopter cette dernière matière, les aciers que l'on fabrique en France n'étant pas suffisamment éprouvés pour que l'on puisse en garantir d'une manière absolue la résistance* ». Des dessins et des croquis allaient être envoyés<sup>148</sup>.

Chaque batterie de sept devait comprendre au minimum<sup>149</sup> :

- six canons,
- sept affûts dont un de rechange,
- 158 chevaux, dont 22 de selle, avec les harnachements correspondants,
- des projectiles pour 200 coups à tirer.

*En ce qui touche les moyens d'exécution, nous devons sans perdre un instant, mettre en œuvre toutes les ressources commerciales et industrielles du pays. Ces ressources sont de trois sortes :*

*1°- Les ateliers, grands ou petits, de fonderie, de ferronnerie, de sellerie et de charronnage, ainsi que les chantiers de bois appartenant à des particuliers ;*

*2°- Les ateliers des grandes compagnies de chemin de fer et de transports maritimes ;*

---

<sup>146</sup> Maurice Lévy (Ribauvillé 1838- Paris 1910), qui sera plus tard inspecteur général de 1<sup>ère</sup> classe des ponts et chaussées, professeur au Collège de France, membre de l'Institut, membre étranger des Académies des sciences de Rome et de Boston, commandeur de la Légion d'honneur, etc.

<sup>147</sup> Jean Baptiste Auguste Verchère de Reffye (Strasbourg 1821-1880), polytechnicien, lieutenant-colonel d'artillerie, inventeur de la mitrailleuse qui porte son nom. Toutes les informations relatives au canon de 7 et ici utilisées, nous ont été communiquées par le général Guy François.

<sup>148</sup> Faute de plans rigoureux, il y a beaucoup de différences entre les constructeurs : canons rayés à droite ou à gauche, différences de cotes, etc., mais les tables de tir sont identiques pour toutes les variantes. Plusieurs batteries de canons de 7 ont été engagées en opérations, notamment à la 2<sup>e</sup> armée de la Loire. Après l'armistice, seuls les canons de 7 en bronze ont les faveurs de l'artillerie mais il existe environ 750 canons de 7 en acier construits en 1870-1871 qui sont envoyés à Tarbes où le colonel de Reffye organise un grand atelier de construction. A partir de 1875, après élimination des déchets, les meilleurs canons en acier sont frettés et maintenus en service quelques années. Les canons en acier issus de la guerre sont les premiers rebutés. Un nombre important de tubes de 7 en acier existent toujours et ont été souvent employés autour des monuments commémoratifs de 1870 où ils sont plantés verticalement en terre. Ainsi, au Mans et autour, j'en ai recensé : aux cimetières Nord et Sud du Mans où ils encadrent les carrés militaires et même jalonnent les chemins y conduisant, monument d'Auvours et autres. On y lit facilement le constructeur, l'année de fabrication et l'année de mise au rebut (Général Guy François).

<sup>149</sup> L'énumération oublie les caissons nécessaires au transport des munitions, et la forge indispensable pour entretenir le ferrage des chevaux.

3°- *Les ateliers de la marine de l'Etat et ceux de la guerre lorsqu'ils ne seront pas déjà utilisés pour la guerre.*

Les préfets étaient autorisés à requérir les ateliers de l'Etat non utilisés, à la condition de les faire fonctionner à pleine capacité, et il leur était recommandé dans ce but et pour réduire les coûts, de s'associer aux départements voisins, voire de créer des commissions régionales. Des modèles de marchés leur étaient envoyés, à titre indicatif pour les prix, et la circulaire se terminait par ces mots<sup>150</sup> :

*Afin que je puisse me rendre compte de toutes les ressources du pays, je vous prie de vouloir bien inviter les ingénieurs de votre département ou toutes autres personnes compétentes à répondre au questionnaire ci-annexé. J'ai institué, auprès du ministère de l'intérieur et sous la direction de M. Maurice Lévy, ingénieur des ponts et chaussées, une délégation spéciale chargée de recevoir ces renseignements, et de vous fournir, de votre côté, tous les éclaircissements dont vous pourriez avoir besoin relativement aux batteries départementales ou autres questions techniques concernant l'armement de la garde nationale.*

C'est à ce questionnaire que répondait M. Marchal, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Mayenne, dans le rapport évoqué ci-dessous.

**Pour les canons**, le rapport fourni le 11 novembre par l'ingénieur en chef du département ne signalait que deux entreprises en mesure de fondre des canons : Lessort à Laval, Barada et Lesaulnier à Château-Gontier. Ils pouvaient fournir la fonte, mais si on voulait des canons en bronze, il faudrait leur fournir le métal. Ils n'étaient donc pas en mesure de fabriquer les tubes et on ne sait pas où ont été commandés les 18 canons théoriquement nécessaires pour armer les trois batteries de la Mayenne.

Un décret pris à Tours le 10 novembre autorisa les préfets à accepter les offres de cloches qui leur seront faites par les paroisses et par les consistoires.

*Fonte de canons - Attendu qu'en présence des dangers de la Patrie, et devant la nécessité urgente d'augmenter la puissance de notre artillerie, un grand nombre de paroisses et de consistoires ont offert spontanément les cloches des églises et des temples pour servir à la fonte de canons ; attendu que des offres d'un patriotisme aussi élevé doivent être encouragées par tous les moyens et profondément honorées....*

*Afin de perpétuer à jamais le souvenir d'actes aussi méritoires, on gravera sur le bronze des canons les noms des paroisses ou des consistoires qui auront fourni les cloches .*

**Pour le matériel roulant**, le préfet s'était déjà adressé à la direction de l'artillerie à Rennes pour se renseigner sur le prix des caissons et des affûts, en vue visiblement de les faire fabriquer, car le colonel directeur écrivait le 29 octobre au préfet :

*Permettez-moi de vous dire que ceux qui veulent entreprendre ce travail se laissent entraîner par un zèle insuffisamment éclairé et dont les résultats ne peuvent être sérieux. Le matériel ne manque pas et les arsenaux de la marine qui nous viennent en aide avec leurs immenses moyens de production nous mettent à même de le fournir beaucoup plus vite que les hommes capables de le servir. J'ai en ce moment 80 affûts et les autres se succéderont aussi vite que les besoins, si l'on continue d'employer les moyens dont dispose actuellement le gouvernement.*

*Le Mans m'a envoyé aujourd'hui un grand entrepreneur avec la pensée de construire aussi du matériel. Je crois qu'il est parti de l'arsenal après une visite prolongée, avec la conviction qu'il n'avait rien de mieux à faire qu'à n'y plus penser.*

**Un arrêté du 13 décembre** du ministre de l'intérieur institua à Nantes une « *commission régionale à l'effet de surveiller et diriger la fabrication des batteries d'artillerie à fournir par les départements suivants : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Loire-Inférieure, Vendée, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Sarthe, **Mayenne**, Maine-et-Loire, Calvados, Eure, Manche et Orne* ». Présidée par un commissaire général de la marine, cette commission, dite du Nord-Ouest, comprenait un délégué de

<sup>150</sup> Texte complet dans le *Moniteur Universel* du 14 novembre 1870.

chacun des départements, et plusieurs membres résidant à Nantes, parmi lesquels le lieutenant-colonel de Reffye, l'inventeur de la mitrailleuse. A la date de l'arrêté, seuls les délégués des départements bretons étaient connus ; ceux des autres départements restaient à désigner par les commissions départementales<sup>151</sup>.

Ce n'est que le **8 avril 1871** que le président de la commission signalera au préfet qu'il tenait à sa disposition le matériel roulant de deux batteries de sept destiné au département de la Mayenne. L'état dressé le 20 avril 1871 par l'ingénieur des mines secrétaire de la commission indiquait que ce matériel, construit par les Etablissements Jollet et Babin, Prairie au Duc à Nantes, comprenait 14 affûts, 24 caissons, 4 chariots et 2 forges, d'un coût global d'environ 90.000 francs. Devenu inutile, le matériel sera finalement livré à l'arsenal de Rennes.

**Pour les chevaux**, un décret du 22 novembre autorisa les préfets à requérir tous ceux nécessaires à leurs batteries, ainsi que tous les harnachements susceptibles d'être utilisés. Un jury de trois membres devait fixer la valeur des chevaux, chaque cheval étant livré avec une couverture de laine, une sangle et un collier, le tout en bon état. Les décisions du jury étaient sans appel. Formé par arrêté du 20 décembre, le jury mayennais devait être composé comme suit :

- chef d'escadron Derozié, commandant la gendarmerie de la Mayenne,
- M. Henri Rubillard, expert à Laval<sup>152</sup>,
- M. Emile Couard, entrepreneur des convois civils du département,
- M. Sinoir, vétérinaire à Laval<sup>153</sup>.

Pour faciliter le travail de ce jury, les maires étaient invités à fournir pour le 24 décembre à la préfecture la liste des chevaux hongres et des juments âgés de 5 à 12 ans.

Le jury ne commença ses travaux que le 14 janvier, selon un itinéraire décrit dans un arrêté du 10 janvier. Les chevaux reçus par le comité d'achat devaient rester entre les mains de leur propriétaire jusqu'au jour où ils seraient requis de les livrer au chef-lieu d'arrondissement. Chaque propriétaire recevait une obligation départementale productrice d'intérêt au taux de 5 p.100.

Selon les 126 obligations délivrées à cette occasion et conservées dans les archives, le prix moyen payé pour chaque cheval a été de 300 francs. Un autre document établi a posteriori mentionne que 118 chevaux ont été acquis entre le 26 janvier et le 7 février 1871 pour l'artillerie départementale, au prix moyen de 413 fr 30, avec une fourchette de prix s'étendant de 250 à 650 francs<sup>154</sup>.

Pour compliquer un peu plus les choses, ces réquisitions se télescopaient avec celles du service général des remontes de l'armée régulière. Les commissions d'achat de ce service procédaient habituellement à des tournées pour examiner les chevaux que les éleveurs ou les marchands de chevaux leur proposaient. La raréfaction de l'offre imposait, là aussi, de procéder à des réquisitions et la **circulaire du 8 décembre** adressée par le ministre de la guerre aux généraux commandants les divisions et subdivisions militaires, aux préfets, sous-préfets, intendants et sous-intendants militaires, commandants des circonscriptions et des dépôts de remonte, demanda aux préfets de « *faire établir de suite par les sous-préfets la liste des personnes possédant des chevaux hongres ou des juments. Les chevaux entiers de toute race aptes au service de la cavalerie légère seront également désignés* ». Mis en possession de ces listes, les officiers des remontes se transporteront aux chefs-lieux d'arrondissement, où les propriétaires désignés devront amener leurs chevaux, qui seront examinés par le comité du dépôt de remonte dont relevait le département. « *Les chevaux requis par le service de la remonte générale pour l'armée régulière ne pourront être, sous aucun prétexte, détournés de leur destination pour être remis aux gardes nationales mobilisées et aux corps d'éclaireurs qui possèdent de leur côté les*

---

<sup>151</sup> Ces commissions, nommées par le préfet, remplaçaient provisoirement les conseils généraux, dissous.

<sup>152</sup> Remplacé par M. Billion, propriétaire à Laval, dans l'arrêté du 10 janvier.

<sup>153</sup> Maxime Martin Sinoir, diplômé de l'école d'Alfortville le 15 août 1856.

<sup>154</sup> Avec les frais annexes, cette acquisition a coûté 48905 fr, partiellement compensés par les 40151 fr de la revente des chevaux après la guerre.

*moyens de requérir par l'entremise des préfets. Vous tiendrez rigoureusement la main à ce que cette dernière disposition soit exécutée ».*

Pour bien enfoncer le clou et rendre les réquisitions au profit de la remonte générale prioritaires devant celles pour la garde nationale mobilisée, la **circulaire du 20 décembre** du même ministre de la guerre signifiait nettement aux préfets et aux sous-préfets que :

*Je désire qu'aucun retard provenant du fait du recensement n'entrave les opérations. Cela vous regarde spécialement et engage votre responsabilité.*

*Le service de la remonte ne prendra que les animaux (selle ou trait) reconnus aptes au service de guerre, dans les conditions prévues par les règlements en vigueur ; c'est donc faire connaître à l'avance que de nombreuses éliminations auront lieu, entre autres celles des chevaux entiers de gros trait et de labour... C'est principalement parmi les chevaux de luxe et de carrosse que les choix seront les plus nombreux. Je vous recommande donc tout particulièrement de n'omettre, sous aucun prétexte, sur les listes, les propriétaires de ces animaux. Je n'admettrai aucune exception à cet égard.*

*Enfin, personne ne pourra arguer de la réquisition de chevaux pour le service des gardes mobilisées, s'ils sont reconnus aptes au service de l'armée régulière. J'infirmerai toute disposition prise par vous contrairement à cette dernière prescription.*

La remonte fut elle-même devancée par une autre réquisition, opérée « pour le service de la guerre » elle aussi : celle de 1000 voitures avec bâches, chevaux et conducteurs, que le chef d'escadron commandant la gendarmerie du département était requis, par **arrêté préfectoral du 4 décembre**, de se procurer, pour les diriger par chemin de fer sur Orléans, où elles seraient mises à la disposition de l'intendant militaire de l'armée de la Loire. Les embarquements étaient prévus le 8 décembre à 9 heures à Mayenne, à Laval le 9 décembre pour les voitures de l'arrondissement de Château-Gontier, le 10 décembre pour celles de l'arrondissement de Laval. A ces dates, la gare d'Orléans était toutefois aux mains des Prussiens...

On comprend dès lors que le préfet puisse écrire le 27 janvier 1871 à M. Maurice Lévy, délégué du ministre de l'intérieur en charge de l'artillerie, à Bordeaux :

*L'achat des chevaux se fait péniblement, dans ce département déjà dévoré par le camp de Conlie et par l'intendance de trois corps d'armée. J'ai télégraphié depuis longtemps à l'Intérieur qu'il serait impossible de faire confectionner selles et harnachements ; je l'ai donc prié de les acheter à notre compte. Batteries sont annoncées par la commission de Nantes pour la mi-février. Je vous enverrai demain pour la seconde fois la liste des officiers.*

**Qui dit chevaux dit vétérinaires** et, la question ayant été posée de savoir s'il fallait affecter un vétérinaire aux batteries d'artillerie départementales, une **circulaire du 28 novembre** du ministre de l'intérieur répondit qu'il appartenait aux préfets de pourvoir à ces emplois, en y nommant des vétérinaires civils diplômés, « *choisis parmi ceux réunissant au plus haut degré l'aptitude nécessaire* ». La liste officielle des vétérinaires brevetés exerçant en décembre 1869 dans le département de la Mayenne n'en recensait que huit : 2 à Laval, 2 à Château-Gontier, 1 à Mayenne, 1 à Evron, 1 à Craon et 1 à Ambrières<sup>155</sup>.

**Pour les hommes**, la seule ressource disponible était, bien entendu, la garde nationale mobilisée, dans laquelle furent prélevés tous ceux qui avaient servi dans l'artillerie, complétés par des hommes sachant monter à cheval et s'occuper des chevaux.

Un décret du 22 novembre précisa que les batteries d'artillerie de la garde nationale mobilisée seront constituées comme les batteries montées des régiments d'artillerie de ligne sur le pied de guerre, que la réunion de deux batteries sera commandée par un chef d'escadron et que le personnel sera pris :

1°- parmi les volontaires ;

---

<sup>155</sup> Liste affichée le 24 décembre 1869 par les soins de la préfecture. Ils avaient obtenu leur diplôme de capacité en 1831 à Lyon pour l'un d'entre eux, entre 1847 et 1868 à Alfortville pour les 7 autres.

2°- parmi les gardes nationaux mobilisés ayant servi dans l'artillerie de terre ou de mer, ou dans les trains des équipages, ou dans la marine ;

3°- parmi les anciens élèves des écoles spéciales du Gouvernement et des écoles professionnelles ;

4°- parmi les ouvriers d'art et les hommes ayant des connaissances techniques se rapprochant de celles qu'exige le service de l'artillerie.

Par dérogation avec l'article 5 du décret du 11 octobre, les officiers ne seront pas élus, mais nommés par le ministre de l'intérieur sur une liste de présentation dressée par le préfet. Les sous-officiers et ouvriers seront nommés par le chef d'escadron ou, à défaut, par le capitaine commandant la batterie.

En Mayenne, 553 hommes au total y ont été consacrés selon le préfet<sup>156</sup>, avec un encadrement progressivement mis en place : 2 officiers en décembre, 11 à la mi-janvier, 14 au début de février. Ils étaient tous habillés et cantonnés à Ernée à la date du 27 janvier, les trois batteries ayant reçu le 17 janvier l'ordre de s'y rendre, sans qu'on sache bien où elles se trouvaient alors. Un arrêté préfectoral de cette même date enjoignait aux maires des communes traversées de leur procurer vivres et solde nécessaires, en puisant si nécessaire dans les caisses des communes et en procédant si nécessaire à des réquisitions. En post-scriptum, le préfet avait ajouté : « *En cas de nécessité, les batteries se replieront sur le camp de Cherbourg. Dans ce cas, elles toucheront cinq jours de vivres à l'avance* ».

Un arrêté ministériel du 2 février 1871 nommera les officiers destinés à remplir les cadres de l'artillerie de la garde nationale mobilisée du département de la Mayenne. Un ancien officier de marine, Albert Berruyer, était nommé chef d'escadron. Chacune des trois batteries était pourvue d'un capitaine en premier, d'un capitaine en second et de trois lieutenants. Le préfet était chargé de désigner, parmi les officiers, « *ceux qui seront spécialement chargés de surveiller la construction et l'organisation des batteries* ».

## Les dépôts d'instruction

Les batteries d'artillerie de la garde nationale mobilisée avaient vocation, une fois constituées et pourvues de leur matériel, à rejoindre les camps d'instruction créés par le décret du 25 novembre.

*Considérant qu'en attendant l'achèvement de ce matériel, il importe de ne pas laisser dans l'inaction les gardes nationaux mobilisés désignés pour l'artillerie ; que le meilleur moyen d'utiliser leur temps est de donner aux hommes une première instruction, de faire subir aux chevaux un premier dressage, sans lesquels d'ailleurs les batteries n'existeraient que de nom et ne constitueraient pas des unités assez maniables pour être amenées dans les camps ;*

*Considérant que cette première instruction, dont l'objet est d'harmoniser les trois éléments : hommes, chevaux et matériel constituant les batteries, peut avoir lieu promptement dans des dépôts créés à cet effet, où les batteries s'exerceront pendant un délai que l'autorité militaire pourra réduire à vingt jours ;*

*Considérant que ces dépôts peuvent être formés, sans enlever aucun dépôt à l'armée, par des citoyens mariés ayant servi dans l'artillerie ou la cavalerie ;...*

Le ministre de l'intérieur, par un arrêté du 2 janvier 1871, décida la création, dans des lieux qu'il désignerait et situés autant que possible à proximité des directions d'artillerie, de dépôts destinés à l'instruction du personnel de l'artillerie de la garde nationale mobilisée. Les batteries devaient s'y rendre dès lors qu'elles seraient complètes en hommes et en chevaux, pour s'y exercer pendant une durée estimée de vingt jours, avec du matériel prêté par les arsenaux. Les frais d'installation des dépôts seront payés par les départements intéressés, au prorata du nombre de leurs batteries. Lorsque l'instruction des batteries sera terminée, le personnel des dépôts retournera dans ses foyers.

Les batteries de la Mayenne étaient rattachées au dépôt d'instruction à créer à proximité de l'arsenal de Rennes, dépôt dont on ignore la localisation. On sait seulement qu'elles reçurent l'ordre de rejoindre Ernée, où elles se trouvaient à la conclusion de l'armistice.

---

<sup>156</sup> Les différents états encore disponibles de l'effectif servant au paiement de la solde n'indiquent que 461 hommes présents au 1<sup>er</sup> février et 458 au 15 février...

## LES FRANCS-TIREURS DE LA MAYENNE

On avait vu dans la première partie qu'en Mayenne comme ailleurs, des unités de francs-tireurs s'organisèrent ou tentèrent de le faire. Ne se décourageant pas après le refus du conseil municipal de Laval, le 17 août, de subventionner la formation d'un bataillon de francs-tireurs, le baron Ritter avait sollicité le conseiller du Corps, Pichot de la Graverie, qui intervint en sa faveur lors de la séance du 30 septembre 1870 du conseil général :

*M. de la Graverie... demande dans l'intérêt de la défense nationale, s'il ne serait pas bon et possible d'augmenter les crédits déjà alloués, dans le but de créer, entretenir, armer, équiper, solder un corps de francs-tireurs dans le département de la Mayenne. Il annonce que M. le baron Ritter, dont tout le monde connaît le dévouement et l'énergie, est en mesure d'organiser sérieusement un corps bien composé d'environ 300 francs-tireurs.*

Le conseil ne voulut pas paraître rester « en arrière de la main » s'agissant de défendre la patrie et décida :

- *Qu'il adopte la formation d'un corps de francs-tireurs destiné principalement à la défense des frontières et de l'intérieur du département de la Mayenne ;*
- *Que pour le cas et pour tout autant que l'Etat ou les communes ne pourvoiraient pas à l'armement, à l'équipement et à la solde de ce corps de francs-tireurs, il prend à sa charge la dépense entière ou complétive ;*
- *Que pour couvrir cette dépense, il autorise M. le Préfet à prendre tout ou partie, indifféremment et à son choix, sur les deux crédits déjà votés pour l'armement et l'habillement de la garde mobile.*

En fait, les conseillers bottaient discrètement en touche et n'accordaient rien de plus que ce qui avait déjà été voté ; mobiles ou francs-tireurs, au préfet de faire le choix !

Ce même 30 septembre, la délégation de gouvernement à Tours prenait un arrêté stipulant que :

*Le ministre de l'intérieur pourra accorder aux compagnies de Francs-Tireurs une solde. Cette solde sera d'un franc pour les soldats et caporaux, d'un franc vingt-cinq centimes pour les sergents, d'un franc cinquante centimes pour les sergents-majors et adjudants.*

*Les officiers de Francs-Tireurs, porteurs d'une commission régulière délivrée par l'autorité militaire, recevront une entrée en campagne et une solde égales à celles des officiers du grade correspondant dans l'armée active.*

*La solde sera versée pour cinq jours entre les mains du commandant ou du capitaine-major, dans les chefs-lieux de département par les préfets, dans les chefs-lieux d'arrondissement par les sous-préfets.*

*Les commandants de corps pourront, quand ils seront en campagne trop éloignés des chefs-lieux de département et d'arrondissement, requérir des municipalités des rations de vivres ; en échange, ils remettront des bons remboursables par le ministre de l'intérieur et ses agents.*

Les choses se firent quand même, assez lentement il faut le dire, et un décret pris à Tours le 24 octobre 1870 stipula que :

*Art. 1<sup>er</sup>. Il sera formé un corps de francs-tireurs dans le département de la Mayenne, composé de cent vingt hommes, et qui sera placé sous les ordres de M. le baron Ritter, avec le grade de capitaine commandant.*

On peina à réunir l'effectif prévu et la compagnie ne comprenait encore, selon les états de solde conservés aux archives départementales, que 54 hommes de troupe lorsqu'elle fut placée sous l'autorité militaire et dirigée vers Le Mans, le 22 novembre 1870, pour être mise à la disposition de la division en cours de formation au camp de Conlie par le général Gougéard.

## Chapitre 7

# LA MAYENNE EN ÉTAT DE GUERRE.

Pendant que la Mayenne mobilisait ses gardes nationaux et s'efforçait de les organiser en bataillons et en légions, la guerre continuait. Et se rapprochait peu à peu. Il ne saurait être question de dresser ici un tableau complet et détaillé des opérations qui se déroulent après l'investissement de Paris par deux armées allemandes, celles-là mêmes qui avaient écrasé à Sedan l'armée de Mac-Mahon, et fait prisonnier l'Empereur en personne. Pour la bonne compréhension de ce qui va suivre, il sera cependant utile d'avoir à l'esprit un canevas synoptique de l'évolution de la situation dans la Beauce et sur la Loire.

### La guerre se rapproche de la Mayenne.

Les Prussiens s'étaient d'abord contentés de bloquer Paris en se retranchant solidement pour faire face à d'éventuelles sorties de la garnison, et de faire battre la campagne alentour par leurs divisions de cavalerie pour procéder aux réquisitions leur permettant de vivre sur l'habitant. Cette cavalerie étant de plus en plus souvent accrochée par des troupes éparses, mobiles et francs-tireurs en particulier, le haut commandement allemand constitua le 6 octobre, sous les ordres du général von der Thann, un détachement d'armée comprenant un corps d'armée bavarois, renforcé d'une division d'infanterie et de deux de cavalerie. Mission : dégager et nettoyer le pays jusqu'à Chartres à l'ouest, Orléans au sud. Ce qui fut fait : les Prussiens bousculèrent le 10 octobre à Artenay quelques unités régulières françaises, entraient le 11 octobre à Orléans et s'y installaient, sans intention d'aller plus loin.

Les unités bousculées à Artenay puis à Orléans appartenaient au 15<sup>e</sup> corps d'armée, le premier de ceux reconstitués en province. Il s'était formé à Bourges, Nevers et Vierzon, sous les ordres du général de la Motte-Rouge. Ses débris se replièrent au sud de la Loire, le général de la Motte-Rouge fut remplacé le 12 octobre par d'Aurelle de Paladines, qui reçut le 13 autorité sur le 16<sup>e</sup> corps, en formation à Blois et Vendôme : amorce de ce qui va devenir l'armée de la Loire. Le 15<sup>e</sup> corps se replia sur Salbris et y resta jusqu'à la fin octobre, les Prussiens restant pour leur part à Orléans, tout en occupant Chartres, et Châteaudun, défendue par les francs-tireurs de Paris (Lipowski).

Un projet d'action combinée de l'armée de la Loire avec une tentative de sortie vers l'ouest de l'armée de Paris tourne court devant la nouvelle, officieuse le 28 octobre et bientôt confirmée, de la capitulation du maréchal Bazaine, à Metz. La 2<sup>e</sup> armée allemande, qui assurait le blocus de cette place, redevenait libre de ses mouvements et ne tarderait pas à apparaître sur le champ de bataille entre Seine et Loire.

On se décide donc à prendre l'offensive avant qu'il ne soit trop tard et, battu le 9 novembre à Coulmiers, le général von der Thann doit abandonner à son tour Orléans et se replier vers le nord, protégé par un rideau de cavalerie. Nommé le 14 novembre commandant en chef de l'armée de la Loire, armée renforcée des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> corps d'armée, en formation respectivement à Meung et à Gien, le général d'Aurelle de Paladines reste sourd à toute invitation à poursuivre l'offensive ; il décide de faire d'Orléans un camp retranché, et de s'y installer.

La donne va changer avec l'arrivée le 15 novembre près de Montargis du corps d'armée de tête de la 2<sup>e</sup> armée allemande, venu de Metz à marche forcée. Le haut état-major prussien, qui restait jusqu'alors dans une prudente expectative, faute de pouvoir discerner les intentions françaises<sup>157</sup>, répartit désormais les tâches : un détachement d'armée aux ordres du grand-duc de Mecklembourg<sup>158</sup> couvrira le blocus vers l'Ouest et le sud-ouest ; le prince Frédéric-Charles fera de même vers le sud et se préparera à reprendre Orléans.

Le grand-duc se mit aussitôt à l'oeuvre. Sa 17<sup>e</sup> division entra le 17 novembre dans Dreux<sup>159</sup>, envoya une division de cavalerie sur Evreux et décida de marcher avec le reste sur Tours, s'attendant à trouver en chemin le gros de nos forces. Mises à plusieurs reprises en échec par les résistances acharnées rencontrées ici et là, ses troupes s'épuisèrent et ne purent entrer que le 22 novembre après-midi dans Nogent-le-Rotrou, évacuée le jour même par le général Jaurès<sup>160</sup>, et poussèrent jusqu'à La Ferté-Bernard et Bellême. Dans son ouvrage de référence sur le déroulement des opérations militaires, le lieutenant-colonel Rousset écrit à ce propos :

*La journée du 18 faisait donc peu d'honneur aux Allemands, car avec des forces très supérieures, ils avaient été tenus en échec sur plusieurs points, par des troupes dont le défaut de consistance ne se révélait cependant que trop aisément. Mais que dire aussi de cette défense désordonnée, qui laissait nos forces s'épuiser par petits paquets et n'aboutissait qu'à des pertes sans résultat ? N'eut-il pas été préférable cent fois de se concentrer en arrière, et d'opposer ainsi à l'ennemi une masse de quelque valeur ? Cette dissémination des efforts, produit de la défense locale, était absolument déplorable et n'aboutissait qu'à jeter le désordre dans nos malheureuses troupes, condamnées à se faire battre en détail<sup>161</sup>.*

**Le 23 novembre**, recevant l'ordre de se porter promptement sur Le Mans et Tours, le grand-duc se dirigeait vers la ligne Mamers-Bonnétable. Gambetta, accouru au Mans, donna ordre au général de Kératry de faire sortir tout ce qu'il pouvait du camp de Conlie pour le mettre à la disposition du 21<sup>e</sup> corps, dont le général Jaurès allait prendre le commandement : ces bataillons de mobiles et de mobilisés formeront la division de marche qui quittera Conlie le 25 novembre pour le camp d'Yvré-L'Evêque. Dans cette division : le 5<sup>e</sup> bataillon de nos mobiles. Parmi les troupes qui venaient d'affronter les Prussiens et que l'on regroupait péniblement au Mans : le 4<sup>e</sup> bataillon des mobiles de la Mayenne.

Le danger va momentanément s'éloigner. Les Prussiens sont maintenant persuadés que le gros des forces adverses se trouve à Orléans et ils décident en conséquence de regrouper tous leurs moyens pour aller éradiquer cette menace qui pèse sur le flanc sud de l'investissement de Paris. Le Grand-duc est stoppé dans sa marche vers l'ouest et invité au contraire à rejoindre la 2<sup>e</sup> armée du prince Frédéric-Charles. Le 24 novembre, il se met en marche vers Châteaudun, où il entre le 26, et Vendôme, ce qui inquiète fort la délégation de gouvernement à Tours. De nouveaux ordres enjoignent au grand-duc, dans l'après-midi du 26, de renoncer tout à fait au sud et de se porter sur Janville. L'armée de la Loire, dont le commandant en chef a été déchargé le 24 novembre du commandement du 15<sup>e</sup> corps d'armée qu'il continuait à exercer, va vivre des jours très difficiles, mais c'est là une autre histoire et nous en reparlerons dans une autre partie.

---

<sup>157</sup> Leur cavalerie se heurtait partout à des résistances qui ne lui permettait pas de se forger une idée de l'emplacement du gros des troupes ; le calme régnant au sud, vers Orléans, et un regain d'activité dans l'Eure les amenaient à penser que l'armée de la Loire s'était peut-être dérobée vers l'ouest pour venir attaquer par Versailles.

<sup>158</sup> Constitué avec le détachement du général von der Thann : 1<sup>er</sup> corps bavarois, 22<sup>e</sup> division d'infanterie, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> divisions de cavalerie, plus la 17<sup>e</sup> division d'infanterie et les 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> divisions de cavalerie.

<sup>159</sup> En en chassant les 8 bataillons de mobiles et les 4 compagnies de fusiliers marins du général du Temple.

<sup>160</sup> Contre-amiral, nommé général de division à titre auxiliaire et arrivé le 22 à Nogent-le-Rotrou pour remplacer le général Fiereck, relevé de son commandement supérieur de la défense de l'Ouest. Le délégué à la guerre Ch. de Freycinet lui avait télégraphié le même jour : « *Faites la part du feu et allez, avec tout ce que vous pourrez rassembler, organiser la défense du Mans* ».

<sup>161</sup> Il ajoute un peu plus loin, à propos de la situation le 19 novembre : « *Quant aux forces du général du Temple, des colonels Thomas et Marty, du général Fiereck, elles erraient à l'aventure entre l'Huisne et le Loir* ».

En attendant, l'alerte avait été chaude en Mayenne et les bruits les plus alarmants avaient circulé, comme en témoigne cet avis à la population, par affiche non datée mais dont on voit bien maintenant à quels événements elle se réfère :

**Avis du Préfet de la Mayenne** – *Les bruits persistants qui avaient circulé sur l'arrivée d'une colonne prussienne sont controuvés. Il est certain qu'ils provenaient tous de la même source, ainsi que l'établissent les dépêches suivantes reçues cette nuit :*

1°- Général Labouëdec<sup>162</sup> à Préfet Laval : *Prière d'arrêter, si possible, le départ des 900 mobilisés des Côtes-du-Nord. Gambetta venu hier soir. J'attends des ordres. Merci pour réquisitions. Marche des Prussiens est encore incertaine. Mobiles en débandade venus de Mamers à Sillé<sup>163</sup>.*

2°- Président comité de défense Sillé à Préfet Laval – *Bruit de Sillé menacé vient de la Ferronnays<sup>164</sup>, parti ce matin pour Le Mans par ordre du général Jaurès. Commandant chasseurs Vincennes à Sillé, avec débris d'un bataillon, est parti ce matin pour Laval. Ne crois pas à l'arrivée de l'ennemi d'ici deux jours au moins ; en tous cas rien jusqu'à cette heure n'indique que l'ennemi ait dépassé Mamers, Bonnétable et Ballon et qu'il se dirige sur Sillé – Signé Touchard.*

3°- *Une autre dépêche émanée de M. le chef du mouvement au Mans déclarant qu'hier soir la ligne d'Alençon n'était pas envahie.*

*Le préfet de la Mayenne rappelle aux habitants qu'il leur a promis de leur donner communication de toutes les dépêches quelles qu'elles fussent, pouvant intéresser la sécurité du département. Toutes les mesures sont prises, de concert avec les autorités militaires locales et les généraux qui manoeuvrent devant nous, pour opposer la plus vive résistance. Que tous les patriotes de la Mayenne élèvent leur courage à la hauteur de la situation et pas un Prussien ne mettra le pied dans le pays.*

Dans l'affiche ci-dessous, enfin, le préfet rendait publiques les nouvelles dont il disposait quant aux bataillons de mobiles, qui avaient tous été « remis à la guerre » selon l'expression consacrée et participaient donc à des degrés divers aux combats qui s'approchaient maintenant bien près de la Mayenne. Le texte n'est pas daté, là non plus, mais les faits évoqués permettent de situer sa rédaction au 26 ou 27 novembre :

### **Nouvelles des mobiles de la Mayenne.**

**Les trois premiers bataillons** sont à l'armée de la Loire, bien armés et équipés.

**Le 4<sup>e</sup> bataillon** s'est battu à Digny depuis 2 heures jusqu'à 8 heures et ½ du soir, sans céder un pouce de terrain à des forces cinq fois supérieures. Brouillard très épais, fort heureusement. On se battait à 25 pas. Nos mobiles avaient élevé sur la route des retranchements comme de vieux soldats. Au premier coup de feu des Prussiens, les nôtres ont répondu par un immense cri de Vive la République ! Le commandant Beaudouin acclamé par ses troupes et se maintenant, malgré ses officiers, toujours en avant de la première ligne. Pertes : 15 hommes hors de combat ; Prussiens 750.

*Pas un seul fusil chassepot n'a encore été distribué, malgré promesses des autorités et réclamations les plus pressantes renouvelées chaque jour par le préfet de la Mayenne et le commandant de la subdivision.*

---

<sup>162</sup> Joseph Marie Le Bouëdec (1829-1899). Saint-cyrien démissionnaire en 1860, il avait repris du service comme chef de bataillon dans la mobile. Il réussira à regagner Tours après avoir quitté Paris en ballon, atterri en Alsace dans des circonstances rocambolesques, échappant deux fois aux Prussiens. Arrivé le 1<sup>er</sup> novembre à Conlie et nommé colonel puis général par Kératry, il lui succèdera à la tête du camp, avant d'être remplacé par le général de Marivault.

<sup>163</sup> Ils faisaient partie des troupes désorganisées que le général Rousseau, chef d'état-major du général Fiereck, avait regroupées tant bien que mal à Nogent-le-Rotrou et que le général Jaurès avait reçu l'ordre le 22 novembre de diriger sur Le Mans. Leur retraite s'était faite par Mamers, « *mais la route fut épouvantable pour ces malheureuses épaves qui, démoralisées et souffrant atrocement, se débandèrent complètement* » (lieutenant-colonel Rousset)

<sup>164</sup> Alfred Marie Joseph Ferron, comte de la Ferronnays (1833-1875), saint-cyrien, officier de cavalerie, capitaine démissionnaire en 1867, qui avait repris du service comme commandant du 4<sup>e</sup> bataillon des mobiles de l'Orne.

Depuis le combat de Digny<sup>165</sup>, le 4<sup>e</sup> bataillon a eu l'honneur d'être toujours au premier rang du côté de l'ennemi. Toujours en bon ordre dans la retraite ordonnée par nos généraux. Il est arrivé au Mans, après marches forcées, souffrant beaucoup des souliers et des vêtements. Les souliers des commissions impériales n'ont pas tenu quatre jours : beaucoup de mobiles marchent avec des sabots ; les vareuses et pantalons étaient aussi criminellement mauvais que les souliers. La nourriture a manqué quelques fois pendant 36 heures. Malgré toutes ces souffrances, le bataillon est arrivé toujours gai, au cri de Vive la République ! Pas un homme n'a manqué à l'appel.

Le préfet a télégraphié à M. Allain-Targé, commissaire au Mans, pour obtenir des Chassepots ; il a autorisé, en cas d'insuffisance, à prendre pour le 4<sup>e</sup> bataillon les 500 paires de souliers que M. Bouillon devait envoyer ici aux mobilisés. Il adresse, au nom de la Mayenne, félicitations chaleureuses au commandant Beaudouin, à ses officiers et soldats. Tous ont témoigné de courage, de sang-froid, de sobriété, de persévérance, de dévouement, vertus essentiellement républicaines.

**Le 5<sup>e</sup> bataillon est parti du camp de Conlie, armé de chassepots, plein de courage et d'entrain.**

## La Mayenne en état officiel de guerre

Nogent-le-Rotrou étant situé à moins de 100 km des limites de la Mayenne<sup>166</sup>, conformément au décret du 14 octobre 1870, le département est officiellement déclaré en état de guerre par le major Déléviéleuse, qui a quitté le dépôt du 19<sup>e</sup> de ligne pour succéder au général de Lauriston à la tête de la subdivision militaire. Il prend soin de rappeler par la même occasion aux gardes nationaux l'article 6 du décret précité :

**Art. 6.** *Tant que dure l'état de guerre d'un département, les gardes nationaux convoqués à la défense sont placés sous le régime des lois militaires ; s'ils manquent aux appels ou s'ils ne remplissent pas leur devoir de soldat, ils sont passibles des peines portées par le code pénal militaire.*

Selon l'article 2 de ce décret, l'état de guerre entraînait les conséquences suivantes :

Le chef militaire du département convoque, toute affaire cessant, **un comité militaire** de cinq membres au moins et neuf au plus. Ce comité se compose, outre le chef militaire qui le préside, d'un officier du génie ou, à défaut, d'artillerie ; d'un officier d'état-major, d'un ingénieur des ponts et chaussées et d'un ingénieur des mines. A défaut de ces divers fonctionnaires, les membres sont choisis parmi les personnes qui, à raison de leurs aptitudes ou de leurs antécédents, s'en rapprochent le plus.

Le comité, après avoir visité, s'il y a lieu, le terrain, désigne dans les quarante-huit heures, à partir de la déclaration d'état de guerre, les points qui paraissent le plus favorablement situés pour disputer le passage à l'ennemi. Ces points sont immédiatement fortifiés à l'aide de travaux en terre, d'abattis d'arbres et autres moyens d'un emploi rapide et peu dispendieux. Ces fortifications prendront, selon le cas, le caractère d'un camp retranché pouvant contenir tout ou partie des forces disponibles du département et recevront, s'il y a lieu, de l'artillerie. Chacune des voies par lesquelles l'ennemi est supposé pouvoir avancer recevra au moins un système de défense semblable, dans les limites du département. Il ne sera fait exception que lorsque la voie sera déjà commandée dans le département par une place fortifiée.

On notera que la participation du préfet à ce comité n'était pas prévue. Après un article 3 qui indiquait les pouvoirs de réquisition dont jouissait le comité, les articles 4 et 5 précisaient la mission du président du comité en matière de défense du territoire :

**Art. 4.** *Dès que le chef militaire du département jugera qu'un des points ainsi fortifiés est menacé, il y dirigera les forces nécessaires à la défense. Ces forces seront empruntées, soit aux troupes régulières ou auxiliaires du département, non utilisées pour les opérations du corps d'armée en campagne, soit à la garde nationale sédentaire. A cet effet, le chef militaire jouira du droit de convoquer les gardes nationales*

---

<sup>165</sup> Localité d'Eure-et-Loir, au nord-ouest de Chartres, au carrefour des routes Châteauneuf-en-Thymerais-La Loupe et Senonches-Saint-Arnoult-des-Bois (combat dit de La Fourche).

<sup>166</sup> Pré-en-Pail n'est qu'à 75 km à vol d'oiseau de Nogent-le-Rotrou, Villaines-la-Juhel à 80 km ; Ste-Suzanne à 75 km de La Ferté-Bernard.

*jusqu'à quarante ans, de telle commune qu'il désignera. Il aura le commandement en chef de toutes les forces ainsi réunies, et présidera lui-même à la défense. L'officier du grade le plus élevé après lui commandera sur un autre point.*

**Art. 5.** *Si un passage est forcé par l'ennemi, on veillera à rétablir la fortification aussitôt que possible, de manière à couper la retraite à l'ennemi, et ce passage sera gardé jusqu'à ce que le chef militaire juge l'ennemi suffisamment éloigné.*

Selon l'article 9: « *Les chefs militaires des départements sont rendus personnellement responsables de l'organisation de la défense et de la résistance à opposer à l'ennemi* ».

Les gardes nationaux concernés par l'article 6, qui suivait et que nous avons déjà cité, étaient donc ceux de la garde sédentaire convoqués en vertu de l'article 4. C'est probablement dans ce contexte que l'avis ci-dessous, non daté, a été affiché par les soins de la préfecture, pour inviter les gardes nationaux sédentaires à se préparer au combat.

**Avis aux gardes nationaux** – *Au moment où la résistance nationale doit se livrer à un imminent et suprême effort sur toute l'étendue du territoire, le Gouvernement de la République invite des Gardes nationaux sédentaires de toutes les communes, appelés à prendre part à des combats contre l'ennemi, de quelque importance qu'ils soient, à se considérer comme soldats et à s'inspirer de tous les devoirs de la vie militaire.*

*Le premier service que les Gardes nationaux doivent rendre, c'est de se montrer prévoyants pour eux-mêmes ; ils ne devront quitter leurs foyers qu'avec les armes en bon état, leurs munitions soigneusement mises à l'abri et pourvus de chaussures de chasse ou de routes, susceptibles de résister à de longues marches, et d'un sac contenant des provisions de vivres.*

*Ceux de nos concitoyens qui voudraient faire de leur fortune ou de leur aisance un noble et patriotique usage penseront à leurs voisins plus pauvres, en les aidant de leur bourse et de leurs conseils. Il s'établira ainsi, entre tous les habitants d'une même commune, une confraternité militaire qui contribuera puissamment à la bonne attitude des troupes, et ces précautions qui ne sauraient coûter à l'initiative individuelle aucun effort, seront pour l'Administration de l'intérieur un concours et un soulagement précieux.*

*En conséquence dudit avis, les Gardes nationaux sont invités à se munir de couvertures ou de peaux de mouton et de tentes ; pour ce dernier objet, ils pourront s'adresser soit aux industriels de Laval, soit à M. Bary, au Mans<sup>167</sup>. Signé : le Préfet de la Mayenne.*

On a vu plus haut ce qu'il fallait penser de l'efficacité d'une défense conçue et organisée localement, à l'échelle du département. Mais que pouvait-on attendre d'un délégué à la guerre, certes polytechnicien brillant, ingénieur des mines<sup>168</sup> mais sans connaissances militaires particulières et qui venait de consacrer plusieurs années à une mission d'études en Europe sur la prévention des risques industriels et l'amélioration de la protection des travailleurs, après avoir servi dans l'administration des travaux publics (à Mont-de-Marsan, Chartres et Bordeaux), puis comme chef de l'exploitation de la Compagnie des chemins de fer du Midi ?

## **Le Comité militaire**

Le comité militaire prévu par le décret du 14 octobre est créé le 24 novembre et se réunit le même jour à l'hôtel de la subdivision, sous la présidence du major Déléviéuse. Il est au complet et sont présents :

- M. Marchal, ingénieur en chef du département ;

---

<sup>167</sup> Le sieur Bary, au Mans, était celui qui avait fourni à la préfecture de la Mayenne les milliers de toiles de tente commandées pour équiper les mobilisés

<sup>168</sup> Charles Louis de Saulces de Freycinet (1828-1923). Il sera ensuite sénateur de la Seine, plusieurs fois ministre, président du conseil, échouera deux fois à l'élection présidentielle. Reçu en 1891 à l'Académie française.

- M. Lahougue, ingénieur des ponts et chaussées en charge du service ordinaire de l'arrondissement de Laval ;
- Le colonel Bournel, commandant supérieur de la garde mobilisée ;
- Le chef d'escadron Derozié, commandant la gendarmerie du département<sup>169</sup> ;
- Le chirurgien major Lafargue, du 19<sup>e</sup> de ligne, celui-là même qui a inspiré au préfet les améliorations de l'équipement des mobilisés ;
- MM. de Bonchamp et M. Gerbault, propriétaires<sup>170</sup>, qui arriveront en retard mais signeront le procès-verbal ;
- Le capitaine Roy, officier d'ordonnance de la subdivision, secrétaire du comité.

« Agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont concédés par le décret du 14 octobre 1870 », le comité prend des résolutions, exposées en six articles dans un procès-verbal cosigné par tous les membres.

**Art. 1<sup>er</sup>.** *La partie Nord-Est du département étant le point menacé par l'ennemi (depuis Couptrain jusqu'à Sainte-Suzanne), il y a lieu de prendre pour base d'opérations de défense du département les forêts de Monaye, de Pail, de Sillé et de Charnie, qui seront fortement occupées par des troupes, qui en défendront l'entrée à l'ennemi. Des lignes de tirailleurs relieront ces détachements, qui ne céderont le terrain que pied à pied. Les commandants de troupe assureront leurs positions par des grand'gardes, reconnaissances, éclaireurs, vedettes, etc.*

**Art. 2.** *Les commandants de troupe communiqueront avec les généraux commandant au Mans, à Conlie et à Laval et se concerteront avec eux sur les mesures stratégiques à prendre en cas d'envahissement ou d'attaque.*

Ces deux articles sont pour l'heure des vœux pieux, car le comité militaire n'a aucune troupe à sa disposition et il ne pourra compter au mieux que sur les légions de mobilisés, qui sont encore loin d'être en état d'entrer en campagne. Lorsque des troupes régulières arriveront en Mayenne, elles appartiendront à des corps d'armée constitués et agiront selon les ordres du commandant en chef de l'armée de la Loire et de personne d'autre. L'article 2 est par ailleurs un non sens, car des mesures « stratégiques » ne sauraient être du niveau d'un commandant local. Mais poursuivons.

**Art. 3.** *Toutes les routes et chemins aboutissant à la partie Nord-Est menacée seront coupés par de fortes tranchées, établies sur les points des routes et chemins qui présentent le plus d'avantages comme positions stratégiques (dans les gorges, vallées resserrées, etc.) ou côtoyées par un cours d'eau pouvant empêcher la marche de l'ennemi ; à l'exception toutefois des routes ci-après indiquées, qui traversent les forêts qui seront défendues par nos troupes : chemin d'intérêt commun N° 21 ; route nationale N° 23 bis ; chemin de grande communication N° 1 ; route départementale N° 3 ; chemin d'intérêt commun N° 10 ; route départementale N° 7.*

**Art. 4.** *M. l'ingénieur en chef du département, secondé du personnel de la voirie, assurera l'exécution immédiate des prescriptions de l'article précédent. A cet effet, le comité militaire délègue une partie de ses pouvoirs à M. l'ingénieur en chef, l'autorisant à faire sur place et en raison des besoins, des réquisitions sur les personnes et les choses dont il pourra avoir besoin pour l'exécution immédiate de la mesure ordonnée par l'article 3 ci-dessus.*

Ces articles sont plus dans l'ordre des possibilités : creuser des tranchées était dans les compétences du service départemental des ponts et chaussées. L'examen des documents comptables établis après la guerre pour justifier de l'emploi des fonds consacrés à la défense nationale montre que sur les 28306 F mandatés pour payer des « travaux de défense », 34 mandats ont été émis en règlement de « travaux de tranchées », pour un montant total de 25605 F. Mais à deux exceptions près, ces mandats ont été émis entre le 25 octobre et le 25 novembre. Le comité de défense n'avait donc pas attendu le comité

<sup>169</sup> Chef d'escadron depuis le 4 novembre ; il remplaçait le chef d'escadron Hippolyte Delattre, titulaire du poste, parti le 14 août à Paris pour commander un bataillon dans le régiment de gendarmerie à pied.

<sup>170</sup> Edmond de Bonchamp, officier de cavalerie en retraite à Saint-Laurent-des-Mortiers ; et soit Pierre Gerbault, maire de Saint-Berthevin et futur grand-père d'Alain Gerbault, soit son frère Edmond, maire de Mézangers.

militaire pour se mettre à l'ouvrage. En pure perte d'ailleurs, car aucune de ces tranchées ne fera obstacle, en janvier, à la marche des détachements prussiens qui entrèrent en Mayenne sur les talons d'une armée de la Loire au quasi débandade<sup>171</sup>.

**Art. 5.** *Le commandant de la gendarmerie du département réunira les brigades de gendarmerie du sud et de l'ouest et les portera sur les brigades stationnées sur les points menacés ; un seul gendarme restera à la résidence de la brigade déplacée. Cet officier supérieur établira immédiatement un tableau statistique et numérique des brigades déplacées avec indication du point où ces agents de la force publique seront détachés, en ayant soin de les maintenir dans la ligne N.-E. du département, pour renforcer les brigades existantes sur ce point. Cette troupe sera placée sous le commandement d'un officier qui prendra les ordres du commandant de la Gendarmerie pour l'exécution de son service, qui est défini par le décret du 1<sup>er</sup> mars 1854 et l'ordonnance de 1832 sur le service des armées en campagne.*

Le sud et l'ouest du département sont en conséquence quasiment vidés de leurs gendarmes, ce qui pourrait avoir de sérieuses répercussions sur l'ordre public et la sécurité de la population. Le commandant Derozié, qui a désigné le lieutenant Bourdet, en poste à Château-Gontier, pour diriger les opérations à la frontière du Nord-Est, s'en ouvrira au préfet dès le 30 novembre, en lui demandant des renforts :

*J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli le rapport que je reçois de M. le lieutenant de gendarmerie Bourdet détaché à Villaines-la-Juhel pour surveiller la ligne d'éclaireurs que j'ai établie dans la région Est du département de la Mayenne. Cet officier s'est déjà occupé sérieusement de l'exploration du pays et pourra, dans un moment donné, être un auxiliaire important à l'armée de défense.*

*D'après les rapports qui m'arrivent de tous les côtés du département, les populations rurales se trouvent peu disposées à faire face à l'ennemi, elles préfèrent se sauver et leur laisser tout ce qu'elles possèdent plutôt que de lui résister ; elles font déjà leurs préparatifs pour émigrer lâchement.*

*Je remarque que depuis une quinzaine de jours, les étrangers abondent à Laval, toutes les maisons à louer sont recherchées et les hôtels sont pleins. Malheureusement, je n'ai plus les moyens de faire contrôler ces étrangers ; mes hommes étant en face de l'ennemi ou sur les limites du département.*

*L'état de guerre ayant sérieusement compliqué le service de la gendarmerie, je crois, M. le Préfet, qu'il conviendrait de créer un corps de 80 hommes à pied pris parmi les gardes nationaux mobilisés et qui seraient les auxiliaires des brigades de gendarmerie pendant toute la durée de la guerre. La solde, l'habillement et l'équipement serait à la charge du département ; l'armement serait fourni par l'Etat. Plusieurs membres du conseil général m'ont manifesté dernièrement le désir de voir la gendarmerie renforcée vu les circonstances difficiles où nous nous trouvons ; ils m'ont même dit qu'ils étaient disposés à voter des fonds pour la création d'auxiliaires.*

Il faudra cependant attendre la fin du mois de janvier pour que deux décrets et une circulaire organisent, à l'échelon national, la mobilisation de la gendarmerie et son renforcement par des auxiliaires.

## **La gendarmerie mobilisée**

**Le 20 décembre**, un premier décret mobilise la gendarmerie sédentaire des départements<sup>172</sup>, « en vue d'assurer la police militaire en arrière des corps d'armée, et notamment d'intercepter sur les voies principales de communication les fuyards, déserteurs et autres troupes débandées ».

Cette mobilisation consiste, selon les termes mêmes du décret, « à réunir les brigades de gendarmerie aux chefs-lieux des compagnies et, s'il y a lieu, à regrouper sur certains points de concentration, les escadrons ou compagnies provenant de la réunion aux chefs-lieux, de manière à en former des régiments dont les éléments sont ainsi tirés de légions différentes ».

<sup>171</sup> Sans effet sur la cavalerie et l'infanterie ennemies, ces tranchées ne pouvaient, au contraire, que gêner le repli des convois et de l'artillerie.

<sup>172</sup> Expression utilisée dans le décret pour désigner ce qui était bien la gendarmerie départementale

Un arrêté pris le même jour désignait les légions de gendarmerie concernées par cet ordre de mobilisation ; la 16<sup>e</sup> légion, et donc la Mayenne, en faisait partie. Les missions dévolues à cette gendarmerie mobilisée ne seront explicitées qu'un mois plus tard, dans une circulaire du 20 janvier 1871 et publiée, qui plus est, le 27 janvier seulement au *Moniteur Universel*. Une fois leurs troupes installées au chef-lieu, les commandants de compagnie devaient exécuter « *simplement et avec énergie les prescriptions suivantes* :

1. *Occuper en force, de nuit et de jour, les gares des points qui leur sont assignés et y exercer la police militaire, ainsi que dans les ambulances, hôpitaux, hospices civils et chez les habitants qui ont recueilli des malades ou des blessés. Les signaler à l'autorité militaire.*
2. *Arrêter les fuyards isolés ou en bandes, tous les militaires, officiers ou soldats de n'importe quel corps voyageant sans titre régulier (ordre, permission ou congé) ; les faire conduire aux dépôts d'isolés.*
3. *Recueillir les armes, les munitions, les effets d'équipement abandonnés ou entre les mains des isolés.*
4. *User d'initiative dans la réquisition des bâtiments ou locaux nécessaires à leur casernement et, en cas de marche de l'ennemi, pour avancer ou reculer les postes de la légion.*
5. *Enfin, faire fouiller la contrée par des patrouilles, arrêter les gens suspects (espions, gens sans aveu, etc.).*

Pour l'exécution du service, ils avaient le droit de réquisition directe sur les compagnies de chemins de fer, pour le transport des isolés, des détachements, des armes et des munitions.

**Le 14 janvier 1871**, un second décret institua, « *pour la durée de la guerre, des brigades provisoires de gendarmerie, fonctionnant à la place des brigades mobilisées* ». Il n'avait pas échappé au ministre que : « *la concentration des brigades aux chefs-lieux des compagnies a pour effet de priver les campagnes de surveillance ; que l'éloignement simultané de leur résidence de tous les militaires de la gendarmerie est de nature à compromettre l'ordre et la sécurité des départements* ».

Le recrutement des gendarmes auxiliaires nécessaires pour former ces brigades sera pris dans les catégories ci-dessous :

1. *Les sous-officiers, brigadiers et gendarmes en retraite, de 45 à 60 ans.*
2. *Les anciens militaires proposés pour la gendarmerie, qui pourront être confirmés dans leur emploi à la fin de la guerre, s'il existe des vacances.*
3. *Et, subsidiairement, les mobilisés mariés, en cas d'insuffisance des deux premières catégories.*

La circulaire déjà citée du 20 janvier précisera, à ce sujet, que les chefs de légion, par les soins desquels seraient recrutés les auxiliaires, ne devaient nommer des mobilisés mariés qu'après avoir épuisé les deux premières catégories et s'être assurés que ces hommes « *sont susceptibles de prêter un utile concours à la force publique ; que leurs antécédents sont irréprochables et qu'ils puisent dans la considération de leurs concitoyens la force morale indispensable à l'exercice du mandat qui leur serait confié. Sans exiger des mobilisés les conditions de taille fixées par les règlements, ils ne devront pas s'en écarter très sensiblement. Ils devront aussi savoir lire et écrire, afin d'être en état, le cas échéant, de dresser un procès-verbal. Dans aucun cas, l'auxiliaire mobilisé ne pourra être employé dans sa commune, où il n'aurait pas toute la liberté d'action voulue* ».

Les auxiliaires devaient être répartis de façon à constituer des brigades de trois ou quatre hommes au plus, « *y compris les gendarmes titulaires qui n'auraient pas été mobilisés*<sup>173</sup> ; *cette force est suffisante pour assurer le service de surveillance* ».

On ignore si cette mesure, qui répondait bien tardivement aux préoccupations du commandant Derozié, fut suivie d'effets en Mayenne. On ne sait pas non plus si le préfet avait, de son côté et sans attendre la fin du mois de janvier, procuré à sa maréchaussée les renforts qu'elle lui demandait.

---

<sup>173</sup> Le décret du 14 janvier prévoyait de laisser sur place un gendarme titulaire par brigade.

## L'évacuation des approvisionnements

Dès le mois d'octobre, la délégation de gouvernement de Tours s'était souciée d'organiser, dans les départements menacés par l'avance de l'ennemi, l'évacuation de tous les approvisionnements susceptibles de contribuer au ravitaillement de ses armées. Un décret avait été pris en ce sens le 22 octobre, qui débutait ainsi :

*Considérant qu'il importe non seulement d'arrêter l'ennemi dans sa marche par la défense locale organisée par le décret du 14 octobre 1870, mais aussi d'empêcher par des mesures énergiques le ravitaillement de l'armée envahissante en faisant le vide devant elle :*

**Art. 1<sup>er</sup>.** *Dans tous les départements en état de guerre, le comité militaire pourra, après avoir pris l'avis du préfet, requérir l'évacuation immédiate des chevaux, bestiaux, voitures et approvisionnements de toute espèce, de nature à servir à l'ennemi. Le comité militaire fera connaître la zone hors de laquelle les approvisionnements devront être évacués, et le préfet déterminera les points sur lesquels ces approvisionnements devront être dirigés. Ces points pourront être choisis hors du département et, dans ce but, le préfet se concertera s'il y a lieu avec ses collègues des autres départements.*

On s'inspirait donc de la politique de « la terre brûlée » opposée en 1812 par les Russes à la Grande Armée de Napoléon. Une circulaire formant *Instruction relative aux mesures à prendre pour empêcher le ravitaillement de l'armée ennemie* et diffusée le 29 octobre, détailla plus concrètement les mesures à prendre. Chevaux, mulets, bestiaux, voitures, grains et fourrages devaient être regroupés au chef-lieu de chaque commune, marqués (pour les animaux), ensachés et pesés (pour les grains<sup>174</sup>), chargés dans les voitures ou sur les mulets et conduits, par voie de terre, par chemin de fer ou par les fleuves et canaux, vers des points déterminés à l'avance, par entente entre les préfets. Les porcs devaient être tués et salés sur place, puis enlevés. Les possesseurs des animaux et des denrées les livreraient contre des reçus, constatant le poids et la quantité, ainsi que l'estimation du prix, « *selon la dernière mercuriale ou à dire d'expert* ».

Les acteurs principaux de l'opération étaient en premier lieu le comité militaire, qui devait prendre la décision, le préfet, qui devait désigner des agents centralisateurs pour accompagner les convois et tenir les écritures ; les maires et les conseillers municipaux, chargés de rassembler les approvisionnements à évacuer, de les faire estimer, conditionner, marquer, et de délivrer les reçus qui seront remboursés « *ultérieurement, par qui de droit* ». De leur côté, les maires des communes traversées par des convois de bestiaux en transhumance forcée devaient prendre toutes les mesures utiles pour en assurer la conservation.

*Le comité, en prescrivant l'évacuation, tiendra compte des exigences de la subsistance du pays et des troupes chargées de la défense locale ; il se concertera avec le commandant et les fonctionnaires de l'intendance, pour déterminer la part à faire au corps d'armée opérant dans le pays. Il pourra d'ailleurs demander à ce sujet les instructions des ministres de la guerre et de l'intérieur. Le comité militaire, tout en tenant compte de tous les droits, tout en sauvegardant dans la limite du possible tous les intérêts, n'oubliera pas que, pour être efficace, l'exécution de ces mesures doit essentiellement être rapide.*

Nous n'avons pas connaissance que le comité militaire de la Mayenne, formé le 24 novembre, se soit effectivement préoccupé de cet aspect de sa mission, ce dont il n'a, d'ailleurs, peut-être pas eu connaissance. Il n'était sans doute pas le seul, car le gouvernement replié à Bordeaux fut porté à prendre le **22 janvier 1871** un arrêté *instituant un service d'inspecteurs spéciaux de l'évacuation dans les départements limitrophes du territoire occupé par l'ennemi*, qui débutait ainsi :

*Considérant que dans certains départements le décret du 22 octobre 1870 sur l'évacuation des approvisionnements devant l'ennemi n'a pas été régulièrement appliqué ;*

**Art. 1<sup>er</sup>.** *Il est créé un service d'inspecteurs spéciaux de l'évacuation dans les départements limitrophes du territoire occupé par l'ennemi.*

---

<sup>174</sup> Selon les instructions : sacs de 75 kg pour le blé, de 60 kg pour l'orge et le seigle, 50 kg pour l'avoine.

**Art. 2.** Ces inspecteurs auront pour mission spéciale de poursuivre l'application du décret du 22 octobre 1870. Ils s'entendront avec les préfets pour désigner un délégué départemental et des sous-délégués cantonaux qui seront chargés de procéder à l'évacuation. A chaque délégué cantonal, sera adjoint un vétérinaire où, à son défaut, un expert choisi autant que possible en dehors du canton.

Un second arrêté pris le même jour désignait les inspecteurs spéciaux en charge de ce nouveau service. Parmi ceux-là, étaient nommés :

M. Chaigneaux (François), propriétaire à Bellac, pour les départements du Calvados, de l'Eure, de l'Orne et de la **Mayenne**.

M. Dupré (Théodore), banquier à Malherbes, pour les départements d'Eure-et-Loir, de la **Sarthe**, de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire.

Publiés au *Moniteur Universel* du 25 janvier, ces deux arrêtés n'eurent pas le temps d'être exécutés avant l'armistice.

## Le typhus chez les bêtes à corne

En tout état de cause, l'évacuation vers la Mayenne de bestiaux venant de la Sarthe n'était plus envisageable à cause de l'épizootie de **typhus contagieux** qui sévissait sur les bêtes à cornes dans ce département voisin, et qui avait conduit le préfet à diffuser aux maires, par une circulaire du 11 janvier, les mesures à prendre. Mesures complétées comme suit le 12 janvier :

*Je vous invite à établir immédiatement un **cordon sanitaire** se reliant entre toutes les communes limitrophes de la Sarthe. Dans ce but, vous aurez à réunir sans retard la Garde nationale de votre commune et à désigner, d'accord avec le commandant, les gardes nationaux qui devront chaque jour former le cordon chargé de **s'opposer rigoureusement** à l'entrée sur le territoire du département, des bœufs, taureaux, vaches ou veaux venant du département de la Sarthe qu'on tenterait d'y introduire.*

*Vous voudrez bien, Monsieur le maire, m'adresser chaque jour un rapport spécial sur les faits qui se sont produits. J'attache le plus grand intérêt à être tenu au courant très exactement des moindres incidents qui pourraient se produire.*

Lors du repli de l'armée de la Loire après la bataille du Mans, ces mesures vont certainement contrarier le repli des troupeaux de viande sur pied de l'intendance militaire, troupeaux accompagnant les convois administratifs des corps d'armée. Elles auront également un impact sur la mission Barthélémy, mais n'empêcheront pas le typhus de se propager jusqu'en Bretagne.

## La mission Barthélémy

A la fin du mois d'octobre, on conservait l'espoir de voir l'armée de la Loire, en cours de réorganisation<sup>175</sup>, réussir à briser l'encerclement de Paris et on se préoccupait déjà de rassembler les approvisionnements destinés à ravitailler la capitale assiégée. Un **arrêté confiant à M. Barthélémy**<sup>176</sup> le soin de réunir des approvisionnements en vue du ravitaillement de Paris, a été pris à Tours par le ministre de l'agriculture et du commerce ; un extrait fut transmis par circulaire aux préfets le 2 novembre 1870. Selon l'article 7 de cet arrêté :

**Art. 7.** En vue d'aider à l'exécution du décret du 22 octobre 1870 concernant l'évacuation des approvisionnements dans les départements menacés, et de faciliter l'accomplissement de sa mission, M. Barthélémy se mettra en relation avec les comités militaires chargés de l'exécution du décret précité ; il pourra se rendre acquéreur du bétail et des denrées comprises dans les ordres qu'il recevra du délégué du ministre de l'agriculture et du commerce, dans les conditions d'estimation et d'expertise indiquées par l'article 3 du décret précité.

<sup>175</sup> Le 16<sup>e</sup> corps d'armée achevait de se mettre sur pied sous les ordres du général Chanzy et allait pouvoir prêter main-forte au 15<sup>e</sup> corps, qui guerroyait en Beauce. L'armée de la Loire ne sera toutefois officiellement créée que le 14 novembre, par le décret nommant le général d'Aurelle de Paladines commandant en chef de cette armée.

<sup>176</sup> Non identifié à ce jour.

Une dépêche du préfet de la Sarthe signala le 24 novembre que « le délégué du commerce » recevrait et paierait à Angers tous les bœufs, les vaches et les moutons que la présence de l'ennemi aurait refoulés. Information aussitôt rediffusée en Mayenne par placards imprimés.

Il s'est avéré par la suite que le sieur Barthélémy dont il est ici question n'était pas très recommandable, si on en croit les faits ci-après rapportés dans un ouvrage publié en 1914<sup>177</sup> : Il fut d'ailleurs, ainsi que son acolyte, condamné en 1873 à 3 ans de prison et 1000 francs d'amende pour escroquerie et abus de confiance.

*Pierre Barthélémy, fabricant de papiers peints à Paris, ancien agent électoral de Garnier-Pagès, de Jules Simon, de Jules Favre, quitta Paris le 16 octobre dans le ballon Jean Bart, muni d'une pièce signée Jules Simon l'adressant à la délégation « pour coopérer au ravitaillement de Paris », et d'une autre signée de Jules Favre l'autorisant à faire toutes réquisitions « de moyens de transport nécessaires à sa mission ». Barthélémy était escorté d'un nommé Dary, commissionnaire en fruits et légumes aux halles de Paris, en état de faillite. Il obtint de Crémieux un traité qui fixa à 3 millions environ le chiffre des achats à faire et lui accorda sur ces achats une commission de 3 % ; il devait d'ailleurs faire viser par l'autorité locale toutes les factures d'achat, les transmettre au siège de la délégation, et rendre compte journellement de la situation de ses opérations. Aucune de ces conditions ne fut observée, mais néanmoins on continua de lui faire des avances de fonds successives. Barthélémy en profita pour détourner 77.000 francs à son profit, puis il s'entendit avec les fournisseurs, présenta de fausses factures, de faux marchés, etc. : le montant de ses vols s'éleva à 564.737,95 francs. D'un point de vue matériel, le résultat de sa mission fut le suivant. Sur 4.174 bœufs ou vaches qui furent achetés, on introduisit dans Paris, après l'armistice, 671 bœufs vivants ; 787 furent abattus, salés, mis en baril et expédiés, mais une partie de ces barils traînait encore oubliée dans les gares en 1872. Quant aux autres animaux, ils furent atteints de typhus, durent être abattus, enfouis sur place ou furent jetés à la mer, et du fait de leur présence en Bretagne, une épidémie sur le bétail se déclara en Bretagne. Après la guerre, Barthélémy réclama de prétendues avances qu'il avait faites au Trésor (...) Il produisit à l'appui de ses comptes ses factures frauduleuses, qu'Eugène Delattre n'hésita pas à attester, en les signant après coup comme préfet de la Mayenne, bien qu'il eût quitté ces fonctions depuis plusieurs mois ».*

## **Avis aux spéculateurs !**

Il est d'usage hélas immémorial que les périodes troublées favorisent l'éclosion des appétits spéculatifs. Le prix des denrées alimentaires a généralement, dans ce cas, tendance à s'envoler. Ce potentiel facteur de troubles sociaux fait donc obligatoirement l'objet d'une attention toute particulière de tout pouvoir en place. On peut imaginer que si le préfet de la Mayenne a estimé utile et opportun de lancer l'appel que nous reproduisons ci-dessous, c'est qu'il avait de bonnes raisons de penser qu'il fallait intervenir.

**(sans date) AVIS aux boulangers, meuniers, bouchers, aubergistes et marchands divers de denrées alimentaires.**

*Dans un grand nombre de villes, l'Autorité, inspirée par les nécessités douloureuses du moment, a taxé le prix de la viande, du pain, etc. Nous serions désireux de n'avoir besoin de prendre aucun arrêté à cet égard dans le département de la Mayenne. C'est au bon sens, à la sagesse, au cœur de tous les industriels que nous nous adressons.*

*Le prix du blé a baissé dans une proportion considérable : le prix des farines et du pain doit suivre une diminution proportionnelle. Il résulte d'un travail qui nous a été remis par un ancien boulanger et un groupe d'hommes compétents, que le prix du pain de seconde qualité devrait être de 1 franc 70 centimes les 6 kilogrammes ; car si la taxe officielle était rétablie sur ses anciennes bases, le pain de seconde qualité ne dépasserait pas, en ce moment, le taux de 1 franc 60 centimes.*

*Les grains, les fourrages, les bestiaux, que les départements voisins dirigent en ce moment sur la Mayenne et la Bretagne, doivent encore augmenter la baisse du prix des denrées de première nécessité.*

<sup>177</sup> In *Gambetta et la Défense nationale*, Henri Dutrait-Crozon, page 295.

Nous faisons donc appel à tous les boulangers, meuniers, bouchers, aubergistes et marchands divers de denrées alimentaires. Nous les prions de baisser volontairement leurs prix, selon les cours des marchés et de ne pas placer les municipalités dans la nécessité de rétablir des taxes.

Sans doute, tout travail doit recevoir un prix rémunérateur, et la spéculation qui est l'âme du commerce, doit être protégée. Mais lorsque les désastres s'accumulent sur la Patrie, la spéculation trop ardente prend un caractère regrettable. Rappelons-nous l'exemple fécond que donnait le ministre Turgot au siècle dernier, en invitant les citoyens de chaque commune, riches et pauvres, à s'associer librement, pour l'achat des grains et la fabrication des fours économiques.

Tout le monde veut deux choses : le liberté et l'union.

La liberté, nous la possédons : sachons en user avec calme et activité. Quant à l'union, elle est bien facile, si nous comprenons qu'elle prend sa source dans les sacrifices de chacun.

Les affiches au moyen desquelles cet appel a été placardé ne sont pas datées. Mais l'allusion nette aux grains, fourrages et bestiaux que les départements voisins dirigeaient alors sur la Mayenne permettent de le situer à la période à partir de laquelle, sinon la Mayenne, du moins la Sarthe, a été considérée en état de guerre.

## La chasse aux tire-au-flanc...

Les protestations de patriotisme ne doivent pas dissimuler que le dévouement et l'esprit de sacrifice n'étaient pas des vertus uniformément distribuées et les rappels successifs émanant tantôt du préfet, tantôt des autorités militaires sont là pour en témoigner.

**Le 20 novembre**, déjà, un « *Dernier appel* » était lancé par le préfet, informé qu'il en existait encore, dans un certain nombre de communes, des « *Mobiles, anciens militaires de 25 à 35 ans et mobilisés célibataires de 21 à 40 ans* » qui n'avaient pas rejoint les corps ou légions auxquels ils appartenaient. Ils étaient avertis qu'ils tombaient ainsi sous le coup des lois militaires relatives aux réfractaires et le préfet leur donnait un dernier délai de 48 heures pour rejoindre, avant d'être recherchés par la gendarmerie.

**Le 4 décembre** : affichage d'une dépêche de la 16<sup>e</sup> division militaire reçue par le major commandant la subdivision de la Mayenne :

**MOBILES, MOBILISÉS et anciens militaires** - Les gardes mobiles sortis des ambulances ou des hôpitaux et actuellement dans leurs foyers sans congés de convalescence réguliers, devront rejoindre immédiatement les positions actives de leurs bataillons. Donnez les ordres les plus sévères dans ce sens ; je mets sur votre responsabilité l'exécution de cette mesure. Je vous prie en conséquence de donner des ordres à la gendarmerie pour que ces prescriptions soient suivies ponctuellement.

**Le 13 décembre**, nouvel avis du commandant militaire du département :

**Avis** – Le Major commandant la subdivision de la Mayenne a l'honneur de porter à la connaissance de tous les militaires (Armée active, Mobiles ou Mobilisés) qui se trouvent actuellement dans leurs foyers, à titre de convalescence, qu'ils auront à se présenter à la Gendarmerie de leur canton, afin de faire viser leur titre de congé. Quant aux autres militaires qui n'auraient pas de titres réguliers, il les invite à se présenter sans délai à la subdivision pour être dirigés sur leurs corps respectifs. Quant aux Mobilisés des départements envahis, ces militaires doivent se présenter volontairement pour se faire inscrire sur les cadres des Mobilisés du département, sinon ils seront arrêtés et traduits devant la cour martiale comme déserteurs.

Tout officier, sous-officier ou soldat qui n'obéira pas à l'ordre ci-dessous sera arrêté comme déserteur devant l'ennemi et traduit devant la cour martiale.

**Le 23 décembre** : mise en garde du commandant de la subdivision contre les fuyards qui se répandent sur les arrières :

**AVIS** – Le Major commandant la subdivision de la Mayenne est informé que des militaires de passage cherchent à inspirer la compassion et la pitié des habitants ; quelques uns poussent l'effronterie jusqu'à se présenter dans les maisons où ils racontent leurs misères, le dénuement, les souffrances de leurs camarades. Une quête éhontée est la conséquence des histoires inventées par des hommes indignes de porter l'uniforme. Ce sont d'adroits filous, la plaie de l'armée, qu'elle soit en campagne ou en garnison.

Les habitants doivent se tenir en garde contre les relations racontées par des soldats qui implorent ainsi la charité ; ce sont d'infâmes et dangereux hâbleurs dont la population doit faire immédiatement justice en les signalant à leurs chefs. Les vrais et bons soldats savent endurer les privations et les fatigues de la guerre ; ils sont fiers de souffrir pour leur pays, mais ils ne mendient jamais !

**Le 27 décembre** : le major commandant la subdivision fait placarder la dépêche qu'il vient de recevoir du général Chanzy, avec ordre à la Gendarmerie d'arrêter comme « *déserteurs devant l'ennemi* » tout officier ou soldat qui ne se conformerait pas immédiatement à l'ordre du Général en chef<sup>178</sup>.

**Général Chanzy à Général commandant à Laval** – Dirigez sur Le Mans et de là sur le 16<sup>e</sup> corps, 3<sup>e</sup> division, tous les officiers irrégulièrement absents du 66<sup>e</sup> régiment Mobile, ainsi que tous les hommes de ce régiment que vous pourrez retrouver dans le département. Ils justifieront de leur absence à leur arrivée.

A cette date, le 66<sup>e</sup> mobiles, qui faisait partie de la 2<sup>e</sup> et non de la 3<sup>e</sup> division, n'était pas au Mans avec le 16<sup>e</sup> corps, mais sur le Loir non loin de Vendôme, avec la colonne mobile du général de Jouffroy...

## **L'évacuation des blessés s'organise.**

La nécessité était progressivement apparue d'organiser l'évacuation, vers les hôpitaux de l'arrière, des blessés et des malades des armées. Ces dernières étant de plus en plus contraintes à céder du terrain devant un ennemi supérieur en nombre et mieux armé, il n'était pas souhaitable de s'en remettre, pour soigner leurs blessés et malades, exclusivement aux hôpitaux à proximité immédiate du champ de bataille : c'était les livrer par avance à l'ennemi. Le ministre de la guerre s'occupait donc d'organiser leur évacuation par chemin de fer et une instruction fut diffusée en ce sens le 25 décembre 1870. Selon les termes mêmes de cette instruction :

*Pour que le transport des malades et des blessés par chemin de fer devienne supportable, il importe de créer, sur les lignes, des ambulances provisoires pouvant contenir chacune mille à douze cents malades ou blessés. Les ambulances provisoires sont des établissements dans lesquels les malades ou blessés pourront être momentanément reçus, chauffés, abrités, pansés et réconfortés.*

*Pour le moment, j'ai prescrit des installations de cette nature dans les gares ci-après désignées : Rennes, Laval, Mayenne, Le Mans, Caen, Alençon, Argentan, Sées, Tours, Angers, Nantes, Poitiers, Niort, La Rochelle, Angoulême, Coutras, Libourne, Bordeaux, Bourges, etc.*

Les intendants des divisions militaires étaient invités à donner des ordres pour que soit attaché, à chacune de ces ambulances provisoires, « un personnel de médecins et d'infirmiers, un service alimentaire, un approvisionnement de médicaments et d'objets de pansement, des moyens élémentaires de couchage pour 300 à 400 hommes et des moyens de transport ; le tout formant un ensemble prêt à fonctionner ».

**Le 10 janvier**, une nouvelle circulaire compléta cette instruction en désignant *les lignes d'évacuation* à utiliser par chacune des armées. Sept lignes étaient créées ; la première, destinée à l'armée du Nord, visait à évacuer à partir de Cherbourg et Caen vers Brest, via Le Mans. Les gares de Laval et de Mayenne étaient incluses dans le dispositif.

On n'a pas connaissance que des ambulances organisées selon les prescriptions de l'instruction du 25 décembre aient été effectivement installées à Laval ou à Mayenne.

---

<sup>178</sup> La désertion devant l'ennemi, en temps de guerre, était punie de mort par le code de justice militaire.

Le docteur Ernest Angot, de Chemeré-le-Roi, médecin à Laval, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en mars 1872 pour services exceptionnels rendus à la garnison pendant la guerre, dans diverses ambulances (Trappistines, Letourneurs, Pension Sainte-Marie, Pension Blu, Segrétain, école municipale d'Avénières, celle des mobilisés) et dans une infirmerie de 80 lits à la caserne.

Ses services furent moins appréciés par l'armée de la Loire lorsqu'elle séjourna à Laval, et le général Guillemaud, chef d'état-major du général Chanzy, écrivit le 25 janvier 1871 au préfet :

*Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-jointe, une lettre du commandant du département des Bouches-du-Rhône, constatant qu'un médecin de Laval, M. Angot ou Raot, délivre à des militaires, ou même en bloc à des fractions de corps, des certificats constatant la nécessité d'une évacuation.*

*Je vous prie de vouloir bien interdire à ce médecin, et en général à tout médecin qui n'appartient pas à l'armée, de délivrer des certificats déclarant que les hommes sont incapables de continuer la campagne. Les médecins militaires seuls peuvent donner à un militaire, après une visite contrôlée par une contre-visite du médecin en chef, les attestations nécessaires pour que des militaires puissent obtenir des congés de convalescence ou un ordre d'évacuation.*

## La guerre arrive aux portes de la Mayenne.

**Le 11 janvier**, la bataille du Mans est engagée et cette fois, c'est toute la deuxième armée prussienne et le détachement du grand-duc de Meklembourg qui arrivent en force, à deux pas de la Mayenne

Les trois légions de la garde nationale mobilisée, qui avaient été réparties en cantonnement dans les communes de la moitié orientale du département, sont mises à la disposition de l'armée de la Loire le 9 janvier 1871, comme le réclamait le général Chanzy, qui comptait les envoyer sur Alençon. Le colonel Bournel se rend le 10 janvier au Mans pour prendre les ordres.

On pourrait penser que les semaines qui s'étaient écoulées depuis le 15 novembre et la réunion des bataillons composant les légions, avaient suffi à donner à cette troupe le minimum d'organisation et d'instruction nécessaires pour aller affronter un ennemi aguerris par des mois de campagne. On était loin du compte. Deux décrets pris le 14 décembre avaient autorisé le ministre de la guerre à prélever dans la garde nationale mobilisée :

- les hommes nécessaires au complément du régiment de mobiles du même département,
- tous les hommes ayant déjà servi dans les armées de terre<sup>179</sup> et de mer, à l'exception de ceux pourvus d'un grade d'officier ou d'adjudant, pour les faire diriger vers le plus proche dépôt de régiment d'infanterie.

Ces décrets, qui privaient pratiquement les mobilisés de tous les hommes ayant un peu d'instruction militaire, réduisirent à fort peu de choses la capacité d'auto-instruction des compagnies et amoindrirent encore, si faire se pouvait, leur médiocre valeur opérationnelle. On ne s'étonnera donc pas de constater, dans une partie ultérieure de cet ouvrage, que ni la 2<sup>e</sup> légion (Ramotowski) le 14 janvier à Beaumont-sur-Sarthe, ni les 1<sup>ère</sup> et 3<sup>e</sup> Légions (Métairie et Payen) le 15 janvier à Alençon, où elles seront engagées, ne feront des miracles...

---

<sup>179</sup> Ceux ayant servi dans la cavalerie avaient déjà été prélevés pour être versés dans les régiments d'artillerie.

## Chapitre 8

# CONLIE : UN DÉSASTRE AUX PORTES DE LA MAYENNE

Parmi les manifestations immédiatement perceptibles depuis la Mayenne de l'aggravation de la situation en ce début de janvier 1871, il y a bien sûr la liquidation du camp de Conlie, avec ces milliers de mobilisés plus ou moins en désordre qui affluent à Laval mais ne s'y arrêtent pas, pressés qu'ils sont de filer plus à l'Ouest, vers la Bretagne. Le major Déléviéleuse s'en entretiendra à plusieurs reprises avec son correspondant en charge du logement des troupes à la mairie de Laval, qualifiant ce camp de « pétaudière ».

Le moment est donc venu de parler de cette désastreuse affaire, qui fera couler beaucoup d'encre après la guerre et alimentera longtemps en Bretagne un fort ressentiment contre une République qui aurait, volontairement dit-on, parqué là des mobilisés dont elle aurait soupçonné le loyalisme.

Rappelons avant tout que ce camp a été créé à l'initiative personnelle du comte<sup>180</sup> Emile de Kératry, nommé à sa demande pressante commandant en chef des *Forces de Bretagne*, par décret du 22 octobre 1870. D'aucuns pensent que Gambetta n'aurait agi ainsi que pour se débarrasser, en l'éloignant de Tours, d'un collègue trop encombrant.

Né à Paris en 1832, il était le fils d'Auguste Hilarion de Kératry (1769-1859), homme de lettres, tour à tour député de la Vendée et du Finistère ; pair de France en 1837<sup>181</sup>. Après des études dans les lycées parisiens, Emile entre au ministère des affaires étrangères en 1850 comme surnuméraire à la direction des archives, démissionne en 1854 et s'engage dans un régiment de cavalerie, sert en Afrique, en Crimée, est nommé maréchal des logis en 1856, sous-lieutenant en 1859. Il participe avec le 3<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique à l'expédition du Mexique, se distingue et est nommé chevalier de la Légion d'honneur en août 1863<sup>182</sup>. Après quelques mois passés dans une sulfureuse unité de contre-guérilla, où il s'était réfugié pour échapper aux embarras causés par ses dettes de jeu, il démissionne et rentre en France en 1865. Il écrit, prend la direction en février 1868 de *La Revue Moderne*, où il se montre très critique envers le pouvoir impérial, se fait élire député de Brest en 1869 et côtoie, sur les bancs de l'opposition, Gambetta, qui l'apprécie modérément et le considère comme « *un aventurier venu du Mexique* », au comportement « *sot et puéril*<sup>183</sup> ». Le soir du 4 septembre, il est nommé préfet de police de la Seine (il affirmera plus tard être celui qui a décidé Gambetta à se mettre en avant) ; démissionne le 11 octobre<sup>184</sup>. Chargé par Jules Favre d'une mission à Madrid<sup>185</sup>, il quitte Paris le 14 octobre en

---

<sup>180</sup> Le titre de comte, d'une légitimité douteuse car il était issu d'une branche cadette, et que son père n'avait d'ailleurs pas jugé bon de relever, lui avait été concédé sur sa demande, par décret du 14 novembre 1861, et curieusement pas à son frère aîné Ernest Kératry. Un jugement du tribunal de la Seine en date du 2 avril 1861 l'avait autorisé à ajouter la particule à son nom.

<sup>181</sup> Une longue notice lui est consacrée, ainsi qu'à son fils Emile, dans le tome III du *Dictionnaire des parlementaires français depuis 1789 jusqu'à 1889*.

<sup>182</sup> Il sera promu officier le 30 août 1871, commandeur en décembre 1872.

<sup>183</sup> *Lettres de Gambetta 1868-1882*, citées par l'historien Philippe Leloing-Kerrand dans son ouvrage *Le camp de Conlie*, ouvrage distingué en 2002 par le prix de la Sarthe de l'Académie du Maine et auquel nous avons beaucoup emprunté.

<sup>184</sup> Jour où sa démission est acceptée et son successeur désigné. Selon les uns, il aurait demandé lui-même la suppression de son poste, devenu inutile à ses yeux. Selon d'autres, il y aurait été poussé par les autres membres du gouvernement.

ballon, atterrit à Bar-le-Duc, passe à Tours, évoque avec Gambetta le projet d'une armée de Bretagne destinée à aller ravitailler Paris et poursuit sa route, persuadé qu'il en recevra le commandement à son retour. Revenu à Tours le 21 octobre, il trouve Gambetta moins bien disposé, rédige sur place une lettre renouvelant son offre et exposant ses vues, emporte la décision et obtient le décret ci-après, signé le 22 octobre :

**Art. 1<sup>er</sup>.** *Monsieur de Kératry est chargé du commandement en chef des gardes mobiles actuelles, des gardes nationaux mobilisés et corps francs des départements de l'Ouest : Finistère, Morbihan, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, avec facilité d'opérer et de se fixer au chef-lieu d'un département situé en dehors de la région ci-dessus désignée : Laval ou Le Mans.*

**Art. 2.** *M. de Kératry, investi de tous pouvoirs pour organiser, équiper, nourrir et diriger ces forces qui prendront le nom de Forces de Bretagne, ne relèvera que du ministère de la Guerre.*

**Art. 3.** *M. de Kératry prendra immédiatement son commandement en qualité de général de division, brevet de l'armée auxiliaire, et pendant la durée de la guerre.*

**Art. 4.** *M. Carré-Kérisouët, ancien député, est nommé commissaire général des forces de Bretagne, avec rang de général de brigade.*

**Art. 5.** *Un crédit de 8 millions, spécialement affecté à l'armée de Bretagne, est ouvert au commandant en chef. L'armée de l'Ouest jouira en outre de la solde et des vivres de camp réglementaires, à partir du jour où chaque corps ou fraction de corps aura été mis en mouvement.*

La Mayenne, incluse par l'intéressé dans la lettre qu'il avait rédigée le 21, ne figurait plus, heureusement, dans la liste des départements concernés. Le décret ne lui accordait pas non plus les moyens dont il disait avoir un besoin absolu : 2 escadrons de cavalerie et 2000 hommes d'infanterie régulière, 16 batteries de 12 rayé et 4 batteries de 4 rayé. Pour armer ces 120 canons, il voulait pouvoir « *requérir dans les arrondissements maritimes les marins qui me sont nécessaires, soit pour le service des pièces de marine que j'établirai autour du Mans, soit pour le service de mes pièces de campagne à défaut d'artilleurs de terre* ». Et il posait enfin comme un fait acquis qu'il aurait « *le libre choix des officiers de l'armée régulière qui demanderont à me suivre et qui sont aujourd'hui sans emploi* ».

Rien ne se passera comme avait pu le fantasmer ce sous-lieutenant, qui n'avait jamais commandé qu'à un escadron de 150 hommes et s'improvisait de lui-même commandant en chef d'une armée de civils avec laquelle il se faisait fort de délivrer Paris ; et ce pour de multiples raisons. La première tenait au choix du site de Conlie, dont le général Gougéard, qui commandera la division de marche formée à Conlie, écrit, dans son rapport de campagne, tout le mal qu'il en pensait :

*Les hauteurs de Conlie, qui commandent la route du Mans à Laval et le chemin de fer de l'Ouest, attirèrent l'attention du général et, on doit le reconnaître, avec une facilité trop grande et une légèreté inexcusable dans une aussi importante affaire, on se mit à l'œuvre pour y établir ce grand retranchement à l'abri duquel devait se préparer une force militaire capable de tenir la campagne. La pensée de construire un camp retranché était excellente, le choix de la position fut déplorable.*

*On a fait bien des reproches au camp de Conlie, dans notre opinion il les mérite tous : position militaire médiocre, dominée et facile à tourner ; sol argileux qui, trempé par les pluies, rend tout mouvement de troupes impossible ; enfin, manque absolu d'eau nécessaire aux hommes et aux chevaux, de telle sorte que cette précaution élémentaire que l'on observe dans la recherche d'un simple gîte d'étape, ne paraît pas avoir été l'objet d'un examen ni même d'un doute alors qu'il s'est agi de prendre la grave détermination d'établir un camp de 60.000 hommes.*

De fait, les premières pluies transformèrent durablement le camp en un océan de boue, le système d'adduction d'eau construit à grands frais pour approvisionner le camp depuis des sources situées à 2 km s'avéra totalement inopérant et les hommes s'épuisèrent à aller en chercher avec des bidons de deux litres, seuls récipients qu'on put leur procurer. Les corvées pour décharger les wagons et transporter à bras d'homme le matériel livré à la gare absorbaient une grande partie du temps et n'en

---

<sup>185</sup> Pour demander au gouvernement espagnol de s'engager à nos côtés avec 150.000 hommes. Mission probablement destinée à l'éloigner de Paris.

laissait que peu pour les exercices que le manque d'instructeurs ne permettait de toutes façons pas de faire.

La prétention à agir en marge de toute organisation régulière n'était pas non plus, loin s'en faut, de nature à se concilier a priori le bon vouloir d'une administration militaire, toujours très formaliste et attachée au respect des procédures réglementaires ; les magasins de l'intendance, les arsenaux, tant de l'armée de terre que de la marine, ne se montrèrent pas excessivement coopérants, réclamant des ordres qu'en haut lieu on ne s'empressait pas de leur donner. On n'oubliera pas non plus que les difficultés rencontrées par cette malheureuse armée de Bretagne n'étaient que le reflet de la situation de pénurie généralisée dans laquelle se débattait la délégation de Tours pour habiller, équiper, armer et encadrer les corps d'armée de l'armée régulière, qui entraient en campagne avant d'être formés et manquaient eux-mêmes de tout.

Préoccupé de réunir le plus vite possible le maximum de monde, le général de Kératry ne songea pas à s'entendre d'abord avec les préfets et les départements, qui se crurent, du fait des 8 millions alloués à l'armée de Bretagne, exonérés de leur contribution aux dépenses d'habillement, d'équipement et d'armement de leurs mobilisés. Une assez grande confusion en résultera et les 8 millions, qui devaient normalement servir à installer le camp, payer les soldes et la nourriture, seront également utilisés pour passer des marchés d'habillement et d'équipement, voire pour tenter d'acheter les armes que la commission d'armement de la Délégation de Tours tardait à leur fournir. La situation deviendra critique lorsque le commissaire improvisé Carré-Kérisouët<sup>186</sup> signalera, depuis Rennes où il s'était installé, qu'il arrivait au bout des 8 millions et que Tours ne semblait pas enclin à accorder une rallonge.

Enfin, et ce ne sera pas le moindre obstacle, la personne même du général de Kératry fera problème. Les préfets et les instances républicaines au pouvoir dans chacun des départements de l'Ouest avaient d'abord vu d'un œil très favorable l'initiative du député de Brest. En arrivant à Laval, où il installa en premier lieu son quartier général, à la caserne de gendarmerie, il fut accueilli à la gare par un préfet Delattre tout acquis à sa cause, et acclamé par les mobiles rassemblés devant l'Hôtel de Ville.

L'enthousiasme initial se tiédit singulièrement quand on constata que ce général s'abstenait de faire chorus aux cris de *Vive la République !* poussés en sa présence lors des revues ou réunions publiques, et qu'il semblait même manifester alors un certain désagrément. Sous le patriote, on crut voir poindre l'aristocrate. Jaloux de réserver à son entreprise l'intégralité de la ressource en hommes, il prétendit interdire aux mobilisés de s'engager dans les corps francs, comme ils en avaient la possibilité. Paradoxalement, en tentant d'interdire au colonel de Charrette de recruter en Bretagne pour les *Volontaires de l'Ouest*, ex-zouaves pontificaux, et au colonel Cathelineau de recruter pour ses éclaireurs et francs-tireurs, il ne s'attira pas la sympathie des milieux catholiques. On commença à voir en lui plus un agitateur brasseur de vent qu'un organisateur sérieux et compétent.

Il est difficile de savoir avec précision le nombre des mobilisés passés par le camp de Conlie. 65.000 peut-être, selon Carré-Kérisouët. De 6000 environ à la date du 6 novembre, ils étaient entre 25 et 30000 le 23 novembre, lorsque la première alerte, évoquée au chapitre précédent, fit craindre l'arrivée des Prussiens, entraîna le remplacement du général Fiéreck par l'amiral Jaurès, et la formation de la division de marche, future division Gougéard. Cette crise aura pour conséquence la démission du général de Kératry, dans des circonstances que nous allons exposer ci-après. Tout d'abord : les faits, tels que le rapporte Philippe Lemoing-Kerrand dans son ouvrage.

Le 22 novembre dans la soirée, Gambetta donne, depuis la préfecture du Mans, l'ordre à Kératry de faire partir dès le lendemain de Conlie tout ce qu'il pourra armer, et de le diriger sur Saint-Calais, que l'on voyait menacé. Le 23 novembre, une division de marche est formée, avec :

---

<sup>186</sup> Ernest Louis Marie Carré-Kérisouët (1832-1877), ingénieur de l'Ecole centrale, maître de forges, député de Loudéac en 1869. Un des fondateurs de l'éphémère *Ligue de l'Ouest*, qui l'avait chargé d'aller en Angleterre acheter des armes. Conscient de ses limites en la matière, il n'aurait accepté le poste d'intendant en chef de l'armée de Bretagne que pour un mois.

- 4 bataillons de mobiles : 2 de la Mayenne<sup>187</sup>, un des Côtes-d'Armor, un de Loire-Atlantique ;
- 10 bataillons de mobilisés : 3 de Nantes et ceux de Quimper, Lorient, Vannes, Saint-Brieuc, Lannion, Rennes et Saint-Nazaire.

Elle est renforcée de 4 bataillons de marche de l'armée régulière : un du 19<sup>e</sup> de ligne (Laval), un du 62<sup>e</sup> de ligne, un des 25<sup>e</sup> et 86<sup>e</sup> de ligne, un du 97<sup>e</sup> de ligne ; d'une compagnie de légion étrangère ; d'un escadron du 2<sup>e</sup> lanciers ; d'un escadron de gendarmes à cheval ; d'un demi escadron d'éclaireurs des Côtes-d'Armor et de 6 compagnies de francs-tireurs, dont celle du baron Ritter. Comme artillerie, elle reçoit une batterie de 12 rayés du 10<sup>e</sup> régiment (Rennes), qui a reçu ses harnais le matin même, 3 batterie de 4 de montagne servies par des marins (dont une seule attelée, les deux autres tirées « à la bricole ») et quelques mitrailleuses (5 ou 7 selon les sources) également servies par des marins.

La ligne, certains mobiles (dont le 5<sup>e</sup> bataillon de la Mayenne) et les mobilisés de Rennes sont armés de Chassepots, les autres mobiles de Remingtons ; les mobilisés de Nantes et Saint-Nazaire ont des Sniders fournis par leur département ; les autres mobilisés des carabines américaines Spencer, sans baïonnettes. Les armes et les munitions sont distribuées le 24 novembre au moment d'embarquer dans les wagons qui doivent transporter la division au Mans ou à Yvré-L'Evêque, où elle établit son camp.

Le 24 au soir, une réunion a lieu dans le cabinet du préfet, au Mans. Le général Kératry signale à Gambetta et au général Jaurès que, la menace paraissant s'éloigner et le général Jaurès ayant pris la situation en main, l'intervention de l'armée de Bretagne devient d'autant moins indispensable qu'elle n'est toujours pas en état d'entrer en campagne. Il reproche à Gambetta de n'avoir pas livré les armes perfectionnées nécessaires et annonce qu'ayant charge d'âmes, il refuse d'exposer ses hommes dans ces conditions, sauf ordre écrit. Les deux hommes se quittent en froid. La plus élémentaire objectivité impose de signaler qu'en cette affaire, Gambetta ne jouait pas véritablement franc jeu non plus : après avoir invité Kératry à venir le rejoindre au Mans le 22 novembre : « *Venez, nous nous battons ensemble* », il donna le 24 ordre au directeur de l'artillerie à Rennes « *de ne rien délivrer, ni en matériel, ni en munitions, à M. de Kératry ou à ses lieutenants sans une autorisation explicite de la part du ministre de la guerre ou de son délégué à Tours* ».

Le 26 novembre, après une journée consacrée à des exercices et au tir à la cible, la division de marche se porte en direction de Saint-Calais, pour appuyer une démonstration du 21<sup>e</sup> corps. Trois sections sont formées ; le général de Kératry commande celle du centre, le général Trinité<sup>188</sup> celle de droite et le général Gougéard, qui vient d'arriver, celle de gauche. Les Prussiens s'étant repliés, la division fait demi-tour et rentre à Yvré-L'Evêque.

Le 27 novembre dans l'après-midi, le général de Kératry est informé par télégramme de Freycinet que :

*Le ministre de l'intérieur et de la guerre a décidé hier que, pour établir l'unité dans le commandement des troupes destinées à opérer dans l'Ouest, le général Jaurès aurait le commandement supérieur de toutes ces forces, y compris celles placées sous votre autorité directe. Le ministre me charge de vous en informer. Je vous prie en conséquence de vous conformer aux instructions que vous donnera Jaurès pour toutes les opérations militaires. Veuillez tout d'abord inviter Le Bouëdec, au camp de Conlie, à n'arrêter pour son corps aucun convoi de troupes, bagages ou autres, qui ne lui seraient pas destinés ; en agissant contrairement au présent avis, il encourrait une grave responsabilité personnelle.*

*Le gouvernement avait espéré que vous feriez une marche plus rapide en avant, au lieu de rester à Yvré-L'Evêque, faubourg du Mans. Je compte toujours sur votre vaillant concours.*

La démission immédiate du général de Kératry fut la conséquence logique et prévisible<sup>189</sup> de cette décision. Il remit le commandement du camp au général Le Bouëdec<sup>190</sup>, alla le 28 à Yvré-L'Evêque remettre celui de la division de marche au général Gougéard, à qui nous laisserons le mot de la fin :

<sup>187</sup> Le 5<sup>e</sup> bataillon et ce qui pourrait être ce 6<sup>e</sup> bataillon dont l'existence n'est pas formellement attestée.

<sup>188</sup> Selon Lemoing-Kerrand, qui est le seul à en parler.

<sup>189</sup> Et peut-être prévue et escomptée...

<sup>190</sup> Son adjoint, dont il a déjà été parlé au chapitre précédent.

*M. de Kératry avait fait un rêve, un rêve patriotique il est vrai, mais un rêve dans le véritable sens du mot : il voulait réunir tous les contingents de la Bretagne, en former une armée de 60.000 hommes et marcher avec elle sur Paris. Ne se rendant pas un compte exact des difficultés d'organisation à vaincre, il ne vint pas à sa pensée qu'une semblable armée, surtout organisée à Conlie, n'eût été qu'un véritable troupeau sans consistance et sans valeur possible, qui n'eût pas fait dix lieues sans se débander et eût péri de faim et de misère avant d'avoir rencontré l'ennemi. Le ministre de la guerre, qui était venu à Conlie, avait jugé plus sainement la situation et avait compris que ces troupes ne pourraient avoir de valeur que réunies à des divisions déjà formées et aguerries.*

Le docteur Robert Gestin<sup>191</sup>, de Brest, qui fut médecin-chef de l'armée de Bretagne, puis de la division de marche, malgré toute la sympathie qu'il porte au commandant en chef de cette armée et toute la considération que lui inspire l'énergie déployée pour tenter de la mettre sur pied, n'est pas d'un autre avis sur le bien-fondé et la pertinence de la démarche :

*Des esprits généreux mais naïfs s'étaient figurés qu'avec des troupes levées à la hâte, sans organisation, sans instruction militaire, mal armées, sous la conduite d'officiers de hasard, nous allions bousculer les Allemands, faire lever le siège de Paris et refouler l'envahisseur hors de nos frontières. Bismarck, plus clairvoyant, avait dit : « Vous aurez des bandes, mais pas d'armées ».*

On aura une idée du résultat auquel était arrivé le général de Kératry un mois après avoir lancé son projet de former une armée hors de toutes les règles administratives, en considérant l'état de la division de marche dont le général Gougéard prend le commandement le 28 novembre<sup>192</sup>. Après avoir brossé le tableau de l'artillerie<sup>193</sup> et de l'infanterie de ligne, qui ne provenaient pas de Conlie il passe aux mobiles et aux mobilisés de Bretagne :

*La plupart des bataillons de mobilisés n'avaient jamais fait l'exercice et leur armement était dans le plus triste état ; les chassepots n'avaient ni aiguilles de rechange ni nécessaires d'armes et plusieurs bataillons avaient reçu la veille ces petits fusils Spencer achetés en Amérique, sans baïonnettes, véritables mousquetons de cavalerie, d'un entretien délicat et qui, dans les mains des paysans bretons qui en ignoraient le maniement, ne pouvaient avoir aucune valeur sérieuse. Et encore, les cartouches distribuées à la hâte à Conlie, n'étaient-elles pas du calibre convenable !*

*La réserve divisionnaire manquait de moyens de transport ; les bataillons n'avaient pas de voitures et les officiers qui, faute de pouvoir les porter, avaient laissé leurs bagages à Conlie, étaient dans le plus complet dénuement. Enfin le convoi n'était pas formé et j'avais en tout trois jours de vivres ; mon avenir n'allait pas au-delà.*

*Certes, je puis le dire, il fallait une foi robuste pour accepter une pareille situation. J'exposai la situation au ministre de la guerre, je lui dis tous nos besoins et lui demandai quelques jours pour débrouiller ce chaos et me procurer l'indispensable avant d'entrer en campagne.*

*Mon intention bien arrêtée était de rompre complètement avec les usages et les traditions de l'armée de Bretagne, de devenir, en un mot, une division régulière dans un corps d'armée régulier, soumis aux règles administratives qui régissent le département de la guerre ; et je ne saurais mieux montrer l'ordre d'idées dans lequel je m'étais placé qu'en citant ici à peu près textuellement la réponse que je faisais au préfet de la Sarthe qui, me sachant dans une position difficile, venait avec un noble empressement m'offrir ses services.*

*Après l'avoir remercié de ses bonnes intentions, j'ajoutais : « Ce n'est pas avec des idées philanthropiques que l'on organise des armées ; je veux, et j'ai le droit de le vouloir, rentrer dans la règle. Ce n'est pas un*

---

<sup>191</sup> A la déclaration de guerre, il était professeur à l'école de médecine navale de Brest.

<sup>192</sup> Il obtiendra sans difficulté du ministre de la guerre ce qu'il avait refusé à Kératry : un délai de quelques jours pour mettre sa division en ordre et donner aux hommes un minimum d'instruction. L'animosité personnelle de Gambetta envers son ex-collègue député n'a probablement pas été étrangère au destin de l'armée de Bretagne.

<sup>193</sup> *L'artillerie n'était pas attelée, la batterie de 12 ne comptait que 4 chevaux par pièce, les obusiers de montagne étaient trainés à bras par les marins qui les servaient, les mitrailleuses n'avaient pas de caissons pour transporter les munitions.*

*pain précaire et dû à la charité qu'il me faut, c'est une organisation sérieuse et qui me garantira l'avenir. Vous le voyez, vous ne pouvez rien pour nous ».*

La démission de Kératry ne mit, hélas, pas un terme à cette malheureuse affaire du camp de Conlie, qui va tourner au désastre. Une commission d'enquête diligentée par la délégation de gouvernement constata que l'administration se ressentait profondément de l'inexpérience de ceux qui la dirigeaient ; que les hommes n'avaient pas été pourvus de capotes, malgré la température négative ; que les ustensiles de campement, les marmites et les fourneaux mobiles manquaient presque totalement ; qu'un tiers seulement des hommes étaient armés et que la presque totalité des armes étaient impropres au service et non susceptibles d'être remises en état, faute d'armuriers et d'accessoires ; mais que l'état d'esprit des troupes, toutefois, était excellent.

Dans son rapport rendu le 5 décembre, elle préconisait de suspendre immédiatement l'arrivée de nouvelles troupes, de reporter en arrière tous les bataillons non armés, d'arrêter les travaux de fortification « *aussi dispendieux qu'inutiles* » et de licencier les 1500 ouvriers civils qui y étaient employés. Contrarié par cette « *situation intolérable* » et cette affaire « *déplorable de gaspillage* », Gambetta donna instruction à Freycinet de faire exécuter les conclusions du rapport, mais le gouvernement quitta Tours pour Bordeaux par train spécial dans la nuit du 8 au 9 décembre, ce qui éloignera les décideurs du site en cause.

Les bataillons avaient continué à affluer, à la demande du général Le Bouëdec qui pressait les préfets de les lui envoyer, alors qu'il n'avait pas de quoi les armer. A la date du 6 décembre, le total des troupes réunies au camp se montait à 40.022 officiers et soldats, non compris la division de marche.

Nous ne nous attarderons pas sur l'épisode rocambolesque de la venue surprise à Conlie le 9 décembre de Glais-Bizoin, membre sans portefeuille du gouvernement et qui n'était pas parti à Bordeaux, accompagné du général Le Bouëdec, et de... Kératry en personne, qui n'espérait rien moins que reprendre son commandement ! L'affaire capota et le capitaine de vaisseau Henry Delacoux de Marivault-Emeriau, nommé commandant du camp de Conlie par décret du 7 décembre<sup>194</sup>, se fit reconnaître et parvint à prendre ses fonctions le 10 décembre, immédiatement atterré par ce qu'il découvre et il écrit le jour même cette lettre au ministre de la guerre :

*Monsieur le Ministre – Je vous demande de vouloir bien envoyer les ordres les plus formels et les plus immédiats pour que le camp de Conlie soit évacué sur un point de l'Ille-et-Vilaine.*

*La journée passée sur cette position m'a convaincu d'une façon absolue que, dominée de tous côtés et entourée de routes qui permettent de la négliger ou de la tourner hors de portée, et de l'affamer avec un simple cordon de cavalerie, elle n'a aucune espèce d'importance stratégique. Son réduit seul (la redoute de Tennie), qui est à peu près achevée, avec très peu de munitions, serait susceptible d'une défense locale.*

*43000 hommes d'effectif, dont la moitié à peine est armée de fusils de onze modèles différents, n'ont point encore l'organisation qu'il faudrait pour qu'on pût les présenter, s'ils avaient des armes, à un ennemi qui dépasserait la force d'une brigade... En résumé, tout ce qu'il faut pour attirer une pointe en force de l'ennemi, si l'invasion prenait cette direction ; rien de qu'il faudrait pour le repousser.*

*En Bretagne, ce personnel vaillant et robuste serait sur son terrain, et avec Rennes sur ses arrières, il arrêterait dans le pays de Vitré toute force qui ne dépasserait pas 20.000 hommes.*

*Voilà mon appréciation de la situation. Elle est tellement formelle que si vous en aviez une différente, je vous demanderais de me donner immédiatement une autre destination.*

Réponse de Bordeaux : « *Il ne peut être question de renvoyer des hommes dans leurs foyers ; l'effet produit serait très mauvais* ». Freycinet ayant sollicité des instructions, suite à un nouvel appel pressant de Marivault, Gambetta lui répondit le 16 décembre depuis Bourges où il se trouvait :

*Il ne faut évacuer Conlie sous aucun prétexte. J'ignore de quelles conditions physiques on veut parler. S'il y a des malades, il faut les évacuer seuls. Le Mans peut être menacé, mais est fort loin d'être attaqué. Je*

<sup>194</sup> Il avait été nommé général de division à titre auxiliaire le 1<sup>er</sup> décembre.

*ne comprends rien à de pareilles paniques et vous prie de donner des instructions énergiques et au besoin d'envoyer un homme résolu pour les appliquer.*

Tout en estimant que beaucoup d'exagération se glissait dans les nouvelles alarmistes qui lui parvenaient, il finit par admettre le 18 décembre qu'il faudrait peut-être étudier un éventuel déplacement du camp, mais en procédant « *avec sagesse et lenteur.. Ne perdez pas de vue qu'il ne faut pas que l'on puisse quelque jour mettre en avant l'erreur de Conlie, s'il y a eu vraiment eu erreur, pour attaquer l'institution des camps, que je considère comme l'un des actes les plus importants de notre administration*<sup>195</sup> ».

Avant d'en arriver là, il avait annoncé qu'il arrivait assez d'armes pour armer d'urgence les mobilisés de Conlie et les donner au général Jaurès.

A la répugnance, compréhensible, à reconnaître officiellement que le modèle sur lequel avait été généralisé le concept de camp d'instruction était un erreur, s'ajoutait l'illusion persistante qu'il suffisait de donner un fusil à un homme pour en faire un soldat, et de rassembler en nombre ces soldats improvisés pour s'opposer efficacement à une armée régulière aussi aguerrie et organisée que celle de la Prusse.

Le général Marivault avait pris sur lui de stopper dès le 10 décembre l'arrivée de nouvelles troupes. Le 12 décembre, 3600 mobilisés avaient été envoyés sur ordre du ministre de la guerre vers Carentan, où se formait le 19<sup>e</sup> corps d'armée. Le 15 décembre, les 3700 hommes de la légion de Vitré-Fougères sont envoyés au Mans.

L'évacuation proprement dite débuta le 18 décembre, mais sans ordres formels du gouvernement et donc sans les concours nécessaires pour réquisitionner les chemins de fer et assurer aux hommes vivres et logement à l'arrivée. 28 bataillons quittèrent Conlie entre le 18 et le 20 décembre. Il restait 12 bataillons des Côtes-du-Nord, qui seront évacués fin décembre via Laval ; et 6 bataillons d'Ille-et-Vilaine<sup>196</sup> qui, mis à la disposition de l'armée de la Loire par le ministre et réclamés par le général Chanzy, bivouaquaient autour du Mans depuis le 8 janvier, sous les ordres du général Lalande.

Ce sont ces mobilisés qui, placés sur la position de la Tuilerie malgré les mises en garde de Marivault, se débanderont au soir du 11 janvier, lors de la bataille du Mans. Défaillance hélas prévisible de pauvres diables placés là de façon inconsidérée, civils dont on avait cru faire des soldats en leur mettant dans les mains un fusil qu'ils ne connaissaient pas et pour lequel il n'est même pas certain qu'ils aient reçu les bonnes cartouches...

---

<sup>195</sup> Le décret du 25 novembre avait, comme on l'a vu dans un chapitre précédent, étendu le concept des camps tels que Conlie et Toulouse, en instaurant les camps régionaux d'instruction, où les mobilisés du premier ban devaient être réunis et instruits.

<sup>196</sup> Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons de Rennes, le 1<sup>er</sup> de Saint-Malo, les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de Redon-Montfort, selon Lemoing-Kerrand.

## TROISIÈME PARTIE

# LES MAYENNAIS AU COMBAT

Octobre 1870 – Janvier 1871

---

## Chapitre 1

### LE 66<sup>e</sup> RÉGIMENT DE MOBILES

Nous avons vu dans la deuxième partie que le régiment avait été créé par décret le 12 septembre et placé sous les ordres du lieutenant-colonel Louis Brunet de la Charie. Le 1<sup>er</sup> bataillon (arrondissement de Château-Gontier) était commandé par Albert Duboys Fresney ; le 2<sup>e</sup> bataillon (arrondissement de Laval) par Edouard Leclerc d'Osmonville ; le 3<sup>e</sup> bataillon (arrondissement de Mayenne) par Henri de Chamisso. Pour retracer le parcours du régiment, nous disposons de plusieurs documents<sup>197</sup> :

- l'historique officiel et très succinct rédigé par le Service historique de la guerre, et dont la presse locale a publié ensuite des reproductions intégrales ;
- le rapport du commandant Edouard Leclerc d'Osmonville, du 2<sup>e</sup> bataillon, qui sera amené à commander le régiment à partir du 10 novembre : plus détaillé, il ne porte toutefois que sur les opérations du régiment jusqu'au 19 décembre, date de l'évacuation du rédacteur, pour maladie ;
- le rapport du général Chanzy sur *La deuxième armée de la Loire*, publié en 1872 ;
- *L'Histoire générale de la guerre franco-allemande de 1870-1871*, par le commandant Rousset, (6 volumes plus un de cartes) ou sa version ultérieure en deux gros volumes illustrés : *L'Histoire populaire de la guerre 1870-1871*, par le même auteur, devenu lieutenant-colonel ;
- l'ouvrage anonyme *Mobiles de la Mayenne – 3<sup>e</sup> bataillon – Par un engagé volontaire chevalier de la Légion d'honneur*, publié en 1871 à Alençon, et dont l'auteur n'est autre que l'abbé Louis Théophile Bâtard, aumônier du 3<sup>e</sup> bataillon et qui, resté avec les blessés, s'est trouvé souvent séparé de son bataillon ;

---

<sup>197</sup> On pourra également se référer aux *Souvenirs d'un mobile de la Sarthe*, publiés en 1907 au Mans par un ancien sous-officier du 33<sup>e</sup> régiment de mobiles, régiment de la 1<sup>ère</sup> division du 16<sup>e</sup> corps (brigade Deplanque), qui a souvent fréquenté les mêmes champs de bataille que le 66<sup>e</sup>. On y trouvera de précieux renseignements d'ambiance.

- l'ouvrage anonyme *De Laval à Dantzig : souvenirs de la guerre de 1870-1871 par le sergent P\*\**, du 2<sup>e</sup> bataillon des mobiles de la Mayenne, publié en 1911 à Laval et dont l'auteur Emile Pouteau a été fait prisonnier le 5 décembre, à la chute d'Orléans<sup>198</sup>.

Les extraits sous forme de citations que nous emprunterons aux deux premiers documents seront en italiques, suivis, selon la source, de l'indication « Historique » ou « Leclerc d'Osmonville ». Les citations prises dans les autres documents sont également en italiques, mais avec un corps de caractères différent et de couleur bleue, le cas échéant sur fond grisé, et identifiées in fine lorsqu'elles ne sont pas explicitement présentées dans le texte qui les introduit.

\* \* \*

## L'ENTRÉE EN CAMPAGNE

**Le 30 septembre**, le régiment reçoit l'ordre d'aller occuper la limite Est du département, depuis Le Horps jusqu'à Daon (Historique).

Le déploiement du 3<sup>e</sup> bataillon seul nous est connu, par le récit de son aumônier : 1<sup>ère</sup> compagnie à Bais, 2<sup>e</sup> au Horps, 3<sup>e</sup> à Villaines-la-Juhel, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> à Pré-en-Pail, 6<sup>e</sup> à Lassay et 7<sup>e</sup> à Couprain ; la 8<sup>e</sup> compagnie restant au dépôt, à Mayenne. Selon Emile Pouteau, ce mouvement avait commencé plus tôt :

**28 septembre 1870.** *C'est aujourd'hui que le 2<sup>e</sup> bataillon quitte Laval pour aller cantonner dans diverses localités assez éloignées. Notre campagne militaire débute donc en réalité ce jour et avec elle je commence mon journal où j'ai l'intention d'inscrire tous les événements avec mes impressions de chaque journée... A sept heures du matin, les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> compagnies du 2<sup>e</sup> bataillon quittent leur casernement de Saint-Michel<sup>199</sup>. Elles doivent se rendre par chemin de fer à Evron et de là à Sainte-Suzanne où elles vont séjourner (E. Pouteau).*

A Sainte-Suzanne, Emile Pouteau, qui fait partie de la 6<sup>e</sup> compagnie (recrutée sur Ernée, capitaine de Beaufranchet) sera logé chez le docteur Lebaïl, « *maire de la ville et l'un de mes bons amis du lycée de Laval* ». Les mobiles commencent leur instruction tactique (marche en tirailleurs, défense et attaque d'une position) et tirent deux fois à la cible avec leurs fusils à percussion. La compagnie d'Emile Pouteau quitte Evron en train le 8 octobre pour Le Mans et perçoit des chassepots le 10 octobre.

**Le 10 octobre**, il [le régiment] était réuni en entier au Mans pour y recevoir son armement, et était en même temps placé dans la 2<sup>e</sup> brigade de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie du 16<sup>e</sup> corps de l'armée de la Loire (Historique).

Le régiment reste quelques jours au Mans. A cette date, l'armée de la Loire ne comporte encore qu'un seul corps d'armée, le 15<sup>e</sup> du général de la Motte-Rouge, qui se bat le même jour à Ardenay, au nord d'Orléans. Le 16<sup>e</sup> corps est en cours de formation à Blois, sous les ordres du général d'Aurelle de Paladines. Le 12 octobre, le général de la Motte-Rouge est relevé de son commandement, remplacé par d'Aurelle de Paladines, lui-même remplacé le 13 octobre par le général Pourcet à la tête du 16<sup>e</sup> corps<sup>200</sup>.

La 2<sup>e</sup> division du 16<sup>e</sup> corps sera commandée pendant toute la campagne par le général Barry. Sa première brigade, formée du 7<sup>e</sup> bataillon de chasseurs de marche, du 31<sup>e</sup> régiment de marche et du 22<sup>e</sup> régiment de mobiles de la Dordogne, est commandée par le colonel Desmaisons. La 2<sup>e</sup> brigade, formée

<sup>198</sup> Républicain affirmé et opposant viscéral à l'Empire, il fait montre à l'égard de la plupart des officiers du bataillon d'une virulence sans faille, qui touche à la haine de classe. Ces officiers sont, pour lui, de détestables représentants de l'aristocratie locale. Ses notes prises au jour le jour, parfaitement datées et géographiquement localisées, constituent cependant un précieux témoignage sur le parcours du bataillon et la réalité des désastreuses conditions de vie des soldats pendant cette campagne.

<sup>199</sup> La « maison Saint-Michel », sur l'emplacement actuel d'un centre commercial boulevard Félix Grat, était à Laval la résidence des Jésuites.

<sup>200</sup> L'armée de la Loire ne sera officiellement créée que le 14 novembre, mais dès le 14 octobre, le général d'Aurelle de Paladines voit son autorité étendue au 16<sup>e</sup> corps.

du 38<sup>e</sup> régiment de marche et du 66<sup>e</sup> de mobiles, est commandée par le lieutenant-colonel Baille ou Bayle.

Pendant le séjour au Mans, Emile Pouteau, apprend qu'il a été nommé par le préfet Delattre, sous-lieutenant dans le 1<sup>er</sup> bataillon. « *Mais je suis trop républicain pour le commandant Cha...<sup>201</sup> qui refuse de m'accepter. Je resterai donc sergent comme devant* ».

**18 octobre**, *départ par chemin de fer pour Tours, et le 20 pour Vendôme* (Historique).

Selon l'aumônier du 3<sup>e</sup> bataillon, ils ont été accueillis à Tours (où ils sont logés dans la caserne des Récollets) par des commerçants avides de profit, mais bien mieux reçus à Vendôme, où les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons sont restés, occupant à partir du 22 octobre le camp sur les hauteurs de Bel-Air<sup>202</sup>, tandis que le 3<sup>e</sup> allait prendre position dans la forêt de Fréteval, autour de La Ville-aux-Clercs<sup>203</sup>. Ce bataillon forme en son sein une compagnie franche, commandée par le lieutenant Guinoiseau, et reçoit le renfort d'une quinzaine d'éclaireurs des francs-tireurs de Constantine. On resta ainsi une semaine, sous une pluie battante et continue selon Emile Pouteau, qui découvre, au camp de Bel-Air, la rude et misérable vie du troupier pendant cette campagne :

**25 octobre.** *A cinq heures du soir, l'eau tombe toujours! Quelle triste existence que celle que nous menons dans ce camp de Bel-Air !... Mes souliers sont en ce moment tellement imbibés d'eau que je n'ose les enlever, car alors je serais sûr d'être incapable de les remettre. La boue commence à pénétrer et à faire pourrir notre maigre litière. Nous n'avons plus que de l'eau de rivière pour notre soupe.*

**26 octobre.** *Toute la nuit le vent et la pluie n'ont pas cessé... A 11 heures, un épouvantable coup de vent démolit notre tente. Nous devons la reconstruire sous une pluie battante. Nos fusils se rouillent si facilement sur notre paille mouillée que nous sommes forcés de les nettoyer une et deux fois par jour... Quand je regarde mes mains, je suis honteux de leur état de saleté. Aussi je m'éloigne un peu du camp et vais chercher une rigole quelconque avec, si possible, un peu d'eau pour mon lavage. Je finis par en rencontrer une toute boueuse, dont je me sers, avec la boue comme savon (Emile Pouteau).*

Ces conditions ne feront que s'aggraver encore tout au long de la campagne, avec le froid d'un hiver qui sera particulièrement glacial en décembre et en janvier.

**Le 28 octobre**, le régiment quitte Vendôme (départ le 27 à 11 heures selon le sergent Pouteau) et se met en marche selon un parcours un peu erratique qui va le mener successivement à Oucques, puis le 29 à Roches (ferme de Mauvinet) ; le 31 à Maves, au sud-ouest (ferme de Villeroche), le 3 novembre à Pontijou, le 8 novembre à Villerman. Les notes prises au jour le jour par le sergent Pouteau nous renseignent assez exactement sur les conditions souvent pénibles dans lesquelles s'effectuent les marches et les bivouacs dans les camps successivement occupés. On y relève également que le bataillon a enfin perçu des havresacs (le jour du départ) ; puis des pantalons neufs et des guêtres le 31 octobre ; et enfin « des nouveaux souliers dits Godillot », le 5 novembre.

Le 2 novembre, le général Chanzy, qui commandait jusqu'alors une division, remplace le général Pourcet à la tête du 16<sup>e</sup> corps d'armée.

## COULMIERS

**9 novembre**, *bataille de Coulmiers, à laquelle assiste le régiment sans être engagé ; quelques hommes sont atteints dans le 3<sup>e</sup> bataillon ; le soir, campement en avant d'Epieds* (Historique).

**Le 9 au matin** le 66<sup>e</sup> placé en seconde ligne derrière le 38<sup>e</sup> se mettait en marche vers Coulmiers. A la fin de la journée le 66<sup>e</sup> fut partiellement engagé et eut quelques hommes atteints. Il était à ce moment à cheval sur la route de Saintry aux Ormes. A la nuit le régiment reçut l'ordre de se rendre à Epieds. Pendant la

<sup>201</sup> Il ne s'agissait donc pas du 1<sup>er</sup>, mais du 3<sup>e</sup> bataillon, commandé par Henri de Chamisso. Les noms propres sont, en règle générale, limités à leur initiale par l'auteur.

<sup>202</sup> Environ 3 km au nord de Vendôme, sur la rive droite du Loir. On s'y battra au mois de décembre.

<sup>203</sup> Toponyme alors écrit La Ville-aux-Clères.

*marche de Coulmiers à Epieds, le lieutenant-colonel de la Charie, commandant le 66<sup>e</sup> mobiles, fut atteint par une crise qui ne lui permit pas de continuer la campagne. Sur l'ordre du général Chanzy je dus prendre le 10 au matin le commandement du régiment (Leclerc d'Osmonville).*

L'aumônier du 3<sup>e</sup> bataillon, pour sa part, ne mentionne pas de blessé au sein de son unité.

Affecté à l'escorte du convoi, à l'arrière garde, le sergent Pouteau ne voit rien de la bataille et ne rejoindra le régiment que le 11 novembre au soir, à Saint-Péravy. Avec son ami le lieutenant Lamy, officier-payeur du bataillon, ils s'attachent les services de la cantinière du 3<sup>e</sup> bataillon, qui devient leur cuisinière bénévole et dont il fait le portrait suivant :

*Cette cantinière du 3<sup>e</sup> bataillon, que les hasards de la campagne mettaient provisoirement auprès de moi dans l'escorte du convoi, dont auparavant je ne m'étais jamais soucié, était une gentille brune qui avait abandonné son mari pour suivre le bataillon de Mayenne. D'une physionomie très agréable, malgré son front trop bas, elle était surtout fort attrayante sous son pimpant costume militaire. J'avais entendu raconter tant d'histoires sur son compte, je la savais de moeurs si légères, se livrant sans façon à l'un et à l'autre que, par mesure de salubrité, j'avais la ferme volonté de ne jamais rechercher de contact intime et de me comporter vis-à-vis d'elle en simple et bon camarade (E. Pouteau).*

**Le 10 novembre**, l'armée de la Loire va occuper Orléans, évacué par les Allemands et on a vu, dans la deuxième partie, que le général d'Aurelle de Paladines ne se décidera à reprendre l'offensive qu'au tout début du mois de décembre, poussé à agir par la délégation de gouvernement de Tours. Le 66<sup>e</sup> mobiles va quitter Epieds le 10 pour Saint-Péravy-la-Colombe, où il séjournera une semaine ; il ira camper le 18 dans les bois à Bucy-Saint-Liphard ; cantonnera le 24 à Huisseau-sur-Mauve ; reviendra le 30 novembre à Bucy-Saint-Liphard.

Pendant toutes ces journées, il pleut souvent et il commence à faire froid. Curieusement, c'est à la date du 22 novembre que le sergent Pouteau écrit que son capitaine (de Beaufranchet<sup>204</sup>) remplace désormais le commandant (Leclerc d'Osmonville), qui prend lui-même les fonctions de lieutenant-colonel : on a vu que cela s'est fait, selon Leclerc d'Osmonville, dès le lendemain de Coulmiers. Le sergent poursuit :

*Alors mon lieutenant commande, dès aujourd'hui, notre 6<sup>e</sup> compagnie. Il est connu pour son incompétence absolue, pour son incapacité notoire au point de vue militaire ; sans aucun esprit d'initiative ni d'organisation, sans autorité ; il est vraiment affligeant de voir à notre tête un pareil chef, bien peu fait pour nous rassurer dans la situation difficile où l'on se trouve en ce moment. Très entiché de son titre de noblesse à la faveur duquel il se croit d'une essence supérieure, d'une secte dominante, causeur intéressant, assez documenté, dévôt très crédule et très pratiquant, grand admirateur des jésuites, ses maîtres, fumeur intrépide, bon marcheur, il porte une haine implacable à la République (E. Pouteau).*

Contrairement à ce qui était annoncé, le « cantonnement » à Huisseau se fait sous la tente ; et sous la pluie.

## LA BATAILLE DE LOIGNY

**1<sup>er</sup> décembre**, *marche de Bucy-Saint-Liphard à Terminières (Historique).*

Conformément au plan d'opérations conçu à Tours et exposé la veille au soir par Freycinet lors d'un conseil de guerre tenu à Saint-Jean-de-la-Ruelle, le 16<sup>e</sup> corps d'armée se met en marche. Ce plan faisait marcher l'armée de la Loire sur Pithiviers avec cinq corps d'armée, pour y rencontrer l'armée allemande conduite par le prince Frédéric-Charles, la battre, et aller donner la main à l'armée de Paris du général Ducrot, qui tentait une sortie et devait arriver en forêt de Fontainebleau<sup>205</sup>. Le 16<sup>e</sup> corps, à

<sup>204</sup> Il fera le 29 novembre ses adieux au bataillon, étant, selon Emile Pouteau, « nommé général de brigade dans l'armée de l'Ouest qui doit s'organiser ».

<sup>205</sup> Le général d'Aurelle de Paladines, son chef d'état-major et le général Chanzy seuls prirent part à ce conseil. Le commandant du 18<sup>e</sup> corps, convoqué, n'avait pas pu venir. Ceux des 17<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> corps n'avaient pas été

l'aile gauche et ayant plus de chemin à faire, devait se porter le 1<sup>er</sup> décembre dans la direction de Janville et de Toury, suivi du 17<sup>e</sup> corps qui lui servirait de réserve. Les 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> corps se mettraient en mouvement à leur tour le 2 décembre, pour se porter sur Pithiviers.

La 1<sup>ère</sup> division (Jauréguiberry) doit s'installer à Terminiers ; la 2<sup>e</sup> (Barry) à Rouvray-Ste-Croix ; la 3<sup>e</sup> (Morandy) à Songy ; la division de cavalerie à Muzelles.

La division de cavalerie et la 1<sup>ère</sup> division rencontrent l'ennemi, le chassent de Gommier, Faverolles, Terminiers et prennent de vive force le parc et le château de Villepion, où l'amiral installe son QG. La division Barry, qui n'arrive qu'en fin de journée, s'installe à Muzelles (1<sup>ère</sup> brigade) et Terminiers (2<sup>e</sup> brigade, 66<sup>e</sup> mobiles).

*Le 1<sup>er</sup> décembre au matin le 66<sup>e</sup> suivit le 38<sup>e</sup> de marche dans la direction de Terminiers où il campait à la nuit. Le froid était excessif, les hommes mal vêtus, mal chaussés, souffraient. Dans la soirée, on nous annonça un grand succès de l'armée de Paris. La gaieté revint. Nous espérions rejoindre dans quelques jours l'armée du général Ducrot. Mais la vérité se fit jour plus tard et cet espoir déçu pesa sur l'esprit des mobiles pendant la fin de la campagne (Leclerc d'Osmonville).*

**Le 2 décembre** c'est la bataille de Loigny, village que la division Barry va prendre assez rapidement en début de journée, mais qu'elle ne pourra conserver. Le 16<sup>e</sup> corps a eu affaire au détachement d'armée du grand-duc de Mecklembourg, agissant à la droite de l'armée du prince Frédéric-Charles, et dont les forces conjuguées, très supérieures en nombre et en artillerie<sup>206</sup>, vont contraindre l'armée de la Loire à abandonner toute idée de marcher sur Pithiviers et à battre en retraite.

Pour le déroulement de la bataille, l'ouvrage de Chanzy<sup>207</sup> ne fournit de détails que sur la 1<sup>ère</sup> division (Jauréguiberry) du 16<sup>e</sup> corps, dont il relate les mouvements de chacune des brigades et de leurs régiments nommément cités. La 2<sup>e</sup> division (Barry) et la 3<sup>e</sup> (Morandy), ne sont évoquées que globalement. Conformément au dispositif adopté pour l'offensive, les opérations débutèrent ainsi :

*A huit heures, le mouvement commençait par la 2<sup>e</sup> division (général Barry), qui se portait sur Loigny et Tillai-le-Peneux, suivie à une demi-heure de distance par la 1<sup>ère</sup> division, dont le centre marchait sur la route de Villepion à Loigny : la 1<sup>ère</sup> brigade devant passer au nord de ce dernier village pour se diriger sur le château de Goury, la 2<sup>e</sup> ayant pour objectif Morat<sup>208</sup> et Villeprévôt. La 3<sup>e</sup> division (général Maurandy) appuyait la droite de la 2<sup>e</sup> en se portant de Terminiers sur Lumeau... A neuf heures, l'action s'engageait à Loigny, que la division Barry, vigoureusement menée, enlevait sans coup férir. Nos troupes, encouragées par ce succès, se portèrent de suite sur la ferme de Beauvilliers et le château de Goury. Cette attaque était trop précipitée et n'avait point été suffisamment préparée par l'artillerie. L'ennemi, après un premier moment de surprise, se reforma, et la 2<sup>e</sup> division, qui était déjà maîtresse du château de Goury, fut obligée de se replier sur Loigny (Chanzy).*

Dans la suite de son exposé, le général Chanzy ne rapporte que les opérations de la division Jauréguiberry et ne mentionne les deux autres divisions que pour signaler qu'elles sont, en fin de journée, totalement désorganisées et en retraite. L'historique du régiment n'est pas plus bavard :

**2 décembre** : bataille de Villepion (sic) ; le régiment éprouve des pertes sensibles ; le 3<sup>e</sup> bataillon, sous le commandement de M. le capitaine Servinière, défend énergiquement, pendant plusieurs heures, le village de Loigny, attaqué par des forces supérieures. – M. l'adjutant-major de Vaujuas, ralliant des groupes épars de mobiles de son bataillon, les maintient toute la journée sous le feu de l'ennemi, pour protéger une batterie française (Historique).

---

conviés. Les généraux présents s'opposèrent vivement à ce plan, irréaliste et dangereux, mais il fut maintenu et imposé comme un ordre formel du gouvernement.

<sup>206</sup> Pendant que le 16<sup>e</sup> corps, faiblement renforcé de l'avant-garde du 17<sup>e</sup>, affrontait les forces du grand-duc, le reste de l'armée de la Loire était assailli par la 2<sup>e</sup> armée prussienne.

<sup>207</sup> Le général Chanzy semble avoir dirigé la bataille depuis le château de Villepion, où l'amiral Jauréguiberry avait établi son QG. Il écrit dans son ouvrage que, monté à cheval à 7 heures du matin pour se rendre sur le terrain des opérations, on distinguait nettement, depuis les combles du château de Villepion, des colonnes ennemies se massant vers la Maladrerie, Tanon, Villeprévôt et le château de Goury.

<sup>208</sup> Lire la ferme Morâle.

L'auteur de *l'Histoire générale de la guerre franco-allemande* est, heureusement, mieux renseigné :

Les trois divisions du 16<sup>e</sup> corps s'ébranlèrent à l'heure dite dans les directions qui leur avaient été assignées et, dès huit heures et demie, les tirailleurs de la division Barry s'engagèrent, devant Loigny, avec les avant-gardes du 1<sup>er</sup> corps bavarois. Le 38<sup>e</sup> de marche, qui formait la tête de colonne, avait assez facilement refoulé sur Goury et Beauvilliers les faibles détachements qui occupaient Loigny. **Vers neuf heures**, dépassant Loigny, il marcha sur ces deux points, tandis qu'à sa gauche la 1<sup>ère</sup> brigade se dirigeait vers la ferme Morâle ; mais à ce moment, le 1<sup>er</sup> corps bavarois avait déjà pris ses dispositions de combat et nos troupes allaient se heurter à des forces imposantes.

En effet, les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> brigades bavaroises réparties entre Goury et Beauvilliers, qu'elles tenaient solidement, formaient là une ligne de 14 bataillons avec 5 batteries qui occupaient l'espace compris entre les deux points d'appui ; derrière elles, un régiment de cavalerie et une batterie étaient en réserve ; enfin la 1<sup>ère</sup> division, la brigade de cuirassiers et le reste des batteries avaient pris position à Villeprévôt, tandis que la 4<sup>e</sup> division de cavalerie couvrait, à Tanon, l'aile droite.

L'offensive de la division Barry, à peine préparée par l'artillerie, et agissant sur un terrain sans abris, s'exécutait dans des conditions particulièrement défavorables ; les batteries ennemies ne tardèrent pas à la rompre et le 8<sup>e</sup> régiment bavarois ayant dessiné une contre-attaque, nos soldats reculèrent en désordre. Le 38<sup>e</sup> de marche, très éprouvé par des pertes considérables (deux de ses chefs de bataillon étaient grièvement blessés), est renforcé sans succès par le 66<sup>e</sup> mobiles. La 1<sup>ère</sup> brigade, après plusieurs efforts infructueux contre Beauvilliers, est également condamnée à la retraite. Bref, **à 10 heures**, toute la division Barry est désorganisée et se retire sur Fougeu, Loigny et Ecuillon, poursuivie l'épée dans les reins par six bataillons bavarois et ayant grand peine à ramener en arrière son artillerie, très éprouvée aussi (Rousset).

Les combats vont se poursuivre jusqu'à la nuit, avec l'entrée en ligne, du côté allemand, des 17<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> divisions prussiennes, qui vont précipiter la défaite de la 3<sup>e</sup> division : « A une heure, la division Maurandy, débandée, a quitté le terrain de la lutte et ses épaves se groupent péniblement aux Echelles et à Terminiers » (Rousset) ; avec l'entrée en ligne, du côté français, de la 1<sup>ère</sup> division (Jauréguiberry), en lieu et place de la division Barry qui, « complètement rompue et en désordre, ne formait plus autour du château de Villepion qu'un amas de débris » (Rousset) ; avec l'arrivée sur le champ de bataille **vers 16 heures**, à la nuit tombante, des quelques éléments du 17<sup>e</sup> corps que le général de Sonis avait pu amener avec lui et la charge menée à la baïonnette sur Loigny avec 300 zouaves pontificaux, des mobiles des Côtes-d'Armor et deux compagnies de francs-tireurs, affaire au cours de laquelle le général sera blessé et restera sur le champ de bataille. Il sera relevé le lendemain matin par l'aumônier et le médecin du 3<sup>e</sup> bataillon de la Mayenne<sup>209</sup>.

Pour avoir une idée de la participation du 66<sup>e</sup> mobiles à tous ces combats, il faut se reporter au rapport manuscrit du commandant du régiment, conservé aux Archives de la guerre :

**Le 2 décembre** vers 8 heures du matin, le 66<sup>e</sup> placé en deuxième ligne, à 800 mètres du 38<sup>e</sup>, s'avance dans la direction de Loigny et de Goury. Vers neuf heures les tirailleurs étaient engagés avec les tirailleurs ennemis.

Le 3<sup>e</sup> bataillon du 66<sup>e</sup>, suivant le 3<sup>e</sup> bataillon du 38<sup>e</sup>, dépassait Loigny et, remplaçant le 3<sup>e</sup> bataillon du 38<sup>e</sup> qui avait été décomposé par un feu des plus violents, se mit en première ligne. Plusieurs fois, le 3<sup>e</sup> bataillon reprit l'offensive, mais ses efforts vinrent se briser contre la résistance que l'ennemi lui apporta à Beauvilliers et à Goury. Une partie du bataillon fut envoyée pour soutenir notre artillerie en arrière de Loigny, l'autre se maintint dans le bourg de Loigny jusque vers quatre heures du soir. A la nuit ce bataillon était retranché dans les bâtiments voisins du parc de Villepion. Il y resta jusqu'au milieu de la nuit. Prévenu par M. de Villemon Bargemont, des ambulances qui venaient chercher le général de Sonis, que l'ennemi approchait, il quittait sa position pour battre en retraite vers deux heures du matin. Pendant la fin de la journée du 2 décembre le 3<sup>e</sup> bataillon eut à sa gauche un bataillon de chasseurs à pied dont nous ne pûmes connaître le numéro, et près de lui passèrent les zouaves pontificaux avec d'autres troupes inconnues.

---

<sup>209</sup> Le colonel de Charette, qui commandait les *Volontaires de l'Ouest*, a également été blessé. L'aumônier du 3<sup>e</sup> bataillon dit l'avoir vu le lendemain dans une ambulance, mais ce n'est pas lui qui l'avait relevé.

Deux aumôniers et un aide major du 66<sup>e</sup> restés à Loigny après la retraite pour prendre soin des blessés, relevèrent le lendemain matin le général de Sonis qui avait passé la nuit sur le champ de bataille.

Plus à droite, les deux premiers bataillons du 38<sup>e</sup> abordèrent de bonne heure un bois situé sur une crête qui doit être le parc de Goury et une grosse ferme crénelée dont j'ignore le nom. Cette ferme n'aurait tenu que peu d'instant si nous avions eu de l'artillerie, mais elle devint un obstacle sérieux par suite du défaut complet de canons. Elle était couverte sur son front par des douves infranchissables. Les deux bataillons du 38<sup>e</sup> abordèrent ces positions avec un grand élan, mais exposées à un feu d'artillerie et de mousqueterie des plus violents, ayant dans quelques minutes perdu leur deux commandants, ils se retirèrent en désordre et les deux bataillons du 66<sup>e</sup> s'avancèrent pour arrêter l'ennemi qui les poursuivaient. Les Allemands ne prononcèrent pas leur mouvement et tout se borna à un feu sérieux de tirailleurs. Pendant ce temps, l'artillerie ennemie, placée à Goury et à Lameau, couvrait le 66<sup>e</sup> de projectiles. Les bataillons du 38<sup>e</sup> ne s'étant pas reformés et ayant disparu, les deux bataillons du 66<sup>e</sup> attendirent l'entrée en ligne de la 3<sup>e</sup> division qui paraissait à leur droite pour reprendre l'offensive. L'action fut chaude devant Lameau. Une batterie d'artillerie vint prendre position près du 66<sup>e</sup> qui la soutint. Cette batterie, après avoir soutenu son feu avec une grande énergie pendant une heure au moins, se retira. La 3<sup>e</sup> division ne tarda pas à quitter le champ de bataille et disparut.

Dans ce moment, une batterie d'artillerie française engagée sur la route de Terminiers à Lameau fut enlevée par un escadron de cavalerie prussien, aux environs de Neuvilliers je crois. Cette batterie ne s'était pas aperçue probablement de la retraite des troupes du général Maurandy. Elle fut entourée par la cavalerie qui arrivait en se dissimulant derrière le village. Les hommes sautèrent à bas des caissons, il n'y eut pas un seul coup de feu tiré. Les Allemands mirent les chevaux des pièces au galop. Il fut impossible de tenter le moindre effort pour reprendre cette batterie. Le coup de main fut l'affaire de quelques secondes.

Les batteries ennemies, après le départ de la division Maurandy prirent de nouveau pour objectif le 66<sup>e</sup>. Des troupes nombreuses parurent entre Lameau et Neuvilliers quelques instants. La position des deux bataillons du 66<sup>e</sup> devint très difficile. Les tirailleurs qui couvraient sa droite en grand nombre tinrent bon.

Vers deux ou trois heures, une brigade du 17<sup>e</sup> corps vint prendre position devant Terminiers. Depuis l'heure du départ, le 66<sup>e</sup> n'avait pas reçu d'ordres. Je cherchai l'état-major et je rencontrai le général Chanzy dans les maisons de Villepion. Le général en chef me donna l'ordre de réunir le plus grand nombre d'hommes possible du régiment et d'aller occuper Faverolles, où une partie du 66<sup>e</sup> rentrait à la nuit. En ce moment l'ennemi entraît de son côté à Terrenoire et en plaçant une grand'garde entre Faverolles et Terrenoire, je distinguais les avant-postes allemands à une faible distance. Le général Barry arriva bientôt après à Faverolles, qui fut abandonné dans la nuit. Les troupes allèrent occuper Gommiers (Leclerc d'Osmonville).

Après la brève évocation des combats citée plus haut, l'historique du régiment fait le point des pertes, en se limitant toutefois aux seuls officiers.

**2 décembre (suite)** - *Le corps d'officiers est particulièrement éprouvé : M. le capitaine Salmon tué ; MM. les capitaines Du Bourg et Cartier blessés et faits prisonniers ; M. le lieutenant Pollet blessé et fait prisonnier, ainsi que M. le lieutenant Guinoiseau ; MM. les lieutenants Velay et Pécher blessés ; MM. les sous-lieutenants Courte de la Goupillère et de Baglion blessés, le dernier fait prisonnier ; M. l'aide-major Lamain fait prisonnier, ainsi que MM. les aumôniers Patry et Bâtard. MM. Cartier et Pollet, bien que blessés, parvinrent à s'échapper de Chartres, où ils avaient été évacués, et rejoignirent leur corps. Le soir, le régiment occupait le village de Faverolles avec la division ; il en sortit à deux heures du matin, pour aller bivouaquer à Gommiers (Historique).*

Cette bataille sera finalement la seule à laquelle participera le sergent Pouteau, qui sera fait prisonnier dans quelques jours. Le récit assez détaillé qu'il a consigné dans ses carnets est un saisissant témoignage sur ce qu'ont pu ressentir la plupart des soldats plongés au cœur d'événements de cette nature. Il n'a certes pas le talent littéraire de Stendhal et Loigny n'est pas Waterloo, mais sa relation, à la première personne, a la force indiscutable de l'authenticité : il y était ! Eu égard à son intérêt, nous en donnons ici la transcription quasi intégrale.

**2 décembre.** Toute la nuit, j'ai grelotté de froid. A peine le jour se lève-t-il qu'on nous ordonne de démonter nos toiles. Mais il a gelé si fort que la terre est dure comme de la pierre : on ne parvient pas à arracher nos piquets de tente que l'on abandonne là... Nous partons à 7 heures du matin ...

**9 heures 1/2 du matin** – On entend la fusillade au-devant de notre ligne. Dans un quart d'heure nous allons prendre contact avec l'ennemi. J'ai une grande envie de boire, mais je n'ai que de la glace dans mon bidon. Il paraît que l'on doit assiéger les Prussiens qui sont enfermés dans un camp retranché. En avant ! Vive la France, vive la République !

**11 heures du matin** – Nos tirailleurs reculent. Les Prussiens nous accablent d'obus. Une balle de fusil tue un de nos soldats, un autre tombe à mes pieds et fait soulever de la poussière jusque sur mes souliers. Un obus siffle au-dessus de nous ; malgré moi, je baisse la tête en guise de salut ; il éclate par derrière, il était temps ! Nous sommes couverts de terre, mais par hasard, aucun de nos mobiles n'est atteint par ses éclats et, après un moment naturel de frayeur, nous sommes heureux de nous voir tous debout, à nos places.

**11 heures 1/2** – Les régiments de ligne fuient pour la seconde fois, refoulés par les masses allemandes. On nous fait alors arrêter. Les obus sifflent d'une façon épouvantable au-dessus de nous pour éclater un peu en avant ou un peu en arrière. Quelques uns tombent dans nos rangs mêmes et y sèment la terreur et la mort. Dieu, que c'est horrible à voir un champ de bataille ! Quel tumulte ! Quelle désolation ! Quelle horreur !

**Midi** – Les nôtres reprennent un peu le dessus. Mais nous restons malencontreusement en repos, servant de point de mire à l'artillerie allemande. Les obus pleuvent en telle quantité qu'on est obligé d'opérer un grand mouvement de retraite jusqu'à une heure. Malgré cela, les obus nous poursuivent toujours, tuant et blessant quelques mobiles. Pendant ce temps-là, il fait si froid que le vin est gelé dans les bidons. Moi, le suce les glaçons qui se forment à mes moustaches : c'est le seul rafraîchissement que je puisse m'offrir. Pourtant, j'ai bien soif avec toute cette poussière, cette odeur de poudre, mes fatigues et mes émotions.

**1 heure 1/2** – Je vois au loin une batterie complète française qui s'avance au galop, imprudemment, sur un monticule, et qui va se jeter et se faire prendre par des uhlands cachés dans le bas-fond. Nous assistons à ce tragique épisode et nous n'allons pas de l'avant pour chercher à délivrer ces canonnières et sauver leurs pièces ! Au même moment, un groupe de cavaliers s'élance au galop, en se tournant vers nous. Un bataillon de nos mobiles, celui de Château-Gontier, qui se trouvait le plus près, reçoit le commandement d'armer et de faire feu. Il tue deux artilleurs français qui, serrés et poursuivis par des uhlands, accouraient pour chercher secours et refuge vers nous. C'est à pleurer de rage ! Au bruit assourdissant de la décharge, notre capitaine, apeuré, perdant la tête, prend les jambes à son cou et s'enfuit. Mais bientôt, retrouvant son sang-froid, il s'arrête, se retourne et demande brutalement pourquoi nous battons en retraite. Elle est forte celle-là ! Nous distinguons deux immenses incendies allumés en avant. Le canon tonne toujours ; mais hélas ! Je crois que nous sommes vaincus !... L'ennemi s'avance vers nos lignes. Nous l'attendons de pied ferme et mettons des cartouches dans nos chasses-pots.

**4 heures** – Ce n'est pas contre nous qu'a lieu l'attaque. Jusqu'à ce moment ma compagnie n'a pas beaucoup souffert. Seuls quelques blessés s'en vont aux ambulances. Nous ne semblons plus perdre de terrain. Dans le lointain, de grandes masses françaises cherchent à nous rejoindre. Les canons et les mitrailleuses font toujours un vacarme assourdissant...

**4 heures 1/2** – En avant, cela recommence de plus belle. Nous avançons toujours. Mais alors, une pluie d'obus nous tombe dessus. Boum ! Boum ! Quel tintamarre sinistre ! Bien des soldats tombent blessés ou tués autour de moi. C'est un tel tapage avec toute cette artillerie, qu'on dirait que la terre va s'entrouvrir et nous engloutir. Je commence à me sentir l'estomac bien vide : l'odeur suffocante de la poudre et les quelques glaçons que je suce ne suffisent pas à le calmer. Nous tournons à gauche de Terminiers où l'action vient de s'engager. Nous distinguons l'ennemi dont les masses sombres s'étendent innombrables là-bas. A cette heure, ce n'est plus seulement le bruit strident des obus qu'on entend, c'est celui plus faible des balles de fusil, moins assourdissant, mais tout aussi perceptible que le premier : on perçoit un léger sifflement presque toujours suivi d'un clapotement sourd, comme celui d'un corps tombant dans l'eau... c'est que la balle vient d'atteindre un pauvre camarade. En effet, un cri soudain retentit, un homme tourne quelques secondes sur lui-même, les mains pressant sa blessure, puis il roule par terre. Pendant

quelques temps, les obus et les balles arrivent dans nos rangs sans que, vu l'éloignement, on puisse se servir utilement de nos chassepots pour y répondre.

Cependant nous avançons encore. La terre tremble sous les coups multipliés des canons et des obusiers. On commence à mieux distinguer les lignes prussiennes, on voit la fumée sortir des fusils et on perçoit les feux de peloton. On rencontre de tous côtés des blessés qui se traînent péniblement pour gagner les ambulances : cela donne le frisson. Mais l'odeur de la poudre vous grise, fort heureusement. Enfin, après quelques pas en avant, nous nous arrêtons à une portée, sans doute, de chassepot. C'est un moment terrible : on se rapproche les uns des autres, comme pour se soutenir et se donner mutuellement du courage, on arme son fusil, on épaule, on vise et le coup part. A ce premier coup de fusil tout le corps tremble, mais cela passe vite. On recharge promptement son arme et on tire à nouveau, rapidement, sans viser, dans le tas. On ne sait plus d'où on en est, mort ou blessé. C'est plus tard que la conscience du soi revient : il semble que l'on se réveille,, qu'on se retrouve, heureux de se sentir sain et sauf, mais à droite et à gauche des vides se sont faits, des camarades manquent ; les uns sont restés couchés sur le sol, les autres sont partis blessés. Une boue noirâtre s'attache aux souliers : le sang, assez chaud pour dégeler la terre, forme une matière gluante qu'on piétine.

**6 heures** – Enfin le dernier coup de fusil vient d'être tiré. Tout se tait avec la nuit. Les oreilles sont étonnées de ne plus rien entendre. Mon sentiment, à ce moment, est que nous avons perdu du terrain et que nous avons été vaincus (E. Pouteau).

## LA RETRAITE SUR ORLEANS

**Le 2 décembre au soir** et dans la nuit du 2 au 3 décembre, le 16<sup>e</sup> corps se replie et s'établit : la 1<sup>ère</sup> division (Jauréguiberry) et une partie du 17<sup>e</sup> corps à Terminiers ; la 2<sup>e</sup> division (Barry) et la 3<sup>e</sup> division (général Deflandre<sup>210</sup>) du 17<sup>e</sup> corps à Gommiers ; la 1<sup>ère</sup> division (général de Roquebrune) du 17<sup>e</sup> corps à Frécul ; la 3<sup>e</sup> division (Morandy) s'était repliée sur Huêtère ; la division de cavalerie (général Michel) couchait à Muzelles. Le commandement du 17<sup>e</sup> corps est confié provisoirement au général Guépratte. Vers une heure du matin, les généraux de ce corps d'armée viennent à Terminiers pour rendre compte de leur situation au général Chanzy et l'informer que leurs troupes étant à bout de forces, on ne pouvait compter sur elles pour un effort, s'il était à faire<sup>211</sup>.

La situation du reste de l'armée de la Loire n'est guère plus brillante. Le 15<sup>e</sup> corps (Martin des Pallières), qui avait quitté Orléans pour marcher plein nord, avait été accroché à Pourpry et s'y était battu isolément, sans grand résultat. Plus à l'est, la situation n'était pas meilleure :

*Les deux corps du général Crouzat, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>, essayaient, conformément aux ordres reçus, d'appuyer vers l'ouest ; mais ils étaient, surtout le 20<sup>e</sup>, dans un état lamentable, au point que par le terrible froid qu'il faisait<sup>212</sup>, certains bataillons de mobiles n'avaient encore que des vêtements de toile ! En outre le général Crouzat, démoralisé par l'insuccès de Beaune-la-Rolande<sup>213</sup>, semblait ne songer qu'à rallier quelque part ses troupes pour les reconstituer (Rousset).*

L'ordre de retraite arrive dans la nuit du QG du général d'Aurelle de Paladines, à Chevilly : toute l'armée de la Loire se replie sur les positions qu'elle occupait autour d'Orléans avant de passer à l'offensive. Le 15<sup>e</sup> corps se concentrera vers Gidy et Chevilly. Les 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> corps iront occuper les positions suivantes :

- la 1<sup>ère</sup> division de Saint-Péravy à Coinces, avec avant-postes à Villardu ;

<sup>210</sup> Tué à Villarceau, il sera remplacé par le général de Jouffroy d'Abbans, dont il sera reparlé plus loin.

<sup>211</sup> Parties de Coulmiers le 1<sup>er</sup> décembre au soir, ces troupes, de formation récente et qui n'avaient pas encore vu le feu, étaient arrivées à Patay le 2 décembre, au petit jour pour les premières, en cours d'après-midi pour les suivantes, d'où elles avaient continué leur route pour rejoindre le champ de bataille.

<sup>212</sup> Le sergent D. Erard, des mobiles de la Sarthe, écrit dans son ouvrage que cette nuit là à Villepion, il n'avait pu donner à boire à des blessés, car l'eau mêlée de vin de son bidon avait gelé.

<sup>213</sup> Bataille livrée le 28 novembre à l'initiative et sur les instructions du délégué à la guerre Freycinet, contre la volonté du commandant en chef d'Aurelle de Paladines. Mal conduite, elle ne permit pas aux 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> corps, que la Délégation de Tours avait placés sous son autorité directe, de prendre Beaune-la-Rolande.

- la 2<sup>e</sup> division de Coinces à Boulay, en occupant fortement Bricy ;
- la 3<sup>e</sup> division de Boulay à Gidy, par Janvry ;
- la division de cavalerie à Coulimelle, Nids, Tournoisis et Renneville, avec ses avant-postes à La Chapelle-Onzerain et le long de la Conie, jusqu'à Patay ;
- le 17<sup>e</sup> corps en arrière, à Saint-Sigismond, Gémigny, Rosières et Coulmiers.

Les 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> corps, remis à la disposition du général d'Aurelle de Paladines en fin d'après-midi du 2 décembre, ne recevront des instructions que le lendemain : appuyer vers l'ouest pour se rapprocher du 15<sup>e</sup> corps, trop isolé<sup>214</sup>.

**Le 3 décembre**, la retraite s'opérait, « *lentement et avec la plus grande régularité, en vue de l'ennemi, auquel notre attitude imposait* » (Chanzy).

**3 décembre** - *Retraite, par bataillons en échelon, de Gommiers à Bricy ; en passant à la ferme de Lancorne, des obus sont lancés sur la division par l'artillerie prussienne, dissimulée derrière un repli de terrain* (Historique).

**Le 3 au matin**, quelques troupes de cavalerie ennemies vinrent reconnaître Gommiers, mais elles furent facilement écartées par le feu des tirailleurs. De Gommiers, on apercevait distinctement de fortes colonnes allemandes se rapprochant d'Orléans par la route de Chartres à Orléans je crois. Le 66<sup>e</sup>, dans la journée du 3, opéra sa retraite avec la 2<sup>e</sup> division du 16<sup>e</sup> corps par échelons, en passant près de Moret, et vint vers le soir se déployer à la hauteur de l'Encornes, en face de Songy. Un combat d'artillerie s'engagea sur ce point et les lignes furent atteintes par quelques obus. La nuit venue, la division Barry vint coucher à Bricy et Boulay. Le 66<sup>e</sup> resta à Bricy avec quelques compagnies du 38<sup>e</sup> de marche (Leclerc d'Osmonville).

L'affaire de L'Encornes est moins anecdotique qu'il ne pourrait le paraître, comme on le verra les jours suivants. En début d'après-midi, des bruits de canonnade s'étaient fait entendre du côté du 15<sup>e</sup> corps et des reconnaissances signalèrent que des éléments ennemis arrivaient en vue de L'Encornes et de Songy. Pour alléger la pression que l'on devinait s'exercer sur le 15<sup>e</sup> corps, la division Barry reçut l'ordre de se porter d'abord sur L'Encornes et Huêtre, avant d'aller prendre ses cantonnements à Bricy et Boulay. Elle y engagea un combat d'artillerie, qui dura jusqu'à la nuit et arrêta la marche de l'ennemi.

Installé en fin d'après-midi sur la première ligne de défense d'Orléans, le général Chanzy, qui avait reçu le commandement provisoire des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> corps d'armée, donna ses instructions pour organiser la résistance sur cette position ; il fixa les lignes de retraite en direction d'Orléans, à suivre au cas où la pression ennemie forcerait à un repli sur la deuxième ligne de défense<sup>215</sup>. Le général se rendit toutefois compte que si l'armée de la Loire était contrainte à passer ensuite sur la rive gauche, les moyens de franchissement seraient insuffisants pour éviter un désastre, et il insista auprès du commandant en chef pour orienter sa direction de retraite sur Meung et Beaugency ; ce qui fut accepté en fin de soirée du 3 décembre. Il fallut, en conséquence, changer pendant la nuit la direction des convois et du matériel roulant, qui s'étaient déjà engagés sur les routes conduisant à Orléans, pour leur faire prendre cette fois des chemins conduisant vers la Loire et Meung, à travers les bois de Bucy-Saint-Liphard et de Montpipeau.

Ce même 3 décembre, assuré de n'avoir plus rien à craindre de la tentative de percée de l'armée Ducrot à Champigny, le haut-commandement allemand ordonnait au prince Frédéric-Charles de passer

<sup>214</sup> Ces ordres n'arriveront que le 3 décembre à 7 heures du soir à Bellegarde, où était le général Bourbaki, investi du commandement des deux corps d'armée. Le 15<sup>e</sup> corps de Martin des Pallières avait déjà été contraint de se replier sur Orléans.

<sup>215</sup> Ces deux lignes, aménagées pour défendre les abords nord-ouest du camp retranché, consistaient essentiellement en un certain nombre de batteries d'artillerie, armées de canons de 14 de la marine. La première ligne comprenait trois batteries, à Ormes, Gidy et Chevilly, armées chacune de 8 à 10 canons. La deuxième, qui enveloppait à courte distance les faubourgs de la ville, en comportait 6. Ces batteries étaient servies par 200 canonniers brevetés de la marine et 780 fusiliers marins. La défense des accès nord-est reposait sur l'obstacle naturel formé par la forêt d'Orléans.

à l'offensive et d'attaquer immédiatement Orléans, afin de régler son compte à l'armée de la Loire. L'affaire de L'Encornes et la canonnade entendue du côté du 15<sup>e</sup> corps manifestaient donc les intentions belliqueuses de l'ennemi. Les événements vont se précipiter, aggravés par un certain flottement dans la conduite des opérations du côté français, sur fond de dissensions entre le commandant en chef, bien au fait des capacités réelles de ses troupes, et la Délégation de Tours, aveuglément accrochée à l'illusion d'une sortie réussie de l'armée de Paris. Ordres et contre-ordres ajouteront à la confusion et il est encore, de nos jours, assez difficile de se faire une idée exacte du déroulement des opérations. L'historique du régiment, obscur à force de laconisme, nous sera en la matière d'un maigre secours.

**4 décembre.** *Au point du jour, le village de Bricy est attaqué par l'ennemi et défendu par le régiment, auquel l'artillerie fait subir des pertes sérieuses. Devant des forces supérieures, il est obligé de battre en retraite ; quelques compagnies se jettent, sous une pluie de balles, dans les tranchées de Boulay, où M. le lieutenant Rabeau-Laumaille, du 1<sup>er</sup> bataillon, est blessé et fait prisonnier ; le reste du régiment se retirait par les Barres sur Orléans, où il recevait l'ordre d'aller occuper les tranchées. En se rendant à son poste avec le 2<sup>e</sup> bataillon, M. le sous-lieutenant Camille Humeau fut blessé dans le faubourg Basnier et fait prisonnier dans Orléans.*

*A onze heures et demie, ordre était donné de traverser la Loire, le régiment s'engageait sur la route d'Olivet mais, haché par les convois, l'artillerie et la cavalerie, il était dispersé ; les hommes, fatigués par trois journées de marche et de combats, suivaient avec peine le mouvement de retraite ; un certain nombre furent pris ; parmi les prisonniers se trouvèrent MM. de Chamisso, commandant le 3<sup>e</sup> bataillon, resté malade à Orléans, et M. Rambur, lieutenant au 1<sup>er</sup> bataillon, ainsi que M. l'abbé Patry, resté pour secourir nos prisonniers et nos blessés (Historique).*

**[Le 4 décembre]** Dès le jour les hauteurs de Huêtre furent couronnées par l'artillerie prussienne qui ouvrit sur Bricy un feu violent, que ne purent soutenir les quelques pièces françaises placées en avant du village. Le général Barry fit placer les troupes dans les jardins et sur la lisière des petits bois qui entourent le château. Pendant longtemps, la position fut énergiquement défendue. Mais des masses considérables étant arrivées à hauteur de l'extrémité de Bricy sur notre gauche, l'ordre de battre en retraite fut donné. Une grêle d'obus n'avait cessé pendant plus de deux heures de pleuvoir sur le village, dont une grande partie était ruinée. Le 66<sup>e</sup> fut envoyé derrière Boulay. Quelques compagnies allèrent aux tranchées.

Lorsque la route fut à peu près débarrassée des convois, le régiment qui avait attendu sur la route d'Orléans, se trouvait aux environs des Barres. Il se portait en avant, lorsqu'il fut assailli par une colonne de cavalerie française composée de spahis, d'Arabes et de chasseurs d'Afrique, qui regagnaient Orléans à toute bride. Plusieurs hommes furent écrasés par cette charge et le régiment mis en pleine déroute, à l'exception des hommes qui, placés en tête, avaient vu venir de loin cette cavalerie. Emmenés par leurs officiers dans des vignes sur le côté de la route, ils exécutèrent avec succès plusieurs feux de peloton à bout portant sur des hussards de la mort lancés à la poursuite de la cavalerie arabe et les forcèrent à tourner bride.

Lorsque le 66<sup>e</sup> fut réuni de nouveau en avant d'Orléans, toute communication avec le reste de la division, qui devait se trouver du côté de la route des Ormes à Bucy<sup>216</sup>, était devenue impossible. Des corps prussiens étaient devant lui. Je me décidai à faire rentrer le régiment dans Orléans. Dès qu'il fut établi parfaitement en ordre sur les cours, j'allai avec le commandant des mobiles de la Dordogne, qui avaient dû également se retirer sur Orléans, demander des ordres au grand quartier général, établi à l'Hôtel du Loiret. Le général d'Aurelle de Paladines nous enjoignit de nous rendre aux tranchées. Peu de temps après, le général Martin des Pallières me donna l'ordre d'aller occuper la gare des Aubrais. Il résulta de ce contrordre qu'un bataillon se rendit aux tranchées, pendant qu'avec les deux autres je prenais la direction des Aubrais. La nuit était très sombre en ce moment. Le guide civil qui se trouvait près de moi en tête de la colonne m'abandonna dès qu'il entendit siffler les balles. Deux employés du chemin de fer qui fuyaient devant les Prussiens qui venaient d'entrer dans la gare des Aubrais, refusèrent de me conduire. Sans guides, risquant de m'égarer au milieu de la nuit, je me décidai à rentrer dans Orléans.

---

<sup>216</sup> Bucy-Saint-Liphard.

L'ordre d'évacuer la ville arriva quelques temps après. Le 66<sup>e</sup> se mit en marche vers onze heures ou minuit. Au moment où le dernier bataillon quittait la place du Martray, nous entendîmes la musique et les hurrahs des Prussiens qui pénétraient dans le faubourg Basnier. Sur la route d'Orléans à la Ferté-Saint-Aubin, le spectacle présenté par l'armée était désolant. Dans cette nuit, tous les corps se mêlèrent (Leclerc d'Osmonville).

Le 66<sup>e</sup> mobiles se trouve donc momentanément séparé de sa division et de son corps d'armée, restés sur la rive droite de la Loire ; il se trouve mêlé au flot des troupes qui quittent Orléans et reprennent le chemin déjà suivi le 11 d'octobre vers la Ferté-Saint-Aubin par le 15<sup>e</sup> corps du général de la Motte-Rouge.

Dans le secteur des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> corps, les combats avaient débuté dès 8 heures du matin du côté de Patay. Ils s'engagèrent ensuite du côté de Huêtre et de Bricy, comme mentionné dans les documents ci-dessus, et la division Barry dut céder du terrain et se replier sur Boulay. La division Morandy fut également refoulée et il fallait songer à la retraite. A midi, un nouvel ordre du commandant en chef prescrivait de se replier cette fois sur Orléans, mouvement qui n'était plus exécutable car l'ennemi était déjà maître d'une grande partie des ouvrages de la deuxième ligne de défense. Le 16<sup>e</sup> corps va perdre le contact avec ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> divisions et replier ce qu'il lui reste de forces sur Huisseau, après avoir vainement tenté de pousser vers Ingré par Bucy-Saint-Liphard.

**4 décembre** – Les Prussiens sont à deux kilomètres de nous. Notre bataillon est rangé dans la route du bourg, tout prêt à se battre. On dit que les Allemands ont été vaincus hier !... J'ai peine à le croire... Enfin !

**7 heures 1/2 du matin.** Le canon tonne tout proche. Les obus tombent sur le village où nous sommes encore au repos. C'est un vacarme infernal !... On est cerné de tous côtés par l'artillerie ennemie, nous sommes perdus, nous allons tous y rester, quel carnage ! Tout le monde comprend notre triste position, nos chefs en changent de couleur. Bon Dieu ! Que d'obus, que d'obus ! Bientôt le village ne va plus être qu'un amas de ruines, tout flambe et on est au milieu de tout cela. A ma droite, une de nos compagnies reçoit un obus en plein qui lui tue plusieurs hommes... Dans sa peur froussarde, mon capitaine vient de s'apercevoir qu'il est atteint d'un violent mal de genou qui l'empêche de marcher. Il est contraint par ce regrettable (?) accident de nous quitter et il monte dans une voiture d'ambulance qui le dirige à Orléans. Enfin chacune de nos compagnies se met en marche, pour fuir le feu ennemi. La mienne s'abrite derrière une haie, sans sous-lieutenant, sans lieutenant, sous mon seul commandement... Pour faire marcher mes hommes, je suis obligé de les menacer de mon fusil : au milieu de cet épouvantable carnage, ils sont immobilisés par la peur... Nous nous dirigeons un par un, au pas de gymnastique, vers la route d'Orléans pour y reconstituer nos groupes Puis nous prenons le chemin de Bouley où l'on se forme en colonne pour aller à l'ennemi. Mais c'est impossible, les obus nous déciment. Ah ! cette fois, nous sommes bien vaincus ! Notre bataillon bat en retraite.

**5 heures du soir** – Nous arrivons, avec un accompagnement continu de coups de canon, pourtant en bon ordre, jusqu'au faubourg d'Orléans, à Orme. Après un temps de repos, on opère un demi-tour pour entrer dans la ville, mais tout à coup on commande de faire volte-face et de remarcher à l'ennemi. A cet instant, des chevaux tout seuls, puis des cavaliers africains arrivent au grand galop au milieu de nos rangs en jetant des cris incompréhensibles et en faisant des gestes désespérés. On crie « sauve qui peut ! » et immédiatement 10.000 hommes tournent le dos à la route et s'enfuient à la débandade, sans savoir seulement ni où ni pourquoi.

Quelle honteuse et déplorable situation ! J'ai fui avec toute ma compagnie pendant dix minutes, incapable de me diriger. Au milieu de tous ces soldats qui courent en tous sens, je perds ma compagnie. A tout instant je manque d'être renversé, piétiné par la foule des fuyards ; les uns jettent leur sac, les autres leur fusil qui gênent leurs mouvements. C'est un spectacle lamentable, démoralisant... Enfin la raison me revient, je me retourne pour savoir ce qui se passe derrière moi. Je ne vois aucun Prussien ; je m'arrête pour grouper quelques uns de mes hommes et, bien piteux, je rejoins mon bataillon qui, tout démembré, se reforme petit à petit tout en haut du coteau. Mon commandant, désolé, la figure défaite, conduit nos débris à Orléans. Nous sommes bien perdus ! Le canon nous poursuit toujours ; il n'est que temps de passer de l'autre côté de la Loire si l'on ne veut pas être écrasé dans un dernier et sanglant carnage.

*Jamais je n'oublierai le triste défilé qui passe devant mes yeux à cet endroit ! Les soldats rentrent en ville de tous côtés, fantassins mêlés aux artilleurs, cavaliers sans montures ; les Arabes à cheval cheminent lentement avec du sang à leur burnous. Un superbe commandant de spahis, tout pâle, tête nue, sur son magnifique pur sang, s'avance tristement, le front fendu d'un coup de sabre, et de son affreuse blessure le sang coule sur sa tunique bleue. J'ai envie de pleurer (E. Pouteau).*

**Le 5 décembre** au matin, les Allemands entraînent à Orléans évacuée par le 15<sup>e</sup> corps et, tout en maintenant le contact avec les troupes françaises de la rive droite, lançaient sur la rive gauche trois détachements de poursuite : un vers Beaugency et Tours, un deuxième vers Gien, un troisième vers Vierzon. Scindée de facto en deux, l'armée de la Loire le devient administrativement.

Les trois corps d'armée passés sur la rive sud (15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>), forment **la 1<sup>re</sup> armée de la Loire**, confiée au général Bourbaki, remplacé à la tête du 18<sup>e</sup> corps par le général Billot.

Les deux corps restés sur la rive nord (16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>), forment, avec le 21<sup>e</sup> corps du général Jaurès qui achève sa formation au Mans, **la 2<sup>e</sup> armée de la Loire**, confiée au général Chanzy, remplacé par l'amiral Jauréguiberry à la tête du 16<sup>e</sup> corps d'armée. On lui adjoint également une colonne mobile, envoyée depuis Tours et commandée par le général Camô<sup>217</sup>.

Le général d'Aurelle de Paladines, discrètement disgrâcié, est nommé commandant supérieur du camp d'instruction de Cherbourg, poste qu'il s'empressera de refuser, « pour raison de santé ».

Dans la nuit du 4 au 5 décembre, le général Chanzy a disposé ses forces comme suit :

- la cavalerie entre Rosières et Descures<sup>218</sup>, moins une brigade à Huisseau ;
- la 1<sup>re</sup> division du 16<sup>e</sup> corps sur la route du Mans, en arrière de Descures ;
- la 2<sup>e</sup> division du 17<sup>e</sup> corps à Baccon ;
- les deux autres divisions du 17<sup>e</sup> corps de Huisseau à Montpipeau ;
- les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> division du 16<sup>e</sup> corps, dont il est sans nouvelles, sont supposées être à Meung. Parmi elles et sans qu'il le sache encore : une brigade du 15<sup>e</sup> corps, aux ordres du général Peytavin

## **SUR LES LIGNES DE JOSNES**

**Le 5 décembre** à 13 heures, le général Chanzy rendait compte de la situation au ministre, depuis Baccon où il se trouvait alors, et lui annonçait son intention de se rétablir sur une ligne allant de la forêt de Marchenoir à Beaugency.

*Un premier ordre prescrivait hier de battre en retraite sur Meung avec les 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> corps ; le mouvement était commencé et le matériel roulant fortement engagé sur cette direction, lorsqu'à une heure m'est parvenu le deuxième ordre me prescrivant de me porter sur Orléans. J'étais attaqué de Patay à Boulay ; il me fallait replier tous mes avant-postes ; ma cavalerie était aux prises avec celle de l'ennemi ; la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> division du 16<sup>e</sup> corps étaient repoussées sur Bucy-Saint-Liphard et Meung ; un grand désordre se produisait dans tout le 17<sup>e</sup> corps ; la nuit approchait ; je dus venir prendre position avec le reste derrière la forêt de Montpipeau pour protéger les convois et chercher à rallier les diverses colonnes. J'appris à Huisseau que des divisions s'étaient repliées jusqu'à Meung et Villermain. Pour reconstituer les 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> corps, j'ai pris le parti de venir occuper aujourd'hui une ligne s'étendant de Lorges à Beaugency, appuyant ma gauche à la forêt de Marchenoir et ma droite à la Loire. Je tiendrai sur cette ligne jusqu'à ordre contraire. Mon quartier général sera ce soir à Josnes, me reliant par des cavaliers avec le télégraphe de*

---

<sup>217</sup> Dite aussi *colonne de Tours*, formée avec de troupes initialement destinées entrer dans la composition d'un 19<sup>e</sup> corps d'armée. De la valeur d'une division (2 brigades d'infanterie et une de cavalerie, mais très peu d'artillerie).

<sup>218</sup> Hameau et ferme à la lisière ouest des bois de Bucy-Saint-Liphard et de Montpipeau, sur le coude de la route du Mans à mi-chemin entre Coulmiers et Bucy.

*Beaugency. Beaucoup de désordres à réparer. Les troupes, décimées par quatre jours de lutte, ayant perdu grand nombre de leurs officiers, sont très fatiguées ; les munitions s'épuisent ; les convois sont à reconstruire. J'attends des ordres à Josnes (Chanzy).*

C'est cette position, sur laquelle la 2<sup>e</sup> armée de la Loire va réussir à se maintenir quelques jours, que l'historiographie de cette campagne désigne sous le nom des « lignes de Josnes ». Le 66<sup>e</sup> mobile n'y a pas participé, mais il est nécessaire, pour la compréhension de la suite, de s'y intéresser.

Nous ne détaillerons pas ici les combats qui vont s'y dérouler (on pourra, pour cela, se reporter aux ouvrages déjà cités de Chanzy et de Rousset), pour porter plus particulièrement notre attention sur les divisions Barry et Morandy, dont le 16<sup>e</sup> corps était sans nouvelles. Elles vont, par la force des choses, être au cœur des événements qui conduiront à l'abandon des lignes de Josnes et à la retraite sur le Loir et sur Vendôme.

**Le 5 décembre**, le général Barry informait le général Chanzy de la situation de sa division, par cette lettre<sup>219</sup> :

*Je suis arrivé cette nuit à Mer avec quelques débris de ma division que j'ai pu rallier, en même temps que des fuyards d'autres corps, dans la forêt de Bucy-Saint-Liphard. J'ai pris cette direction parce que le mouvement tournant de l'ennemi par la droite de Boulay était tellement accentué que les troupes que j'avais disposées d'avance aux Barres, pendant la défense des lignes de Boulay, s'étaient déjà repliées en même temps que la division Morandy et que moi-même, tout près de Bucy-Saint-Liphard, j'ai failli être pris par un détachement de uhlans précédant de l'infanterie et de l'artillerie, que j'ai arrêté en postant quelques mobiles sur la lisière du bois.*

*La retraite s'est opérée dans une confusion inexprimable, au milieu de tous les convois et de toute l'artillerie, en marche sur Beaugency et Mer... j'ai cru devoir me diriger sur Mer pour rallier ma division entièrement dispersée, tous les convois et toute l'artillerie prenant cette direction, croyant devoir aller à Blois, où même des batteries doivent déjà arriver en ce moment... Les troupes de ma division arrivent successivement, mais très lentement, sur Mer. Je ne sais si je pourrai les rallier aujourd'hui. Je crois mes batteries en marche sur Blois. Elles sont tout à fait hors de service, n'ayant plus qu'un très petit nombre de servants et de conducteurs.*

*Je ne sais où se trouve mon escadron de cavalerie, qui était parti avant que je me repliasse de Boulay, le village n'étant plus tenable pour lui. Je donne l'ordre au sous-intendant de faire, aussitôt que possible, le triage des convois, et lorsque mes corps seront à peu près réunis, je ferai faire des distributions qui n'ont pas eu lieu depuis quatre jours. Je ne pourrai rétrograder sur Beaugency que lorsque mon monde sera rallié, aura mangé et sera reposé. Les hommes ne peuvent plus faire un pas en avant. C'est une division à recomposer entièrement et incapable de faire aucun service pendant quelques jours. Si elle pouvait rester ici, elle y arriverait plus rapidement. Je n'ai en réalité ici, de ma division, que quelques centaines d'hommes isolés du 38<sup>e</sup> de marche. J'arrête au passage tout ce qui se présente.*

*C'est la résistance que j'ai faite à Boulay jusqu'à midi, suivie du mouvement tournant de l'ennemi, qui a mis ce désordre dans ma division. Mais si je n'avais pas résisté de cette façon, tous mes convois étaient pris (Chanzy).*

Le même jour, le général Morandy signalait au général Chanzy qu'il était arrivé à Beaugency avec sa division et le convoi qu'il était chargé de protéger. Il ajoutait : « *Mon opinion est que notre convoi est fort en l'air et qu'on ne saurait trop l'éloigner d'Orléans. Nos troupes sont hors d'état de le protéger comme il conviendrait ; elles sont éparpillées dans toutes les directions et littéralement épuisées* ». Il ignorait qu'Orléans n'était plus aux mains de l'armée de la Loire.

**[Le 5 décembre]** *Arrivé de grand matin à La Ferté-Saint-Aubin, je me procurai une carte du pays et je dirigeai le 66<sup>e</sup> sur la route de Ligny, avec l'intention de gagner Mer. A la Ferté-Saint-Aignan, je rencontrai un officier d'artillerie qui me fit connaître qu'il avait reçu l'ordre de prévenir sur sa route les troupes du 16<sup>e</sup> corps de se rendre à Blois (Leclerc d'Osmonville).*

---

<sup>219</sup> Chanzy, *La deuxième armée de la Loire*, appendices.

**Le 7 décembre**, le général Barry écrit au général Chanzy, en début d'après-midi : « Dans l'impossibilité absolue où je me trouve de concourir à la défense de Beaugency avec quelques centaines d'hommes sans cartouches et pour éviter un désastre certain, je fais filer mon convoi sur Mer et je me replie moi-même sur ce point ».

Le général Chanzy, qui voyait les choses autrement, répondit le même jour au général Barry :

*Je donne l'ordre au général Camô de tenir en avant de Beaugency. Portez vous donc demain en avant de Mer avec ce que vous avez de monde et en bon ordre, pour le soutenir ou pour aider à sa retraite, dans le cas où toute la ligne viendrait à plier. Une partie de votre division est avec le 15<sup>e</sup> corps ; ce qui vous reste n'est pas dans des conditions de fatigue plus mauvaises que celles des autres corps qui ont combattu depuis le 1<sup>er</sup>. Si un repos était possible, je le donnerais à tous. Nous sommes en présence de l'ennemi et nous ne nous tirerons d'affaire que par une défensive vigoureuse (Chanzy).*

**Le 8 décembre**, le général Barry insistait :

*Je me suis retiré sur Mer parce qu'il m'était de toute impossibilité, avec les quelques centaines d'hommes démoralisés et sans munitions dont je disposais, de concourir à la défense de Beaugency dont l'attaque était imminente et où nos troupes n'auraient été qu'un embarras plutôt qu'un renfort utile. Néanmoins, sur les instances du général Camô, et le colonel Baille<sup>220</sup> m'ayant rejoint en route, j'ai renvoyé cette nuit sous ses ordres tout ce dont je pouvais disposer ; mais le général Camô, prévenu de l'état de ces renforts, m'écrit de ne pas les expédier, les regardant comme un embarras. Je les fais donc replier sur Mer (Chanzy).*

Pendant que la 2<sup>e</sup> armée de la Loire contenait avec certain succès les assauts répétés de l'armée allemande commandée par le prince Frédéric-Charles en personne, la situation devenait de plus en plus critique le long de la Loire, où les ordres donnés directement par le ministre de la guerre et son délégué Freycinet au général Camô, contredisant sans l'en informer ceux du général Chanzy, ajoutèrent à la confusion, conduisirent à la perte de Beaugency et firent peser sur l'armée Chanzy la menace d'un débordement sur sa droite, si l'ennemi parvenait, par la rive gauche, à s'emparer de Mer ou de Blois.

**Le 8 décembre de bonne heure**, le 66<sup>e</sup> était sur la rive gauche de la Loire devant Blois (Leclerc d'Osmonville).

**Le 9 décembre**, le général Barry télégraphiait à quatre heures du matin au général Chanzy : « *Je n'ai pas un homme, je n'ai pas de division ; pour n'être pas pris par l'ennemi, je me retire sur Blois* » ; sa division se trouvait, le 9 au soir, avec une brigade plus ou moins réunie à Blois et l'autre à Amboise. Le danger va venir de la rive gauche, où la division du général Morandy va se heurter, à Chambord à l'avant-garde du IX<sup>e</sup> corps prussien et refluera en désordre, abandonnant 5 canons, 12 caissons, 60 chevaux et 200 prisonniers. Dans son rapport, rédigé le 10 décembre à Amboise<sup>221</sup>, le général Morandy met nettement en cause les francs-tireurs de Paris, qui s'étaient laissés surprendre dans le parc du château. Ce rapport reflète assez bien la confusion et le désordre qui régnaient alors dans la conduite des opérations :

**Le 7 décembre**, à deux heures du soir, à Beaugency, je reçus l'ordre de rétrograder sur Blois, d'occuper la rive gauche de la Loire, le parc de Chambord et les positions défensives préparées par le comité de défense de Blois pour couvrir les routes de cette rive. Je devais me mettre en communication avec les francs-tireurs du commandant Foudras<sup>222</sup>, établis à Saint-Laurent-des-Eaux. Je devais aussi reconstituer ma division.

*J'arrivai avec ma division le 7 au soir à Blois. Le 8 au matin*, j'envoyai ma première brigade (colonel Marty, 36<sup>e</sup> de marche et 8<sup>e</sup> mobiles) s'établir à Chambord, dans l'intérieur du parc, avec ordre d'occuper les portes de Muides et Saint-Dyé. Les francs-tireurs de Paris et leurs éclaireurs à cheval étaient placés sous les ordres du colonel Marty. Le même jour, suivant instructions reçues, et ainsi que je vous en informai par

<sup>220</sup> Il commandait la brigade formée par le 38<sup>e</sup> de marche et le 66<sup>e</sup> mobiles.

<sup>221</sup> Chanzy, *La deuxième armée de la Loire*.

<sup>222</sup> Les francs-tireurs de la Sarthe.

télégramme, je restai à Blois pour conférer avec le comité de défense<sup>223</sup> présidé par le général Michaud. Il fut décidé en conseil que les différentes portes du parc de Chambord seraient occupées par de l'infanterie. L'artillerie, soutenue par des bataillons d'infanterie, devait placer une batterie derrière les épaulements construits en avant du château de l'Orme, une seconde derrière les ouvrages de défense de Bracieux, la troisième, dans l'intérieur du parc comme réserve. Le convoi, escorté par quatre compagnies, devait s'arrêter à Huisseau<sup>224</sup>. Les lignes de retraite indiquées par le comité étaient : pour les batteries au nord du parc, sur le Mont ; le reste par la route de Cellettes, vers Chaumont. On évitait ainsi de se retirer sur Blois, où l'ennemi, profitant d'une retraite en désordre, aurait pu entrer à la suite de nos troupes.

Tous les ordres avaient été donnés en ce sens, lorsque **le 9, au point du jour**, le général Michaud se présenta chez moi. Il venait d'apprendre du général Barry la prise de Beaugency par l'ennemi, la rupture du pont de Mer, et dans cette occurrence il était urgent de réunir toutes les troupes des environs à Blois, pour y concentrer la défense. Je donnais en conséquence l'ordre à la brigade de Chambord de se replier sur Blois et vous en informai par le télégraphe. Les francs-tireurs Lipowski devaient continuer à surveiller l'ennemi dans Chambord et environs, mission qu'ils remplissaient avant l'arrivée de la brigade.

Un conseil de guerre, auquel assistaient le général Peytavin et le comité de défense, se réunissait ensuite à Blois, à la préfecture, où se décidait la question de la ville. Pendant la délibération, le général Peytavin recevait de vous une dépêche par laquelle il me prescrivit (onze heures du matin) de me porter immédiatement sur Mer, afin d'y appuyer le mouvement de retraite de l'armée. Tout était prêt pour ce mouvement, lorsqu'une dépêche de vous vint modifier les dispositions prises en m'ordonnant de ne recevoir d'ordres que de vous, de reprendre position en avant de Blois sur la rive gauche, en ménageant la possibilité d'une retraite, si j'y étais amené. J'envoyai immédiatement l'ordre à la 1<sup>ère</sup> brigade qui venait à Blois, de reprendre ses positions, et à la 2<sup>e</sup>, d'aller occuper à Chambord les positions indiquées la veille. Afin de mieux surveiller, je précédai cette 2<sup>e</sup> brigade et rejoignit bientôt la tête de la 1<sup>ère</sup> compagnie, qui se trouvait en avant de Huisseau. Je lui fis faire demi-tour, dirigeait les bataillons et les batteries, avec leurs sections, vers les postes assignés.

En arrivant près du château, je trouvai **l'état-major des francs-tireurs Lipowski** (le colonel était absent et remplacé par le commandant La Cécilia). J'étais en train de leur demander des renseignements sur les mouvements de l'ennemi et l'emplacement de leurs postes, lorsque arriva un sous-officier annonçant la présence des Prussiens aux portes nord du parc. En même temps, la canonnade et la fusillade se faisaient entendre et les bataillons dirigés vers les portes du parc étaient atteints par le feu de l'ennemi avant d'être arrivés aux murs. Nos troupes étaient frappées par les créneaux percés par nous. L'action s'engageait donc dans des conditions déplorables, que j'aurais évitées si j'avais été prévenu plus tôt de la présence de l'ennemi et des points occupés par lui, par les francs-tireurs de Paris et leurs éclaireurs à cheval. Nos troupes ainsi attaquées ne tinrent guère et se replièrent en désordre, par le bois, sur le reste de la colonne et la batterie qui était en réserve. Ces dernières troupes suivant une route bordée à droite et à gauche par des taillis, ne pouvaient pas prendre position. Je savais la porte de Bracieux gardée par les francs-tireurs de Cathelineau que j'avais vus dans la journée à Blois ; j'avais une retraite assurée ; j'ordonnai de prendre cette direction. La tête de colonne opéra sa retraite en bon ordre dans la direction de Chaumont ; mais je ne pouvais disposer que d'une route. Dans le désordre amené près du château par les troupes repoussées, l'ennemi prit cinq pièces de quatre et fit un certain nombre de prisonniers. Les forces qui nous ont attaqués sont évaluées à 15.000 hommes et dix-huit canons. En résumé, **cette surprise aurait été évitée si les francs-tireurs avaient fait leur travail** (Chanzy).

Mais il fallait un coupable et on pourra lire, dans le *Journal Officiel* du 17 décembre 1870 que :

Par arrêté du 14 décembre 1870, M. le général Morandy, commandant la 1<sup>ère</sup> brigade de la troisième division du 16<sup>e</sup> corps d'armée, est mis en non-activité, par retrait d'emploi, par application de l'art. 5 de la loi du 10 mai 1834, **pour incapacité** dans le commandement des troupes en campagne.

---

<sup>223</sup> Il s'agissait plutôt du *comité militaire*, présidé par le commandant de la subdivision militaire, qui remplaçait automatiquement le *comité de défense*, présidé par le préfet, dans les départements déclarés en état de guerre.

<sup>224</sup> Huisseau-sur-Cosson, à 6 km au sud-ouest de Chambord. A ne pas confondre avec Huisseau-sur-Mauves, au nord de Meung-sur-Loire, dont il a déjà été parlé.

Cruel destin pour cet officier d'active<sup>225</sup>, qui s'était distingué le 4 août 1870 à Wissembourg et le 6 août à Froeschwiller à la tête du 1<sup>er</sup> régiment de tirailleurs algériens, promu commandeur de la Légion d'honneur à ce titre le 20 août 1870 ! La mesure ne venait pas de Chanzy, qui lui fera redonner, le 29 janvier, le commandement d'une division au 17<sup>e</sup> corps : « *Cette satisfaction était due après la mesure si peu justifiée dont il avait été victime à la suite des affaires de Chambord* ».

**Le 9 décembre** seulement, le régiment se trouvait réuni à Saint-Gervais, village situé près du faubourg de Vienne, un des quartiers de la ville de Blois (Historique).

**Le 9 au matin** la plus grande partie des troupes restées en arrière avaient rejoint. Le 66<sup>e</sup> reçut l'ordre d'occuper Saint-Gervais avec une section d'artillerie. Le général Peytavin réunit les chefs de corps à la préfecture, le général Maurandy reçut l'ordre d'aller occuper Chambord. Le 66<sup>e</sup> fut maintenu à Saint-Gervais. Des plantons des divers corps avaient été envoyés à Blois (Leclerc d'Osmonville).

**Le 9 décembre au soir**, le général Chanzy exposa à Gambetta, venu le voir au QG de Josnes, que son armée, solidement installée mais à bout de forces, ne pourrait tenir plus longtemps sans une diversion urgente de la part de celle de Bourbaki. A défaut, il lui faudrait se replier sans plus tarder derrière le Loir, voire derrière la Sarthe, ce qui laissait Tours sans défense et impliquait un départ du gouvernement. Gambetta l'ayant informé que c'était chose faite (le gouvernement venait de partir pour Bordeaux, dans la nuit du 8 au 9 décembre), la décision fut prise et la retraite sur le Loir entre Vendôme et Fréteval immédiatement organisée.

**10 décembre** - Dans la nuit du 9, par suite de la prise de Chambord par l'ennemi, le régiment dut se retirer sur la route d'Amboise à Chaillet ; il fut placé sous le commandement du général Desmaisons, commandant la 1<sup>ère</sup> brigade de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie du 16<sup>e</sup> corps, et vint jusqu'à Amboise (Historique).

**Le 10** je n'avais reçu aucun ordre nouveau quand, vers quatre heures du matin, je fus averti par des paysans qui fuyaient, de l'échec éprouvé la veille dans le parc de Chambord par la division Maurandy. L'ennemi se rapprochait de Blois par les routes de la chaussée et de Chambord à Saint-Gervais. Je fis monter deux officiers à cheval pour aller prendre des ordres à Blois. Les deux officiers, malgré l'ordre écrit dont ils étaient porteurs et la plus vive insistance, ne purent pas entrer dans la ville. Le pont était sévèrement gardé, les dernières dispositions étaient prises pour le faire sauter. Une violente détonation ne tarda pas à nous apprendre que ce projet avait été exécuté. Le 66<sup>e</sup> rejoignit à une faible distance de Saint-Gervais le général Desmaisons, commandant la 1<sup>ère</sup> brigade de la 2<sup>e</sup> division du 16<sup>e</sup> corps, auquel le général Barry avait remis provisoirement le commandement de la division. Le 66<sup>e</sup> suivit ce général. Le 10, les troupes du général Desmaisons couchaient à Amboise (Leclerc d'Osmonville).

Le même jour, une brigade de cavalerie allemande arrivait à Romorantin et coupait la voie ferrée de Vierzon à Tours ; une autre brigade arrivait à Bracieux au sud de Chambord. L'avant-garde du IX<sup>e</sup> corps atteignait Vienne, faubourg de Blois sur la rive sud.

## RETRAITE SUR VENDÔME ET LE LOIR

**11 décembre** - Marche d'Amboise à Tours et de Tours à Montlouis (Historique).

La 2<sup>e</sup> armée de la Loire entame son mouvement de retraite, en s'efforçant, avec succès, de donner le change à l'ennemi par des simulacres d'intentions offensives. Inquiet pour les risques encourus sur sa droite, le général Chanzy insiste auprès du général Barry pour qu'il interdise à l'ennemi le passage sur

---

<sup>225</sup> Jacques Louis Morandy ou Maurandy, né à Anvers en 1812, décédé à Auxerre en 1875. Engagé volontaire en 1831, monté par le rang, il avait servi dans la légion étrangère, dans la ligne, chez les zouaves, et pour finir chez les « turcos » ; blessé trois fois en Crimée ; nommé général de brigade le 3 octobre 1870. Après avoir commandé une brigade de cette division, il avait succédé le 2 novembre à Chanzy à la tête de la 3<sup>e</sup> division du 16<sup>e</sup> corps d'armée. Réintégré après la guerre, il commandait la subdivision d'Auxerre en octobre 1871.

la rive droite et n'évacue Blois au plus tôt que dans la nuit du 12 au 13. Il lui fixe comme axe de retraite Amboise, Château-Renault, Montoire et Saint-Calais.

L'armée de Chanzy atteindra le Loir le 13 décembre, sans autre grande difficulté qu'un temps exécrable qui ajouta encore à l'extrême fatigue des troupes. Rendu circonspect par l'attitude résolument offensive de ces troupes et freiné dans ses intentions par l'incertitude qu'il éprouvait quant aux intentions respectives de Chanzy et de Bourbaki, le prince Frédéric-Charles ne découvrit que tardivement que Chanzy se repliait sur Vendôme et non sur Blois. Par ailleurs, les directives reçues le 13 après-midi du haut commandement l'invitaient à une prudente retenue dans l'engagement des troupes allemandes<sup>226</sup>.

**Le 12 décembre**, le 66<sup>e</sup> mobiles franchit la Loire à Montlouis et va à Vernou-sur-Brenne, sur la rive nord. Il fait étape le 13 à Château-Renault et rejoint le 14 à Ambloy sa division, chargée maintenant de défendre Saint-Amand-Longpré, au sud de la ligne occupée par la 2<sup>e</sup> armée de la Loire. Le 16<sup>e</sup> corps, réduit à sa 1<sup>ère</sup> division et renforcé de la colonne Camô, défendait Vendôme ; le 21<sup>e</sup> corps était centré sur Fréteval ; entre les deux : le 17<sup>e</sup> corps. A l'extrémité gauche de la ligne, entre Fréteval et Cloyes : la division de Bretagne du général Gougéard, avec le 5<sup>e</sup> bataillon de la Mayenne et dont il sera reparlé.

Le prince Frédéric-Charles est alors tiraillé entre deux nécessités : à l'ouest, éliminer la 2<sup>e</sup> armée de la Loire, qui lui avait échappé sur les lignes de Josnes et qu'il vient de retrouver sur le Loir ; au sud-est, faire face à la menace que représente pour Orléans la 1<sup>ère</sup> armée de la Loire de Bourbaki<sup>227</sup>, que sa cavalerie ne parvient pas à localiser et dont il ne discerne ni les capacités, ni les intentions.

Il fait le choix de se porter d'abord, toutes forces réunies, contre l'armée de Chanzy et fait converger tous ses corps d'armée sur Vendôme et Fréteval, y compris le IX<sup>e</sup> qui opérait sur la rive gauche en direction de Tours. Le contact est repris le 14 décembre et le 15 au soir, la situation de l'armée de Chanzy, où les signes de débandade se multiplient, est devenue critique. Au sud, le général Barry avait rappelé à lui le général Morandy, qui tenait Château-Renault, et commençait à se replier vers Montoire ; le 66<sup>e</sup> mobiles était envoyé le 15 décembre à Trôo, en aval de Montoire.

## RETRAITE SUR LE MANS ET LA SARTHE

**Le 16 décembre**, profitant d'un épais brouillard matinal, le général Chanzy ordonne la retraite sur Le Mans. Pendant ce mouvement, qui s'achèvera le 19 décembre, la division Barry est chargée de protéger le flanc droit de l'armée, sur le Loir, de Jupilles à Montoire.

Le 66<sup>e</sup> mobiles quitte Trôo le 16 décembre pour Fontaine-en-Beauce<sup>228</sup>, va le 17 à Pont-de-Braye, puis le 18 à Jupilles, en lisière sud de la forêt de Bercé.

Informé du repli de l'armée Chanzy, le prince Frédéric-Charles considère que le danger qu'elle représentait disparaît au moins momentanément et qu'il peut donc se reporter vers l'autre menace : l'armée Bourbaki, qui se manifeste à Gien. Il abandonne donc la poursuite vers l'ouest et le détachement d'armée du grand-duc de Mecklembourg, qui était sous ordres, est redirigé sur Chartres, repassant aux ordres d'un haut commandement peu enclin à s'aventurer trop profondément dans l'arrière pays français. La 2<sup>e</sup> armée de la Loire va bénéficier de ce fait d'un répit, dont elle ne saura pas tirer le meilleur profit pour se reconstituer et reprendre des forces, contrairement à l'armée du prince Frédéric-Charles<sup>229</sup>.

---

<sup>226</sup> Le général von Moltke était, selon le lieutenant-colonel Rousset, « inquiet de l'état de fatigue et de délabrement extrême où se trouvaient celles opérant sur la Loire ».

<sup>227</sup> Orléans n'est plus alors défendue que par le 1<sup>er</sup> corps d'armée bavarois, très amoindri par les combats menés depuis l'entrée en lice du détachement von der Thann et qui n'aurait pas été en mesure de s'opposer à la démonstration offensive que la délégation de Tours et Chanzy pressaient Bourbaki d'effectuer.

<sup>228</sup> Fontaine-les-Côteaux depuis 1965.

<sup>229</sup> Par ordre du général Chanzy, la ville du Mans fut consignée aux troupes et son accès strictement contrôlé par les deux régiments de gendarmerie dont il disposait. Réduits pour la plupart à bivouaquer par des températures

**18 décembre** – *Marche de Pont-de-Braye à Jupilles ; campement dans la forêt de Bersay, le commandant Duboys Fresney prend le commandement du régiment* (Historique).

Le commandant Leclerc d'Osmonville, du 2<sup>e</sup> bataillon (Laval), dont on a vu qu'il avait succédé après Coulmiers au lieutenant-colonel Brunet de la Charie, était tombé malade lui aussi. Il est remplacé par le commandant Albert Duboys Fresney, du 1<sup>er</sup> bataillon (Château-Gontier). Le commandant de Chamisso, malade lui aussi, était resté à Orléans et avait été fait prisonnier à l'arrivée des Allemands, remplacé à la tête du 3<sup>e</sup> bataillon par le capitaine Servinière<sup>230</sup>.

**Le 20 décembre**, la deuxième armée de la Loire est regroupée autour du Mans. Le 17<sup>e</sup> corps est à l'ouest de la Sarthe, entre les routes de Conlie et de Laval. Le 21<sup>e</sup> corps prend position au nord du Mans, de la Sarthe à l'Huisne ; le 16<sup>e</sup> de l'Huisne à Arnage, sur la Sarthe au sud du Mans. La division Barry reste sur le Loir, pour en garder les passages, de Pont-de-Braye jusqu'au Lude. En conséquence, le 66<sup>e</sup> mobiles quitte Jupilles le 20 décembre pour aller à Chahaignes, puis à Lhomme le 22, où il restera jusqu'au 28 décembre.

Dans le mouvement général de retraite, une partie du régiment s'était trouvée mêlée à plusieurs autres unités et avait été dirigée sur Le Mans, pour s'y reformer. Le capitaine Gourmeau, qui souffrait de la goutte et marchait avec un pied dans une botte et l'autre dans un sabot, conduisait ce détachement, qui comprenait des hommes des trois bataillons<sup>231</sup>. Ils furent cantonnés à Pontlieue, puis envoyés au grand séminaire, d'où ils repartirent le 24 décembre pour rejoindre Jupilles, où ils arrivèrent le 25, après avoir fait étape aux environs de Marigné<sup>232</sup>. Ils retrouveront le régiment le 26 décembre, à Lhomme.

Après l'échec du coup de main prussien sur Tours le 20 décembre, les forces qui avaient participé à cette affaire du côté français<sup>233</sup> sous les ordres du général Ferri-Pisani<sup>234</sup> sont envoyées à Château-La-Vallière, où arrivait également, venant de Châtellerauld, la colonne du général de Curten.

## Les colonnes mobiles

Pour mettre son armée à l'abri des surprises, le général Chanzy envoie les francs-tireurs de Paris (Lipowski) vers Nogent-le-Rotrou, pour surveiller la direction de Chartres ; le corps franc de Cathelineau à Vibraye, pour surveiller celle de Châteaudun. Et il constitue le 23 décembre deux colonnes mobiles, aux ordres respectivement du général Rousseau et du général de Jouffroy<sup>235</sup>, pour aller battre le pays avec des forces assez importantes, la première dans la direction de Nogent-le-Rotrou, la seconde vers Château-du-Loir. Le sort du 66<sup>e</sup> régiment de mobiles va se trouver fortement lié à celui cette dernière.

Commandant alors la 3<sup>e</sup> division du 17<sup>e</sup> corps d'armée, le général de Jouffroy se met en marche le 23 décembre avec sa division, renforcée de 200 cavaliers. Transportée par chemin de fer à Château-du-Loir, qui lui était assigné comme base d'opérations, elle avait pour mission : « *explorer tout le pays entre le Loir et la Loire, à l'est du chemin de fer du Mans à Tours, et d'en repousser les partis ennemis de*

---

souvent glaciales, les hommes ne trouvèrent pas le repos dont bénéficiaient, pendant le même temps, les troupes de la II<sup>e</sup> armée prussienne, confortablement cantonnées dans Orléans et les localités alentours. En modifiant radicalement l'orientation stratégique donnée à l'armée Bourbaki, Gambetta va, par ailleurs et sans s'en rendre compte, signer l'arrêt de mort de l'armée de Chanzy : au lieu de continuer à menacer Orléans, la 1<sup>ère</sup> armée de la Loire va être transportée en Bourgogne, pour devenir *l'armée de l'Est*, avec mission d'aller délivrer Belfort. Le danger Bourbaki s'éloignant, le prince Frédéric-Charles pourra, le moment venu, tourner l'intégralité de ses forces contre Chanzy.

<sup>230</sup> Edmond Souchu-Servinière (1839-1917), de Laval ; il commandait jusqu'alors la 5<sup>e</sup> compagnie de ce bataillon.

<sup>231</sup> Le capitaine Pollet en faisait également partie, ainsi que les aumôniers du 1<sup>er</sup> et du 3<sup>e</sup> bataillon. Seul, le récit de ce dernier mentionne ce fait, non évoqué dans l'historique du régiment.

<sup>232</sup> Où ils furent abordés par un lancier qui, comme le rapporte l'aumônier du 3<sup>e</sup> bataillon, venait de conduire au Mans le général Morandy, « *destitué de son commandement après la funeste affaire de Chambord* ».

<sup>233</sup> Parmi lesquelles on retrouvera, au chapitre suivant, le 4<sup>e</sup> bataillon des mobiles de la Mayenne.

<sup>234</sup> Remplacé alors par le général Cléret.

<sup>235</sup> Alphonse Charles Joseph de Jouffroy d'Abbans (1823-1899), général de division à titre auxiliaire, commandant la 3<sup>e</sup> division du 17<sup>e</sup> corps d'armée.

façon à dégager Tours et à permettre le rétablissement de la ligne ferrée. Si des renforts lui étaient nécessaires, il [le général de Jouffroy] est autorisé à les demander directement pour la cavalerie au général Michel<sup>236</sup> à la Rochère, pour l'artillerie et l'infanterie au général Barry à Chahaignes ». Les instructions données par le général Chanzy à la colonne mobile de Jouffroy se poursuivaient ainsi :

*Les troupes de Saumur<sup>237</sup> ont ordre de se porter sur Château-la-Vallière. Elles y seront rejointes par une colonne d'environ 4000 hommes venant de Châtellerault<sup>238</sup>, couchant le 23 à Richelieu et passant le 24 la Loire à Port-Boulay. La ligne de Château-la-Vallière au Lude sera ainsi garnie et la vallée du Loir se trouvera surveillée, du Lude à Pont-de-Braye, par les troupes du général Barry.*

*Le général de Jouffroy devra s'éclairer au loin par tous les moyens possibles, manœuvrer de façon à ne pas se faire couper de sa base d'opération qui est Château-du-Loir, prendre son premier objectif sur Château-Renault, laisser derrière lui des postes de cavalerie échelonnés, et se tenir en communication directe et incessante avec le général en chef par la station télégraphique de Château-Renault (Chanzy).*

**Le 27 décembre**, la colonne de Jouffroy met en déroute entre Trôo et Montoire un détachement allemand qui cheminait imprudemment le long du Loir, et reçoit l'ordre de continuer sa marche sur Vendôme, pour voir si les Allemands occupent cette position en force ou non. Elle sera renforcée, pour cette expédition, par la brigade Bayle<sup>239</sup> de la division Barry : 38<sup>e</sup> de marche et 66<sup>e</sup> mobiles, et par des éléments de la division Morandy. Le 66<sup>e</sup> mobiles fait mouvement le 28 décembre sur Poncé, le 29 sur la Chapelle-Huon et arrive le 30 à Azé et à Galette. L'action est déclenchée le 31 décembre ; le 66<sup>e</sup> mobiles et le 38<sup>e</sup> de marche font partie de colonnes marchant par des voies différentes vers le plateau de Bel-Air (3 km au nord de Vendôme, sur la rive droite du Cher).

**Le 31 dès le matin...** le 66<sup>e</sup> mobiles partait d'Azé pour aboutir au plateau de Bel-Air par les routes de la forêt ; le 38<sup>e</sup> de marche, cheminant d'Azé sur Espéreuse, arrivait sur Bel-Air par la Jousselinière ; enfin, le 46<sup>e</sup> de marche, de Mazangé, devait longer la forêt de Vendôme au sud et aborder les Tuileries. D'après les calculs du général de Jouffroy, ses colonnes devaient arriver à hauteur de Bel-Air à midi, pour attaquer les redoutes construites par nous sur ce point pendant l'occupation de Vendôme, et qu'il croyait garnies d'artillerie. Il n'en était rien ; les têtes de colonnes, ne recevant aucun obus, allaient atteindre Bel-Air, lorsqu'elles furent accueillies à petite portée par une fusillade des mieux nourries. Les tirailleurs s'avancèrent malgré tout sur plusieurs lignes et, après deux heures de lutte, aidés par l'artillerie qui était parvenue à s'installer sur le plateau et à balayer le terrain en avant d'eux, ils purent se réunir et, par une charge brillante, enlever le château de Bel-Air. L'ennemi se maintint néanmoins dans les Tuileries, malgré le feu de nos pièces.

**Combat de Bel-Air** – Vers trois heures, une colonne prussienne, chassée de la forêt par le 66<sup>e</sup> mobiles, est rejetée sur les pentes qui descendent des Tuileries vers le Loir, et le 36<sup>e</sup> de marche<sup>240</sup> pénètre jusqu'aux premières maisons de Vendôme, où il fait quelques prisonniers ; mais il est obligé de se retirer devant le feu des batteries établies au château, qui balayent la plaine le long de la voie ferrée et de la route de Cloyes. De son côté, le 46<sup>e</sup> de marche abordait les Tuileries, enlevait la position, poussait jusqu'à Courtiras, et poursuivait l'ennemi la baïonnette dans les reins jusqu'à la gare du chemin de fer (Chanzy, *La deuxième armée de la Loire*).

Selon l'aumônier du 3<sup>e</sup> bataillon, qui était sur les lieux<sup>241</sup>, le 2<sup>e</sup> bataillon du 66<sup>e</sup> mobiles et le 38<sup>e</sup> de marche, sous les ordres du colonel Bayle, marchaient sur la gauche par Espéreuse et devaient aboutir à Bel-Air par la Jousselinière, tandis que les deux autres bataillons du 66<sup>e</sup>, aux ordres du commandant Duboys Fresney, partant du hameau de Galette, avaient l'ordre de traverser la forêt de Vendôme en passant par la ferme de Gorgeat et de s'emparer du village des Tuileries.

<sup>236</sup> Commandant la division de cavalerie du 16<sup>e</sup> corps d'armée.

<sup>237</sup> La colonne du général Ferri-Pisani, remplacé par le général Cléret.

<sup>238</sup> La colonne du général de Curten, appelé à prendre le commandement de la 3<sup>e</sup> division du 16<sup>e</sup> corps (celle du général Morandy) lorsqu'elle sera réorganisée.

<sup>239</sup> Patronyme alors écrit, selon les documents, Bayle ou Baille.

<sup>240</sup> Régiment appartenant à la 1<sup>ère</sup> brigade de la 3<sup>e</sup> division (Morandy) du 16<sup>e</sup> corps. Sa présence est attestée par le récit de l'aumônier du 3<sup>e</sup> bataillon du 66<sup>e</sup> mobiles.

<sup>241</sup> Récit de cette journée pages 230 et suivantes de son ouvrage.

**31 décembre** - *Le 2<sup>e</sup> bataillon, détaché avec le 38<sup>e</sup> régiment de marche, se porte en avant pour aller attaquer les positions de Bel-Air ; les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons, forts de 700 hommes, sous les ordres du commandant Duboys Fresney, recevaient l'ordre de traverser la forêt de Vendôme à la droite de la 1<sup>ère</sup> colonne et de s'emparer du village des Tuileries ; la colonne de gauche, sous les ordres de M. le colonel Baille, après avoir complètement réussi son mouvement, enlève brillamment le château de Belletouche ; M. le capitaine de Quatrebarbes fut blessé dans cette journée, au début de laquelle les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons sont arrêtés dans leur mouvement en avant par une vive fusillade. Par un mouvement offensif, ces bataillons débouchent dans la plaine et enlèvent rapidement le village des Tuileries. M. le capitaine de la Poterie soutient pendant plusieurs heures, avec ses tirailleurs, l'effort de l'ennemi, supérieur en nombre.*

*La 3<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon, sous le commandement de M. le capitaine de Rasily, déployée en tirailleurs, entre rapidement dans le village des Tuileries, où elle fait treize prisonniers. A la nuit, le régiment devait prendre les mêmes positions que celles qu'il avait occupées dès le début de la campagne, sur le plateau de Bel-Air (Historique).*

Comme on le voit, les versions de l'historique du régiment<sup>242</sup> et du rapport de Chanzy diffèrent sensiblement quant aux détails d'exécution de cette attaque<sup>243</sup>, dont le succès fut de courte durée. Apprenant dans la nuit que les troupes envoyées sur Epuisay et Danzé avaient dû se rabattre sur Bel-Air sous la pression de l'ennemi, le général de Jouffroy donna à 2 heures du matin le 1<sup>er</sup> janvier l'ordre de retraite et les colonnes d'attaque se retirèrent sur leurs emplacements de départ.

**1<sup>er</sup> janvier** - *Pendant que la brigade Baille faisait son mouvement en avant du côté du plateau de Bel-Air, une autre colonne, sous les ordres du colonel Thierry, tentait d'enlever le village de Danzé ; son insuccès forçait le régiment à la retraite et au matin celui-ci venait reprendre ses cantonnements à Fortan (Historique).*

Le même jour, le général de Curten, installé depuis le 30 décembre à Château-Renault, envoyait sa cavalerie refouler l'ennemi au-delà de Saint-Amand, et récidivait le lendemain à Lancé<sup>244</sup>.

Le même jour, croyant voir dans des escarmouches vers Gien et Briare les signes avant-coureurs d'une opération combinée de Chanzy et de Bourbaki en direction de Paris, et pour tirer parti de l'avantage qu'il avait à manœuvrer sur lignes intérieures, le haut commandement allemand décida de tomber, avec toutes ses forces disponibles et sans plus attendre, sur l'adversaire le moins éloigné et le plus dangereux : Chanzy. Dans l'après-midi du 1<sup>er</sup> janvier, le prince Frédéric-Charles reçut l'ordre de se porter immédiatement vers Le Mans avec toute sa II<sup>e</sup> armée, plus le détachement du grand-duc de Mecklembourg qui repassait sous ses ordres. Tandis qu'un tiers de la 2<sup>e</sup> armée de la Loire s'était épuisé à battre la campagne au sein des colonnes mobiles, et que le reste grelottait dans ses bivouacs aux lisières du Mans, l'armée prussienne se remettait en marche, reposée par un séjour dans ses cantonnements confortables. Dans ses *Souvenirs d'un mobile de la Sarthe* publiés en 1907, l'auteur<sup>245</sup> écrit à ce sujet :

*La température s'était faite l'alliée inconsciente des envahisseurs. On dira à cela que le froid était le même pour les Allemands que pour les Français ; c'est vrai, mais ceux-là, usant du droit de la guerre et de leurs règlements militaires en pays conquis, s'imposaient sans pitié chez l'habitant. Au cantonnement, ils trouvaient des vivres et du feu, qu'ils exigeaient au besoin avec menaces. Repus et réchauffés, ils reposaient ensuite à l'abri ; ils prenaient, grâce à cette manière de faire la guerre, un repos réparateur, tandis que les troupes de France bivouaquaient le plus souvent au grand air, en plein champ et souvent aussi l'intendance les laissait dénués de vivres (D. Erard).*

<sup>242</sup> La version de l'Historique est conforme à celle de l'abbé Bâtard, du 3<sup>e</sup> bataillon.

<sup>243</sup> Le détail des forces participant à l'opération, leur déploiement initial, le plan du général de Jouffroy et le déroulement de l'action, tels qu'ils sont exposés dans l'ouvrage de Chanzy (qui n'était pas sur place), sont d'une cohérence difficile à comprendre...

<sup>244</sup> Pour le mettre mieux à même de secourir le général de Jouffroy, le général Chanzy dirigea plusieurs renforts sur le général de Curten, qui avait déjà reçu celui de la colonne Cléret, venue de Monnaie (au nord de Tours), à Villedomer, à proximité immédiate de Château-Renault.

<sup>245</sup> Denis Erard, sous-officier à la 4<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> bataillon (Le Mans) du 33<sup>e</sup> mobiles.

## L'ennemi marche sur Le Mans.

**Le 2 janvier**, l'armée allemande se met en marche vers le Mans, forte de 58.000 fantassins, 16.500 cavaliers et 324 canons ; quatre corps d'armée (III<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup>), quatre divisions de cavalerie (1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>), plus une (la 5<sup>e</sup>) pour couvrir son flanc droit. Les dispositions prises par le prince Frédéric-Charles étaient risquées : marche concentrique de quatre corps d'armée, se dirigeant isolément et sans pouvoir se soutenir mutuellement, vers un point de concentration tenu par l'ennemi :

- le XIII<sup>e</sup> corps, réuni à Chartres le 2 janvier, devait être le 6 janvier à Brou avec la 4<sup>e</sup> division de cavalerie, le 9 janvier à Saint-Mars-la-Bruyère ;
- le IX<sup>e</sup> corps, à Orléans le 2 janvier, à Morée avec la 2<sup>e</sup> division de cavalerie le 6 janvier, à Bouloire le 9 janvier ;
- le III<sup>e</sup> corps, à Beaugency le 2 janvier, à Vendôme (avant-garde à Azé) le 6 janvier, à Ardenay le 9 janvier ;
- le X<sup>e</sup> corps, à Vendôme le 2 janvier, à Montoire avec les 1<sup>ère</sup> et 6<sup>e</sup> divisions de cavalerie le 6 janvier, à Parigné-l'Évêque le 9 janvier.

Une marche qui exposait l'armée du prince à de grands dangers. Les nombreux combats qui la mirent aux prises à partir du 5 janvier avec les unités de francs-tireurs et les colonnes Rousseau, de Jouffroy, de Curten, ne furent pas toujours à son avantage. C'est ainsi qu'une brillante action menée de sa propre initiative le 6 janvier par le général de Curten sur Saint-Amand, dispersa les avant-postes ennemis et contraignit à la retraite toute la 6<sup>e</sup> division de cavalerie. Le flanc gauche, les arrières mêmes de l'armée prussienne se trouvaient menacés, et la marche sur Le Mans aurait pu être fortement gênée si les Français avaient su tirer parti de leur succès.

*Malheureusement, chacun agissait alors à peu près pour son compte ; les colonnes mobiles, livrées à elles-mêmes, manquaient d'une direction d'ensemble pour coordonner leurs efforts, et le général Chanzy, trop éloigné et trop occupé de la réorganisation de ses propres forces, ne leur donnait que des indications générales, sans grandes relations entre elles. Au surplus, lui-même ne paraît pas avoir soupçonné, jusqu'au 7 janvier pour le moins, ni la marche ni les projets de l'adversaire ; n'ayant pas à sa disposition les moyens puissants dont celui-ci disposait pour se renseigner, laissé par le gouvernement dans la plus complète ignorance, voyant que les troupes auxquelles ses colonnes mobiles avaient maintenant affaire étaient toujours les mêmes que celles avec lesquelles elles avaient escarmouché depuis quinze jours autour de Vendôme, il pouvait supposer que la recrudescence d'activité qui venait de se manifester dans les hostilités provenait uniquement de ce fait que les Allemands, jaloux de leurs insuccès précédents, avaient purement et simplement renforcé leurs avant-postes pour les mettre à l'abri des insultes de nos coureurs. Il n'y voyait nullement, cela ressort nettement de son récit, les indices d'une offensive générale (Rousset)*

De son côté le général de Jouffroy avait prononcé le 6 janvier une action offensive sur Vendôme, à partir de la ligne Azé<sup>246</sup> – Lunay. Il pensait n'avoir affaire qu'à des reconnaissances, mais se heurtera en fait au III<sup>e</sup> corps d'armée venu relever le X<sup>e</sup> et devra se replier dans la nuit du 6 au 7 janvier derrière la Braye. Tant le général de Curten que le général de Jouffroy avaient, ce 6 janvier, pris l'offensive chacun dans l'intention de soulager l'autre, dont il connaissait vaguement la position mais avec lequel il n'était pas en relation.

Vigoureusement contre-attaqué le 7 janvier par le X<sup>e</sup> corps d'armée tout entier, le général de Curten devra abandonner Saint-Amand et se repliera sur Château-la-Vallière, position trop excentrée où il va se trouver pratiquement coupé du Mans. Si le général de Jouffroy avait été renseigné sur ce qui se

---

<sup>246</sup> Le nom de cette commune était alors écrit Azay ; nous avons partout rétabli l'orthographe actuelle, pour éviter les confusions avec Azay-le-Rideau.

passait à Saint-Amand, sans doute aurait-il infléchi sa retraite vers le sud, pour aller prêter la main au général de Curten<sup>247</sup>.

Le 66<sup>e</sup> mobiles va prendre part le 6 janvier aux combats de la colonne de Jouffroy au sein de la brigade de l'aile gauche. Nous disposons du rapport du colonel Thierry<sup>248</sup>, qui la commandait.

*La 2<sup>e</sup> brigade (colonel Thierry) se composait de fractions de différents régiments réunies sous ses ordres depuis la retraite d'Orléans : 16<sup>e</sup> de ligne, 33<sup>e</sup> de marche<sup>249</sup>, 3 compagnies de discipline, 32<sup>e</sup> mobiles, 4<sup>e</sup> bataillon des Bouches-du-Rhône, puis du 66<sup>e</sup> mobiles (Mayenne) et d'un bataillon du 74<sup>e</sup> mobiles (Lot-et-Garonne) ; enfin elle n'avait que trois pièces d'artillerie.*

*Dès le 5 au soir, le 74<sup>e</sup> alla occuper le village d'Espéreuse et le 66<sup>e</sup> la forêt de Vendôme du côté de la ville. Ces deux régiments n'eurent à soutenir, le lendemain, qu'un engagement de peu d'importance. Le reste de la brigade, c'est-à-dire en tout 2000 hommes d'infanterie et trois pièces de canon dont les caissons étaient presque épuisés par les combats des jours précédents, avaient pris position vers le village d'Azé, pour défendre la route de Vendôme à Saint-Calais par Epuisay. Les forces prussiennes, sur ce même point d'Azé, étaient environ de 10 à 12.000 hommes appuyés par une nombreuse artillerie. Le prince Frédéric-Charles était sur le lieu du combat (Chanzy).*

Après la relation du combat livré de 10 heures et demie jusqu'à la nuit, au cours duquel l'ennemi s'empara, au prix de pertes sérieuses, du village d'Azé, le rapport se poursuit ainsi :

*Vers les cinq heures et demie du soir le feu cessa des deux côtés, chacun gardant ses positions et les postes avancés étant à cent mètres les uns des autres. Telle était la situation, lorsqu'à huit heures et demie nous reçûmes l'ordre de battre en retraite sur Fortan, où nous arrivâmes à onze heures.*

*Le 7, la brigade du colonel Thierry partit de Fortan avant le jour, arriva à Sargé (sur la Braye) vers les dix heures du matin, et de là, vers les trois heures du soir, continua sa route sur Saint-Calais après avoir livré un sérieux combat d'arrière-garde à la faveur duquel la brigade put franchir la Braye sur le seul pont qui existât, sans rien laisser aux mains de l'ennemi (Chanzy).*

Cette relation nous permet de mieux comprendre ce que le rédacteur de l'historique du régiment écrit au sujet de ces journées du 5 au 7 janvier.

**5 janvier** - *Le régiment se porte en avant pour occuper la forêt de Vendôme, dans laquelle il bivouaque toute la nuit.*

**6 janvier** - *Dès le matin les postes avancés échangent quelques coups de fusil avec les vedettes ennemies, mais vers onze heures, l'action s'engage sérieuse et très vive. M. le sous-lieutenant Derouard, du 1<sup>er</sup> bataillon, est blessé ; la forêt est énergiquement défendue par le commandant Duboys Fresney ; le combat s'engage plusieurs fois corps à corps.*

*Les compagnies d'Abrantès, de Bois-Richeux, et une section de la 3<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon, commandée par le lieutenant Sinoir, enlevées par leurs officiers, sortent de la forêt et entrent à la baïonnette dans le petit taillis des Tuilleries, où elles se maintiennent quelques temps contre des forces bien supérieures.*

*Le capitaine d'Abrantès et le lieutenant Sinoir se distinguent particulièrement par leur énergie et leur sang-froid, mais les Prussiens arrivent de toutes parts (on a su plus tard qu'on avait eu affaire aux avant-gardes de deux corps d'armée) ; déjà le village d'Azé, placé à trois kilomètres sur nos*

---

<sup>247</sup> Le général Chanzy fera grief le 8 janvier à de Jouffroy de ne pas s'être concerté avec Barry et de Curten et de n'avoir pas coordonné leurs actions. Une mission qui, comme nous l'avons vu plus haut, ne figurait pas dans ses instructions.

<sup>248</sup> Le colonel Thierry commandait initialement la 2<sup>e</sup> brigade de la division Morandy, brigade composée du 40<sup>e</sup> de marche et du 71<sup>e</sup> mobiles (de la Haute-Vienne).

<sup>249</sup> Le 16<sup>e</sup> de ligne et le 33<sup>e</sup> de marche appartenaient à cette brigade de la division Peytavin, du 15<sup>e</sup> corps, qui avait retraité mélangée aux débris des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> divisions du 16<sup>e</sup> corps et dont il a déjà été parlé. Ils faisaient donc partie des renforts fournis par le général Barry à la colonne de Jouffroy.

*derrières, est occupé par l'ennemi ; à trois heures commence un mouvement de retraite, qu'il faut opérer au milieu des Allemands ; avec beaucoup de difficultés on gagne Fortan<sup>250</sup>.*

**[7 janvier]** - *Mais l'ennemi a poussé sa marche en avant et vers une heure du matin l'ordre est donné de battre en retraite. Ce fut le 66<sup>e</sup> mobile qui protégea la retraite et n'évacua le lieu du combat qu'à minuit et demi, quand toute la colonne du colonel Thierry eut défilé sur Fortan.*

*On arrive à Montmarin<sup>251</sup> ; nos grand' gardes sont immédiatement attaquées ; le régiment seul soutient jusqu'à la nuit l'effort des forces ennemies considérables<sup>252</sup> et se replie en bon ordre à Sainte-Cérottes et à Montreuil<sup>253</sup> (Historique).*

**Le 7 janvier au soir**, la situation des armées allemandes était la suivante :

- XIII<sup>e</sup> corps d'armée à Nogent-le-Rotrou (22<sup>e</sup> division et 4<sup>e</sup> de cavalerie) et Authon (17<sup>e</sup> division) ;
- III<sup>e</sup> corps sur la ligne de la Braye au sud de Sargé, avec la 2<sup>e</sup> division de cavalerie sur sa droite et la 5<sup>e</sup> sur sa gauche ;
- IX<sup>e</sup> corps à Epuisay avec une seule division ;
- X<sup>e</sup> corps à Montoire (20<sup>e</sup> division et 14<sup>e</sup> brigade de cavalerie) et Saint-Amand (19<sup>e</sup> division, 1<sup>ère</sup> division et 15<sup>e</sup> brigade de cavalerie).

Les opérations avaient été entravées toute la journée par un épais brouillard.

**8 janvier** - *Les hauteurs environnant ces villages [Sainte-Cérottes et Montreuil] sont immédiatement occupées et pendant qu'il simule une attaque de front, l'ennemi fait un mouvement tournant (Historique).*

Au brouillard de la veille succède ou s'ajoute un fort verglas, qui gêne considérablement les déplacements, en particulier ceux des chevaux s'ils ne sont pas ferrés « à glace ».

Le XIII<sup>e</sup> corps allemand s'avança jusqu'à La Ferté-Bernard, soutenant quelques escarmouches avec les arrière-gardes de la colonne Rousseau ; le III<sup>e</sup> corps atteignait Ecorpain ; le IX<sup>e</sup> corps arrivait à Saint-Calais ; le X<sup>e</sup> corps atteignit La Chartre-sur-le-Loir et Saint-Amand, après une série de combats menés contre les arrière-gardes de la division Barry et celles de la colonne de Curten.

*Rappelons qu'à la date du 8, le général Barry occupait les environs de la Chartre et de Château-du-Loir ; le général de Jouffroy était engagé dans des chemins de traverse entre le Loir et le Grand-Lucé ; le général de Curten effectuait sa retraite de Saint-Amand sur Château-la-Vallière (Rousset).*

**Le 9 janvier**, le général Chanzy était maintenant conscient que les colonnes qu'il avait lancées quinze jours plus tôt avaient affaire à toute une armée, qui s'avancait vers Le Mans par trois voies principales : la vallée de l'Huisne, la route de Saint-Calais et celle du Grand-Lucé. La position centrale de l'armée de la Loire lui aurait permis, si elle avait été en état de manœuvrer, de battre successivement chacune des trois colonnes, qui étaient encore assez éloignées les unes des autres. Elle en était malheureusement incapable et son commandant en chef se résoudra à lancer, sur chacune des directions où elles étaient signalées, des forces suffisantes pour les forcer à combattre et à s'arrêter.

Le 21<sup>e</sup> corps d'armée fut avancé sur la route de La Ferté-Bernard : 1<sup>ère</sup> division à Connerré, 2<sup>e</sup> division en avant de Montfort et Lambron, 3<sup>e</sup> division à Savigné-L'Évêque et 4<sup>e</sup> division à la Belle-Inutile et à Montfort (QG du corps d'armée).

Le 17<sup>e</sup> corps porta la division Paris à Ardenay, sur la route de Saint-Calais.

---

<sup>250</sup> Selon l'aumônier du 3<sup>e</sup> bataillon, les deux premiers bataillons seuls sont allés à Fortan. Non informé du repli, le 3<sup>e</sup> bataillon ne serait parti qu'à la nuit, pour rejoindre Epuisay.

<sup>251</sup> Entre le village de Sargé et la route du Mans, derrière la Braye.

<sup>252</sup> Le colonel Thierry ne le précise pas et le commandant Rousset attribue la défense de Sargé au 33<sup>e</sup> de marche.

<sup>253</sup> Le repli sur Montreuil (Montreuil-le-Henry), situé à 11 km de Sainte-Cérottes, n'a pu avoir lieu que le 8 janvier au plus tôt.

L'amiral Jauréguiberry, qui avait été envoyé la veille à Château-du-Loir, était investi du commandement supérieur des colonnes de Jouffroy, de Curten et de la division Barry, dont on ne connaissait pas les positions exactes, avec mission de les ramener sur le Mans par la route de Grand-Lucé.

*La neige tombait à gros flocons<sup>254</sup> ; les vues, fort gênées déjà par la nature du terrain et les plantations, étaient rendues plus difficiles encore que les jours précédents. Les nombreux combats de cette journée furent donc livrés à l'aveugle, droit devant soi, sans autre préoccupation que celle, pour les uns, d'arrêter un instant l'ennemi, pour les autres de forcer l'adversaire à livrer la route. Ils n'offrent aucun intérêt tactique et pourraient sans inconvénients être passés sous silence, si ce n'était pour nous un devoir de rendre hommage à l'héroïque constance des braves soldats qui, mal vêtus, mal nourris et brisés de fatigue, combattirent encore, dans la boue et la neige, et soutinrent jusqu'au bout, de leurs forces défaillantes, une lutte sans espoir (Rousset).*

Tant sur l'Huisne que sur la route de Saint-Calais, les colonnes allemandes arrivaient sur les objectifs qui leur avaient été fixés lorsqu'elles s'étaient mises en marche, six jours plus tôt. Sur la route du Grand-Lucé, qu'il comptait atteindre le 9 au soir, le X<sup>e</sup> corps n'y était pas encore et ses colonnes avaient été sérieusement accrochées : devant Chahaigues par la division Barry, à Brives, Maisonscelles et Saint-Pierre-du-Lorouer par la colonne de Jouffroy<sup>255</sup> ; tandis que la colonne plus au sud ne s'apercevait que le 9 au soir de l'abandon de Château-Renault par le général de Curten<sup>256</sup>.

Le 9 au soir, la division Barry se replia sur Le Mans par la route d'Ecommoy ; la colonne de Jouffroy, ralliée par les troupes qui avaient combattu à Brives (dont le 66<sup>e</sup> mobiles) se replia par Grand-Lucé et Pruillé-L'Eguillé.

**Le 9 janvier** - *Alors commence une retraite pénible autant que périlleuse, à travers les postes et les grand- gardes ennemis qui tirent sur la colonne à plusieurs reprises ; c'est un à un que les hommes, dans le plus grand silence, défilent dans les chemins creux pleins de neige. Enfin, après quinze heures de marche, on arrive à Marigné, où l'on peut prendre quelque repos ; c'est la première fois depuis le 4. M. Sinoir, du 1<sup>er</sup> bataillon, fut fait prisonnier. Le même jour, M. le lieutenant Bâtard, chargé d'amener un détachement au régiment, fut obligé de s'emparer d'une ferme dans laquelle il se défendit pendant une partie de la nuit, pour permettre à l'état-major de changer de position.*

**Le 10 janvier**- *Marche de Marigné à Pontlieue, d'où le régiment se rend occuper des positions en avant du Mans. A huit heures du soir, le régiment, commandé pour reprendre les positions des Tuilleries, se porte sur les hauteurs de Pontlieue et attend toute la nuit, l'arme au bras, au milieu des fuyards, l'ordre de marche, qui ne fut pas donné, par suite de la défection des troupes qu'il devait appuyer.*

*Pendant ce temps, divers détachements du corps qui n'avaient pu rejoindre la portion principale, soutenaient des combats très vifs sur plusieurs points, notamment à Lhomme, à Chahaigues et à Saint-Vincent-du-Lorouer, où M. le sous-lieutenant Marchais, du 2<sup>e</sup> bataillon, était tué, et en avant du Mans, où M. le sous-lieutenant Jarret de la Mairie était blessé.*

*M. le docteur Abafour, secondé par MM. les aumôniers Patry et Bâtard, recueille un grand nombre de blessés auxquels il fait donner des soins, malgré les plus grandes difficultés (Historique).*

Le rédacteur de cet historique, ou du moins celui qui en a inspiré la rédaction, n'avait visiblement pas conservé un souvenir précis des dates, car aucun des faits ici évoqués ne s'est déroulé le 10 janvier. Ce n'est pas le 10 mais dans la soirée du 11 que la position des Tuilleries a été abandonnée par ceux qui étaient chargés de la défendre ; et les combats à Chahaigues, Lhomme et Saint-Vincent-du-Lorouer ont eu lieu le 9 et non le 10 janvier.

---

<sup>254</sup> L'auteur de ces lignes reproduit, dans une note en bas de page, cet extrait de la relation allemande de cette guerre : « L'artillerie et la cavalerie durent mettre pied à terre pour avancer ; le commandant du X<sup>e</sup> corps voyagea sur un avant-train, tout son état-major marchait à pied. Partout, l'artillerie de corps resta en arrière ».

<sup>255</sup> Placées sous les ordres des colonels Thierry et Bayle, ces troupes se composaient des 38<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> de marche, et des 66<sup>e</sup> et 70<sup>e</sup> mobiles.

<sup>256</sup> Rappelons que le 4<sup>e</sup> bataillon de mobiles de la Mayenne faisait partie de cette colonne de Curten.

**Le 10 janvier au soir**, les positions allemandes étaient les suivantes :

- XIII<sup>e</sup> corps : la 22<sup>e</sup> division à Beillé et la 17<sup>e</sup> à Connerré ;
- III<sup>e</sup> corps : de Parigné à Saint-Hubert ;
- IX<sup>e</sup> corps : à Bouloire ;
- X<sup>e</sup> corps : au Grand-Lucé.

Il avait neigé toute la journée et les routes étaient verglacées. Seul le III<sup>e</sup> corps était au contact de nos avant-postes, à 5 km du centre ville ; les autres en étaient encore à une vingtaine de kilomètres. Le XIII<sup>e</sup> corps, avait dû lutter toute la journée contre la colonne Rousseau pour prendre Connerré. Le Xe corps n'avait pas eu à livrer combat, mais sa marche avait été très ralentie par le mauvais état des chemins.

Du côté français, la colonne de Jouffroy arrivait à Pontlieue, prête à prendre ses postes de combat. La division Barry était à Ecommoy, avec ordre de se rendre à Mulsanne pour, de là, se porter le lendemain sur Arnage. Les colonnes de Curten et Cléret n'avaient plus le temps de rejoindre Le Mans et étaient dirigées la première sur La Suze, la seconde sur le Val de Loire. L'amiral Jauréguiberry était encore à Château-du-Loir et il n'arrivera que le lendemain à 9 heures à Pontlieue, ramenant avec lui la brigade Desmaisons, de la division Barry, et les troupes des colonels Jobey et Bérard, dont il formera une division à deux brigades<sup>257</sup>, confiée au général Le Bouëdec.

Le général Chanzy avait espéré renforcer son armée des dizaines de milliers de mobilisés bretons qui croupissaient dans la boue du camp de Conlie. On en avait extrait fin novembre de quoi former la division Gougeard, puis à la mi-décembre une petite dizaine de milliers d'hommes auxquels on avait pu trouver un fusil, avant de les envoyer au Mans, réunis dans une division commandée par le général Lalande : ils n'avaient ni instruction, ni équipements, ni munitions, ni organisation.

## LA BATAILLE DU MANS

La bataille du Mans, dont les Allemands considèrent qu'elle a débuté le 10 janvier, s'est livrée les 11 et 12 janvier et a été marquée par deux épisodes dont l'Histoire a particulièrement conservé la mémoire.

- La reprise du plateau d'Auvours dans l'après-midi du 11 janvier par des *Volontaires de l'Ouest* (ex-zouaves pontificaux), des mobiles des Côtes-d'Armor et du Gers et des débris du 17<sup>e</sup> corps<sup>258</sup>, menés à l'assaut par le général Gougeard : « *Allons messieurs ! En avant, pour Dieu et la Patrie ! Le salut de l'armée l'exige* » ; le général eut son cheval tué sous lui et son képi emporté par un éclat d'obus<sup>259</sup>.
- L'abandon sans combat de la position de la Tuilerie par les mobilisés de la division Lalande dans la soirée du 11 janvier, qui livra Le Mans aux Prussiens et contraindra le général Chanzy à ordonner la retraite.

Le 66<sup>e</sup> mobiles n'a pas été engagé pendant cette bataille. Désigné pour participer à la reconquête de la Tuilerie, il attendit en vain l'ordre d'intervenir, selon son historique. Quant au 5<sup>e</sup> (voire au 6<sup>e</sup>) bataillon, intégré à la division Gougeard, il n'est jamais mentionné par ce dernier dans le récit des combats que sa division a livrés depuis son entrée en campagne. On ne décrira donc pas ici dans le détail les divers combats qui se sont déroulés sur ce vaste champ de bataille et on se bornera à indiquer les dispositions

---

<sup>257</sup> Brigade Bérard : 41<sup>e</sup> de marche, un bataillon du 74<sup>e</sup> mobiles et une batterie de 4. Brigade Jobey : 40<sup>e</sup> de marche, 16<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, une batterie de 4 et 250 cavaliers du 2<sup>e</sup> chasseurs mixte. Il y avait également les troupes du colonel Marty, mais qui n'arriveront que le lendemain en milieu d'après-midi.

<sup>258</sup> La colonne d'attaque du général Gougeard comprenait exactement (selon Rousset) : le 1<sup>er</sup> bataillon des *Volontaires de l'Ouest*, deux compagnies de mobiles des Côtes-du-Nord et trois compagnies de mobiles du Gers. Elle fut aidée sur place par quelques fractions du 4<sup>e</sup> bataillon de chasseurs.

<sup>259</sup> Il sera nommé commandeur de la Légion d'honneur sur le champ de bataille par le général Chanzy. Décédé en 1886, il a été inhumé sur sa demande sous le monument élevé sur le plateau d'Auvours.

prises le 10 au soir par le général Chanzy pour organiser la défense et préciser la place assignée à chacun.

Trois secteurs étaient créés, confiés chacun au général commandant un des corps d'armée.

Le 21<sup>e</sup> corps (Jaurès) moins la division Gougéard, établi entre le cours supérieur de la Sarthe et l'Huisne, devait parer à toute attaque venant des directions de Ballon ou de Bonnétable ; conserver les hauteurs de la rive droite de l'Huisne, à partir de celles dominant Connerré, Pont-de-Gennes, Montfort ; défendre les mamelons qui dominent Yvré-l'Evêque.

La 2<sup>e</sup> division (Pâris) du 17<sup>e</sup> corps et la 4<sup>e</sup> division (Gougéard) du 21<sup>e</sup> corps, sous les ordres directs du général de Colomb commandant le 17<sup>e</sup> corps, déployées entre l'Huisne et la route de Saint-Calais, devaient tenir fortement le plateau d'Auvours, refouler l'ennemi au-delà d'Ardenay et aller occuper de fortes positions sur les routes de Paris et de Saint-Calais.

Le 16<sup>e</sup> corps (Jauréguiberry) était en charge des hauteurs en avant de Pontlieue, d'Arnage jusqu'à la gare d'Yvré-L'Evêque, bordées par le chemin aux Bœufs :

- de la Sarthe à la route de Tours : la division Barry lorsqu'elle sera arrivée ; les mobilisés de Bretagne du général Lalande à la Tuilerie<sup>260</sup> ;
- de la route de Tours à celle de Parigné : la 1<sup>ère</sup> division (Deplanque) du 16<sup>e</sup> corps ;
- de la route de Parigné à la gare d'Yvré-L'Evêque : la 1<sup>ère</sup> division (Roquebrune) du 17<sup>e</sup> corps, à cheval sur la route de Parigné ; la 3<sup>e</sup> division (de Jouffroy) du même corps d'armée au dessus de Changé<sup>261</sup>.

Les troupes étaient très fatiguées, voire épuisées, mais les positions étaient solides et on avait eu le temps de les aménager. L'artillerie, placée sur les hauteurs derrière l'infanterie et protégée par des épaulements, fera jeu égal avec celle de l'ennemi. A la fin de la journée, celui-ci avait été partout tenu en échec et son succès momentané sur le plateau d'Auvours avait été rapidement annihilé par le brillant fait d'armes du général Gougéard.

*L'ennemi avait fait de grands efforts sur toute notre ligne depuis le Tertre Rouge jusqu'à la gauche du 21<sup>e</sup> corps. Nos pertes étaient sérieuses, les siennes étaient plus considérables encore, grâce à l'avantage que nous donnaient les positions qu'il attaquait et sur lesquelles nous avions préparé à l'avance des moyens de défense. Un mouvement très considérable de son artillerie, qui s'était reportée en arrière et en colonne sur les principales routes par lesquelles il avait débouché, pouvait donner l'espoir que peut-être le lendemain il se déciderait à la retraite, s'il acquérait la conviction que nous pouvions lui opposer la même résistance (Chanzy).*

**L'affaire de la Tuilerie** fera, on le sait, basculer le sort de la bataille et transformera une victoire probable en une défaite confinant à la déroute.

*Il était environ huit heures du soir ; les instructions qui précèdent [instruction pour la journée du 12 janvier, ndlr] venaient à peine d'être expédiées, lorsque le bruit se répandit que l'ennemi s'était emparé de la position de la Tuilerie. Des officiers d'état-major furent immédiatement envoyés dans cette direction ; avant leur retour cette fatale nouvelle était déjà confirmée par le général Lalande lui-même, informant le général en chef qu'il arrivait au rond-point de Pontlieue par suite d'une panique de ses hommes à la vue d'une colonne prussienne marchant sur ses positions, et par la dépêche suivante, écrite à huit heures et demie par l'amiral, rentré depuis quelques instants seulement à son quartier général : « J'apprends que l'importante position de la Tuilerie (route de Mulsane) a été abandonnée après un échange de quelques coups de canon. Les troupes de Bretagne ont évacué la droite qu'elles occupaient, et*

---

<sup>260</sup> Ne figure sur aucune carte disponible. Probablement le site dénommé le Tertre-Rouge, sur la route de Mulsane, où une position garnie de tranchées avait été aménagée.

<sup>261</sup> Position occupée par la brigade Ribell (37<sup>e</sup> de marche et 33<sup>e</sup> mobiles), de la division Deplanque, en attendant l'arrivée de la division Jouffroy. Changé était aux mains du III<sup>e</sup> corps prussien.

*le général Isnard de Sainte-Lorette<sup>262</sup>, voyant cela, a évacué la gauche. Il paraît que cela s'est fait si promptement que le général Deplanque ne s'est aperçu de rien. J'envoie le général Le Bouëdec, que j'ai ici sous la main avec quelques troupes, reprendre immédiatement la position, car cette aventure extraordinaire compromet le succès de la journée. Je fais aussi prévenir le général de Roquebrune qui, manoeuvrant par la hauteur, favorisera le mouvement » (Chanzy).*

Le général Le Bouëdec ne parviendra pas à réunir ses troupes, bivouaquées en avant de Pontlieue : « *Les hommes, harassés de fatigue, faisaient quelques pas, s'arrêtaient et se couchaient dans la neige* » (Chanzy). La division Le Bouëdec, on l'a vu plus haut, avait été formée la veille avec des troupes arrivées dans la matinée de Château-du-Loir, après avoir pris part aux opérations de la colonne de Jouffroy<sup>263</sup>.

On aura une idée de l'état d'épuisement auquel étaient arrivés les soldats par le témoignage du sergent du 33<sup>e</sup> mobiles, dans l'ouvrage déjà cité. Son régiment faisait partie, avec le 37<sup>e</sup> de marche, de la brigade Ribell (1<sup>ère</sup> division, général Deplanque, du 16<sup>e</sup> corps d'armée) et, après avoir combattu le 10 et passé la nuit du 10 au 11 dans les tranchées devant Changé, au contact de l'ennemi, était venu prendre position vers midi le 11 janvier à droite de la route de Parigné<sup>264</sup>, où il restera tout l'après-midi et passera la nuit<sup>265</sup>.

*Avec la nuit, le froid de la journée, déjà intense, avait redoublé, nous étions transis, nous souffrions de la faim ; depuis trois jours aucune distribution n'avait été faite, les vivres du sac, les petites provisions de la musette mangées sur le pouce étaient épuisées depuis longtemps... On pourra se faire une idée de l'état d'esprit où se trouvaient les mobiles en pensant que, sous une température glaciale, nous venions de passer deux nuits dehors, dans la neige, sans fermer l'œil, que les estomacs étaient vides... Les sous-officiers avaient reçu l'ordre de veiller à ce que les hommes ne se laissent pas aller au sommeil ; il fallait les tenir éveillés en cas d'alerte. La recommandation était faite aussi avec l'intention d'éviter les congélations des extrémités ; il y eut cependant cette nuit là quelques cas de pieds gelés... C'est ainsi que nous apprîmes la prise du Tertre Rouge. Était-il possible qu'une pareille position ait pu tomber en si peu de temps, et pour ainsi dire sans lutte. Placés où nous étions, à si petite distance, aucun bruit ressemblant à celui d'un combat ne s'était fait entendre... Cependant, accroupis à terre, serrés les uns contre les autres, la plupart des mobiles, la tête penchée sur l'épaule du voisin, succombaient au besoin de dormir. Un obus tombant près d'eux ne les aurait pas, je crois, fait sortir de leur léthargie (D. Erard).*

Vers onze heures, le régiment de la Sarthe est alerté et reçoit ordre de se former en colonne d'attaque, pour participer à la reprise de la position perdue. Il devait intervenir en deuxième ligne, en soutien d'une autre colonne marchant devant lui, et attaquer de ce fait à la baïonnette. La suite du récit est très révélatrice de l'effet désastreux des fatigues accumulées, souvent inutilement d'ailleurs, sur la capacité opérationnelle d'une troupe.

*Si on nous avait mis en marche tout de suite, je suis persuadé que les mobiles se seraient bien comportés et eussent fait tout leur devoir, comme ils l'avaient fait sur d'autres champs de bataille. Mais on nous laissa piétiner la neige dans les fondrières du chemin aux bœufs, **immobiles, l'arme au pied, pendant deux heures** ; les ressorts auxquels nous avons fait appel se relâchèrent, l'effet stimulant du coup de fouet était tombé... Il y avait à peine trois quarts d'heure que nous étions sur le qui-vive, l'arme au pied, que*

---

<sup>262</sup> Louis Gabriel Adalbert Isnard de Sainte-Lorette (1826-1900) - Saint-cyrien (promotion 1844-1846), major du 97<sup>e</sup> de ligne en 1869, lieutenant-colonel le 17 novembre 1870 et détaché à la même date comme colonel au titre de l'armée auxiliaire de Bretagne (à Conlie), général de brigade le 25 novembre 1870. Passé avec ce grade à la 2<sup>e</sup> armée de la Loire le 4 janvier 1871, il commandait la 2<sup>e</sup> brigade de la 1<sup>ère</sup> division (Deplanque) du 16<sup>e</sup> corps. Il sera repris comme lieutenant-colonel après le licenciement de l'armée de la Loire.

<sup>263</sup> Les hommes de cette colonne n'avaient eu que 4 jours de repos depuis le 25 novembre, le dernier le 22 décembre. Ils avaient connu 35 jours de marche et 10 jours de combat.

<sup>264</sup> Relevée par la division de Jouffroy, qui arrivait, la brigade Ribell reprenait sa place au sein de la division Deplanque.

<sup>265</sup> Selon le narrateur, le 33<sup>e</sup> mobiles avait alors à sa droite les mobiles du Loir-et-Cher : le 75<sup>e</sup> régiment de mobiles donc, qui appartenait à l'autre brigade (commandée par le général Isnard de Ste-Lorette) de la division Deplanque. Ce sont ces mobiles qui, ayant découvert que le Tertre-Rouge, en arrière de leur position, était aux mains des Prussiens, en avaient averti le narrateur.

déjà des défaillances se produisaient ; des hommes se laissaient tomber dans les fossés de chaque côté du chemin ; les paroles et les menaces ne servant à rien, les bourrades, les coups même furent employés par les sous-officiers pour faire relever les malheureux, ce fut inutile. La neige qui s'était remise à tomber saupoudra de ses flocons les corps inertes de ces hommes ; ils étaient devenus insensibles à tout devoir, ils n'avaient même pas la volonté de se relever pour secouer la neige qui peu à peu les recouvrait (D. Erard).

Il devait probablement en être de même pour le 66<sup>e</sup> mobiles, dont on a vu, dans son historique, qu'il a attendu toute la nuit, l'arme au bras, un ordre d'intervenir qui ne lui a pas été donné, « par suite de défection des troupes qu'il devait appuyer ». Le 33<sup>e</sup> mobiles n'est finalement pas intervenu non plus, pour les mêmes raisons. Ce qui conduisit l'amiral Jauréguibéry à télégraphier à minuit et demi dans la nuit du 11 au 12 au général Chanzy :

*Je reçois des nouvelles désolantes : on n'a pas réussi à reprendre la Tuilerie. Les hommes, au premier coup de fusil, se sont débandés. Il paraît qu'après le combat, le général de Jouffroy n'a pas conservé ses troupes sur ses positions, car le général de Roquebrune m'informe que le Tertre<sup>266</sup> est occupé maintenant par les Prussiens, et que son flanc gauche est menacé (Chanzy).*

**Le 12 janvier** à 7 h 55 du matin, l'amiral Jauréguiberry télégraphiait de nouveau au général Chanzy :

*Je rappelle la brigade Desmaisons ; mais d'après l'affirmation de l'aide de camp de ce général, elle ne compte en ce moment que 6 ou 700 hommes ; le général Le Bouëdec a, de son côté, 1500 hommes environ. Tout mon état-major est sur la place depuis quatre heures du matin, occupé à réorganiser les fuyards, mais n'y réussit pas. Je suis désolé d'être obligé de dire qu'une prompte retraite me semble impérieusement commandée (Chanzy).*

## LA RETRAITE SUR ALENÇON

**Le 12 janvier** à 8 heures, la décision était prise de battre en retraite et les instructions envoyées aux trois corps d'armée. Conformément à son intention d'aller se réunir au 19<sup>e</sup> corps d'armée, qui achevait sa mise sur pied à Cherbourg et qu'il avait demandé à Gambetta de diriger sur Alençon et Argentan, le général Chanzy ordonnait à son armée d'aller s'établir : la droite à Pré-en-Pail (16<sup>e</sup> corps), la gauche à Alençon (21<sup>e</sup> corps), le 17<sup>e</sup> corps formant le centre à Saint-Denis-sur-Sarthon.

**Le 16<sup>e</sup> corps** se replia sur Chauffour, le général Le Bouëdec formant l'arrière-garde avec la brigade Jobey, le 36<sup>e</sup> de marche et 3 mitrailleuses. Le pont sur l'Huisne ne put être qu'incomplètement détruit<sup>267</sup> et le général Bourdillon, avec le régiment de gendarmerie à pied et deux mitrailleuses, défendit pied à pied la grande avenue de Pontlieue en se retirant le dernier.

**Au 17<sup>e</sup> corps**, la 1<sup>ère</sup> division (de Roquebrune), qui se battait encore sur ses positions, se replia en bon ordre à onze heures, traversa Le Mans, passa la Sarthe et alla coucher en avant de Domfront-en-Champagne. La 2<sup>e</sup> division (de Colomb) profita du brouillard pour se dégager, passa la Sarthe sur le pont de Moulin-l'Evêque et coucha à Macaire et à Montbizot. La 3<sup>e</sup> division (de Jouffroy), qui avait traversé le Mans la première, poussa sans s'arrêter jusqu'à Conlie.

**Au 21<sup>e</sup> corps**, la 1<sup>ère</sup> division (Rousseau) passa la Sarthe à Beaumont ; la 2<sup>e</sup> division (Collin) arriva à Ballon, après avoir dû livrer combat à Sainte-Corneille et à Courceboeuf ; la 3<sup>e</sup> division (de Villeneuve) à Souigné, également après des combats menés jusqu'au corps-à-corps. La 4<sup>e</sup> division (Gougéard) passa la Sarthe à Montbizot et coucha à Saint-Jean-d'Assé, sans être inquiétée par l'ennemi, dont les reconnaissances restèrent prudemment à distance.

QG du général Chanzy à Domfront-en-Champagne.

**12 janvier** - *Marche du Mans aux Maisons-Rouges* (Historique).

---

<sup>266</sup> Position au nord-ouest de Changé, à ne pas confondre avec le Tertre-Rouge.

<sup>267</sup> Les préparatifs avaient été difficiles au milieu du passage intense de convois et de troupes. Il en sera de même pour le pont sur la Sarthe.

La bataille qui venait de s'achever coûtait aux Allemands 200 officiers et 3200 hommes. Leurs troupes étaient dans un état d'épuisement tel que certaines unités avaient même entamé un mouvement rétrograde. Le prince Frédéric-Charles était loin de s'attendre, au matin du 12 janvier, à une retraite de l'armée de la Loire et son armée ne reprit l'offensive que très prudemment, s'arrêtant devant chaque action de résistance, ce qui permit à l'armée de Chanzy d'évacuer Le Mans dans des conditions moins désastreuses qu'elles auraient pu l'être, évacuant une partie de son matériel, laissant cependant plus de 20.000 prisonniers aux mains de l'ennemi.

## LA RETRAITE SUR LAVAL ET LA MAYENNE

La délégation de gouvernement à Bordeaux, pour une fois clairvoyante, n'entérina pas le plan de Chanzy, irréaliste et même dangereux. Repartir immédiatement en direction de Paris par Evreux, sans pouvoir prendre le temps de reconstituer ses forces car les approvisionnements de la capitale n'allaient pas au-delà de la fin du mois de janvier, revenait à décrire un arc de cercle, dont la II<sup>e</sup> armée allemande n'aurait qu'à suivre la corde en se portant du Mans à Dreux, pour aller combattre sur un terrain éminemment favorable à l'adversaire. Pour Gambetta, la chute de Paris n'était pas la fin de la guerre et l'armée de la Loire devait se replier derrière la Mayenne, s'y réorganiser, avant de repasser au sud de la Loire. La lutte allait se poursuivre dans le Centre et le Midi de la France, pendant que l'armée de Bourbaki agirait, dans l'Est, sur les lignes de communications ennemies.

**Le 13 janvier**, la retraite se poursuivait mais en direction cette fois de Laval et non plus d'Alençon. Les axes de retraite étaient fixés comme suit pour chacun des corps d'armée :

- 16<sup>e</sup> corps : la route du Mans à Laval ;
- 17<sup>e</sup> corps, partant de Conlie : Parnennes, Neuville, Sainte-Suzanne, La Chapelle-Rainsouin, Argentré, Saint-Jean-sur-Mayenne ;
- 21<sup>e</sup> corps, partant de Sillé-le-Guillaume, qu'il devait rejoindre dans la journée du 13 : la route qui longe le chemin de fer de Laval, par Rouessé, Assé-le-Bérenger, Evron, Montsûrs, Châlons et Montflours.

**13 janvier** - *Marche des Maisons-Rouges à Chassillé* (Historique).

Les Allemands savaient maintenant l'armée de la Loire totalement hors de combat et ne représentant plus une menace pour l'investissement de Paris, du moins dans l'immédiat. L'objectif que le grand quartier général avait fixé à la II<sup>e</sup> armée était atteint et l'état d'épuisement de la troupe n'incitait pas à s'enfoncer avec elle plus loin vers l'ouest. Il convenait toutefois de ne pas perdre de vue l'armée de la Loire et de maintenir avec elle le contact, tant pour précipiter sa désagrégation, autant que faire se pouvait, que pour la surveiller et anticiper ses futures intentions.

Informé, par des documents capturés, de la direction d'Alençon prise par le 21<sup>e</sup> corps d'armée, le prince Frédéric-Charles en déduisit que Chanzy retraitait à la fois sur Alençon et sur Laval. Le XIII<sup>e</sup> corps d'armée, accompagné de la 4<sup>e</sup> division de cavalerie, fut envoyé à la poursuite en direction d'Alençon, tandis qu'un détachement mixte du X<sup>e</sup> corps, aux ordres du général von Schmidt, commandant de la 14<sup>e</sup> brigade de cavalerie, était envoyé sur la route de Laval.

Le gros de l'armée s'établit au Mans pour s'y refaire une santé, en particulier le III<sup>e</sup> corps d'armée, sur lequel avait reposé l'essentiel du combat et qui avait subi les plus grosses pertes.

Nous aurons l'occasion de reparler du XIII<sup>e</sup> corps d'armée : c'est à lui que vont se frotter d'une part le 5<sup>e</sup> bataillon des mobiles de la Mayenne, à Sillé-le-Guillaume avec le 21<sup>e</sup> corps d'armée ; d'autre part les bataillons de mobilisés de la Mayenne, au pont de Beaumont-sur-Sarthe le 14 janvier, puis lors de la bataille d'Alençon, le 15 janvier.

Nous ne considérerons pour l'instant que les opérations menées sur la route de Laval par le détachement von Schmidt, qui se mit en route le 13 janvier à 10 heures, fort de :

- 3 bataillons et demi d'infanterie, fournis par les régiments 56, 78, 91 et 92 ;
- les trois régiments de la 14<sup>e</sup> brigade de cavalerie : 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> dragons, 15<sup>e</sup> régiment de uhlan<sup>s</sup><sup>268</sup> (colonel von Alvensleben) ;
- 2/3 de la 2<sup>e</sup> batterie à cheval du III<sup>e</sup> corps d'armée et la 3<sup>e</sup> batterie à cheval du X<sup>e</sup> corps d'armée ;
- un détachement de la 2<sup>e</sup> compagnie de pionniers et un demi-détachement d'ambulance de la 19<sup>e</sup> division (X<sup>e</sup> corps d'armée).

Soit au total environ 2.200 hommes d'infanterie, 1.400 cavaliers et 10 pièces d'artillerie. Comme le fera remarquer le général von Schmidt dans son rapport final : « *Ces forces suffisaient pour chasser les traînards, attaquer et disperser les petits détachements, inquiéter et accélérer la retraite du reste des troupes, mais non point pour briser la résistance des grands corps constitués et bien installés dans des positions favorables* ».

Le 13 au soir, le QG de l'armée de la Loire était à Sillé-le-Guillaume ; celui du 16<sup>e</sup> corps à Joué-en-Charnie, la division Barry, formant l'arrière-garde, restant sur la Vègre, à Chassillé.

## Combats de Longne et Chassillé

**14 janvier** - *Le régiment, placé en avant, puis ramené en arrière par ordre du général Le Bouëdec, sous le feu de l'artillerie ennemie qui lui fait subir des pertes sensibles, concourt à la défense de Chassillé. M. le capitaine Servinière se fait remarquer par sa brillante conduite. M. le sous-lieutenant Josselin, du 1<sup>er</sup> bataillon, est blessé. A la nuit, par crainte d'un mouvement tournant, la retraite s'effectue* (Historique).

En position à Longne, le général Le Bouëdec est attaqué et forcé de se replier sur Chassillé, où il est de nouveau assailli vers deux heures de l'après-midi. Malgré l'appui de deux mitrailleuses, Le Bouëdec doit évacuer Chassillé, ce qui faisait perdre la ligne de la Vègre. Le 31<sup>e</sup> de marche envoyé en contre-attaque par le général Barry ne parvient pas à reprendre le village.

Des reconnaissances envoyées par l'amiral signalent un mouvement tournant de l'ennemi, qui s'avance par Vallon et Loué. « *L'amiral, craignant une attaque à laquelle l'état de ses troupes ne lui donnait pas l'espoir de pouvoir résister, se décida à la retraite et arriva, vers minuit, au village de Saint-Jean-sur-Erve, où il s'arrêta pour prendre du repos, tout en faisant continuer à ses impiedimenta leur route sur Laval* » (Chanzy). En rendant compte de ces événements au général Chanzy, l'amiral ajoutait :

*Quelques régiments ont opposé une vigoureuse résistance ; d'autres, et c'est le plus grand nombre, se sont débandés. La cohue des fuyards est inimaginable ; ils renversent les cavaliers qui s'opposent à leur passage ; ils sont sourds à la voix de leurs officiers. On en a tué deux, et cet exemple n'a rien fait sur les autres. Les Prussiens sont entrés à Epineux-le-Chevreuil et à Loué. Je trouve autour de moi une telle démoralisation, que les généraux du corps d'armée me disent qu'il serait très dangereux de rester ici plus longtemps. Je suis désolé de battre encore en retraite. Si je n'avais pas avec moi un matériel considérable qu'il faut essayer de sauver, je m'efforcerais de trouver une poignée d'hommes déterminés et de lutter même sans espoir de succès. Mais ce serait, il me semble, de sacrifier huit batteries pour n'arriver, en résumé, à aucun résultat utile. Je ne me suis jamais trouvé, depuis trente-neuf ans que je suis au service, dans une position aussi navrante pour moi* (Chanzy).

Les renseignements que le général de Colomb donnait sur l'état moral de ses troupes n'étaient guère plus satisfaisants ; elles étaient à bout de forces. Le temps, en effet, était d'une rigueur exceptionnelle :

*La neige ne cessait pas ; le froid était intense ; le pays offrait peu d'abris ; les convois ne marchaient qu'avec les plus grandes difficultés ; les distributions de vivres ne pouvaient se faire exactement, et les hommes, vêtus d'une façon insuffisante, mal chaussés pour la plupart, constamment mouillés sans pouvoir se sécher, se laissaient aller au découragement. Il fallait cependant faire tête à l'ennemi, qui apparaissait sur toutes les routes en avant de nos lignes. La retraite sans combattre, c'était la débandade,*

<sup>268</sup> Armé pour la circonstance et à sa demande d'une vingtaine de carabines et d'autant de fusils chassepots

*l'abandon d'une partie de notre matériel, et peut-être, si les Allemands étaient audacieux, la fin de l'armée (Chanzy).*

## **Combat de Saint-Jean-sur-Erve**

**15 janvier** - *Le matin à 5 heures on arrive à Vaiges. A sept heures, ordre de se porter à Saint-Jean-sur-Erve, puis de revenir à Vaiges ; à trois heures, le régiment reçoit de nouveau l'ordre de se rendre à Saint-Jean ; marche de Saint-Jean à Soulgé (Historique).*

Le 66<sup>e</sup> mobiles n'a donc pas pris part aux combats qui se sont déroulés ce jour là, dernière affaire sérieuse de cette guerre sur le territoire de la Mayenne<sup>269</sup>.

Estimant la position favorable pour arrêter l'ennemi, l'amiral, arrivé dans la nuit à Saint-Jean-sur-Erve, y établit quatre batteries derrière les épaulements naturels offerts par le chemin creux qui contourne les hauteurs du côté ouest du bourg : deux batteries de six pièces 4 et deux batteries de mitrailleuses (9 pièces en tout). L'infanterie de la 1<sup>ère</sup> division se plaça à gauche, au-dessus et en arrière de Saint-Jean ; ce qui restait de la 2<sup>e</sup> division à droite. La relation des combats diffère sensiblement selon les sources ; nous reproduisons ici celle qui nous semble la mieux renseignée :

*Vers onze heures du matin, la colonne de Schmidt, précédée de deux escadrons de uhlands et d'une batterie, se présentait par la route de Joué-en-Charnie. Voyant les hauteurs fortement garnies, le général prussien déploya devant Saint-Jean un bataillon et huit pièces, protégés sur les deux flancs par des pelotons de cavalerie ; puis, comme la position lui paraissait très difficile à enlever, il détacha vers le nord un bataillon, deux escadrons et deux pièces, avec mission de s'emparer de Sainte-Suzanne et de revenir ensuite prendre Saint-Jean à revers par la rive droite de l'Erve. Pendant ce temps, le combat de front était engagé avec une extrême violence et nos quatre batteries, particulièrement, le soutenaient avec énergie. Une attaque directe, tentée par un bataillon allemand le long de la route, était repoussée, grâce au tir très efficace d'une batterie de trois mitrailleuses, et l'artillerie ennemie était impuissante à protéger l'offensive de l'infanterie. Vainement, le général de Schmidt essaya de renouveler ses attaques, en les dirigeant particulièrement contre notre flanc droit ; il fut partout repoussé et ne parvint pas à s'emparer de Saint-Jean. Vers six heures du soir cependant, une compagnie ennemie réussit, après avoir refoulé le 22<sup>e</sup> mobiles qui ne se défendait presque pas, à se glisser jusque dans le village ; le général de Schmidt, qui n'avait plus comme réserve que trois compagnies et qui voyait nos forces toujours en position sur les hauteurs, jugea prudent de mettre fin au combat et de retirer ses troupes en arrière de l'Erve, près des renforts que lui envoyait le X<sup>e</sup> corps. Quant au détachement lancé sur Sainte-Suzanne, il en chassa très aisément les contingents épars du 17<sup>e</sup> corps, lequel reculait en désordre, mais ne put, en raison de l'heure tardive, ni poursuivre celui-ci, ni accomplir le mouvement débordant qu'il était chargé de dessiner (Rousset).*

S'estimant néanmoins en danger d'être tourné, l'amiral ordonna de poursuivre sans plus attendre la retraite et le 16<sup>e</sup> corps se remit en marche sur Laval, sans autre difficulté que les conditions climatiques, l'état des chemins et quelques rares escarmouches d'arrière-garde.

**16 janvier** - *Marche de Soulgé à Thévalles (Historique).*

La version donnée par le général Chanzy dans son ouvrage rédigé « à chaud », plus riche en détails sur les participants du côté français<sup>270</sup>, est nettement plus sujette à caution en ce qui concerne les moyens de l'ennemi, qui n'était pas « en nombre supérieur » aux 6000 combattants dont il crédite les deux divisions que comptait encore le 16<sup>e</sup> corps, et ses pertes étaient loin d'atteindre le chiffre qui lui fut communiqué :

---

<sup>269</sup> Le même jour, le 21<sup>e</sup> corps se battait avec succès à Sillé-le-Guillaume contre le XIII<sup>e</sup> corps prussien. La bataille d'Alençon, qui se déroulait le même jour, n'impliquait que de manière indirecte l'armée de la Loire, par la participation des francs-tireurs de Paris (Lipowski).

<sup>270</sup> Elle fournit la provenance des batteries d'artillerie, les noms de leurs capitaines et leur consommation en munitions.

Nos pertes dans cette journée étaient numériquement insignifiantes, si on les compare à celles de l'ennemi. Des officiers prussiens faits prisonniers quelques jours après avouèrent avoir perdu dans cette affaire **3000 hommes** tués ou blessés, et ce renseignement est encore confirmé par les dires des gens du pays, qui le recueillirent également des troupes qu'ils eurent à loger (Chanzy).

Rousset, pour sa part, fait état d'un officier et 36 hommes du côté allemand, ce qui correspond aux tableaux détaillés publiés après la guerre par l'état-major prussien<sup>271</sup> ; « *les nôtres, qu'aucun document officiel n'établit, paraissent avoir été à peu près équivalentes* ». L'état civil en Mayenne n'a enregistré que le décès du commandant Béraud, le chef d'état-major du 16<sup>e</sup> corps, tué par le même éclat d'obus qui traversa le cheval de l'amiral.

**Le 16 janvier au soir**, le général Chanzy arrivait à Laval. « *La population, il faut bien le dire, ne faisait pas preuve d'un grand enthousiasme ; à peine le général avait-il mis pied à terre, que le conseil municipal venait lui demander qu'on ne fît pas sauter les ponts, et qu'on n'exposât pas la ville aux conséquences d'une défense* » (Chanzy). Il les rassura sur ses intentions : il ne ferait sauter les ponts qu'à la dernière extrémité et s'efforceraient d'éviter toute action de guerre dommageable pour la ville, « *tout en leur rappelant les nécessités de la situation qui obligeaient à mettre le salut de la patrie au-dessus des intérêts particuliers* »,

Le même jour, le général de Curten arrivait en fin de journée à Laval avec sa division<sup>272</sup>, à l'issue d'un périple qui l'avait conduit à Château-du-Loir le 10 au soir (trop tard pour pouvoir rejoindre Le Mans par chemin de fer, la ligne étant coupée à Ecommoy) ; à Mayet le 11 après-midi ; à La Flèche le 12 ; à Sablé le 14. Marchant au canon le 15, il ne put atteindre Saint-Jean-sur-Erve ; le 16 à Bazougers, il eut un engagement avec des dragons prussiens, leur fit 6 prisonniers dont le lieutenant von Moltke, et arriva à Laval vers 19 heures.

**Le 17 janvier**, toute l'armée était passée sur la rive droite de la Mayenne : le 16<sup>e</sup> corps par les ponts de Laval, les 17<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> corps sur les ponts de Saint-Jean-sur-Mayenne, Montgiroux et Mayenne. L'ennemi ne manifestait pas d'intention d'attaquer sérieusement et Chanzy note que « *Le 17, une reconnaissance prussienne s'était montrée sur la route du Mans ; le feu de nos mitrailleuses avait suffi pour la disperser* ». Il convenait toutefois de mettre la gare de Laval à l'abri d'une incursion et deux divisions (les 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup>) du 16<sup>e</sup> corps furent déployées sur la rive gauche, tandis que la division Barry, qui avait le plus besoin de se réorganiser, passait sur la rive droite.

**17 janvier - Marche de Thévalles à Saint-Berthevin** (Historique).

## Saint-Melaine : une escarmouche

Cette ultime affaire fera grand bruit en Mayenne, où elle est encore commémorée de nos jours comme le coup d'arrêt donné, par l'armée de la Loire, à la marche des armées prussiennes vers l'Ouest. La concomitance avec l'apparition de la Vierge à Pontmain n'est probablement pas étrangère au retentissement local de cet engagement, qu'il convient toutefois de ramener à ses plus exactes proportions de simple escarmouche. Voyons tout d'abord la version qu'en donne le général Chanzy :

**18 janvier – Combat de Saint-Melaine** - *Le 18, vers neuf heures du matin, quelques uhlans étaient signalés en avant de Laval, sur les routes du Mans et de Montsûrs ; ils furent repoussés par les compagnies de grand'garde du 88<sup>e</sup> mobiles. Mais à onze heures et demie, une colonne composée d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, arrivant de la direction du Mans, se présenta en avant de nos lignes et obligea les compagnies des avant-postes à se replier sur la position de Saint-Melaine. Elle paraissait vouloir continuer*

---

<sup>271</sup> Qui se décomposent en un officier fait prisonnier, 4 tués et 32 blessés dans la troupe. Les pertes ont été subies par le 3<sup>e</sup> bataillon du 78<sup>e</sup> RI, le 2<sup>e</sup> bataillon du 91<sup>e</sup> RI, la 3<sup>e</sup> batterie à cheval du 10<sup>e</sup> d'artillerie. Rousset intègre dans son total 3 blessés du 15<sup>e</sup> régiment de uhlans portés au titre d'un combat de rencontre près de Saint-Jean-sur-Erve, mais qui a eu lieu le 16 janvier. Les pertes du 15 janvier ne seraient donc que de 33 hommes et non 36.

<sup>272</sup> Il avait été nommé par Chanzy commandant de la 3<sup>e</sup> division du 16<sup>e</sup> corps, en remplacement du général Morandy.

*son attaque, lorsque le feu des mitrailleuses et d'une batterie de 4, en position à la ferme du Pressoir, entre le chemin de fer et la route du Mans, arrêta son mouvement. Pendant ce temps, le colonel Thierry, avec la 2<sup>e</sup> brigade, se portait en avant pour menacer la gauche de la colonne prussienne, et le 88<sup>e</sup> mobiles, vigoureusement enlevé par le général de Curten, remontait les contre-pentes du ruisseau, précédé par de nombreux tirailleurs, couronnait les hauteurs et délogeait l'ennemi des positions dont il s'était emparé. Après une lutte de deux heures, qui leur coûta une centaine d'hommes dont un officier supérieur, les Allemands durent se retirer et abandonner Bonchamps. Nous avons eu, dans cette affaire, 1 officier tué, 1 blessé et 27 hommes hors de combat (Chanzy).*

Voyons maintenant la version de l'ennemi, prise dans un ouvrage publié à Laval en 1907 par Emile Moreau : *La poursuite après la bataille du Mans par le détachement du général de Schmidt*, traduction de la relation allemande<sup>273</sup> :

**18 janvier** – Suivant les ordres du général commandant le X<sup>e</sup> corps, le général de Schmidt devait reculer, le 18 janvier, par Vaiges et ses environs et s'y tenir en observation. Cependant, dans la nuit, il reçut de ses avant-postes des rapports spécifiant que l'ennemi s'était retiré de sa position antérieure, que des feux de bivouac avaient été éteints et que des clameurs, ainsi que des roulements de voiture considérables, avaient été entendus. Quelques patrouilles étaient parvenues sur la grande route au coude de la route, à l'est de Laval, sans avoir reçu de coup de feu. Le 17 à dix heures du soir, et le 18 à dix heures du matin, on avait entendu des détonations qui faisaient croire à la destruction des ponts de la Mayenne. De tout ceci il semblait résulter qu'une retraite générale des Français était en cours d'exécution. Par suite, le général de Schmidt, après s'être personnellement assuré le matin qu'on ne pouvait voir de l'ennemi que de faibles patrouilles, résolut, avant de se retirer, de rechercher avec exactitude quelles forces et quels moyens de combat se trouvaient encore à Laval.

Il chargea donc le colonel Alvensleben d'une grande reconnaissance qu'il devait conduire d'Argentré sur Laval avec le 1<sup>er</sup> bataillon du 92<sup>e</sup> régiment, les 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> escadrons du 15<sup>e</sup> régiment de uhlans et une section de la 2<sup>e</sup> batterie à cheval, pendant qu'en même temps le 1<sup>er</sup> bataillon du 56<sup>e</sup> et le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> escadrons du 2<sup>e</sup> dragons devaient s'avancer de Soulgé par la grande route.

La colonne d'Alvensleben se heurta, au nord de Bonchamp, à l'infanterie ennemie, qui fut repoussée par un choc vigoureux des 1<sup>ère</sup> et 4<sup>e</sup> compagnies du 92<sup>e</sup> régiment. Malgré la difficulté des chemins, les Brunswickois poursuivirent vivement l'ennemi qui se retira en complet désordre sur Laval. Mais le 1<sup>er</sup> bataillon du 56<sup>e</sup> régiment s'approchait maintenant par la grande route. Il avait employé en première ligne les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> compagnies. En s'approchant davantage de Laval, on se heurta, à l'est et au nord de la ville, à des forces françaises considérables qui s'y tenaient prêtes au combat en de bonnes positions. La colline au nord de la ville, sur laquelle se trouvaient des constructions étendues, assurait notamment un important point d'appui. Les lignes de tirailleurs allemands furent couvertes par un feu très vif d'infanterie venant de la hauteur et par celui de quelques batteries établies sur l'autre rive de la Mayenne. Cependant, le combat d'infanterie devenant toujours plus vif, le colonel d'Alvensleben fit mettre ses deux pièces en batterie ; mais bientôt il reçut l'ordre du général de Schmidt de rompre le combat et de se retirer. Le détachement du colonel d'Alvensleben, aussi bien que le 1<sup>er</sup> bataillon du 56<sup>e</sup>, rompirent donc le combat avec ordre et calme et reculèrent, faiblement poursuivis par l'ennemi, derrière la Jouanne, où le reste du détachement avait pris une position de soutien.

Le but de la reconnaissance était atteint. On avait constaté que l'intention de l'adversaire était de conserver Laval et on l'avait obligé à montrer ses forces qui se montaient à au moins huit bataillons, six batteries de canons et une batterie de mitrailleuses. Après avoir rassemblé son détachement sur la grande route, le général de Schmidt se mit en mouvement sur Vaiges et y établit ses troupes, ainsi qu'à Saint-Léger, La Bazouge-de-Chemeré, Saint-Jean-sur-Erve et Saint-Pierre-sur-Erve, pendant que les petits postes étaient envoyés vers La Chapelle-Rainsouin, Soulgé et Bazougers, afin de continuer à observer l'ennemi. Le

---

<sup>273</sup> Ouvrage disponible dans le fonds ancien de la bibliothèque municipale de Laval.

détachement avait fait, le 18, environ cent prisonniers<sup>274</sup>. Ses pertes en cette journée atteignaient : un officier, 7 hommes et 2 chevaux<sup>275</sup>.

Le général von Schmidt regrette, dans son rapport, que l'ordre formel qu'il avait reçu de ne pas poursuivre au-delà de la Jouanne l'ait empêché d'aller se saisir de Laval...

**18 janvier** - *Marche de Saint-Berthevin à Grenoux-Laval. C'est dans ce cantonnement qu'arriva la nouvelle de la conclusion d'un armistice entre les belligérants* (Historique).

## L'ARMÉE DE LA LOIRE SUR LA MAYENNE

La guerre n'était pas terminée et la première préoccupation du général Chanzy, une fois son armée en sûreté derrière la Mayenne sera de la réorganiser et de la mettre en état de tenir jusqu'à la dernière limite sur cette ligne. Pour commencer, les troupes furent disposées comme suit :

**Le 16<sup>e</sup> corps** à Laval, avec deux divisions (1<sup>ère</sup> et 3<sup>e</sup>) sur la rive gauche, la division de cavalerie surveillant la rivière à partir de la rive droite, de Château-Gontier à Saint-Jean-sur-Mayenne, une division (la 2<sup>e</sup>) en réserve à Saint-Berthevin.

**Le 17<sup>e</sup> corps** à Saint-Germain-le-Fouilloux, gardant les ponts de Changé, de Saint-Jean-sur-Mayenne, et le cours de la rivière jusqu'à Montgiroux.

**Le 21<sup>e</sup> corps**, de Montgiroux à Saint-Fraimbault, couvrant Mayenne avec une division sur la rive gauche.

**La division Gougéard**, de Saint-Fraimbault à Ambrières, reliait le 21<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> corps (général Dargent).

**Le 19<sup>e</sup> corps**, qui prenait progressivement place pour former l'aile gauche de l'armée, occupait Briouze, Ecouché et Argentan. Sa division de cavalerie, en partie à Ranès, devait éclairer sur la direction d'Alençon.

**Le colonel Lipowski**, avec ses francs-tireurs, était à la Ferté-Macé, avec mission de battre le pays et de pousser des reconnaissances le plus loin possible.

**Le colonel Bournel** était à Pré-en-Pail avec les mobilisés de la Mayenne, « décidé à s'y maintenir vigoureusement ».

**Le colonel Cathelineau** organisait la défense de Château-Gontier et de la vallée inférieure de la Mayenne, se reliant aux troupes du général Cléret, chargé de celle de la vallée de la Loire.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des positions occupées sur la rive gauche par les différentes unités des divisions du 16<sup>e</sup> corps et on se contentera d'indiquer que la ligne de bataille de la 1<sup>ère</sup> division faisait un quart de cercle de 4 kilomètres de rayon, de Changé à la route du Mans, et que la 3<sup>e</sup> division avait sa ligne de bataille sur les hauteurs de la rive droite de la Jouanne, de la route du Mans à la Mayenne.

La deuxième division (Barry) cantonnait comme suit : 66<sup>e</sup> mobiles à Grenoux, 38<sup>e</sup> de marche aux Gandonnières, 8<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à la Haye-Beauvais, 22<sup>e</sup> mobiles à la Croix-des-Landes, 31<sup>e</sup> de marche à Saint-Berthevin.

Pour faciliter le ravitaillement du 21<sup>e</sup> corps, on s'efforça de remettre en fonctionnement la voie ferrée de Laval à Mayenne : la gare de Louverné fut réoccupée le 20 janvier par un bataillon d'infanterie, la Chapelle-Anthenaise le 21 par deux bataillons et un escadron du 17<sup>e</sup> corps et dès le 22, les trains purent de nouveau circuler.

On s'activa pour reconstituer les convois et se procurer les voitures qui manquaient ; pour récupérer les fuyards et les rediriger sur leurs corps respectifs ; pour achever l'instruction des hommes

---

<sup>274</sup> Ces prisonniers ont été capturés ailleurs qu'à Saint-Melaine, où la totalité des moyens du détachement n'a pas été employée. Le reste agissait simultanément plus au nord, contre les trainards du 17<sup>e</sup> corps.

<sup>275</sup> Dans le détail : 1 officier et 2 hommes tués et 3 autres blessés pour le bataillon du 92<sup>e</sup> ; 1 cavalier tué et 1 autre blessé parmi les escadrons du 2<sup>e</sup> dragons.

nouvellement arrivés, en particulier sur le service et l'entretien du fusil et sur le tir ; on pressa l'instruction des artilleurs auxiliaires qui avaient été prélevés dans les corps d'infanterie pour compléter le personnel des batteries. A la veille de l'armistice, « *La deuxième armée était arrivée à une réorganisation satisfaisante. Les hommes débandés avaient rejoint leur drapeau, avaient été réarmés et rééquipés ; les divisions avaient retrouvé leurs effectifs, les convois étaient reconstitués. Cette armée qui un instant avait semblé anéantie, se représentait ainsi de nouveau bien reposée, prête à marcher avec quatre corps donnant près de 150.000 hommes d'infanterie, plus de 6.000 cavaliers et 54 batteries d'artillerie* » (Chanzy, situation au 27 janvier).

Tout ce travail se faisait sans perdre de vue l'ennemi, qu'il importait de surveiller dans toutes les directions, au moyen de reconnaissances poussées le plus loin possible, pour tenter de percer le rideau derrière lequel il ne manquait pas de dissimuler ses mouvements. Aucun de ceux que l'on put déceler ne menaçait directement nos positions mais on observait que les troupes ennemies qui avaient quitté Alençon se dirigeaient sur Rouen. Avaient-elles l'intention de tourner l'armée Chanzy par sa gauche ?

En Mayenne même, on ne constatait que l'activité habituelle des incursions venant procéder à des réquisitions, repoussées vigoureusement à Pré-en-Pail et à Gesvres. Le 23 janvier, les reconnaissances constatèrent que Evron, Châtres, la Chapelle-Rainsoin, Sainte-Suzanne, Vaiges, la Bazouge-de-Chemeré et Meslay-du-Maine étaient évacués. On saura plus tard que le X<sup>e</sup> corps prussien, relevé par le III<sup>e</sup> corps, s'est mis en marche vers Le Mans le 22 janvier et que ce jour là, le général von Schmidt avait replié ses avant-postes jusqu'à la hauteur de Saint-Denis-d'Orques, avant de dissoudre son détachement le lendemain. Sainte-Suzanne et Chammes étaient trouvées réoccupées le 27 janvier.

## Vers une armée de Bretagne

Le général Chanzy n'avait pas abandonné son plan initial consistant à marcher au plus vite sur Paris, en s'appuyant par sa gauche à la Seine, si possible en coordination avec l'armée du Nord de Faidherbe. Il lui fallait pour cela commencer par faire glisser son armée vers la Normandie, en conservant ainsi une possibilité de retraite sur les lignes de Carentan. Mais il ne pouvait le faire en ouvrant à l'ennemi le chemin vers Rennes.

*Il fallait assurer la défense de la Bretagne, en organisant de façon sérieuse les forces locales de ce pays si admirablement disposé pour la guerre de partisans. Le général en chef pensait donc à employer, pour le remplacer sur les positions qu'il lui faudrait bientôt quitter, les mobilisés bretons, qui, si désorganisés qu'ils eussent été par les mauvaises dispositions prises au camp de Conlie, n'en pouvaient pas moins être utilisés dès que, réunis sous des chefs de leur choix, ils sentiraient que c'était leur sol, leurs foyers et leurs familles qu'ils allaient défendre (Chanzy).*

Il exposa ces vues à Gambetta, venu le rencontrer le 19 janvier à Laval, qui adhéra à ce projet d'armée de Bretagne et, à la demande du général Chanzy, annonça à tous les chefs supérieurs de la deuxième armée réunis dans les salons de la préfecture à Laval, « *qu'il confiait aux grands noms de la Bretagne, quelles que fussent leurs opinions, le commandement des forces destinées à en interdire l'accès à l'ennemi. Les colonels Charrette et Cathelineau, nommés généraux au titre auxiliaire, reçurent chacun 15.000 mobilisés qu'ils devaient réunir de suite à leurs volontaires. Le reste fut réparti entre les généraux Béranger, qui commandait à Nantes, et Lipowski, qui devait venir s'établir à l'aile gauche de la nouvelle armée* » (Chanzy).

Devant les difficultés et les tiraillements rencontrés dans l'organisation des forces de Bretagne<sup>276</sup>, le général proposa le 24 janvier par télégramme au délégué à la guerre à Bordeaux de confier le commandement en chef de l'armée de Bretagne au général de Colomb, de lui laisser deux de ses divisions comme base de son armée et de grouper sous ses ordres les forces de Bretagne, sous les ordres de trois ou quatre chefs, ayant chacun 12 à 15.000 hommes et une zone à défendre. Le projet fut

---

<sup>276</sup> « *Les anciens chefs du camp de Conlie se faisaient avec peine à l'idée de céder à d'autres un commandement qu'ils avaient exercé évidemment avec le plus grand patriotisme, mais qui, par suite de difficultés dont on ne peut les rendre responsables, n'avait pas atteint le résultat désirable. Les circonstances étaient néanmoins trop graves pour s'arrêter à des susceptibilités, quelques justes qu'elles pussent être* » (Chanzy).

accepté et les généraux commandant les divisions militaires à Rennes et à Nantes reçurent des ordres pour que Cathelineau, Charrette, Lipowski et Béranger reçussent chacun un corps de mobilisés bretons, auquel leurs corps de volontaires devaient servir de noyau.

**Le 28 janvier**, des ordres étaient donnés pour préparer le départ vers la Normandie des corps actifs de la deuxième armée (16<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup>) et organiser la défense des lignes de la Mayenne par l'armée de Bretagne du général de Colomb et le gros du 17<sup>e</sup> corps.

La division de Roquebrune, du 17<sup>e</sup> corps, passait au 16<sup>e</sup> corps ; les deux autres divisions relevaient celles du 16<sup>e</sup> corps sur la rive gauche de la Mayenne, devant Laval ; la division de cavalerie du 17<sup>e</sup> corps relevait celle du 16<sup>e</sup> corps le long de la rivière. Le général de Colomb transportait son QG à Laval.

Le général Charrette recevait à Rennes ses mobilisés et prévoyait de les amener sous huit jours à Vitré et à Fougères. Cathelineau formait son corps à Château-Gontier et environs. Le général Béranger s'appêtait à se porter avec la légion de la Loire-Atlantique sur la rive droite de la Mayenne, entre Cathelineau et le général Cléret. En attendant de recevoir ses mobilisés, Lipowski était maintenu provisoirement avec ses francs-tireurs en avant de Mézidon. Les mobilisés de la Mayenne du colonel Bournel étaient (enfin !) rattachés à la division de Bretagne du général Gougeard, alors basée à Couterne et destinée à rester sur place elle aussi.

## DE L'ARMISTICE A LA PAIX

**Le 29 janvier** dans l'après-midi, la nouvelle de l'armistice conclu la veille entre le gouvernement à Paris et le chancelier Bismarck, transmise à Bordeaux à onze heures 15 du soir, arrivait à Laval. L'heure n'était donc plus à marcher sur Paris, mais à appliquer les conventions d'armistice, à régler au mieux les litiges susceptibles de se présenter localement, tout en se préparant à une reprise des hostilités en cas de rupture des négociations de paix.

Selon les conventions, la ligne de démarcation entre les deux armées suivait exactement la limite du département de la Mayenne avec celle de l'Orne à partir de Lignéres-la-Doucelle, puis avec celle de la Sarthe. Les deux parties finirent par s'accorder sur un retrait réciproque à 10 kilomètres en arrière de cette limite.

L'armistice n'était pas la paix et le souci du général Chanzy était de placer les forces sous ses ordres dans la meilleure posture possible, au minimum pour peser sur les négociations de paix et obtenir de meilleures conditions, en affichant sa capacité et sa détermination à reprendre les hostilités si besoin était.

*La question capitale était de couvrir le sud de la Loire, d'arrêter l'ennemi s'il voulait y pénétrer, et de donner au pays le temps de s'organiser pour une nouvelle résistance. Le général en chef voyait surtout un grand avantage à ce qu'on se préparât aussi promptement et aussi complètement qu'on le pouvait encore, à ce qu'on parût plus disposé que jamais à ne pas reculer devant la guerre, si la paix qu'on allait négocier rencontrait des prétentions inadmissibles... Il était permis, non sans raison, d'espérer qu'on pourrait obtenir des conditions meilleures, si l'on se montrait bien décidé à reprendre la lutte plutôt que de subir une paix humiliante (Chanzy).*

Les conventions d'armistice accordant aux Allemands le département d'Indre-et-Loire, le général Chanzy redoutait particulièrement que le prince Charles n'en profite pour y masser des troupes et, de là, agir en direction de Nantes pour l'isoler de Bordeaux et du sud de la France.

**Le 3 février**, il insistait donc pour faire passer sans plus attendre la deuxième armée et la colonne Cléret au sud de la Loire, pour se placer avant l'expiration de l'armistice sur une ligne partant de Vihiers, à la droite de la division Cléret, passant par Thouars, Poitiers, Montmorillon, Châteauroux et Issoudun, se reliant au 25<sup>e</sup> corps établi de Bourges à Nevers. Dans le rapport qu'il adressait à Bordeaux, il précisait le but de ces mesures :

*En résumé : organiser partout la défense locale, forcer l'ennemi à se disperser, mettre l'Allemagne dans la nécessité de maintenir en France une armée d'au moins 500.000 hommes qu'elle ne peut plus fournir sans imposer à sa landwehr et à ses dernières réserves l'obligation de rester sous les armes, alors qu'elle n'a obtenu cet effort qu'en propageant l'idée que la chute de Paris serait la fin de la guerre ; éviter les grands engagements avant l'organisation solide de nos troupes ; défendre enfin le sol pied à pied et amener la nation à comprendre que, pour sauver son honneur et son intégralité, elle n'a d'autre moyen que le sacrifice de ses intérêts matériels du moment et la résistance à outrance (Chanzy).*

**Le 4 février**, sans attendre la réponse de Bordeaux, il adressait au général de Colomb ses instructions pour presser l'organisation de l'armée qui devait, sous ses ordres, assurer la défense de la Bretagne et de la Normandie, de la Seine à la Loire ; mission pour laquelle il se proposait de lui laisser, outre ce qui était déjà prévu : la division Gougeard, prélevée sur le 21<sup>e</sup> corps, et la 3<sup>e</sup> division du 19<sup>e</sup> corps (général Saussier). Il lui indiquait le plan qu'il estimait le plus rationnel.

1<sup>o</sup>- Dans le Calvados : la division Saussier (actuellement à Mézidon, en avant de Falaise), formée en grande partie des mobilisés de l'Eure et du Calvados, derrière l'Orne, de Ouistreham à Harcourt, défendant Caen et par suite la Manche, avec sa ligne de retraite sur Carentan.

2<sup>o</sup>- le général Lipowski avec ses francs-tireurs et ses mobilisés bretons, défendant la ligne d'Harcourt à Argentan.

3<sup>o</sup>- La division Gougeard, formée d'éléments bretons, d'Argentan à Domfront.

4<sup>o</sup>- Le nouveau corps du général de Charrette, de Domfront à Mayenne.

5<sup>o</sup>- A Laval et couvrant la route du chemin de fer de Rennes, les deux divisions du 17<sup>e</sup> corps (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) et les neuf bataillons de mobilisés de la Mayenne du colonel Bournel (actuellement à hauteur de Couterne).

6<sup>o</sup>- Les troupes de Cathelineau, reliées à celles de Laval, chargées de la défense de Château-Gontier, du cours inférieur de la Mayenne et de l'Anjou jusqu'à la Loire, soutenues par les légions de la Loire-Atlantique du général Béranger.

Dans ce plan, les troupes du général Cléret concouraient, sur la rive gauche de la Loire, à la défense de Nantes et du cours inférieur du fleuve. Le général Chanzy, pour finir, exhortait le général de Colomb à voler de ses propres ailes :

*J'insisterai auprès du ministre pour aplanir les difficultés, pour assurer promptement vos besoins. Mais vous êtes chargé du commandement des forces destinées à la défense du pays de la Seine à la Loire et de leur organisation ; il faut donc, pour éviter tout retard, que vous vous adressiez directement au ministre pour toutes les questions de détail, et que vous donniez directement les ordres nécessaires à tous les chefs relevant de votre autorité (Chanzy).*

**Le 7 février**, le général Chanzy quitta Laval par un train spécial mis à sa disposition par les Allemands : le général Le Flô, ministre de la défense, souhaitait l'entendre et conférer avec lui. Arrivé le 8 au matin, il ne rencontra pas le ministre, parti à Bordeaux suite à la démission de Gambetta, mais assista à deux séances du conseil de gouvernement, présidées par le général Trochu. Il fut décidé que, sans attendre la décision que prendraient les représentants du pays, élus le 8 et convoqués à Bordeaux pour le 12 février, la deuxième armée commencerait immédiatement son mouvement pour passer sur la rive gauche de la Loire, remplacée sur ses positions par l'armée de Bretagne du général de Colomb.

## **Repli au sud de la Loire**

**Le 10 février**, le général Chanzy quitte Paris et, arrivé à Laval dans la soirée, donne immédiatement les ordres nécessaires pour faire exécuter cette décision. Les instructions adressées dans la nuit même aux trois corps d'armée organisaient leur mouvement en direction initiale d'Angers, le 16<sup>e</sup> corps partant le premier, suivi du 21<sup>e</sup>, puis du 19<sup>e</sup>.

**16<sup>e</sup> corps** : la 2<sup>e</sup> division quittera Laval dès le 11 et gagnera Angers en quatre jours, par la rive droite de la Mayenne. La 4<sup>e</sup> division partira le même jour et cheminera par la rive gauche. Elles passeront par Saumur et devront arriver à Doué le 16 février, suivies respectivement des 1<sup>ère</sup> et 3<sup>e</sup> divisions, à une journée d'intervalle (départ le 12 février). La division de cavalerie couchera en avant de Laval sur la rive gauche et partira le 13, derrière la 1<sup>ère</sup> division.

**Le grand QG** de l'armée quittera Laval le 13 et marchera sur la rive droite, pour se porter à Poitiers où il arrivera le 19, en faisant étape à Château-Gontier, Lion-d'Angers, Angers, Doué, Thouars et Thénézay.

**Le 21<sup>e</sup> corps** arrivera à Laval le 13 au soir, par les deux rives de la Mayenne. Il en partira le 14 pour suivre le même itinéraire que le 16<sup>e</sup> corps.

**Le 19<sup>e</sup> corps** (moins sa 3<sup>e</sup> division) quittera ses positions actuelles pour arriver à Mayenne le 15, d'où il se dirigera, à partir du 16, sur Angers, en suivant les mêmes routes que le 21<sup>e</sup> corps. Il recevra à Angers les ordres pour se porter sur ses positions définitives.

Nous ne suivons pas dans le détail les mouvements ultérieurs ordonnés à chacun des corps d'armée, pour gagner les positions qui leur étaient assignées. On se limitera à indiquer ceux ordonnés au 16<sup>e</sup> corps, avec lequel marchait le 66<sup>e</sup> mobiles.

**Le 16 février**, le 16<sup>e</sup> corps quittait Saumur et Doué pour Loudun, puis Châtellerault, où il devait arriver le 20, par Mirebeau et Lençloître. Chargé de couvrir le pays entre Châtellerault et Le Blanc. « *Sauf rectifications, après étude du terrain, il pourra se placer ainsi qu'il suit, d'une manière générale, derrière l'Ozon jusqu'à Monthoiron et Cheneville, et s'étendre jusqu'au Blanc, en utilisant la Gartempe, par Maillé et Mérigny. La 4<sup>e</sup> division pourrait être placée en réserve à Chauvigny, avec les parcs et le quartier général ; toutes les positions devront être étudiées à l'avance, et occupées le 22 au plus tard* » (Chanzy).

## **FÉVRIER**

*11 - Marche de Grenoux à Nuillé-sur-Vicoin.*

*12 - id. à Ménil.*

*13 - id. à La Membrolle.*

*14 - id. à Angers.*

*15 - id. à Ambillon.*

*16 - id. à Bagneux.*

*17 - id. à Saint-Jouin-les-Mames.*

*19 - id. à Bournezeaux.*

*20 - id. à Châtellerault.*

*22 - id. à Thuré, où l'on apprit la signature de la paix. (Historique).*

L'armistice, qui courrait jusqu'au 21 février, fut prolongé de cinq jours le 18 février, ce qui portait la reprise possible des hostilités au 27 février. Les mouvements observés chez l'ennemi laissaient clairement prévoir de sa part, dans ce cas, une action visant à séparer la deuxième armée de celle de Bretagne, avec un effort au départ de Chinon, en direction de Loudun. Les études et le déploiement des troupes visaient en conséquence à faire face à cette menace et le général Chanzy, qui siégeait à Bordeaux en qualité d'élus des Ardennes, regagna Poitiers le 25 février

**Le 26 février au soir**, l'ordre arrivait à Poitiers de s'abstenir de tout acte d'hostilité le lendemain, l'entente sur les préliminaires de paix paraissant assurée. « *On n'eut que le temps de prévenir les avant-postes et les corps sur la ligne, où tout était disposé pour reprendre la lutte* » (Chanzy).

## Retour en Mayenne

*L'Assemblée vota la paix (le 1<sup>er</sup> mars, ndlr). La deuxième armée allait cesser d'exister. Le Gouvernement décida, le 7 mars, qu'elle serait licenciée immédiatement, ainsi que toutes celles qui restaient encore sur divers points du territoire, en Bretagne, au Havre, dans le Nord, à Bourges, à Nevers, et aux environs de Lyon. Les mobilisés, puis les gardes mobiles furent successivement désarmés et renvoyés dans leurs foyers ; les troupes régulières, infanterie, cavalerie et artillerie, dirigées pour la plupart sur Paris, afin de renforcer l'armée chargée de rétablir l'ordre dans la capitale, quelques unes sur l'Algérie, où une insurrection considérable venait d'éclater, le reste sur les grandes villes telles que Lyon, Toulouse, Bordeaux, etc., et sur les garnisons que nous laissaient les conventions avec les Allemands (Chanzy).*

Le retour du 66<sup>e</sup> mobiles sur Laval allait toutefois pendre un peu plus de temps et ce n'est que le 18 mars que les bataillons quitteront leur stationnement pour rentrer en Mayenne, arrivant le 27 à Laval, selon la chronologie indiquée dans l'historique, qui s'achève à cette date.

### **MARS**

*4 - M. le commandant Duboys Fresney, du 1<sup>er</sup> bataillon, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.*

*6 - Marche de Thuré à Targé.*

*9 - Le régiment cesse de faire partie du 16<sup>e</sup> corps de l'armée de la Loire par suite de dissolution dudit corps.*

*18 - Départ du régiment pour rentrer dans ses foyers ; étape à Richelieu.*

*19 – id. à Loudun.*

*20 – id. à Fontevrault.*

*21 – id. aux Rosiers.*

*22 – id. à Baugé.*

*23 - Séjour à Baugé.*

*24 - Etape à La Flèche.*

*25 – id. à Sablé.*

*26 – id. à Meslay.*

*27 – id. à Laval (destination). (Historique).*

Les informations plus précises manquent sur le licenciement du régiment, qui a dû avoir lieu dès l'arrivée à Laval. Des actes de décès, établis par le capitaine major commandant le dépôt, sur la foi de déclarations, et transcrits ensuite dans l'état civil des communes concernées, témoignent de l'existence de ce dépôt au-delà de la fin mars 1871 : il remplissait alors le rôle d'organe liquidateur pour les bataillons de mobiles.

## Chapitre 2

### LE 4<sup>e</sup> BATAILLON DE MOBILES

*Le 4<sup>e</sup> bataillon des mobiles de la Mayenne fut formé à Laval le 16 octobre 1870. Il se composait des dépôts des trois premiers bataillons. Il était formé à 7 compagnies. La plupart des officiers étaient volontaires. Le bataillon à son départ comptait environ 1150 hommes, armés de fusils à percussion modèle 1842 transformé (Historique).*

Ainsi débute le *Rapport sur les opérations du bataillon pendant la campagne de France, du 16 octobre 1870 au 19 mars 1871*, rédigé, achevé et signé le 30 août 1871 par Auguste Beaudouin, ex-chef de ce bataillon. Ce rapport, qui constitue l'historique du bataillon, nous fournira la trame de ce chapitre et nous le reproduisons ici, en italiques, chaque extrait étant identifié in fine par la mention « (Historique) ». Nous y intercalerons les explications et compléments qui paraîtront nécessaires, en puisant au besoin dans le *Journal d'un soldat de la guerre de 1870-1871, du Maine à la Touraine*, carnets de guerre du Lavallois Emile Moreau, lieutenant à la 4<sup>e</sup> compagnie de ce bataillon<sup>277</sup>.

**26 octobre** – *Dix jours après sa formation, le bataillon entrait en campagne. Parti de Laval le 26 octobre à 10 heures du matin en chemin de fer à destination de Verneuil<sup>278</sup> (Eure), il est arrêté à Laigle, où il arrive le 27 à 2 heures du matin ; il couche dans les wagons.*

**27 octobre** – *A midi, le bataillon reçoit l'ordre de s'embarquer pour Verneuil. Il se trouvait sous les ordres du commandant de gendarmerie Lemaître, chargé à cette époque de la défense du département de l'Orne. Arrivé à Verneuil, où commandait le colonel Duval, ancien capitaine de vaisseau, le bataillon reçoit l'ordre de revenir à Laigle ; il reprend le train qui l'a amené et arrive à nuit close.*

**28 octobre** – *Le bataillon reçoit l'ordre d'aller camper dans le bois de la Pierre, à 6 km de Laigle, sur la route de Longny à Chartres<sup>279</sup>, en étendant son front en arrière du chemin vicinal de Crulai à Chandai, et en reliant sa gauche à la droite des mobiles d'un bataillon de la Manche commandé par M. de Tocqueville<sup>280</sup>. La gauche du bataillon est appuyée au village de Saint-Ouen. Les ordres les plus sévères sont donnés pour le maintien de la discipline. Le temps est employé à des instructions, marches militaires et reconnaissances. Le bataillon fournit un poste à Laigle. Il échange des plantons avec les mobiles de la Manche, pour communiquer. Quinze jours passent de la sorte.*

**11 novembre** – *Le bataillon reçoit du général de Malherbe<sup>281</sup>, dont le quartier général est à Bourth, l'ordre de se rendre à Crulai. Il couche en cet endroit (Historique).*

---

<sup>277</sup> On ne saurait trop recommander au lecteur de consulter ces carnets, dans la remarquable édition commentée et abondamment illustrée, publiée en janvier 2012 aux Editions du Petit Pavé par Corinne Micault et Michel Prati.

<sup>278</sup> Verneuil-sur-Avre est en limite sud de l'Eure, entre Mortagne-au-Perche (dans l'Orne) et Dreux (Eure-et-Loir) sur l'actuelle route nationale 12 ; à 23 km de Laigle (également dans l'Orne) par la route nationale 26.

<sup>279</sup> La référence à la route de Longny à Chartres est curieuse, Longny-au-Perche étant à 28 km de Laigle sur la route de Crulai et très au-delà ce village !

<sup>280</sup> Augustin René Clérel de Tocqueville (1834-1917), qui avait servi de 1854 à 1863 comme officier de cavalerie. Maire de Tournelville après la guerre. Officier de la Légion d'honneur le 3 octobre 1871.

<sup>281</sup> Dominique Henri de Malherbe (1804-1879), né à Bayeux. Saint-cyrien (1820-1822), général de brigade en 1855, commandeur de la Légion d'honneur en 1858. Du cadre de réserve, il a commandé pendant toute la guerre la subdivision de l'Orne, où il avait terminé sa carrière en 1866.

Le bataillon prenait place parmi les unités dédiées à la défense locale des départements proches de Paris et constamment parcourus, du fait de cette proximité, par la cavalerie allemande. Dans le chapitre de la deuxième partie consacré au passage de la Mayenne à l'état officiel de guerre, nous avons évoqué rapidement les aspects particuliers des opérations qui se sont déroulées au sud-ouest de Paris, en marge des théâtres et des champs de bataille où évoluaient les armées de la Loire et du Nord, opérations dans lesquelles le 4<sup>e</sup> bataillon des mobiles de la Mayenne va se trouver impliqué jusqu'à son arrivée au Mans, le 25 novembre.

Le moment est venu d'en dire un peu plus sur ces opérations, en les plaçant dans le contexte général de cette guerre et des objectifs poursuivis par chacune des deux parties, à l'issue de cette première phase qui avait vu l'anéantissement de l'armée impériale française, la proclamation de la République, et qui allait se poursuivre quelques mois encore.

## **PARIS : L'OBJECTIF COMMUN**

Les Allemands, on l'a déjà dit, considéraient non sans raison que la reddition de Paris, où siégeait le gouvernement, entraînerait la fin, victorieuse pour eux, de la guerre. Metz n'ayant d'autre choix que la capitulation ou la famine, la France n'avait plus d'armée régulière et il leur suffisait d'attendre patiemment que Paris, où s'étaient enfermés les derniers débris de l'armée impériale, arrive à la même extrémité. Pendant que la II<sup>e</sup> armée du prince Frédéric-Charles maintenait le blocus de Metz, d'où Bazaine ne faisait pas mine de vouloir s'échapper, les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> armées prussiennes assiégeaient Paris, totalement investi depuis le 19 septembre.

**Pour le haut commandement allemand**, il s'agissait donc de maintenir étanche leur encerclement, en repoussant toute tentative de sortie de la part d'une garnison dont ils savaient les moyens limités. Leur artillerie, puissante et nombreuse, y contribuerait fortement. Dans cette guerre de siège, la cavalerie n'avait d'autre rôle à jouer que de surveiller les abords à l'extérieur des lignes d'investissement et, à partir de la fin de septembre, les divisions de cavalerie allemandes commencèrent à battre le pays sur une distance de 10 à 20 km, essentiellement d'ailleurs pour opérer les réquisitions nécessaires à l'approvisionnement en vivres des troupes : l'armée prussienne avait pour règle de vivre sur l'habitant. Dans la zone qui nous intéresse, ces divisions vinrent s'établir :

- la 2<sup>e</sup> (général von Rheinaben) à Epinay-sur-Orge,
- la 4<sup>e</sup> (prince Albrecht père) à Pithiviers,
- la 6<sup>e</sup> (général von Schmidt) à Chevreuse,
- la 5<sup>e</sup> (général von Stollberg) à Saint-Germain.

Les tentatives venant de l'extérieur étaient peu à craindre dans l'immédiat, mais il fallait surveiller attentivement les signes indiquant la reconstitution, plus loin dans le pays, d'une force suffisamment importante et structurée pour venir menacer le blocus. C'était là l'affaire des services de renseignement. N'ayant d'autres visées de conquête territoriale que celles qui seront dévoilées lors de la négociation des préliminaires de paix<sup>282</sup>, les Allemands n'avaient nulle intention de s'avancer plus loin dans le pays et les incursions auxquelles ils se livreront par la suite n'auront d'autre but que d'éliminer, au fur et à mesure de leur apparition, toutes les nouvelles armées qui surgiront en province.

Limités initialement par l'immobilisation de leurs armées autour des places fortes qu'ils assiégeaient, ils retrouveront une plus grande capacité d'intervention avec la capitulation de Metz, à la fin du mois d'octobre, ce qui libèrera l'armée du prince Frédéric-Charles, dont le corps d'armée de tête arrivera à marche forcée à Milly-la-Forêt le 15 novembre.

---

<sup>282</sup> L'annexion de l'Alsace et du Nord de la Lorraine était dès avant la guerre une revendication de l'état-major prussien, soucieux depuis Iéna (1806) d'éloigner du Rhin la menace que représentaient des Gaulois aussi imprévisibles que prompts à s'enflammer.

En attendant, ils ne pourront agir qu'en prélevant des unités sur les troupes d'investissement, comme ils le feront avec les détachements confiés successivement au général von der Thann puis au grand-duc de Mecklembourg, et dont il a déjà été parlé.

**Pour la délégation de gouvernement de Tours**, l'objectif premier était bien entendu de secourir la capitale et de faire lever le siège. Il fallait pour cela reconstituer des unités, les encadrer, les armer et les équiper, en faire des corps d'armée capables d'aller affronter l'armée prussienne en rase campagne. On a vu dans la deuxième partie le challenge que cela avait représenté et au chapitre précédent ce qu'il était advenu des armées ainsi créées sur la Loire. Le destin des trois premiers bataillons de la Mayenne s'était intégralement joué dans ce contexte ; celui du 5<sup>e</sup> bataillon le sera également, comme on le verra au chapitre suivant ; celui du 4<sup>e</sup> bataillon n'y sera associé que dans une deuxième phase de son parcours.

Les préoccupations de la Délégation de gouvernement de Tours ne se bornaient pas aux opérations des nouveaux corps d'armée ; elle ne pouvait pas se désintéresser de ce qui se passait hors des secteurs de déploiement de ces corps et elle eut l'ambition, avec l'arrivée à Tours de Gambetta, d'organiser de façon locale et décentralisée la défense de la globalité du territoire, en y faisant mener la guerre de partisans conforme à l'idéologie des nouveaux maîtres du pays.

## LA DÉFENSE LOCALE – RÉGION DE L'OUEST

Cette défense locale reposait essentiellement sur les unités de francs-tireurs, qui s'étaient spontanément constituées et, en attendant la mise sur pied de la garde nationale sédentaire mobilisée, sur la garde nationale mobile, dont nombre de bataillons continuaient à se mettre sur pied. Le décret du 14 octobre évoqué au chapitre 8 de la 2<sup>e</sup> partie, fixait les principes d'organisation de la défense d'un département déclaré officiellement en état de guerre. On avait vu que, selon l'article 9 du décret, les chefs militaires des départements, à savoir les commandants de subdivision militaire, étaient *« personnellement responsables de l'organisation de la défense et de la résistance à opposer à l'ennemi »*.

Pour donner un semblant de cohérence à cette organisation, le territoire non envahi de la moitié nord de la France fut partagé entre quatre grands commandements régionaux, placés sous l'autorité d'un général commandant supérieur :

- la région du Nord : général Bourbaki, à Lille ;
- la région de l'Ouest : général Fiéreck, au Mans ;
- la région du Centre : général de Polhès, à Bourges ;
- la région de l'Est : général Cambriels, à Besançon.

**La région de l'Ouest** englobait :

- la 15<sup>e</sup> division militaire (Nantes) : Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée ;
- la 16<sup>e</sup> division militaire (Rennes) : Ille-et-Vilaine, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Manche, Mayenne ;
- la 18<sup>e</sup> division militaire (Tours) : Indre-et-Loire, Sarthe, Loir-et-Cher, Vienne ;
- les subdivisions de la 2<sup>e</sup> division militaire (Rouen) situées au sud de la Seine : Eure, Calvados, Orne.

L'Eure-et-Loir, avec Chartres, Dreux et Châteaudun, faisait partie de la région du Centre.

En exposant la situation au 19 septembre, jour où les Allemands achevaient l'investissement complet de Paris, et après avoir indiqué le stationnement des divisions de cavalerie, l'auteur de *l'Histoire générale de la guerre de 1870-1871* écrivait :

*Devant elles [les divisions de cavalerie], c'est-à-dire dans les régions où elles allaient se porter, il n'existait encore aucune force organisée. Des francs-tireurs, des bataillons de mobiles, livrés à eux-mêmes et agissant à peu près au hasard, formaient un mince et long rideau masquant les premiers préparatifs de défense. Quelques compagnies de garde nationale sédentaire, assez pauvrement armées, complétaient ces éléments de résistance, qui n'étaient pas bien redoutables assurément et s'éparpillaient des Vosges à l'Eure, par le sud, et de l'Eure à l'Oise. Plus tard, comme on le verra, une certaine organisation fut apportée à la défense locale et on cherchera à donner à toutes les troupes disséminées un semblant de cohésion. Pour l'instant, il n'y avait encore rien de fait en ce sens, et les escarmouches survenues entre francs-tireurs et patrouilles allemandes n'étaient que des incidents isolés (Rousset).*

Lorsque le 4<sup>e</sup> bataillon de la Mayenne arrive aux confins de l'Orne, de l'Eure et de l'Eure-et-Loir, les escarmouches, voire des accrochages plus sérieux, n'ont pas manqué. Les patrouilles de la 5<sup>e</sup> division de cavalerie avaient eu dès la fin de septembre maille à partir aux Alluets avec des *Eclaireurs de la Seine*, venus depuis Evreux sur Mantes et Maule. Une colonne partie de Saint-Germain sous les ordres du général von Bredow<sup>283</sup> dispersa ces francs-tireurs au cours d'une série d'escarmouches, puis se dirigea sur Evreux.

*Devant elle, le général Delarue<sup>284</sup>, chargé de la défense locale, n'avait que des mobiles ou des gardes nationaux sans artillerie, que les Prussiens n'eurent pas beaucoup de peine à dégager à coups de canon des villages qu'ils occupaient, et à refouler au-delà d'Evreux, sur Serquigny. Sans les faire poursuivre, le général de Bredow se rabattit sur Houdan, où il arriva le 8 [octobre, ndlr] ; de là il envoya sur Chérisy<sup>285</sup> une reconnaissance forte de 1 compagnie, 3 escadrons et 2 pièces ; mais celle-ci fut chassée par des gardes mobiles et quelques francs-tireurs.*

*Très mécontent de cet échec, le général de Bredow se porta le 10 sur Chérisy avec toutes ses forces et fit brûler par son artillerie le village, que nous dûmes évacuer, mais il ne put forcer le passage de l'Eure. Il reprit alors la route de Saint-Germain, laissant à Neauphle-le-Château une forte arrière-garde. De leur côté, les Français, se croyant insuffisamment en force, évacuaient Dreux. Quelques jours plus tard, cependant, disposant de quelques pièces de canon, ils y rentrèrent, ainsi qu'à Evreux, Pacy et Vernon (Rousset).*

Au cours de son expédition, le général von Bredow avait perdu 20 hommes et 14 chevaux. La 6<sup>e</sup> division de cavalerie, de son côté, avait envoyé le 28 septembre un régiment de hussards et un bataillon de Bavares sur Rambouillet pour se couvrir contre les francs-tireurs qui infestaient les forêts dans son voisinage. Ces troupes eurent affaire en plusieurs endroits à des groupes de mobiles et de francs-tireurs dépourvus d'artillerie.

*Pour elles, c'étaient toujours le même système : emploi à outrance du canon. Toutefois, en avant d'Épernon, elles durent soutenir avec nos soldats une lutte assez vigoureuse, après laquelle elles rentrèrent à Rambouillet. Elles avaient perdu une cinquantaine d'hommes et 25 chevaux (Rousset).*

## **Le détachement von der Thann**

La 4<sup>e</sup> division de cavalerie, qui avait poussé des reconnaissances à partir de Pithiviers, s'était heurtée dès le 20 septembre aux grand'gardes d'une brigade de cavalerie française qui se rassemblait à Orléans. Le prince Albrecht s'était prudemment replié sur Pithiviers et Toury dans un premier temps ; menacé par la division de cavalerie du général Reyau<sup>286</sup>, il rétrograda le 5 octobre sur Angerville et le 6 sur Étampes.

---

<sup>283</sup> Celui qui avait conduit, le 16 août à Rezonville, la charge restée fameuse d'une brigade de cavalerie à travers les batteries du 6<sup>e</sup> corps d'armée.

<sup>284</sup> Non identifié. Les généraux de brigade du cadre actif commandant de subdivision selon l'annuaire militaire de 1870 ont pratiquement tous été remplacés, à la mobilisation, par des généraux du cadre de réserve, voire ultérieurement par des officiers de marine nommés généraux au titre auxiliaire.

<sup>285</sup> Aux abords immédiats de Dreux, à l'est de la ville, sur l'actuelle nationale 12.

<sup>286</sup> Division qui arrivait de Mézières, après avoir échappé au désastre de Sedan. Les formations de cavalerie qui convergèrent vers Orléans (division Reyau, brigades Colombier et Michel), étaient placées sous le commandement du général de Polhès, commandant supérieur de la région du Centre. Pendant ce temps, le

**Le 6 octobre**, pour parer à la menace qui se dessinait vers Orléans, le haut commandement allemand constitua, sous les ordres du général von der Thann, un détachement d'armée, composé du 1<sup>er</sup> corps d'armée bavarois, renforcé de la 22<sup>e</sup> division prussienne et de la 4<sup>e</sup> division de cavalerie. Après avoir bousculé le 10 octobre à Artenay les troupes du général de la Motte-Rouge, le général von der Thann entra le 11 octobre à Orléans et s'y établit, tandis que le 15<sup>e</sup> corps, comme on l'a vu, se repliait sur la rive gauche, où le général d'Aurelle de Paladines en prenait le commandement.

**Le 17 octobre**, la 22<sup>e</sup> division du général von Wittlich, accompagnée de la 4<sup>e</sup> division de cavalerie, quittait Orléans pour rejoindre la III<sup>e</sup> armée, avec mission de disperser au passage les bandes de francs-tireurs signalés aux abords de Châteaudun et de Chartres. Châteaudun, tenu par les francs-tireurs de la Seine (Lipowski), sera pris le 18 octobre.

*Le lendemain de la prise de Châteaudun, le général de Wittlich jeta devant Chartres une avant-garde qui s'assura des ponts du Loir à Marboué et à Bonneval ; la cavalerie surveillait les routes au nord, à l'ouest et au sud. Ce qui n'empêcha pas un parti de francs-tireurs et de hussards français, apparu vers Cloyes, de jeter l'alarme dans les cantonnements.*

*Le 20 octobre, après avoir reçu du général von der Thann deux nouvelles batteries, la 22<sup>e</sup> division, flanquée à droite et à gauche de la 4<sup>e</sup> division de cavalerie, prit la direction de Chartres. Cette ville était occupée par une force d'environ 7.000 hommes, commandés par le capitaine de vaisseau Duval<sup>287</sup> (2 compagnies de fusiliers-marins, 6 bataillons de mobiles, une demi-batterie, un peloton de gendarmes, le bataillon des francs-tireurs de la Sarthe et la compagnie des francs-tireurs de Cognac). Le général de Wittlich, qui n'ignorait pas cette circonstance, jugea prudent de ne l'attaquer qu'avec toutes ses forces. Il disposait depuis le matin même de la 6<sup>e</sup> division de cavalerie, envoyée sur sa demande de Rambouillet à Auneau. Grâce à son énorme supériorité numérique, il put investir la ville presque complètement. Les troupes sans grande consistance auxquelles il avait affaire s'étaient portées au sud de Chartres ; elles furent facilement dispersées à coups de canon et, peu d'instant après, la municipalité conclut une convention en vertu de laquelle l'ennemi pouvait occuper la ville, que les troupes françaises étaient autorisées à évacuer. La 22<sup>e</sup> division y entra aussitôt, tandis que les deux divisions de cavalerie couvraient la position dans des cantonnements situés aux alentours (Rousset).*

**Les Allemands restaient dans l'expectative** sur les intentions des Français. Ils avaient connaissance de la formation de nouveaux corps d'armée au sud de la Loire, aux environs de Blois et de Nevers. Mais les actions se multipliaient à l'ouest, entre la Somme et la Loire :

- des troupes françaises apparaissaient fréquemment à Dreux, disparaissant à l'approche de la cavalerie allemande et revenant aussitôt que celle-ci était repartie ; elles étaient commandées par le capitaine de frégate du Temple<sup>288</sup>, qui sera nommé général au titre auxiliaire.
- Le 22 octobre, une brigade de cavalerie envoyée en reconnaissance, assaillie au sud de Chaufour-lès-Bonnières par une nuée de tirailleurs et menacée d'être enveloppée, avait dû rétrograder sur Mantes.
- Les 8.000 hommes environ, francs-tireurs et mobiles, qui couvraient Evreux sous les ordres du colonel Mocquart, puis du général Thomas, poussaient régulièrement des pointes jusqu'à Pacy-sur-Eure, Vernon, voire même sur les abords de Mantes.

---

général de la Motte-Rouge formait son corps d'armée (le 15<sup>e</sup> corps) : 1<sup>ère</sup> division à Nevers, 2<sup>e</sup> division à Bourges, 3<sup>e</sup> division à Vierzon.

<sup>287</sup> Probablement Adolphe Louis Duval, né en 1812 à Schelle (Belgique), fils d'un médecin de la marine.

Promotion 1827 de l'École navale, capitaine de vaisseau en 1860, commandeur de la Légion d'honneur en 1867, il commandait, au 1<sup>er</sup> janvier 1869, la division des équipages de la flotte à Lorient.

<sup>288</sup> Jean Marie Félix du Temple, né en 1823 à Lorris (Loiret), promotion 1838 de l'École navale. Il sera promu commandeur de la Légion d'honneur en juin 1871. Probablement confondu à Tours avec son frère Jean Louis Rivallon, né en 1819 à Châteauneuf-sur-Loire, promotion 1835 de l'École navale, également capitaine de frégate, lui aussi général au titre auxiliaire et commandant de la subdivision de la Nièvre. L'un des deux a commandé une brigade dans la 3<sup>e</sup> division du 21<sup>e</sup> corps d'armée (Jaurès), sans qu'on sache bien lequel.

*Ces divers épisodes, joints à l'impression produite par la défense énergique de Châteaudun, pouvaient faire supposer aux Allemands que dans l'Ouest existait un noyau de forces menaçantes, se préparant à l'offensive contre les lignes d'investissement de Paris. Et il est vraisemblable que cette pensée hantait leur état-major, à en juger par les dispositions défensives qui furent adoptées de ce côté. Sur l'ordre du prince royal, la 22<sup>e</sup> division et la 4<sup>e</sup> division de cavalerie durent rester à Chartres jusqu'à nouvel ordre ; la 6<sup>e</sup> division de cavalerie s'installa à Maintenon, pour opérer la liaison avec les troupes de Paris, tandis que la 5<sup>e</sup> division de cavalerie patrouillait le long de la Seine (Rousset).*

C'est dans ce contexte général que le 4<sup>e</sup> bataillon de nos mobiles a passé, aux avant-postes devant L'Aigle et sans être appelé à intervenir, les deux semaines qui suivirent son arrivée.

## **Le détachement du grand-duc de Mecklembourg**

**Le 7 novembre**, de plus en plus convaincu par l'inaction des forces qui se constituaient sur la Loire, de l'éventualité d'une attaque par l'ouest, venant de la direction de Rouen, l'état-major allemand réunit sous les ordres du grand-duc de Mecklembourg-Schwerin un détachement d'armée comprenant le 1<sup>er</sup> corps bavarois du général von der Thann, alors à Orléans ; les 17<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> divisions d'infanterie ; les 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> divisions de cavalerie. Placé sous la direction supérieure du commandant de la III<sup>e</sup> armée, ce détachement reçut l'ordre de se porter immédiatement entre l'Eure et le Loir, face à l'ouest.

La bataille de Coulmiers, **le 9 novembre**, et l'entrée de l'armée de la Loire d'Aurelle de Paladines à Orléans le lendemain, montrèrent aux Prussiens que le danger venait plutôt du sud et le détachement du grand-duc fut réorienté en conséquence. Il était **le 12 novembre** dans la position suivante : la 22<sup>e</sup> division et le corps bavarois sur la ligne Allaines-Outarville ; la 17<sup>e</sup> division à Angerville ; la 4<sup>e</sup> division de cavalerie vers Ymonville ; la 2<sup>e</sup> vers Outarville ; la 6<sup>e</sup> en marche de Maintenon sur Chartres ; la 5<sup>e</sup> dans la vallée de la Seine.

On sait que le général d'Aurelle de Paladines se refusa à toute poursuite de l'offensive et décida de rester à Orléans. Les reconnaissances de cavalerie allemande ne signalaient donc aucun mouvement au sud, mais elles continuaient à se faire accrocher du côté de Bonneval, de Chartres, vers Dreux et Houdan. Le grand-duc en conclut de nouveau que les Français dissimulaient des mouvements importants derrière cette activité, pour reprendre ensuite la direction de Versailles, à partir de l'ouest. Il s'empressa de donner des ordres de marche pour porter toutes ses forces en direction de Chartres. Des renseignements contradictoires reçus le 13 firent toutefois suspendre tous ces mouvements, pour attendre l'arrivée de la II<sup>e</sup> armée du prince Frédéric-Charles ; seule la 22<sup>e</sup> division continua sa marche sur Chartres.

Au sujet des troupes qui, du côté français, s'étaient opposées avec plus ou moins de bonheur aux reconnaissances de la cavalerie prussienne, le lieutenant-colonel Rousset écrit :

*Il est extrêmement difficile de donner une évaluation précise de toutes ces forces éparses, dont une partie devait entrer dans la composition du 21<sup>e</sup> corps d'armée. On admet généralement que les troupes du général Fiéreck, en majeure partie formées **de mobiles aussi mal armés que mal équipés**, atteignaient un effectif de 10.000 hommes environ ; elles avaient deux batteries de 12, un escadron et beaucoup de corps francs. A Dreux, le général du Temple avait 7 ou 8 bataillons ; vers Pacy-sur-Eure, le lieutenant-colonel Thomas, des mobiles de l'Ardèche, en avait six. D'autres troupes, jetées dans Bonneval, Brou, etc., pouvaient peut-être porter l'effectif total à une trentaine de mille hommes. **Tout cela manquait absolument de cohésion, de direction et d'organisation** (Rousset).*

## **Le 4<sup>e</sup> bataillon en campagne**

C'est dans ce cadre donc que notre bataillon de mobiles va opérer. Comme on vient de le voir, les actions menées localement par les différents acteurs du côté français ont eu un caractère trop décousu pour qu'on puisse s'appuyer, dans leur description, sur l'articulation cohérente d'un plan d'ensemble que le général Fiéreck, commandant supérieur de la région, n'avait pas les moyens de concevoir, ni de diriger dans le détail : il n'était même pas prévu de lui constituer un état-major ! On devra donc s'en

tenir à l'historique du bataillon et se borner à en situer les péripéties par rapport à ce que l'on peut savoir de la situation générale du moment.

**12 novembre** – *Ordre de partir pour Senonches (Eure-et-Loir) avec étape à La Ferté-Vidame. Le bataillon part à 8 heures et arrive dans l'après-midi à La Ferté.*

**13 novembre** – *Le bataillon, parti le matin de La Ferté, arrive à Senonches vers 2 heures et reçoit l'ordre du colonel Marty<sup>289</sup>, du 36<sup>e</sup> de marche, commandant supérieur de la colonne, de camper sur la place. Contrordre arrive immédiatement et le bataillon va s'établir aux Fourneaux Boussard, à 2 km de Senonches, sur la route de Maillebois et de Dreux.*

**14 novembre** – *Campement aux Fourneaux Boussard.*

**15 novembre** – *Le colonel Marty donne l'ordre de détacher :*

- *une compagnie du bataillon à Maillebois (5<sup>e</sup> Cie) ;*
- *une compagnie à Mesnil-Thomas (3<sup>e</sup> Cie) ;*
- *une compagnie à Saint-Maixme (2<sup>e</sup> Cie) ;*
- *une compagnie à Ville-aux-Nonains (7<sup>e</sup> Cie) ;*
- *deux compagnies à Belhomert<sup>290</sup> (4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> Cies).*

*La 1<sup>ère</sup> compagnie reste à Senonches.*

**16 novembre** – *Les deux compagnies détachées à Belhomert rentrent à Senonches. Elles ont été relevées par un bataillon de mobiles de la Corrèze. La 1<sup>ère</sup> compagnie est envoyée à Maillebois ; la 7<sup>e</sup> de Ville-aux-Nonains va à la ferme du Haut-Cornet et la 2<sup>e</sup> de Saint-Maixme aux Hautes-Bruyères, sur le bord de la route de Châteauneuf à Belhomert (Historique).*

Le bataillon et le 36<sup>e</sup> de marche se rapprochaient de Chartres. Ils allaient rapidement se heurter à l'ennemi, car la situation venait de changer radicalement avec l'arrivée, le 15 novembre aux abords de la Beauce, du corps d'armée de tête de la II<sup>e</sup> armée du prince Frédéric-Charles<sup>291</sup>. Le haut commandement allemand procéda alors à une répartition des missions :

- au grand-duc de Mecklembourg la couverture du blocus à l'Ouest, jusqu'à la route de Chartres ;
- au prince Frédéric-Charles la couverture face au sud, avec une action sur Orléans dès que cela serait possible.

Lorsque ces instructions parvinrent au quartier général du grand-duc à Nogent-le-Roi, le 16 novembre, ses troupes étaient dans la disposition suivante :

- la 17<sup>e</sup> division à Nogent-le-Roi,
- la 22<sup>e</sup> division et la 6<sup>e</sup> de cavalerie à Chartres,
- le 1<sup>er</sup> corps bavarois à Gallardon,
- la 4<sup>e</sup> division de cavalerie à Allaines.

Il changea l'orientation de son front et envoya la 17<sup>e</sup> division sur Dreux, où le général du Temple était arrivé avec 8 bataillons de mobiles et 4 compagnies de fusiliers marins. C'est d'ailleurs en apprenant cette occupation par le général que le lieutenant-colonel Marty va décider de quitter Senonches pour pousser vers Dreux. La 22<sup>e</sup> division était poussée sur Châteauneuf-en-Thymerais, pendant que les 4<sup>e</sup> et

---

<sup>289</sup> Frédéric Marty, infanterie. Lieutenant en 1847, chef de bataillon 1861, officier de la Légion d'honneur le 14 août 1865. En poste au 26<sup>e</sup> de ligne à Cherbourg au début de 1870 ; nommé major de place à Lyon, puis lieutenant-colonel et commandant du 36<sup>e</sup> régiment de marche d'infanterie. Il rejoindra fin novembre avec ce régiment la 3<sup>e</sup> division (Morandy) du 16<sup>e</sup> corps d'armée. Il avait quitté le service en 1873.

<sup>290</sup> Belhomert, sur la route de Nogent-le-Rotrou à Châteauneuf-en-Thymerais et Dreux.

<sup>291</sup> Le IX<sup>e</sup> corps d'armée arrivait le 15 novembre à Milly-la-Forêt, une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Fontainebleau. Il sera le 18 novembre à Angerville.

6<sup>e</sup> divisions de cavalerie couvraient le mouvement en direction de Nogent-le-Rotrou et de Bonneval au sud.

**Le 17 novembre**, la colonne du Temple, sans artillerie et assaillie par des forces très supérieures, était forcée de battre en retraite sur Nonancourt et le 17 au soir, le grand-duc était maître de la ligne de l'Eure, depuis Anet jusqu'au sud de Chartres :

- la 17<sup>e</sup> division était à Dreux,
- la 22<sup>e</sup> était au nord de Châteauneuf-en-Thymerais,
- le 1<sup>er</sup> corps bavarois était sur la route de Chartres à Dreux,
- la 5<sup>e</sup> division de cavalerie, qui avait dispersé dans la journée un détachement conduit par le lieutenant-colonel Thomas, était à Mantes et à Houdan ;
- la 6<sup>e</sup> division de cavalerie était à Courville, à l'ouest de Chartres,
- la 4<sup>e</sup> de cavalerie était à Thivars, sur la route de Chartres à Bonneval.

Considérant toutefois qu'il n'avait affaire qu'à un rideau de troupes et qu'il lui fallait pousser plus loin en avant pour trouver le gros de nos forces, le grand-duc ordonna à la 5<sup>e</sup> division de cavalerie de marcher sur Evreux, pour achever de purger la région des bandes qui s'y trouvaient encore et couvrir son flanc droit, et résolut de continuer le lendemain à marcher vers l'Ouest, et de se porter sur Tours, après avoir dispersé les forces françaises en formation autour du Mans.

**17 novembre** – *La 17<sup>e</sup> division allemande sous les ordres de l'adjudant-général de Trescow (corps de Mecklembourg) s'empare de Dreux. L'ennemi attaque également à Châteauneuf, à Landelles, sur la ligne du chemin de fer de l'Ouest. La générale est battue dans Senonches ; les compagnies du 36<sup>e</sup> de marche et celles du bataillon qui s'y trouvent (4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>) ainsi que quelques francs-tireurs, partent sous la conduite du colonel Marty par la route de Jandais. A moitié chemin et tandis que l'infanterie de ligne poursuit sa route vers Jandais, les deux compagnies du bataillon reçoivent l'ordre de gagner à travers champs Ville-aux-Nonains, de passer par le Haut-Cornet et arrivés sur la route de Châteauneuf, de se porter soit sur Landelles, soit sur Digny. Arrivées sur la route, elles attendent quelques temps sans recueillir le moindre indice qui puisse influencer sur la détermination à prendre ; à 6 heures du soir, les deux compagnies, avec lesquelles se trouve le commandant, vont coucher à Digny. Le reste du bataillon occupait toujours les positions données le 15 et le 16 novembre (Historique).*

Le 8<sup>e</sup> bataillon de chasseurs de marche avait vigoureusement tenu tête pendant toute la journée à Landelles, à la 15<sup>e</sup> brigade de cavalerie (6<sup>e</sup> division).

**Le 18 novembre**, les Allemands poursuivent leur marche et quittent la Beauce pour pénétrer dans le Perche, dont le terrain plus boisé et plus compartimenté va leur poser plus de difficultés.

**Le 18**, la 17<sup>e</sup> division prit la route de Brézolles, mais ne dépassa pas Laons, arrêtée par le bruit d'une canonnade vers le sud. La 22<sup>e</sup> atteignit Ardelles, (43<sup>e</sup> brigade et 6<sup>e</sup> division de cavalerie) et Châteauneuf, après divers combats livrés à Fontaine-les-Ribouts, Bijoncelle et Digny aux troupes du lieutenant-colonel Marty, lequel s'était porté de Senonches vers Dreux à l'annonce de l'occupation de cette ville par le général du Temple, et tenait, le 18, les bois autour de Châteauneuf. La 43<sup>e</sup> brigade avait même poussé jusqu'à Digny, mais en avait été **repoussée par la fusillade** d'un bataillon du 36<sup>e</sup> de marche **et des mobiles de la Mayenne**. Le 1<sup>er</sup> corps bavarois avait envoyé à son secours un bataillon d'infanterie, deux pelotons de cavalerie et une batterie, qui ne firent rien. De même, le 1<sup>er</sup> corps bavarois avait affaire, à Saint-Maixme, à un bataillon du 36<sup>e</sup> de marche et n'atteignait Jaudrais qu'après avoir été obligé de refouler des groupes de mobiles, probablement égarés, qui s'étaient montrés sur ses derrières, à la lisière de la forêt de Châteauneuf. Enfin à l'aile gauche, la 4<sup>e</sup> division de cavalerie s'était heurtée au sud-ouest de Thivars, à deux bataillons de mobiles de la Manche et des francs-tireurs pourvus d'une mitrailleuse, qu'elle avait refoulée à coups de canon sur Illiers, mais sans pouvoir les déloger de ce bourg (Rousset)

**18 novembre** – *A Digny se trouvent 3 compagnies du 36<sup>e</sup> de marche, commandées par le chef de bataillon Perrault ; nos deux compagnies se placent sous ses ordres. Le commandant Perrault nous*

*donne des positions et fait renforcer ses hommes par les nôtres. Une section de la 6<sup>e</sup> Cie est envoyée en grand'garde à Ardelles (route de Châteauneuf) ; une section de la 4<sup>e</sup> à la ferme de la Folie, sur la route de Chartres. Toute la matinée, le canon gronde du côté de Courville. Il faisait un brouillard intense.*

*A une heure après midi, l'avant-poste d'Ardelles tire sur 5 cuirassiers blancs, puis sur 12. A une heure et demie, attaqué par des forces d'infanterie supérieures, il se replie sur Digny en résistant le plus possible. Toutes les forces de Digny (700 hommes environ) se portent en avant. La 2<sup>e</sup> compagnie restée depuis le 16 aux Hautes-Bruyères reçoit l'ordre de venir nous rejoindre. C'est un renfort de 150 hommes qui nous rejoint vers 4 heures. Ce petit nombre de combattants ne permettait guère que l'emploi d'une ligne de tirailleurs, soutenue de distance en distance par de petits pelotons et des réserves. Les deux compagnies du bataillon placées sur la droite de la route d'Ardelles protégeaient le flanc droit d'une forte barricade qui formait le centre de la résistance. Le brouillard était tellement épais que l'on ne pouvait distinguer l'ennemi placé à cent pas à peine. On entendait parfaitement le commandement des officiers allemands, qui d'ailleurs cherchèrent à employer la ruse, par exemple en commandant en français juste le contraire de ce qui était ordonné en allemand et fidèlement exécuté. Pendant plus d'une heure, nos tirailleurs, dont une partie avaient réussi à se retrancher dans une ferme, tinrent tête à l'ennemi qui soutenait ses tirailleurs par des feux de peloton et des feux rapides. Nos tirailleurs furent à ce moment remplacés par des soldats de la ligne, appelés sur la barricade pour aider l'infanterie et ensuite envoyés sur le flanc gauche pour le protéger. On essaya bien de se porter en avant de ce côté, mais on se heurta à des masses d'ennemis et il fallut battre en retraite. L'on recula de 200 pas environ et l'on prit position derrière une haie, non loin de la route de Saint-Maixme. La nuit venait ; la barricade était toujours fortement défendue par l'infanterie de ligne.*

*La 2<sup>e</sup> compagnie qui, à son arrivée, avait été placée par ordre du commandant Perrault dans le cimetière, y était toujours avec une fraction de la 4<sup>ème</sup>. Les Prussiens roulaient leur artillerie, qui paraissait assez nombreuse ; mais le tard venu, ils ne purent s'en servir. Ordre fut donné aux troupes en réserve de rentrer dans Digny, en laissant de forts avant-postes sur toutes les routes.*

*A 9 heures du soir, la section de ligne qui gardait la barricade exécuta trois feux de peloton. C'était le signal de la retraite. Les postes placés aux issues du bourg furent retirés et, à peine étaient-ils relevés, que l'ennemi débouchait à leur suite en exécutant un feu assez vif qui ne nous fit aucun mal. Nous ne fûmes pas poursuivis ; il se retira même aux abords du village.*

*Le lendemain matin, les Allemands au nombre de 15000 environ (d'après les évaluations les plus modestes), commandés par le duc de Mecklembourg, entrèrent dans Digny. Ils firent subir les plus mauvais traitements aux habitants qui leur affirmaient qu'ils avaient eu affaire à 800 hommes seulement. Le village fut accablé de contributions.*

*Pendant cette journée, les compagnies détachées du bataillon se portaient suivant les ordres donnés, pour aider les troupes qui se battaient en même temps à Jaudrais, Saint-Maixme et sur toute la ligne de Bresoller à Châteauneuf. Nous couchons le soir à Belhomert, à 6 km de Digny, que nous devons chercher à reprendre le lendemain matin.*

**19 novembre** – *Mais l'ennemi étant trop en force et muni d'une puissante artillerie, qui nous manque, nous recevons l'ordre de nous retirer sur Longny (Orne) où nous rejoignons la division à 3 heures du soir (Historique).*

**Le 19 novembre**, d'ailleurs, le détachement du grand-duc fut laissé au repos, tant ses hommes étaient « *fatigués par cette marche à l'aveugle, avec des escarmouches continuelles* » (Rousset). Pendant ce temps, nos contingents se retiraient vers l'Ouest, dans une débandade complète selon Rousset, dont nous avions indiqué dans la deuxième partie le jugement sévère qu'il portait sur « *cette défense désordonnée, qui laissait nos forces d'épuiser par petits paquets et n'aboutissait qu'à des pertes sans résultat* ».

Le bataillon et la colonne du lieutenant-colonel Marty échapperont aux nombreux combats qui émailleront la très pénible retraite en direction de Nogent-le-Rotrou, où les Allemands entreront le 22 sur les talons des Français. Ils se retireront en direction de Laigle par Longny, prendront position sur la

nationale 12 à la Poterie-au-Perche, puis iront à Sées, d'où ils seront transportés en chemin de fer au Mans.

**20 novembre** – *Ordre de partir pour la Poterie (route de Mortagne à Verneuil). Arrivés à 2 heures de l'après-midi ; le bataillon est disposé sur des collines faisant face à Saint-Maurice et Marchainville. L'ennemi est signalé à La Ferté-Vidame et à Verneuil. Le bataillon est rejoint par 2 compagnies du 36<sup>e</sup> de marche. Un bataillon des mobilisés de la Sarthe occupe L'Hôme-Chamondot (route de Longny). Deux pièces de 12 de l'artillerie mobilisée d'Ille-et-Vilaine arrivent vers le soir (lieutenant Mai...).*

**21 novembre** – *Le bataillon prend les armes et occupe les positions qui lui ont été assignées.*

**22 novembre** – *Dans la nuit arrive l'ordre de prendre position en arrière de L'Hôme-Chamondot, face à la route de Longny et à celle de Marchainville. Arrive en même temps le 1<sup>er</sup> bataillon du 36<sup>e</sup> de marche, commandant Denand, qui prend position à Sainte-Anne (embranchement des routes Verneuil, Laigle, Mortagne et Longny). La section d'artillerie s'établit à Sainte-Anne. L'on reste sur les positions assignées jusque vers 3 heures. Le commandant Denand envoie le bataillon à Maletable pour y cantonner. Le même jour à 4 heures du soir, les cuirassiers blancs arrivent à Longny.*

**23 novembre** – *Ordre arrive dans la nuit de rejoindre le colonel Marty à Moulins-la-Marche. Départ à 4 heures du matin. Il paraît que l'ennemi, venu par la route de Mortagne, aurait occupé Tourouvre, qui est notre ligne de retraite. La colonne se replie par des chemins différents et détournés de la forêt du Perche. L'on se retrouve à Bresollettes au milieu de la forêt. L'on fait halte au monastère de la Trappe, et l'on arrive à Bons-Moulins, où l'on doit camper, mais le bataillon reçoit aussitôt l'ordre de se rendre à Moulins-la-Marche où se trouve le colonel Marty avec la plus grande partie de ses troupes. Le bataillon campe près de Moulins-la-Marche ; les vivres manquent. On ne s'en procure que dans la nuit en réquisitionnant les boulangers.*

**24 novembre** – *A 7 heures, départ pour Courtomer. Les quatre premières compagnies du bataillon doivent flanquer la colonne. Cette marche est des plus pénibles à cause de la pluie qui a détrempe le sol. La colonne a marché avec l'ordre suivant : francs-tireurs d'Argentan et les 3 dernières compagnies du bataillon de la Mayenne en avant-garde. Le 1<sup>er</sup> bataillon du 36<sup>e</sup> de marche, l'artillerie, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons du 36<sup>e</sup> ; 1<sup>er</sup> bataillon de la Corrèze et débris du 2<sup>ème</sup> ; les bagages ; 4<sup>e</sup> bataillon d'Eure-et-Loir ; une compagnie de mobilisés de Nogent-le-Rotrou ; un bataillon de mobilisés de la Sarthe ; régiment de mobiles d'Eure-et-Loir ; 3 compagnies d'un bataillon du Calvados (les autres sont flanqueurs) ; francs-tireurs d'Eure-et-Loir. Arrivée vers midi à Courtomer où de nombreuses distributions de vivres sont faites ; campement de la colonne à Courtomer.*

**25 novembre** – *Départ à 4 heures du matin pour Sées. Le bataillon, ainsi que la colonne, prend le chemin de fer. Le bataillon arrive au Mans à 4 heures du soir (Historique).*

## SÉJOUR AU MANS

Le bataillon va rester environ deux semaines au Mans. Il y arrive alors que la ville est en pleine effervescence et craint de voir les Prussiens arriver d'un jour à l'autre. On se souvient que le général Jaurès avait reçu de Freycinet, le 22 novembre alors qu'il allait quitter Nogent-le-Rotrou, l'ordre de « faire la part du feu », de sauver ce qu'il pourrait et de venir organiser la défense du Mans. Le 25 novembre, la division de marche du général Gougéard quittait Conlie pour Yvré-L'Évêque. Mais on a vu également que le détachement du grand-duc de Mecklembourg avait finalement été rappelé vers l'Est, pour aller participer à la reprise d'Orléans par la II<sup>e</sup> armée. Le danger s'était donc éloigné du Mans.

**26 novembre au 9 décembre** – *Le bataillon reste au Mans pour y recevoir des fusils à tir rapide et recevoir des vêtements du dépôt de Laval, dont il a le plus grand besoin. Le 3 décembre il reçoit ordre de partir pour Vendôme ; contrordre arrive presque aussitôt. Il participe au service de la place. Le 4 décembre une section de la 4<sup>e</sup> compagnie s'embarque à midi dans un train spécial et va à La Ferté-Bernard ramasser une quarantaine de Prussiens qui traînent en ville. Ils sont ramenés le soir même*

*prisonniers au Mans. Le 8 décembre des fusils Snider à tabatière sont donnés en échange de ceux à percussion (Historique).*

Le bataillon n'était jusque là armé que de fusils se chargeant par la bouche, à l'aide d'une baguette. Les fusils et les carabines Snider dont il est alors pourvu n'ont été obtenus qu'en envoyant à Tours le sous-lieutenant Lelièvre, compagnon d'Emile Moreau à la 4<sup>e</sup> compagnie, et dont la sœur avait épousé un neveu de Glais-Bizouin, membre de la délégation de gouvernement...

**Le 9 décembre**, la situation devient catastrophique. L'armée de la Loire a explosé après la perte d'Orléans le 5 décembre, la deuxième armée du général Chanzy tente désespérément de résister rive droite sur les lignes de Josnes, entre Beaugency et la forêt de Marchenoir ; sur la rive gauche, la division Morandy (dans laquelle le lieutenant-colonel Marty a pris place avec le 36<sup>e</sup> de marche) a subi un grave échec dans le parc du château de Chambord ; la délégation de gouvernement a quitté Tours en train pour Bordeaux dans la nuit précédente. Le bataillon va faire partie des unités envoyées sur Tours pour tenter de défendre la ville maintenant menacée.

## LA DÉFENSE DE TOURS

**10 décembre** – *Départ à 1 heure du matin pour Tours. L'encombrement de la ligne nous force à passer par Angers. Arrivée à Tours à 4 heures du soir. Campement au camp de Grammont. Le général Sol donne ordre de partir le lendemain pour Bléré et adjoint au bataillon la compagnie de mobilisés de Nogent-le-Rotrou<sup>292</sup>, qui ne nous quitte qu'à la fin de la campagne (Historique).*

Le bataillon débarque à Saint-Pierre-des-Corps, gagne à pied Tours, parvient à se faire loger au camp Grammont et, ne trouvant personne en mesure de lui donner des ordres, finit par envoyer le lieutenant Emile Moreau chez le général Sol<sup>293</sup>, qui commande la division militaire. C'est un colonel qui les dirige alors sur Bléré, sur la rive gauche du Cher en aval et à proximité de Chenonceaux. Emile Moreau ne fait qu'apercevoir le général :

*A ce moment, le général Sol entra ; il était âgé, maigre, voûté, portait un képi de général et de forts chaussons. Il ne parut faire aucune attention à ce qui se passait et s'assit à côté du poêle. « C'est, lui dit le colonel, un petit ordre que j'expédie ». Le général ne répondit pas. Il semblait complètement indifférent (E. Moreau).*

**11 décembre** – *Départ de Tours à 8 heures. Rencontre entre Tours et Montlouis d'une partie du 16<sup>e</sup> corps. Arrivée à Bléré à la nuit. Il s'y trouve comme troupes 2 compagnies de zouaves, 2 escadrons du 8<sup>e</sup> hussards, les francs-tireurs de l'Hérault. Le chef d'escadrons du 8<sup>e</sup> hussards (M. de la Girennerie<sup>294</sup>) prend le commandement de la colonne (Historique).*

Le désordre est alors à son comble sur la rive gauche de la Loire, comme on l'a vu dans le chapitre précédent. Après quelques considérations sur le paysage, « splendide », et sur les habitations « élégantes » et les châteaux que l'on aperçoit par cette journée d'hiver glaciale mais ensoleillée :

*Mais voici bientôt un autre spectacle. Ce sont des francs-tireurs qui arrivent à pas précipités, puis des soldats de la ligne, débandés, qui tirent des coups de fusils par-dessus la Loire sur la vieille tour de Rochecorbon. Deux carabiniers de l'ex-garde impériale viennent ensuite, puis des mobiles, des artilleurs, des dragons, des lanciers, des hussards, des chasseurs à pied, par petits groupes et sans officiers. La route est couverte de soldats de toutes armes qui roulent pêle-mêle, fantassins et cavaliers mélangés, se*

---

<sup>292</sup> Emile Moreau signale qu'ils s'étaient rencontrés « en Normandie » (dans l'Eure ou l'Orne) et que, ne sachant que devenir, elle s'était spontanément rattachée au bataillon, dont elle formait désormais la 8<sup>e</sup> compagnie.

<sup>293</sup> Edouard Hippolyte Pierre Sol (1804-1876). Général de division en 1859, grand officier de la Légion d'honneur en 1868. Du cadre de réserve en 1870, rappelé à l'activité pour commander la 18<sup>e</sup> division militaire, à Tours.

<sup>294</sup> Raoul Ange Edouard Lyonnard de la Girennerie (1832 – 1905) ; il était encore capitaine et commandait un escadron au début de 1870. Il terminera sa carrière général de division, commandeur de la Légion d'honneur. Le 8<sup>e</sup> de hussards tenait alors garnison à Sétif.

*faufilent au milieu des charrettes qui obstruent les routes, tirent des coups de fusil et donnent un triste exemple de débandade* (E. Moreau).

Parmi les troupes que croise le 4<sup>e</sup> bataillon : le 66<sup>e</sup> régiment de mobiles, qui faisait route ce jour là d'Amboise sur Tours, avant de revenir sur Montlouis. « *Tous les nôtres y avaient des parents ou des amis. De là des retards, des colloques qui ne contribuèrent pas à remettre l'ordre dans nos rangs* » (E. Moreau).

**12 décembre** – *Les reconnaissances du 8<sup>e</sup> hussards signalent l'ennemi du côté de Saint-Aignan, Montrichard. Il s'avance également vers Amboise.*

**13 décembre** – *L'ennemi est signalé s'avançant par Amboise ; des dispositions sont prises par toutes les troupes pour chercher à l'arrêter en avant de La-Croix-Bléré.*

**14 décembre** – *Les nouvelles reçues de Tours pendant la nuit nous apprennent que le général, l'intendance et les diverses administrations militaires ont quitté la ville sans nous donner aucun ordre. Après un conseil de guerre, il est décidé que la colonne se retirera sur Montbazou, pour tâcher de provoquer, de là, quelques ordres. Arrivée le soir à Montbazou* (Historique).

Pour le général Sol, qui avait effectivement abandonné Tours, la sanction sera immédiate et on peut lire dans le *Journal Officiel* du 17 décembre :

*Par arrêté du 14 décembre 1870, M. le général de division Sol, commandant la 18<sup>e</sup> division militaire, est relevé de son commandement et replacé dans la section de réserve, pour avoir évacué trop précipitamment la ville de Tours, siège de sa division.*

**15 décembre** – *Ordre est donné de marcher sur Tours. Le bataillon couche ce jour-là à Sorigny* (Historique).

L'ordre de rejoindre Tours a atteint le bataillon alors qu'il était en marche pour Sainte-Maure. Il avait dépassé Sorigny et était arrivé à Sainte-Catherine. Il a donc fait étape à Sorigny en remontant vers Tours. Les nouvelles qui lui arrivèrent alors étaient exagérément optimistes :

*Ce retour était motivé par de prétendues excellentes nouvelles. En effet, le 14 et 15 décembre, Chanzy avait tenu vigoureusement tête à l'ennemi à Fréteval et à Vendôme. Gambetta, furieux de la fuite du général Sol, demanda au général Ferri-Pisani, qui était à Angers, d'aller reprendre la défense de Tours et de se mettre sous les ordres de Chanzy. Nous poussâmes donc des cris d'allégresse et nous reprîmes la route de Sorigny, où il fut décidé que nous coucherions* (E. Moreau).

**16 décembre** – *Départ de Sorigny, arrivée à Tours à une heure après midi. Le bataillon est baraqué au camp de Grammont.*

**17, 18, 19 décembre** – *L'ennemi est signalé du côté de Château-Renault* (Historique).

**Le 20 décembre**, les forces réunies sous le commandement du général Ferri-Pisani vont faire échouer la tentative d'un détachement du X<sup>e</sup> corps prussien, fort de deux brigades d'infanterie, une de cavalerie et six batteries, de s'emparer de Tours. La vigueur de la résistance, et le rappel de ce détachement par le général commandant le X<sup>e</sup> corps, mirent un terme provisoire aux visées allemandes sur la ville<sup>295</sup>.

## LA COLONNE MOBILE DE TOURS

Deux colonnes ont successivement porté ce nom.

- La première a été constituée le 27 novembre et placée sous le commandement du général Camô ; formée à deux brigades, plus une de cavalerie (général Tripart), mise début décembre à la disposition du général Chanzy pour opérer le long de la Loire, sur le flanc droit de la deuxième

---

<sup>295</sup> On a vu au chapitre précédent que l'état-major allemand, inquiet d'une possible action de Bourbaki à l'est d'Orléans et préoccupé par l'état d'épuisement généralisé de ses troupes, avait renoncé à poursuivre l'armée de la Loire dans sa retraite sur Le Mans.

armée de la Loire, elle fut dissoute après les combats du 8 décembre, au cours desquels elle avait été dispersée, et ses éléments versés à l'armée de Chanzy. On en a parlé au chapitre précédent ; sa composition est bien connue et figure dans les annexes de l'ouvrage du lieutenant-colonel Rousset.

- La seconde a été formée à partir du 15 décembre avec les éléments épars encore disponibles à Tours et environs, et confiée depuis Bordeaux par la délégation de gouvernement au général Ferri-Pisani, qui se trouvait alors à Angers, pour tenter de défendre la ville. Un temps intégrée dans la colonne de Curten, elle deviendra plus tard la colonne Cléret. C'est avec elle que le 4<sup>e</sup> bataillon de mobiles va terminer la campagne.

**20 décembre** – *Le bataillon est incorporé dans la 2<sup>e</sup> brigade de la colonne mobile de Tours, sous les ordres du général Pisani-Jourdan<sup>296</sup>. La 1<sup>ère</sup> brigade composée des mobilisés de Maine-et-Loire et de la Gironde était partie la veille pour Monnaie<sup>297</sup>. La 2<sup>e</sup> brigade se compose du 4<sup>e</sup> bataillon de mobiles de la Mayenne, deux bataillons mobilisés de Seine-et-Marne, deux compagnies de zouaves, et de la 23<sup>e</sup> batterie du 7<sup>e</sup> d'artillerie. Le colonel Huot<sup>298</sup>, des mobilisés de Seine-et-Marne, la commande ; il avait pour lui servir d'éclaireurs 14 dragons seulement. Départ de Tours à 8 heures du matin pour prendre position à Notre-Dame-d'Oë (route de Tours à Beaumont-la-Ronce). Cette route, jusqu'à 2 km de Tours, emprunte celle de Monnaie et s'en sépare sur la gauche près d'un petit village. Cet embranchement avait la plus grande importance, car les Prussiens, en même temps qu'ils refoulaient la 1<sup>ère</sup> brigade à Monnaie après une résistance très sérieuse, envoyaient 4000 hommes qui se dirigeaient sur Langennerie, devaient passer près de Notre-Dame-d'Oë et, marchant plus vite que la 1<sup>ère</sup> brigade (qui résistait toujours), lui couper sa retraite à l'embranchement.*

*La 2<sup>e</sup> brigade déjoua cette tentative. Elle arrivait à Notre-Dame-d'Oë au moment où des cavaliers ennemis saccageaient la gare. Deux compagnies de la Mayenne, la 1<sup>ère</sup> capitaine Bernier et la 2<sup>e</sup> capitaine Marie, furent envoyées les déloger pendant que l'artillerie prenait ses positions. Quelques cavaliers dont un officier furent tués et un sous-officier uhlan ramené prisonnier par la 1<sup>ère</sup> compagnie. Pendant ce temps, 2 autres compagnies du bataillon et les 2 compagnies de zouaves se déployaient en avant en tirailleurs sur les hauteurs de Chanceaux. Une forte colonne ennemie se portait à 1500 mètres au château de Langennerie (4000 hommes environ, dont un régiment de cavalerie et une batterie). Une demi batterie française fut mise en position et canonna l'ennemi. Le bataillon de la Mayenne, après avoir rallié ses compagnies détachées, soutenait l'artillerie.*

*Mais comme la 1<sup>ère</sup> brigade se retirait en démasquant la 2<sup>e</sup> par une route presque parallèle, la 2<sup>e</sup> devait se retirer en même temps. C'est ce qu'elle fit sur l'ordre du général Pisani-Jourdan. Elle se retira en bon ordre, le bataillon de la Mayenne et les zouaves marchaient à l'arrière ; l'ennemi n'envoya à la colonne que quelques coups de canon, au moment où arrivée à l'embranchement des routes, elle s'arrêtait pour protéger la retraite de la 1<sup>ère</sup> brigade. Le bataillon de la Mayenne protégea la retraite jusqu'à Tours. La 1<sup>ère</sup> compagnie de ce bataillon (capitaine Besnier) retourna même en arrière à 1500 mètres sur la route de Monnaie, au milieu des cavaliers ennemis et sous le feu de leurs tirailleurs, chercher des officiers et soldats des mobilisés du Maine-et-Loire, blessés, que les leurs n'avaient pas eu le temps d'enlever. La colonne ne fut pas poursuivie et arriva le soir à Langeais. Le bataillon y arriva à minuit.*

**21 décembre** – *De Langeais à La Chapelle-sur-Loire.*

---

<sup>296</sup> Jean Baptiste Félix Ferri-Pisani Jourdan de Saint-Anastase (1809-1881). Artilleur. Général de brigade du cadre actif.

<sup>297</sup> Commandée selon Emile Moreau par le colonel Cléret, qui succèdera ensuite au général Ferri-Pisani, malade. Il s'agissait de Jean Jacques Cléret-Langavant (1810-1875), capitaine de vaisseau en retraite à Angers et colonel commandant supérieur des mobilisés du Maine-et-Loire. Il sera nommé général de brigade au titre auxiliaire en janvier 1871, commandeur de la Légion d'honneur le 5 juin 1871.

<sup>298</sup> François Huot (1813-1888), colonel commandant supérieur des mobilisés de Seine-et-Marne. Capitaine d'infanterie monté par le rang (engagé en 1831), avait servi 7 ans en Afrique. Détaché en 1848 dans la garde nationale mobile et blessé en juin 48 à la prise d'une barricade, chevalier de la Légion d'honneur en juillet 1848. Démissionnaire en 1849. Il sera cité collectivement à l'ordre de l'armée avec ses mobilisés pour leur belle tenue le 20 décembre à Monnaie ; il commandera une brigade dans la 3<sup>e</sup> division du 19<sup>e</sup> corps d'armée. Officier de la Légion d'honneur en septembre 1871.

**22 décembre** – *Arrivée à Saumur.*

**23 décembre** – *Saumur (Historique).*

A cette date, la deuxième armée de la Loire était toute entière repliée sur la Sarthe, autour du Mans et on a vu au chapitre précédent que parmi les dispositions prises par le général Chanzy pour assurer la couverture de son dispositif, il y avait l'ordre donné aux colonnes du général de Curten<sup>299</sup>, à Poitiers, et du général Pisani, à Saumur, de se diriger sur Château-La-Vallière, pour soutenir la division Barry laissée à la garde des passages sur le Loir entre Pont-de-Braye et Le Lude. Le 4<sup>e</sup> bataillon de la Mayenne va, de ce fait, être impliqué jusqu'au 10 janvier 1871 dans les mouvements et les affaires de la colonne de Curten évoquées au chapitre précédent. Lorsque la colonne quitte Saumur au matin du 24 décembre, le général Pisani a été remplacé par le colonel Cléret, nommé général au titre auxiliaire (selon E. Moreau).

## AVEC LA COLONNE CLÉRET

**24 décembre** – *La colonne mobile de Tours se met en route dans l'ordre suivant : 1 peloton de chasseurs d'Afrique ; un détachement du génie ; les mobilisés du Loir-et-Cher ; une section d'artillerie de montagne ; mobiles de la Mayenne ; 2<sup>e</sup> section de la batterie de montagne ; 2<sup>e</sup> section de la batterie montée du 9<sup>e</sup> d'artillerie ; 2 compagnies de zouaves ; la légion des mobilisés de Seine-et-Marne ; une fraction du 14<sup>e</sup> de ligne ; le reste des chasseurs d'Afrique avec la 3<sup>e</sup> section de la batterie montée ; un détachement du 3<sup>e</sup> dragons ; la réserve d'artillerie, train, bagages, prévôté. Arrivée à Vernantes dans la soirée.*

**25 décembre** – *Le bataillon, en passant par Noyant, va cantonner à Meigné vers 2 heures après midi.*

**26 décembre** – *Départ de Meigné pour Sonzay en passant par Château-La-Vallière ; arrivée à Sonzay à 4 heures du soir.*

**27 décembre** – *Sonzay.*

**28 décembre** – *Départ pour Rouziers ; arrivée à 4 heures du soir. Le bataillon fournit des grand'gardes sur la route de Cerelles et sur celle de Beaumont.*

**29 décembre** – *Rouziers.*

**30 décembre** – *Départ pour Chanceaux ; arrivée à 4 heures.*

**31 décembre** – *Départ pour Château-Renault, en passant par Monnaie. Tout le long du chemin, l'on entend vers Montoire le canon et la fusillade. C'est le général Jouffroy aux prises avec l'ennemi. Le bataillon, comme toute la colonne mobile de Tours, entre dans la division du général de Curten. Le bataillon traverse Château-Renault pour aller de grande garde à Saulnay à 6 km sur la route de Blois, au milieu de la forêt. Un peloton de cuirassiers (6<sup>e</sup> régiment) l'aide dans ce service (Historique).*

**Le 31 décembre**, on l'a vu au chapitre précédent, la colonne de Jouffroy et le 66<sup>e</sup> mobiles se portaient à l'attaque de Vendôme.

Quant au général de Curten, qui s'était avancé jusqu'à Château-Renault, d'où il pouvait mieux appuyer le cas échéant le général de Jouffroy, il avait fait refouler par sa cavalerie, le 1<sup>er</sup> janvier à Longpré, le 2 à Lancé, une forte reconnaissance allemande, à laquelle il prit 18 hommes dont un officier... Le général de Curten, renforcé de la colonne Cléret et de la 3<sup>e</sup> division du 16<sup>e</sup> corps, encore une fois réorganisée, occupait Château-Renault, ayant derrière lui, à La Chartre-sur-Loir, les troupes du général Barry (Rousset).

---

<sup>299</sup> Félix Ernest Gustave de Curten (1825-1883), saint-cyrien, carrière dans l'infanterie. Colonel du 1<sup>er</sup> régiment étranger à la déclaration de guerre, rentré en France le 13 octobre 1870. Nommé général de brigade le 25 novembre, commandant par intérim de la 3<sup>e</sup> division (ex-division Morandy) du 16<sup>e</sup> corps d'armée le 14 décembre.

La colonne Cléret va se trouver momentanément absorbée par la colonne du général de Curten et les opérations auxquelles le 4<sup>e</sup> bataillon va participer du 1<sup>er</sup> au 9 janvier sont celles globalement attribuées à la colonne de Curten.

## AVEC LA DIVISION DE CURTEN

**1<sup>er</sup> janvier** – *Le bataillon reste en grande garde ; les reconnaissances françaises se succèdent sans interruption et permettent de faire le service avec plus de sûreté. On entend le canon sur Vendôme.*

**2 janvier** – *A 4 heures du soir, le bataillon est relevé par le bataillon des mobiles du Maine-et-Loire ; il rentre à 7 heures à Château-Renault.*

**3 janvier** – *Le bataillon part à 11 heures de Château-Renault pour aller à 8 km sur la route de Vendôme, attendre une reconnaissance partie dès ce matin, afin de l'aider au besoin. La reconnaissance n'est pas inquiétée ; retour à 4 heures.*

**4 janvier** – *Le bataillon reprend la grande garde de Saulnay.*

**5 janvier** – *A 10 heures du matin, la 1<sup>ère</sup> compagnie (capitaine Bernier) est assaillie par une reconnaissance prussienne, infanterie et cavalerie (500 hommes environ). Elle riposte vigoureusement. Au même instant, et pendant que le bataillon part pour porter secours à la compagnie attaquée, arrive le général Cléret à la tête de troupes de soutien, zouaves, mobiles du Maine-et-Loire, 3 bataillons de l'Isère, 2 escadrons de hussards et quelques pièces de campagne. L'ennemi s'est retiré précipitamment. On s'avance jusqu'à Saint-Nicolas-des-Motets où l'on prend position à droite et à gauche de la route de Blois ; la cavalerie fouille le bois et les ramifications de la forêt. Une fusillade assez vive s'engage à gauche du côté de Saint-Cyr, quelques coups de canon sont tirés, mais sans résultat. A la nuit, l'ennemi ne paraissant pas, les troupes sont renvoyées dans leurs emplacements respectifs ; le bataillon est relevé de la grand' garde et rentre en ville (Historique).*

**Le 6 janvier**, la colonne de Curten va livrer combat et prendre Saint-Amand, dans des circonstances relatées ainsi dans *L'Histoire générale de la guerre de 1870-1871* :

*Depuis plusieurs jours déjà, le général de Curten, qui occupait Château-Renault avec une dizaine de mille hommes, huit escadrons et quatre batteries, avait poussé ses avant-postes jusqu'à mi-chemin de Saint-Amand et menaçait fortement ce point par le sud. Afin de venir en aide au général de Jouffroy, dont il connaissait la pointe sur Vendôme, il avait décidé, dès le 5, avec beaucoup d'adresse et d'à-propos, de faire lui-même une diversion vigoureuse dans la direction de Vendôme et de Blois et, ce même jour, ses avant-postes, s'étaient établis, face à ceux de l'adversaire et tout près d'eux, sur une ligne allant d'Authon au sud de Villeporcher, par Villehauve. Le 6 janvier, il porta ses troupes en avant et attaqua résolument Villeporcher, au moment même où la flanc-garde prussienne allait s'ébranler.*

*Les avant-postes ennemis furent refoulés ; malgré le secours apporté par le gros du détachement, par toute la 6<sup>e</sup> division de cavalerie, et par la 1<sup>ère</sup> brigade de même arme accourue vers une heure, les Allemands, débordés sur leurs ailes, se trouvèrent rejetés vers Saint-Amand, et durent même bientôt évacuer le bourg. Le duc de Mecklembourg<sup>300</sup>, qui avait pris le commandement, se vit contraint d'ordonner la retraite générale ; l'infanterie l'effectua sur Huisseau-en-Beauce, où elle bivouaqua ; la cavalerie dans des directions divergentes, et même très éloignées : la 6<sup>e</sup> division de cavalerie se replia sur Prunay et Ambloy, à l'ouest ; la 1<sup>ère</sup> brigade sur Villeromain à l'est ; la 2<sup>e</sup> brigade resta avec l'infanterie, moins un régiment qui alla à Ambloy. Nous occupions Saint-Amand (Rousset).*

**6 janvier** – *Dès le matin, la canonnade s'engage sur la route de Vendôme. Les troupes de réserve à Château-Renault sont envoyées de côtés différents. Le bataillon part au pas de course sur Saulnay afin de prendre position à la lisière, face à Saint-Cyr. Il occupe l'extrême droite de l'armée. Il reste sur*

---

<sup>300</sup> Le duc Guillaume de Mecklembourg, commandant la 6<sup>e</sup> division de cavalerie ; à ne pas confondre avec le grand-duc de Mecklembourg, commandant le XIII<sup>e</sup> corps d'armée et le détachement d'armée dont il a été question plus haut.

*cette position jusqu'à 4 heures du soir. L'ennemi a été repoussé jusqu'à Saint-Amand. Il reçoit l'ordre de se porter sur la route de Vendôme, va jusqu'à Villeporcher, d'où on le renvoie à Château-Renault, rentré en ville à 10 heures du soir.*

**7 janvier** – *A midi le bataillon part pour prendre la grand' garde à Neuville, route de Montoire, détachant 2 compagnies à la Ménagerie (route de Vendôme). Pour renforcer le bataillon de mobiles de Maine-et-Loire qui s'y trouve ; la soirée est calme.*

**8 janvier** – *Le canon gronde du côté de Montoire, dans la direction d'Authon et de Hunay. Les troupes françaises engagées sont repoussées de Monthaudon. Dans l'après-midi, le bataillon reçoit du général Cléret l'ordre de rentrer à Château-Renault. Il paraît que les Prussiens ont fait des progrès toute la journée et qu'on s'est battu avec acharnement dans la forêt et sur la route de Blois. Quand le bataillon arrive à Château-Renault, beaucoup de troupes sont en position en avant de la ville. Le général de Curten renvoie le bataillon à Neuville. En y arrivant, il aperçoit sur les hauteurs de Neuville des batteries ennemies en position. Authon, à 4 km en avant de Neuville, est occupé par l'ennemi. Les grand' gardes, à peine placées, sont attaquées par des éclaireurs ennemis qui s'enfuient, voyant la résistance qui leur était opposée. Bientôt arrive la nuit, l'ennemi s'avance, ses sentinelles sont placées en vue des nôtres. Toute la nuit l'on entend un bruit d'artillerie roulant sur la gauche vers Monthodon, afin de battre probablement la route de Beaumont-la-Ronce, seule ligne de retraite qui reste à la division. La nuit se passe en éveil.*

**9 janvier** – *A 4 heures du matin, un cavalier apporte l'ordre de rentrer dans Château-Renault, après avoir allumé quelques petits feux de bivouac pour tromper l'ennemi. Le bataillon rentre en ville et se trouve momentanément placé sous les ordres du colonel Vial<sup>301</sup> du 27<sup>e</sup> mobile (Isère). Le général de Curten est parti dans la nuit, laissant le colonel Vial chargé de protéger sa retraite avec 3000 hommes à son choix sur toute la division. Le colonel a pris son régiment, un bataillon de 4 compagnies de mobiles des Hautes-Pyrénées, le bataillon de la Mayenne, deux escadrons de chasseurs d'Afrique et 4 pièces de canon. L'ordre est très énergique ; il faut, si nous sommes attaqués dès le matin, une résistance énergique pour sauver la division en retraite*

*Au point du jour, circonstance à noter, il tombe une neige épaisse. Vers 10 heures, nous sommes prévenus que l'ennemi arrive. Les troupes attendent des ordres pour occuper leurs positions de combat. La 4<sup>e</sup> compagnie du bataillon est en avant-poste dans le cimetière sur la route de Montoire. Bientôt l'ennemi fait avancer une ligne de tirailleurs composée de fantassins et de cavaliers mélangés. La compagnie du cimetière commence le feu, l'ennemi riposte avec énergie. Mais chacun sent instinctivement que la ville est entourée par des ennemis bien supérieurs en nombre. La retraite de la division de Curten est assurée. Le colonel Vial donne ordre de battre en retraite. La colonne descend la ville et s'engage sur la route de Beaumont en bon ordre et prête à faire face à l'ennemi. Ce dernier arrive par la ligne de chemin de fer, tombe sur l'arrière-garde formée d'une compagnie de l'Isère et un peloton de chasseurs d'Afrique, qui subissent des pertes sérieuses. Des cavaliers ennemis sont aperçus sur notre droite pendant un certain temps. Les Prussiens ne peuvent se servir de l'artillerie qu'ils ont mise en batterie de ce côté dans le but d'inquiéter notre retraite ; la neige qui tombe à flots les empêche de nous distinguer et de diriger leur tir.*

*Les bagages du bataillon, qui avaient été dirigés sur Monnaie (route de Château-Renault à Tours) par ordre du colonel Vial, escortés seulement par les éclopés et les malades, furent attaqués vers 2 heures après-midi par 150 cuirassiers blancs environ, en reconnaissance et qui avaient dû profiter de l'obscurité produite par la neige pour tourner Château-Renault. Ils tuèrent ou blessèrent 3 ou 4 hommes de l'escorte, firent le reste prisonnier et prirent les bagages, qu'ils pillèrent aussitôt. Quelques mobilisés du Loir-et-Cher embusqués ayant fait feu sur ces cavaliers lorsqu'ils remmenaient leurs prisonniers, plusieurs de ces derniers profitèrent de ce moment pour s'échapper et venir nous retrouver le soir à Beaumont-la-Ronce (Historique).*

---

<sup>301</sup> Antoine Alexandre Vial (1818-), engagé en 1838, carrière de sous-officier puis d'officier de cavalerie, puis de commandant de place, en Afrique. Admis à la retraite en 1868, il s'était distingué en 1843 contre l'émir Abd-el-Kader et à Laghouat en 1852 ; chevalier de la Légion d'honneur en décembre 1852 ; blessé en 1843, 1844 et à Magenta en 1859. Réadmis à l'activité comme chef de bataillon au 27<sup>e</sup> mobiles (Isère) en septembre 1870, lieutenant-colonel commandant le régiment le 23 décembre. Officier de la Légion d'honneur le 9 janvier 1871.

## AVEC LA COLONNE CLÉRET

**Le 10 janvier**, nous sommes à la veille de la bataille. La colonne de Curten va être scindée en deux. Le général de Curten, dont les troupes constituent en fait la 3<sup>e</sup> division du 16<sup>e</sup> corps, mais qui n'aura plus le temps d'arriver au Mans à temps, est invité à rejoindre La Suze, au sud d'Arnage<sup>302</sup>. La colonne Cléret sera, quant à elle, dirigée sur le Val de Loire.

*La division de Curten devait se rendre à Château-du-Loir. Nous, nous restions avec le général Cléret pour couvrir la ligne ferrée entre Le Mans et Tours. Deux escadrons de cuirassiers et deux escadrons de chasseurs d'Afrique demeuraient avec nous, ainsi qu'une batterie de campagne et une de montagne (E. Moreau).*

**10 janvier** – *La colonne part à 8 heures pour Neuillé-Pont-Pierre. Le 4<sup>e</sup> bataillon de la Mayenne est commandé pour former l'arrière garde et escorter les convois. Mais il faut faire ferrer les chevaux à glace à cause du mauvais temps ; quoi qu'on fasse, il est impossible de partir avant midi. A deux heures, une colonne prussienne avec de l'artillerie occupe Beaumont et à peine arrivées à Neuillé-Pont-Pierre, les troupes placées sous les ordres du général Curten partent pour La Châtre<sup>303</sup>. Une colonne mobile composée du bataillon de la Mayenne, de celui des Hautes-Pyrénées, d'un escadron de chasseurs d'Afrique, reste à Neuillé-Pont-Pierre sous les ordres du général Cléret. Une batterie d'artillerie de montagne nous accompagne (Historique).*

*A Neuillé-Pont-Pierre, ce soir-là, nous aperçûmes dans la rue des soldats inconnus, coiffés d'un képi rouge et vêtus de longues capotes noires, fendues jusqu'aux reins, comme celles de la cavalerie prussienne. Ces cavaliers étaient les éclaireurs de la Mayenne, ou plutôt la très petite fraction montée des mobilisés du département. Il venait d'en arriver à Neuillé-Pont-Pierre un détachement. Qu'y venaient-ils faire, je ne l'ai jamais su. Tout ce que je puis dire, c'est qu'ils étaient composés principalement d'hommes habitués à manier les chevaux, tels que cochers ou garçons d'écurie. Mais ils étaient montés sur des chevaux de la Mayenne, lourds, plus propres à traîner une voiture qu'à faire un service d'éclaireurs. L'instruction militaire suffisante leur manquait et ils n'étaient pas comparables, bien que leur bonne volonté ne fût nullement en cause, ni à nos chasseurs d'Afrique ni à notre 8<sup>e</sup> hussards. Il paraît qu'il existait un second escadron de ces cavaliers, placé comme le premier sous le commandement de Sir John Burlett Steers, qui habitait alors Laval (E. Moreau).*

**11 janvier** – *La 2<sup>e</sup> compagnie du bataillon, en grand' garde à la ferme des Cartes est attaquée par une forte reconnaissance ennemie. Elle se replie sur le chemin de fer après une résistance d'une heure environ. A ce moment le bataillon rejoint cette compagnie pour l'appuyer, mais l'ennemi n'a pas poursuivi. Le général Cléret donne l'ordre de reprendre la position perdue et de se porter à 6 km en avant de Neuillé-Pont-Pierre, dans des fermes désignées afin de s'y établir solidement. On part à 7 heures du soir. Les habitants des fermes mêmes que nous devons occuper arrivent, annonçant que l'ennemi est chez eux, mais il se retire à notre approche et leur colonne, qu'il est impossible de distinguer, rentre à Beaumont. Le bataillon reste sous les armes toute la nuit malgré la neige et le froid. Il y a près de 2 pieds de neige.*

**12 janvier** – *Le bataillon, celui des Hautes-Pyrénées ainsi que quelques francs-tireurs s'embarquent en chemin de fer à destination de Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher) où l'on arrive à 9 heures du soir. Le quartier général est à Saint-Aignan (Historique).*

On s'interroge sur les raisons de cette destination, que le général Chanzy semble avoir ignoré : il n'en dit mot et toute la suite de son récit n'évoque la colonne Cléret qu'en la situant sur la rive droite de la Loire, où elle est sensée prolonger vers le sud et jusqu'à Angers les troupes du général Cathelineau. On notera toutefois que Selles-sur-le-Cher est à un peu moins de vingt kilomètres de Romorantin, proche de Vierzon, où se formait le 25<sup>e</sup> corps d'armée du général Pourcet. Il est donc permis de penser

---

<sup>302</sup> On sait que cette division, arrivant trop tard à Château-du-Loir pour pouvoir s'y embarquer en chemin de fer, rencontrera l'ennemi à Ecommoy et marchera finalement sur La Flèche, puis Sablé, et ne rejoindra l'armée que le 16 janvier, à Laval.

<sup>303</sup> Confusion avec Château-du-Loir.

qu'on avait songé un temps, à Bordeaux, à faire entrer la colonne Cléret dans cet ultime corps d'armée. Emile Moreau se posait la même question et y apportait la même réponse :

Aujourd'hui encore, je ne sais pas pourquoi on nous avait envoyé à Selles-sur-Cher. Le seul document dans lequel j'ai trouvé mention de notre mouvement sur la ligne du Cher, est une lettre de Gambetta à Jules Favre, datée du 16 janvier, où il semblerait que sa première intention fut de nous faire rejoindre le 25<sup>e</sup> corps à Vierzon. Mais il dut se raviser car le 16 janvier au matin, nous reçûmes l'ordre de nous rediriger vers l'ouest, pour sans doute rallier les forces reconstituées de Chanzy (E. Moreau).

**13 janvier** – Selles-sur-Cher. Le bataillon est rallié par l'artillerie de montagne.

**14 janvier** – Idem – La colonne se renforce du 6<sup>e</sup> bataillon de mobiles du Maine-et-Loire.

**15 janvier** – Selles-sur-Cher.

**16 janvier** – Le bataillon part pour Saint-Aignan et couche à Noyers près Saint-Aignan.

**17 janvier** – On s'embarque en chemin de fer à Saint-Aignan à midi. L'on passe à Tours, nous descendons à Langeais avec ordre d'aller à Azay-le-Rideau, mais le pont de Langeais est coupé ; il est 10 heures du soir, le bataillon cantonne pour la nuit pendant que la municipalité fait raccommoder le pont.

**18 janvier** – Le bataillon part pour Azay-le-Rideau où il arrive vers une heure après midi.

**19 janvier** – Retour à Langeais et à la Chapelle-sur-Loire.

**20 janvier** – de La Chapelle à Saumur. Un demi bataillon est détaché de grand'garde à Villebernier.

**21 au 28 janvier** – Le bataillon, relevant toujours de la division du général Cléret, est placé sous les ordres du colonel Huot, commandant la 1<sup>ère</sup> brigade de la division et chargé spécialement de la défense de Saumur, qui veut résister à l'ennemi. Les mobilisés de Seine-et-Marne et le bataillon des Hautes-Pyrénées font partie de cette brigade. L'ennemi se retire de Saumur pour se porter vers Noyant, Le Lude, etc. Le bataillon reçoit le 28 l'ordre de partir le lendemain pour Baugé.

**29 janvier** – Départ pour Baugé. Le soir, annonce de la conclusion de l'armistice.

**30 janvier au 2 février** – Baugé

**3 février au 4 mars** – Le bataillon occupe successivement les cantonnements de Marcé, Jarzé, Longué et Rou-Marson.

**5 mars** – Départ pour Gennes (Maine-et-Loire).

**6 mars** – Pour Mazé (Historique).

## **Le retour en Mayenne**

**11 au 15 mars** – La Daguenière, près d'Angers.

**16 mars** – Le bataillon désarmé est licencié à Angers.

**17 mars** – Lion-d'Angers.

**18 mars** – Château-Gontier

**19 mars** – Laval.

Laval, le 30 août 1871

L'ex-chef du 4<sup>e</sup> bataillon des mobiles de la Mayenne

Signé : A. Beaudouin

## Chapitre 3

### LE 5<sup>e</sup> BATAILLON DE MOBILES

L'existence du 5<sup>e</sup> bataillon de mobiles de la Mayenne est attestée par celle de son dépôt, resté à Laval et mentionné dans différents états de comptabilité conservés aux Archives départementales ; et par son historique, publié après la guerre dans *L'Echo de la Mayenne*, qui dit le tenir du *Journal de Château-Gontier*. Contrairement à celui du 4<sup>e</sup> bataillon, dont le manuscrit, rédigé de la main de son commandant, existe encore au Service historique de la défense, on ignore l'origine de cet historique.

Pour retracer le parcours de ce bataillon, on dispose également du rapport du général Gougéard. On a déjà indiqué qu'après avoir porté deux bataillons de mobiles de la Mayenne dans la liste des unités entrées dans la composition initiale de sa division, ce rapport ne les évoquait par la suite à aucun moment et n'indiquait jamais la part qu'ils avaient pu prendre aux combats livrés par la division. Il fournit toutefois le cadre général dans lequel ces mobiles ont été appelés à faire la campagne. Nous aurons recours dans ce chapitre aux mêmes conventions typographiques que celles déjà utilisées dans les deux précédents.

En complément du rapport Gougéard, on utilisera également les *Souvenirs de l'Armée de Bretagne*, du docteur Robert Gestin, qui fut le médecin-chef de la division, après avoir été, à Conlie, celui de l'armée de Bretagne du général de Kératry.

\* \* \*

Selon l'historique, le bataillon a été formé à Laval le 16 novembre 1870.

*Le 5<sup>e</sup> bataillon des gardes mobiles de la Mayenne, formé du dépôt du 66<sup>e</sup> de marche après la formation du bataillon Beaudouin, des soutiens de famille précédemment renvoyés, des jeunes gens exemptés par les premiers conseils de révision et des exonérés<sup>304</sup> de la classe 1870, fut réuni à Laval le mercredi 16 novembre et jours suivants (Historique).*

On avait vu dans la deuxième partie que la grande générosité avec laquelle les conseils de révision avaient statué lors de la formation des premiers bataillons, avait posé des problèmes lors de l'appel au service, le 29 septembre 1870, des gardes nationaux sédentaires célibataires ou veufs sans enfants, et qu'il avait fallu reconsidérer les trop nombreuses exemptions accordées au mois d'août. Par ailleurs, le décret du 2 novembre, appelant également les citoyens mariés avec enfants, avait aboli la notion de soutien de famille.

**Le samedi 19 novembre**, le bataillon est divisé en huit compagnies ; sept d'entre elles, destinées à former le bataillon de marche, reçoivent des chassepots.

**Le mardi 22** à sept heures du matin, l'ordre de se tenir prêt à partir lui est donné, en même temps que celui de compléter son équipement avec ce qui pouvait rester en magasin.

*Le 5<sup>e</sup> bataillon n'avait pas de commandant ; les cadres n'étaient pas encore arrêtés. C'est le matin du départ qu'ils le furent. Le capitaine Lemerrier<sup>305</sup> devait continuer à remplir provisoirement les*

---

<sup>304</sup> Erreur du rédacteur : outre que la loi de 1868 avait supprimé l'exonération pour rétablir le remplacement, la loi appelant à l'activité le contingent de 1870 n'autorisait aucun remplacement.

<sup>305</sup> Jules Louis Lemerrier, né le 23 janvier 1846, dont on ne sait rien.

*fonctions de chef de bataillon. A une heure, départ pour Conlie. Le bataillon doit faire partie des forces de Bretagne (Historique).*

Le bataillon va entrer dans la composition de la division de marche constituée en urgence à Conlie avec ce qu'on peut trouver d'à peu près apte à faire campagne parmi les bataillons de mobilisés envoyés là de toute la Bretagne, à l'appel du général de Kératry. C'est au sein de cette division, souvent désignée comme « *la division de Bretagne* » ou « *la division Gougéard* », du nom de celui qui va en recevoir le commandement dans quelques jours, que le bataillon va faire toute la campagne, y compris pendant la période après l'armistice.

## DANS LA DIVISION DE BRETAGNE

**La journée du 23** est employée à compléter l'équipement et l'armement.

**Le 24**, transport par le chemin de fer de Conlie au Mans. Le bataillon prend ses cartouches à la gare et se rend le même jour à **Yvré-L'Evêque**, où il campe à droite de la route sur la rive gauche de l'Huisne. La 7<sup>e</sup> compagnie, par ordre du général en chef, est restée au Mans, pour de là retourner à Conlie. Le bataillon ne compte plus que six compagnies (Historique).

Celui qui est ici désigné comme « le commandant en chef » est le général de Kératry, commandant en chef de l'armée de Bretagne. On a vu que la formation de la division de marche et son envoi à Yvré-L'Evêque répondaient à une demande pressante de Gambetta, inquiet de la menace que l'ennemi faisait peser sur Le Mans.

**Le 25**, répartition des forces de Bretagne. Le bataillon de la Mayenne forme le 79<sup>e</sup> de marche avec un bataillon des Bouches-du-Rhône et un bataillon de Lot-et-Garonne, sous les ordres du lieutenant-colonel de Pineau<sup>306</sup> ; il est placé dans la 3<sup>e</sup> brigade, commandée par le colonel Lebrun. Le même jour, campement à gauche de la route, sur la rive droite de l'Huisne (Historique).

La composition de la division de marche évoluera dans le temps. Dans son rapport, le général Gougéard donne une « *liste des bataillons au début de la campagne* », sans en indiquer l'articulation et l'organisation en brigades.

- *Mobilisés* : 1 bataillon de Quimper, 1 bataillon de Lorient, 1 bataillon de Vannes, 1 bataillon de Saint-Brieuc, 1 bataillon de Lannion, 1 bataillon de Rennes, 3 bataillons de Nantes, 1 bataillon de Saint-Nazaire.
- *Mobiles* : **2 bataillons** des mobiles de la Mayenne<sup>307</sup>, 1 bataillon des Côtes-du-Nord, 1 bataillon de Loire-Inférieure.
- *Infanterie de ligne* : 1 bataillon du 19<sup>e</sup> (dépôt à Laval), 1 bataillon du 62<sup>e</sup> (dépôt alors à Rennes), 1 bataillon composé de détachements du 25<sup>e</sup> (dépôt à Vannes) et du 86<sup>e</sup> (dépôt à Saint-Malo), 1 bataillon du 97<sup>e</sup> (dépôt à Quimper), 1 compagnie de légion étrangère<sup>308</sup>.
- *Artillerie* : 1 batterie de 12 du 10<sup>e</sup> régiment d'artillerie (dépôt à Rennes), 14 pièces de 4 de montagne servies par des marins, 1 batterie de 7 mitrailleuses servies par des marins.
- *Francs-tireurs* : 6 compagnies, réunies en un bataillon aux ordres du baron Ritter.

---

<sup>306</sup> Hippolyte Pineau (1820-1894), officier d'infanterie de marine en retraite, rappelé à l'activité le 15 août 1870 comme commandant du 2<sup>e</sup> bataillon des mobiles de la Gironde ; lieutenant-colonel commandant le 79<sup>e</sup> régiment provisoire, puis le 22 décembre commandant de la 2<sup>e</sup> brigade de la division de Bretagne.

<sup>307</sup> On a vu dans la première partie que cette indication impliquait un 6<sup>e</sup> bataillon, dont rien ne confirme l'existence.

<sup>308</sup> Le régiment étranger à 4 bataillons stationnait en Algérie, dépôt à Mascara. Un régiment de marche constitué des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons, épurés des éléments allemands, a débarqué le 8 à Toulon, commandé par le colonel (60 officiers et 1457 hommes). Un 5<sup>e</sup> bataillon étranger, formé à Tours, a rejoint le 19 octobre le régiment de marche, dont il a constitué le 3<sup>e</sup> bataillon (21 officiers et 1153 hommes). Un petit dépôt a été créé à Bourges le 25 octobre, avec 3 officiers et 77 hommes.

- *Cavalerie* : 1 escadron du 2<sup>e</sup> lanciers<sup>309</sup>, 1 escadron de gendarmerie qui reçut bientôt l'ordre de rallier le général Jaurès, 1 demi-escadron des éclaireurs des Côtes-du-Nord.

Le docteur Gestin, signale dans ses *Souvenirs de l'armée de Bretagne*, que dans son énumération, le général Gougeard oublie le corps des sapeurs pompiers de Brest<sup>310</sup> et le premier bataillon des mobilisés de Brest, sous les ordres du commandant Merle. « *Ces deux corps qui formaient une véritable élite, ont pourtant marché, pendant toute la campagne, à la tête de la division. Cet oubli, que je veux bien croire involontaire, donne malheureusement quelque fondement à l'opinion que le général Gougeard n'aimait pas les Brestoises, sans doute parce que ceux-ci pouvaient être suspectés de regretter Kératry* » (Gestin).

Le général laisse entendre, après le repli de la deuxième armée de la Loire sur Le Mans (19 décembre 1870), que « *La division était trop nombreuse, trop difficile à mouvoir ; l'organisation en six brigades, telle que l'avait imaginé mon prédécesseur, multipliait les chefs au dépens de la rapidité de transmission des ordres* ». La composition de chacune des brigades et les noms de leurs chefs respectifs nous sont inconnus et le colonel Lebrun, commandant la 3<sup>e</sup> brigade, n'a pas été identifié. Cette organisation sera profondément modifiée après le 20 décembre.

**Le 26, reconnaissance à Bouloire** (Historique).

*A la fin de novembre, Le Mans paraissait sérieusement menacé ; l'ennemi s'était avancé en force jusqu'à Saint-Calais et la Ferté-Bernard. Ses éclaireurs s'étaient montrés à Connerré et à Bouloire ; il n'y avait pas un moment à perdre pour mettre à l'abri d'un coup de main la riche ville du Mans et le ministre résolut, à défaut de troupes mieux préparées, de faire sortir du camp de Conlie les bataillons les plus aguerris ou tout au moins les mieux armés. 14.000 hommes avec leur artillerie vinrent camper dans les plaines d'Yvré-L'Evêque. La reconnaissance que la division fit le lendemain sur le Breil et Bouloire ne fut qu'une véritable promenade militaire, sans but et sans résultats possibles. Les troupes avaient laissé leurs sacs au camp, elles marchaient allègrement sur ces belles routes qui entourent le Mans, insouciantes du lendemain, ne se rendant pas bien compte des dangers qu'elles pouvaient courir ; elles étaient heureuses d'avoir quitté cet affreux Conlie, et enchantées de leur sortie de la terre d'Egypte.* (Gougeard).

Le général Gougeard place cette reconnaissance au 25 novembre. Jusqu'au 3 décembre, la division de marche est affectée à la défense du Mans.

**Le 28, les deux bataillons des Bouches-du-Rhône et du Lot-et-Garonne quittent l'armée de Bretagne.** Le bataillon de la Mayenne forme désormais régiment provisoire avec deux détachements du 25<sup>e</sup> et du 86<sup>e</sup> de ligne.

**Le 29, démission du général en chef Kératry.**

**Le 30, nomination du général Gougeard au commandement en chef des forces de Bretagne**<sup>311</sup> (Historique).

*L'ennemi était le 30 novembre à Connerré, à Thorigné, à Montfort et à Pont-de-Gennes, à quelques kilomètres seulement d'Yvré-L'Evêque ; ses forces étaient peu considérables, on sentait qu'il tâtait le terrain et cherchait à reconnaître l'importance des troupes qui lui étaient opposées... Nos francs-tireurs, envoyés en reconnaissance, rencontrèrent l'ennemi à Connerré et l'obligèrent à évacuer le village, les cadavres de deux cuirassiers blancs restèrent entre leurs mains, mais nulle part il ne fut fait de démonstration sérieuse. Cette situation dura jusqu'au 3 décembre au matin. Nous fûmes alors avisés par nos éclaireurs et nos espions que l'armée prussienne se retirait en grande hâte et les quelques traînards que l'on a amenés à Yvré confirmèrent ces premiers indices... Cependant nos travaux d'organisation*

<sup>309</sup> Rescapé de Sedan, le régiment s'était reconstitué à Pontivy, au dépôt du 1<sup>er</sup> lanciers (son propre dépôt avait été pris à Haguenau). Le 7<sup>e</sup> escadron (capitaine Rapatel), formé le 23 novembre et armé de fusils, a quitté Pontivy pour Conlie le 24 novembre, pour servir d'éclaireurs à la division Gougeard.

<sup>310</sup> Commandés par Edouard Le Jeune, ils étaient arrivés les premiers à Conlie.

<sup>311</sup> Le général Gougeard ne reçoit que le commandement de la division de marche. Le reste de l'armée de Bretagne, au camp de Conlie, est mise par Kératry sous le commandement du général Le Bouëdec.

avançaient ; la journée du 3 fut employée à compléter les derniers préparatifs, et le lendemain, 4 décembre, nous levions le camp et marchions sur Morée et Fréteval, selon les instructions du général Jaurès, commandant le 21<sup>e</sup> corps (Gougéard).

**Le 1<sup>er</sup> décembre**, campement sur le plateau d'Auvours ; les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> compagnies sont détachées au vieux pont d'Yvré pour en défendre le passage. Le même jour, le capitaine Lemercier est nommé chef de bataillon. La division des forces de Bretagne est annexée, comme division auxiliaire, au 21<sup>e</sup> corps, armée de la Loire (Historique).

La division de Bretagne devient la 4<sup>e</sup> division d'infanterie du 21<sup>e</sup> corps d'armée, du général (auxiliaire) Jaurès<sup>312</sup>. Les autres divisions sont respectivement commandées :

- la 1<sup>ère</sup> par le général Rousseau<sup>313</sup>,
- la 2<sup>e</sup> par le général (auxiliaire) Colin<sup>314</sup>,
- la 3<sup>e</sup> provisoirement par le général Guillon<sup>315</sup>, puis par le général de Villeneuve<sup>316</sup>.

## SUR LE LOIR - FRÉTEVAL

**Le 4 décembre**, marche d'Yvré-L'Evêque à Ardenay.

**Le 5**, d'Ardenay à Saint-Calais (Historique).

La première étape fut courte ; nous campâmes à Ardenay et, après être revenu à Yvré pendant la nuit pour m'assurer que tous les ordres étaient exécutés et qu'il ne restait rien en arrière, nous partions le lendemain pour Saint-Calais, où nous arrivâmes en bon ordre et prîmes position sur les hauteurs de Montaillé, à l'ouest de la ville. La journée était froide ; la nuit fut glaciale, la neige tombait en abondance ; et nos soldats, malgré les ordres formels de ne pas quitter le camp, peu surveillés par des officiers qui ne comprenaient pas encore la nécessité de tenir leurs troupes dans la main, pénétrèrent en partie dans la ville pour y chercher un refuge contre des souffrances qu'ils étaient si peu habitués à endurer (Gougéard).

**Le 6**, reconnaissance sur Epuisay, retour à Saint-Calais et campement sur la route de Connerré (Historique).

Au moment de nous mettre en route, j'eus, je dois en faire l'aveu, un moment de découragement. La division présentait l'aspect le plus misérable : le désordre était partout, les compagnies arrivaient diminuées de moitié, sans officiers quelquefois ; les rues de Saint-Calais étaient encombrées de soldats débandés ; l'artillerie seule, composée de marins et de soldats bien commandés, était là, compacte et rangée, attendant l'ordre de départ. Ce spectacle me serra le cœur et fit naître dans mon esprit les plus sombres pressentiments. Tant de désordres sans motifs sérieux, sans autre cause qu'une nuit froide !

---

<sup>312</sup> Benjamin Jaurès (1823-1889), officier de marine (Navale 1839-1841), capitaine de vaisseau en 1869. Vice-amiral en 1878, grand croix de la Légion d'honneur en 1887, il meurt un mois après avoir été nommé ministre de la marine.

<sup>313</sup> Jules Rousseau (1815-1897), lieutenant-colonel du génie, nommé chef d'état-major du corps régional de l'Ouest le 4 octobre 1870, colonel le 4 novembre 1870 ; commandant de la 1<sup>ère</sup> division du 21<sup>e</sup> corps d'armée le 25 novembre ; général de brigade à titre provisoire le 3 décembre 1870, à titre définitif le 16 septembre 1871. Commandeur de la Légion d'honneur le 11 janvier 1876.

<sup>314</sup> Pierre Sébastien Colin (1820-1895), capitaine au 8<sup>e</sup> de ligne (Orléans) en janvier 1870 ; général de division à titre auxiliaire. Officier de la Légion d'honneur le 20 janvier 1871. Colonel du 123<sup>e</sup> de ligne en 1872. En non-activité par retrait d'emploi en 1873.

<sup>315</sup> Pierre Alexis Guillon (1815-184), colonel du 6<sup>e</sup> de hussards. Il commande provisoirement fin novembre la 3<sup>e</sup> division d'infanterie, avant de prendre, début janvier, celui de la division de cavalerie du même 21<sup>e</sup> corps d'armée. Commandeur de la Légion d'honneur le 9 janvier 1871.

<sup>316</sup> Honoré Louis Victor de Villeneuve (1812-1893), colonel du 22<sup>e</sup> de ligne, commandeur de la Légion d'honneur en 1869, nommé général de brigade par décret du 25 août 1870. Général de division en disponibilité à Antibes en juin 1871 ; commandant une brigade au 6<sup>e</sup> corps d'armée à Lyon en janvier 1872. Général de brigade commandant la subdivision de la Loire, passé dans le cadre de réserve le 24 juillet 1874.

L'ennemi était signalé en avant de Saint-Calais ; il eût été insensé de l'aborder, et je me décidai à camper à 2 kilomètres en avant, sur les hauteurs de Marolles, dans une bonne position défensive. Deux bataillons d'élite et la prévôté furent laissés à Saint-Calais pour l'occuper, et je fis prévenir que tout soldat qui ne rallierait pas immédiatement son poste serait arrêté et traduit séance tenante devant la cour martiale (Gougeard).

**Le 7, marche de Saint-Calais à Epuisay (Historique).**

**Le lendemain 7 décembre**, d'après les nouvelles instructions reçues, nous passons par Epuisay pour aller camper à la Ville-aux-Clercs ; l'ordre le plus parfait régna pendant les deux jours que nous y restâmes, malgré de cruelles souffrances ; la neige ne cessa de tomber et nous avions à peine la paille indispensable pour couvrir la terre gelée sous les tentes ; le pays avait été traversé par l'ennemi, par des corps de troupe nombreux et était absolument ruiné (Gougeard).

**Le 9, d'Epuisay à Fréteval ; campement dans la forêt (Historique).**

**Le 9**, après avoir franchi le pont du Loir, nous prenions position sur les hauteurs de Fréteval, couvertes de neige et balayées par un vent glacial du nord. Les routes étaient coupées et nous eûmes toutes les difficultés imaginables pour faire monter sur le plateau l'artillerie, la réserve divisionnaire et le convoi de vivres ; il fallut gravir les pentes abruptes par des chemins creux à peine frayés, que la glace et la neige rendaient presque inaccessibles. La forêt d'Ecoman fut occupée par nos francs-tireurs et une demi-brigade (Gougeard).

**Le 10 décembre**, la division entend le canon tonner dans la direction de Lorges et se tient prête à marcher, mais n'est pas sollicitée. La deuxième armée de la Loire était alors établie sur les lignes de Josnes et résistait avec succès ; le 21<sup>e</sup> corps, à l'extrême gauche, était fortement engagé<sup>317</sup>. Le général Jaurès télégraphiait depuis Lorges au général Chanzy, à Josnes, vers 15 heures :

Depuis ce matin nous avons eu devant nous soixante à quatre-vingt pièces de canon. Le feu de cette artillerie a été des plus vif ; nous avons bien répondu, mais usé forcément beaucoup de munitions. En ce moment, le feu se ralentit, je ne connais pas nos pertes de la journée ; celles d'hier ont été assez fortes. Notre artillerie a un peu souffert de ces quatre jours de combat, mais elle tiendra encore ; en somme, tout va bien (Chanzy).

**Le 11, de la forêt de Fréteval à la forêt de Marchenoir ; campement près de la ferme de la Haie Malterre (Historique).**

Continuant, **le 11 décembre**, notre marche vers Marchenoir, nous vîmes camper en avant de Moisy et d'Ecoman, en plein pays de Beauce. Là, il fallut de toute nécessité cantonner la division ; le froid était encore plus vif que sur le plateau de Fréteval, et nous n'avions plus l'abri de la forêt (Gougeard).

La deuxième armée de la Loire avait commencé ce 11 janvier son mouvement de repli sur le Loir, le 21<sup>e</sup> corps étant pour sa part maintenu sur ses positions.

**Le 13, de la forêt de Marchenoir à Saint-Jean-de-Froidmentel (Historique).**

**Dans la nuit du 12**, après les combats de Marchenoir, l'armée se mit en retraite sur le Loir. Nous partîmes pendant la nuit, nous rendant à Cloyes, où devait appuyer l'aile gauche. Nous fûmes chargés de garder les passages du Loir de Cloyes à Fréteval, ainsi que le cours de la Droué jusqu'au-delà des hauteurs de Montigny<sup>318</sup> (Gougeard).

**Le 14, de Saint-Jean-de-Froidmentel à Cloyes. La 4<sup>e</sup> compagnie, est restée en grand' garde sur les hauteurs qui dominent le village de Saint-Claude (Historique).**

Les bois de Saint-Claude, qui couronnent les hauteurs de la rive gauche, dominant nos positions, on y envoya une brigade et des francs-tireurs. L'ennemi fit différentes tentatives **dans la journée du 14** pour les

<sup>317</sup> L'engagement du château du Coudray mentionné par Chanzy.

<sup>318</sup> Montigny-le-Gannelon, sur la rive droite du Loir, au nord de Cloyes.

en déloger, pendant que son centre attaquait Fréteval et engageait un combat d'artillerie sans résultat d'une rive à l'autre avec la 1<sup>ère</sup> division du 21<sup>e</sup> corps (Gougéard).

**Le 15**, marche de Cloyes à Saint-Jean-de-Froidmentel ; la 4<sup>e</sup> compagnie rejoint son bataillon (Historique).

**Le 15 décembre**, les Prussiens renouvelèrent leurs attaques sur les positions des environs de Vendôme ; le 16<sup>e</sup> corps, refoulé de Bel-Essor, repassa le Loir en détruisant les ponts, mais Vendôme perdu faisait naturellement tomber toutes les positions du Loir, et l'armée entière devait battre en retraite jusqu'à sa nouvelle ligne de défense, celle du Mans (Gougéard).

**Le 16**, le bataillon entier et le détachement du 86<sup>e</sup> sont envoyés en grand' gardes sur le plateau en avant de Remilly<sup>319</sup> pour observer la marche d'une colonne ennemie qui s'avance à travers les bois. Reconnaissance dans le village évacué précipitamment par des uhlans. Dans la nuit, ordre de rejoindre la division, qui a quitté Saint-Jean-de-Froidmentel et s'est portée à Cloyes. Passage du Loir sur un pont de bois en feu ; marche toute la nuit (Historique).

**Le 16 décembre**, l'ordre de quitter nos positions parvint à 4 heures au château de Rougement<sup>320</sup> et ne m'y trouva pas. Les grand'gardes placées sur la rive droite de la Droué, au château de Montigny<sup>321</sup>, venaient de se retirer devant les tirailleurs ennemis ; je dus aller moi-même remettre en place les troupes qui avaient plié... Cette position de Montigny était d'une importance capitale, puisqu'elle couvrait notre ligne de retraite, et la menace de l'ennemi de ce côté, jointe à beaucoup d'indices recueillis **dans les reconnaissances faites par les francs-tireurs du commandant Ritter** et par une forte colonne d'infanterie sous les ordres du commandant Lejeune, dans le nord de Cloyes et jusqu'à Châteaudun, où l'ennemi avait été rencontré en forces considérables, concourait à me faire penser que si, dans leur mouvement de retraite, les autres divisions ne devaient craindre que pour leur arrière-garde, il n'en était pas de même pour la mienne, qui formait l'extrême gauche de l'armée. Evidemment, l'ennemi devait chercher à nous prendre en flanc ; pour conjurer l'orage, il fallait gagner le pays boisé par des marches rapides et annuler ainsi en partie la supériorité de la formidable artillerie prussienne.

Les ordres furent envoyés partout avec la plus grande célérité. Le convoi fut mis en marche ainsi qu'une partie de la colonne. Mais, obligés d'attendre le retour de la brigade qui occupait les bois de Saint-Claude sur la rive gauche du Loir, et de détruire les ponts, nous n'étions en marche avec l'arrière garde que fort tard. La nuit était froide et sombre, les routes peu praticables pour les chevaux, et les nombreuses coupures exécutées par les ordres de l'autorité départementale sans entente préalable avec l'autorité militaire, retardèrent sensiblement notre marche. Plusieurs caissons d'artillerie roulèrent, avec les hommes qui les montaient, dans ces précipices préparés par nous-mêmes et dont nous eûmes plus à souffrir que l'ennemi. Nous perdîmes un temps précieux à sauver nos munitions (Gougéard).

## L'affaire de Droué

Le matin, à sept heures seulement, nous arrivions au village de Droué. Là, il fallut de toute nécessité donner aux troupes un repos dont elles avaient tant besoin après une marche si pénible et les travaux de la nuit. On forma les faisceaux, on alluma les feux pour faire le café, des postes furent placés sur les routes de Courtalain, de la Fontenelle et jusque dans le bois qui couvrait notre droite.

A neuf heures, le convoi fut mis en marche avec une escorte solide et les compagnies de francs-tireurs sur le flanc droit, la grosse artillerie suivit à petite distance avec son soutien ; le reste de la division, rangé sur la place, défilait par le flanc. Je venais de monter à cheval avec mon état-major, pour prendre rang dans la colonne à l'arrière-garde, soutenue par les pièces de montagne et les mitrailleuses ; il était dix heures. Tout à coup, une vive fusillade éclate à petite distance ; l'ennemi fait irruption dans le village par plusieurs

---

<sup>319</sup> Romilly-sur-Aigre, hauteur sur la rive gauche du Loir, à mi-chemin entre Cloyes et Saint-Jean-Froidmentel.

<sup>320</sup> Château sur la rive droite du Loir, à hauteur de Saint-Jean-Froidmentel.

<sup>321</sup> Curieux. Le château de Montigny n'est pas sur la rive droite du ruisseau de Droué, mais sur la rive droite du Loir, assez loin au nord du confluent du ruisseau avec le Loir (et donc sur la rive gauche du ruisseau).

points à la fois, refoulant nos avant-postes, et une batterie prussienne, mise en position, envoie ses obus sur la place encombrée par les voitures de la réserve divisionnaire.

Le premier moment fut critique ; une partie de nos hommes qui voyaient le feu pour la première fois, attaqués ainsi à petite distance et à l'improviste, plia et se retira en désordre. J'ordonnai aux officiers de les rallier à l'abri des maisons, et à l'artillerie de prendre position pour répondre au feu de l'ennemi. Le commandant Rodellec fut tué bravement en exécutant cet ordre. En même temps, les mitrailleuses, placées au débouché des rues menacées et admirablement servies par nos marins dont plusieurs furent tués sur leurs pièces, arrêtaient court les assaillants qui jonchèrent le sol de leurs morts. Profitant de ce moment d'arrêt, je m'élançai à la tête d'une colonne d'infanterie, et nous achevâmes de disperser l'ennemi en lui faisant des prisonniers. On se battit dans les rues, dans les granges, dans les maisons, et dans le combat corps à corps nos soldats avaient retrouvé toute leur énergie, toute leur supériorité.

Simultanément, mon chef d'état-major faisait arrêter la colonne déjà en marche et, laissant en réserve le bataillon de Rennes, tournait le village avec le bataillon du 19<sup>e</sup> de ligne et la légion étrangère et venait prendre position sur le flanc droit de l'ennemi. Arrivés à la lisière des bois, nous aperçûmes le reste de l'infanterie ennemie qui se retirait en hâte ; une forte colonne de cavalerie suivait son mouvement. Je fis arrêter la poursuite et ne voulus pas rechercher un succès passager qui aurait pu nous coûter bien cher. Sentant qu'il n'y avait pas un instant à perdre et que la troupe qui venait de nous attaquer n'était qu'une avant-garde, je donnai l'ordre de réunir les prisonniers, de faire défiler la réserve et de quitter le village, encombré de morts et de blessés, et dont les maisons criblées d'obus et de balles portaient les traces d'un combat sanglant.

Nos pertes étaient sensibles : elles s'élevaient à une centaine d'hommes tués et blessés, tant dans le village que dans la plaine ; nous avions à regretter la mort d'un officier supérieur, de plusieurs officiers subalternes et d'un aumônier. L'ennemi souffrit encore plus que nous et s'il est difficile de préciser le chiffre de ses hommes mis hors de combat, on peut affirmer qu'il fut considérable ; les corps de deux officiers supérieurs et d'un officier subalterne restèrent entre nos mains (Gougeard).

Cette affaire, de portée tactique plus que limitée, fit néanmoins grand bruit par les soupçons de trahison qui pesèrent sur les habitants de Droué, immédiatement accusés de complicité avec des Prussiens dont ils auraient, par peur ou par lâcheté, tué la présence dans le bourg. Les historiens débattent encore, au vu des divers témoignages parvenus jusqu'à nous, sur le point de savoir si ces accusations étaient fondées. Le général Gougeard, qui se refusera à abonder dans ce sens, poursuit d'ailleurs ainsi son récit :

Tel fut le combat de Droué, et je m'arrête ici pour réfuter une opinion qui s'était formée sur cet engagement. Beaucoup de gens ont cru et croient encore que l'ennemi était caché depuis le milieu de la nuit dans le village avec la connivence au moins tacite des habitants, et qu'avec leur aide et leur assentiment, ils nous avaient tendu un piège. Cette opinion était tellement enracinée parmi les soldats, qu'il m'eût été bien difficile de les empêcher d'exercer de graves représailles si, reprenant plus tard l'offensive, nous avions dû repasser par Droué (Gougeard).

**Le 17, arrivée à Droué. Grande halte dans le bourg. L'ennemi a pris gîte dans la nuit du 16 au 17 dans les maisons qui entourent la grande place. Au moment où l'état-major s'y trouve réuni, une vive fusillade partie des fenêtres situées en face du café de Paris frappe mortellement le commandant d'artillerie Rodelec, un aumônier et un capitaine de mobilisés bretons. Le bataillon de la Mayenne se déploie en tirailleurs autour du bois situé à l'entrée de Droué. L'engagement dure une heure et demie environ, après quoi la division reprend sa marche sur Saint-Agil. Le bataillon fournit l'escorte des deux prisonniers faits durant les combats. Il n'a subi aucune perte (Historique).**

Le bataillon de la Mayenne partageait donc la croyance qui s'était répandue parmi les troupes de la colonne. Le général Gougeard signale qu'ils avaient été informés, à leur arrivée, que quelques cavaliers étaient venus la veille ordonner aux villageois de préparer pour le lendemain 3.000 rations de pain. La colonne se remit en marche et son arrière-garde fut attaquée à une heure de l'après-midi, « mais de loin et prudemment. Ce ne fut qu'un combat d'artillerie, peu meurtrier par conséquent. Nos

pièces de 4, mises immédiatement en batterie, supérieures en nombre et bien servies, ne tardèrent pas à faire cesser le feu des pièces qui leur étaient opposées » (Gougeard).

*Après avoir passé le village de la Fontenelle, une batterie ennemie, masquée à droite de la route, lance plusieurs obus qui tombent sur la colonne. Le bataillon de la Mayenne est déployé en tirailleurs de chaque côté de la route jusqu'à Saint-Agil (Historique).*

*Je fis à Saint-Agil ma jonction avec la division Rousseau, et malgré mon désir de gagner Soudais, il fallut bien reconnaître que les hommes étaient à bout de forces ; ils avaient marché 24 heures sans s'arrêter, ils avaient combattu une partie de la journée. Il fallut se décider à camper (Gougeard).*

## RETRAITE SUR LE MANS - RÉORGANISATION

**Le 18**, *marche de Saint-Agil à Lavaré.*

**Le 19**, *de Lavaré à Beillé.*

**Le 20**, *de Beillé à Yvré-l'Evêque ; campement sur la ligne de chemin de fer (Historique).*

La veille au soir, les corps d'armée avaient reçu les instructions leur précisant les positions à occuper dans le dispositif arrêté par le général Chanzy pour assurer la défense du Mans. Nous reproduisons ici la partie concernant le 21<sup>e</sup> corps d'armée, qui comporte certaines des directives générales valables pour tous les corps d'armée.

**Le 21<sup>e</sup> corps s'établira :** sa droite à l'Huisne, sa gauche à la Sarthe, sur les positions indiquées par la ligne de crêtes qui, partant d'Yvré-L'Evêque, domine le chemin de Parance, jusqu'à la route du Mans à Savigné-L'Evêque, et de là se continue jusqu'aux châteaux du Grand-Montauban et de Chapeau.

Le général Jaurès fera reconnaître immédiatement les emplacements des batteries à établir pour défendre ces positions, en battant la vallée de l'Huisne, la route de Savigné-L'Evêque, celle de Ballon et la vallée de la Sarthe. On construira dès demain les épaulements et on exécutera, sur le front des positions de combat sur lesquelles les divisions auront à se porter, des tranchées abris. Les avant-postes du 21<sup>e</sup> corps devront être poussés à hauteur de Savigné. On se couvrira partout par de petits postes pouvant fournir immédiatement de nombreux tirailleurs derrière les haies et dans les bois. Les avant-postes de cavalerie seront à une distance de 12 à 15 kilomètres en avant des lignes. Les troupes seront installées derrière les positions qu'elles seront appelées à défendre, en utilisant autant que possible, pour les abriter, sans trop les éloigner, toutes les ressources du pays en fermes, maisons et villages. Celles qui devront bivouaquer seront établies sur les terrains secs, les sapinières, les bruyères, les landes, etc.

Les parcs, les convois, les réserves, moins ce qui est nécessaire pour approvisionner immédiatement les batteries et les troupes, seront placés sur la rive droite de la Sarthe, sur les deux routes d'Alençon et de Conlie, à la hauteur de la Chapelle-Saint-Aubin. Le 21<sup>e</sup> corps communiquera avec son matériel, placé sur la rive droite, par les ponts d'Ysoir et Perrin. Le quartier général du général Jaurès à Sargé ; le service télégraphique le reliera de suite à la station du Mans. Les ambulances des divisions seront placées sur les routes principales, à moitié chemin du Mans aux lignes.

Le 21<sup>e</sup> corps occupera et armera, sur la rive gauche de l'Huisne, le plateau d'Auvours, s'éclairant de ce côté jusqu'à Champagné, en assurant la défense du pont de cette localité. L'occupation de ce plateau a pour but de défendre l'accès par les routes de la Ferté-Bernard, qui longe la ligne du chemin de fer, et celle de Saint-Calais. Les troupes de cette position communiqueront avec la rive droite par le pont d'Yvré (Chanzy).

**Le 21**, *campement sur le plateau de la Croix.*

**Le 23**, *le bataillon reçoit 300 hommes de recrues.*

**Le 25**, *la 7<sup>e</sup> compagnie, qui était rentrée à Conlie, rejoint le bataillon. Le même jour le bataillon est envoyé en grand'garde à la Belle-Inutile ; il fournit des avant-postes sur Soultré, Connerré et Montfort.*

**Le 27**, le bataillon, relevé de sa grand'garde, rentre au camp d'Yvré. Le bataillon, par suite d'une nouvelle répartition des forces, est réuni à un bataillon du 19<sup>e</sup> de ligne, et forme avec lui la 3<sup>e</sup> demi-brigade, lieutenant-colonel Riffault, de la seconde brigade, colonel de Pineau (Historique).

Comme on l'avait laissé entendre un peu plus haut, l'organisation de la division fut profondément modifiée par le général Gougeard après son retour à Yvré-L'Evêque. De six brigades, on revint à deux, comme dans les divisions « ordinaires », subdivisées chacune en deux demi-brigades :

- 1<sup>ère</sup> brigade : colonel Bel ; lieutenants-colonels Viel et Perrin pour les demi-brigades ;
- 2<sup>e</sup> brigade : colonel de Pineau ; lieutenants-colonels Riffault et d'Agnet pour les demi-brigades.

L'artillerie, aux ordres du chef d'escadron Coq, se composait d'une batterie de 12 et d'une batterie de 4 à cheval servies par des artilleurs de l'armée régulière ; d'une batterie de 4 de montagne et d'une autre de mitrailleuses, servies par des marins.

La cavalerie ne comprenait que l'escadron de lanciers mais remonté à neuf, et le demi-escadron d'éclaireurs bretons, commandé par le capitaine Carré-Kérisouët<sup>322</sup>, frère du commissaire général de l'armée de Bretagne.

*Une troisième brigade, dite de réserve, fut composée de tous les hommes **chétifs, fatigués** ou bien encore **notoirement incapables** d'acquérir aucune instruction. On y incorpora tous ces **officiers ignorants** provenant pour la plupart de l'élection des campagnes, dont le plus grand nombre, il faut bien le dire à notre grande honte, ne savait même ni lire ni écrire. On élimina ainsi 4.000 hommes plus embarrassants qu'utiles au moment du danger ; ils furent cantonnés, selon les ordres du général en chef, en arrière du Mans, dans les villages de Saint-Georges-du-Plain, Saint-Georges-des-Bois et Pruillé-le-Chétif (Gougeard).*

L'historique du bataillon est muet sur la période qui suit le 27 décembre et ne mentionne rien jusqu'à la date du 7 janvier. On sait toutefois que les mobiles de la Mayenne font partie des troupes que le général Gougeard a jugées assez solides pour les conserver au sein de sa division épurée et remaniée. Contrairement à ce que pourrait laisser croire une lecture rapide du rapport sur les opérations de la division de Bretagne, où il n'est jamais cité, le bataillon a bien participé à la bataille du Mans, et aux combats qui l'ont immédiatement précédée.

## LA BATAILLE DU MANS

La situation du 21<sup>e</sup> corps d'armée et de ses divisions est assez confuse pour les journées qui ont précédé le 11 janvier, si l'on s'en tient à l'ouvrage du général Chanzy. Cela tient à l'existence, à partir du 23 décembre, de la colonne mobile du général Rousseau, opérant simultanément mais distinctement de la 1<sup>ère</sup> division commandée en titre par le même général. Cette situation duale perdurera jusqu'au retour de la colonne Rousseau dans les lignes, le 9 janvier.

Par ailleurs la division de Bretagne va être amenée, de par sa position, à œuvrer le plus souvent conjointement avec la 2<sup>e</sup> division (général Pâris) du 17<sup>e</sup> corps (général de Colomb), chargée d'occuper le plateau d'Auvours et missionnée pour aller à la rencontre de l'ennemi sur la route de Saint-Calais.

Nous nous bornerons à intercaler, dans la chronologie suivie par l'historique du bataillon, les extraits aux dates correspondantes des rapports respectifs de Chanzy et de Gougeard.

**Le 7 janvier**, les quatre premières compagnies du bataillon vont prendre leurs cantonnements sur le plateau d'Auvours ; elles y sont employées pour faire des tranchées et construire une redoute.

**Le 8**, le bataillon de la Loire-Inférieure et des Côtes-du-Nord réunis, est envoyé rejoindre le détachement de la Mayenne, pour aider aux travaux de défense ; le commandement du bataillon est remis au chef de bataillon Lemer cier (Historique).

---

<sup>322</sup> Louis Marie Carré-Kérisouët, né à Lamballe le 4 juin 1835. Chevalier de la Légion d'honneur le 16 mars 1872.

Le général en chef avait donné, le 8, l'ordre au général de Colomb, commandant le 17<sup>e</sup> corps, de porter sa 2<sup>e</sup> division sur la route de Saint-Calais, et au général Jaurès, commandant le 21<sup>e</sup> corps, de veiller à ce que le plateau d'Auvours et les épaulements d'Yvré-l'Evêque fussent solidement occupés, ainsi que toutes les positions en avant de Sargé. En exécution de ces ordres, la 2<sup>e</sup> division du 17<sup>e</sup> corps commença son mouvement le 8 dans la soirée (Chanzy).

**Le 9 janvier : combat d'Ardenay.** La division Paris, arrivée le 9 à onze heures et demie sur la butte d'Ardenay, est attaquée à midi et demi et se bat tout l'après-midi. A cinq heures et demie du soir, elle décide de battre en retraite. L'infanterie résiste jusqu'à sept heures et demie pour laisser à l'artillerie et aux convois le temps d'évacuer la butte et de prendre de l'avance. « *La retraite ne fut pas inquiétée et la division put arriver le 10 dans la matinée sur le plateau d'Auvours. Elle avait eu une quarantaine de tués dont 2 officiers, et environ 210 blessés dont 10 officiers* » (Chanzy).

**Combats de Thorigné et de Connerré.** Le 9 au matin, la 1<sup>ère</sup> division du général Rousseau était réunie en avant de Connerré, après sa retraite sur le Theil puis La Ferté-Bernard. Le QG et la réserve du 21<sup>e</sup> corps étaient à Montfort. « *La division de Bretagne occupait Montfort avec une brigade, l'autre (19<sup>e</sup> de ligne et 62<sup>e</sup>) à la Belle-Inutile, pour renforcer la 1<sup>ère</sup> division* » (Chanzy). Les combats vont se dérouler toute la journée dans ce secteur.

*A la nuit tombante, les fusiliers marins et le 19<sup>e</sup> de ligne qui gardaient la barricade de la Touche-de-Veau, à l'intersection de la route de Connerré au Breil, et de celle de Thorigné à Souiltré, tentent une attaque contre Thorigné. Un ordre qui ne parvient pas en temps utile aux troupes de renfort, fait échouer cette opération... Tandis que ces faits se passaient en avant de Connerré, le 62<sup>e</sup> de ligne, de la division de Bretagne, avait été attaqué à la Belle-Inutile par des forces considérables, et obligé de reculer sur Saint-Mars, laissant entre les mains de l'ennemi une partie du convoi de la 1<sup>ère</sup> division, qui avait été dirigé sur Montfort* (Chanzy).

**Le 9, après le combat d'Ardenay, retraite de la division Paris sur le plateau d'Auvours.** Le bataillon de la Mayenne devant prendre part à la défense du plateau, continue à opérer jusqu'à son évacuation, sous les ordres du colonel Coq, qui avait pris le commandement de la division Paris (Historique).

### **Le 10 janvier : combats de Parigné-L'Evêque, Changé, Saint-Hubert et Champagné.**

Le premier de ces combats successivement évoqués par Chanzy, concerne la colonne de Jouffroy, dont il a déjà été parlé au chapitre 1. Le deuxième, également évoqué au chapitre 1, mit aux prises la brigade Ribell (1<sup>ère</sup> division du 16<sup>e</sup> corps) avec le III<sup>e</sup> corps allemand ; « *Le colonel Ribell déploya dans cette journée une activité, une résolution et une énergie, dont on ne peut trop faire l'éloge. Donnant lui-même l'exemple, il n'avait quitté le champ de bataille que le dernier, son cheval couvert de blessures, et après avoir eu 5 officiers tués, 35 blessés ou disparus, dont 3 officiers supérieurs, et plus de 1500 hommes tués, blessés, ou dispersés* » (Chanzy).

Les derniers vont concerner, voire impliquer la division Gougeard.

*A Yvré-L'Evêque, la division de Bretagne avait reçu l'ordre de reprendre l'offensive. Renforcée du 1<sup>er</sup> bataillon des Volontaires de l'Ouest et du bataillon des Côtes-du-Nord, elle se porta résolument en avant et, bientôt engagée, elle repoussa l'ennemi au-delà de la ferme de Saint-Hubert, où elle se maintint jusqu'à cinq heures du soir sans être entamée. A la nuit, le général Gougeard, craignant un mouvement sur ses ailes qui n'étaient pas suffisamment appuyées, se retira sur Yvré-L'Evêque pour occuper fortement la passerelle des Arches, les ponts de l'Huisne, les hauteurs de Luart, de la Croix et des Berroises, avec un fort avant-poste à la gare d'Yvré. Dans la soirée, le détachement de Champagné, subitement attaqué, avait abandonné cette position si importante pour la défense du plateau d'Auvours. Le général en chef, prévenu de ce fait, donna l'ordre de réoccuper ce village à tout prix : le colonel Bel y pénétra dans la nuit et s'y barricada* (Chanzy).

Le 2<sup>e</sup> division du 17<sup>e</sup> corps, qui devait attaquer en direction d'Ardenay, était finalement restée sur le plateau d'Auvours.

**Le 10**, la division Gougéard est tout entière engagée sur la route de Saint-Calais, où elle rencontre des forces considérables. Trois compagnies seulement, conduites par le colonel Riffaut, prennent part à l'action et subissent des pertes sensibles. L'autre partie du bataillon, protégée par une ligne de tirailleurs, continue ses travaux de défense sur le plateau d'Auvours, malgré quelques obus qu'une batterie ennemie lance sur le plateau. Le bataillon passe la nuit du 10 au 11 dans les tranchées. Il envoie des reconnaissances jusque dans le parc du château d'Auvours (Historique).

## **Le 11 janvier : la bataille du Mans.**

Le général Chanzy, qui sait que la bataille va se livrer dès le lendemain, adresse ses instructions dans la soirée du 10 à tous les corps. Pour nous cantonner au secteur où interviendra la division de Bretagne, la défense sera assurée :

Entre l'Huisne et la route de Saint-Calais, par les troupes de la 2<sup>e</sup> division du 17<sup>e</sup> corps sous les ordres directs du général de Colomb, occupant fortement le plateau d'Auvours conjointement avec les troupes de la division Gougéard du 21<sup>e</sup> corps, en partie sur ce plateau et en partie le long de l'Huisne, pour garder les ponts et les villages de Champagné et de Saint-Mars-la-Bruyère. Tout ce secteur sera sous le commandement supérieur du général de Colomb, qui devra faire tous ses efforts pour refouler l'ennemi au-delà d'Ardenay et pour occuper de fortes positions sur les routes de Paris et de Saint-Calais (Chanzy).

Le déroulement de cette bataille est longuement exposé par le général Chanzy dans son rapport, secteur par secteur. Dans celui du 21<sup>e</sup> corps d'armée, l'effort de l'ennemi porte principalement sur la 2<sup>e</sup> division (général Collin), qui perd dans la journée 100 officiers et 3.000 hommes ; et sur le plateau d'Auvours, où la division de Bretagne allait particulièrement s'illustrer. Nous reproduisons ici le long exposé par Chanzy des combats qui s'y sont déroulés dans la journée.

**Sur l'Huisne**, l'ennemi allait faire de sérieux efforts contre le plateau d'Auvours et les hauteurs d'Yvré-L'Evêque défendus par la 2<sup>e</sup> division du 17<sup>e</sup> corps et la division de Bretagne du 21<sup>e</sup>, sous le commandement supérieur du général de Colomb. Dès la veille, les trois batteries de la 2<sup>e</sup> division avaient pris position sur le plateau, et dans la matinée elles avaient été renforcées par deux batteries de la réserve sous le commandement du chef d'escadron Isaac. Cette artillerie assurait la défense du terrain d'Auvours qui, coupé de bois, sillonné de retranchements, domine d'un côté la vallée de l'Huisne, de l'autre la voie ferrée et les routes de Paris et d'Orléans, par Saint-Calais.

**Sur les hauteurs du Luart et de la Croix**, les 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> batteries du 18<sup>e</sup> régiment, tirées du 17<sup>e</sup> corps, concouraient avec les batteries de la division Gougéard et une section de mitrailleuses américaines placée sur la route d'Yvré, au-dessous des épaulements du Luart, pour protéger la rive droite et toute la vallée de l'Huisne entre l'aile gauche des troupes de l'amiral et celles occupant Auvours.

La lutte commença de bonne heure contre ces dernières positions. La batterie du Luart ripostant difficilement à une batterie prussienne postée sur un mamelon couvert qui commande les Arches, le général en chef fit avancer, vers deux heures, une section de 12 qui contrebattit avantageusement l'artillerie ennemie et put prendre d'écharpe les pièces que les Allemands disposaient à droite et à hauteur de Changé. En même temps, on apercevait un grand nombre de tirailleurs précédant des colonnes qui, profitant des peupliers et des nombreux bouquets de bois dont le terrain est couvert, marchaient dans la direction d'Yvré-L'Evêque sur la gare du chemin de fer. Chaque fois que ces masses apparaissaient distinctement à travers les éclaircies du paysage, le feu des batteries de la division de Bretagne, et principalement celui des mitrailleuses, habilement dirigé par le commandant Perron, les mettait en désordre et les forçait à se rejeter en arrière. Le combat se soutint ainsi, avec avantage pour nous en avant d'Yvré, jusqu'à la nuit.

Il n'en était pas de même **au plateau d'Auvours**. Vers midi, les troupes de la gauche du général Gougéard avaient évacué Champagné attaqué par des forces très supérieures, et s'étaient repliées sur le pont de Parence, qu'elles gardaient. Sur le plateau, le 51<sup>e</sup> avait perdu du terrain, mais jusqu'à deux heures l'affaire se borna à un échange d'obus et en combats d'avant-postes tous à notre avantage. Dans l'un d'eux, à la station du chemin de fer, vingt-cinq hommes du 48<sup>e</sup> de marche détruisirent presque complètement une compagnie prussienne. A deux heures, l'ennemi ayant pu se tenir à Champagné et y organiser une attaque,

gravit les pentes d'Auvours et déboucha brusquement sur le plateau. Pendant une heure, les mobiles du corps de Bretagne et le 51<sup>e</sup>, soutenus par des mitrailleuses, résistèrent énergiquement, mais ils finirent par lâcher pied, abandonnant trois mitrailleuses. Installés dès lors sur la position, perpendiculairement à nos lignes, les Allemands purent battre le plateau dans toute sa longueur, tandis que leur artillerie de la plaine, qui s'était rapprochée, le battait de face. Cette situation ôta à nos jeunes troupes le sang-froid et la hardiesse qui leur eussent été nécessaires pour en sortir. Leur mouvement de retraite s'accrut de plus en plus ; il devint définitif après l'échec d'un bataillon du 48<sup>e</sup> qui essaya en vain de reprendre l'offensive. Le général Pâris ne put contenir un désordre fâcheux et ne retira qu'à grand peine son artillerie, en laissant aux mains de l'ennemi trois pièces démontées.

Le général Gougéard défendait cependant vigoureusement les ponts d'Yvré. Devant la panique de la 2<sup>e</sup> division, le général de Colomb donna au commandant des troupes de Bretagne **l'ordre de reprendre Auvours**, coûte que coûte. Cette mission périlleuse était en bonnes mains : le général Gougéard, se mettant lui-même à la tête d'une colonne d'attaque d'environ deux mille hommes, composée du 1<sup>er</sup> bataillon des Volontaires de l'Ouest, des mobiles des Côtes-du-Nord et de quelques débris ralliés du 17<sup>e</sup> corps, aborda résolument la position et la reprit, après une action des plus brillantes et des plus vigoureusement menées. Les Volontaires de l'Ouest s'étaient montrés héroïques. Ils avaient soutenu sans hésitation la terrible fusillade qui les accueillit et s'étaient battus corps à corps, mais leurs pertes étaient considérables. Le général Gougéard avait eu son cheval percé de six balles ; le général en chef le nomma, sur le champ de bataille, commandeur de la Légion d'honneur.

Ainsi donc, sur les deux rives de l'Huisne, le général Jaurès et le général de Colomb étaient, à la nuit encore, maîtres des positions qui assurent la défense du Mans de ce côté (Chanzy).

Dans son rapport, le général Gougéard évoque d'abord les vaines tentatives de l'ennemi pour forcer les passages sur l'Huisne dans le secteur défendu par ses troupes, puis mentionne l'attaque sur le château des Arches réussie par les francs-tireurs de Fontainebleau et une partie du bataillon des mobiles des Côtes-du-Nord. Il parle ensuite de ce qui se passe sur le plateau d'Auvours.

Cependant dès le matin j'avais entendu quelques coups de canon dans la direction du plateau d'Auvours occupé par la division Pâris ; je connaissais la force de cette position, défendue d'ailleurs par une forte artillerie (4 batteries de 4 et de 8) ; je ne craignais rien de ce côté. Néanmoins ce demi-silence m'étonnait, il me semblait difficile que l'ennemi ne tentât pas un effort sérieux sur ces hauteurs qui commandent tous les alentours et Yvré-L'Evêque en particulier. Au moment où nous approchions du vieux pont, le plus triste spectacle nous attendait ; la division Pâris quittait en désordre le plateau : artillerie, infanterie mélangées dans un pêle-mêle affreux, descendaient au galop ces pentes glissantes couvertes de neige et se présentaient en masse pour repasser l'Huisne et s'engouffrer dans le village d'Yvré... L'hésitation n'était pas permise ; il fallait à tout prix reprendre le plateau abandonné avant que l'ennemi n'y eût monté son artillerie. Je prescrivis donc de garder les ponts et d'en défendre l'accès à tout prix ; puis, braquant sur la foule deux canons chargés à mitraille, je menaçai de faire feu si le désordre ne s'arrêtait à l'instant. Rappelée à elle-même par l'imminence du danger, elle s'arrêta hésitante ; quelques malheureux, affolés de terreur, essayèrent de passer sur la glace et s'y noyèrent. Des officiers énergiques parvinrent à rallier leur monde et à le former en bataille ; ils reçurent l'ordre de se disposer à suivre la colonne, car je ne pouvais compter sur ces troupes démoralisées pour une offensive sérieuse. Je réunis à la hâte un bataillon d'infanterie, les mobilisés de Rennes, troupe solide et qui m'inspirait toute confiance, un bataillon de mobilisés de Nantes, les zouaves pontificaux si éprouvés la veille, mais toujours pleins de feu et d'ardeur. Prenant alors moi-même la direction de l'attaque et m'adressant aux volontaires de l'Ouest qui étaient en première ligne : « Allons, messieurs, leur dis-je, en avant pour Dieu et la patrie ! Le salut de l'armée l'exige ». Les trompettes sonnèrent la charge et nous marchâmes en bon ordre à l'ennemi.

Les Prussiens nous attendaient de pied ferme, protégés par des haies ; vingt pas à peine nous séparaient d'eux, et pas un coup de fusil n'avait été tiré. La première décharge fut terrible, les premiers rangs furent anéantis ; mais l'élan était donné et rien ne put l'entraver. On se battit corps à corps, on se fusilla à bout portant dans les taillis. Un bataillon de chasseurs de la 1<sup>ère</sup> division<sup>323</sup>, qui n'avait pas quitté les pentes du

---

<sup>323</sup> Sic. C'est la 2<sup>e</sup> division qui occupait le plateau, pas la 1<sup>ère</sup>.

plateau, nous apporta un secours bien nécessaire ; composé de gens de cœur, bien commandé, il fut pour nous un précieux soutien. A la nuit tombante, nous étions maîtres de la position (Gougeard).

La relation du général Gougeard diffère de celle du général Chanzy sur deux points : il aurait décidé de sa propre initiative et non sur ordre du général de Colomb de reprendre le plateau ; il ne mentionne pas les mobiles des Côtes-du-Nord dans les troupes qu'il mène à l'attaque. La division Pâris sommairement reformée remonta occuper le plateau et les troupes de la division de Bretagne regagnèrent Yvré-L'Évêque à 8 heures. « *Mais nous avons perdu de nouveau Champagné ; le colonel Bel avait été tué ainsi que le brave commandant de Tréegomain* » (Gougeard).

**Le 11**, la 1<sup>ère</sup> et la 4<sup>e</sup> compagnies, commandées par le capitaine Deschamps, restent dans les tranchées et couvrent les pièces de 8 placées en batterie derrière elles. La 3<sup>e</sup> compagnie, commandée par le capitaine Bézier, défend le passage sur la route d'Yvré. Ces deux officiers se sont particulièrement distingués dans cette journée : le premier en assurant la retraite de l'artillerie, le second en faisant dans la soirée une charge à la baïonnette qui lui permit de conserver ses cantonnements. Le rapport du colonel Coq sur l'action rend justice à la résistance du 5<sup>e</sup> mobile de la Mayenne (Historique).

## **Le 12 janvier : fin de la bataille, la retraite.**

« *Les Allemands, encouragés par le succès inespéré pour eux de la Tuilerie, s'étaient reportés en force sur Auvours et avaient obligé nos troupes, ébranlées à la nouvelle de ce qui se passait sur leur droite, à abandonner le plateau et à repasser l'Huisne sur les ponts d'Yvré-L'Évêque* » (Chanzy).

Le général Chanzy ordonne la retraite, avec l'intention d'établir son armée entre Alençon et Pré-en-Pail, sur une ligne où il espère trouver le 19<sup>e</sup> corps, encore en cours de formation dans le Cotentin. Le 21<sup>e</sup> corps, doit marcher le long de la Sarthe directement sur Alençon, où il continuera à former l'aile gauche. Les trois premières divisions du 21<sup>e</sup> corps durent encore batailler pour repousser les dernières attaques ennemies. La division de Bretagne, pour sa part, ne fut plus inquiétée. Les reconnaissances ennemies se révélèrent prudentes et lorsqu'elle reçut l'ordre de retraite, elle se replia sans être poursuivie, passa la Sarthe au pont de Montbizot et arriva le soir à Sainte-Jamme-sur-Sarthe. Le 13, elle était à Sillé-le-Guillaume.

*Le bataillon passe la nuit du 11 au 12 sur la route d'Yvré-L'Évêque à Champagné. Dès qu'il fera jour, le bataillon avec la division Pâris doit attaquer l'ennemi, réuni en forces près de la gare d'Yvré et à la Fourche ; il appuie sa gauche à une batterie de mitrailleuses et étend sa droite jusqu'à la route de Bouloire. La 1<sup>ère</sup> compagnie engage la fusillade avec des éclaireurs qui s'avancent tout près de ses lignes et elle les disperse. Le projet d'attaque est déjoué par le mouvement tournant sur Pontlieue. La division Pâris a opéré depuis longtemps sa retraite par le vieux pont d'Yvré lorsque le bataillon passe l'Huisne à son tour. Les hommes fatigués par deux nuits passées dans les tranchées et deux jours de combat, montent de nouveau sur la plateau de la Croix, où se trouvait l'artillerie de la division Gougeard. La 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>e</sup> compagnie escortant une batterie de 12, la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> une batterie de 8, se dirigent sur Sargé et ensuite sur Saint-James<sup>324</sup>.*

**Le 13**, marche de Saint-James à Sillé-le-Guillaume (Historique).

Le grand quartier général, qui était le 12 à Domfront-en-Champagne, arrivait à Sillé-le-Guillaume.

## **SILLÉ-LE-GUILLAUME**

La journée du 14 fut consacrée à régulariser les positions du 17<sup>e</sup> corps, dont une division était parvenue à Sillé-le-Guillaume, et à faire prendre à celles du 21<sup>e</sup> corps les stationnements prescrits : Saint-Rémy-de-Sillé pour la 1<sup>ère</sup>, Montreuil-le-Chétif pour la 2<sup>e</sup>, à cheval sur la route de Conlie pour la 3<sup>e</sup>, Mont-Saint-Jean pour la division de Bretagne.

---

<sup>324</sup> Aujourd'hui Sainte-Jamme-sur-Sarthe, sur la rive droite, en face de Montbizot.

**Le 14, séjour.** La 7<sup>e</sup> compagnie, qui escortait les convois, revient du Mans ; avec elle rejoignent plusieurs ordonnances qui accompagnaient, sous les ordres de l'officier payeur, la voiture portant la caisse du bataillon et les bagages de MM. les officiers. D'après le rapport qu'ils font, l'encombrement était tel au Mans et l'occupation de la ville par l'ennemi avait été si imprévue, que deux colonnes arrivant ensemble sur la place des Halles ont arrêté complètement la marche des convois et se sont emparées des voitures.

M. Lenain, officier payeur, avait été fait prisonnier après une résistance énergique. Des renseignements recueillis depuis constatent que M. Lenain, s'étant retranché d'abord derrière sa voiture, et plus tard au premier étage du café Renondeau, n'a été fait prisonnier qu'après son quinzième coup de feu. Il en était à son septième tué ou blessé. Cet officier, pour cause de maladie, n'a pas été dirigé en Prusse ; il resta à l'ambulance de Vendôme, d'où il parvint à s'évader et à rejoindre son dépôt.

C'est seulement à Sillé qu'on a pu établir les pertes du bataillon. Le capitaine Bridier, le lieutenant Gillard, le lieutenant Lenain, le sous-lieutenant Louveau, M. Lemarchand aumônier, avaient été faits prisonniers. Les quatre premières compagnies avaient été les plus éprouvées (Historique).

## 15 janvier : combat de Sillé-le-Guillaume

Tandis qu'à Saint-Jean-sur-Erve le 16<sup>e</sup> corps de l'amiral Jauréguiberry avait affaire au détachement du général von Schmidt, lancé à la poursuite sur la route de Laval, le 21<sup>e</sup> corps était confronté au détachement du X<sup>e</sup> corps envoyé sur Conlie, par le prince Frédéric-Charles<sup>325</sup>.

Les reconnaissances ennemies arrivant par la route de Conlie furent arrêtées par les mitrailleuses et l'artillerie de la 3<sup>e</sup> division (de Villeneuve) ; celles s'avancant depuis Crissé par la chaussée du chemin de fer furent vigoureusement repoussées jusqu'à un kilomètre au-delà de Crissé par le 5<sup>e</sup> bataillon de mobiles de la Sarthe et un bataillon du 58<sup>e</sup> de marche, chargeant à la baïonnette. Ni la 2<sup>e</sup> division ni celle de Bretagne n'eurent à participer aux combats.

Lorsque l'armée eut occupé les hauteurs de Sillé-le-Guillaume et les positions sur la droite de la ville, l'ennemi ne fit qu'une seule tentative pour l'inquiéter, et elle fut repoussée avec une rare vigueur par la 1<sup>ère</sup> et la 3<sup>e</sup> divisions du 21<sup>e</sup> corps. L'ennemi, qui s'était approché à la faveur de la brume, tomba, sans s'en douter, sur des troupes nombreuses, qui l'assillèrent par une vive fusillade et par un feu de mitrailleuses très meurtrier ; il se retira pour ne plus reparâître et renonça dès lors à nous inquiéter dans notre retraite (Gougeard).

## RETOUR EN MAYENNE

**Le 15 janvier, marche de Sillé à Mont-Saint-Jean et de Mont-Saint-Jean à Bais, où le bataillon arrive le 17 au matin** (Historique).

Inquiet de la situation plus critique des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> corps, le général Chanzy ordonne au général Jaurès de commencer sans plus tarder sa retraite en direction de la Mayenne. Le QG de l'armée se transporte à Evron ; le 21<sup>e</sup> corps quitte Sillé-le-Guillaume dans la nuit du 15 au 16. La direction fixée par les instructions : la route qui longe le chemin de fer de Laval par Rouessé, Assé-le-Bérenger, Evron, Montsûrs, Châlons et Montflours.

Le corps d'armée doit venir s'établir : sa gauche à Mayenne, sa droite à Contest ; la division de Bretagne à Saint-Fraimbault, observant jusqu'à Ambrières et se reliant au 19<sup>e</sup> corps, qui commençait à arriver à Domfront.

**Le 17, de Bais à Saint-Fraimbault-de-Prières** (Historique)

---

<sup>325</sup> Commandé par le colonel de Lehmann, ce détachement avait trouvé le camp abandonné et poursuivait sa route vers Sillé-le-Guillaume, dans le brouillard, avec 2 bataillons, 10 escadrons et 1 batterie d'artillerie.

*Le 17 janvier, après deux jours de marches pénibles et forcées, des nuits entières passées sur les routes par le vent, la grêle et le verglas, nous étions rangés derrière la Mayenne : la division, formant l'extrême gauche de l'armée, occupait Saint-Fraimbault-de-Prières et La Haye-Traversaine, poussant des avant-postes jusqu'à Ambrières. Nous comptons 10.000 hommes sous les armes sur les buttes de la Croix le 8 janvier, avant le commencement des affaires ; en arrivant à nos dernières positions, l'effectif de la division était réduit à 7.500 hommes ; elle avait perdu 2.500 hommes en huit jours ! (Gougeard).*

**Le 22**, de Saint-Fraimbault à Lassay.

**Le 23**, de Lassay à Couterne (Historique).

Voyant dans la remontée du XIII<sup>e</sup> corps prussien vers le nord une manœuvre potentielle de débordement de son aile gauche, le général Chanzy procède alors à un renforcement de cette aile :

*Pour parer à toute éventualité dans le Nord, où le danger paraissait plus sérieux, le commandant en chef faisait occuper solidement Argentan, poussait sur Briouze ce qui restait du 19<sup>e</sup> corps à Domfront, portait la division Gougeard d'Ambrières par Lassay sur Couterne, et la remplaçait sur ses positions par la 3<sup>e</sup> division du 21<sup>e</sup> corps venant de Mayenne (Chanzy).*

On sait que l'intention du général Chanzy était de reprendre l'offensive le plus tôt possible, pour aller délivrer Paris ; qu'il lui fallait pour cela faire glisser son armée vers la Normandie, après avoir mis sur pied une armée de Bretagne en mesure de couvrir la direction de Rennes.

Les jours qui suivent sont donc consacrés d'une part à la formation de cette nouvelle armée, organisée autour du 17<sup>e</sup> corps et confiée au général de Colomb ; et d'autre part à l'amélioration des positions à l'aile gauche de l'armée et dans le secteur du 19<sup>e</sup> corps d'armée

## **AVEC L'ARMÉE DE BRETAGNE**

*Nous étions à Couterne quand nous parvint la nouvelle de l'armistice... Craignant que la signature de l'armistice ne nous impose le devoir de rester stationnaires dans un petit bourg malsain et encombré de troupes, nous portâmes immédiatement la moitié de la division à la Ferté-Macé, où elle fut cantonnée plus confortablement. C'est là que nous passâmes une partie de février (Gougeard).*

**Le 30**, de Couterne à la Ferté-Macé. La division Gougeard cesse de faire partie du 21<sup>e</sup> corps d'armée et redevient force de Bretagne, sous le commandement en chef du général de Colomb.

On a vu dans un chapitre antérieur qu'avant de quitter la Mayenne pour Poitiers, le général Chanzy avait laissé au général de Colomb le plan qui lui semblait le plus rationnel pour la défense de la région qui lui était confiée. Pour le secteur qui nous intéresse : la division Gougeard était chargée du secteur d'Argentan à Domfront, encadrée par les corps Lipowski et de Charrette<sup>326</sup>.

La deuxième armée de la Loire ayant quitté la Mayenne à partir du 15 février, la suite de l'ouvrage du général Chanzy ne parle plus de l'armée de Bretagne. Le rapport du général Gougeard ne s'étend pas au-delà de la date de l'armistice ; il se borne à indiquer, sans autre précision, que le licenciement ne va pas tarder à intervenir. Aucun document parvenu à notre connaissance n'éclaire donc le parcours du 5<sup>e</sup> bataillon des mobiles de la Mayenne, hormis l'historique :

**Le 18 février**, marche de La Ferté à Domfront.

**Le 21**, de Domfront à Flers.

**Le 26**, de Flers à Domfront.

**Le 27**, de Domfront à Fougerolles.

**Le 28**, de Fougerolles à Saint-James.

---

<sup>326</sup> L'organisation interne de l'armée de Bretagne sera exposée plus en détails dans le chapitre suivant, consacré aux mobilisés de la Mayenne.

**Le 1<sup>er</sup> mars**, de Saint-James à Antrain.

**Le 13**, d'Antrain à Pontorson.

**Le 18**, de Pontorson à Dol. *Le bataillon fait remise de son équipement et de son armement.*

**Le 19**, de Dol à Antrain.

**Le 20**, d'Antrain à Fougères.

**Le 21**, de Fougères à Ernée.

**Le 22**, d'Ernée à Laval.

**Le 23**, après le rapport de la subdivision, le bataillon fut licencié (Historique).

## Chapitre 4

# LES MOBILISÉS DE LA MAYENNE

Le général Chanzy, dans son rapport de campagne, signale que les 9 bataillons de mobilisés de la Mayenne, que le préfet Delattre annonçait comme « prêts à marcher », ont été mis à sa disposition le 9 janvier, à sa demande, et qu'il les a envoyés occuper des points qu'il estimait importants sur sa ligne de retraite éventuelle en cas d'insuccès au Mans : Beaumont-sur-Sarthe et Alençon.

Le départ de Laval eut lieu dans la nuit du 10 au 11 janvier, en train, pour Sillé-le-Guillaume dans un premier temps, comme nous l'apprend cette note péremptoire adressée le 11 janvier par le major Déléviéleuse, commandant la subdivision, au commandant major du dépôt des mobilisés :

*Bon nombre de mobilisés, appartenant aux légions parties cette nuit, sont restés dans la ville ; il y a lieu de réunir immédiatement ces hommes qui ont quitté leurs compagnies et de les grouper à la gare pour être diirigés sur Sillé-le-Guillaume où se trouve en ce moment le corps des mobilisés. A cet effet, veuillez, Monsieur le commandant, donner des ordres formels à MM. les officiers et sous-officiers du dépôt qui vont se mettre en mouvement sur le champ pour réunir et rallier tous les traînards Vous me rendrez compte des résultats de vos efforts. Recevez, commandant l'assurance de mes sentiments affectueux.*

Le rapport que le colonel Bournel, commandant supérieur des mobilisés de la Mayenne, a adressé au préfet à l'issue des combats, commençait par exposer la mission reçue et l'articulation qu'il avait donnée à ses troupes pour l'exécuter.

*En exécutant les ordres du général Chanzy, que j'avais eu l'honneur de voir en passant au Mans, j'avais laissé à Beaumont-sur-Sarthe la légion Ramotowski, forte de quatre bataillons. Les légions de Château-Gontier et de Laval sous le commandement du lieutenant-colonel Payen occupèrent Alençon.*

*Les ordres que j'avais reçus consistaient à protéger l'évacuation du Mans sur Sillé-le-Guillaume, évacuation qui se fit avec un ordre admirable. Les troupes cantonnées à Alençon devaient garder le cours de la Sarthe et la ligne de chemin de fer au nord et au sud de la ville.*

*Je fis, par ordre du général de Malherbe<sup>327</sup> et de Monsieur le Préfet de l'Orne<sup>328</sup>, partir le 12 courant, lendemain de mon arrivée, un bataillon pour le Mesle-sur-Sarthe, d'où il s'est redéployé par Sées, La Ferté-Macé, et est arrivé à Couterne le 18 au soir.*

*Le soir de ce même jour, sur l'ordre de Monsieur le Préfet de l'Orne, je me transportai de ma personne à Beaumont pour prendre le commandement de la légion que j'y avais laissée (Bournel).*

---

<sup>327</sup> Dominique Henri de Malherbe (1804-1879). Saint-cyrien (1820-1822), carrière d'officier d'infanterie, général de brigade en 1855. Campagne en Afrique, à Rome et en Crimée. Commandeur de la Légion d'honneur en 1858. Commandant la subdivision militaire de l'Orne de 1861 à son admission au cadre de réserve en 1866, avait repris du service en 1870, au même poste. En conflit avec les deux préfets qui se sont succédés à Alençon.

<sup>328</sup> Antoine Balthazar dit *Antonin* Dubost (1844-1921), journaliste, opposant à l'Empire, secrétaire général du préfet de police de Paris (Kératry), rejoint Tours en ballon. Nommé préfet de l'Orne le 2 janvier, installé le 5. Rentré dans la vie privée après la guerre, député, sénateur de l'Isère, succède en 1907 à Fallières à la présidence du Sénat. Disciple d'Auguste Comte, collabore à la *Revue Positiviste* de Littré et publie divers ouvrages.

## L'AFFAIRE DE BEAUMONT-SUR-SARTHE

**A Beaumont, le 14 au matin, les mobilisés de la Mayenne avaient également quitté, en désordre, cette position importante devant la démonstration d'une reconnaissance ennemie, laissant ainsi sans être détruit un pont important, et s'étaient dirigés sur Bais (Chanzy).**

### Le pont de Beaumont

A mi-chemin sur la route et sur la voie ferrée menant du Mans à Alençon, Beaumont-sur-Sarthe est une ancienne cité fortifiée établie sur la rive droite à partir du XI<sup>ème</sup> siècle, à l'entrée d'une boucle de la rivière, au surplomb d'un gué. La voie ferrée venant du Mans traversait la rivière et contournait le bourg par l'est et le nord ; un quartier s'était développé autour de la gare sur la route conduisant à Vivoin, sur la rive gauche.

Le vieux pont en pierre qui la reliait à la rive gauche (le pont roman) avait été doublé en 1847 d'un pont suspendu. Si on ajoute le pont du chemin de fer et celui qui, de la gare, donnait accès au bourg de Vivoin, ce sont au total non pas un mais quatre points de franchissement dont il incombait aux mobilisés d'interdire le passage aux Prussiens.

Il est difficile de se faire une idée exacte des difficultés qui se présentaient à eux, car seul le pont roman existe encore dans sa forme originelle. Le pont de 1847 a été remplacé en 1897 par un pont suspendu de plus grandes dimensions (que l'on peut voir sur les cartes postales anciennes), remplacé lui-même par l'ouvrage actuel ; on ne connaît pas la configuration à cette époque du pont de chemin de fer, ni de celui de la route de Vivoin (qui n'existait pas encore en 1835).

**Le 13 janvier** après-midi, toute l'armée était passée sur la rive droite de la Sarthe, le 21<sup>ème</sup> corps, à l'aile gauche et donc le plus au nord, par les ponts de La Guierche, Montbizot, et Beaumont.

**Le 14 janvier au matin**, le pont de Beaumont n'avait plus d'utilité et pouvait, devait même être détruit pour retarder la poursuite par l'ennemi. Cette destruction, que les mobilisés étaient chargés d'exécuter, ne put malheureusement pas être réalisée, comme l'expose le colonel Bournel dans son rapport. Examinons maintenant les circonstances et le déroulement de cette malheureuse affaire.

### Le rapport du colonel Bournel

**A mon arrivée, le lendemain 13**, lorsque le passage des troupes venant du Mans fut effectué, je pris mes dispositions pour couper le pont de fil de fer jeté sur la Sarthe. Ce travail à peine commencé, nous fumes attaqués par l'ennemi, il était environ sept heures du matin [ **le 14 janvier**, ndlr]. Les bataillons étaient dès l'aube massés sur la place de Beaumont pour pouvoir être portés rapidement dans les divers quartiers de la ville dans le cas où l'ennemi tenterait d'y pénétrer.

Un bataillon occupait Vivoin, deux compagnies étaient déployées en tirailleurs à la gare, afin d'empêcher un mouvement tournant que la colonne prussienne essayait d'opérer pour nous couper la retraite.

Nous avons tenu dans ces positions pendant deux heures, au bout de ce temps, alors que les obus tombaient sur la ville, nous avons été obligés de céder. Je laissais quelques tirailleurs pour couvrir ma retraite. Je fis rentrer mes compagnies détachées puis, formant ma légion en colonne de marche, nous nous repliâmes en bon ordre par Fresnay, Averton et Gesvres, où nous arrivâmes le soir à minuit.

Dans cette affaire, pour des hommes qui voyaient le feu pour la première fois, les mobilisés de la Mayenne se sont bien conduits. Les officiers ont fait preuve du plus grand entrain.

Malheureusement, nous avons eu à déplorer la perte de plusieurs d'entre eux : l'adjudant-major Pichot du premier bataillon a été tué. Le capitaine Janvier et le sergent Benoist ont été blessés. Un officier a disparu, trente hommes ont été tués, blessés ou disparus.

Le lieutenant-colonel Ramotowski a montré une bravoure au dessus de tout éloge.

Je suis, avec le plus profond respect, Monsieur le Préfet, etc.

Le colonel Bournel et la légion de Mayenne s'étaient trouvés face à une avant-garde du XIII<sup>e</sup> corps, que les Prussiens avaient envoyé en direction d'Alençon, à la poursuite de l'armée de la Loire<sup>329</sup>. Comme à leur habitude, les Prussiens usaient du canon dès qu'un obstacle se présentait, avant de faire intervenir leur infanterie.

**L'état-major prussien** fait de cette affaire un récit conforme à celui du colonel Bournel :

*Première rencontre à 8 heures en avant de la ville avec un détachement de troupes françaises qui, attaquées sur-le-champ, étaient bientôt en déroute; 300 prisonniers, 200 têtes de bétail et quelques voitures demeuraient entre les mains des assaillants.*

*Mais comme d'autres contingents ennemis occupaient fortement aussi et la route de Saint-Marceau et la partie du périmètre extérieur de Beaumont tourné vers la Sarthe, les tentatives pour franchir le pont demeuraient infructueuses. Vers 10 heures, les fusiliers étaient arrivés, suivis bientôt du reste de l'avant-garde, une section de la 6<sup>ème</sup> batterie lourde prend position devant le pont et ouvre un passage à l'infanterie. L'ennemi n'oppose plus qu'une faible résistance dans l'intérieur de la ville et il ne tarde pas à se replier vers le nord, vigoureusement canonné par notre artillerie...*

*La 4<sup>ème</sup> compagnie du 83<sup>ème</sup> avait rencontré, de son côté, un convoi ennemi aux abords de Saint-Marceau; elle en avait dispersé l'escorte et s'était emparée du pont de la Sarthe. 380 prisonniers étaient ramenés à Ballon, avec 48 voitures chargées de munitions pour la plupart. Au total, 1400 Français environ avaient été pris dans ces diverses rencontres<sup>330</sup>*

Les contingents qui « occupaient fortement » le périmètre de Beaumont tourné vers la Sarthe étaient, sans aucun doute, la légion Ramatowski, dont on constate qu'ils rendirent, de l'aveu même de l'ennemi, infructueuses les tentatives de franchissement pendant deux heures, jusqu'à la mise en batterie en face du pont d'une batterie d'artillerie lourde, eux qui ne disposaient même pas de chassepots ! Les Prussiens sont par ailleurs formels : ils ne se sont pas enfuis, mais repliés, « vigoureusement canonnés par notre artillerie ».

## Une accusation sévère...

Le général Chanzy, on l'a vu, a jugé sévèrement cet échec, car c'en était quand même un, en laissant clairement entendre que les mobilisés se sont enfuis au premier coup de fusil. On entend d'ailleurs le même son de cloche dans les notes consignées par l'aumônier du corps franc Cathelineau dans son *Journal*, publié à Paris en 1872.

**L'abbé Prétot**, c'est son nom<sup>331</sup>, évoque le passage de son corps-franc le 13 janvier à Beaumont-sur-Sarthe, lors de la retraite, L'entrée du pont était alors gardée par des marins et des zouaves pontificaux. Le corps Cathelineau s'est arrêté à Fresnay-sur-Sarthe et y a passé la nuit. La suite se passe donc le 14 janvier.

*Nous comptons rester la journée à Fresnay, mais sur les dix heures, la corne retentit : il faut partir. Les Prussiens nous talonnent, ils sont à Beaumont. Les marins et les zouaves pontificaux n'y étant plus, **les mobilisés de la Mayenne se sont sauvés comme des lapins aux premiers coups de feu**. Vainement leur colonel les a apostrophés ; vainement il s'est élancé sur le pont de la ville en s'écriant : « Si vous n'êtes pas des lâches, aurez-vous bien le cœur de me laisser seul ? ». Un homme, un sous-officier tout seul, est venu se placer à ses côtés, les autres ont continué de détalé.*

<sup>329</sup> Des documents trouvés dans les bagages saisis le 12 janvier leur indiquaient que le 21<sup>e</sup> corps d'armée devait se diriger vers Alençon.

<sup>330</sup> *La guerre franco-allemande*, publié à Berlin en 1880. Dans la version réduite publiée en 1872, il est précisé que les 1000 prisonniers enlevés à Beaumont appartiennent presque tous au 21<sup>e</sup> corps d'armée.

<sup>331</sup> Jules Henri Prétot, né au Creusot en 1839. Chevalier de la Légion d'honneur le 27 juillet 1871 en qualité de prêtre, infirmier attaché aux ambulances du corps Cathelineau.

*J'en rencontrai quelques-uns trois jours après : ils racontaient avec conviction qu'ils s'étaient battus dans Beaumont, et qu'ils n'avaient lâché pied qu'après une lutte héroïque dans les rues. Or, c'est du colonel lui-même que, le soir de leur fuite honteuse, Cathelineau tenait ce que je viens de dire. (...)*

*Nous arrivons à Villaines, jolie petite ville (...) Il pleut, il dégèle, nous pataugeons dans la neige fondue (...) Quel chemin ! Dans les bois qui le bordent à droite et à gauche, des coups de feu éclatent assez souvent : ce sont les héroïques mobilisés de la Mayenne qui, débandés et rentrés chez eux pour la plupart, occupent leurs loisirs à chasser. Leurs fusils partent tout seuls sur les lièvres et les chevreuils, mais sur les Prussiens, il n'y a pas moyen de les faire partir, ce qui ne les empêchera pas de raconter avec fierté qu'ils ont brûlé dans les rues de Beaumont toutes les cartouches qu'ils brûlent dans les bois. Nous atteignons notre étape à deux heures. C'est un gros bourg, Lassay, où nous sommes parfaitement accueillis.*

**Le lieutenant-colonel Rousset** reprend ces assertions mais en y apportant un bémol : les mobilisés défendant le pont n'ont, selon lui, cédé que lorsque les Prussien se sont ouverts le passage à coups de canon. Entre temps, il avait pris connaissance de la version allemande.

*Le 14, comme la 22<sup>ème</sup> division (prussienne, ndlr), qui marchait en tête, approchait de Beaumont-sur-Sarthe, elle rencontra en avant de la ville un détachement des mobilisés de la Mayenne, qui étaient chargés d'en garder le pont, et qui, à la première menace, s'enfuit en désordre, laissant aux mains de l'ennemi 300 prisonniers, 200 têtes de bétail et quelques voitures de vivres.*

Ce premier engagement a eu lieu à la Croix-Verte, sur la rive gauche de la Sarthe, au débouché des deux ponts. Le colonel Bournel n'en fait pas état ; la gare où il dit avoir placé deux compagnies est nettement plus à l'est, dans la boucle de la Sarthe et sur la rive droite. Selon un témoin oculaire, que nous citerons in fine, les défenseurs de la Croix-Verte étaient des mobiles de la Creuse et des francs-tireurs sarthois, placés en arrière-garde.

Par ailleurs, les 200 têtes de bétail ne pouvaient appartenir aux mobilisés, qui ne disposaient encore d'aucune logistique. Ce bétail appartenait soit à l'intendance d'un corps d'armée, soit au sieur Barthélémy, dont il a été parlé dans la deuxième partie. On n'oublie pas que depuis le 12 janvier, l'entrée en Mayenne de tout bovin en provenance de la Sarthe avait été interdit par arrêté préfectoral, à cause de l'épizootie de typhus.

*Malgré ce succès facile, les Allemands n'osèrent se risquer à franchir le pont, derrière lequel tenait encore le reste des mobilisés, et il leur fallut le concours de leur batterie d'avant-garde pour enlever la ville, à peine défendue par de pauvres diables n'ayant de soldats que le nom. Le XIII<sup>e</sup> corps s'y établit, lançant son avant-garde jusqu'à Piacé et ses avant-postes jusqu'à la Hutte. Entre temps, une compagnie prussienne envoyée en flanc-garde sur la gauche, s'emparait à Saint-Marceau de tout un convoi de munitions ; au total, les mobilisés avaient laissé 1400 des leurs aux mains de l'ennemi (Rousset).*

De toute évidence, ce convoi de munitions ne pouvait pas appartenir aux mobilisés. Il s'agissait là de traînards du 17<sup>e</sup> ou du 21<sup>e</sup> corps.

## **Le mot de la fin : témoignages locaux**

Selon un article rédigé par un historien local<sup>332</sup> d'après des notes plus anciennes laissées par des témoins de l'époque, et qui nous a été communiqué, les choses se sont passées de façon sensiblement différente de ce qu'il en a été dit par la suite.

Lorsque le colonel Bournel a voulu faire sauter le pont suspendu, le 13 janvier après le passage donc des troupes du 21<sup>e</sup> corps, **il en a été empêché** : « *il faut que Monsieur Dumans, maire de Beaumont, lutte contre lui, malgré la menace d'un revolver, pour empêcher l'exécution des ordres du colonel Bournel. Les ouvriers, commandé par celui-ci, firent semblant de creuser quelques trous aux abords du pont, puis sur les conseils du maire, cachèrent leurs outils* ». On retrouve là une préoccupation commune à la

---

<sup>332</sup> M. Jean Marie Foussard, maire honoraire de Beaumont, « d'après les notes de M. Huron, ancien secrétaire de mairie, et de l'abbé Besnard, ancien curé de Beaumont ». Nous lui devons également la communication du document qui va suivre, sur le combat de la Croix-Verte.

plupart des maires de cette époque : éviter les destructions, en particulier celle des ouvrages d'art ; le maire d'Alençon fera de même le lendemain.

Selon ce même historien local, le premier contact avec les Prussiens a eu lieu à la Croix-Verte, « *avec les mobiles (sic) chargés de la défense de Beaumont* » et au cours de ce combat, il y a eu « *des tués, des blessés et des prisonniers* ». Tandis qu'une colonne se dirigeait vers Orthon (à l'ouest de la Croix-Verte, d'où elle a probablement poursuivi vers Saint-Marceau) et une autre vers Beaurepaire (à l'est de la Croix-Verte, d'où elle s'est dirigée sur Vivoin), le gros de l'armée prussienne a tenté d'investir la ville. « *Mais ils ne s'aventurèrent pas sur le pont suspendu qu'ils croyaient effectivement miné. C'est par le vieux pont de pierre qu'ils s'engagèrent dans la ville, puis par la Grande Rue, qu'ils durent sabler pour permettre à leurs canons de monter dans cette rue qui était gelée* ».

Un violent combat se serait alors engagé ; les mobilisés de la Mayenne et de l'Orne, « *chargés de défendre la ville et commandés par le capitaine adjudant Pichot, ouvrirent le feu sur les assaillants dès la grande rue et la bataille se continua jusqu'à ce que la ville fût complètement investie* ».

L'historien note que les détails sur ce qui s'est passé en ville manquent. On sait seulement que des maisons furent incendiées, des registres de la mairie détruits, et que la ville fut victime des exactions habituelles : impositions, vols, pillages et saccages. On ignore le nombre précis de morts de part et d'autre. Allemands et Français furent inhumés dans deux fosses communes au cimetière de la ville : une pour les Français, une pour les Allemands.

Le capitaine Edmond Pichot, adjudant major du 1<sup>er</sup> bataillon, fut une des premières victimes de cette journée, « *tué d'un coup de feu vers 9 h 30 dans la Grande Rue* ». Paul Gestau, mobilisé de Gorron, fut identifié six mois plus tard, le 23 juillet, par son frère Constant qui, ayant été autorisé à faire ouvrir les fosses, le reconnut grâce à la chemise qu'il portait (il la lui avait offerte peu de temps avant). Les autres occupants de la fosse n'ont pas été identifiés. Sept mobilisés mayennais blessés sont décédés aux ambulances de l'Hospice ou de l'école des garçons, où ils avaient été transportés : Pascal Cornu, Jean Mulot, François Lefeuvre, Prosper Rousseau, Louis Gontier, Marin Mounier et Joseph Saulnier.

Nous citerons pour finir ce « *Récit d'un épisode par un témoin oculaire : combat de la Croix-Verte, samedi 14 janvier 1871* », publié en 1909 (Imprimerie ouvrière La Gutenberg, Versailles). Selon l'auteur, Auguste Mercier<sup>333</sup>, âgé de 12 ans et demeurant chez ses parents à la Croix-Verte à l'époque des faits, la défense de la Croix-Verte a été assurée par les francs-tireurs du capitaine Abot, de Ballon (Sarthe). Après une fusillade qui a duré deux heures et demie, un sous-officier des francs-tireurs nommé Avice « *lança sa phrase courte et sonore : C'est l'heure... Sauvons-nous !* ».

Les francs-tireurs se seraient alors enfuis vers Orthon, franchissant la Sarthe « *au gué Gaugoin que j'avais indiqué entièrement couvert de glace, la veille, au cantonnement au capitaine Abot ! Nous gagnâmes en un laps de temps la rive salvatrice pour se reconnaître et prendre la route d'Assé. L'arrière-garde, composée en partie de mobiles de la Creuse, avait suivi notre retraite* ».

Dans le compte rendu que le lieutenant-colonel Ramotowski télégraphia au préfet le 20 janvier à partir d'Ernée, il indiquait qu'il était arrivé le 17 janvier à Mayenne avec sa légion, sur ordre du colonel Bournel pour s'y reformer. Dirigé sur Ernée par le général Jaurès, il était cantonné à Saint-Denis-de-Gastines, par suite de l'encombrement des troupes à Ernée. Après avoir exposé l'état de son armement, il présentait ainsi l'état général de sa troupe :

*Beaucoup de sacs et d'effets ont été perdus. Comment obvier à ces inconvénients ? Aucun service d'intendance n'a été organisé depuis le départ de Laval, aucune provision de vivres n'a été faite, les officiers payeurs ne disposent plus que d'un jour de solde. Comment assurer la solde et à qui s'adresser ? L'effectif de certains bataillons est diminué de plus de moitié, les hommes n'ayant pas encore rejoint. Faut-il partir dans ses conditions, craignant une débâcle nouvelle ? Réponse immédiate. J'attends.*

---

<sup>333</sup> Auguste François Mercier, né en 1858 à Maresché (canton de Beaumont), matricule 12 au recrutement de Mamers, classe 1878. Attaché à l'Agence des bâtiments nationaux, à Versailles, lors de la publication de l'opuscule, en 1909.

## LA BATAILLE D'ALENÇON

L'intention première du général Chanzy, lorsqu'il lui apparut que la bataille du Mans était perdue, avait été de se replier sur Alençon pour s'y réunir au 19<sup>ème</sup> corps arrivant de Cherbourg et, de là, marcher sur Paris. On sait que ce plan ne fut pas accepté par la délégation de gouvernement à Bordeaux et qu'il fut invité à se diriger sur Laval. En tout état de cause, il convenait de s'assurer d'Alençon, soit pour s'y établir, soit pour se prémunir d'une possible poussée d'un ennemi signalé à Mortagne par le préfet de l'Orne.<sup>334</sup> Outre les mobilisés de la Mayenne, le général Chanzy avait dirigé sur Alençon les francs-tireurs de Paris, du colonel Lipowski.

**Le 15 janvier**, le XIII<sup>e</sup> corps prussien, qui s'était ouvert la veille et à coups de canon le passage à Beaumont-sur-Sarthe, poursuivait sa marche sur Alençon<sup>335</sup>. La 22<sup>ème</sup> division d'infanterie, qui fournissait l'avant-garde, suivait la chaussée principale, flanquée de la 17<sup>ème</sup> division, qui battait la campagne sur sa gauche, par Fresnay-sur-Sarthe, et de la 4<sup>ème</sup> division de cavalerie sur sa droite.

Un premier engagement va avoir lieu dans la matinée à Bethon, à mi-chemin entre Beaumont et Alençon ; il opposera deux bataillons de mobilisés et un escadron de francs-tireurs à l'avant-garde de la 22<sup>e</sup> division prussienne. Poursuivant sa progression sur la route venant du Mans, l'avant-garde prussienne va se heurter, en fin de matinée, aux troupes chargées de défendre Alençon. Les combats vont durer tout l'après-midi ; les défenseurs finiront par évacuer Alençon et battre en retraite en direction de Pré-en-Pail ; le XIII<sup>e</sup> corps entrera le lendemain dans la ville, d'où il poursuivra sa route vers Rouen.

Là encore, le comportement des mobilisés de la Mayenne est présenté sous un jour dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'est pas particulièrement glorieux :

***Nous ne parlerons que pour mémoire de 4000 mobilisés de la Mayenne et de l'Orne, débris de la colonne précédemment chargée de garder le pont de Beaumont, et qui s'enfuirent au premier coup de canon. Ces mobilisés avaient été envoyés au devant de l'ennemi à hauteur de Bethon*** (Rousset).

Dans un article publié en 2010 dans le numéro 78 de *L'Oribus*, nous nous étions efforcés de montrer que cette accusation, reprise et propagée par plusieurs auteurs, reposait probablement sur des renseignements puisés à une même source, dont l'objectivité et la fiabilité pouvaient légitimement être mises en doute : le rapport officiel du colonel Lipowski, qui ne nous est pas parvenu, mais dont la teneur générale nous est connue par un opuscule retraçant le parcours des francs-tireurs de Paris, publié en 1897<sup>336</sup>. Des informations complémentaires venues entre temps à notre connaissance, nous permettent de porter, aujourd'hui, un regard plus nuancé sur cette malheureuse affaire, qu'il convient, par ailleurs, de replacer localement dans son contexte, tant géographique que politique.

### Le champ de bataille et ses environs

Les combats vont en réalité se dérouler aux portes mêmes de la ville, sur la rive gauche de la Sarthe, aux abords du quartier de Monsort, sur un terrain dont il est difficile de se faire une idée précise de nos jours, car rattrapé depuis par l'urbanisation : la quasi-totalité du champ de bataille est désormais bâtie.

Les croquis joints aux documents de l'époque, quasi identiques, reposent par ailleurs sur une même base topographique inexacte et la forme donnée aux toponymes a pu évoluer jusqu'à nos jours. C'est ainsi que « Hautclair » ou « Hauteclair » cité dans la plupart des récits, désigne une ferme, un château et le bois qui les entourait ; il s'écrivait « Haute-Eclair » selon le cadastre de 1819 ; le château est celui de la Chevalerie, qui existe encore.

---

<sup>334</sup> Une brigade de la 4<sup>e</sup> division de cavalerie et la 12<sup>e</sup> brigade de cavalerie, qui couvraient l'aile droite du XIII<sup>e</sup> corps d'armée et marchaient vers l'Ouest, venant de Mamers.

<sup>335</sup> Simultanément, le X<sup>e</sup> corps d'armée, qui avait occupé le camp de Conlie et s'activait à récupérer le matériel abandonné par les mobilisés bretons, poussait sur Sillé-le-Guillaume un détachement qui, comme on l'a vu dans la 3<sup>e</sup> partie, allait être refoulé par le 21<sup>e</sup> corps d'armée du général Jaurès.

<sup>336</sup> *Ablis, Châteaudun, Alençon - Colonne mobile du général de Lipowski (1870-1871)*, Ed. Chamuel, Paris 1897.

Arçonnay s'étend de nos jours sur le côté ouest de la route du Mans, autour de ce qui était autrefois le village de Saint-Blaise. Le chef-lieu de la commune était alors le village aujourd'hui appelé « Le Vieux-Bourg », à l'est de la route. Les relations prussiennes mentionnent plus souvent Saint-Blaise qu'Arçonnay.

## De graves dissensions locales

Le comité de défense de l'Orne, présidé par le général de Malherbe, commandant en chef du département, avait prévu de défendre Alençon sur des positions fortifiées, préparées sur chacune des routes menant à la ville : Neufchâtel, à 12 kilomètres sur la route de Mamers ; Fyé, à 12 kilomètres sur la route du Mans ; Les Aulnais, à 6 kilomètres sur la route de Fresnay-sur-Sarthe. Il n'était pas question de livrer bataille dans la ville même, considérée comme ouverte.

Le préfet, Antonin Dubost, qui venait tout juste d'être nommé, était d'un tout autre avis. Dans une harangue à la garde sédentaire, rassemblée sur la place d'arme le matin du 14 janvier, il les encourage au combat : « *Il faut que tout homme de cœur fasse à la ville un rempart de son corps ; chacun de nous, avant d'aller au feu, doit faire son testament ; arrêter l'ennemi, c'est sauver l'armée de Chanzy, c'est sauver la patrie (de Neufville)<sup>337</sup> ».*

Si cette exhortation est assez bien accueillie, l'appel du préfet pour miner et faire sauter les ponts et dresser des barricades dans l'intérieur de la ville, ne l'est pas du tout. Les officiers de la garde nationale, le conseil municipal se refusent à ces mesures, dont le général de Malherbe dit par ailleurs tout ignorer. Le préfet prétend dans la soirée avoir reçu du ministre « *carte blanche pour diriger les opérations de la défense ; il est en correspondance avec le général Chanzy ; celui-ci et le ministre de la guerre, par des considérations qu'il ne peut rendre publique, regardent comme un intérêt de défense nationale que la ville d'Alençon combatte à outrance ; le salut de la patrie exige que la ville tienne jusqu'au lendemain dimanche à minuit ; il faut retarder l'ennemi par tous les moyens possibles, dut-il ne pas rester à Alençon pierre sur pierre (de Neufville)* ». Il refuse de communiquer au conseil municipal ces « instructions du ministre ».

**Le matin du 15 janvier**, le conseil municipal se réunit à l'Hôtel-de-Ville. Tous les conseillers sont d'avis que le Préfet, « *par une interprétation qui lui appartient, s'est créé un système de défense désastreux et ruineux pour Alençon ; et que son patriotisme qui ne peut être éclairé par des connaissances militaires auxquelles il est étranger, se fait illusion sur l'utilité de la rupture des ponts et de la guerre de barricades (de Neufville)* ». A l'unanimité, les conseillers font la déclaration suivante :

« *Le conseil proteste de son dévouement à la défense nationale ; il déclare au nom de la ville et de la garde nationale toute entière que la défense aux postes en avant de la ville, qui ont été indiqués par l'Autorité militaire, doit être énergiquement soutenue. Mais considérant que la rupture des ponts intérieurs et la défense dans l'enceinte même de la ville essentiellement ouverte, ne sont prescrites par aucun ordre spécial du ministre de la guerre et du général Chanzy ; considérant que l'Autorité militaire et le comité de défense ont pensé que la ville ne pouvait et ne devait être défendue que dans les postes avancés ; considérant qu'après l'abandon de ceux-ci, toute autre défense, en l'absence de forces et d'artillerie suffisantes, serait désastreuse sans être utile et compromettrait le mouvement de nos troupes : **il refuse énergiquement son concours aux ordres émanés du Préfet** » (de Neufville).*

Vers 10 heures, le général de Malherbe, présent lors de la déclaration, et le préfet, venu renouveler devant le conseil son intention de défendre énergiquement Alençon, ont un vif accrochage au sujet de la destruction des ponts. Se prévalant « *de pouvoirs absolus et d'instructions secrètes* », le préfet « *croit devoir saisir la direction de la Défense nationale ; et en effet, à peine sorti de l'Hôtel-de-Ville, il poursuit avec ardeur son plan de défense à outrance, tantôt à pied, tantôt à cheval, il parcourt les rues, appelle les citoyens aux armes, harangue les soldats, élève une barricade à l'entrée de la ville et signe des ordres*

---

<sup>337</sup> Cette citation, ainsi que les autres estampillées « de Neufville », sont extraites de l'article publié en 1883, dans le bulletin de la *Société historique et archéologique de l'Orne* (tome II) ; article rédigé par M. Martin Le Neuf de Neufville, témoin des événements en qualité de chef d'ambulance pendant la bataille.

*pressants pour miner les ponts* » (de Neufville). De son côté, le général de Malherbe envoie des soldats s'opposer, par la force si besoin, aux ingénieurs qui s'apprêtaient à miner les ponts.

Alors que cette guerre intestine se produit, les Prussiens arrivent en vue d'Alençon et des premières détonations se font entendre. La bataille s'engage ; ni le préfet, qui n'en a pas les compétences, ni le commandant militaire du département, dessaisi de ses prérogatives, ne vont réellement la diriger et il faudra attendre la réception, **en fin d'après-midi**, des télégrammes du ministre de la guerre et du général Chanzy, pour que les pouvoirs du général de Malherbe lui soient restitués officiellement : « *Ces dépêches portaient que le comité de défense seul devait prendre des mesures contre l'ennemi, et que nul ne devait être privé de sa part d'autorité et de responsabilité ; elles donnaient en outre au général le commandement des mobilisés* » (de Neufville).

De ce fait, la nature ayant horreur du vide, le colonel Lipowski a pu aisément se présenter comme le seul chef militaire sur le champ de bataille, coordonnant l'action des différentes troupes, donnant les ordres, décidant de l'engagement des réserves, prenant la décision de rompre le combat en fin de journée et organisant la retraite vers l'Ouest, en direction de Pré-en-Pail.

Dans une lettre adressée le 18 août 1871 au préfet de la Mayenne avec son rapport sur la campagne, le commandant Persigand, ex-commandant du 2<sup>e</sup> bataillon (Evron) de la 1<sup>ère</sup> légion (Laval) des mobilisés de la Mayenne, évoquait explicitement « *tous nos chefs supérieurs divisés* » et affirmait n'avoir reçu d'ordres que du seul lieutenant-colonel Tardy, commandant supérieur des mobilisés de l'Orne. Le rapport qui accompagnait la lettre ne figure malheureusement plus dans les archives de la Mayenne<sup>338</sup>.

## Les défenseurs d'Alençon

Les francs-tireurs de Paris, que le général Chanzy avait dirigés sur Alençon, représentaient une force d'environ 2000 hommes, organisée en deux bataillons. **Le colonel Lipowski**<sup>339</sup>, qui les commandait, était un ancien lieutenant de chasseurs à pied, saint-cyrien de la promotion 1862-1864, poussé vers la démission en juin 1870 pour avoir accumulé plus de dettes que de raison. Petit-fils d'un capitaine polonais ayant servi dans les armées de l'Empire<sup>340</sup>, fils d'un professeur de géométrie descriptive et de dessin linéaire<sup>341</sup>, il se titra par la suite « comte de Lipowski », sans justification connue. Ne souhaitant pas rester inactif alors que le sort des armes devenait contraire au pays, il s'enrôla dans les *francs-tireurs de Paris*, corps franc qui se constitua dès le 4 septembre. Il s'en fit rapidement choisir comme chef et parvint à imposer un minimum de discipline à cette troupe dont le comportement initial fut tout sauf exemplaire. Affecté à l'armée de la Loire, il se distingua particulièrement en organisant et dirigeant la défense de Châteaudun, le 18 octobre, ce qui lui valut la croix de chevalier de la Légion d'honneur, le 28 octobre et le grade de colonel le 17 novembre 1870<sup>342</sup>. Il avait pour adjoint le lieutenant-colonel **La Cécilia**<sup>343</sup>, qui avait participé à l'expédition *des Mille* de Garibaldi et se batta avec le grade de général dans les rangs de la *Commune* de Paris pendant la *Semaine sanglante*.

Selon l'opuscule déjà cité, outre ses francs-tireurs, le colonel Lipowski pouvait disposer, en outre, de quatre mille hommes environ, qui se répartissaient ainsi :

- un escadron du 11<sup>e</sup> chasseurs à cheval et huit pièces de montagne, faisant partie de sa colonne ;

---

<sup>338</sup> Un exemplaire se trouverait dans les archives de la *Société historique et archéologique du Maine*, où un étudiant en histoire dit, dans son mémoire de master 2, en 2017, l'avoir consulté.

<sup>339</sup> Joseph Antoine Ernest Lipowski, né à Strasbourg le 12 juin 1843.

<sup>340</sup> Albert Lipowski, capitaine au 1<sup>er</sup> régiment de la Vistule en 1810, chevalier de la Légion d'honneur, fait *chevalier* d'Empire par lettres patentes du 3 janvier 1812.

<sup>341</sup> Pierre Nicolas Lipowski, né à Saragosse le 26 juin 1810, naturalisé français le 5 avril 1848.

<sup>342</sup> Il sera nommé général de brigade le 20 janvier 1871 ; grades conférés à titre temporaire, dans l'armée auxiliaire.

<sup>343</sup> Napoléon La Cécilia, né à Tours en 1835, mort de la tuberculose à Alexandrie en 1878. Il avait été professeur de mathématiques à l'université d'Iena, professeur de sanscrit au collège asiatique de Naples. Réfugié en Angleterre après la Commune, il enseignera le français à la Royal Naval School de New Cross et deviendra membre de la Société philologique d'Angleterre.

- les mobilisés de l'Orne, commandés par les lieutenants-colonels Raulin et Tardy<sup>344</sup> ;
- les mobilisés de la Mayenne, lieutenant-colonel Bournel (sic) :
- une batterie d'artillerie (Mayenne) ;
- les francs-tireurs d'Alençon, du capitaine Huchet ;
- les francs-tireurs des Basses-Pyrénées du commandant Oustallet ;
- la gendarmerie de la région.

Le récit de la bataille de la même source mentionne en outre les francs-tireurs du Havre. L'artillerie est commandée par le capitaine Charner, « le frère de l'amiral ».

Selon Martin Le Neuf de Neuville, l'escadron de cavalerie appartient au 8<sup>e</sup> chasseurs et les 8 canons de montagne forment la 32<sup>e</sup> batterie bis d'artillerie de marine du commandant Lecuisinier...

Pour notre part, nous savons que le colonel Bournel était le 14 à Beaumont, mais pas le 15 à Alençon, où les mobilisés de la Mayenne (1<sup>ère</sup> légion, Laval, et 3<sup>e</sup> légion, Château-Gontier) étaient, selon le rapport déjà cité, commandés par le lieutenant-colonel Payen (3<sup>e</sup> légion) ; et qu'aucune batterie d'artillerie n'existait encore en Mayenne !

## Les faits selon Lipowski...

Le récit de la bataille consigné dans l'ouvrage de 1897 est, selon toute vraisemblance, fortement inspiré du rapport adressé par Lipowski au général Chanzy. Nous le reproduisons ici, quasiment in extenso.

*Dans la nuit du 14 au 15, le colonel de Lipowski envoya une reconnaissance avec le capitaine Coltelloni, sur la route du Mans, et la chargea de faire sauter le pont de Beaumont. Mais elle ne put accomplir sa mission, car elle rencontra en avant de Bethon, qui était occupé par cent cinquante mobilisés, l'avant-garde allemande ; elle fut donc obligée de rebrousser chemin et, à son retour, elle renseigna le colonel sur la marche de l'ennemi.*

*On était au cœur de l'hiver ; la neige tombait, épaisse, aveuglant nos soldats. (...).*

*Le bataillon des fusiliers occupe Saint-Blaise et garde l'artillerie. Malgré les rigueurs de la température, les hommes firent preuve, en général, de la plus grande endurance et leur courage ne se démentit pas un seul instant. Les mobilisés de l'Orne (lieutenant-colonel Raulin) sont en position près du chemin de fer, en avant de la route de Mamers. **Les mobilisés de la Mayenne (lieutenant-colonel Bournel) sont sur la droite avec leur batterie, dans le bois de Monsort.** Les francs-tireurs de Paris, des Basses-Pyrénées, d'Alençon, les volontaires du Havre, se déploient en tirailleurs, entre Arçonnay et le chemin de fer. Au centre se tient la réserve. L'artillerie du capitaine Charner (frère de l'amiral) est en batterie près du chemin de fer, en avant de la Sarthe (adjudant de La Bellière) et en avant de la Détourbe (lieutenant Le Cardinal), village où les défenseurs avaient construit des barricades.*

*L'artillerie ennemie prend position entre Saint-Gilles et le Coudray. Les premières colonnes allemandes sont arrêtées à la hauteur de l'avenue de Hautclair, par nos feux croisés. Nous occupons la ferme de Hautclair. Les Allemands appuient donc leur droite sur Saint-Paterne et leur gauche sur le bois de Hautclair.*

*Mais bientôt, attaqués sur toute la ligne, ils sont contraints à un mouvement en arrière. **Les mobilisés de la Mayenne reçoivent l'ordre de se porter en avant ; ces troupes, qui voyaient le feu pour la première fois, sont tellement impressionnées par la chute de quelques obus tombés dans leurs rangs, qu'elles se démoralisent et lâchent pied. C'est une débandade générale** qui permet aux Allemands de regagner le terrain perdu et d'attaquer la Détourbe. Mais là, ils sont arrêtés par le feu meurtrier des capitaines Duchamp, Chabrilat, Jacta, Echasson, des francs-tireurs de Paris.*

<sup>344</sup> Le lieutenant-colonel Raulin commandait probablement la légion d'Alençon, tandis que Tardy, avec le grade de colonel, était le commandant supérieur des mobilisés de l'Orne.

Sur notre gauche, une batterie allemande, placée entre la route de Mamers et Saint-Paterne, canonne nos pièces (...). Mais les capitaines... des francs-tireurs de Paris, ainsi que les mobilisés de l'Orne (lieutenant-colonel Raulin) ripostent vigoureusement aux attaques de l'ennemi et, après une lutte corps à corps (...), ils restent maîtres du terrain. Les francs-tireurs girondins et les francs-tireurs du Havre (commandant de Anonne) sont à Saint-Paterne. Les mobilisés de l'Orne et les francs-tireurs des Hautes-Pyrénées sont sur le chemin de fer, près de la maison du garde-barrière. Mais l'ennemi reçoit des renforts et nos troupes sont obligées de céder du terrain de ce côté.

Le colonel de Lipowski, entouré de ses officiers d'ordonnance (...) et le lieutenant-colonel de La Cécilia, parcourent de tous côtés la ligne de bataille et se portent aux endroits les plus dangereux.

Le capitaine d'artillerie Charner est renversé et contusionné par un éclat d'obus; ses pièces sont démontées et réduites au silence les unes après les autres. Les artilleurs hors de combat sont remplacés par des francs-tireurs (...). Le sergent-fourrier Villemot sauve une pièce démontée.

A ce moment de l'action, le colonel de Lipowski appelle le lieutenant-colonel de La Cécilia et lui ordonne de prendre le commandement de la réserve. « Portez-vous en avant sur la Détourbe, lui dit-il, et refoulez l'ennemi ». La Cécilia reçoit les ordres de son chef, rassemble ses hommes et, après leur avoir adressé une mâle et patriotique exhortation, les entraîne au plus fort du danger. L'élan est superbe; La Cécilia, à cheval, encourage ses hommes sous la mitraille et leur fait exécuter trois charges à la baïonnette qui contraignent l'ennemi à se retirer sur l'avenue de Hautclair. Le capitaine Duchamp, du cimetière de Monsort, s'élanche sur l'artillerie ennemie. Il donne l'exemple à ses hommes et fait le coup de feu. Il est cependant obligé de se retirer, malgré l'intrépidité des lieutenants Colson et Girardin et des francs-tireurs de Paris, au premier rang desquels se trouvent (...) qui avaient pour mission de tirer sur les artilleurs ennemis.

A la Détourbe, nos canons se taisent : les artilleurs sont hors de combat. Les francs-tireurs s'attellent aux pièces. C'est là qu'est tué... et le brave capitaine Duchamp, qui commande cette troupe héroïque, est frappé mortellement d'une balle en pleine poitrine.

L'ennemi prononce son mouvement en avant de Saint-Paterne. Arrivé là, il s'arrête, remettant au lendemain son effort décisif. La nuit arrive; le colonel de Lipowski ordonne alors la retraite et charge le lieutenant-colonel de La Cécilia de la couvrir. Les Allemands fortifient leur position et, fidèles à leurs habitudes, allument des incendies à la Détourbe et à Saint-Paterne. Le but que nous poursuivions était atteint : la retraite du général Chanzy ne pouvait plus être inquiétée (colonne mobile Lipowski).

On notera que cette relation, assez succincte, ne fait aucunement état d'un commandement militaire extérieur aux francs-tireurs dirigeant la manœuvre. Tout se passe comme si, investi d'une mission à lui confiée par le général Chanzy, le colonel Lipowski avait exercé seul le commandement, remplissant auprès du préfet une fonction normalement dévolue à un commandant militaire du département, dont l'existence n'est même pas évoquée. Sauf de façon allusive, pour qui connaît le contexte et peut lire entre les lignes. La relation de la bataille est précédée de ces lignes :

Sur la demande du préfet de l'Orne, M. Antonin Dubost, qui signalait l'ennemi du côté de Mortagne, le colonel de Lipowski reçut le 9 janvier, du général Chanzy qui se retirait après la bataille du Mans sur Laval et Mayenne, l'ordre de se diriger sur Alençon et de s'y maintenir.

Antonin Dubost, qui montra beaucoup d'énergie et de patriotisme, exhorte la population à imiter l'héroïsme des habitants de Châteaudun. Il veut qu'on résiste jusqu'à la dernière extrémité. « C'est le salut du pays qui l'exige ». Malheureusement, le courageux préfet voit ses efforts paralysés et se heurte à une coupable inertie, à une opposition irréductible (Colonne Lipowski).

## **Selon Le Neuf de Neuville...**

**Martin le Neuf de Neuville**, dont nous avons déjà parlé, était présent certes sur les lieux, mais comme responsable d'une ambulance. Il n'est pas avéré qu'il ait été personnellement témoin de l'ensemble des combats qu'il relate. Il a toutefois pu interroger les témoins et dit avoir complété ses

informations avec celles publiées par la suite. On peut donc considérer sa version comme assez crédible.

Il évoque en premier lieu les dispositions qui avaient été prises avant l'arrivée « des Lipowski », comme on désignait alors les francs-tireurs de Paris : « 14 janvier 1871 (...) Depuis longtemps les mobilisés de l'Orne et de la Mayenne gardaient la ville contre une surprise de la part des Allemands et bivouaquaient en avant, sur les routes du Mans, de Fresnay, de Mamers ; le service d'éclaireurs était réservé aux gendarmes et à un escadron de chasseurs ». Il s'agit là des grands'gardes placées sur les positions fortifiées établies, par le comité de défense, à bonne distance d'Alençon. On rappellera à ce propos qu'en sus de ces positions, le colonel Bournel avait envoyé, le 12 janvier à la demande du général de Malherbe, un bataillon des mobilisés de la Mayenne au Mesle-sur-Sarthe, à une vingtaine de kilomètres sur la route de Mortagne-au-Perche.

Après avoir relaté les manifestations de la profonde divergence de vues entre le préfet d'une part, le conseil municipal et le général de Malherbe d'autre part, l'auteur en vient à la bataille elle-même, qui commence en fin de matinée.

A ce moment [peu après 10 heures, ndlr] se firent entendre les détonations lointaines du canon. Les Prussiens étaient à Bérus, à huit kilomètres de la ville ; ils abordaient la côte de la Feuillère, c'était l'avant-garde de la 22<sup>e</sup> division du 13<sup>e</sup> corps d'armée prussienne et un escadron du 13<sup>e</sup> hussards sous les ordres du général de Wittlich : dans le village étaient embusqués 43 francs-tireurs détachés le matin vers Beaumont pour faire sauter un pont du chemin de fer, situé dans cette direction ; ce détachement était sous les ordres du capitaine Prosper Brunnière, de Paris ; il fait sur l'avant-garde un feu rapide et meurtrier : le combat s'engage, le canon retentit ; cette poignée de braves arrête l'ennemi ; elle cède le terrain seulement lorsqu'elle reconnaît la présence d'un véritable corps d'armée et parvient à regagner Alençon à force d'héroïsme et à sauver son convoi composé de sept voitures chargées de munitions (de Neufville).

Bérus est sur la route de Fresnay-sur-Sarthe. Lipowski parle plutôt de Bethon, sur la route du Mans. Peut-être y a-t-il eu accrochage sur chacun de ces deux sites.

La retraite des grand'gardes est inquiétée par les soldats allemands ; les batteries se dressent sur les points culminants de la Feuillère et précipitent leur tir ; ensuite, elles avancent vers Alençon sans interrompre leur feu ; elles sont arrêtées à la hauteur du hameau du Coudray, à deux kilomètres du quartier de Monsort, par les obus des canons français ; elles se jettent aussitôt dans les champs et prennent position entre les villages du Coudray et de Saint-Gilles, près de deux ormeaux placés sur un soulèvement de terre (de Neufville).

Les grand'gardes ici mentionnées sont-elles celles censées occuper les positions avancées de Neufchâtel, Fyé et des Aulnais ? Rien ne permet de l'affirmer. Plus loin, un passage laisse entendre que celle de Neufchâtel au moins a été occupée. Par ailleurs, le général Chanzy, en parlant des mobilisés de l'Orne et de la Mayenne disponibles à Alençon, ajoute dans son ouvrage que « Deux de ces bataillons envoyés au devant de l'ennemi durent se replier et entraînent les autres ». Quoiqu'il en soit, le plan initialement prévu par le comité de défense n'a pas été exécuté : faute de continuité dans l'exercice du commandement, les combats ne se dérouleront pas à distance, mais aux abords mêmes d'Alençon.

Pendant le combat des avant-gardes, le quartier général français était établi sur la place d'armes ; des compagnies de francs-tireurs et de mobilisés couraient à leur poste de combat, commandés par le colonel Raulin et le capitaine Oustalet. Vers onze heures deux compagnies de francs-tireurs envahissent la demeure isolée d'un nommé Leroux, au hameau de la Détourbe, sur la route du Mans ; ils enlèvent meubles, portes, barriques et planches, dressent une demi-barricade, s'embusquent les uns derrière ce rempart improvisé, les autres dans les appartements de cette maison, et arrêtent l'infanterie prussienne près de l'avenue de Hauteclair ; en même temps, huit de nos canons se masquent, sur la route derrière cette même habitation, et leur feu bien nourri et bien dirigé contraint les batteries ennemies à ne pas dépasser le village du Coudray ; les canons français sont soutenus par quatre nouvelles compagnies de francs-tireurs ; ce premier engagement causa des pertes sensibles aux Allemands.

Sur la gauche de l'ennemi, les francs-tireurs Lipowski **et des mobilisés** occupent déjà la ferme Hauteclair ; les compagnies se développent en tirailleurs, elles s'appuient vers leur droite sur le bois de Hauteclair et se relient vers leur gauche au village de Saint-Pater : chaque arbre, chaque pli de terrain, chaque haie, chaque maison abrite un soldat qui fusille les Allemands encore à découvert sur la route du Mans (de Neufville).

On sait, par Lipowski, que les mobilisés qui occupaient le secteur de Hauteclair (bois, ferme et Château), étaient de la Mayenne, ceux de l'Orne étant placés à gauche, du côté de Saint-Paterne. Quand avaient-ils été mis en place ? Difficile de le savoir. Le texte ci-dessus ne rapporte que la montée en ligne de mobilisés de l'Orne (lieutenant-colonel Raulin) et de francs-tireurs des Basses-Pyrénées (commandant ou capitaine Oustallet).

Cette attaque foudroyante est heureuse ; l'ennemi recule ; ses batteries elles-mêmes font un mouvement en arrière ; **ordre est donné aux mobilisés de la Mayenne d'appuyer les troupes engagées** ; alors arrive une nouvelle batterie prussienne, c'est la 2<sup>e</sup> batterie légère, elle prend position auprès de la batterie d'avant-garde ; au même moment une troisième batterie s'établissait sur la gauche de la route du côté Hauteclair, **des obus éclatent de toutes parts, le désordre se met dans les rangs des mobilisés et cause la panique** : les Prussiens voient l'hésitation et la déroute, ils reprennent l'offensive avec avantage et regagnent leurs positions. **Le corps de francs-tireurs en réserve, furieux de la conduite des mobilisés, accueille les fuyards à coups de fusil** (de Neufville).

Là, c'est net : il y aurait bien eu panique et fuite. On devine que les troupes engagées étaient les francs-tireurs placés dans le secteur Hauteclair ; les mobilisés auxquels on a demandé de les appuyer devaient donc être ceux déjà en place dans le bois de Hauteclair. Les francs-tireurs en réserve étaient à Monsort, selon Lipowski. On verra un peu plus loin qu'une partie des mobilisés en fuite se sont réfugiés dans le cimetière de Monsort.

Les troupes reculaient, des renforts viennent de la place d'armes, c'étaient encore des mobilisés qui voyaient le feu pour la première fois, un contretemps fâcheux vint compromettre leur courage : six de nos canons étant venus à manquer de munitions, avaient quitté le champ de bataille ; ils furent rencontrés dans les rues de Monsort par ces jeunes troupes : celles-ci crurent à une retraite générale, et aussitôt **elles hésitèrent à marcher au combat** (de Neufville).

« Elles hésitèrent à marcher » est un euphémisme : d'autres documents, moins bienveillants, parlent là de refus net de monter en ligne et de fuite. L'auteur ne le précise pas, mais il est dit par ailleurs qu'il s'agissait, là aussi, de mobilisés de la Mayenne.

De ce côté, notre succès était dès lors compromis et la lutte inégale ; deux canons tenaient encore, mais vers quatre heures, l'un d'eux fut démonté par un obus : il fallut tout l'héroïsme des servants pour le sauver. Sur plusieurs points, la bataille manquait de direction : la bravoure intelligente et individuelle suppléait au commandement. Les francs-tireurs postés dans la ferme de Hauteclair avaient dès le début du combat facilité aux nôtres un mouvement sur la gauche de l'ennemi, et nous l'avons vu, cette attaque eut réussi sans l'arrivée de la quatrième batterie lourde prussienne et sans une panique soudaine. Depuis, il fallut abandonner la ferme et se retirer dans les bois de Hauteclair sous le feu du canon. Cet avantage des Prussiens ne fut pas connu de quelques francs-tireurs embusqués dans le chemin creux, aux hauts bords plantés, se dirigeant d'Alençon vers Arconnay, et ces malheureux pris à revers furent décimés par les Allemands invisibles derrière ces bâtiments. Ceux-ci dirigèrent aussitôt la fusillade dans la direction du **cimetière de Monsort où s'étaient retranchés de nombreux mobilisés**, et sur le bois de Hauteclair rempli de francs-tireurs qui prenaient en flanc les colonnes prussiennes et les inquiétaient d'une manière sérieuse (de Neufville).

Les mobilisés retranchés dans le cimetière ne pouvaient être que des Mayennais. Ils étaient probablement arrivés là après la panique qui les avait chassés du bois de Hauteclair ; peut-être dissuadés d'aller plus loin par les fusils des francs-tireurs en attente à Monsort ?...

Par malheur aucune batterie ne prit position sur ces hauteurs dominantes et boisées ; elles eussent vite divisé et troublé le feu des Prussiens ; peut-être les Lipowski craignirent-ils de se voir couper de leur ligne de retraite par l'ennemi accourant par la route de Fresnay où se trouvaient des bataillons de la 17<sup>e</sup> division prussienne, ou arrivant sur leurs derrières par les chemins de Bérus ou d'Arconnay à Hesloup ; aussi se

bornèrent-ils à diriger, d'après de prudents avis, **quelques canons Lipowski** sur cette voie, pour protéger cette ligne importante et au moins annoncer l'arrivée de l'ennemi.

Les « Lipowski » ne disposaient, à notre connaissance, que des huit canons de montagne arrivés avec eux. Six d'entre eux avaient quitté le champ de bataille, à court de munitions ; il n'en restait donc que deux, dont celui qui se voit démonté et que les francs-tireurs sauvent de justesse en s'y attelant. On ne peut donc que s'interroger sur ces « *quelques canons Lipowski* » supplémentaires ici mentionnés. On continue de même à s'interroger sur la batterie que Lipowski associait à la Mayenne dans son inventaire des forces disponibles.

*Sur la gauche des Français, dans la direction de Saint-Paterne, la bataille éprouvait les mêmes péripéties. Le matin, dès leur arrivée au hameau du Coudray, les Prussiens avaient lancé vers le village de Saint-Gilles le bataillon des fusiliers du 83<sup>e</sup> ; ils voulaient garder leur droite contre toute surprise. Les mobilisés de l'Orne et quatre compagnies de francs-tireurs postés à Saint-Paterne et cachés derrière les haies avançaient à leur rencontre ; un feu de mousqueterie bien nourri contraignit l'ennemi à reculer derrière le village ; c'était au même instant que nos troupes obtenaient sur la route du Mans le seul succès de la journée. Pleins d'ardeur, nos mobilisés se préparaient à débusquer les Prussiens de Saint-Gilles ; soudain, sur leurs derrières, ils entendent le feu roulant de l'artillerie ; ils s'arrêtent et se replient sur Saint-Paterne.*

*Il était trois heures ; de fortes colonnes ennemies débouchaient de ce côté, elles se composaient de la 10<sup>e</sup> brigade de cavalerie, appuyée du 1<sup>er</sup> bataillon du 32<sup>e</sup> et de la batterie à cheval du 11<sup>e</sup> corps, elles arrivaient par la route d'Ancinnes ; à la même heure apparaissent sur la route de Mamers de nouveaux bataillons du 94<sup>e</sup> et de l'artillerie sous les ordres du général de Bredow ; ces forces sont accueillies par une vigoureuse fusillade ; depuis ce matin **des troupes françaises** venues d'Alençon ou **accourues au bruit du canon de la barricade de Neufchâtel** gardaient le bourg : le verger du presbytère, les rues du village, la cour du château, les murs du jardin abritent des francs-tireurs et des mobilisés ; les Prussiens n'osent entrer dans Saint-Paterne : ils font halte à cinq cents mètres, dressent leurs batteries dans un champ situé sur leur gauche, près de la route de Mamers, et ouvrent à bout portant sur les maisons un feu formidable (de Neufville).*

Si l'auteur est bien renseigné, on en déduit que la position fortifiée de Neufchâtel, au moins, a été occupée comme le prévoyait le plan comité de défense.

*Plus loin, les mobilisés de l'Orne se concentraient et se mettaient en bataille près du chemin de fer ; les Allemands, maîtres de Saint-Paterne, se précipitent dans une ferme à portée de cette position, et la fusillade recommence (...) **Le combat est acharné, les mobilisés font preuve de solidité**, ils résistent au nombre et ne se retirent que sur le point d'être tournés sur leur gauche par l'ennemi qui se développait dans la direction de la Sarthe et de la fabrique d'Ozé. Plusieurs mobilisés enflammés par la lutte se défendirent avec vigueur dans la maison du garde-barrière : là eut lieu un combat terrible, corps à corps, à la baïonnette (de Neufville).*

Toute cette partie, que nous avons « allégée » car elle ne concerne pas vraiment notre sujet, est consacrée aux actions dans la partie orientale du champ de bataille (sur la gauche du dispositif français), où se battaient les mobilisés de l'Orne. Doit-on vraiment s'étonner de les voir nettement plus combattifs que leurs voisins mayennais ? Ils défendaient, eux, leur terre et leurs foyers... On touche là aux limites de ce qu'il est possible d'attendre d'une troupe aussi improvisée.

*Pendant que la cavalerie, les fantassins et les canons forçaient nos troupes à se rapprocher d'Alençon et à défendre le terrain pied à pied, les obus pleuvaient sur la ville. Le quartier de Monsort le plus rapproché fut le premier bombardé (...) La garde nationale appelée sous les armes gardait les rues de Monsort et arrêtait les fuyards qui se dérobaient au combat (de Neufville).*

Il s'agit, bien entendu, de la fraction de la garde nationale sédentaire qui n'avait pas été mobilisée. Elle était commandée par le général Jean Anatole Eudes de Boistertre (1810-1892), commandeur de la Légion d'honneur, qui n'était pas un inconnu en Mayenne, car il avait épousé une fille du commandant (du génie) Jean Baptiste Clément Moullin de la Blanchère, de Saint-Pierre-des-Nids.

*Ce fut alors que des télégrammes de Chanzy et du ministre de la guerre confirmèrent et **restituèrent les pouvoirs au général de Malherbe** ; ces dépêches portaient que le comité de défense seul devait prendre*

des mesures contre l'ennemi, et que nul ne devait être privé de sa part d'autorité et de responsabilité ; elles donnaient en outre au général le commandement des mobilisés. Il devenait urgent de prendre une sage résolution et d'assurer la retraite des soldats : un conseil de guerre se réunit et décida que les troupes devaient le soir même évacuer la ville ; en même temps **ordre fut donné aux Lipowski** de maintenir l'ennemi jusqu'à la nuit (de Neufville).

Dépossédé par le préfet de la responsabilité d'organiser la défense de la ville, le général de Malherbe ne semble pas être intervenu pendant le déroulement de la bataille et il ne reprend la direction des opérations qu'une fois l'affaire terminée, pour ordonner la retraite ; « détail » que le colonel Lipowski ne croit pas utile de signaler dans la relation publiée en 1897... Les deux hommes étaient faits pour ne pas s'entendre.

Vers cinq heures, le 83<sup>e</sup> régiment prussien ne trouvant plus de canons sur la route du Mans, s'était avancé sur le hameau de la Détourbe ; le capitaine Duchamp veut prendre l'ennemi en flanc, il entraîne ses hommes vers le cimetière, mais il est tué à la tête de sa compagnie, ses soldats exécutent néanmoins le mouvement et dirigent sur les Allemands une vive fusillade, ceux-ci sont arrêtés ; alors les francs-tireurs et les mobilisés de l'Orne, en réserve près de la barricade, s'élancent à leur rencontre à la baïonnette. Le choc est rude et l'ennemi culbuté est contraint de regagner l'avenue de Hauteclair, après avoir éprouvé quelques pertes. Ce fut la dernière action de la journée : **la vaillance et l'intrépidité** des francs-tireurs, des mobilisés de l'Orne **et de quelques officiers de la Mayenne** avaient trompé les Prussiens sur la force de nos troupes, aussi l'ennemi persuadé qu'il était en présence d'un corps d'armée de Chanzy et certain qu'il serait attaqué le lendemain, travailla-t-il toute la nuit à élever une barricade au village du Coudray en vue d'un effort décisif (de Neufville).

La mention ici faite de « quelques officiers » de la Mayenne, qui auraient pris part au combat, est visiblement restrictive et implique que, dans l'esprit de l'auteur du moins, leur vaillance et leur intrépidité n'ont pas été partagées par leurs hommes. C'est donc sous cet angle qu'il convient d'interpréter le premier des documents qui suivent.

## Des témoignages plus nuancés

Avant de conclure et d'admettre que, de toute évidence, les mobilisés de la Mayenne n'ont pas brillé par leur courage le 15 janvier à Alençon, nous versons au dossier deux témoignages, qui apportent à cette affaire un éclairage plus nuancé et moins tranché.

Le premier est cette lettre que le **colonel Tardy**, commandant supérieur des mobilisés de l'Orne<sup>345</sup>, a adressé au commandant Persigand, commandant du 2<sup>e</sup> bataillon (Évron) de la 1<sup>ère</sup> légion (Laval) des mobilisés de la Mayenne.

« Mon cher commandant, je reçois votre lettre aujourd'hui par la poste ... Dans mon rapport adressé à l'autorité après l'affaire du 15 devant Alençon, je n'ai cité en particulier aucun bataillon, chacun ayant fait son devoir autant que pouvaient le faire des troupes non exercées. Vous savez comme moi, mon cher commandant, combien **il était impossible de distinguer à quel bataillon appartenaient les hommes que nous avons auprès de nous**. J'aurais bien désiré avoir un rapport particulier de vous, après l'affaire, mais comme nous avons été séparés, il ne m'a pas été possible de vous le demander ; seulement je puis vous dire et je vous autorise à le faire connaître ; c'est que je n'ai pas oublié le brave commandant qui était près de moi lorsque nous recevions la pluie de mitraille des Prussiens ; que je me rappelle très bien le sang froid et le calme qu'il a montré lorsqu'un éclat d'obus lui a emporté la manche de son pardessus, et surtout les paroles qu'il m'a adressées à ce moment : "colonel, les Prussiens viennent de me dire bonjour". Et c'est à ce moment que j'ai su en lui demandant qu'il était le commandant Persigand de la Mayenne. Aussi je suis heureux de vous dire que vous êtes l'objet d'une citation toute spéciale, que j'ai sollicité pour vous la croix de la Légion d'honneur<sup>346</sup>. Serai-je assez heureux pour voir tous les braves qui m'ont assisté dans cette

<sup>345</sup> Henri Pierre Marius Tardy (1806-1883). Ancien capitaine d'artillerie de marine, nommé colonel des mobilisés de l'Orne le 22 décembre 1870 ; commandant par intérim de la subdivision de l'Orne le 22 janvier 1871 ; passé ensuite à la 3<sup>e</sup> brigade de la division Gougéard et licencié le 15 mars 1871..

<sup>346</sup> Jean Constant Persigand sera nommé chevalier de la Légion d'honneur le 17 septembre 1871.

journée obtenir les récompenses si justement méritées, je l'ignore, mais toutefois je ne perds pas espoir, et bien dans la crainte que mon premier rapport ne soit pas parvenu, j'en ai adressé un second au général Dargent (commandant le 19<sup>ème</sup> corps d'armée, ndlr), et je vais en transmettre un 3<sup>ème</sup> au Ministre de la Guerre (à ce sujet je vous prie de m'envoyer de suite vos prénoms, votre âge, vos services antérieurs et l'époque de votre entrée dans les mobilisés). **Vous savez toutes les faveurs qui ont été accordées aux francs-tireurs Lipowski ; j'espère qu'il sera accordé à ceux qui ont plus qu'eux fait leur devoir la journée du 15 janvier car sans cela nous ressemblerions fort à la fable, nous aurions tiré les marrons du feu et Lipowski les croquerait.** Agrérez mon cher commandant l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués » (Arch. Mayenne, 1M 491, dossier Persigand).

On peut penser, à la lecture de cette lettre, que le commandant Persigand était encore entouré de ses hommes lorsque le colonel Tardy a remarqué sa présence à ses côtés. A cet instant du moins, des mobilisés de la Mayenne se trouvaient sous « *la pluie de mitraille des Prussiens* » et ne faisaient pas mine de s'enfuir en laissant leur commandant seul, ce que le rédacteur de la lettre n'aurait sans doute pas hésité à évoquer. La remarque concernant les francs-tireurs Lipowski ne surprendra pas ceux un peu au fait de l'état d'esprit qui animait généralement ce type d'unités ; on en a vu une belle manifestation dans la relation des faits reproduite plus haut...

Le second témoignage est extrait de l'ouvrage « *L'armée de la Loire, relation anecdotique de la campagne* », de Grenest<sup>347</sup>, publié en 1893. Il émane d'un officier des francs-tireurs, dont l'auteur ne donne malheureusement pas le nom, mais qui pourrait être le capitaine Coltelloni, que Lipowski avait envoyé dans la nuit du 14 au 15 en reconnaissance sur la route du Mans.

Lorsque ce capitaine arrive à hauteur de Bethon, « *il voit nos grand'gardes de mobilisés se replier devant les Prussiens qui s'avancent de Beaumont. Quand l'avant-garde allemande arrive devant Bethon, où se trouvent environ 150 mobilisés et francs-tireurs, la fusillade s'engage, le capitaine C... encourage ses hommes, et le combat dure jusqu'à ce que des volées d'obus nous obligent à nous retirer sur Alençon. Les mobilisés ont eu 3 hommes blessés et les francs-tireurs 2* » (Grenest).

Le texte expose ensuite le dispositif adopté par le colonel de Lipowski, puis se poursuit par la relation sommaire des opérations :

« *Les mobilisés de l'Orne, colonel Raulin, sont envoyés sur la gauche, entre la Sarthe, le chemin de fer et la route de Mamers. Ceux de la Mayenne, colonel Bournel, sont placés à la droite de notre ligne, en avant de Monsort, vers la ferme de Hauteclair. Les francs-tireurs de Paris, des Basses-Pyrénées, du Havre et d'Alençon se déploient en tirailleurs, sur toute la ligne comprise entre la Sarthe et Arçonnay... Le temps est froid, la neige épaisse... Bientôt la fusillade s'engage sur toute la ligne, mais notre artillerie bien dirigée arrête la marche des Prussiens. **Sur la droite, les mobilisés de la Mayenne et les francs-tireurs de Paris reçoivent les Prussiens par des feux meurtriers et leur font subir des pertes sérieuses.** L'artillerie allemande tonne sur nos soldats et sur nos batteries. Son feu bien dirigé, sa cavalerie et son infanterie forcent nos premières lignes de tirailleurs à reculer jusqu'à la Détourbe...*

**Un renfort de mobiles de la Mayenne**, conduit par le lieutenant-colonel La Cécilia, se porte sur la Détourbe. Ces soldats qui, pour la première fois voient le feu, sont tellement impressionnés par les obus qui tombent dans leurs rangs, qu'ils lâchent pied. Devant cette débandade, les francs-tireurs crient aux mobilisés qu'ils vont tirer sur eux s'ils continuent à reculer. Cette menace est aussitôt suivie de quelques coups de fusils ; mais heureusement aucun mobilisé ne tombe » (Grenest).

Là, il est indéniable qu'il y a eu panique et débandade ; mais elle n'aurait concerné que ceux des mobilisés qui, restés jusque alors en attente sur la place d'armes, ont été jetés dans la mêlée en cours d'action, au moment où l'affaire devenait extrêmement chaude ; et non pas ceux qui, placés d'emblée à la droite du dispositif, ont vu les Prussiens arriver et se battent toujours aux côtés des francs-tireurs. Ceux-là ne se retirèrent que lorsque l'ordre en fut donné :

---

<sup>347</sup> Eugène Désiré Edouard Sergent, dit Grenest ; historien militaire. Son ouvrage *L'armée de l'Est* a obtenu en 1895 le prix Monbinne de l'Académie française.

« Le capitaine Charner (qui commandait l'artillerie, ndlr), n'ayant plus de munitions, est rentré en ville sur l'ordre de Lipowski, et l'artillerie allemande décime toujours notre droite... Le colonel de Lipowski ordonne la retraite et charge les francs-tireurs de Paris de la soutenir. Sur la droite, à Monsort et à la Détourbe, les compagnies Duchamp, etc. **surveillent la retraite des mobilisés de la Mayenne** et se retirent en continuant le feu<sup>348</sup> » (Grenest).

Il semblerait donc, au vu de cette version des événements, que les mobilisés de la Mayenne se sont trouvés partagés en deux groupes, placés par les circonstances dans des situations différentes et ayant eu, de ce fait, des comportements également différents.

Le premier groupe comprenait probablement les deux bataillons envoyés en grand'garde sur la route du Mans, ceux que les francs-tireurs du capitaine Coltelloni ont rejoints à Bethon et avec lesquels ils ont retraité devant la poussée de l'avant-garde prussienne. Ce premier groupe, peut-être renforcé d'éléments mis en place dans la matinée, a pris position dans le secteur de Hauteclair et a combattu aux côtés des francs-tireurs. Le commandant Persigand en faisait peut-être partie.

Un second groupe, constitué de ceux conservés en réserve, à Monsort ou sur la place d'armes, n'avait donc pas encore vu le feu lorsqu'il a été envoyé, en cours d'après-midi, pour appuyer le mouvement offensif en cours. Ce serait eux et eux seuls qui, pris de panique en recevant leurs premiers obus, se sont débandés et ont fui, en désordre. Ce point est implicitement confirmé Henri Beaudouin dans *L'occupation d'Alençon par les Prussiens en 1871*, publié en 1896 à Alençon. Parlant des mobilisés en général, il écrit :

*Malheureusement, un certain nombre des nôtres donna l'exemple de la plus déplorable défection. Des mobilisés de la Mayenne, chargés en effet d'appuyer nos troupes, n'eurent pas plutôt reçu dans leurs rangs quelques obus que, sans même décharger leurs armes, ils s'enfuirent en désordre, compromettant ainsi l'action qu'ils venaient assurer. C'est en vain que les francs-tireurs les accueillent à coups de fusil ; il arrive ce qui arrive souvent dans les paniques : la peur ne laisse plus de place à la raison, et ces soldats indignes aiment mieux périr d'une balle française que de s'exposer aux coups des Prussiens. On prétend que plusieurs en effet furent victimes de leur lâcheté* (Grenest).

Là, c'est clairement les mobilisés de la Mayenne appelés en renfort qui, recevant des obus, ont fui. Mais s'ils furent les premiers à le faire, ils ne furent pas les seuls et le propos de l'auteur vise en fait les mobilisés de l'Orne lorsqu'il évoque *l'exemple de la plus déplorable défection* donné par un *certain nombre des nôtres*. Après avoir stigmatisé la fuite des mobilisés de la Mayenne, l'auteur révèle que ceux qui furent appelés à leur tour, pour suppléer la défaillance des Mayennais, se comportèrent de la même façon, se sauvant même plus vite que les premiers !

*J'ai été, comme bien d'autres, témoin des hésitations du général et de son inquiétude en envoyant au feu des troupes si peu sûres. Mieux valait encore pourtant en essayer que d'abandonner la partie ; et de nouveaux bataillons allèrent pour remplacer ceux qui fuyaient. Ils prirent hélas ! la fuite comme eux et plus vite qu'eux. Il suffisait d'ailleurs d'assister à leur départ pour prévoir ce qu'ils feraient. A voir ces hommes cachant leurs armes dans la neige, s'esquivant quand ils le pouvaient, se glissant le long du chemin dans les maisons, se cachant dans les caves et dans les greniers, il n'était pas difficile de conclure ce qu'on pouvait attendre d'eux* (Grenest).

En préambule, l'auteur avait émis les doutes les plus formels sur la valeur combattive et l'humeur guerrière de la garde nationale mobilisée en général, sur celle de l'Orne en particulier, et il annonçait la déception qu'on allait éprouver en la lançant en masse contre les bataillons de l'armée régulière ennemie. Il poursuivait son propos par ces lignes :

*Quant aux mobilisés de la Mayenne, il n'était pas besoin d'attendre l'événement pour les juger et eux-mêmes avaient pris soin de donner leur mesure. « Qu'on nous fasse faire chez nous, disaient-ils, la guerre de buissons, et l'on verra de quoi nous sommes capables ; mais pour Alençon, les Prussiens y*

---

<sup>348</sup> Le capitaine Duchamp serait tombé au cours de ce décrochage.

peuvent venir ; ce n'est pas nous qui le défendront. Alençon nous a fait coucher sur la paille<sup>349</sup> ; qu'il ne compte pas que nous tirions pour lui un coup de fusil » (...) *Quelque peu donc qu'il y ait à attendre de troupes jeunes, sans expérience, sans discipline, armées de fusils à piston dont les cartouches n'étaient pas toujours de calibre, celles-là se montrèrent encore au dessous de ce qu'on pouvait raisonnablement présumer.*

***Je tiens toutefois à ne pas laisser à un jugement aussi sévère plus d'étendue qu'il ne doit comporter. Plusieurs compagnies, un bataillon presque entier même, cherchèrent en effet à racheter les mauvaises dispositions de leurs camarades*** (Grenest).

Tous n'ont peut-être pas fui, mais le mal était fait et la défaillance de quelques uns à suffit pour jeter l'opprobre sur tous.

Nous ne nous étendrons pas sur les relations des faits telles que l'on peut les lire dans l'ouvrage du général Chanzy ou dans celui du commandant Rousset : elles sont toutes les deux établies à partir du rapport du colonel Lipowski, dont on vient de montrer le crédit tout limité qu'il convenait de lui accorder. Le commandant Rousset y ajoute des précisions, tirées des documents publiés par l'état-major allemand mais sans intérêt particulier en ce qui nous concerne, relatives aux unités allemandes auxquelles les défenseurs d'Alençon ont eu affaire.

## Épilogue

Considérée comme mineure, l'affaire n'a pas donné lieu à de grands développements dans la relation de la campagne par l'état-major prussien. L'édition abrégée de 1872 se borne, pour ce qui concerne Alençon, au paragraphe suivant, très approximatif :

*A la suite de la bataille du Mans, le 21<sup>e</sup> corps avait commencé sa retraite dans la direction d'Alençon ; mais parvenu à Beaumont, il avait obliqué à l'Ouest et il rétrogradait maintenant sur Mayenne. Après le combat de Beaumont, le XIII<sup>e</sup> corps ne rencontra donc plus aucune résistance dans sa marche ultérieure sur Alençon. Dans la soirée du 16, et peu avant d'arriver à cette ville, l'avant-garde se trouve en face de corps francs et de gardes nationaux mobilisés, sous les ordres de Lipowski (8000 hommes environ) ; mais pendant la nuit et après un court engagement, ces troupes disparaissaient vers l'Ouest<sup>350</sup>.*

Quoi qu'il en soit, au soir du 15 janvier, tous ceux qui se trouvaient à Alençon étaient en route vers l'ouest, par un temps exécrable, la neige et le froid se conjuguant pour rendre la retraite encore plus difficile. Les premiers arrivèrent dans la nuit à Pré-en-Pail, où ils eurent la chance de trouver un homme qui sut se hisser à la hauteur des circonstances : le maire de Pré-en-Pail.

Depuis Saint-Denis-sur-Sarthon où il s'était arrêté, le préfet Antonin Dubost télégraphia à 2 h 14 le 16 janvier au général Chanzy (à Sillé-le-Guillaume), et au ministre de la guerre et de l'intérieur, à Bordeaux :

*Nous nous sommes battus jusqu'à la nuit. Je voulais à toutes forces conserver nos positions et je crois que nous le pourrons. En l'absence de certains travaux de défense et de munitions, Lipowski n'a pas voulu. Nous sommes ce matin à 8 kilomètres d'Alençon, à Saint-Denis. Je demande derechef que nous y retournions. On envoie des éclaireurs, nous allons voir.*

*La bataille a été belle. Nous avons affaire à 5 ou 6000 hommes et une forte artillerie. Nous avons 300 hommes hors de combat ; notre artillerie en a eu à elle seule 30 et son lieutenant blessé, mais je n'avais de vrais soldats que ceux de Lipowski, sauf un bataillon de l'Orne.*

---

<sup>349</sup> L'auteur ajoute que les mobilisés ignoraient que c'est à la demande de leur encadrement, qui voulait les conserver sous la main, qu'ils n'avaient pas été cantonnés chez l'habitant, mais regroupés dans les halles et bâtiments publics.

<sup>350</sup> *Opérations des armées allemandes depuis la bataille de Sedan*, par W. Blume, major au grand état-major prussien, traduction Costa de Serda, Paris, 1872.

*Les mobilisés ont lâchement fui comme une volée de moineaux malgré les feux de peloton que j'ai fait exécuter sur eux. Leur colonel voulait se brûler la cervelle de désespoir. **Le général Malherbe est un misérable.** Quelques heures avant l'action il a fait croiser la baïonnette sur mes ouvriers qui exécutaient des travaux de défense. Je vous adresse un rapport. Si nous ne retournons pas à Alençon, nous nous dirigerons vers Carrouges et Flers – A. Dubost.*

## A PRÉ-EN-PAIL

Au soir du 15 janvier 1871, les troupes qui défendaient Alençon avaient évacué la ville et se repliaient vers l'ouest, par la route de Bretagne. Les francs-tireurs de Lipowski s'arrêtèrent à Saint-Denis-sur-Sarthon avec le préfet Dubost, tandis que les autres poursuivirent leur marche jusqu'à Pré-en-Pail, où ils commencèrent à arriver dans la nuit, épuisés, affamés et démunis de tout.

Cet épisode nous est bien connu par les nombreux témoignages versés après coup au dossier<sup>351</sup> de celui qui fut considéré comme l'artisan du sauvetage et l'organisateur de ce qu'on qualifierait de nos jours d'opération humanitaire : **Amédée Fichet**, le maire de Pré-en-Pail. Tous les témoignages concordent : il fut l'homme qu'il fallait dans ces circonstances exceptionnelles. Usant de toute son autorité et mobilisant les énergies, il mit tout en œuvre pour héberger et nourrir ces milliers de soldats qui affluaient, faisant cuire du pain, organisant des ambulances pour les malades et les blessés. Mieux : lorsque les Prussiens se présentèrent pour effectuer leurs réquisitions après le départ des troupes, il ne céda pas à la panique, rappela celles-ci et contribua à la mise en défense de sa commune.

Avant de produire les plus significatifs de ces témoignages, dont chacun éclaire plus particulièrement un point précis de l'affaire, nous reproduisons ci-après une relation, malheureusement anonyme et non datée, conservée dans les archives municipales de Pré-en-Pail<sup>352</sup>.

### **Chronique municipale : « Principaux événements**

#### *qui se sont passés à Pré-en-Pail pendant et après la guerre ».*

*A la suite de l'affaire de la Fourche (Sarthe) où nos troupes se battirent avec le plus grand courage, Pré-en-Pail vit arriver vers le 5 janvier des soldats appartenant à diverses armes, lesquels sauvaient un matériel composé de pièces de canons et de mitrailleuses assez considérable. Le maire dirigea sur Flers (Orne) ces hommes et leur matériel ; le même jour on annonça à la municipalité qu'une centaine de francs-tireurs de la Gironde qui s'étaient également battus à la Fourche et qui se croyaient poursuivis par l'ennemi était resté dans les neiges très abondantes à ce moment au village de la Lacelle (Orne) sur la limite du département de la Mayenne ; des voitures réquisitionnées à la hâte partirent pour cet endroit et ramenèrent à Pré-en-Pail dans la nuit les malheureux francs-tireurs qu'un combat meurtrier avait décimés. Ils reçurent dans la ville de la part des habitants les plus grands soins et purent se diriger le lendemain sur Couterne sous les ordres de leur brave commandant Dutréville.*

*Le lendemain, la préfecture de l'Orne (**préfet monsieur Christophle**) qui croyait à la prise de la ville d'Alençon par les troupes ennemies qui s'approchaient à marche forcée de cette ville, dirigeait sur Pré-en-Pail une quarantaine de voitures contenant les archives de cette préfecture et des objets de la plus haute importance ; le soin de leur éloignement fut confié au maire de Pré-en-Pail, qui dirigea ce nombreux matériel sur une localité éloignée.*

**L'affaire de la Fourche** évoquée au début du récit peut laisser perplexe. Deux combats portent ce nom, qui désigne un lieu-dit des confins de l'Orne et de l'Eure-et-Loir, sur la route de Nogent-le-Rotrou à Dreux, à la bifurcation avec la route de Chartres, soit à 90 km environ de Pré-en-Pail. Le premier eut lieu le 21 novembre 1870 selon une inscription portée sur une colonne élevée à Marchemaisons (Orne) à la mémoire d'un capitaine tué à ce combat. On se souvient de l'émoi causé jusqu'en Mayenne le 22 novembre par l'annonce de l'arrivée imminente des Prussiens ; c'est à cette même date que la formation, au camp de Conlie, de la division de Bretagne a débuté.

<sup>351</sup> Archives de la Mayenne, 1 M 484, dossier Fichet.

<sup>352</sup> Archives de la Mayenne, E dépôt 136, cote 4 H 1.

Le second, plus important, opposa les 5 et 6 janvier 1871 la colonne mobile du général Rousseau, aile gauche de l'armée de la Loire, à un détachement du XIII<sup>ème</sup> corps prussien en marche vers Le Mans. Des rescapés de ce dernier combat n'ont matériellement pas pu atteindre Pré-en-Pail le 5, ni même le 6 janvier. De plus, leur arrivée aurait eu lieu la veille de l'évacuation des archives de la préfecture de l'Orne par le préfet Christophle, dont on sait qu'il n'était plus en fonction le 5 janvier, remplacé par Antonin Dubost.

Il semble donc y avoir eu, dans l'esprit du rédacteur, une confusion dans les suites des deux combats dits « de la Fourche ». L'évacuation des archives de la Préfecture de l'Orne a probablement eu lieu après l'affaire de novembre ; le flot de troupes en retraite a dû arriver après l'affaire des 5 et 6 janvier. Quoi qu'il en soit, on retiendra que Pré-en-Pail ne découvrit pas les dures réalités de la guerre dans la nuit du 15 au 16 janvier, mais s'était déjà en quelque sorte « fait la main » quelques jours auparavant, en accueillant un premier flot de rescapés.

*Dans la nuit du 15 au 16 janvier arrivèrent à Pré-en-Pail, après le sanglant combat qui s'était livré à Alençon entre les troupes françaises, composées de troupes régulières, en partie de francs-tireurs Lipowsky, de mobiles et mobilisés de la Mayenne, et les troupes allemandes sous les ordres du grand duc de Mecklembourg, arrivèrent des soldats en très grande quantité battant en retraite sur Pré-en-Pail. Le général de Malherbe qui commandait le département de l'Orne se trouvait avec sa famille au milieu de ces troupes. Les soldats reçurent l'accueil le plus chaleureux de la part des habitants. Ils purent réparer leurs forces épuisées par un repos de quelques heures et se diriger sur la Ferté-Macé. Le général de Malherbe, non rassuré sur la marche de l'ennemi sur Pré-en-Pail, pria le maire de prendre des renseignements, ce que fit ce dernier en organisant un service d'éclaireurs sur divers points et notamment sur la route d'Alençon. L'ennemi ne vint pas.*

Le préfet Dubost était resté à Saint-Denis-sur-Sarthon, d'où il espérait pouvoir repartir sur Alençon, comme on l'a vu plus haut. Visiblement, il ne faisait pas voiture commune avec le général de Malherbe ! Ce dernier confirme les propos du récit municipal dans deux lettres qu'il adressa le 9 septembre 1871 au maire, puis le 14 mai 1872 au conseil municipal, et dont nous reparlerons plus loin.

*Beaucoup de soldats blessés au combat d'Alençon et d'autres malades furent obligés de rester à Pré-en-Pail. Des ambulances devenant indispensables, la municipalité fit appel aux habitants et, dans une seule nuit, recueillit le matériel nécessaire à une cinquantaine de lits. Ce fut le commencement des ambulances, les premières de la Mayenne, lesquelles devaient rendre tant de services plus tard.*

Vingt mobilisés sont au total décédés à Pré-en-Pail entre le 21 janvier et le 18 février, tous à l'ambulance installée dans la salle d'asile (école maternelle) de la commune. Il faut y adjoindre Louise Marie Manceau, supérieure et directrice de l'école des « Dames sœurs » de Pré-en-Pail, décédée le 23 février de la variole contractée en soignant les soldats malades ; la municipalité décida de l'inhumer au milieu de ceux qu'elle avait soignés. Le docteur Doisneau, chirurgien major de la 1<sup>ère</sup> légion des mobilisés (Laval) témoignera de l'activité du maire pour mettre rapidement à sa disposition plus de cent lits, soit dans des établissements communaux, soit chez des particuliers.

*Parmi les morts que leurs camarades n'avaient pas voulu laisser sur le champ de bataille d'Alençon se trouvait un jeune capitaine de francs-tireurs, qui fut inhumé à Pré-en-Pail. Le lendemain le colonel Bournel, à la tête d'un corps de mobilisés de la Mayenne qui s'était également battu à Beaumont (Sarthe), arrivait à Pré-en-Pail avec 8000 hommes, beaucoup de malades et plusieurs blessés. Il occupa Pré-en-Pail pendant 2 jours, y laissa ses blessés et ses malades et se rendit à Couterne où était situé à cette époque le quartier du général Gougéard.*

Le nom de ce capitaine, dont l'acte de décès n'a pas été dressé à Pré-en-Pail, reste à découvrir. Le colonel Bournel arrivait pour sa part de Beaumont, en passant par Bais, puis Gesvres. Stricto sensu, il n'amenait avec lui que la légion du lieutenant-colonel Ramotowski. Les 8.000 hommes ici mentionnés comprennent à l'évidence les deux autres légions, qui arrivaient d'Alençon. Il a, lui aussi, témoigné de l'action du maire, dans une lettre adressée au ministre de la guerre, dont il sera reparlé plus loin.

Mais le maire ne va pas se contenter de jouer les bons samaritains. Préoccupé comme tous ses collègues de la sécurité de ses administrés, il va se placer d'emblée dans le camp de ceux qui ne

misent pas sur une soumission totale à l'occupant, dans l'espoir d'adoucir ses exigences et de limiter les dégâts. Là où nombre d'autres maires s'efforcèrent d'éloigner les troupes se proposant de défendre leur ville, celui de Pré-en-Pail va, au contraire, organiser la résistance et rappeler des troupes à la rescousse.

*Dans cet intervalle, la municipalité de Pré-en-Pail restait sans moyen de défense, l'ennemi occupant Alençon et n'étant qu'à 23 km de Pré-en-Pail. L'on organisa pas moins dans un but patriotique un service d'espions destiné à renseigner le quartier général français qui se trouvait à 39 km d'Alençon. Des espions déguisés de toutes les façons se rendaient dans cette dernière ville et épiaient au milieu de l'armée allemande ce qui se faisait.*

**Enfin le 20 janvier** survint à Pré-en-Pail, au moment où on y comptait le moins, une patrouille prussienne forte d'environ 40 hommes, qui se présenta à la mairie et y demanda le maire. Ce dernier avait réuni quelque temps auparavant son conseil municipal ; il en avait reçu plein pouvoir, il pouvait donc traiter comme bon lui semblerait avec l'ennemi. L'officier prussien qui commandait le détachement dont il vient d'être parlé annonça à la municipalité que le lendemain la ville serait occupée par 2000 hommes de troupe, 300 chevaux et 2 batteries d'artillerie, le tout commandé par 58 officiers ; qu'il fallait faire préparer le logement pour ces troupes, vivres, etc. Le maire promit tout car il savait que la résistance que l'on pourrait opposer à ces exigences ne pourrait servir aux intérêts de sa ville, mais aussi il savait qu'il ne serait pas donné suite aux réquisitions que communiquait l'ennemi parce qu'il avait, au moment où l'officier les lui faisait, envoyé l'un de ses amis, officier dans la garde nationale sédentaire, prévenir les francs-tireurs de la Gironde, dont il connaissait la position et qui se trouvaient à 8 km de Pré-en-Pail, sur la route de Domfront, en les priant d'arriver dans la nuit à Pré-en-Pail et de prévenir les troupes françaises qui étaient à Couterne.

*Les francs-tireurs arrivèrent 2 heures après le départ des Prussiens ; ceux-ci étaient déjà loin. Ils avaient laissé, en venant à Pré-en-Pail, 200 des leurs au village de la Lacelle à 4 km de cette ville. Dans la nuit les troupes françaises composées de quelques compagnies de francs-tireurs, de mobiles et de mobilisés, arrivèrent à marche forcée à Pré-en-Pail. Elles étaient commandées par le colonel Bournel, par les lieutenants-colonels Métairie et Ramotowski, leur effectif s'élevait à 6000 hommes environ.*

Le capitaine Lemaire, dont il sera question plus loin, conducteur de travaux aux Ponts et chaussées dans le civil, était l'officier de l'état-major du colonel Bournel ; dans une lettre qu'il adressera en mai 1872 au conseil municipal de Pré-en-Pail, il situe l'arrivée de la patrouille prussienne au 19 janvier matin. La lettre du maire demandant aux mobilisés de revenir, leur était parvenue dans l'après-midi du 19. Le lieutenant-colonel Payen, qui commandait la légion de Château-Gontier, avait été, on s'en souvient, envoyé le 12 janvier sur le Mesle-sur-Sarthe avec ses deux bataillons de mobilisés. Il n'avait pas encore rejoint. Les 6000 hommes avec lesquels le colonel Bournel revient à Pré-en-Pail correspondent à peu près à l'effectif des deux légions de Laval (Métairie) et Mayenne (Romotowski).

*Elles occupèrent la ville, principalement l'église qui fut mise en état de défense. Des barricades faites avec des voitures, des arbres et autres objets furent dressées sur toutes les routes conduisant à Pré-en-Pail ; elles furent établies sous la surveillance du capitaine Lemaire, ancien conducteur des Ponts et chaussées. Les troupes les gardèrent. Vers 2 heures de l'après-midi le bruit se répandit que l'ennemi arrivait. Le maire fit fermer toutes les habitations de la ville et on se prépara à la défense ; l'attente fut vaine. 2 éclaireurs se présentèrent à quelque distance, sur le chemin de grande communication n° 44 et s'en retournèrent à bride abattue. Des francs-tireurs postés non loin de là sur leur passage en tuèrent un et blessèrent l'autre qu'ils firent prisonnier ; ils le ramenèrent à Pré-en-Pail ; le maire le dirigea sur le quartier général français.*

*Ces troupes occupèrent Pré-en-Pail pendant 15 jours. Elles exploraient le pays ; c'est vers cette époque qu'elles prirent part avec la garde nationale sédentaire de Pré-en-Pail au combat de Gesvres qui eut lieu le 23 janvier au lieu des bois dits du Chat-Maçon. L'ennemi perdit beaucoup d'hommes, plusieurs prisonniers furent faits et quelques uns des nôtres restèrent sur le terrain et furent ramenés à Pré-en-Pail dans la nuit du combat et inhumés dans le cimetière de cette ville. Ce combat fit le plus grand honneur aux troupes françaises qui y prirent part, lesquelles furent étonnées de ne pas trouver à leur retour l'ennemi à Pré-en-Pail. En effet, si l'ennemi qui devait arriver dans cette ville n'y vint pas, c'est parce qu'il fut prévenu par 2*

espions français que le maire de Pré-en-Pail avait fait occuper la ville par des troupes françaises. Ces espions, pris plus tard, furent fusillés sur le champ de foire de la ville en présence des troupes.

Pendant l'occupation de Pré-en-Pail par les troupes, plusieurs espions allemands et français furent arrêtés. Deux se firent justice eux-mêmes, on les trouva morts dans la prison, et deux réussirent à s'évader. Ces derniers avaient été arrêtés par le maire seul, une nuit qu'ils étaient logés dans un hôtel de sa ville. Il avait remarqué à leur démarche la veille qu'ils étaient à la solde d'ennemis et, tout en risquant sa vie, il entra armé dans la chambre qu'ils occupaient et les arrêta ; ils étaient munis de faux papiers et leur culpabilité était flagrante ; il les remit aux autorités militaires qui les laissèrent échapper. Le corps des mobilisés de la Mayenne, pendant son séjour à Pré-en-Pail, fut pourvu de tout ce dont il avait besoin vivres etc., par les soins du maire qu'un arrêté du colonel Bournel avait nommé intendant militaire des mobilisés de la Mayenne.

Les ambulances après la bataille d'Alençon qui eut lieu le 15 janvier reçurent des blessés allemands et français, des varioliques en très grande quantité ; elles fonctionnèrent longtemps après les événements dont nous parlons. On ne saurait rendre trop justice aux médecins militaires qui apportèrent tous leurs soins aux malades dans ces pénibles circonstances.

L'état civil de Pré-en-Pail ne contient qu'un seul acte de décès que l'on puisse attribuer à l'un des espions qui, selon le récit municipal dont nous venons de prendre connaissance, ont rencontré leur destin dans cette commune : un dénommé Winner, originaire de Strasbourg, décédé dans la nuit du 27 au 28 janvier « dans une chambre dépendant de la gendarmerie de Pré-en-Pail » ; né en 1818, il aurait été employé en dernier lieu comme domestique à l'asile d'aliénés de Saint-Dizier. Aucune mention n'est faite des deux fusillés, qui font toutefois l'objet d'un rapport du capitaine Lemaire au colonel Bournel. Traduits le 21 janvier devant une cour martiale réunie à Pré-en-Pail, convaincus de connivence avec l'ennemi et d'espionnage, condamnés à mort, ils ont été fusillés le lendemain à 9 h 15 sur le champ de foire, devant les deux bataillons de mobilisés stationnés dans la commune. « Les condamnés ont été prévenus ce matin à 8 heures que l'arrêt rendu contre eux allait avoir son cours. Remis entre les mains des aumôniers des bataillons de mobilisés, ils ont eu le temps de se préparer à l'expiation que leurs actes leur avaient fait encourir ». Toujours selon le capitaine Lemaire, la population approuvait ce jugement, qui la débarrassait de deux individus mal famés, tout à la fois méprisés et craints. « Cette exécution servira d'exemple. La population est fermement décidée à arrêter tous les gens sans aveu qui se trouveraient dans le pays. Acte de décès a été dressé par M. le maire de Pré-en-Pail pour être remis aux familles des deux condamnés ». L'un était dit « du canton de Pré-en-Pail », l'autre de Saint-Calais.

## **Le maire Amédée Fichet, l'homme de la situation**

Il est temps d'en dire un peu plus sur ce maire, qui a su se montrer à la hauteur de la situation en ces circonstances aussi difficiles.

**Amédée Fichet** était né à Pré-en-Pail le 28 décembre 1835, d'un père limonadier originaire de Soulgé-le-Ganelon dans la Sarthe, et d'une mère elle-même fille d'un entrepreneur des ponts et chaussées ; il était l'aîné de 5 enfants. Il ne s'était pas fait particulièrement remarquer avant les événements dramatiques de janvier 1871. Il devait cependant jouir d'une certaine considération, car il avait été choisi pour présider la commission prévue pour remplacer le conseil municipal de l'époque impériale. Il s'opposa cependant à la dissolution, refusa cette présidence et le conseil municipal fut maintenu. Le prestige qui s'attacha à son action le fit élire ensuite régulièrement et il fut dès lors l'inamovible maire et conseiller général du canton, jusqu'à sa mort survenue le 27 janvier 1900 dans une clinique du Mans. Révoqué à deux reprises par les gouvernements « de l'ordre moral » (en 1874 et en 1877), il ne se trouva personne pour accepter de le remplacer. Marié en 1866 à Couterne avec une demoiselle Appert, il n'eut pas d'enfant.

Fiers à juste titre de l'efficace dévouement de leur maire, les conseillers municipaux de Pré-en-Pail se mirent en devoir de le faire nommer dans la Légion d'honneur et sollicitèrent les témoignages de tous ceux qui avaient pu apprécier ses services. Une unanimité dans les éloges s'ensuivit.

**Le général de Malherbe**, en premier lieu, adressa cette lettre le 14 mai 1872 au conseil municipal de Pré-en-Pail :

*Informé de votre intention de solliciter une récompense en faveur de votre maire et conseiller général, Monsieur Fichet, pour les services par lui rendus pendant la guerre, j'éprouve le besoin et même le devoir, bien que je n'aie pas pu les apprécier tous, de vous faire connaître combien ce digne magistrat s'est dévoué pour les troupes que je commandais à l'affaire d'Alençon le 15 janvier 1871 qui, attaquées par un ennemi six ou sept fois supérieur en nombre et en moyens d'action, résistèrent pendant plus de quatre heures à l'attaque mais furent obligées de battre en retraite et dont une partie gagna votre localité dans la nuit du 15 au 16 janvier, en parcourant une route couverte d'une neige épaisse et épuisée par la fatigue des marches et du combat et par la privation de nourriture ; elles reçurent des habitants, tant par leur bon vouloir que par les encouragements et l'activité infatigable du maire tous les secours les plus dévoués.*

*Monsieur Fichet fit en cette circonstance des efforts inouïs pour leur faire donner abri et vivres et il fallu un dévouement aussi patriotique et aussi actif que celui qu'il déploya en cette occasion pour créer des ressources indispensables mais qu'il était presque impossible de trouver dans une localité épuisée par des réquisitions sans nombre qui lui avaient été précédemment faites. Après avoir fait donner aux hommes des abris que la rigueur du temps réclamait, il trouva le moyen de leur faire faire du pain et le 16 dans la journée les hommes avaient pu réparer par une nourriture indispensable les forces que les privations leur avaient fait perdre.*

*Inquiet sur la marche de l'ennemi que j'avais laissé en arrière et privé de tout moyen de m'éclairer n'ayant pas la moindre cavalerie, et ne pouvant me servir de fantassins harassés et incapables de marcher, ce fut encore Monsieur Fichet qui parvint à me faire donner des renseignements sur la position de l'ennemi qui n'avait pas dépassé Alençon où il n'était que le 16 janvier, ce qui me permit de laisser aux hommes une journée pour se reposer et pour marcher ensuite sur La Ferté-Macé et Flers où je devais provisoirement me rendre.*

**Le capitaine Lemaire** ensuite, dont on a vu qu'il était l'officier d'état-major du colonel Bournel, écrivit pour sa part le 22 mai 1872 :

*J'ai peut-être été plus à même qu'aucun autre officier de pouvoir juger tout ce qu'à fait Monsieur Fichet car, capitaine d'état-major du colonel Bournel, j'étais chargé de transmettre ses ordres et de veiller à leur exécution. Je puis donc dire que jour et nuit et pendant plus d'un mois, j'ai vu Monsieur le maire de Pré-en-Pail au poste qu'il avait accepté, s'occupant d'envoyer chercher des bestiaux, des farines, faisant allumer les fours et distribuant lui-même, chez lui, au milieu de la nuit les vivres qu'il avait approvisionnés dans la journée.*

*Toutes les fois que le colonel Bournel ainsi que les lieutenants-colonels sous ses ordres ont eu des exprès à faire partir soit de jour soit de nuit, Monsieur Fichet s'est toujours chargé de ce soin ainsi que du service des courriers et grâce à sa diligence dans cette occasion le général Chanzy a pu recevoir en temps opportun les dépêches que contenaient un ballon tombé à Soulgé-le-Gandon. Monsieur Fichet mérite certainement aussi la reconnaissance des troupes pour le service des ambulances ; il a été le créateur des ambulances du Département et en a organisé quatre dans le canton de Pré-en-Pail qui, sous sa surveillance immédiate, ont toujours parfaitement fonctionné...*

**Le colonel Bournel**, enfin, qui écrivit en 1872 directement au ministre de la guerre :

*... Arrivant dans sa ville le 16 janvier 1871, après le combat de Beaumont (Sarthe) je pus, grâce à l'énergie que déploya monsieur Fichet, au zèle qu'il mit, faire reposer mes hommes, les nourrir, soigner les malades nombreux et les blessés qui de tous côtés venaient se reformer à Pré-en-Pail.*

*Lorsque la deuxième fois je revins occuper pour la défendre la ville de Pré-en-Pail, où j'étais du reste appelé par le maire, je ne crus pas mieux faire que d'appeler Monsieur Fichet et de lui confier des fonctions militaires qu'à l'avance je savais donner à un homme capable de les remplir ; j'arrivais avec 10000 hommes, j'étais sans vivres, sans argent, je pouvais réquisitionner il est vrai mais je prévoyais le désordre qui en résulterait. Je fis autre chose, je nommai Monsieur le maire de Pré-en-Pail mon intendant militaire, avec l'ordre d'organiser militairement tous les services de vivres, d'approvisionnement, tout ce qui était nécessaire.*

L'ordre, l'intelligente et infatigable initiative que mit Monsieur Fichet me fit voir que je ne m'étais pas trompé. ... Les troupes disséminées dans le canton de Pré-en-Pail et même hors du canton furent approvisionnées par les soins de Monsieur Fichet. Les difficultés qu'il rencontra ont été grandes. Il eut à lutter contre l'égoïsme de plusieurs, il avança des sommes considérables à ceux qui ne voulurent pas remettre leurs marchandises, etc. L'Etat a donc en même temps gagné car un ordre parfait a présidé à ces opérations.

Là ne s'est pas borné les services que sous mes yeux je lui ai vu rendre et que j'ai réclamés de son patriotisme. Appelé par lui pour défendre la ville menacée par l'ennemi qui occupait Alençon et qui avait envoyé le 19 janvier une patrouille à Pré-en-Pail laquelle annonçait pour le 20 un corps de 2000 hommes, je m'occupai de mettre en état de défense Pré-en-Pail. Monsieur Fichet se mit à ma disposition et déploya une activité sans exemple. Il fit distribuer à ses gardes nationaux des munitions et les encouragea à seconder nos troupes. Du reste, Monsieur Fichet a été 10 ans officier de la garde nationale et est encore lieutenant honoraire de la compagnie de sapeurs-pompiers de la ville.

Monsieur Fichet en appelant les troupes françaises ne calculait que l'honneur et courait un danger assez grand si elles n'étaient pas venues car l'ennemi savait par des espions qui furent fusillés plus tard à Pré-en-Pail que le maire, aussitôt après le départ de la patrouille prussienne avait fait prévenir les chefs supérieurs de l'armée française qui étaient à 12 km et qui pouvaient ne pas venir.

Pour me résumer, Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous dire qu'aucun homme à mes yeux n'a plus mérité de l'Etat que le maire de Pré-en-Pail. Tout ce qui pouvait être humainement fait l'a été avec un désintéressement sans borne ; ambulances créées par lui dans le canton, où tant de varioleux ont été soignés, services d'éclaireurs faits sous sa direction, espions dangereux arrêtés par lui, dépêches importantes arrivées par ballon le 28 janvier et que j'ai remises au maire pour qu'il prît toutes dispositions afin qu'elles parviennent à Laval au Général Chanzy à qui elles étaient adressées, etc.

Les services administratifs sont aussi au dessus de tout éloge et si chacun eut fait au Pays les sacrifices qu'a faits le maire de Pré-en-Pail, l'ennemi n'aurait pas foulé le sol de tant de localités où la défaillance le laissait entrer. J'ose espérer, Monsieur le Ministre, que vous verrez dans cet exposé un homme à récompenser et un patriote éprouvé dont la modestie égale le mérite ...

Marchand de vins et d'eaux-de-vie dans un pays où le commerce de l'eau minérale n'avait encore enrichi personne (un contrôleur des contributions indirectes sera blâmé pour s'être montré trop accommodant vis-à-vis des pratiques comptables discutables de l'intéressé), il n'avait pas que des amis et les nombreux témoignages et interventions en vue de lui faire obtenir la Légion d'honneur durent vaincre beaucoup de réticences avant d'aboutir... le 28 juin 1893 seulement !

## A GESVRES : UN CAPITAINÉ COURAGEUX

Dans son rapport sur *La deuxième armée de la Loire*, le général Chanzy notait :

**Le 18 janvier :** Le colonel Bournel, avec les mobilisés de la Mayenne, était à Pré-en-Pail et décidé à s'y maintenir vigoureusement.

**Le 23 janvier :** Les renseignements recueillis par les reconnaissances ne signalèrent aucun mouvement menaçant pour nos positions. Les troupes ennemies, parties d'Alençon, se dirigeaient décidément sur Rouen par Bernay, tout en dissimulant leur marche derrière des partis qui battaient constamment le pays. A Gesvres, en avant de Villaines, les mobilisés de la Mayenne du colonel Bournel et les habitants du pays avaient infligé des pertes sensibles à une reconnaissance de dragons prussiens ; quelques uhlands avaient paru à Jublains et s'étaient avancés jusqu'à [Saint-Martin-de-]Connée (Chanzy).

Le général Chanzy se référait pour cela à un télégramme du colonel Bournel, envoyé le même jour et placardé aussitôt sous forme d'affiches dans toute la Mayenne, par ordre du préfet :

Pré-en-Pail, 23 janvier 1871 – Monsieur le Préfet,

**Les habitants de Gesvres se défendent héroïquement** contre des forces prussiennes **assez considérables** ; ils leur ont pris plusieurs voitures, plusieurs chevaux, tué 12 hommes.

De Gesvres partira le signal du tocsin qui devra être **le signal du soulèvement général de toute la Mayenne**. Le mouvement est magnifique. Ceux qui n'ont pas d'armes ont pris leurs fourches, leurs fusils. A ces populations patriotiques, j'ai envoyé les secours nécessaires pour organiser une résistance sérieuse. Couptrain, Pré-en-Pail, Villaines, Javron, la Poôté que j'occupe avec cinq bataillons revenus de leur première stupeur, demandent et des armes et des munitions.

Que ce mouvement soit encouragé, soutenu, et cet incendie se répandra sur la France toute entière. Honneur aux habitants de Gesvres, et à ceux qui imiteront cet exemple ! (Arch. de la Mayenne).

On reconnaît là le lyrisme un brin exalté de celui qui s'écriait « *Vive la république* » en octobre 1870 et on imagine sans peine que le préfet Delattre aura bu du petit lait en recevant cette dépêche télégraphique.

**Le 24 janvier**, le général Chanzy ramena les choses à de plus justes proportions, de son point de vue s'entend, en écrivant au préfet de la Mayenne :

*Monsieur le Préfet,*

*J'ai reçu en communication la dépêche télégraphique qui vous a été adressée hier de Pré-en-Pail, par le colonel Bournel, au sujet de ce qui se serait passé à Gesvres. Ces renseignements ne sont point confirmés et j'espère que la situation est moins grave que celle qu'expose le commandant des mobilisés de la Mayenne. Voici la copie d'un télégramme daté d'hier soir et que j'ai reçu du général Jaurès :*

« Une reconnaissance dirigée sur Villaines rentre après avoir poussé jusqu'à Saint-Paul, sans apercevoir l'ennemi, on lui a seulement signalé 11 uhlands qui auraient fait apparition à Averton. La reconnaissance a trouvé à Saint-Paul des francs-tireurs de la Gironde, dont la compagnie est à Gèvres. La forêt de Pail est également occupée par des francs-tireurs et des gens du pays armés ; 5 bataillons de mobilisés de la Mayenne occupent Pré-en-Pail, la Poôté, Javron et Gèvres ».

*Je demande du reste des renseignements plus complets sur ce qui s'est passé à Gesvres au colonel Bournel. Tout le pays aux environs est solidement occupé par nous et je ne crois pas à un danger bien sérieux (Arch. de la Mayenne).*

Il n'était certes pas dans les intentions des Prussiens de s'étendre plus loin vers l'Ouest et d'occuper solidement le terrain. On sait, par le rapport du capitaine Lemaire que le colonel Bournel avait envoyé le 20 janvier au soir en reconnaissance discrète à Alençon, que les 30.000 Prussiens du grand-duc de Mecklembourg, dont 10.000 étaient entrés dans Alençon le 16 au matin, avaient quitté la ville le 21 janvier en fin de matinée et continué leur route en direction de Mamers, de Sées, et pour certains du Mans, tandis que des patrouilles continuaient à sillonner le pays.

Par contre, ils se considéraient en pays conquis et entendaient bien vivre sur le pays en multipliant les réquisitions, opérées par des détachements plus ou moins musclés battant la campagne alentours. La retraite de l'armée de la Loire derrière la Mayenne créait un vide et ouvrait aux fourrageurs ennemis tout l'est du département. C'est à l'évidence aux incursions de ceux-ci que Gesvres eut le courage de s'opposer, dans des combats qui, vus du quartier général du commandant en chef de l'armée de la Loire, n'étaient que des escarmouches sans importance.

Nous en savons un peu plus sur ce qui c'est réellement passé à Gesvres et aux environs, par les correspondances adressées dès 1871 aux autorités par les élus locaux, témoignant du comportement héroïque et visant à faire récompenser celui qu'ils considéraient comme l'âme de la résistance : le capitaine Joseph Hamard, commandant la garde nationale *sédentaire* de la commune. Nous disposons ainsi :

- de la lettre adressée le 10 mars 1871 au sous-préfet de Mayenne par le maire de Gesvres (*Gesvres I*) ;
- du rapport d'enquête établi le 27 octobre 1871 par la brigade de gendarmerie de Vilaines-la-Juhel (*Gendarmerie*) ;
- de la lettre envoyée le 17 novembre 1871 au préfet par le conseiller général et maire de Villaines-la-Juhel, Vital Bruneau (*Bruneau*) ;

- de la lettre adressée le 23 novembre 1871 au ministre de la guerre par le préfet, pour demander la concession de la médaille militaire au capitaine Hamard ;
- de la lettre envoyée le 24 novembre 1871 au préfet par le sous-préfet de Mayenne (*Mayenne*) ;
- de la lettre adressée le 29 novembre 1871 au ministre de la guerre par le député Armand Bigot, pour réclamer pour l'intéressé la croix de la Légion d'honneur (*Bigot*) ;
- de la lettre collective adressée le 3 décembre 1871 directement au ministre de la guerre par le nouveau maire de Gesvres et cosignée par tous les membres du conseil municipal (*Gesvres 2*).

En combinant les renseignements contenus dans ces documents<sup>353</sup>, il est possible de reconstituer comme suit le déroulement des faits. Les mentions entre parenthèses sont celles utilisées pour désigner la source de chacun des extraits, dans l'exposé qui suit du déroulement des faits au jour le jour.

## 17-19 janvier

Après la prise d'Alençon, **le 17 janvier** dernier 250 cuirassiers blancs, partis de cette ville, sont venus à La Poôté, où ils ont séjourné.

**Le 18**, trois d'entre eux vinrent en reconnaissance jusqu'à Gesvres, volèrent 5 litres d'eau-de-vie, 2 kilog. et demi de tabac et une quinzaine de francs qu'ils trouvèrent dans les tiroirs de la buraliste.

**Le 19**, les 250 cavaliers qui avaient séjourné à La Poôté se dirigèrent vers Fresnay et, en passant par Gesvres, volèrent environ 7 kilog. de sucre et une quinzaine de litres d'eau-de-vie. **C'est alors seulement que nos paysans**, témoins de ces méfaits, **songèrent à se défendre** (*Gesvres 2*).

## 20 janvier

Première manifestation de cette volonté nouvelle de se défendre : le capitaine Hamard, accompagné de quelques gardes nationaux de Gesvres, se rend dans la nuit du 20 au 21 janvier dans la commune voisine de la Poôté (aujourd'hui Saint-Pierre-des-Nids), où faisait étape un petit détachement prussien convoyant 5 voitures chargées de marchandises réquisitionnées, et s'en empare.

**Le 20 janvier**, le capitaine avait envoyé le sergent Ramond et le caporal Tessier à la Poôté pour s'informer s'il y avait des Prussiens. Arrivés au lieu dit la Pilonnière sur la Poôté et à deux kilomètres, ils rencontrèrent un convoi de cinq voitures et 12 chevaux conduites par 7 hommes. Le sergent Ramond fut interpellé par un lancier prussien qui leur demanda s'il allait au médecin à la Poôté ; il répondit : non c'est mon pays. Alors les Prussiens le laissèrent aller. Ils allèrent à la Poôté pour s'assurer s'il y avait encore des Prussiens, ils apprirent qu'il en avait passé une colonne de 207.

Le sergent Ramond et le caporal Tessier s'en revinrent sur leurs pas et apprirent que les Prussiens étaient couchés au village de la Pilonnière dans une grange. Le sergent se rendit de suite chez le capitaine auquel il fit part de ce qu'ils avaient vu. Cet officier leur dit : « nous allons prendre des hommes de bonne volonté et nous allons les prendre ». Il s'en trouva 8 auxquels ils dirent : « nous sommes tous de bonne volonté, il faut vaincre ou mourir. Jurons que celui qui reculera sera fusillé » ; ce qu'ils firent.

En arrivant au village le capitaine se fit prêter une lanterne et entra le fusil à la main dans la grange où il y avait six Prussiens couchés, dont cinq le mirent en joue et le 6<sup>ème</sup> se jeta sur lui. Aussitôt il commanda à ses hommes d'entrer à la baïonnette et de les tuer s'ils ne se rendaient pas à l'instant même. Le sergent Cuisier étant entré le 1<sup>er</sup> et voyant son capitaine aux prises avec un Prussien lui donna un coup de baïonnette dans la poitrine. Alors les Prussiens voyant la baïonnette se rendirent, on les désarma et ils les firent prisonniers. Ils trouvèrent un autre Prussien qui était couché dans l'écurie avec les chevaux, ils le firent également prisonnier. Le capitaine les fit mettre deux par deux et les fit conduire pour atteler leurs chevaux. Un des prisonniers parvint à s'échapper ; le capitaine envoya un homme à sa poursuite et il fut

<sup>353</sup> Service historique de la défense, à Vincennes, dossier Joseph Hamard (cote 5Ye 57929). On trouvera la transcription intégrale de ces lettres dans le numéro 79 de *L'Oribus*.

repris à la Poôté. Ils amenèrent leur prise à Gesvres et de là à Villaines, où ils furent conduits à Mayenne (Gendarmerie).

**Dans le courant de la nuit du 20 au 21 janvier**, le capitaine Hamard ayant été informé que 7 Prussiens qui conduisaient cinq voitures, traînées par 11 chevaux, étaient couchés dans une grange au lieu de la Pilonnière, commune de La Poôté, prit, après m'avoir consulté, avec lui 8 hommes à chacun desquels, sur mon ordre, il donna un fusil de la garde nationale, se rendit audit lieu de la Pilonnière, fit 6 Prussiens prisonniers et s'empara des cinq voitures et des onze chevaux (Gesvres 1).

(...) Il se leva aussitôt et, accompagné des sieurs Ramand, sergent, Crison, Vaseux, Geslin, Hiron, Cuisier, et du secrétaire de la mairie, se rendit audit lieu de la Pilonnière (...) Ceci se passait à une heure et demie du matin (Gesvres 2).

La rédaction ambiguë du second maire de Gesvres peut laisser penser que cet épisode aurait eu lieu dans la nuit du 19 au 20 janvier, mais celle de son prédécesseur et le rapport de la gendarmerie concordent et le placent nettement dans la nuit suivante.

En postulant en 1894 pour un bureau de tabac, le cultivateur à qui appartenait la grange où les Prussiens furent capturés dans la nuit du 20 au 21 janvier, un dénommé « Ernou » que nous n'avons pu identifier, relatait les faits comme suit :

*Pendant l'hiver 1870-1871, un convoi de Prussiens s'arrêtait chez lui, à la Pilonnière, commune de la Poôté, pour y passer la nuit. Ils mangèrent et se chauffèrent chez lui et, vu les petits enfants pleurant à la maison, l'ennemi se retira dans une grange pour y dormir. A ce moment le pétitionnaire courut chercher du secours et, à l'arrivée des gardes nationaux, il leur donna des conseils et avis concernant les bâtiments, l'état des lieux et sur la force des Prussiens. Il entra seul avec le capitaine Hamard, l'éclairant de sa lanterne et l'aidant à désarmer les Prussiens et à les garrotter. Mais le comptable s'échappa à la faveur de la nuit, emportant une vingtaine de mille francs et ne fut repris que très loin grâce au chien du soussigné et à lui-même qui le suivaient dans l'obscurité. Il était temps, le Prussien arrivait sur le bord d'une rivière et s'apprêtait à la traverser, quand le chien finit par rabattre [terme de chasse : rabattre le gibier vers le chasseur, ndlr] et l'ennemi fut aussitôt lié et conduit à Pré-en-Pail par le soussigné et remis, ainsi que les fonds qu'il portait, aux autorités du lieu.*

Le capitaine Hamard attesta que l'intéressé était bien entré avec lui dans la grange et l'avait aidé à la capture, contredisant ainsi le rapport de gendarmerie ; mais sans doute s'agissait-il d'un généreux coup de pouce du capitaine pour faire avancer la demande...

## 21 janvier

En l'absence du capitaine, les gardes nationaux repoussent avec succès une patrouille de uhlands venus s'enquérir du détachement précédent.

**Dans l'après-midi du 21**, 4 Uhlans revinrent à Gesvres, demandant partout des renseignements sur leurs hommes et sur leurs voitures. Nos gardes nationaux ayant été avertis de leur arrivée, s'embusquaient sur leur passage, firent le coup de feu, tuèrent un cheval, firent prisonnier le cavalier qui le montait et blessèrent un homme (Gesvres 1).

**Le samedi soir 21** en rentrant de Villaines, le capitaine apprit que quatre Prussiens étaient venus à Gesvres, que la garde nationale avait fait feu dessus, qu'ils en avaient arrêté un et blessé les autres (Gendarmerie).

**Vers trois heures du soir**, 4 éclaireurs revinrent à Gesvres pour avoir des renseignements sur leurs voitures. Cinq ou six gardes nationaux embusqués tirèrent sur eux, tuèrent un cheval et firent prisonnier le cavalier qui le montait (Gesvres 2)

## 22 janvier

Agissant sur renseignement, le capitaine Hamard, avec une douzaine de gardes nationaux, tend une embuscade et repousse avec succès un fort détachement de Prussiens venu exercer des représailles sur Gesvres.

**Le lendemain, dimanche 22**, 80 Prussiens furent signalés à 3 kilomètres de notre bourg qu'ils voulaient réduire en cendres, avaient-ils dit en passant par Saint-Paul. Une quinzaine de nos hommes, embusqués à temps, tirèrent sur l'ennemi, firent encore un prisonnier et tuèrent un homme. Il y eut plusieurs blessés. Cette fois encore l'ennemi fut repoussé (Gesvres 1).

**Le dimanche 22** le capitaine avait placé un poste de 12 hommes au Chêne (Poteux ?). Une colonne de 80 Prussiens arrivait, elle était précédée de deux éclaireurs. Le poste fit feu ; un fut arrêté et l'autre blessé ; le poste fit feu sur la colonne et à ce moment le capitaine arrivait avec quelques hommes. Ils ont poursuivi les Prussiens et les ont repoussés jusqu'à Saint-Paul.

Le sergent Ramond, qui était poussé en éclaireur avec trois hommes, firent rencontre de 12 hussards prussiens qui les poursuivirent. Ces derniers tirèrent sur eux et [ils] durent leur salut à une haie au travers de laquelle ils passèrent. Ils avaient tiré également sur les Prussiens et avaient blessé un cavalier et son cheval. Ils rejoignirent leur colonne (Gendarmerie).

**Le 22, dimanche**, de 80 à 100 Prussiens revenaient à Gesvres, qu'ils voulaient brûler. 12 gardes nationaux seulement, commandés par le capitaine Hamard, les ont repoussés, après avoir fait prisonnier l'officier qui les commandait et blessé plusieurs hommes (Gesvres 2).

## 23 janvier

Une reconnaissance poussée jusqu'à Saint-Paul-le-Gaultier, en Sarthe voisine, met en fuite onze uhlands. La menace perdue, les gardes sédentaires s'épuisent, le maire de Gesvres fait alors appel au colonel Bournel et deux compagnies de mobilisés viennent de Pré-en-Pail.

**Le lundi 23**, 60 à 70 de nos hommes allèrent s'embusquer sur la route de Saint-Paul, par où les Prussiens essayaient sans cesse de venir à Gesvres. 8 gardes nationaux, ayant à leur tête le capitaine Hamard, poussèrent une reconnaissance jusqu'audit Saint-Paul. 11 Uhlands, les ayant aperçus, s'enfuirent à leur approche.

Alors, voyant que nous étions si sérieusement menacés, je me décidai à demander du secours au colonel Bournel, à Pré-en-Pail, qui le soir même nous envoya deux compagnies des mobilisés (Gesvres 1).

**Le lundi 23 janvier** des Prussiens sont venus et nous les avons repoussés (Gendarmerie).

## 24 janvier

Les Prussiens reviennent en force à Gesvres (3 à 400 hommes selon les estimations), mais ils seront chaudement accueillis et repoussés sans avoir pu atteindre le bourg, par la garde sédentaire de Gesvres et une trentaine d'hommes de la compagnie de mobilisés du capitaine Jarret de la Mairie (les autres se sont enfuis ; comme à Beaumont et à Alençon).

Il était grand temps de demander des secours, puisque **le mardi matin**, plusieurs Uhlands et 300 hommes d'infanterie venaient avec 18 chariots pour piller le bourg de Gesvres. Nos gardes nationaux, qui étaient aux avant-postes, soutenus par une centaine de mobilisés, engageaient le combat qui dura une heure et demie environ. L'ennemi se retira après avoir eu vingt et quelques hommes de tués et vingt-cinq à trente blessés, parmi lesquels un officier prussien (Gesvres 1)

**Le mardi 24**, de concert avec deux compagnies de mobilisés, les gardes nationaux de Gesvres se sont battus contre une colonne de 400 hommes qu'ils ont repoussés et mis hors de combat environ 60 hommes dont 4 officiers subalternes et un officier supérieur qui a été tué et c'est à ce moment que les Prussiens ont été repoussés.

Le sergent Ramond était en éclaireur avec deux francs-tireurs de la République pour reconnaître le nombre d'hommes qu'ils avaient à combattre. A une petite distance ils se trouvèrent en présence des Prussiens qui firent une décharge sur eux et la casquette du sergent fut enlevée de sur sa tête par les balles ennemies. Il a pu se sauver en se traînant le long d'un fossé et il a rejoint son corps.

D'après les renseignements obtenus toute la garde nationale de Gesvres a bien fait son devoir en empêchant la marche des Prussiens (Gendarmerie).

**Le 24 mardi**, 150 cavaliers et 300 hommes d'infanterie venaient, cette fois-ci, à Gesvres qu'ils voulaient brûler ; du moins ils l'avaient dit en passant par Soulgé et Saint-Paul, étaient venus s'embusquer aux limites de Gesvres. 80 gardes nationaux, **soutenus par 2 compagnies de mobilisés**, engagèrent un combat qui dura une heure environ. Au bout de ce temps, les Prussiens, qui avaient de 35 à 40 hommes tués, au nombre desquels se trouvait le commandant et un autre officier, et au moins autant de blessés, battirent en retraite et rentrèrent à Saint-Paul.

Il est bon de porter à votre connaissance que **les mobilisés se sont enfuis dès le début du combat**<sup>354</sup>. Il ne resta que le capitaine De Jarret<sup>355</sup> avec une trentaine d'hommes déterminés, qui se joignirent à notre garde nationale. Dans cette affaire, les capitaines Hamard et Jarret ont rivalisé de courage et de patriotisme (Gesvres 2).

La rencontre eut lieu dans la Sarthe, dans le bois de Chemasson (Chat-Maçon dans le récit de Pré-en-Pail), à mi-chemin entre Gesvres et Saint-Paul-le-Gaultier. Il est difficile de se faire une idée exacte des pertes occasionnées des deux côtés par le combat. L'état-civil de Gesvres a enregistré 3 décès survenus le 27 janvier à l'infirmerie, concernant des mobilisés du 3<sup>ème</sup> bataillon de la 1<sup>ère</sup> légion ; il pourrait s'agir de mobilisés ayant succombé à leurs blessures. Pré-en-Pail signale l'inhumation de 2 mobilisés morts le 24 janvier sur le champ de bataille de Gesvres. Rien à Saint-Pierre-des-Nids ni à Saint-Paul-le-Gaultier.

A partir de cette époque, nos gardes nationaux, épuisés de fatigue, n'ont plus servi qu'à guider les mobilisés, et par là même ont cessé de jouer un grand rôle. Au reste, les Prussiens ne sont plus venus qu'en petit nombre, étant constamment repoussés (Gesvres 2).

## Les escarmouches continuent

Les escarmouches vont en effet se poursuivre, jusqu'à ce que la nouvelle de l'armistice parvienne aux combattants des avant-postes.

Le 28 janvier, le colonel Bournel écrivait ainsi au préfet :

*Je reçois à l'instant le capitaine adjudant-major de Vauguyon, envoyé par le commandant Plassat<sup>356</sup> pour me rendre compte de ce qui s'est passé dans la nuit dernière et aujourd'hui aux avant-postes à Gesvres, qu'ils occupent. Une colonne forte d'environ 200 cavaliers et de soixante à quatre-vingts fantassins s'est portée sur leur ligne, mais les sentinelles avancées avaient déjà rendu compte de la marche de l'ennemi. Les mobilisés, avec l'entrain qui les caractérise et dont je suis de jour en jour plus satisfait, se sont immédiatement déployés dans les bois, se dissimulant dans les broussailles. L'engagement n'a pas tardé à avoir lieu et les Prussiens, surpris d'une si brusque attaque, ont rebroussé chemin en emportant leurs blessés, tout en laissant un des leurs atteint au côté gauche. Ils se sont repliés sur Saint-Paul, occupé quelques instants après par le lieutenant colonel Métairie.*

*En même temps que ces faits se passaient aux avant-postes de Gesvres, le bataillon cantonné à Villaines repoussait une attaque assez sérieuse et leur tuait trois cavaliers et leurs chevaux.*

*Je constate une fois de plus que partout où la présence de l'ennemi se fait sentir, les mobilisés courent sus et qu'ils apportent dans cette guerre de partisans un entrain qui, aux dires de leurs officiers, est au-dessus de tout éloge.*

*La ligne que nous occupons, qui part de Couptrain, passant sur Pré-en-Pail, la Poôté et Villaines, formant ainsi un angle aigu soutenu par deux bataillons cantonnés à Javron et Saint-Cyr-en-Pail, est inexpugnable. Les mobilisés de la Mayenne se montrent dignes des chefs qui les commandent et méritent de leur département. Je le répète, nous ne craignons plus rien. L'ennemi que nous resserrons dans ses avant-postes, n'agit que par des tâtonnements, qui nous confirment dans cette idée. De plus, les populations, rassurées par les marches incessantes de nos bataillons toujours sur pied, nous aident d'un concours le*

---

<sup>354</sup> Accusation récusée par le commandant du bataillon de mobilisés.

<sup>355</sup> Le capitaine « de Jarret » évoqué par le maire était Ambroise Henri **Jarret de la Mairie**, qui commandait la 8<sup>ème</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon de la 3<sup>ème</sup> légion (Château-Gontier).

<sup>356</sup> Commandant du 1<sup>er</sup> bataillon de la 1<sup>ère</sup> légion (Laval).

*plus énergique et qui serait d'autant plus efficace si elles recevaient des armes et des munitions qu'elles viennent chaque jour me réclamer. Je ne saurais trop insister sur cet esprit qui anime aujourd'hui tous nos paysans et il serait grand temps de leur fournir les éléments nécessaires à la défense de leur village.*

*Quant ax mobilisés de la Mayenne, ils supportent admirablement la fatigue et les privations et montrent une activité que pourrait envier une troupe régulière. Officiers et soldats rivalisent de zèle, leurs postes sont si bien gardés, leur discipline tellement sévère, qu'aujourd'hui même, un officier d'état-major du général Gougéard m'en manifestait toute sa surprise et me disait que le général serait heureux d'avoir sous son commandement les mobilisés de la Mayenne.*

Le 29 janvier, par exemple, le lieutenant-colonel Payen rendait compte en ces termes au colonel Bournel :

*Une reconnaissance que j'ai envoyée hier dans l'après-midi, composée des éclaireurs de la Mayenne et des deux premières compagnies du deuxième bataillon troisième légion, a rencontré quelques cavaliers ennemis et quelques fantassins et a tué quatre cavaliers. Aujourd'hui, je fais sillonner toutes les routes par de nouvelles reconnaissances. L'ennemi n'a pas été aperçu. Les habitants de ce pays se montrent très résolus à se défendre et nous ne devons pas les abandonner. Il y a eu hier un homme tué et deux blessés de la 1<sup>ère</sup> compagnie du bataillon de Furcy<sup>357</sup>.*

## **Joseph Hamard, capitaine courageux**

Né à Gesvres le 17 janvier 1836, **Joseph Hamard** était le fils d'un couvreur, devenu cultivateur à la Ragottière par la suite. Il avait fait 5 ans de service militaire, au 66<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, et avait passé quelques mois en Afrique, en 1863 ; cela lui avait valu d'être élu capitaine de la garde nationale sédentaire de sa commune. Charpentier de son état (couvreur au moment des faits), il est décédé à Gesvres le 10 septembre 1900. Marié en 1868 avec Ernestine Lemonnier, il eut 5 enfants, dont deux furent charpentiers comme leur père.

Munis du rapport de la gendarmerie, les élus et les autorités locales vont s'activer pour lui faire obtenir la juste reconnaissance de son héroïque conduite, en mettant progressivement l'accent sur des aspects dépassant la simple bravoure personnelle de l'intéressé.

*De tout ceci, découle que c'est le capitaine Hamard qui a sauvé non seulement Gesvres mais tout le nord de l'arrondissement de Mayenne du pillage de l'armée allemande, puisque c'est lui qui le premier a engagé les gardes nationaux de Gesvres à se défendre, et que c'est l'exemple de Gesvres qui a amené Villaines, Courcité, Averton, La Poôté, Saint-Aubin à se défendre et par là même, a empêché les Prussiens de pénétrer dans le nord du département de la Mayenne (Gesvres 2).*

Dans sa lettre du 17 novembre au préfet, le maire de Villaines-la-Juhel, conseiller général et futur député Vital Bruneau, mettait en avant l'effet contagieux de l'attitude énergique du capitaine Hamard sur le courage des habitants des autres communes du canton. Après avoir évoqué l'épisode de la grange de la Pilonnière, il écrivait :

*A partir de ce moment, Gesvres stimulé par l'exemple prit les armes ; les communes voisines, la Poôté, Villaines, Averton suivirent l'impulsion donnée. A qui faire remonter le mérite de cette résistance ? Certainement, la population toute entière a eu une attitude énergique, mais la plus grande part du mérite revient sans aucun doute au capitaine Hamard, autour duquel se sont groupés les hommes de cœur du pays pour constituer une défense, qui sans avoir eu les proportions qu'on lui a données, a eu cependant à repousser plusieurs fois l'attaque de colonnes ennemies fortes de près de 200 hommes, qui marchaient sur Gesvres, et de semblables attaques sur Averton et Villaines (Bruneau).*

Suite à cette lettre, le préfet avait adressé le 23 novembre 1871 au ministre de la guerre une demande de concession de la médaille militaire au bénéfice du capitaine Hamard : les officiers de la garde nationale non décorés de la Légion d'honneur pouvaient en effet se voir décerner, par dérogation et

---

<sup>357</sup> Le 2<sup>e</sup> bataillon de la 3<sup>e</sup> légion (Château-Gontier), commandée par le lieutenant-colonel Payen.

pour récompenser des faits de guerre, cette décoration réservée normalement aux sous-officiers et aux hommes de troupe.

Le sous-préfet de Mayenne, dans sa lettre au préfet du 24 novembre, estimait lui aussi la médaille militaire tout à fait méritée et ajoutait que cela serait particulièrement apprécié par la population :

*En accordant à M. Hamard la médaille militaire, le gouvernement récompenserait donc un brave soldat, un citoyen dévoué, et je puis vous assurer, Monsieur le Préfet, que l'opinion publique accueillerait avec la faveur la plus marquée une distinction qu'il a méritée par sa belle conduite. Les faits de guerre rappelés dans ce rapport ont eu, en effet, dans nos contrées un assez grand retentissement et peut-être pourrait-on s'étonner que des actes de courage accomplis au milieu même de nos populations rurales qu'ils ont préservé de la présence de l'ennemi, puissent demeurer sans récompense (Mayenne).*

**Le député Armand Bigot**, représentant de la Mayenne à l'Assemblée nationale, intervint alors pour appuyer la demande du préfet, tout en insistant sur le caractère insuffisant de la médaille militaire et en réclamant la croix de la Légion d'honneur pour le héros de Gesvres. Il écrivit une première fois au ministre de la guerre, le 29 novembre 1871, terminant sa lettre par :

*L'opinion publique réclame énergiquement une distinction honorifique pour ce brave paysan. Elle serait profondément blessée si une récompense ne lui était pas accordée. Le spectacle des nombreuses décorations accordées à la garde nationale de Paris n'a fait que surexciter le mouvement d'opinion en faveur de Hamard et je ne dois pas vous dissimuler que peut-être la concession de la médaille militaire ne lui donnera pas une complète satisfaction. Les renseignements qui me parviennent s'accordent tous en ce point. **Hamard devrait être nommé chevalier de la Légion d'honneur et s'il ne l'est pas, c'est parce que c'est un simple paysan**<sup>358</sup>. (...) La modeste pension attachée à la croix de la Légion d'honneur améliorerait beaucoup la situation précaire du sieur Hamard (Bigot).*

**Le maire de Gesvres**, dans sa lettre du 3 décembre 1871 au ministre, tint le même langage :

*D'après les renseignements qui me parviennent, le sieur Hamard est proposé pour avoir la médaille militaire. Mais cette distinction, dans l'opinion publique, n'est point suffisante. Le sieur Hamard mérite cent fois pour une la croix de la Légion d'honneur et, en la lui décernant, le gouvernement accomplirait un acte de justice d'autant plus agréable à nos populations que Hamard n'est qu'un simple ouvrier, père de deux enfants, n'ayant d'autre moyen d'existence que le minime produit de son travail (Gesvres 2).*

Le député Bigot insista encore à deux reprises auprès du ministre de la guerre, les 5 et 7 décembre 1871, et finit par être entendu : Joseph Hamard fut nommé chevalier de la Légion d'honneur par décret du 4 janvier 1872 ; soit 4 jours après le terme fixé par la loi pour pouvoir bénéficier du traitement si on n'était pas un militaire en activité de service. Il n'y a pas de petites économies...

## LES MOBILISÉS A L'ARMÉE DE BRETAGNE

On peut penser que le préfet avait d'abord envisagé, après les affaires de Beaumont et d'Alençon, de diriger sur Rennes les restes de ses bataillons de mobilisés, dont la présence en Mayenne n'était plus nécessaire à la défense du département : l'armée de la Loire au complet était là pour y pourvoir. En outre, il fallait lui faire de la place et le dépôt d'infanterie, pour sa part, était évacué sur Landerneau. On ne découvre cette intention qu'indirectement, par ce télégramme adressé au préfet le 22 janvier 1871 depuis Rennes, par la 16<sup>e</sup> division militaire, qui avait dû être sollicitée :

*Il y aurait impossibilité à recevoir les mobilisés de la Mayenne à Rennes, qu'il y a ordre de tenir disponible afin de parer à toutes les éventualités de la guerre. Ne conviendrait-il pas de cantonner ces troupes dans la Mayenne, sur la limite du département d'Ille-et-Vilaine, pour arrêter, en se couvrant par les talus surmontés de haies qui coupent ce département, la marche de l'ennemi qui se dirigerait sur Rennes.*

On a vu plus haut que les mobilisés trouvèrent encore à s'employer, affrontant les Prussiens lors de diverses escarmouches dans le Nord-Est du département.

---

<sup>358</sup> Souligné dans le texte.

Il restait à éclaircir leur situation administrative et logistique, ce qui fut fait par la lettre du 27 janvier, par laquelle le général Chanzy informait le préfet que « *afin de faire cesser toutes les difficultés relatives aux vivres et à la solde des mobilisés de la Mayenne, je les ai versés à la division de réserve du 21<sup>e</sup> corps, commandée par le général Gougéard. Donc à partir de ce jour, la situation des mobilisés du colonel Bournel sera nette et militaire* ».

On avait vu, dans des chapitres précédents que le général Chanzy avait, avant de quitter la Mayenne avec son armée, confié la défense de l'Ouest à une armée de Bretagne, constituée autour du 17<sup>e</sup> corps d'armée du général de Colomb, corps d'armée réduit à trois divisions, mais renforcé de la 4<sup>e</sup> division du 21<sup>e</sup> corps (la division de Bretagne, du général Gougéard), et auquel venaient s'agglomérer les différents corps francs et mobilisés de l'Ouest. C'est à cette armée de Bretagne que les mobilisés de la Mayenne vont être rattachés désormais,

Les instructions données par le général de Coulomb<sup>359</sup> aux commandants de chacun des sept groupes entre lesquels étaient réparties ses forces, fixaient la composition et la mission de chacun d'eux. Du sud vers le nord :

**1<sup>er</sup> groupe, ou corps Berranger** : les mobilisés de la Loire-Atlantique ; établi dans le val inférieur de la Loire et couvrant Nantes. Ligne éventuelle de retraite : Savenay, Pont-Château et La Roche-Bernard, pour prendre position entre ce point et Redon.

**2<sup>e</sup> groupe, ou corps Cathelineau** : les volontaires du général Cathelineau, des mobilisés de Bretagne, une batterie d'artillerie de montagne, 3 escadrons de cavalerie régulière ; établi sur la Mayenne, de la Loire à Château-Gontier et couvrant Angers. Ligne éventuelle de retraite : Segré, Châteaubriant, Fougeray, pour s'établir de Brain jusqu'à hauteur de Guichen.

**3<sup>e</sup> groupe ou corps de réserve** : deux divisions d'infanterie du 17<sup>e</sup> corps, *la brigade des mobilisés de la Mayenne*, une division de cavalerie, réserve et parc d'artillerie, réserve du génie ; établi derrière la rivière, de Laval à Mayenne, principalement aux ponts de Saint-Jean et Montgiroux. Ligne éventuelle de retraite : Vitry, Châteaubourg et Rennes, pour défendre cette ville.

**4<sup>e</sup> groupe ou corps de Charrette** : la légion des Volontaires de l'Ouest (ex-zouaves pontificaux), des mobilisés de Bretagne, une batterie d'artillerie de Montagne ; établi de Mayenne à Domfront. Ligne éventuelle de retraite : Ernée, Fougères, Saint-Aubin-d'Aubigné, Saint-Aubin-du-Cormier, pour s'établir la droite à Reims (Gévézé), la gauche vers Saint-Médard.

**5<sup>e</sup> groupe ou corps Gougéard** : ex-4<sup>e</sup> division du 21<sup>e</sup> corps, *mobilisés de Bretagne et de la Mayenne*, brigade de mobilisés de l'Orne, trois batteries d'artillerie ; établi de Domfront jusque vers Flers. Ligne éventuelle de retraite : Mortain, Saint-Hilaire-d'Harcourt, défendra s'il y a lieu la ligne de la Sélune ; gagnera Saint-James et Antrain, prendra position derrière le Couesnon ; et se retirera enfin sur Combourg, où il s'établira en avant de la voie ferrée, reliant sa droite vers Saint-Médard à la gauche du corps de Charrette.

**6<sup>e</sup> groupe ou corps Lipowski** : les francs-tireurs du général Lipowski, des mobilisés de Bretagne et une batterie d'artillerie de montagne ; se reliant à droite au corps Gougéard, à gauche au corps Saussier. Ligne éventuelle de retraite : suivra le mouvement du corps Gougéard, par Vire et Sourdeval, gagnera Ducey, de manière à passer la Sélune, puis Pontorson et Dol, où il s'établira entre la mer et la gauche du corps Gougéard.

**7<sup>e</sup> groupe ou corps Saussier** : la 3<sup>e</sup> division du 19<sup>e</sup> corps (général Saussier), formée par des bataillons de l'Ardèche, de l'Eure, la 3<sup>e</sup> légion des mobilisés du Calvados, des bataillons de la Loire-Atlantique et des Landes, divers corps de francs-tireurs, deux batteries de montagne, une batterie Armstrong et un de 12 ; établi derrière la Dives, jusqu'à son embouchure. Ligne éventuelle de retraite : obligé d'abandonner Caen et la ligne de l'Orne, se réfugiera derrière les lignes de Carentan, par Bayeux, ayant pour direction générale la ligne ferrée.

---

<sup>359</sup> Reproduites in extenso dans la deuxième partie de l'ouvrage *Le corps Cathelineau pendant la guerre (1870-1871)*, par le général Cathelineau, Amyot édit., Paris 1871.

Ces instructions mettent les mobilisés de la Mayenne simultanément en deux endroits : dans le corps de réserve et avec le corps Gougéard. La lettre du 27 janvier faisant foi, nous tiendrons pour erronée la composition du 3<sup>e</sup> groupe dit « de réserve » et nous considérerons que les mobilisés ont bien été rattachés à la division Gougéard. On ne sait toutefois s'ils suivirent cette division dans le périple que semble indiquer l'historique du 5<sup>e</sup> bataillon de mobiles, qui lui était également rattaché. Il est fort probable que ce rattachement, n'intervenant qu'à la veille de l'armistice, soit resté essentiellement administratif et logistique (paiement de la solde en particulier).

**Le 4 février**, la situation des trois légions était la suivante :

**1<sup>ère</sup> légion**, lieutenant-colonel Métairie.

- 1<sup>er</sup> bataillon, commandant Plassat : à Bais. 26 officiers, 703 hommes présents, 59 absents ou malades. Effectif total : 788.
- 2<sup>e</sup> bataillon, commandant Persigand : à Trans. 26 officiers, 716 hommes présents, 90 absents ou malades. Effectif total : 832.
- 3<sup>e</sup> bataillon, commandant Lebourdais, à Ste-Gemmes-le-Robert. 26 officiers, 690 hommes présents, 22 absents ou malades. Effectif total : 738.

**2<sup>e</sup> légion**, lieutenant-colonel Ramotowski :

- 1<sup>er</sup> bataillon, commandant Benoist, à Neuilly-le-Vendin : 27 officiers, 852 hommes présents, 200 absents ou malades. Effectif total : 1079.
- 2<sup>e</sup> bataillon, commandant Thiry, à Couptrain : 39 officiers, 605 hommes présents, 154 absents ou malades. Effectif total : 858.
- 3<sup>e</sup> bataillon, commandant Derouet, à Javron : 25 officiers, 520 hommes présents, 126 absents ou malades. Effectif total : 671.
- 4<sup>e</sup> bataillon, commandant Sevin, à St-Aignan-de-Couptrain et aux Chapelles : 25 officiers, 563 hommes présents (240 aux Chapelles, 323 à St-Aignan), 230 absents ou malades. Effectif total : 818.

**3<sup>e</sup> légion**, lieutenant-colonel Payen :

- 1<sup>er</sup> bataillon, commandant Gutter, à Villaines-la-Juhel : 27 officiers, 800 hommes présents, 123 absents ou malades. Effectif total : 950.
- 2<sup>e</sup> bataillon, commandant de Furcy, à Villaines-la-Juhel : 27 officiers, 799 hommes présents, 141 absents ou malades. Effectif total : 967.

L'effectif total des trois légions, qui était de 300 officiers et 8825 hommes au 30 décembre 1870, n'était plus que de 248 officiers et 7453 hommes, dont 6248 seulement étaient présents.

**Le 25 février**, la 2<sup>e</sup> légion était dans la situation suivante :

- le lieutenant-colonel Ramotowski, avec 3 officiers (capitaine d'habillement, lieutenant payeur et lieutenant d'armement) et 2 médecins.
- 1<sup>er</sup> bataillon à Andouillé et Sacé : 29 officiers et 825 hommes présents.
- 2<sup>e</sup> bataillon à Louverné : 24 officiers et 620 hommes présents.
- 3<sup>e</sup> bataillon à Montgiroux et St-Germain-d'Anxure : 16 officiers et 440 hommes présents.
- 4<sup>e</sup> bataillon à Martigné : 23 officiers et 603 hommes présents.

Sur les 4135 hommes dont elle disposait au 30 décembre, elle n'en alignait plus que 2488...

## LICENCIEMENT DES MOBILISÉS

On avait vu, dans le chapitre premier de cette partie, qu'en repliant son armée au sud de la Loire pour y poursuivre sa réorganisation, le général Chanzy entendait mettre à la disposition du gouvernement le moyen de s'opposer, dans les négociations de paix qui s'ouvriraient, à des prétentions inadmissibles de la part de l'ennemi. La France pourrait alors afficher sa détermination « *à reprendre la lutte plutôt que de subir une paix humiliante* ». En négociant à Versailles, ni Thiers ni Jules Favre<sup>360</sup> n'envisagèrent d'en venir à cette extrémité, qui n'aurait d'ailleurs probablement pas été soutenue par la majorité de l'Assemblée nationale nouvellement élue. Signés le 26 février, ratifiés le 1<sup>er</sup> mars par l'Assemblée à Bordeaux, les *Préliminaires de paix* entérinaient la cession à l'Allemagne de l'Alsace et d'une partie de la Moselle ; il n'y avait plus rien à négocier et le maintien sous les drapeaux de l'armée auxiliaire (mobiles, mobilisés, francs-tireurs) ne se justifiait plus.

**Le 2 mars 1871**, une dépêche télégraphique du ministre de la guerre, adressée à tous les commandants de division militaire, ordonnait le licenciement sans retard des mobilisés :

*« Les mobilisés devant être renvoyés dans le plus court délai dans leurs différents départements et les gardes nationales mobiles devant suivre sous peu, il importe de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour mener à bonne fin cette opération. Faites donc procéder de suite à la remise des armes, munitions, objets de campement et équipement des gardes nationales mobilisées qui sont sous vos ordres. Cette remise aura lieu entre les mains d'officiers de l'artillerie et de fonctionnaires de l'intendance militaire, qui dresseront les procès-verbaux nécessaires et classeront par département les objets versés. Aussitôt après le versement, les légions seront successivement dirigées sur leurs départements respectifs avec feuille de route au chef de détachement. Leur retour aura lieu par voie d'étape si la distance n'excède pas trois jours de marche et par voie ferrée si elle est plus considérable. Les avis de départ et les itinéraires devront être adressés régulièrement par vos soins partout où besoin sera dans l'étendue de votre commandement. Vous ferez occuper les principales gares et celles d'embranchement par des troupes régulières sous les ordres de chefs solides : en cas de besoin, les armées actives fourniraient ces détachements aux commandants des divisions et subdivisions territoriales. Vous recevrez des ordres ultérieurs pour le licenciement des gardes mobiles ».*

**Le 3 mars**, la subdivision de la Mayenne transmettait cette note au préfet, en l'informant que : « *M. le général commandant en chef le 17<sup>e</sup> corps et les forces de Bretagne, ayant sous son commandement direct les mobilisés de la Mayenne, a pris les mesures nécessaires pour assurer l'exécution des prescriptions ci-dessus : le licenciement commencera demain 4 mars et sera totalement terminé le 8. Les Eclaireurs de la Mayenne seront également licenciés ; cette opération aura lieu, pour ce corps, le 8 dans l'après-midi* ».

Simultanément, le général de Colomb télégraphiait au major du dépôt des mobilisés, qui avait été évacué de Laval lors de l'arrivée de l'armée de la Loire et se trouvait alors à Vitré : « *Rendez-vous d'urgence à Laval avec l'officier d'habillement et le trésorier pour assister aux opérations de licenciement et au désarmement des mobilisés de la Mayenne qui commencent demain matin à 6 heures* ».

**Le 4 mars**, le licenciement des deux premiers des neuf bataillons était consacré, à la gare de Laval, où ils avaient été réunis et où s'était transporté l'intendant militaire de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie du 17<sup>e</sup> corps d'armée. Le procès-verbal dressé par l'intendant se borne à constater les effectifs de chaque bataillon, nominativement pour les officiers, numériquement pour la troupe<sup>361</sup>.

**Le 5 mars**, le licenciement de deux autres bataillons est consacré et les tableaux d'effectifs ajoutés à la suite des premiers dans le procès-verbal.

**Le 6 mars**, quatre autres bataillons sont licenciés.

---

<sup>360</sup> Agissant en qualité : Thiers de président du pouvoir exécutif et Jules Favre de ministre des affaires étrangères.

<sup>361</sup> Un exemplaire de ce procès-verbal, avec la liste par bataillon et par compagnie, de tous les officiers présents à cette date, est conservé aux Archives départementales (cote R 933).

**Le 7 mars**, c'est au tour du dernier des neuf bataillons, et de l'état-major du corps des mobilisés. Le procès verbal est clos à cette même date. Au total, le corps des mobilisés comprenait, à l'heure de sa dissolution : 266 officiers, 6792 hommes de troupe et 34 chevaux.

Si on se réfère aux 9 à 10.000 hommes initialement mobilisés, environ 3000 avaient disparu au cours de cette brève campagne. On peut raisonnablement penser que la plupart d'entre eux étaient tout simplement rentrés chez eux. Certains avaient déjà été renvoyés dans leurs foyers, munis d'un congé illimité, en attendant le licenciement définitif, comme en atteste un état, daté du 17 février, listant 33 officiers (1 capitaine, 10 lieutenants et 22 sous-lieutenants), ayant bénéficié de cette mesure<sup>362</sup>.

## ÉPILOGUE

On avait vu, dans la deuxième partie de cet ouvrage, la somme d'énergie qu'il avait fallu déployer en Mayenne pour parvenir, le 9 janvier 1871, à mettre ces 9 bataillons de mobilisés à la disposition de l'armée du général Chanzy. Par ce qui a été exposé dans ce chapitre, on peut juger de la valeur des résultats obtenus, tant à Beaumont-sur-Sarthe qu'à Alençon, en échange des efforts consentis : **nulle**.

Comment s'en étonner ? Aveuglés par la résurgence du mythe de la levée en masse, héritage de la Révolution, on avait cru que l'élan « irrésistible » de la Nation en armes suffirait à vaincre en rase campagne une armée régulière aussi aguerrie que celle de la Prusse. On oubliait que des civils armés d'un fusil peuvent, au mieux, « *défendre leur foyer, leur femme et leurs enfants* », comme se plaisait à le proclamer le préfet Delattre en réclamant du Conseil général de quoi munir chaque Mayennais d'un Chassepot et de 400 cartouches. Son foyer ; pas celui du voisin.

C'est exactement ce qu'exprimaient, à leur façon, ces mobilisés qui n'entendaient pas tirer un seul coup de feu pour défendre Alençon, mais qui, conjointement avec les gardes nationaux sédentaires du cru, s'opposèrent résolument aux incursions des fourrageurs prussiens à Gesvres, Pré-en-Pail, et dans tout le Nord-Est de la Mayenne, leur département. On pouvait compter sur eux pour une « *guerre de buisson* », mais à la condition que ce buisson soit le leur, planté dans leur jardin.

---

<sup>362</sup> Arch. de la Mayenne, R 932.

## Chapitre 5

# LES FRANCS-TIREURS DE LA MAYENNE

## LE BARON RITTER

### Un sabreur ayant servi chez les Bachi-Bouzouks

**Charles Louis Joseph Ritter**, né à Paris le 30 janvier 1827, était le fils d'un ancien tambour d'infanterie, monté par le rang jusqu'au grade de colonel du 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère en 1823, après avoir fait les campagnes de la Révolution et de l'Empire, obtenant une arme d'honneur à Marengo, officier dans les grenadiers à pied de la vieille garde, officier de la Légion d'honneur, chevalier de la Couronne de fer, baron d'Empire, chevalier de Saint-Louis sous la Restauration. Un de ses frères, officier de chasseurs à cheval, fut fait chevalier de la Légion d'honneur à Solferino.

Engagé en 1848, il avait servi successivement dans l'infanterie légère, dans les chasseurs d'Afrique et dans les spahis, se distinguant dans les campagnes de l'Est algérien. Libéré comme maréchal des logis et titulaire de la médaille militaire, il reprit du service pour la guerre de Crimée, comme officier au service de la Turquie, lieutenant au 5<sup>e</sup> régiment des spahis d'Orient (les Bachi-Bouzouks) formés et commandés par le général Yusuf. Blessé de deux coups de lance à la défense du pont de Kersalik, dans la Dobroudja, il fut proposé pour la Légion d'honneur, mais le licenciement de son régiment en août 1854 fit avorter l'affaire.

Il obtint ensuite une place dans l'administration des finances et était receveur particulier à Charolles, lorsqu'il fut nommé au même emploi à Mayenne, le 15 avril 1869, en remplacement de M. de Reiset décédé. Il versa le cautionnement exigé, soit 84.000 francs. Sa notice rédigée le 15 mai 1869 par son employeur précédent disait : « *famille recommandable. Sa fortune n'est pas connue, mais il est dans l'aisance. Ancien lieutenant au 5<sup>ème</sup> régiment de spahis d'Orient. Décoré de la médaille militaire. Marié et sans enfants. Bonne tenue et bonne éducation, de l'aptitude et de l'instruction. Entièrement dévoué au gouvernement de l'Empereur* ».

Ayant obtenu le 25 octobre 1870 une commission de capitaine commandant les francs-tireurs de la Mayenne, il fut dirigé sur Le Mans avec sa compagnie, affecté à la division que le général Gougeard formait avec des troupes tirées du camp de Conlie.

### Commandant supérieur des corps francs de Bretagne

Sa qualité d'ancien militaire, titulaire de la médaille militaire et ayant servi comme lieutenant, le désignait tout naturellement aux yeux du général Gougeard, compte tenu de la pénurie de cadres, pour exercer des responsabilités plus importantes que celles de capitaine d'une troupe aussi réduite que la

compagnie de la Mayenne. Il fut donc, dès son arrivée à Yvré-L'Evêque le 25 novembre, nommé commandant supérieur des corps francs affectés à la division de Bretagne<sup>363</sup>.

Dans le rapport qu'il adressé au préfet après la dissolution de la compagnie, le baron Ritter énumère les corps ainsi réunis sous son commandement : « : *francs-tireurs de la Mayenne, chasseurs de Nantes, francs-tireurs de Quimper, de Morlaix, de Fontainebleau, de Pont-l'Abbé, de Saint-Brieuc, les francs-tireurs manceaux et la légion étrangère d'Afrique, composant en tout une force d'à peu près neuf cents hommes* ». Le général Gougéard, pour sa part, ne mentionne que l'existence de six de ces compagnies, sans en donner le détail. La partie de son ouvrage qu'il consacre aux francs-tireurs commence par ces lignes :

*Six compagnies de francs-tireurs firent partie de la division active des forces de Bretagne ; elles étaient de valeurs bien diverses ; les unes, composées presque en totalité de mobilisés qui s'y étaient fait incorporer pour ne pas servir dans les bataillons de leurs départements ; les autres, recrutés avant le décret de mobilisation<sup>364</sup> et comprenant des volontaires partis avec la ferme résolution de rencontrer l'ennemi, mais poussés aussi par le désir d'aller vers l'inconnu, de courir les aventures et d'échapper à la discipline sévère dont tout le monde commençait à sentir l'impérieux besoin. Ces compagnies avaient été réunies, et formaient un bataillon qui laissait beaucoup à désirer sous le rapport de l'organisation et du service militaire.*

*Dans la première partie de la campagne, elles rendirent néanmoins des services, firent des reconnaissances intéressantes sur Connerré, Montfort, Pont-de-Genne, eurent un brillant engagement à Châteaudun avec des uhlands prussiens (Gougéard).*

Nommé commandant du bataillon, le baron Ritter s'est aussitôt dessaisi du commandement du corps franc de la Mayenne, à la tête duquel il a fait nommer le lieutenant Auguste Lelièvre. Dans le rapport qu'il adressera au préfet à son retour en Mayenne, il prend soin de préciser les limites de son rôle de commandant supérieur :

*Comme commandant supérieur, je n'avais à m'occuper que des opérations d'ensemble sous la direction de l'état-major, car chaque corps franc avait conservé son entière autonomie ; par conséquent c'est à chaque capitaine commandant que revient tout le bien ou tout le mal qui s'est fait dans le service particulier de chaque compagnie, et c'est donc dire que si les hommes ont été plus ou moins bien régulièrement payés, plus ou moins bien conduits dans les opérations de détail, c'est à leur commandant particulier qu'il faut s'en louer ou s'en plaindre (Ritter).*

## Affaire de Connerré

*Peu de temps après notre arrivée à Yvré, je reçus l'ordre d'aller à Connerré pour y reconnaître une force d'environ 500 cavaliers et 350 fantassins qui se trouvaient là ou dans les environs. Afin de ne pas donner à ce rapport trop d'extension, je ne m'étendrai pas sur cette expédition dans laquelle ma section d'avant-garde tua ou blessa dans la ville même quelques cavaliers dont un capitaine mecklembourgeois, et dans laquelle je fus assez heureux pour me signaler personnellement, aux yeux de toute la colonne, par un trait d'audace resté dans la mémoire de tous<sup>365</sup> ; puis, passant sous silence toutes les marches et contre-marches auxquelles les francs-tireurs eurent la force et l'énergie de résister, j'arrive à l'une des opérations les plus importantes, celle de Châteaudun (Ritter).*

On ne souvient que la division de Bretagne avait été formée en catastrophe au camp de Conlie au moment où on voyait la ville du Mans menacée par le détachement du grand-duc de Mecklembourg,

<sup>363</sup> Le baron Ritter, dans son rapport, se dit nommé commandant supérieur des corps-francs de l'armée de Bretagne, ce qui est inapproprié : l'armée de Bretagne désignait alors l'ensemble des troupes rassemblées à Conlie sous le commandement du général de Kératry, ce qui incluait la division de Bretagne qui venait d'en être extraite. L'armée de Bretagne désignera ultérieurement les troupes laissées sur place par le général Chanzy et confiées au général de Colomb, après le départ pour Poitiers de l'armée de la Loire.

<sup>364</sup> Il s'agit là, bien sûr, du premier des décrets mobilisant la garde nationale sédentaire, à la fin du mois de septembre.

<sup>365</sup> Ce « trait d'audace » n'a toutefois pas laissé de trace dans l'histoire...

détachement qui avait entrepris de « nettoyer » la région entre Chartres et Tours. L'émotion causée jusqu'en Mayenne par son approche avait été évoquée dans la deuxième partie du présent ouvrage et il en a été reparlé à propos des parcours respectifs des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> bataillons de mobiles de la Mayenne.

Le général Gougeard évoque en ces termes cet épisode :

*Chargé de défendre Le Mans, je dus prendre position pour couvrir la ville (...) Nos francs-tireurs, envoyés en reconnaissance, rencontrèrent l'ennemi à Connerré et l'obligèrent à évacuer le village, les cadavres de deux cuirassiers blancs restèrent entre leurs mains, mais nulle part il ne fut fait de démonstration sérieuse. Cette situation dura jusqu'au 3 décembre au matin. Nous fûmes alors avisés par nos éclaireurs et par nos espions que l'armée prussienne se retirait en grande hâte (Gougeard).*

Le grand-duc avait alors été stoppé dans sa marche par le haut-commandement allemand et invité à rejoindre au nord d'Orléans le prince Frédéric-Charles, qui arrivait avec la 2<sup>e</sup> armée allemande.

## Châteaudun

L'affaire suivante, longuement évoquée par le baron Ritter dans son rapport, est, comme on l'a vu plus haut, qualifiée de « *brillant engagement* » par le général Gougeard lui-même. Elle eut lieu pendant que la division de Bretagne, qui avait rejoint l'armée Chanzy avec le 21<sup>e</sup> corps d'armée, était en position sur le Loir, au nord de Fréteval ; position qu'elle ne quittera que le 16 décembre.

**Le 13 décembre**, à midi seulement, je reçus l'ordre d'aller avec toutes les compagnies franches, moins la légion, pousser une reconnaissance sur Châteaudun qu'on disait occupé par une avant-garde prussienne de 200 hommes d'infanterie précédant un corps de 4 à 5000 hommes. En route, et à peu près à la hauteur du village de Thiville, je recevais deux avis, l'un, d'un lieutenant-colonel de la mobile stationnée au dernier village que j'avais traversé, et l'autre d'un espion commissionné que j'avais l'ordre de reconnaître en chemin et d'interroger ; le colonel disait que nous étions coupés de l'armée par une grande force ennemie, l'espion, que deux cents cavaliers étaient sur la place de Thiville se préparant à enlever leurs réquisitions.

Allant au plus pressé, je me portais vivement sur la droite de la route de Moisy avec trois compagnies afin de vérifier la plus importante des deux assertions ; mais après avoir gravi une colline, il me fut impossible de rien apercevoir qui pût légitimer l'avis que nous étions coupés ; par précaution cependant je logeai solidement ces trois compagnies dans deux fermes et dans un taillis épais de manière que toutes trois se flanquaient et pouvaient se secourir mutuellement ; cela fait je dirigeai en toute hâte la compagnie de Nantes sur Thiville avec mission de tourner le village et de rejeter sur nous les cavaliers ennemis. Mais voyant bientôt que l'opération traînait en longueur et que l'heure s'avavançait, je poussai en avant sur Châteaudun en laissant une compagnie à la jonction des routes de Moisy, de Châteaudun et de Thiville.

Peu de temps après, et en démasquant un petit bois, mon extrême avant-garde tira maladroitement sur une patrouille de uhlans venant de Châteaudun. Cette patrouille se replia au pas sur la ville. Cette allure tranquille me donna à penser qu'il devait y avoir à Châteaudun plus de deux cents hommes, et qu'il devait y être arrivé du monde ; donc arrivé à la station du chemin de fer, qui se trouve à un kilomètre environ de la ville, je dus rallier la compagnie de Saint-Brieuc laissée à la jonction des trois routes à l'effet de recevoir les cavaliers de Thiville.

En ce moment voici quelle était la situation : nous étions complètement en plaine, nous laissions encore quatre compagnies en arrière, tous les rapports que je recueillais à chaque instant nous disaient entourés d'ennemis, j'avais l'ordre de n'engager l'action qu'avec prudence, tout me conseillait peut-être de concentrer mes forces, mais l'heure me talonnant je fis appel à la décision de ma petite troupe composée des compagnies numériquement les plus faibles et, la compagnie de la Mayenne en tête, j'entamai l'attaque qui se fit avec beaucoup d'élan. A peine la compagnie de la Mayenne avait-elle dessiné son mouvement qu'on me fit des signaux à l'entrée de la ville. Je poussai mon cheval de ce côté et j'appris que nous étions aperçus depuis longtemps et que les Prussiens filaient ; ce que voyant, nous pénétrâmes immédiatement dans la ville. Pour éviter toute surprise je laissai une compagnie sur la place et continuai avec les autres et aussi les Eclaireurs bretons qui étaient venus nous rejoindre presque en ce moment. Nous traversâmes toute la ville au pas gymnastique et les faubourgs, qui sont immenses, et nous arrivâmes ainsi portés par le flot de la population jusqu'aux deux fermes qui flanquent à droite et à

*gauche la route de Chartres ; là, j'appris que l'ennemi avait au moins deux kilomètres d'avance ; or mes hommes étaient haletants, il leur fallait encore faire une course insensée pour rattraper des hommes frais, la nuit arrivait à grands pas, j'arrêtai donc le mouvement de l'infanterie et lançai les Eclaireurs bretons avec lesquels je continuai. Les Eclaireurs ne purent tuer que quelques traînards, et ceux mêmes qui avaient coupé à travers champs revinrent sans avoir vu le gros de la colonne et sans qu'il y ait eu d'autres coups de fusil que ceux tirés par eux-mêmes.*

*Comme nos ennemis en partant avaient annoncé aux habitants qu'ils reviendraient le lendemain en force, je pris mes dispositions, et ralliai les compagnies du dehors. Le soir, la colonne de mobiles de qui j'avais reçu le faux avis du matin, entra dans la ville avec deux pièces de canon et en repartit deux heures plus tard sans me donner la raison de son départ ; comme je n'aurais cédé Châteaudun à aucun prix, persuadé qu'il était la clef de notre route sur Chartres et sur Paris, je restai (Ritter).*

Dans son ouvrage *L'armée de la Loire, relation anecdotique*, Grenest évoque cette affaire, car elle a donné lieu à un épisode pittoresque, intitulé « le uhlan est dans l'escalier ». Il la situe toutefois au 12 décembre au lieu du 13. Selon le témoin dont il a recueilli le récit, la ville était occupée, depuis la veille, 11 décembre, par 6 uhlands et 125 fantassins.

*Ces Bavares ne sont pas féroces ; ils ont si piètre mine que nous nous sentons humiliés en songeant que ce sont là nos maîtres provisoires. Vers trois heures et demie (le 12 décembre, ndlr), après que ces gens ont touché leurs rations sur la place, arrive au galop un uhlan qui vient dire quelques mots à l'oreille du commandant. En un clin d'œil, les soldats, oubliant leur dîner, s'assemblent en armes... et la petite troupe décampe au plus vite par la route de Bonneval (Grenest).*

Suit la narration du divertissement procuré par deux retardataires, auxquels les habitants se font un malin plaisir d'indiquer la route de Cloyes comme étant celle prise par leurs camarades, s'offrant même à les guider...

*Mais une armée de francs-tireurs sort tout à coup des coulisses et en un tour de main mes gaillards sont désarmés, ficelés et mis sous clé. Les nouveaux venus se lancent, au nombre de 400, sur la route de Bonneval ; ce sont des francs-tireurs, des marins, des éclaireurs à cheval et des mobilisés de Loire-Inférieure. Tous ces Bretons bretonnants sont parfaitement armés ; deux petites pièces de canon les accompagnent et le voisinage de l'ennemi les stimule singulièrement. Mais les Bavares ont vingt minutes d'avance et le brouillard qui tombe avec la nuit favorisera leur fuite. On échangera pourtant quelques coups de fusil près du château de la Varenne... Vers cinq heures nos troupes sont revenues (Grenest).*

Le récit de Grenest se poursuit par l'épisode intitulé « le uhlan est dans l'escalier », survenu le lendemain 13 décembre (selon sa chronologie), Quatorze uhlands étaient venus opérer une reconnaissance, croyant la ville toujours tenue par les Bavares. Surpris en pleine ville, ils sont accueillis à coups de fusil,

*Ils se réfugient dans le cloître Saint-Roch. La plupart sont pris dans cette impasse ; mais deux d'entre eux se glissent par un étroit passage et réussissent, détail incroyable, à descendre avec leurs chevaux les 200 marches de l'escalier assez abrupt qui longe le château. Ils sont du reste capturés près du pont. 3 uhlands ont été tués, 4 blessés et 6 faits prisonniers (Grenest).*

Le témoin ne fait pas état du millier d'assaillants mentionnés par le baron Ritter dans la suite de son rapport, dont nous reprenons ci-dessous le cours.

*Le lendemain (14 décembre, ndlr), l'ennemi nous attaqua mollement avec un millier d'hommes, et nous eûmes, nous francs-tireurs, les honneurs de l'artillerie ; on lui prit, tua ou blessa une vingtaine de cavaliers ; parmi les prisonniers se trouvaient deux officiers de uhlands. A minuit, et contre mon attente, je reçus du général l'ordre de quitter Châteaudun.*

*Le lendemain matin (15 décembre, ndlr) le général me complimenta publiquement et en gage de satisfaction il m'attribua comme part de prise et en toute propriété le plus beau des chevaux enlevés à l'ennemi (Ritter).*

## Une démission imposée

*Malheureusement, le lendemain même (16 décembre, ndlr), et à la suite d'un malentendu créé par un ordre donné directement par l'état-major (alors que j'étais en reconnaissance avec une section), le général s'emporta contre ceux des capitaines francs qui n'avaient pas bien exécuté l'ordre donné, et comme ceux-ci eurent le tort de rappeler, en ce moment surtout, qu'il était convenu qu'ils n'avaient d'ordres à recevoir que de moi et non de l'état-major, résolution fut prise de détruire l'unité de commandement et de demander ma démission. Je ressentis en la donnant une profonde douleur, mais je refusai de quitter la colonne tant qu'elle ne serait pas revenue en pays ami, malgré l'autorisation réitérée que je reçus de rentrer dans mes foyers. Si quelque chose devait me consoler d'un pareil échec, ce fut l'attitude de tous les francs-tireurs, qui à quelque pays qu'ils appartenissent, avaient pour moi la plus profonde estime, et me la témoignèrent ; quant à leurs chefs respectifs, je n'ai qu'à transcrire ici la lettre que je reçus le jour même :*

A M. le commandant Ritter, commandant supérieur des compagnies franches.  
Commandant,

Nous soussignés, venons protester énergiquement contre la décision prise par vous aujourd'hui et venons vous conjurer de rester notre chef. Lorsqu'on vous a placé à notre tête, nous ne vous connaissions pas ; nous vous avons suivi, et dans des circonstances somme toute assez critiques, nous avons su apprécier votre sang-froid et votre intelligence ; aujourd'hui, nous vous jugeons seul capable de nous commander et de nous diriger. Nous comptons sur vous et vous prions, commandant, de nous croire vos dévoués subordonnés.

Signé : PH. Boullé, Collin, A. Rabot, G. Echenoz, A. Lelièvre, capitaines commandant les compagnies franches de Quimper, Saint-Brieuc, Pont-l'Abbé, Nantes, Mayenne.

*A ces manifestations spontanées, je ne pus répondre qu'un mot : il m'est impossible d'agir contre la volonté du général. Mais le soir même les choses changèrent de face ; on apprit tout à coup que l'on battait en retraite<sup>366</sup> et de toutes parts l'on disait que nous étions cernés ; c'est alors que chacun me renouvela la demande déjà formulée : ne nous abandonnez pas, commandant, restez notre chef, vous seul pouvez nous tirer de là ; et parmi les plus ardents à me conjurer figuraient le capitaine Lelièvre et le lieutenant Gohier (de la Mayenne).*

*Bref, comme les circonstances paraissaient graves, je repris le commandement ; et à ce moment d'ailleurs je reçus l'ordre direct de l'état-major d'avoir à **couvrir le flanc droit de la colonne** ; et depuis lors, mais lorsque les circonstances étaient difficiles seulement, j'en reçus de semblables, et cela dura jusqu'à notre rentrée à Yvré-l'Evêque c'est-à-dire dans des eaux tranquilles (Ritter)*

Le général Gougéard confirme, dans son rapport de campagne, le rôle attribué aux compagnies de francs-tireurs pendant la retraite, du village de Droué où va avoir lieu l'affaire dont il a déjà été parlé, jusqu'à Yvré : « A neuf heures, le convoi fut mis en marche avec une escorte solide et les compagnies de francs-tireurs sur le flanc droit » (Gougéard).

*En ce qui me concerne personnellement, et en dépit de ma disgrâce survenue à Cloyes dix jours auparavant pour des motifs qui ne touchent en rien à mon caractère, le général Gougéard m'a reçu en audience de congé (le 26 décembre), m'a assuré de son estime particulière, m'a confirmé l'attribution de mon cheval et remis le certificat suivant :*

Armée de Bretagne, quartier général de la F..merie. Le général commandant la 1<sup>ère</sup> division de l'armée de Bretagne<sup>367</sup> certifie que M. le baron Ritter a pris part dans son corps d'armée à toutes les opérations de guerre qui ont été exécutées depuis deux mois, et que par suite de changement d'organisation il lui rend sa liberté et le remercie de ses services.

*En terminant ce rapport, je viens monsieur le Préfet vous exprimer mon désespoir d'être retombé dans l'inaction au moment même où la patrie a plus que jamais besoin de tous ceux qui sont capables de tenir*

<sup>366</sup> Retraite vers Le Mans, ordonnée le 16 décembre par le général Chanzy.

<sup>367</sup> Le général Gougéard considérait apparemment sa division comme la première de l'« armée de Bretagne » que le vicomte de Kératry s'était fait fort de mettre sur pied au camp de Conlie.

*une épée ; c'est donc vous dire que je suis plus disposé que jamais à reprendre un service actif. Veuillez agréer Monsieur le Préfet etc. (Ritter).*

## **La compagnie renvoyée à Laval**

Après avoir signalé les services que les compagnies franches avaient pu rendre au début de la campagne, notamment à Connerré et à Châteaudun, le général Gougeard se montre beaucoup plus réservé et il écrit :

*Mais dès le retour à Yvré, soit que les fatigues, les souffrances, le froid aient diminué leur enthousiasme et leur patriotisme, soit que l'excès des maux ait triomphé de leur bonne volonté, plusieurs demandèrent à être dissoutes, d'autres à aller se reformer dans leurs départements ; de telle sorte qu'il ne resta plus, au moment de la reprise des hostilités, que la compagnie des francs-tireurs de Fontainebleau, la meilleure des six, la mieux commandée, la seule qui fût soumise à une discipline sévère et sur laquelle on pût toujours compter (Gougeard).*

La compagnie de la Mayenne faisait donc partie de celles renvoyées dans leurs foyers. Un paragraphe du rapport du baron Ritter laisse penser que son comportement au combat n'était pas étranger à cette décision.

*Je voudrais, Monsieur le Préfet, passer sous silence un épisode douloureux qui précéda de peu de jours la rentrée de l'armée, mais quand j'aurai dit qu'il s'est trouvé une compagnie de francs-tireurs capable d'abandonner un poste important alors qu'une attaque en force de l'ennemi était annoncée et attendue pour le lendemain, j'oserai dire qu'à mon avis cette compagnie, qui s'était bravement conduite jusque là, n'aurait pas eu la défaillance qui a motivé son expulsion du corps du général Gougeard, sans l'insuffisance absolue du capitaine qui la commandait<sup>368</sup>. J'ai d'ailleurs fait à ce sujet un rapport spécial (Ritter).*

Le retour à Laval de cette compagnie le 25 décembre ne laissa pas d'intriguer. Le général commandant la 16<sup>e</sup> division militaire, à Rennes, informa le ministre de la guerre le 1<sup>er</sup> janvier 1871 que « Cette compagnie de francs-tireurs a été purement et simplement renvoyée de l'armée par le général Gougeard, du 21<sup>ème</sup> corps d'armée. Elle est aujourd'hui à Laval en attendant qu'il soit statué sur sa position<sup>369</sup> » et demanda un rapport à la subdivision de la Mayenne, qui répondit le 10 janvier :

*Cette compagnie de francs-tireurs, forte de 57 hommes dont 3 officiers, capitaine Ritter, est partie de Laval pour rejoindre Le Mans le 23 novembre dernier et placée sous les ordres du général Gougeard. Le capitaine Ritter fut nommé commandant supérieur des corps francs de l'armée de Bretagne, le lieutenant Lelièvre de la compagnie des francs-tireurs de la Mayenne fut par ce fait promu capitaine dans la même compagnie ; ces nominations ont été faites par le général de Kératry<sup>370</sup> et sanctionnées par le général Gougeard.*

*Après avoir suivi les mouvements de la division Gougeard, les corps francs du commandant Ritter occupaient les avant-postes de Hellier<sup>371</sup> au-delà de Connerré (Sarthe) dans la nuit du 20 au 21 décembre dernier en prévision d'une attaque par de grandes forces prussiennes. Les francs-tireurs de la Mayenne tenaient un poste important. Le capitaine Lelièvre après en avoir délibéré avec ses officiers, crut ne pas devoir se maintenir sur le point qui lui avait été désigné et quitta son poste avec toute sa compagnie, abandonnant sacs, vivres et cartouches ! Les autres corps francs, placés dans des positions à peu près identiques, n'ont pas non plus gardé leurs positions, à de rares exceptions.*

*M. le général Gougeard, peu satisfait des services des corps francs placés sous ses ordres, accepta la démission du commandant supérieur Ritter et renvoya purement et simplement à Laval, d'où elle provenait, la compagnie des Francs-tireurs de la Mayenne, où elle est arrivée le 25 décembre dernier.*

---

<sup>368</sup> Le baron Ritter ne nomme explicitement ni la compagnie ni le capitaine, mais on comprend que s'il en parle ainsi au préfet, c'est qu'il s'agit des francs-tireurs de la Mayenne. Le rapport spécial annoncé là n'a pas été retrouvé.

<sup>369</sup> SHAT, Lx 113.

<sup>370</sup> Qui était encore commandant en chef de l'armée de Bretagne, fonction dont il démissionnera le 27 novembre.

<sup>371</sup> Lieu non identifié.

*J'ai fait connaître la situation à M. le Préfet de la Mayenne qui m'a exprimé le désir de **ne pas ébruiter cette affaire**, me priant de vous faire connaître ce désir lorsque je prendrai vos ordres au sujet de cette troupe. Vous avez bien voulu, mon Général, laisser à M. le Préfet de la Mayenne le soin de liquider cette situation, il s'est acquitté de cette mission en rendant l'arrêté dont copie est ci-joint.*

*Aujourd'hui tout est rentré dans une position légale et la compagnie des francs-tireurs de la Mayenne n'existe plus (SHAT, Lx 113).*

La compagnie fut licenciée par arrêté préfectoral. Le ministre confirma ce licenciement, ordonnant le retrait immédiat des commissions délivrées aux officiers et le versement des hommes, selon leur âge et leur condition, dans l'armée régulière, la mobile ou les mobilisés.

L'état des soldes payées à la compagnie pour janvier 1871, signale qu'elle n'était plus commandée par le baron Ritter mais par le capitaine Auguste Lelièvre, assisté du lieutenant Léon Gohier et du sous-lieutenant Victor Cosson<sup>372</sup> ; elle comprenait alors un sergent-major, quatre sergents, quatre caporaux et vingt-sept hommes de troupe sur les cinquante encore présents lors du retour à Laval fin décembre.

## Epilogue

Nous laisserons la parole, pour clore ce chapitre, au général Gougéard, qui exprimait, en marge de son rapport, son sentiment sur les compagnies franches qu'il avait eu brièvement sous ces ordres.

*Quelles que fussent leur valeur et leur bravoure, ce n'étaient pas là des francs-tireurs dans la véritable acception qu'il faudrait donner à ce mot ; ils pouvaient former des avant-gardes, pousser des reconnaissances ; mais de quelque façon qu'on les organisât, étrangers aux pays qu'ils parcouraient et en dépit de leur bonne volonté, ils ne devaient pas rendre tous les services qu'on en attendait.*

***Le métier de franc-tireur**, dans une campagne d'hiver surtout, **est extrêmement pénible** ; il demande une somme de dévouement et d'abnégation, une force physique et morale très rares. Le franc-tireur, toujours en observation près de l'ennemi, embusqué dans les bois, derrière les haies, doit vivre de peu, ne porter ni sac ni tente ; sa vie n'est qu'une suite non interrompue d'embuscades et d'escarmouches. Son but doit être d'enlever toute quiétude à l'ennemi, de gêner ses marches, d'attaquer ses colonnes dans des positions choisies à l'avance, de décimer ses coureurs et d'enlever ses convois.*

*Si le franc-tireur est assez brave pour attendre l'ennemi de pied ferme, s'il est assez énergique pour le suivre sans cesse et le harceler sans merci, c'est le soldat le plus précieux pour la défense d'un pays envahi, l'homme le plus digne de la reconnaissance de ses concitoyens. Si, au contraire, le franc-tireur, qui jouit nécessairement d'une grande liberté de mouvements et d'une certaine latitude, songe à son bien-être, s'il cantonne dans de bonnes fermes et loin des avant-postes ennemis, il devient promptement un soldat pillard et vagabond, la plaie du pays qu'il parcourt, et laisse derrière lui le souvenir parfois sanglant de ses exactions et de ses désordres.*

*De plus, et il faut le reconnaître, **cette institution de francs-tireurs était viciée dans son origine même** ; transportés dans des pays qui leur étaient inconnus, n'étant pas familiarisés avec les usages, ne connaissant ni les routes ni les sentiers, ils ne pouvaient se mouvoir avec la liberté qui leur était nécessaire. Les chouans ont combattu dans leur pays et ils ont puisé dans la connaissance des lieux la plus grande partie de leur force.*

*C'est la première fois que la France faisait l'expérience de ces compagnies franches, et malgré les dévouements individuels qu'il serait injuste de passer sous silence, **cet essai, il faut le reconnaître, n'a pas été heureux**. Espérons qu'elle n'en sera plus réduite à défendre son sol, mais quelles que soient les destinées qui l'attendent, tout en accueillant tous les dévouements, elle aura soin de leur donner pour se produire les rangs des troupes régulières, régulièrement organisées, régulièrement conduites, et dans ce cadre viendra se placer, nous l'espérons, la nation toute entière.*

---

<sup>372</sup> SHAT, dossier Lx 113. Aucun d'eux n'a pu être vraiment identifié.

## QUATRIÈME PARTIE

# LE BILAN DE LA GUERRE

## Coût humain et pertes matérielles

---

### Chapitre 1

## LES PERTES HUMAINES

### UNE ÉVALUATION DIFFICILE

#### Allemagne : rigueur et précision prussiennes

Les pertes subies par les armées allemandes pendant leur campagne en France sont réputées, organisation et rigueur prussienne obligent, connues à l'homme près ; elles ont été détaillées jour par jour et régiment par régiment, dans un document publié en 1873<sup>373</sup>. Des chiffres différents sont toutefois avancés selon les auteurs.

**Le lieutenant-colonel Rousset**, dans son *Histoire générale de la guerre franco-allemande 1870-1871*, fait état de :

- 34.288 tués
- 12.301 morts de maladie,
- 127.867 blessés.

**Le général Boulanger**, dans son ouvrage *L'invasion allemande, guerre franco-allemande de 1870-71*, publié en 1888-1891, avance un total des pertes de 144.170, décomposé comme suit :

- tués : 1.883 officiers et 26.441 hommes, soient 28.294 au total, dont 17.472 sur le champ de bataille et 10.882 décédés plus tard, de leurs blessures ;
- décédés de maladie : 14.298, dont 6.965 du typhus et 2.000 de dysenterie ;

---

<sup>373</sup> 1870-1871 – *Tableaux statistiques des pertes des armées allemandes d'après les documents officiels allemands*, par D.-H Leclerc, capitaine au 101<sup>e</sup> d'infanterie – Ed. Berger-Levrault, Paris, 1873. Un exemplaire de l'ouvrage est conservé dans le fond ancien de la bibliothèque municipale de Laval.

- blessés : 4.234 officiers et 84.294 hommes, soient 88.645 au total ;
- prisonniers : 154 officiers et 12.779 hommes, soient 12.933 au total.

Rapportées à une même base de 1000 hommes engagés, les pertes se répartissent ainsi :

- 76 décès chez les officiers : 68 par le feu et 8 par la maladie ;
- 53 décès chez les fantassins : 40 par le feu et 13 par la maladie ;
- 27 décès chez les cavaliers et les artilleurs : moitié par le feu et moitié par la maladie ;
- 26 décès chez les soldats du train, quasi exclusivement de maladie ;
- 17 décès chez les sapeurs du génie, essentiellement de maladie.

Selon le même auteur, sur 1000 blessures reçues, 898 ont été causées par le fusil, 90 par le canon et 12 par arme blanche. Les chiffres concernant le fusil incluent plus que probablement les blessures causées par les mitrailleuses de Reffye, qui tiraient les mêmes cartouches que le chassepot. Les autres chiffres démontrent les médiocres performances de l'artillerie française pendant cette guerre et l'efficacité toute relative des charges à la baïonnette, dont on fera toutefois grand cas en août 1914...

**L'historien François Roth**, dans son ouvrage *La guerre de 70* publié en 1990, écrit que sur les 887.876 hommes engagés sur le territoire français, les pertes allemandes, tant au combat que par maladie, auraient été de 155.993 hommes :

- 24.031 tués, dont 1.534 officiers ;
- 28.596 morts de maladie, dont 1.700 officiers ;
- 89.228 blessés, dont 3.114 officiers ;
- 14.138 disparus, dont 106 officiers.

## France : des approximations...

**Le lieutenant-colonel Rousset**, à la fin de son ouvrage, écrit :

*Il nous reste à dire maintenant ce que cette guerre funeste nous a coûté d'hommes, et ce n'est pas là un des côtés le moins douloureux de la question, tant la quantité de nos deuils dépasse ceux de l'ennemi. D'après les travaux très consciencieux, quoique forcément approximatifs, du docteur Chenu, médecin principal des armées<sup>374</sup>, les pertes de la France pendant toute la durée de la guerre se monteraient à :*

- 138.871 hommes tués, morts de leurs blessures ou de maladies, parmi lesquels 17240 officiers et soldats qui ont succombé pendant la captivité ;
- 137.626 blessés,
- 328.000 malades.

**Le général Boulanger**, pourtant bien placé pour obtenir les renseignements nécessaires<sup>375</sup>, se résigne à écrire, après avoir donné les chiffres rapportés plus haut concernant l'armée allemande :

*Malgré mes investigations, il m'est impossible de donner les mêmes renseignements sur l'armée française ; les données statistiques ne sont point assez sûres ni assez complètes pour que je les reproduise, même à titre de simple indication.*

<sup>374</sup> Jean Charles Chenu (1808-1879), reçu docteur à Strasbourg en 1833, retraité en 1868 comme médecin principal de 1<sup>ère</sup> classe. Inspecteur et directeur, pendant la guerre, des ambulances auxiliaires de la Société de secours aux blessés militaires (future Croix-Rouge). Commandeur de la Légion d'honneur le 15 juillet 1871 comme directeur des ambulances des Champs-Élysées. Ayant servi en Afrique et participé à la campagne de Crimée, il avait compris l'importance des statistiques précises sur les causes de la mortalité dans les armées.

<sup>375</sup> Il fut ministre de la guerre du 7 janvier 1886 au 17 mai 1887.

Il met ces lacunes dans la documentation sur le compte d'une pratique habituelle et délibérée du commandement, contre laquelle il conviendrait de réagir.

*C'est une coutume, d'ailleurs, dans notre armée, de laisser le public dans l'ignorance des pertes que nous subissons dans les guerres. Ou l'autorité militaire les tait complètement, ou elle donne à ce sujet des renseignements tout à fait erronés. Il n'est pas rare, par exemple, de lire des récits de combats où nous affirmons que l'ennemi a beaucoup souffert par notre feu, tandis que nos soldats ont à peine quelques contusions insignifiantes, et les chefs qui font rédiger ces rapports mensongers s'appuient, pour les justifier, sur les inconvénients qu'il y aurait, en raison de l'impressionnabilité de notre population, à dire la vérité.*

*C'est un système contre lequel il importe de réagir ; d'abord parce que la nation a le droit de connaître les sacrifices en hommes que lui coûtent toutes les expéditions armées ; ensuite, parce que si elle ne les connaît pas, elle les soupçonne et se les exagère au point que le silence devient bien plus dangereux que la vérité, même quand celle-ci nous révèle les faits les plus douloureux.*

**François Roth**, de son côté, estime que : « *le total des tués, des blessés et des disparus peut être évalué à environ 139.000 morts et 143.000 blessés. Grâce aux calculs faits par Martinien<sup>376</sup>, on peut avancer des chiffres à peu près incontestables pour les seuls officiers ; pour les hommes de troupe, ils sont fragiles et incertains* ».

On ne peut toutefois pas, dans le cas présent, imputer cet état de fait à une seule volonté de dissimuler délibérément le montant des pertes. Il faut prendre également la mesure de l'étendue du formidable désastre qu'ont été les capitulations successives de l'armée impériale à Sedan, puis à Metz. La quasi-totalité de l'armée régulière a alors disparu ; tous les survivants, soit environ 370.000 hommes, sont partis en captivité et le suivi administratif des individus n'a pu que se trouver fortement perturbé, voire totalement anéanti. Bien des registres de contrôle, registres d'état civil régimentaires et autres carnets de comptabilité en campagne ont cessé d'être tenus, quand ils n'ont pas purement et simplement disparu et il faudra des mois après le retour des prisonniers dans leurs dépôts respectifs pour que la machine administrative se remette en branle et tente d'y voir clair sur le sort de ceux qui manquaient à l'appel.

Par ailleurs, la nature fortement improvisée des unités engagées dans la deuxième partie de la guerre, sous l'égide du Gouvernement de défense nationale, n'a pas favorisé leur bonne administration. Régiments de marche de l'armée régulière, bataillons de mobiles, légions de mobilisés et compagnies de francs-tireurs de l'armée auxiliaire, n'ont existé que le temps de la campagne et n'ont pas toujours eu pour souci principal la tenue des documents administratifs réglementaires.

C'est ainsi qu'aucun registre de contrôle n'existe dans les archives militaires pour les bataillons de mobiles de la Mayenne<sup>377</sup> et que si l'état d'encadrement des bataillons de mobilisés au jour de leur licenciement, début mars 1871, existe encore dans les archives départementales, il ne subsiste dans les mêmes archives que quelques rares listes éparses de compagnies, sans le moindre renseignement sur le destin de chacun de ceux qui y figurent.

## LE TRIBUT DE LA MAYENNE

Selon les listes départementales du contingent des classes 1863 à 1870, celles qui étaient sous les drapeaux à la déclaration de guerre, au moins 7068 Mayennais ont participé à la guerre dans les rangs de l'armée régulière :

- 6244 appelés dans l'armée de terre au titre du contingent,
- 306 engagés volontaires,
- 518 appelés dans les équipages de la flotte, l'infanterie ou de l'artillerie de marine.

---

<sup>376</sup> *Etat nominatif par affaires et par corps des officiers tués ou blessés dans la deuxième partie de la campagne (du 15 septembre 1870 au 12 février 1871, par Aristide Martinien, Lavauzelle, 1906.*

<sup>377</sup> Hormis, toutefois, un registre de contrôle des officiers.

Il convient de leur ajouter ceux qui, appartenant à des classes plus anciennes, étaient encore au service, par voie de rengagements ; leur nombre n'est pas connu.

Seules les classes 1865 à 1870 ont été concernées par la garde nationale mobile. Les registres matricules n'existant qu'à partir de la classe 1867, le nombre de jeunes Mayennais des classes 1865 et 1866 incorporés dans la mobile n'est pas connu. 6106 Mayennais des quatre classes suivantes, au total, sont inscrits sur les registres du recrutement dédiés à la garde mobile de la Mayenne. On avait vu dans la deuxième partie que le décompte des mobiles habillés et équipés par le département et mis au service de la République était évalué à 7500 par le commandant de la subdivision<sup>378</sup>.

Soldats de l'armée régulière ou mobiles, on dispose, pour évaluer le nombre de Mayennais morts sous les drapeaux du fait de cette guerre, des sources suivantes :

- les registres matricules à partir de la classe 1867 : ils n'ont pas toujours été correctement renseignés et les indications qui y ont été portées peuvent se révéler erronées ;
- l'état civil des communes de la Mayenne : les avis de décès transmis par les hôpitaux ou les officiers d'état civil des régiments sont en principe transcrits dans les registres de la commune du dernier domicile connu, parfois de celle de naissance ;
- l'état civil des communes où le décès a eu lieu : c'est normalement le cas pour les décès dans une structure sanitaire civile (hôpital ou hospice, ambulance privée) ou chez un particulier ; pratiquement jamais pour les morts sur le champ de bataille ;
- les tables de l'administration de l'Enregistrement, qui répertorient, par ordre chronologique, tous les décès parvenus à la connaissance de cette administration dans le ressort d'un même bureau<sup>379</sup> : ces tables, en Mayenne du moins, signalent systématiquement la qualité de *soldat*, de *mobile* ou de *mobilisé* du défunt ;
- les inscriptions sur les plaques mémorielles érigées dans certaines communes par le Souvenir français dès les années 1890, inscriptions éventuellement reprises sur les actuels monuments aux morts.

La consultation, aux archives militaires à Vincennes, des registres de contrôle des régiments dans lesquels ont servi des Mayennais serait susceptible de fournir des noms. Outre qu'il faudrait dépouiller au minimum les registres des 121 unités que nous avons répertoriées dans les listes départementales du contingent, on peut considérer que chaque décès parvenu à la connaissance « des bureaux de la guerre », comme on désignait couramment les services du ministère de la guerre, a normalement fait l'objet d'un avis adressé à la commune du dernier domicile.

Une dernière difficulté restait à résoudre : quels critères retenir pour qualifier un décès de « Mort pour la France » et le comptabiliser au titre des pertes ? La question pourrait sembler anecdotique et superflue, tant les pratiques à l'œuvre pour la Grande Guerre semblent claires et nettement définies : tout soldat mobilisé et dont le décès peut être juridiquement imputé au service (tué à l'ennemi, mort des suites de blessures, d'accident survenu en service commandé ou de maladie contractée au service) est réputé Mort pour la France.

En 1870-1871, les choses sont moins simples, en particulier de par la situation particulière des mobiles et des mobilisés décédés de maladie à leur domicile pendant le conflit, voire dans les semaines qui ont suivi la fin de la guerre. Sont-ils morts « des fatigues de la guerre », comme on le disait à la fin des campagnes de la Révolution et de l'Empire ?

Comme il faut bien se fixer une conduite, nous avons adopté les règles suivantes :

- tous les décès intervenus entre le 4 août 1870 (premier combat à Wissembourg) et le 7 mars 1871 (fin officielle de la campagne) ont été pris en compte, sous réserve que l'acte de décès mentionne bien la qualité de soldat, de mobile ou de mobilisé ;

---

<sup>378</sup> Le chiffre de 6500 repris par le préfet dans son rapport de fin de mandat est visiblement une erreur de recopie.

<sup>379</sup> Il y avait à peu près un bureau par canton. Ces tables, numérisées pour la période qui nous intéresse, sont consultables aux archives départementales.

- au-delà du 7 mars, ont été pris en compte les décès survenus dans une structure sanitaire, en captivité, en convalescence dans la famille, ainsi que ceux dont l'état civil fait explicitement mention de la qualité de mobile ou de mobilisé : on peut alors supposer que l'intéressé n'avait pas encore pu reprendre sa profession civile et est décédé des suites de la guerre ;
- l'insurrection de la Commune étant souvent considérée comme un appendice de la guerre, les décès qui en résultent ont été pris en compte.

Munis de ces règles, nous avons recensé à ce jour **1874 Mayennais Morts pour la France**, ou qui auraient du moins des titres à être reconnus comme tels, selon les critères de la Grande Guerre.

On peut y ajouter les **149 disparus**, 13 mobiles et 136 soldats de l'armée régulière, portés disparus par l'administration militaire sans qu'un acte soit venu, à notre connaissance, entériner le probable décès, ou dont la subdivision militaire de la Mayenne signale avoir perdu totalement la trace, malgré les enquêtes diligentées à sa demande par la gendarmerie : « *N'a pas été recensé dans la subdivision en 1873 - aucun renseignement depuis* » peut-on lire alors dans les registres matricules.

Nous avons par ailleurs écarté **221 décès** survenus en 1871 (quelques uns, rares, en 1870), concernant 92 soldats de l'armée régulière, 126 mobiles, 2 mobilisés et 1 marin, dont les circonstances ne nous paraissent pas indiscutablement rattachables à la guerre. Il est toutefois possible que certains d'entre eux lui soient malgré tout imputables.

Examinons maintenant de plus près ce qu'il en est dans chaque catégorie de participants à la guerre.

## Soldats de l'armée régulière

En incluant comme on vient de le voir les décès intervenus pendant les opérations contre la Commune de Paris, ce sont **964** Mayennais qui ont perdu la vie, sur les champs de bataille ou dans les hôpitaux. 462 sont morts en 1870, 489 autres en 1871. Parmi les lieux les plus mortifères, on relève :

- **l'Allemagne**, où 150 soldats mayennais sont morts en captivité.
- **Paris** et le département de la Seine, avec 114 morts : 81 pendant le siège et dans les semaines qui ont suivi ; 33 morts entre le 18 mars et la fin juin 1871, pendant la Commune, auxquels il faudrait ajouter 21 décès enregistrés à Versailles et environs d'avril à juin 1871.
- **Metz** : 67 morts en 1870 dans les divers hôpitaux de la place forte ; plus 4 autres en captivité, en 1871.
- **La Mayenne**, avec 56 décès enregistrés : 18 en 1870, le reste au premier semestre de 1871, pour partie dans les hôpitaux, pour partie au cours de convalescence, à domicile.
- **Lyon** : 31 soldats décédés dans les divers hôpitaux d'une ville où le dépôt du 69<sup>e</sup> de ligne était arrivé en octobre 1870, venant de Laval avec un nombre important de recrues de la Mayenne.

Les Mayennais ont, bien entendu, pris part aux batailles successives qui, de Wissembourg à Sedan, ont jalonné la première partie de la campagne. On a ainsi relevé **57 décès** :

- *Wissembourg*, le 4 août : 1 mort ;
- *Froeschwiller* (ou Woerth), le 6 août ; 7 morts ;
- *Spicheren* (ou Forbach), le 6 août : 4 morts ;
- *Borny*, le 14 août : 14 morts ;
- *Gravelotte*, le 16 août : 2 morts ;
- *Saint-Privat* (St-Privat-la-Montagne), le 18 août : 8 morts
- *Beaumont-en-Argonne*, le 30 août : 2 morts ;
- *Sedan*, le 1<sup>er</sup> septembre : 19 morts, pour la plupart portés « disparus au combat ».

On retrouve également des Mayennais dans les armées de province, comme en attestent les décès survenus dans les départements devenus les champs de bataille de ces armées :

- **104** morts dans les **armées de la Loire** : 5 dans le Cher, 19 dans l'Eure et l'Eure-et-Loir, 15 dans le Loir-et-Cher, 30 dans le Loiret, 35 dans la Sarthe.
- **55** morts dans **l'armée de l'Est** : 13 en Côte-d'Or, 17 dans le Doubs, 6 dans le Jura, 7 en Haute-Saône, 12 en Saône-et-Loire.
- **29** morts dans **l'armée du Nord** : 3 dans l'Aisne, 17 dans le Nord, 6 dans le Pas-de-Calais, 3 dans la Somme.

## Les bataillons de mobiles

Nous avons recensé **664** gardes mobiles mayennais décédés du fait de cette guerre : 648 appartenaient à l'un des bataillons « de la Mayenne » ; 16 autres, Mayennais de naissance, servaient dans des bataillons de départements limitrophes (Ille-et-Vilaine, Manche, Orne, Sarthe et Maine-et-Loire).

Le décompte des morts propres à chacun des cinq bataillons est difficile à établir et les chiffres que nous allons donner ne sont que des approximations. Cela tient au fait que tous les conscrits mayennais des classes appelées à faire partie de la garde nationale mobile lors de cette guerre ont été désignés, inscrits sur les registres matricules et affectés aux seuls bataillons alors existants : les trois bataillons des arrondissements de Château-Gontier (1<sup>er</sup>), de Laval (2<sup>e</sup>) et de Mayenne (3<sup>e</sup>). Lorsque la révision de la classe 1870 s'est achevée le 19 septembre, la formation de bataillons supplémentaires n'était pas encore à l'ordre du jour. Formé en septembre, le 66<sup>e</sup> régiment de mobiles est parti avec des bataillons à 7 compagnies, les 8<sup>e</sup> compagnies restant sur place pour administrer le personnel excédentaire et former le dépôt. C'est dans ces compagnies qu'on a puisé pour former successivement le 4<sup>e</sup>, puis le 5<sup>e</sup> bataillon. Les registres matricules n'ont pas été actualisés et tous ces mobiles ont conservé, au moins administrativement, leur affectation première au 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> bataillon.

De ce fait, les documents trouvés sur le corps des mobiles décédés n'ont pas toujours permis de reconnaître leur appartenance au 4<sup>e</sup> ou au 5<sup>e</sup> bataillon et les actes de décès les ont, en toute bonne foi, rattachés au bataillon où ils avaient été incorporés en premier lieu. L'exploitation stricte des actes de décès et des indications portées dans les registres matricules donne les chiffres suivants pour les pertes respectives de chacun des bataillons :

- 1<sup>er</sup> bataillon : 183,
- 2<sup>e</sup> bataillon : 143,
- 3<sup>e</sup> bataillon : 144,
- 4<sup>e</sup> bataillon : 43,
- 5<sup>e</sup> bataillon : 28 (en y incluant ceux attribués à un 6<sup>e</sup> bataillon à l'existence douteuse).

Les 107 autres étaient seulement dits « *mobile de la Mayenne* », sans préciser le numéro du bataillon.

En rapprochant les dates et les lieux de décès avec ce que l'on sait des parcours des bataillons, force est de constater que certains mobiles ont été déclarés morts en un lieu où, de toute évidence, seuls le 4<sup>e</sup> ou le 5<sup>e</sup> bataillon évoluait à la période dite. Nous avons donc délibérément réaffectés ces mobiles, déclarés comme étant du 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> bataillon, ou d'un bataillon non précisé, à ce qui devait plus probablement être leur réelle affectation. Les chiffres deviennent ainsi :

- 1<sup>er</sup> bataillon : 166,
- 2<sup>e</sup> bataillon : 130,
- 3<sup>e</sup> bataillon : 129,
- 4<sup>e</sup> bataillon : 67,
- 5<sup>e</sup> bataillon : 60.

Le bataillon d'affectation des 96 autres reste a priori indéterminé. Il n'est pas exclu que parmi eux se trouvent plusieurs de ces jeunes gens qui, après avoir été couchés sur les registres de la mobile, ont été dirigés vers des régiments de marche de l'armée régulière, sans que les registres soient mis à jour.

## Le 66<sup>e</sup> régiment de mobiles

Le régiment a enregistré, à lui seul, l'essentiel de ces pertes : 425 hommes. On sait qu'il a toujours été engagé au sein des armées de la Loire ; les lieux des décès en témoignent :

- **22** morts en *Eure-et-Loir*, où on s'était battu à Loigny ;
- **35** morts en *Loir-et-Cher*, où le régiment avait séjourné, puis combattu en particulier à Vendôme (16 décès) ;
- **39** morts dans le *Loiret*, où le régiment s'était trouvé avant et après Loigny, dispersé lors de la chute d'Orléans, dont 16 prisonniers de facto à Orléans où ils étaient hospitalisés.
- **56** morts dans la *Sarthe* : si le régiment n'a pas participé à la bataille du Mans proprement dite, 20 y sont décédés en 1870, et 27 autres de facto prisonniers dans les hôpitaux et ambulances de localités occupées par l'ennemi.
- **72** morts en *Mayenne*, 17 en 1870, les autres en 1871, le dernier décédant à Laval le 2 juin, des suites de blessure reçue au Mans.
- **13** morts dans les départements du *Cher* (à Bourges et Vierzon), de la *Côte-d'Or*, du *Doubs*, de *Saône-et-Loire* et en *Suisse*, faisaient vraisemblablement partie de ceux qui, passés au sud de la Loire à Orléans le 5 décembre 1870 après l'éclatement du régiment, ont poursuivi leur route vers la Ferté-Saint-Aubin et Salbris au lieu de descendre la Loire par la rive gauche, et ont suivi ensuite le sort des troupes qui allaient devenir l'armée de l'Est du général Bourbaki.
- **22** mobiles du 66<sup>e</sup> sont **décédés en captivité** en Allemagne, **4** autres à Nancy où ils avaient été hospitalisés.
- **18** autres mobiles ont été déclarés « mort au cours de la campagne », sans que le lieu du décès soit précisé sur le registre matricule.

Les autres mobiles sont décédés dans des hôpitaux éloignés de la zone des combats, où ils avaient été évacués, dans l'Ouest (Cherbourg, Rennes, Brest, Nantes), le Sud-ouest (Bordeaux, La Rochelle, Angoulême) ; ou dans ceux où ils ont été déposés lors du repli de l'armée Chanzy au sud de la Loire : Angers, Poitiers.

## Le 4<sup>e</sup> bataillon de mobiles

Le recensement auquel nous avons procédé dénombre au moins **67 morts** pour ce bataillon, qui n'est entré en campagne que le 12 novembre 1870 et a éprouvé ses premières pertes à L'Aigle (*Orne*), au sein des forces de défense locales de l'Ouest : 7 morts en octobre et novembre 1870.

Il perdra ensuite du monde en *Indre-et-Loire*, alors qu'il oeuvrait avec la colonne Cléret et la division de Curten : Tours (21 morts), Château-Renault (6 morts), Monnaie (3 morts) ; en *Maine-et-Loire* et *Loir-et-Cher* : Saumur (6 morts), Selles-sur-le-Cher (3 morts), pour ne citer que ceux-là.

Un nombre, qui n'a pas été évalué, de ces mobiles est décédé de facto en captivité, hospitalisé dans une localité occupée par l'ennemi.

## Le 5<sup>e</sup> bataillon de mobiles

En regroupant les morts estampillés « 5<sup>e</sup> bataillon », « 6<sup>e</sup> bataillon », voire « 7<sup>e</sup> bataillon », on relève, pour ce bataillon, **60 morts**, dont 9 seulement en 1870. Parmi ces derniers, les trois premiers morts de la campagne, à Conlie, puis à Yvré-l'Évêque.

19 sont morts en janvier 1871, avant la fin des hostilités, les autres décédant dans les divers secteurs où la division Gougéard a été déployée par la suite, dans *l'Orne* : La Ferté-Macé (9 morts), Flers (3 morts), Tessé-la-Madeleine (3 morts) ; dans la *Manche* : Pontorson (4 morts) ; dans *l'Ille-et-Vilaine* : Saint-Malo (3 morts), Antrain (2 morts). Le dernier pris en compte est décédé le 20 mai 1871 à l'hospice de Mayenne.

## Les autres

Les 96 mobiles dont le numéro de bataillon reste indéterminé, sont décédés pour un tiers en 1870, les autres 1871. Beaucoup sont décédés en des lieux où au moins chacun des trois bataillons du 66<sup>e</sup> régiment de mobiles a stationné pendant la campagne : 17 en Sarthe, essentiellement au Mans ; 12 en Mayenne ; 11 dans le Loiret ; 10 dans la Vienne, à Poitiers, pendant le repli au sud de la Loire.

Les autres se répartissent entre divers départements, vers les hôpitaux desquels ils ont été évacués : à Nantes, Brest, Rennes, Bordeaux, etc.

Il serait hypothétique de les rattacher systématiquement au bataillon de l'arrondissement de leur lieu de naissance, car leur domicile a pu changer par la suite.

## Mobilisés, éclaireurs et francs-tireurs

Mis à la disposition de l'armée de la Loire le 9 janvier seulement, les neuf bataillons de mobilisés de la Mayenne n'ont pas eu le temps de faire une longue campagne. **203 mobilisés** ont, toutefois, perdu la vie au sein de ces bataillons : **24** au cours de l'année 1870, et **177** en 1871. Ils n'ont été engagés qu'à Beaumont-sur-Sarthe (9 morts), à Alençon (7 morts), et marginalement à Gesvres (la compagnie du capitaine Jarret de la Mairie, 3 morts). La grande majorité des autres est décédée en Mayenne, le plus souvent de maladie ; principalement :

- 30 à Laval (dont 1 officier),
- 20 à Pré-en-Pail (dont 1 officier)
- 19 à Villaines-la-Juhel,
- 15 à Evron,
- 11 à Mayenne,
- 9 à Château-Gontier,
- 8 à Ernée.

Faute de canons, les trois batteries d'artillerie de la Mayenne n'ont pas été engagées et les 8 décès enregistrés parmi son personnel (2 à Laval et 6 à Ernée) résultent de maladies.

Si on ajoute à ces chiffres les 19 mobilisés natifs de la Mayenne mais incorporés dans d'autres départements : 6 dans la *Seine*, 5 dans la *Sarthe*, 4 dans l'*Orne*, 2 dans le *Calvados*, 1 en *Maine-et-Loire* et 1 officier dans le *Pas-de-Calais*, on arrive à un total de **230** pour les mobilisés mayennais morts du fait de la guerre.

Nous n'avons recensé que trois éclaireurs, dont un de l'*Eure* et un autre du *Maine-et-Loire*, et trois francs-tireurs, dont un du *Calvados*, natifs de la Mayenne et décédés pendant la guerre.

## Surmortalité générale

Les pertes civiles directement imputables à la guerre sont quasiment insignifiantes et on n'a relevé dans les actes de décès que trois voituriers, requis pour assurer des transports au profit de l'intendance des corps d'armée en campagne.

Mais les pertes causées par une guerre ne se limitent pas aux cadavres relevés sur le champ de bataille ni aux blessés ou malades décédés dans les hôpitaux et ambulances. Il est admis par les historiens que l'état de guerre, de par les privations, les destructions et les perturbations qu'il impose à la population civile, engendre une surmortalité par rapport au nombre habituel de décès observé les années précédentes.

L'historien François Roth observe qu'entre les recensements de 1866 et de 1871, la population française, outre la diminution due à la perte de l'Alsace – Moselle, a reculé de 600.000 habitants. Il impute cette baisse démographique à la conjonction d'une surmortalité due aux épidémies de typhus, de fièvre typhoïde et de dysenterie, qui aurait surtout affecté l'Est et le Nord de la France, avec une diminution de la natalité due à l'absence des jeunes gens appelés sous les drapeaux.

Pour essayer d'y voir plus clair en ce qui concerne la Mayenne, nous avons compilé, année par année, les actes de décès inscrits dans chacune des 271 communes que comptait alors la Mayenne, pour les années 1869, 1870, 1871 et 1872 ; les années 1869 et 1872, qui encadrent celles de la guerre, étaient destinées à fournir une base moyenne de comparaison pour 1870 et 1871.

- **1869** : nous avons compté **9.001** décès.
- **1870** : on passe à **10.737** décès.
- **1871** : une fois défalqués les 1000 décès concernant des soldats extérieurs à la Mayenne, décédés au cours de leur passage dans le département, en particulier lors du repli de l'armée de la Loire derrière la Mayenne après la bataille du Mans, on ne dénombre pas moins de **15.745** décès.
- **1872** : on retombe à **7.862** décès.
- *Moyenne* entre 1869 et 1872 : **8.432** décès.
- *Surmortalité* en 1870 par rapport à la moyenne : + 2.306, soit **27 %** d'augmentation.
- *Surmortalité* en 1871 par rapport à la même moyenne : + 7.313, soit **87 %** d'augmentation.

Les chiffres ne reflètent pas *systématiquement* cette tendance pour *toutes* les communes, et les données peuvent être assez divergentes, surtout lorsque la statistique porte sur un nombre relativement faible de décès. Mais c'est quand même le cas dans *l'immense majorité*. Les décès des militaires tombés en 1870 ne sont généralement connus en Mayenne qu'en 1871 et gonflent artificiellement les données de l'année. Cela ne suffit toutefois pas à expliquer l'ampleur de la surmortalité cette année là et il conviendrait sans doute d'examiner plus en détail, à l'échelon de la commune, les profils des décédés des deux années de guerre, et de les comparer à ceux des années voisines ; étude qui sortirait du cadre de cet ouvrage et dont nous laissons le soin aux historiens locaux.

## LA MÉMOIRE S'ORGANISE

### Les tombes militaires

L'article 16 du traité de paix signé à Francfort le 10 mai 1871 stipulait que « *Les deux gouvernements, français et allemand, s'engagent réciproquement à faire respecter et entretenir les tombes des soldats ensevelis sur leurs territoires respectifs* ». Le gouvernement allemand avait pris, par une loi du 2 février 1872, les dispositions nécessaires pour l'accomplissement de ses obligations en Alsace et en Moselle. En France, l'Assemblée nationale fit de même par une loi dont les dispositions sont à l'origine de ce qu'on désigne de nos jours sous le vocable de « *carrés militaires* » dans les cimetières communaux.

**Loi du 4 avril 1873, relative à la conservation des tombes des soldats morts pendant la dernière guerre.**

Art. 1<sup>er</sup>. Les terrains dépendant des cimetières communaux qui servent actuellement à l'inhumation des soldats français ou allemands morts pendant la dernière guerre, et les terrains qui seraient ultérieurement requis dans le même but seront, sur demande du Préfet, cédés à l'Etat au prix du tarif en vigueur pour les concessions perpétuelles. Dans les communes où il n'existe pas de tarif approuvé, le prix de la concession sera fixé par le Préfet en Conseil de préfecture, après avoir pris l'avis du Conseil municipal.

Art. 2. L'Etat est autorisé à acquérir par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique les terrains non clos situés en dehors des cimetières dans lesquels se trouvent une ou plusieurs tombes militaires, et les terrains nécessaires pour les exhumations et les chemins d'accès ; ces acquisitions sont déclarées d'utilité publique. Les terrains à acquérir et les terrains occupés temporairement jusqu'aux exhumations, qui ne pourront avoir lieu qu'après un délai de cinq années, seront désignés, après enquête, par des arrêtés du Préfet, approuvés par le ministre de l'intérieur. Ces arrêtés etc.

Art. 6. Les lois et règlements relatifs à la police et à la conservation des cimetières sont applicables à tous les terrains affectés à des tombes militaires.

Le délai imposé de cinq ans avant de pouvoir faire procéder aux exhumations nécessaires reportera à 1876 les opérations de regroupement dans les cimetières des communes des sépultures militaires, sans bières, dans une même fosse aux dimensions standardisées.

Les documents conservés aux Archives départementales ne concernent que 27 communes :

- **arrondissement de Château-Gontier** : Cosmes, Ballots, Bouère, Château-Gontier, Cossé-le-Vivien, Craon, Grez-en-Bouère, Laigné, Méral, Ppeuton, Saint-denis-d'Anjou, Saint-Quentin-les-Anges.
- **arrondissement de Mayenne** : Alexain, Châtillon-sur-Colmont, Ernée.
- **arrondissement de Laval** : Andouillé, Assé-le-Bérenger, Bonchamp, la Bigottière, Laval, Montsûrs, Saint-Christophe-du-Luat, Saint-Georges-sur-Erve, Saint-Germain-le-Guillaume, Saint-Jean-sur-Erve, Vaiges.

Selon le tableau dressé le 5 janvier 1877 par la préfecture, et qui ne mentionne pas de terrain situé chez des particuliers, 617 corps au total y ont été regroupés dans des concessions perpétuelles acquises par l'Etat<sup>380</sup>. Dans un article publié dans le tome 20 (1879) du Journal de la société statistique de Paris, on peut lire<sup>381</sup> :

*Le gouvernement français s'est fidèlement acquitté des obligations qu'il avait contractées envers l'Allemagne et, voulant honorer la mémoire de ceux de nos soldats qui ont succombé pendant la guerre, il leur a également consacré des sépultures où leurs restes mortels seront conservés à perpétuité. Cette œuvre patriotique étant maintenant accomplie, il nous reste à en faire connaître les résultats. Nous les empruntons à un magnifique ouvrage que vient de publier le ministre de l'intérieur et dont on a bien voulu nous donner un exemplaire. Le tableau ci-après contient le résumé exact des sépultures ouvertes en France pour satisfaire à ce devoir sacré :*

Dans les 1438 communes concernées dans les 36 départements listés dans le tableau, ont ainsi ouvert des sépultures pour 87.396 militaires : 37.859 Français, 21.876 Allemands et 27.661 de nationalité indéterminée. Pour la Mayenne : 27 communes, 802 Français et 14 Allemands.

**Le 9 février 1877**, le ministère de l'intérieur confia à la Société anonyme des hauts fourneaux et fonderies de Brousseval (Hte-Marne) la fourniture et la **pose de grilles en fer**, à placer autour des tombes. Il fut demandé aux maires, par la voix du préfet<sup>382</sup>, de prendre, de concert avec le directeur de la société « *les mesures nécessaires pour que les travaux soient effectués avec la décence et le respect dus à la mémoire des morts* ».

L'entretien des tombes incombait à l'Etat. Certaines communes manifestèrent, par délibération du conseil municipal, de prendre cet entretien à leur charge. Pour celles qui le refusèrent, le ministère délégua régulièrement des crédits destinés à y pourvoir et à effectuer les travaux que les inspections diligentées par ses soins estimaient devoir être faits.

## ***L'œuvre des tombes et des prières***

La prise en charge par l'Etat, par la loi du 4 avril 1874, de la sauvegarde et de l'entretien des tombes des soldats morts pendant la guerre, n'était pas la première initiative en ce domaine. Elle avait été précédée par la fondation, au printemps de 1871, de l'*Œuvre des prières et des tombes militaires*, par le RP Jules Joseph<sup>383</sup>, dans le but de faire ériger des monuments funéraires sur les tombes des

<sup>380</sup> Les corps d'autres soldats sont, de par la volonté des familles, restés dans les tombes particulières. Cossé-le-Vivien, par exemple, en mentionnait 5, à côté des 16 corps transférés dans la concession d'Etat.

<sup>381</sup> L'article (voir ici : [http://www.numdam.org/article/JSFS\\_1879\\_20\\_146\\_0.pdf](http://www.numdam.org/article/JSFS_1879_20_146_0.pdf)) contient toutes les données statistiques relatives à cette oeuvre : coût des terrains concédés, frais d'inhumation, coût des entourages, nombre de monuments érigés, etc.

<sup>382</sup> Circulaire du 20 février 1877 adressée aux préfets.

<sup>383</sup> Né à Delle (Ht-Rhin) en 1834, ordonné prêtre en 1860 après avoir été apprenti mécanicien à Mulhouse, il s'était consacré à la prédication et s'était engagé, en 1870, comme aumônier au 12<sup>e</sup> régiment de chasseurs. Fait prisonnier à Strasbourg, il se dévoua pour secourir les prisonniers qu'il a tenu à accompagner en captivité,

militaires français morts en captivité et à faire dire des messes anniversaires en leur souvenir. Cet ecclésiastique exposait ainsi, dans ses mémoires de guerre, les motivations de la fondation de son association :

*Cette grande oeuvre a été l'accomplissement d'un devoir de stricte justice. C'est bien le moins de consacrer un signe chrétien à la tombe du soldat qui donne sa vie pour son pays, et de lui laisser une prière qui rappelle que la religion et la patrie savent reconnaître les services rendus. (...) Qui ne voit ici que nous avons répondu surtout à un double sentiment de reconnaissance et de respect ? Chez tous les peuples anciens, l'apothéose au tombeau des guerriers n'était qu'un symbole des gloires qui accueillent sur le seuil de l'éternité le brave qui a défendu son pays ; chez les chrétiens, l'honneur des sépultures n'est qu'un acte de foi à l'immortalité des âmes ; garder ce sentiment dans l'âme du soldat, s'est alimenter la source du sacrifice et de la bravoure nécessaires à son rude métier. Donc, acquitter une dette envers les morts, enseigner les vivants, telle est la pensée qui a inspiré l'oeuvre des tombes et des prières.*

Pour faire face à l'ampleur sans cesse croissante de la tâche, un premier comité s'était créé dès mars 1871 à Sète par Charles de Saint-Pierre, avec un premier appel à la presse, suivi d'un deuxième appel en septembre 1871, au nom de *l'œuvre des tombes des soldats et marins français décédés en Allemagne pendant la captivité (1870-1871)*. L'œuvre était patronnée par le *Comité établi pour les secours spirituels à l'armée*, dirigé par Mgr de Ségur, assisté des généraux de Sonis, de Geslin, de l'amiral Gicquel des Touches, des députés Keller et Kolb-Bernard. Elle était dirigée par un *Comité spécial de direction de l'œuvre des tombes*, présidé par le RP Joseph, assisté de Charles de Saint-Pierre.

En partenariat avec la *Société de secours aux blessés militaires*, l'œuvre parvint à faire ériger, entre 1871 et 1873, des monuments commémoratifs dans 171 localités allemandes, en mémoire des 18.509 soldats dont elle avait pu collecter les actes de décès. Elle s'était attirée, par son activité et son dévouement, la considération et la sympathie des autorités allemandes et l'assistance du clergé local, qui prêta volontiers la main à l'érection des monuments et à la fondation des messes. L'œuvre fit l'objet d'articles élogieux dans la presse d'outre-Rhin et le RP Joseph nommé chevalier de la Légion d'honneur le 10 décembre 1872.

Elle étendit ensuite son champ d'activité à l'Alsace et à la Moselle annexées, à la Suisse, puis à la « France de l'intérieur », où elle s'associa à l'érection de plusieurs monuments commémoratifs en région parisienne et apporta son soutien au projet de reconstruction de l'église de Bazeilles.

En promulguant la loi du 4 avril 1873, le gouvernement entendait également mettre de l'ordre dans les monuments commémoratifs et en contrôler plus étroitement l'érection. L'*Oeuvre* du RP Joseph fut alors invitée à restreindre son activité en se limitant à la reconstruction de l'église de Bazeilles et à la fondation de messes anniversaires.

La nature ouvertement religieuse et catholique de l'*Oeuvre* et la forte connotation conservatrice et royaliste de ses soutiens, ne pouvaient que l'exposer à des difficultés avec une République de plus en plus laïque, et elle va subir à partir de la fin des années 1880 la concurrence du *Souvenir français*, qui va rapidement la supplanter. Elle ne survivra que quelques années à la mort de son fondateur, en 1901, avant de disparaître totalement après 1907.

## ***Le Souvenir Français***

Fondé en 1887 par des Lorrains émigrés en France après l'annexion, le *Souvenir Français* se donna également pour but de s'occuper de l'entretien des tombes des soldats français décédés pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871.

Le comité fondateur était présidé par le général Jean-Baptiste Fournier (1811-1895), polytechnicien né à Forbach (Moselle), dernier commandant de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie à Metz, commandeur de la Légion d'honneur depuis 1866 (grand-officier en octobre 1873).

---

obtiendra une entrevue de l'impératrice Augusta. Ses mémoires *La captivité à Ulm*, publiés en 1871 à Paris, ont été plusieurs fois réédités.

Le vice-amiral Germain Hector Périgot (1816-1906), né à Devant-les-Ponts (Moselle), commandeur de la Légion d'honneur depuis 1866 (grand-officier en 1881) fut vice-président.

Le professeur François-Xavier Niessen (1846-1919), natif de Sarre-Union, élève puis professeur au collège de Bitche (Moselle), venu comme précepteur à Neuilly-sur-Seine (où il se maria en 1873), en fut le secrétaire général, fonction qu'il conservera jusqu'à sa mort. Il était en réalité l'instigateur de l'association, dont il est considéré, encore à ce jour, comme le véritable fondateur.

Lancée par une campagne de presse, l'association tint sa première assemblée générale en 1889, dans les salons du cercle militaire de Paris. Le 25 avril 1890, une réunion eut lieu au Trocadéro sous la présidence du général Leval, ancien ministre de la guerre, devant près de 5000 personnes, plusieurs ministres, députés et sénateurs.

Déclarée d'utilité publique le 1<sup>er</sup> février 1906, elle avait, de par son caractère résolument laïque, totalement supplanté l'œuvre des tombes du RP Joseph, en élargissant son domaine d'activité aux tombes des soldats de toutes confessions.

**En Mayenne**, un comité local se constitua en janvier 1892, présidé par la capitaine Edmond Souchu-Servinière, qui avait commandé la 5<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> bataillon de mobiles, puis le bataillon lui-même après la disparition du commandant Chamisso. A son actif : le monument du cimetière de Mayenne, inauguré le 17 juillet 1892, et celui de Saint-Melaine à Laval, inauguré le 16 octobre de la même année. A l'issue d'une période de dissensions internes, une nouvelle équipe, présidée par le commandant en retraite Joseph Castor Achard (ex-capitaine au 102<sup>e</sup> d'infanterie), prit la relève et initia en janvier 1900 le cycle des cérémonies patriotiques annuelles au monument de Saint-Melaine.

## Chapitre 2

# LES PERTES MATÉRIELLES

Dès la fin de la guerre, on s'est attaché à évaluer le coût de la guerre pour les finances publiques. Des chiffres de plus en plus élevés ont circulé, au fur et à mesure que le périmètre pris en compte s'élargissait, pour cerner au plus près la réalité de la charge qu'elle représentait pour le budget de la Nation. Des 8 milliards estimés approximativement par Thiers au sortir de la guerre, on passe ainsi aux 16,275 milliards obtenus après la Grande Guerre par Guy Périet de Féral<sup>384</sup>, dont 14,686 supportés par l'Etat et 1,589 par les départements, les communes et les particuliers. Ce dernier calcul incluait, dans les charges supportées par l'Etat (liste non exhaustive) :

- celles résultant de l'exécution du traité avec l'Allemagne : indemnité de 5 milliards, frais d'entretien des troupes d'occupation ;
- frais de reconstitution de l'armée et de construction du rideau de fortifications protégeant la frontière (plan Séré de Rivière) ;
- frais financiers découlant des emprunts, souscrits à des conditions très onéreuses (avantages accordés aux souscripteurs et aux banques) ;
- dépenses de la guerre proprement dites : achats d'armes, habillement, équipement et solde des troupes ;
- réparation des dommages causés aux personnes et aux infrastructures.

Les dépenses supportées par la Mayenne s'inscrivent donc dans les 1,589 milliards restés à la charge des collectivités territoriales et des particuliers. Ce sont elles que nous allons tenter d'identifier et d'évaluer. Nous nous appuyerons pour ce faire sur les documents relatifs à la liquidation des dépenses, opérations longues et procédurières, occasionnant entre la préfecture et le ministère de l'Intérieur d'une part, les maires d'autre part, des échanges s'étendant sur les années 1871 à 1875, conservés en série R des archives départementales, où ils occupent plusieurs liasses volumineuses.

Il nous faudra identifier les divers aspects sous lesquels la Mayenne a été mise à contribution, le cadre juridique dans lequel ces contributions ont été fournies et la part qui en est restée à la charge du département.

Il est patent que dans une guerre, si beaucoup de ceux qui la subissent perdent, quelques uns tirent leur épingle du jeu. Notre propos étant aussi de dresser un bilan, ou du moins de tenter de le faire, il nous faut également considérer les éventuels bénéfices que l'économie du département en général, et certains en particulier, ont pu retirer des événements.

---

<sup>384</sup> Guy Périet de Féral de Schwartz (1897-1969), cité par François Roth dans *La guerre de 70*. Préfet, puis conseiller d'Etat. Il présidait, en 1961-1962, la Société française d'Histoire.

## PERTES ET PROFITS

### Des bénéfices immédiats

Avant de coûter, la guerre va, en Mayenne, commencer par rapporter, avec les réservistes du 69<sup>e</sup> de ligne et la mise sur pied de la garde nationale mobile.

### Le dépôt d'infanterie

On a évoqué, dans la première partie, le flot important de réservistes qui arrivent à Laval dès la mobilisation, venant de toute la France, pour rejoindre le dépôt du 69<sup>e</sup> de ligne. Ils sont suivis à partir du 8 août par les recrues de la classe 1869 ; autant de bouches à nourrir, de gosiers assoiffés à étancher : 45 officiers et 3229 hommes, rien que pour les détachements mis en route entre le 10 août et le 7 octobre, sans compter ceux qui se trouvaient encore au dépôt.

Le dépôt du 19<sup>e</sup> de ligne, qui arrivera d'Alençon le 7 octobre pour remplacer le 69<sup>e</sup>, incorporera à Laval ses recrues de la classe 1870 et procurera les mêmes retombées économiques : 29 officiers et 2570 hommes mis en route à partir de Laval, plus les 10 officiers et 589 hommes encore présents lors du départ du dépôt le 17 janvier 1871 pour Landerneau.

### La garde nationale mobile

Les finances du département n'ont pas été sollicitées pour la mise sur pied de la garde nationale mobile, tâche qui incombait au ministère de la guerre. Par contre, l'économie du département a bénéficié à un double titre de cette mise sur pied, sous-traitée dans l'urgence au ministère de l'intérieur et décentralisée à l'échelon du préfet :

- une grande partie de l'habillement a été réalisé sur place, par recours au commerce et à l'industrie du département ;
- la solde (1 franc, puis 1 franc 50 par jour) versée aux mobiles à partir de leur regroupement au chef-lieu d'arrondissement, le 15 août 1870, a été dépensée en Mayenne jusqu'aux départs successifs des bataillons pour leurs théâtres respectifs d'engagement, hors Mayenne.

Rien, dans les archives consultées, ne suggère la moindre difficulté éprouvée par les préfets qui se sont succédés, pour payer les dépenses relatives à cette mise sur pied, dont on peut penser qu'elles ont été acquittées par les soins de l'intendance militaire ou sur des crédits ouverts au préfet par le ministre de l'intérieur. Les vrais problèmes surgiront avec la mobilisation, informelle dans un premier temps, puis nationalement organisée, de la garde nationale sédentaire.

### Première contribution : bénévole

Lorsqu'il est arrivé à Laval le 10 septembre, le préfet Delattre n'avait pas un sou en poche. Si le Gouvernement de défense nationale, qui était désormais aux commandes, avait trouvé dans les caisses de l'Etat de quoi faire face aux dépenses immédiates nécessaires à la poursuite de la guerre<sup>385</sup>, il n'avait pas de quoi financer la levée en masse et la défense à outrance qui semblait être le nouveau credo. On avait vu que le préfet s'était immédiatement employé à obtenir du Conseil général, l'argent nécessaire pour procurer à chaque homme valide du département un fusil et 400 cartouches. Après discussions et péripéties, le département et certaines communes avaient fini par apporter leur concours :

- Conseil général : 612.000 francs : 320.000 votés dans la séance du 13 septembre, mais dont 108.000 se sont révélés non disponibles ; 400.000 votés le 23 septembre, que l'on comptait emprunter, mais dont 108.000 F seulement furent finalement souscrits

---

<sup>385</sup> François Roth écrit dans *La guerre de 70* que le nouveau ministre des finances, Ernest Picard, « a eu l'honnêteté de rendre hommage à la gestion habile de son prédécesseur ».

- Laval : 100.000 francs : 40.000 pour l'armement de la garde nationale, 60.000 pour les secours aux ouvriers sans travail.
- Mayenne : 15.000 francs pour la défense du département.

Outre Laval et Mayenne, 63 communes votèrent des fonds pour un montant global de 251.500 francs, décomposés comme suit :

- 80.011 francs pour des secours aux nécessiteux ;
- 11.474 francs pour contribuer à l'habillement de leurs gardes nationaux ;
- 160.015 francs pour l'achat de chassepots et de munitions pour cette même garde.

Quinze autres communes répondirent qu'elles ne votaient rien, faute de ressources, leurs budgets étant déjà en déficit.

Librement consenties, ces contributions n'avaient pas vocation à être remboursées par l'Etat une fois la guerre terminée. Certaines communes prétextèrent toutefois de l'affectation de ces fonds à l'habillement et à l'armement de leurs mobilisés, pour les déduire du contingent qui leur sera assigné en octobre, relativement à la garde mobilisée. Dans le compte provisoire qu'il adressera le 22 juin 1871 au ministre de l'intérieur et dont il sera parlé au paragraphe suivant, le préfet chiffrait à un peu plus de 130.000 F le total des paiements de cette nature dont il convenait de tenir compte.

On remarquera par ailleurs qu'elles ont été, en grande partie du moins<sup>386</sup>, employées à des achats dans le commerce local, et/ou à payer des travaux exécutés par des entrepreneurs du cru, employant pour ce faire des ouvriers qui ont trouvé là une aide précieuse à leur subsistance.

## Les dépenses relatives aux mobilisés

### Le département et les communes avancent l'argent

Le décret du 22 octobre 1870 précisait ainsi les modalités financières de la mobilisation de la garde nationale sédentaire, ordonnée par celui du 29 septembre : l'Etat prenait à sa charge la dépense (habillement, équipement, armement), au moyen de *contingents* fournis par les départements et les communes, au prorata de l'effectif inscrit sur les listes de recensement.

Calculé sur la base de **215** francs par mobilisé (195 pour l'habillement et 20 pour l'armement), le contingent imposé par la délégation de Tours pour les **10.529** hommes recensés en Mayenne se montait à 2.053.155 francs pour l'habillement et l'équipement, payables en trois fractions, les 30 novembre, 15 et 30 décembre ; plus 210.580 F pour l'armement, payables le 15 décembre ; soit au total **2.263735 F**<sup>387</sup>.

On sait que le préfet avait illico réparti la somme entre les communes, au prorata de leur potentiel fiscal ; à charge pour elles de se procurer les fonds nécessaires :

- soit sur les ressources de leur budget,
- soit en empruntant,
- soit en s'imposant.

Versés au Trésor par les communes, ces fonds vont alimenter le crédit ouvert au préfet par la délégation de Tours, pour passer les marchés et procéder aux acquisitions nécessaires.

<sup>386</sup> Il y eut des exceptions. La commune de Landivy, par exemple, s'adressa, à un tailleur de Fougères pour faire réaliser la trentaine d'uniformes et d'équipements dont elle avait besoin.

<sup>387</sup> Une erreur commise par la direction des contributions directes, chargée de préparer le travail, avait conduit à un contingent de **2.247.375 F** seulement, somme utilisée par la préfecture comme base pour la répartition entre les communes. Lorsque l'erreur est apparue, les 16380 F manquants ont été prélevés par le préfet sur le produit de l'emprunt voté par le conseil général.

Le décret stipulant que l'Etat prenait la dépense à sa charge, le contingent assigné au département et aux communes n'était donc qu'une avance de trésorerie, destinée à être remboursée ultérieurement par l'Etat ; ce sera effectivement fait, en cinq annuités, de 1872 à 1876, pour un montant total de 2.112.140 F 36, inférieur donc au montant du contingent assigné au département. La comparaison commune par commune des sommes portées dans le tableau des contingents d'une part, des annuités de remboursement d'autre part, montre que les sommes sont rigoureusement identiques, *au centime près*, sauf pour quelques communes, où il est moindre.

Les remboursements ne pouvaient porter que sur les sommes réellement versées par les communes, et on sait qu'à la date du 12 juin 1871, lorsque le préfet du moment adressa au ministre de l'intérieur le compte provisoire de la garde mobilisée, seuls 1.948.122 F 55 avait été versés par les communes, le reliquat restant encore à recouvrer<sup>388</sup>. Compte tenu des paiements effectués directement par certaines communes sur leurs fonds propres évoqués plus haut, ce reste s'élevait à 169.002 F 21. L'affaire n'était d'ailleurs toujours pas terminée à la fin de 1872 et le trésorier général des finances du département demandait par écrit au préfet, le 2 mars 1873, « *de vouloir bien me faire savoir si vous pourrez bientôt me remettre les états de situation des recouvrements sur contingent de la garde nationale mobilisée, qui vous ont été adressés le 24 décembre dernier. Ces états me sont réclamés par la direction de la comptabilité publique* ».

### **Des irrégularités inévitables**

En présentant au ministre la situation du compte provisoire de la mobilisée, le nouveau préfet<sup>389</sup>, qui avait succédé à Eugène Delattre, eut l'élégance de ne pas accabler son prédécesseur et imputa aux circonstances exceptionnelles les nombreuses irrégularités comptables constatées.

*L'organisation de la garde mobilisée de la Mayenne a donné lieu à des dépenses relativement considérables. Les unes, mandatées et payées en vertu des crédits ouverts par le ministère de l'intérieur, ont été justifiées aussi régulièrement que le permettaient les circonstances ; d'autres, s'élevant encore à un chiffre élevé, restent à payer à raison de l'épuisement des crédits mis à ma disposition et sont chaque jour l'objet d'incessantes réclamations de la part des intéressés.*

*Cette situation détestable m'avait été révélée à mon arrivée dans le département et dès ce jour aussi elle était devenue pour moi une de mes plus vives préoccupations. Je m'appliquai d'abord à me faire rendre compte de ce qui avait été fait sous l'administration de mon prédécesseur ; j'appris qu'envoyé plus spécialement dans la Mayenne pour y organiser la défense nationale, M. Delattre avait employé tout son temps et son activité à habiller et à équiper les mobilisés du département.*

*L'imminence du danger d'invasion et les ordres réitérés qu'il avait reçus du Gouvernement lui faisaient d'ailleurs un devoir de ne rien négliger pour arriver promptement à ce résultat. Sa tâche, il faut le reconnaître, était hérissée d'énormes difficultés.*

*La province et Paris lui-même ne pouvaient plus fournir déjà les draps et objets nécessaires pour assurer l'organisation des nouveaux bataillons ; il fallut recourir aux départements voisins et même à l'Angleterre pour obtenir à grands frais diverses fournitures ; quelques unes même furent refusées par les conseils d'administration pour défaut de qualité. Puis arriva la déroute de l'armée de la Loire, qui ne laissait plus de doute sur l'arrivée prochaine des armées ennemies dans le département.*

*A cette occasion, mon prédécesseur crut prudent de faire évacuer sur Rennes et sur Brest une partie des marchandises et fournitures restées en magasin, mais par suite de l'encombrement et du désordre inévitable qui existait dans le service du chemin de fer, une certaine quantité d'objets fut volée dans les*

---

<sup>388</sup> Celles qui avaient opté pour la solution d'un rôle particulier d'imposition demandaient un délai, pour leur laisser le temps de poursuivre dans les formes légales les contribuables retardataires. D'autres invoquèrent des difficultés de procédure pour inscrire la somme nécessaire, en la fractionnant, dans leurs budgets des années 1870 et suivantes.

<sup>389</sup> Victor Ferdinand **Guillaume de Bassoncourt** (1823-1892), nommé le 20 mars 1871. Entré dans la carrière en 1847 comme attaché au ministère de l'intérieur ; sous-préfet depuis 1854, en poste au Havre à la chute de l'Empire et remplacé. Quitte la Mayenne pour le Puy-de-Dôme le 27 avril 1875.

wagons stationnés sur la ligne ; d'autres marchandises reçurent une autre direction et n'ont pas été retrouvées.

Les recherches qui ont été faites à ce sujet et les faits ci-dessus énumérés expliquent les retards qu'a subis la liquidation des dépenses de la mobilisée et je ne doute pas, Monsieur le Ministre, qu'ils ne vous paraissent mériter quelque indulgence.

Après avoir exposé dans le détail la situation comptable du moment, d'où nous avons extrait les chiffres mentionnés plus haut, le préfet concluait par ces lignes :

*Tel est, Monsieur le Ministre, le résultat des recherches et des appréciations auxquelles je me suis livré avec une scrupuleuse attention. Evidemment, les opérations de comptabilité n'ont pas toujours été effectuées avec cette rigueur réglementaire que l'on observe dans les jours ordinaires, car il fallait céder souvent à des exigences fréquentes et instantanées exprimées par des hommes impatientes et ennemis jurés des règles administratives ; j'ajoute aussi que la désorganisation des bureaux des administration facilitait ces infractions.*

*Toutefois, à part quelques abus commis par des officiers à l'occasion de la solde des troupes, je n'ai pas appris que d'autres malversations aient eu lieu en ce qui concerne les marchés et fournitures de la mobilisée.*

*Aujourd'hui que les officiers sont rentrés dans leurs foyers, il y aurait peut-être, à divers points de vue, plus d'inconvénients que d'avantages à vouloir rattraper<sup>390</sup> contre ceux qui ont pu abuser de leur position et je suis convaincu que l'administration supérieure reconnaîtra elle-même la nécessité de ne pas soumettre à un examen trop sévère toutes ces dépenses de la mobilisée.*

*Mais bientôt, lorsque le repos va être rendu au pays et que le calme va renaître dans les esprits, la loi et les règlements devront reprendre leur empire avec une inflexible rigidité.*

*En terminant ce rapport, je prendrai la liberté de vous prier, Monsieur le Ministre, de me mettre le plus tôt possible en mesure de désintéresser les créanciers dont j'ai parlé. Quelques uns déjà réclament des intérêts pour les sommes qu'ils auraient dû recevoir à l'époque des livraisons ; leurs prétentions ne pourront que s'accroître si le paiement subit un nouvel ajournement.*

### **Une liquidation laborieuse**

A la même date du 22 juin 1871, l'ensemble des crédits ouverts au préfet s'élevait à la somme de 1.875.000 francs<sup>391</sup>, sur lesquels 1.874.386 F 42 avaient été payés. Le total des factures et des mémoires restant à payer aux fournisseurs, ou à rembourser aux communes ayant habillé et équipé leurs mobilisés sans prélever l'argent sur le contingent mis à leur charge, était évalué par le préfet à 395.252 F 21, pour l'acquittement desquels des crédits lui étaient indispensables.

Le 22 mars 1872, tout en informant le préfet des observations formulées par la commission des marchés, le ministre de l'Intérieur dressait le bilan suivant en ce qui concernait la comptabilité des dépenses relatives aux mobilisés de la Mayenne :

- total des sommes mises à la disposition du préfet : 2.003.349 F 50
- total des dépenses déjà payées : 2.003.346 F 22
- Reste disponible : 3 F 22
- Total des dépenses restant à payer : 233.355 F 01
- Déficit : 233.351 F 79.

---

<sup>390</sup> Néologisme du préfet, probablement formé par association du substantif « raprès-coup », défini par Littré comme désignant une action visant à se rattraper après coup ; et du verbe rattraper : donner un nouvel apprêt, en parlant de draps.

<sup>391</sup> Par neuf mandats échelonnés du 29 octobre au 19 décembre 1870.

On aura une idée du soin sourcilieux avec lequel cette comptabilité a été examinée après la guerre par les instances de l'administration centrale et par les commissions parlementaires, en lisant ce que le ministre écrivait ensuite au préfet de la Mayenne :

Les dépenses restant à solder s'élèvent donc en totalité à 233.351 F 79. Mais ainsi que vous l'a fait remarquer ma dépêche du 1<sup>er</sup> mars, la commission des marchés, tout en déclarant ne pas s'opposer à la liquidation des dépenses engagées dans la Mayenne, a présenté plusieurs observations qu'il me paraît opportun de vous transmettre et qui se trouvent consignées dans le rapport ci-joint.

La commission parlementaire a constaté l'irrégularité d'une partie des pièces produites, l'absence de procès-verbaux de réception, et l'inexécution des clauses pénales stipulées pour le cas de retard dans les livraisons. Elle a notamment signalé le paiement fait à M. Lefèvre, banquier, d'une somme de 2.535 F 05 pour change et commission. Ce paiement n'étant accompagné d'aucune justification, vous êtes invité de la manière la plus formelle à expliquer le motif d'une allocation aussi exceptionnelle.

De mon côté, je dois vous communiquer les observations que m'a suggérées l'examen approfondi du dossier des opérations de la Mayenne.

Je remarque tout d'abord que parmi les factures, un grand nombre n'ont pas été visées par l'administration départementale (liste des numéros, ndlr) Les unes ont été approuvées par un sieur Goupy Léon, les autres par le commandant des éclaireurs Stears, ou par le capitaine d'habillement Chaignon. Or, il n'existe au dossier aucune trace de l'autorisation donnée au sieur Stears de former un corps d'éclaireurs. Cet officier agissait-il en vertu d'une commission régulière ?

D'autre part, le sieur Chaignon paraît avoir été intéressé comme fournisseur dans plusieurs des livraisons qu'il certifie comme capitaine d'habillement. Veuillez me fournir des éclaircissements sur ce fait dont la gravité ne vous échappera pas. Je constate en même temps (pièce N° 1) qu'à la date du 29 septembre 1870, le même capitaine Chaignon avait en caisse 1.571 F 30 ; il conviendra de vérifier l'emploi qu'a reçu cette somme.

Les factures énumérées dans l'état récapitulatif sous les numéros (liste de numéros, ndlr) n'ont pas été produites au dossier, non plus que les pièces relatives aux avances faites par quelques communes pour l'équipement de leurs mobilisés. La pièce portée au N° 211 de l'état général est une facture sans date ni signature, constatant la livraison, par l'intendance de Rennes, de 2.000 paires de souliers à 6 F l'une, dont le paiement n'a pas encore été effectué. Ce mémoire devra être régularisé dans la forme et vous aurez de plus à faire connaître par suite de quelle circonstance les mobilisés de la Mayenne ont reçu des fournitures de l'administration militaire.

Je remarque encore que la facture du sieur Lottin (N° 231) relative également à une fourniture de souliers, mentionne le paiement d'une somme de 320 F à titre d'acompte, tandis que le total de la créance (780 F) figure intégralement à l'état récapitulatif du 22 juillet 1871, dans la colonne des sommes restant à acquitter. Vous voudrez bien ne pas perdre de vue cette observation lorsque vous arrêterez le mémoire du sieur Lottin.

Parmi les factures non visées, celle portant le N° 52 comprend une fourniture de 314 képis qui paraissent avoir été affectés à une seule et même compagnie. Ce fait aura besoin d'être expliqué.

Enfin, je dois appeler votre attention sur la dépense exagérée (4.728 F) résultant de l'achat de pelles et de pioches. Un mémoire relatif à une acquisition de ce genre et s'élevant à 1.331 F (facture 171) reste encore à solder. Avant d'en autoriser le paiement, vous devrez vous assurer que la commande a été réellement faite.

D'après ce qui précède, vous comprendrez, Monsieur le Préfet, quelle sévère attention exigera la liquidation des dépenses de la mobilisée de la Mayenne. Pour vous faciliter cette opération, je consens à vous ouvrir sur les fonds du ch. XIV du budget extraordinaire de mon Ministère (exercice 1871) un crédit de 200.000 francs, que la Trésorerie générale mettra très prochainement à votre disposition.

## Des ressources supplémentaires incertaines

Dans le compte provisoire du 12 juin 1871, le préfet escomptait la rentrée de quelques ressources qui pourraient contribuer à solder l'excédent de dépenses. Il les énumérait ainsi :

- Reversements de trop perçu sur la solde des troupes : 34.476,30
- Produit de la vente des chevaux des mobilisés : 117.058,80
- Remboursements sur les avances faites : 6.466,20
- Valeur des objets restés en magasin et sans emploi, tels que draps, tentes, chemises, souliers, etc. estimés 200.000, « que je réduis à 150.000 ».

**Les chevaux « des mobilisés »** étaient ceux des bataillons eux-mêmes (34 chevaux recensés lors du licenciement début mars 1871) ; ceux de la compagnie d'éclaireurs du capitaine Stears ; ceux des batteries départementales d'artillerie. On avait vu dans la deuxième partie que la réquisition des chevaux destinés aux mobilisés avait eu lieu entre le 29 octobre et le 3 novembre 1870, selon des modalités définies par l'arrêté préfectoral du 25 octobre, dont l'article 8 stipulait que :

*Art. 8. La commission d'achat fixera, séance tenante, le prix d'achat et remettra un mandat au propriétaire. Le montant de ce mandat sera touché par lui en espèces ou en bon du trésor, à la caisse de l'état-major de l'armée de Bretagne, placée sous le commandement du général de Kératry, siégeant à la gendarmerie à Laval.*

Les chevaux des mobilisés et des éclaireurs mayennais auraient donc été payés sur les crédits ouverts par la délégation de Tours au général de Keratry ?...

Pour les batteries d'artillerie, on a vu, également en deuxième partie, que 118 chevaux avaient été acquis sur réquisition entre le 26 janvier et le 7 février 1871, payés par des obligations départementales, portant intérêt au taux de 5 p.100. Le remboursement de ces obligations figurait donc au chapitre des dépenses restant à régler.

**Les effets et matériels d'équipement** restant dans le magasin des mobilisés, suite à un arrangement général entre ministres, firent l'objet d'une cession gratuite au ministère de la guerre et un procès-verbal de cession fut dressé le 13 décembre 1871 par le sous-intendant militaire en résidence à Laval.

Seul le reliquat des kilomètres de drap achetés en Angleterre pour confectionner les uniformes fera l'objet d'une vente : 300 pièces de drap bleu et noir « *de fabrique anglaise* » sera proposé aux enchères publiques le lundi 23 octobre 1871, au magasin des mobilisés (8 rue Magenta à Laval). « *La vente sera faite par gros et petits lots. Elle aura lieu au comptant, à la charge de payer cinq pour cent en sus des enchères et d'enlever immédiatement les lots vendus. Si la vente n'est pas terminée le 23 octobre, elle sera continuée le lendemain 24, et, s'il y a lieu, les jours suivants* ».

## Retombées économiques pour la Mayenne

Comme pour la garde nationale mobile, la mise sur pied et l'entretien de la garde mobilisée n'ont pas été sans quelques profits pour l'économie du département : commandes passées aux fournisseurs locaux pour l'habillement et l'équipement, solde des mobilisés dépensée quasi exclusivement en Mayenne puisque leur engagement hors du département n'a été que de courte durée (quelques jours en janvier) pour le gros des bataillons.

L'état des dépenses faites par le département pour l'équipement et l'habillement des mobilisés<sup>392</sup>, arrêté à la date du 22 juillet 1871 (date à laquelle on peut penser que toutes les factures étaient parvenues à la préfecture), indique que le total des fournitures *faites et acceptées*, tant par marchés que de gré à gré, s'élève à la somme de 1.186.552 F 47. Sur ce total, près de la moitié (48,3 p.100 exactement), a été payée à des fournisseurs mayennais.

---

<sup>392</sup> Arch. de la Mayenne, R 939. Avec le détail des fournitures : nom et domicile du fournisseur, date du marché ou de la commande, nature et prix de la fourniture, commande par marché ou de gré à gré ; paiement déjà effectué ; reste à payer.

L'autre poste essentiel de dépense concernant les mobilisés est la solde, à laquelle s'ajoute, pour les officiers, l'indemnité *d'entrée en campagne* destinée à pourvoir à leur habillement, à leur équipement et à leur armement (révolver et sabre). L'état des sommes payées à ce titre entre le 7 novembre 1870 et le 12 janvier 1871 se monte à **754.420 francs**, ce qui constitue une augmentation d'autant du pouvoir d'achat dans le département.

## LES DOMMAGES DE LA GUERRE

### Causés par les Prussiens

Immédiatement après la fin de la guerre, deux circulaires du ministre de l'intérieur, les 13 et 16 mars 1871, demandèrent aux préfets de faire établir, par chaque commune et aux fins d'enquête, un état détaillé des dommages subis du fait de l'invasion prussienne. Une troisième circulaire, le 21 avril 1871, prescrivit l'organisation de commissions cantonales, composées de maires, de juges de paix et d'agents des administrations des finances, pour vérifier et réviser les listes communales. Les tableaux dressés par les commissions cantonales, transmis au ministère de l'intérieur avec le rapport du préfet, atteignirent un peu plus de 821 millions pour l'ensemble des départements. Pour la Mayenne, les chiffres suivants furent produits :

- 49.681 F de contributions de guerre imposées par l'ennemi ;
- 397.218 F 20 de réquisitions de toutes natures ;
- 14.548 F 75 de dégâts et pertes par suite d'incendie ou autres causes ;
- 413.300 F 33 de titres, meubles et autres objets enlevés sans réquisition ;

Soit un montant total de **874.748 F 28 centimes**.

*Considérant que dans la dernière guerre, la partie du territoire envahie par l'ennemi a supporté des charges et subi des dévastations sans nombre ; que les sentiments de nationalité qui sont dans le cœur de tous les Français imposent à l'Etat l'obligation de dédommager ceux qu'ont frappés, dans la lutte commune, ces pertes exceptionnelles, l'Assemblée nationale, sans entendre déroger aux principes posés dans la loi du 10 juillet 1791 et le décret du 10 mai 1853, décrète :*

Tel était le préambule de la **loi du 6 septembre 1871**, *Loi qui fait supporter par toute la Nation française les contributions de guerre, réquisitions et dommages matériels de toute nature causés par l'invasion*. Elle stipulait que :

*Art. 1<sup>er</sup>. Un dédommagement sera accordé à tous ceux qui ont subi, pendant l'invasion, des contributions de guerre, des réquisitions soit en argent, soit en nature, des amendes et des dommages matériels.*

*Art. 2. Ces contributions, réquisitions, amendes et dommages seront constatés et évalués par les commissions cantonales qui fonctionnent en ce moment sous la direction du ministre de l'intérieur. Une commission départementale révisera le travail des commissions cantonales et fixera le chiffre définitif des pertes justifiées. Cette commission sera composée du préfet, président, de quatre conseillers généraux, désignés par le conseil général, et de quatre représentants des ministres de l'intérieur et des finances*

Il n'était pas toutefois pas dans les intentions du nouveau gouvernement dirigé par Thiers d'imposer à la Nation, déjà accablée par le coût du traité conclu avec l'Allemagne, une charge aussi considérable que celle que représentaient les 821 millions, et la loi posait tout de suite les limites de son action :

*Art. 3. Lorsque l'étendue des pertes aura été constatée, une loi fixera la somme que l'état du trésor public permettra de consacrer à leur dédommagement et en déterminera la répartition.*

*Une somme de cent millions sera mise immédiatement à la disposition du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et répartie entre les départements, au prorata des pertes qu'ils ont éprouvées, pour être distribués par le préfet, assisté d'une commission nommée par le conseil général et prise en son sein, **entre les victimes les plus nécessiteuses et les départements les plus obérés**. Cette allocation fera partie de la somme totale attribuée à chaque département pour être répartie entre tous les ayants droit.*

La Mayenne, qui n'avait été que partiellement envahie et pour très peu de temps, ne pouvait prétendre au statut de département particulièrement obéré et le décret du 27 octobre 1871, pris en application de la loi, ne lui attribua que 105.500 francs, somme répartie par le préfet entre les 32 communes retenues comme victimes de l'invasion.

Il faudra attendre la **loi du 7 avril 1873**, portant allocation à la ville de Paris d'une somme de 140 millions et aux départements envahis d'une somme de 120 millions, pour voir arriver le complément des cent millions déjà mis en place. Sur les 120 millions destinés aux départements, un peu plus de 8 étaient réservée au remboursement des impôts directs perçus par l'ennemi dans certaines communes occupées, en lieu et place de l'administration française des finances, et la somme effectivement destinée aux départements était d'un peu moins de 112 millions<sup>393</sup>.

Sur cette deuxième allocation, répartie par le décret du 30 octobre 1873, la Mayenne reçut 88.400 francs, ce qui portait à **193.900 francs** le dédommagement global attribué au département. Soit un taux de dédommagement de 22 p.100 par rapport aux 874.748 déclarés.

L'allocation attribuée au département a été répartie par le préfet entre les communes<sup>394</sup> sous forme de bons du Trésor de 500 francs, payables en 26 annuités et portant intérêt au taux de 5 %.

## Causés par l'armée française

Même dans son propre pays, le séjour d'une armée en campagne s'accompagne de ponctions sur les ressources locales, ponctions plus ou moins régularisées par des réquisitions régulières, et de dégâts inévitablement causés aux biens et que l'on peut ranger en deux catégories :

- ceux résultant de travaux ordonnés par l'autorité militaire pour la mise en défense d'un site (creusement de tranchées, abattage d'arbres, destruction d'un pont ou d'un bâtiment) ;
- les détériorations intempestives occasionnées par le stationnement des troupes : bris de clôtures ou de mobiliers, voitures, outils et ustensiles restituées en mauvais état, etc. Le séjour en Mayenne de la 2<sup>e</sup> armée de la Loire du 13 janvier au 16 février, puis celui de l'armée de Bretagne jusqu'au mois de mars 1871, n'ont pas dérogé à cette règle.

## Réquisitions et exactions

La **loi du 15 juin 1871**, relative aux réquisitions exercées contre les particuliers, depuis le commencement de la guerre, par les autorités civiles et militaires, complétée par la circulaire ministérielle du 8 août suivant, accorda deux mois aux porteurs de bons de réquisition pour déposer en préfecture ou à la sous-préfecture de l'arrondissement, leurs bons, accompagnés de l'état indicatif des sommes qu'ils réclamaient, ainsi que des pièces justificatives.

Cette loi répondait, au passage, aux préoccupations conjuguées des porteurs de bons de réquisition et des comptables du Trésor, comme en atteste cette lettre adressée le 24 avril 1871 au préfet par le trésorier général des finances du département : « *Monsieur le Préfet, il me revient par les comptables du département que beaucoup de contribuables, possesseurs de bons de réquisition, sont fort embarrassés pour se faire rembourser, et prétextent qu'elles attendent ce remboursement pour payer leurs impôts. Pour éviter ce prétexte d'une compensation qui n'est jamais possible, peut-être jugerez-vous utile, Monsieur le Préfet, etc.* ». Et le directeur poursuivait en demandant au préfet d'indiquer aux maires la voie à suivre par les possesseurs de bons pour faire régulariser leur situation, « *en insistant sur l'impossibilité de compensation et sur la nécessité de n'apporter aucun retard dans la réalisation des ressources de l'impôt* ».

On avait bien conscience que nombre de réquisitions plus ou moins « sauvages » avaient été exercées et la loi étendait ses effets à ces cas particuliers, en ajoutant cet alinéa à son article 1<sup>er</sup>:

---

<sup>393</sup> Exactement : 111.950.719 F 35.

<sup>394</sup> Liste des indemnités accordées à chacune des communes : sous la cote R 970 aux Archives départementales.

Tous ceux qui se croiraient fondés à réclamer des indemnités, à raison des prestations ou des objets de toute nature qu'ils auraient été contraints de fournir ou de livrer aux troupes françaises sans avoir reçu de réquisitions régulières, sont également tenus, à peine de déchéance, de faire, aux lieux et dans le délai ci-dessus indiqués, le dépôt d'un état indicatif des sommes auxquelles ils prétendent avoir droit, avec les pièces justificatives en leur possession.

L'article 2 de la loi précisait que ses prescriptions devaient être portées à la connaissance des intéressés dans chaque commune au moyen d'affiches spéciales ; le délai de deux mois courrait à compter de l'apposition de l'affiche, dûment constatée par procès-verbal du maire.

Selon le *Relevé des réquisitions faites par les 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> corps d'armée composant l'armée de la Loire dans le département de la Mayenne du 12 janvier 1871 au 23 mars même année*, conservé dans les archives départementales<sup>395</sup>, le montant global des réquisitions s'élèverait à **260.863 francs** pour le département, dont 172.961 pour l'arrondissement de Laval.

Par ailleurs, un *Relevé des réclamations adressées à la préfecture pour exactions de toutes natures commises par les troupes françaises pendant leur séjour dans la Mayenne*, également conservé dans les archives départementales, fait état de **374.037 francs** de dégâts, dont 262.101 pour l'arrondissement de Laval. Ce qui portait le dommage global à **634.900 francs**.

Il devait être statué « *par les administrations compétentes* » sur toutes les réclamations, dans les trois mois qui suivront l'expiration du délai de deux mois. Cela prendra sensiblement plus de temps et selon un état transmis le **7 octobre 1874** au préfet par l'intendant militaire président la commission de liquidation des comptes de la 2<sup>e</sup> armée de la Loire, à cette date :

- 1380 réclamations avaient été reçues, émanant de 62 communes et portant au total sur un montant de **404.616 francs**, sensiblement moins donc que les 634.900 francs ci-dessus : le filtre de la commission départementale avait visiblement joué ;
- 382 demandes, portant sur 110.085 francs étaient encore « *en cours d'instruction* » ;
- 905 demandes, portant sur 294.531 francs étaient acceptées, accordant un montant sérieusement revu à la baisse de 63.434 francs (soit un taux de satisfaction de 22 %) ;
- 93 étaient définitivement rejetées, soit par manque de justifications, soit parce que les intéressés refusaient de renoncer à des poursuites ou réclamations ultérieures.

La consultation de l'état détaillé<sup>396</sup> montre que l'on ne s'était pas limité aux réquisitions et fournitures livrées aux armées, mais qu'on y avait effectivement inclus les dégâts ressortissant à la deuxième des catégories évoquées plus haut.

On aura une idée de la minutie avec laquelle la commission de liquidation des comptes a épluché les documents qui lui avaient été transmis et traité ce dossier, en considérant, par exemple, qu'elle a jugé bon de n'accorder que 2 F 94 sur les 9 F 80 réclamés par un habitant de Saint-Thomas-de-Courceriers pour une fourniture de pain, de cidre et de bois...

On s'interroge encore sur la provenance des chiffres cités dans une correspondance adressée le 21 avril 1874 au préfet de la Mayenne par la direction générale du contrôle et de la comptabilité du ministère de l'intérieur, en réponse à une lettre du 26 février appelant l'attention du ministre sur les retards qu'éprouvait le règlement des indemnités dues pour réquisitions exercées par l'armée française dans le département : selon un relevé transmis au ministre par la commission de liquidation des comptes de la 2<sup>e</sup> armée de la Loire, 762.000 francs avaient déjà été liquidés « *sur un total de 1.102.000 francs formant l'ensemble des réclamations produites par ce département* »...

## Exagérations probables

Le directeur de l'administration départementale et communale du ministère de l'intérieur écrivait au préfet, le 16 septembre 1872, à propos des 7.562 F 20 réclamés par le sieur B... « *pour 14 fûts d'eau-*

<sup>395</sup> Sous la cote R 970.

<sup>396</sup> Conservé sous la cote R 970 aux Archives départementales.

*de-vie qui, emmagasinés aux docks du Mans, durent être évacués sur Saint-Malo au mois d'octobre 1870 par ordre du préfet de la Sarthe*», que la commission parlementaire des marchés serait appelée à se prononcer sur la question et qu'en attendant, l'intéressé pouvait faire retirer, chez le négociant de Saint-Malo désigné, la somme représentant le produit net de la vente. « *Je vous prie de l'en informer, en lui faisant observer que les 14 fûts n'ont été vendus que 1534 francs, ce qui montre clairement l'exagération de sa prétention* ».

Il ne s'agissait pas là d'un cas isolé et l'état du 7 octobre 1874 évoqué plus haut montre bien que beaucoup furent naturellement portés à évaluer très largement la valeur de leurs fournitures faites avec et surtout sans réquisition, ou de pertes matérielles résultant de mesures prises par les autorités. La même direction de l'administration départementale et communale jugea donc utile de diffuser le 3 avril 1873 cette circulaire aux préfets :

*Monsieur le Préfet, le règlement des fournitures livrées aux troupes françaises sans bons de réquisitions et au sujet desquelles je vous ai indiqué les justifications à produire par ma circulaire du 26 décembre 1872<sup>397</sup>, a permis de constater la complaisance excessive que certains maires mettent trop souvent à certifier, sans s'assurer si elles sont légitimes, les demandes de leurs administrés.*

*Il importe de faire cesser sans retards ces abus, qui sont très préjudiciables aux intérêts du Trésor et, à cet effet, je vous prie de rappeler à MM. les maires qu'avant d'appuyer de leur visa les réclamations qui leurs sont soumises, il est de leur devoir de contrôler avec la plus scrupuleuse attention les assertions des intéressés et de ne certifier que celles qui leur auront paru entièrement fondées.*

Plus facile à dire qu'à faire...

### **Travaux de défense ordonnés par les autorités**

Un recensement des réclamations relatives à ces travaux avait été lancé dès 1872 et le premier état récapitulatif découvert dans les archives, daté du 24 février 1874, porte sur un total de 81.977 francs, dont 29.834 demandés par 135 habitants de Château-Gontier pour les dommages causés lors de la destruction du pont de la ville par le génie.

Le 25 juillet 1873, le ministre de l'intérieur signalait au préfet que les réclamations présentées par des habitants de Laval « *dont les ponts et bateaux ont été détruits au moment de la retraite de la 2<sup>e</sup> armée de la Loire* », ne résultaient pas d'ordres donnés par le génie militaire, mais émanaient en réalité du Comité de défense ; la dépense incombait en ce cas au budget du ministère de l'intérieur et le ministre demandait au préfet de « *provoquer à cet égard des explications catégoriques et me faire parvenir, s'il y a lieu, des pièces justificatives régulières à l'appui des réclamations. Je vous rappelle à cette occasion que vous ne m'avez pas encore adressé les documents et les explications réclamés par ma dépêche du 6 décembre dernier au sujet des travaux de défense dans votre département* ».

Le 21 janvier 1874, le ministre informait le préfet qu'après avis de la commission parlementaire des marchés, l'Etat prendrait à sa charge une somme de 1019 F 17 à titre d'indemnité pour deux propriétaires<sup>398</sup> de bateaux-lavoirs coulés à Laval, et qu'il était autorisé à mandater la dépense.

Toutefois, pour indemniser les victimes de dégâts résultant de travaux de mise en défense d'une place, il fallait une loi particulière, dérogeant aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, qui excluaient formellement tout dédommagement dans ce cas.

Ce fut l'objet de la **loi du 28 juillet 1874**, ayant pour objet d'accorder un dédommagement à tous ceux qui ont éprouvé un préjudice matériel et direct, par suite des destructions ordonnées par l'autorité militaire française pendant la guerre de 1870-1871, dont l'article premier était ainsi rédigé :

*Par dérogation à la législation existante, et à titre exceptionnel, il sera alloué un dédommagement à tous ceux qui justifieront avoir, comme propriétaires ou occupants, subi, pendant la guerre de 1870-1871, dans*

---

<sup>397</sup> Elle fixait les documents à fournir en l'absence de bon de réquisition : le mémoire de l'intéressé, accompagné de la déclaration de deux témoins et d'un certificat du maire.

<sup>398</sup> M. Louis Vannier, maître batelier, et Mme Vve Laubier, buandière. Ils ne figurent pas dans l'état du 19 octobre 1874 (Arch. de la Mayenne, R 970).

*les places fortes ou partout ailleurs, en dedans ou en dehors de toute zone de servitudes militaires, un préjudice matériel et direct, résultant des mesures de défense qui ont été prises par l'autorité militaire française.*

Les demandes devaient, là aussi, être faites (ou renouvelées pour celles ayant déjà été faites) dans un délai de deux mois à compter de la promulgation de la loi. Une circulaire du ministre de l'intérieur demandait aux préfets de « *veiller à la publication régulière de la loi et à faire inscrire toutes les demandes qui vous seront adressées sur un registre que vous me transmettez avec les dossiers le 17 octobre prochain* ».

Un état daté du 19 octobre 1874 et comportant 54 demandes, pour un montant total de 107.928 F 74, ne mentionne que 4733 francs en cumulant les « sommes accordées ». On se plaint à espérer qu'il ne s'agit là que d'un document provisoire, car les dégâts n'étaient pas anodins : neuf bateaux lavoirs coulés dans la Mayenne à Laval par ordre du génie, trois bateaux coulés à Changé, quatre à Houssay ; pont de Château-Gontier et deux arches du pont de Port-Rhingearde détruits, pour ne citer que les plus importants.

## **REMISE EN ORDRE**

Lorsqu'une guerre s'arrête, la zone dans laquelle ont évolué les armées se trouve dans un certain désordre, qui se prolonge bien après que ces armées ont quitté les lieux.

A côté des destructions que l'on vient d'évoquer et qui seront réparées dès que cela sera possible, un gigantesque désordre s'était installé, provoqué en particulier par les efforts entrepris pour soustraire à l'ennemi le maximum de matériels et d'approvisionnements au fur et à mesure de son avancée vers nos régions. Généralement évacués par chemin de fer, matériels et marchandises encombraient les dépôts des gares où on ne savait qu'en faire.

Quantité de voitures ou de chevaux, réquisitionnés tant par l'ennemi que par l'armée de la Loire, avaient été abandonnés par leurs conducteurs là où la fin de la guerre les avait trouvés, sans qu'on sache bien à qui ils appartenaient.

Par ailleurs, le Comité consultatif d'hygiène publique, rattaché au ministère de l'agriculture, se préoccupa des dangers que pouvaient présenter, pour la santé publique, la profondeur insuffisante des inhumations qui avaient eu lieu un peu partout sur le territoire, et pas seulement sur les champs de bataille.

## **Inhumations et hygiène publique**

Les Allemands procédaient souvent, cela fut du moins observé à plusieurs reprises, à la crémation des corps des soldats morts et ils allumaient, pour ce faire, des bûchers sur les lieux mêmes où s'était déroulée la bataille. Cette pratique, dictée par des soucis d'hygiène, n'était pas en usage dans l'armée française, restée attachée à la mise en terre des cadavres, par enfouissement dans des fosses, que la précipitation ne permettait pas toujours de creuser à la profondeur requise : 1 m 50 à 2 mètres, comme le prescrit le décret du 23 prairial an 12.

Ecartant toute idée d'exhumation générale d'un aussi grand nombre de cadavres, « *il n'est pas besoin, en effet, d'insister sur les inconvénients que pourraient produire les émanations d'une telle quantité de matière putride* », le ministre diffusa par circulaire, le 1<sup>er</sup> avril 1871, les mesures à prendre pour remédier à une situation estimée dangereuse. Il était recommandé d'élever, sur les fosses ou les tranchées renfermant des cadavres, un tumulus en terre d'une hauteur de 40 à 50 centimètres, et de l'ensemencer en graines de plantes à végétation rapide « *et surtout avides de principes azotés, telles que l'héliantus (grand soleil), le Gallega officinalis, la moutarde blanche, quelques graminées enfin qui, coupées en vert, serviraient de fourrage* ». On recommandait également la mise en culture des terrains les plus rapprochés des sites d'enfouissement, ainsi que le prescrivaient d'ailleurs les lois et règlements régissant la police des cimetières. L'exhumation et la désinfection des cadavres par agents chimiques n'étaient à envisager que dans le cas de tombes isolées, en respectant un processus

particulier : creuser la fosse définitive au plus près de celle à remplacer, enlever la couche de terre recouvrant le cadavre, répandre sur lui une quantité suffisante de chlorure d'oxyde de chaux, le faire glisser dans la fosse nouvelle, en le plaçant sur un lit de chaux vive, puis le recouvrir de terre.

## Désencombrer les gares

**Le 7 avril 1871**, la direction de l'administration générale et départementale du ministère de l'intérieur diffusa aux préfets la circulaire suivante :

*Monsieur le Préfet, pendant la durée de la guerre, de nombreuses réquisitions ont été faites, d'après les ordres de l'autorité civile, soit pour mettre des denrées et des marchandises à l'abri des atteintes de l'ennemi, soit pour servir au ravitaillement de nos armées. Les denrées ainsi mises en réquisition ont été en grande partie consommées, mais il en existe encore des quantités considérables dans les gares des chemins de fer.*

*Il importe à un double point de vue de mettre un terme à cette situation. D'une part, ces marchandises encombrant les magasins, et les compagnies, qui en ont été constituées dépositaires, ne sauraient les conserver plus longtemps sans qu'il en résultât pour l'Etat un accroissement de dépense. D'autre part, parmi les denrées emmagasinées dans les gares des chemins de fer, quelques unes, comme les farines et les grains, courent le risque de se détériorer ; elles représentent dans tous les cas un capital sans emploi.*

*Les compagnies ayant manifesté l'intention de faire vendre une partie de ces marchandises, pour rentrer jusqu'à due concurrence dans les avances qu'elles ont consenties, il y a lieu de prendre sans retard les mesures nécessaires pour débarrasser les magasins encombrés, diminuer les frais à la charge de l'Etat et rendre à la consommation ou à l'industrie des produits dont la consommation serait aujourd'hui sans objet.*

Il était ensuite demandé aux préfets de chercher à retrouver les propriétaires primitifs, pour leur restituer les marchandises. On pensait pouvoir, à partir des inscriptions portées sur les colis par les compagnies de chemins de fer, remonter à la réquisition originelle et par là au propriétaire. Si celui-ci ne pouvait être retrouvé, ou s'il refusait de reprendre sa marchandise, elle devait être proposée à l'intendance militaire pour lui être éventuellement remise. Si l'armée n'en avait pas l'usage, il ne restait qu'à la faire vendre, aux enchères publiques, par les soins de l'administration des domaines.

*Je vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire, d'en exécuter d'urgence les prescriptions et de la faire insérer au recueil des actes administratifs de votre préfecture. Recevez, etc.*

Un vaste de programme !

C'est peut-être à cette occasion que furent retrouvées, en gare de Laval, deux caisses de fusils, expédiées en octobre 1870 par un arquebusier de Nantes suite à une commande du Comité de défense, et refusées parce que « arrivées trop tard ». L'affaire était toujours pendante en 1872...

## Voitures et chevaux à l'abandon

Comme on l'a dit plus haut, tant les Prussiens en se retirant que les voituriers du service des transports auxiliaires de la 2<sup>e</sup> armée de la Loire, avaient laissé en plan nombre de voitures et de chevaux, réquisitionnés plus ou moins régulièrement, que l'on va s'efforcer de même de rendre à leurs propriétaires. Dans ce nombre : probablement une partie des 1000 voitures attelées que le département avait réquisitionné au début de décembre 1870, pour les envoyer par chemin de fer vers Orléans, où elles devaient être mises à la disposition des convois de la 2<sup>e</sup> armée de la Loire.

Des échanges d'information eurent lieu entre les départements, pour diffuser le signalement des chevaux récupérés ici et là, en espérant attirer l'attention de quelques uns des propriétaires. Le journal *La Sarthe*, diffusa ainsi toute une liste de ces chevaux. En exécution d'une note du 11 juin 1871, la gendarmerie de la Mayenne établit un état des 19 chevaux abandonnés, trouvés dans 9 communes du département : 2 à la Bazouge de Cheméré, 5 à Blandouet, 2 à Saint-Léger, 3 à Saint-Pierre-sur-Erve, 2

à Thorigné, 1 à Vaiges, 1 à Soulgé-le-Bruant, 2 à Laval et 1 à Pré-en-Pail. On ne sait ce que fut le résultat de ces recherches.

Pour les voitures, plus facilement interchangeables que les chevaux, le problème se posait différemment et le **24 novembre 1871**, l'intendant président la commission de liquidation des comptes de la 2<sup>e</sup> armée de la Loire écrivit au préfet :

*Monsieur le Préfet, par une décision récente, M. le Ministre de la guerre a prescrit la préparation de la remise aux Domaines des voitures abandonnées par les armées belligérantes, dans le but d'en faire opérer la vente, au profit du Trésor, aussitôt que M. le Ministre des finances aurait donné des instructions à ce sujet. Vous recevrez très incessamment communication d'une instruction adressée à MM. les maires de la Mayenne, à l'effet de dédommager d'office et immédiatement, au nom de la commission de liquidation, les personnes qui réclament la valeur des voitures perdues, en leur livrant immédiatement un équivalent, au moyen des voitures abandonnées dans la même commune ou dans les communes limitrophes.*

*J'espère de cette façon arriver sans difficulté à trouver le placement d'une notable partie du matériel abandonné, et il n'est pas douteux que cette opération ne soit infiniment plus avantageuse au Trésor que la vente publique.*

*Dans cet ordre d'idées j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Préfet, de demander à M. le Directeur de l'enregistrement et des Domaines de vouloir bien surseoir jusqu'au premier janvier à la prise de possession effective et à la vente. A cette date, mes opérations de livraison des voitures à titre de compensation seront entièrement achevées. Je vous serais obligé de vouloir bien m'aviser sans retard dans le cas où les opérations engagées mettraient obstacle formel à mon projet. Veuillez agréer etc.*

Simultanément, les maires recevaient une lettre datée du 23 novembre 1871, les invitant à puiser dans la liste des 113 communes de la Sarthe et des 26 de la Mayenne où existaient des voitures abandonnées (659 en Sarthe, 59 en Mayenne), pour dédommager, par compensation partielle ou totale, les personnes de leur commune ayant perdu la leur et en réclamant la valeur. Pour gagner du temps, l'intendant donnait en la matière tout pouvoir aux maires : « *Quelle que soit l'opération accomplie, vous déciderez définitivement et sans me consulter, au mieux des intérêts de l'Etat* ». Il s'agissait d'aller vite, pour ne pas retarder le paiement des équipages. Par précaution, il prescrivait cette mesure de bon sens : « *Il va sans dire que vous aurez à tenir officiellement note de vos opérations afin d'éviter aux personnes que cette compensation désintéressera, toute difficulté ultérieure avec les anciens propriétaires des voitures abandonnées* ».

## **Le retour des expulsés**

Le 10 mars 1871, le commissaire de police de Laval écrivait au préfet :

*Le 15 septembre dernier, j'eus l'honneur de vous informer que plusieurs individus, d'origine prussienne, horlogers, tailleurs d'habits et brasseurs, domiciliés depuis plusieurs années à Laval, avaient été expulsés du territoire français et dirigés sur Jersey.*

*Les nés Klausmann, Stortz, Kinzeler, Haberstock et Voigt sollicitent l'autorisation de revenir à Laval, où les appellent leurs intérêts, qu'ils avaient abandonnés précipitamment. Ces individus paraissent assez inoffensifs et n'avaient jamais été l'objet de plaintes pour quoi que ce soit. Presque tous sont unis à des familles françaises, qui désirent voir leurs maris, pères, etc. à la tête de leur industrie.*

On ne sait à quelle date ils furent effectivement autorisés à revenir, mais il est certain qu'ils le furent, car trois au moins des personnes citées par le commissaire de police figurent sur l'acte de mariage de la fille de l'un d'eux, mariage célébré le 14 octobre 1872 à Laval. Ils étaient horlogers, natifs du grand-duché de Bade : Jean Klausmann, Augustin Kienzler et Jean Storz. Les deux premiers s'étaient mariés à Laval, Jean Klausmann en 1849 et Augustin Kienzler en 1859.

Un quatrième, Joseph Haberstroh, horloger natif du pays de Bade lui aussi, neveu de Jean Klausmann, s'était marié à Laval en 1869. Son épouse l'avait accompagné à Jersey, où leur fils Joseph était né en janvier 1871.

## Postface

Toutes les facettes de cette lointaine et malheureuse guerre n'ont pas été examinées et, pour celles qui l'ont été ici, beaucoup reste certainement à écrire. Comme le laissait entendre l'avant-propos, il y a encore matière à recherches ; la documentation disponible aux archives départementales n'a pas encore livré tous ses secrets ; celle rassemblée au Service historique de la défense, à Vincennes, reste à explorer.

C'est donc un ouvrage incomplet que nous prenons le parti de livrer ici au public. Incomplet, il l'est en particulier dans le domaine des lieux de mémoire et de l'identification de tous les Mayennais qui ont perdu la vie du fait de la guerre.

Les lieux de mémoire ont été inventoriés, documentés et remarquablement illustrés par M. Michel Prati, dans son site exemplaire, qui fait référence : [www.loire1870](http://www.loire1870). Il n'était donc pas nécessaire d'en recopier ici les informations et on se reportera avec profit à l'original

La liste des Mayennais qui auraient été déclarés « Morts pour la France » si cette notion avait été officiellement définie avant la Grande Guerre, ne sera probablement jamais achevée. Trop de lacunes ne seront jamais comblées dans la documentation. Les chiffres que nous avons donnés au chapitre relatif aux pertes humaines ne reflètent que l'état momentané de nos connaissances et sont à considérer comme approximatifs et d'ores et déjà dépassés.

Une liste nominative des morts déjà recensés figure parmi les annexes qui accompagneront cet ouvrage. Elle pourra être mise à jour, selon une périodicité... variable. Les données relatives à chaque individu y sont forcément réduites au strict minimum, mais un complément d'informations est visible dans la base de données que nous entretenons à des fins historiques sur le site bien connu de généalogie : <https://gw.geneanet.org/bsonneck> (consultable gratuitement). Tous ceux de la liste y sont déjà répertoriés. On y ajoutera volontiers ceux que l'on voudra bien nous signaler.

Saint-Berthevin, le 28 décembre 2020

## LISTE DES CARTES

### Première partie : la guerre vue depuis la Mayenne.

- 1- **Théâtre général des opérations** – Déploiement initial des corps d'armée (fond de carte : *Atlas de l'Histoire générale de la guerre franco-allemande 1870-71*, Rousset).
- 2- **Wissembourg** – 4 août 1870 (fond de carte : IGN, carte d'état-major de 1840).
- 3- **Woerth** – bataille de Froeschwiller, 6 août 1870 (*Atlas de la guerre, cartes des batailles et sièges*, Amédée Le Faure).
- 4- **Forbach** – Bataille du Spicheren, 6 août 1870 (*Atlas de la guerre, cartes des batailles et sièges*, Amédée Le Faure).
- 5- **Borny** – 14 août 1870 (*Atlas de la guerre, cartes des batailles et sièges*, Amédée Le Faure).
- 6- **Rezonville** – bataille de Rezonville, Gravelotte, 16 août 1870 (*Atlas de la guerre, cartes des batailles et sièges*, Amédée Le Faure).
- 7- **St-Privat** – bataille de Saint-Privat-la-Montagne, 18 août 1870 (*Atlas de la guerre, cartes des batailles et sièges*, Amédée Le Faure).
- 8- **Beaumont-en-Argonne** – La surprise de Beaumont, 30 août 1870 (*Atlas de la guerre, cartes des batailles et sièges*, Amédée Le Faure).
- 9- **Sedan** – 1<sup>er</sup> septembre 1870 (*Atlas de la guerre, cartes des batailles et sièges*, Amédée Le Faure).

### Deuxième partie : la Mayenne sur le pied de guerre.

- 10- **Paris assiégé** – Positions françaises et prussiennes (fond de carte : *Atlas de l'Histoire générale de la guerre franco-allemande 1870-71*, Rousset).
- 11- **Chartres-Le Mans-Orléans** – Mouvements du détachement du Grand-duc de Mecklembourg du 17 au 26 novembre 1870.

### Troisième partie : les Mayennais au combat.

#### Chapitre 1 : le 66<sup>e</sup> régiment de mobiles.

- 12- **Vendôme- Bel Air** – Le secteur nord de Vendôme (fond de carte : IGN, carte d'état-major de 1820-1866).
- 13- **Vendôme-Coulmiers** - Le parcours du 66<sup>e</sup> mobiles du 20 octobre au 30 novembre.
- 14- **Coulmiers** – Théâtre de la bataille du 9 novembre 1870 (*Atlas de l'Histoire générale de la guerre franco-allemande 1870-71*, Rousset).
- 15- **Loigny-Orléans** – Le parcours du 66<sup>e</sup> mobiles du 30 novembre au 5 décembre 1870 : bataille de Loigny, retraite sur Orléans.
- 16- **Loigny** – Déploiement, axes de marche et objectifs des divisions du 16<sup>e</sup> corps le 2 décembre (fond de carte : IGN, carte d'état-major de 1820-1866).
- 17- **Lignes de Josnes** – La 2<sup>e</sup> armée de la Loire sur les lignes de Josnes (fond de carte : IGN, carte d'état-major de 1820-1866).

- 18- Orléans-Tours-Vendôme** - Le parcours du 66<sup>e</sup> mobiles du 5 au 15 décembre.
- 19- Colonnes mobiles** – Le 66<sup>e</sup> mobiles du 18 au 30 décembre avec la division Barry et la colonne de Jouffroy.
- 20- Vendôme 31 décembre** – L’affaire de Bel-Air (fond de carte : IGN, carte d’état-major de 1820-1866).
- 21- Objecif Le Mans** – Positions successives des corps d’armée allemands du 2 au 10 janvier 1871.
- 22- Retraite sur Le Mans** – Retraite du 66<sup>e</sup> mobiles avec la colonne de Jouffroy.
- 23- Le Mans** – Bataille du Mans, situation le 11 janvier. (fond de carte : IGN, carte d’état-major de 1820-1866).
- 24- La Tuilerie** – Localisation de la position, selon le cadastre (archives de la Sarthe).
- 25- Retraite 1** – Retraite après la bataille du Mans - mouvements le 12 janvier (fond de carte : IGN, carte d’état-major de 1820-1866).
- 26- Retraite 2** – Réorientation vers Laval le 13 janvier (fond de carte : IGN, carte d’état-major de 1820-1866).
- 27- Saint-Jean-sur-Erve** – Le champ de bataille selon la carte allemande.
- 28- Derrière la Mayenne** – Déploiement de la 2<sup>e</sup> armée de la Loire le 17 janvier 1871.
- 29- Laval** – Dispositif du 16<sup>e</sup> corps d’armée autour de Laval (fond de carte : IGN, carte d’état-major de 1820-1866).
- 30- Saint-Melaine** – Théâtre du combat, le 18 janvier (fond de carte : IGN, carte d’état-major de 1820-1866).
- 31- Au sud de la Loire** – Le secteur en charge du 16<sup>e</sup> corps – Positions du 66<sup>e</sup> mobiles jusqu’au 18 mars 1871.

## **Chapitre 2 : le 4<sup>e</sup> bataillon de mobiles.**

- 32- L’Aigle- Senonches- Digny** – Parcours du bataillon du 27 octobre au 19 novembre (fond de carte : IGN, carte classique).
- 33- Senonches 15 novembre** – Répartition des compagnies le 15 novembre (fond de carte : IGN, carte d’état-major de 1820-1866).
- 34- Senonches 16 novembre** - Répartition des compagnies le 16 novembre (fond de carte : IGN, carte d’état-major de 1820-1866).
- 35- Senonches 17 novembre** - Répartition des compagnies le 17 novembre (fond de carte : IGN, carte d’état-major de 1820-1866).
- 36- Secteur de Digny** – Positions des compagnies le 18 novembre (fond de carte : IGN, carte d’état-major de 1820-1866).
- 37- Le combat de Digny** – Théâtre des combats (fond de carte : IGN, carte topographique).
- 38- Commune de Digny** – Le plan communal de 1868 (arch. d’Eure-et-Loir).
- 39- De Longny à Sées** – Parcours du bataillon du 19 au 25 novembre (fond de carte : IGN, carte classique).
- 40- Tours- Grammont** – Localisation du camp Grammont (fond de carte : IGN, carte d’état-major de 1820-1866).
- 41- Tours- Saumur- Château-Renault** - Parcours du bataillon du 10 décembre 1870 au 10 janvier 1871 (fond de carte : IGN, carte classique).

**42- Notre-Dame d'Oé** – Combat de Monnaie et ND-d'Oé le 20 décembre 1870 (fond de carte : IGN, carte d'état-major de 1820-1866).

**43- Château-Renault** - Avec la colonne de Curten, du 31 décembre 1870 au 8 janvier 1871 (fond de carte : IGN, carte d'état-major de 1820-1866).

**44- Neuillé-Pont-Pierre** – Du 10 au 12 janvier 1871 ; les colonnes de Curten et Cléret se séparent (fond de carte : IGN, carte d'état-major de 1820-1866).

**45- Langeais, Saumur, Baugé** - Parcours du bataillon du 3 février au 4 mars 1871 (fond de carte : IGN, carte classique).

### **Chapitre 3 : le 5<sup>e</sup> bataillon de mobiles.**

**46- Yvré-Champagné** – Secteur d'Yvré-l'Evêque et Champagné (fond de carte : IGN, carte d'état-major de 1820-1866).

**47- Sur le Loir** – Parcours du bataillon du 7 au 17 décembre (fond de carte : IGN, carte d'état-major de 1820-1866).

**48- Yvré-Cloyes**– Parcours du bataillon du 4 au 20 décembre 1870 (fond de carte : IGN, carte topographique).

**49- Yvré- Le Mans** – Retour à Yvré-l'Evêque et bataille du Mans – Parcours du bataillon du 20 décembre 1870 au 12 janvier 1871 (fond de carte : IGN, carte d'état-major de 1820-1866).

**50- Sillé-le-Guillaume- Laval** - Parcours du bataillon du 15 janvier au 23 mars 1871.

### **Chapitre 4 : les mobilisés.**

**51- Beaumont-sur-Sarthe** – Théâtre des combats du 14 janvier (fond de carte : IGN, carte d'état-major de 1820-1866).

**52- La Croix-Verte** – Détail selon le cadastre de Maresché (arch. de la Sarthe).

**53- Alençon** – Théâtre de la bataille du 15 janvier (fond de carte : IGN, carte d'état-major de 1820-1866).

**54- Arçonnay** – Détail selon le cadastre d'Arçonnay (arch. de la Sarthe).

**55- Alençon- Pré-en-Pail** – Carte générale (fond de carte : IGN, carte topographique).

**56- Gesvres** – Théâtre des escarmouches de la fin janvier (fond de carte : IGN, carte d'état-major de 1820-1866).

**Nota** : les cartes dont la source n'est pas précisée ont été dessinées par l'auteur.

## **LISTE DES ANNEXES**

**Annexe 1.** Principales affectations des appelés mayennais incorporés dans l'armée régulière :

- classes 1865 à 1868 –
- classe 1869
- classe 1870.

**Annexe 2.** Encadrement des bataillons de la garde nationale mobile de la Mayenne.

**Annexe 3.** Encadrement des bataillons de la garde nationale mobilisée de la Mayenne.

**Annexe 4.** Effectifs des bataillons de mobilisés, à la création et lors du licenciement.

**Annexe 5.** Mayennais de souche ou d'adoption morts du fait de la guerre.

- par ordre alphabétique
- par commune de naissance